This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

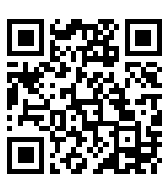

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

THE
PENNSYLVANIA
STATE UNIVERSITY
LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME XI

CHAMBÉRY
IMPRIMERIE CHATELAIN, 4, AVENUE DU CHAMP-DE-MARS

1886

Digitized by Google

THE PENNSYLVANIA STATE
UNIVERSITY LIBRARY

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

AU 1er JANVIER 1886.

MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENT.

PILLET Louis, avocat.

VICE-PRÉSIDENT.

COURTOIS D'ARCOLLIÈRES Eugène.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

DESCOSTES François, avocat.

SECRÉTAIRE ADJOINT.

MORAND Laurent (l'abbé), curé de Saint-Pierre de Maché.

BIBLIOTHÉCAIRE ARCHIVISTE.

PERRIN André, libraire.

TRÉSORIER.

BLANCHARD Claudius, avocat.

Digitized by Google

THE PENNSYLVANIA STATE
UNIVERSITY LIBRARY

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

AU 1er JANVIER 1886.

MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENT.

PILLET Louis, avocat.

VICE-PRÉSIDENT.

COURTOIS D'ARCOLLIÈRES Eugène.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

DESCOSTES François, avocat.

SECRÉTAIRE ADJOINT.

MORAND Laurent (l'abbé). curé de Saint-Pierre de Maché.

BIBLIOTHÉCAIRE ARCHIVISTE.

PERRIN André, libraire.

TRÉSORIER.

BLANCHARD Claudius, avocat.

Digitized by Google

Membres effectifs résidants.

Bonjean Joseph, chimiste,	nommé le	18 février 1842.
Pillet Louis, avocat,	—	7 juillet 1854.
De Jussieu Alexis, archiviste du département de la Savoie,	—	16 mai 1861.
Le marquis d'Oncieu de la Batie César,	—	23 avril 1863.
Le marquis Costa de Beauregard Albert,	—	9 mars 1865.
Trepier François (le chanoine)	—	4 mai 1865.
Perrin André, libraire, ex-conservateur du Musée départemental,	—	23 janvier 1868.
Tochon Pierre, agronome,	—	2 juillet 1868.
Descostes François, avocat,	—	26 juin 1873.
Barbier Pierre-Victor, directeur des douanes en retraite,	—	5 février 1874.
Blanchard Claudius, avocat, greffier en chef de la Cour d'appel,	—	5 février 1874.
Courtois d'Arcollières Eugène,	—	6 juillet 1876.
Fusier François, docteur en médecine, ancien directeur de l'Asile de Bassens,	—	3 avril 1879.
Le comte Du Verger de Saint-Thomas Charles, ancien officier supérieur,	—	10 juillet 1879.
Le comte De Mouxy de Loche Jules,	—	24 février 1881.
Morand Laurent (l'abbé), curé de Saint-Pierre de Maché,	—	13 juillet 1882.
Le comte Fernex de Mongex Régis, avocat,	—	10 mai 1883.
Arminjon Ernest, avocat, ancien conseiller à la Cour d'appel de Chambéry,	—	29 mai 1884.

Membres résidants non encore reçus.

Bérard Louis, avocat,	nommé le	5 avril 1883.
Dénarié Gaspard, docteur en médecine,	—	6 mars 1884.
Lachat Hippolyte, ingénieur en chef des mines,	—	30 juillet 1885.

Membres effectifs non résidants.

Saluce F., chimiste, au Bettonnet.	nommé le	21 août 1829.
Rabut François, professeur d'histoire, à Dijon,	—	5 février 1850.

Digitized by Google

Fabre Adolphe, ancien président du tribunal civil de Saint-Étienne.	nommé le	1er mai 1862.
Ducis (le chanoine), archiviste du département de la Haute-Savoie,	—	22 décembre 1864.
Mgr G. Mermillod, évêque de Lausanne et de Genève, à Fribourg (Suisse),	—	19 juin 1866.
De Foras Amédée (le comte), à Thonon,	—	3 mars 1870.
Mgr Turinaz Charles, évêque de Nancy et de Toul,	—	1er juin 1876.
Mgr Rosset Michel, évêque de Maurienne,	—	6 juillet 1876.
Buet Charles, homme de lettres, à Paris, avenue Breteuil, 18,	—	16 mars 1882.
Borson Franeisque, général de division, à Montpellier,	—	27 avril 1882.
Dufour Auguste, général d'artillerie en retraite, à Turin,	—	1er juin 1882.

Membres de droit.

Le Recteur d'Académie.

L'Inspecteur d'Académie.

Membres agrégés.

Aragon Victor, ancien premier président près la Cour d'appel de Chambéry, à Montpellier.

Basin Augustin, docteur en médecine, à Chambéry.

Boissat Jean-Claude, chanoine à Chambéry.

Bonjean Louis, docteur en médecine, à Rio-Janeiro (Brésil).

Bouchage Léon (l'abbé), aumônier des sœurs de Saint-Joseph de Chambéry.

Briot Félix, inspecteur des Forêts, à Chambéry.

Carutti di Cantogno Dominique (le baron), conseiller d'Etat, président de la députation royale d'histoire nationale de Turin, à Rome.

Chantre Ernest, géologue, directeur-adjoint du Musée de Lyon.

Chevalier C.-U.-J. (l'abbé), à Romans (Drôme).

Claretta Gaudenzio (le baron), à Turin.

Costa de Beauregard Josselin (le comte), à Chambéry.

Costa de Beauregard Paul (le comte), à Chambéry.

Croisollet François, notaire à Rumilly.

Durand-Morimbau Henri, homme de lettres, à Paris, rue Maubeuge, 47.

Digitized by Google

FAVRE Alphonse, géologue, à Genève, rue des Granges.

FIVEL Théodore, architecte, à Chambéry.

FOURNÈS (le marquis de), ancien préfet de la Savoie, à Paris.

GENIN Félix, entomologiste.

LORY Charles, doyen de la Faculté des sciences, à Grenoble.

MAISTRE Charles (le comte DE), à Beaumesnil (Eure).

MARESCHAL DE LUCIANE (Clément de), à Chambéry.

MARIN Léonide (le comte), à la Motte-Servolex.

R. P. MAYRUL-LAMEY, de l'ordre des Bénédictins, au château de Grignon, par Les Laumes (Côtes-d'Or).

MOLIN, professeur de peinture, à Chambéry.

MOLLARD Francisque, archiviste, à Auxerre.

PERRIER DE LA BATHIE (le baron), professeur d'agriculture, à Albertville.

PONCET P.-F. (le chanoine), vicaire général, à Annecy.

PROMIS Vincent, conservateur de la Bibliothèque et du Musée du Roi, à Turin.

RABUT Laurent, professeur de dessin, à Chambéry.

ROCHAS-AIGLUN (A. DE), commandant du génie, à Blois.

ROSSET Joseph (le baron), général d'artillerie en retraite, à Rome.

TOYTOT (DE) Ernest, à Nevers (Nièvre).

VALLIER Gustave, numismate, à Grenoble.

Membres correspondants.

ADRIANI, professeur d'histoire à l'Université de Turin.

ALLUT, ancien officier, à Lyon.

ANTIOCHE ADHÉMAR (le comte d') au château de Selorre, par Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).

ARMINJON Victor-François, contre-amiral en retraite, à Gênes.

ARNAULD DE PRANEUF, conseiller de préfecture, à Lille.

AYMONIER Etienne, capitaine d'infanterie de marine, représentant du protectorat français au Cambodge.

BARTHÉLEMY (DE) Édouard, à Paris.

BELLARDI Louis, minéralogiste, à Turin.

BELLET Charles (l'abbé), à Tain (Drôme)

BERLIOZ Constant, commissaire de surveillance administrative, à Chambéry.

BERNARD Joseph (l'abbé), de Montmélian,

Digitized by Google

Bœcker (dr), président de la Société d'histoire et des beaux-arts des Flandres-Maritimes, à Bergues (Nord).

Bonjean Georges, juge suppléant au Tribunal de la Seine, à Paris.

Borrel, architecte, à Moûtiers.

Brachet Léon, docteur en médecine, à Aix-les-Bains.

Caccia (le comte Maximilien), à Verceil.

Charaux Charles, professeur de philosophie à la Faculté de Grenoble.

Charpy Léon, conservateur du musée d'Annecy.

Charvet B., docteur en médecine, à Grenoble.

Chaulin-Mercier Georges, avocat, à Paris.

Chavanne, professeur, à Lausanne.

Daisay Joseph, professeur de peinture, à Chambéry.

Datta, professeur de philosophie, à Turin.

Davat Adolphe, docteur-médecin, à Aix-les-Bains.

Delmotte, avocat, trésorier de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Deschamps, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Omer.

Des Francs L.-B., inspecteur d'Académie.

Despine Prosper, docteur en médecine, à Marseille.

Dessaix Antony, archiviste-adjoint du département de la Savoie.

Drevet Paul-Gaspard, homme de lettres, à Paris.

Dubeux, ancien procureur général.

Du Bois-Melly Charles, à Genève.

Du Boys Albert, ancien magistrat, à Grenoble.

Duc Pierre-Étienne, chanoine de la cathédrale d'Aoste (Italie).

Duchet, proviseur du lycée, à Saint-Omer.

Dufour Théophile, directeur de la Bibliothèque de Genève.

Dumaz Jules, docteur-médecin, à Clermont (Oise).

Dunand Joseph, chanoine de la Métropole, à Chambéry.

Duplan Albert, avocat, ancien magistrat, à Évian.

Durandard Maurice-Antoine, avoué, membre de l'Académie de la Val d'Isère, à Moûtiers.

Eschavannes (le comte d'), à Paris.

Falsan Albert, géologue, à Lyon.

Flouest Édouard, procureur général en retraite, à Paris.

Folliet André, député, à Evian.

François Victor, avocat, à Chambéry.

Galiffe J.-G.-B., à Genève.

Garbiglietti Antoine, docteur collégié, à Turin.

Digitized by Google

GARIEL, ancien bibliothécaire de la ville de Grenoble.

GERBAIX DE SONNAZ (le comte Albert), agent diplomatique et consul général d'Italie, à Sophia.

GIROD Marie, agent des Hospices, à Chambéry.

GLOWER Melvil, professeur, à Lyon.

GONOD, professeur de chimie, à Clermont-Ferrand.

GREMAUD Jean (l'abbé), professeur, président de la Société d'histoire du canton de Fribourg

GROS François, ancien conseiller de la Cour d'appel de Chambéry.

GUGET, professeur de géographie, à Neufchâtel.

GUILLERMOND, pharmacien, à Lyon.

HERVIER, docteur-médecin, à Rive-de-Gier.

HOLLANDE, docteur ès-sciences naturelles à la Faculté de Paris, professeur de chimie au Lycée de Chambéry.

HUARD Adolphe, homme de lettres, à Paris.

JACQUEMOUD, docteur-médecin, à Moûtiers.

JAMBOIS, avocat au barreau de Nancy.

JAYBERT Léon, avocat, à Paris.

KOSCIAKIEWICZ, docteur-médecin, à Rive-de-Gier.

LACROIX (l'abbé), professeur à l'école militaire de Modène.

LAISSUS Camille, docteur-médecin, à Moûtiers,

LANNOY (le comte Richard DE), chef de bataillon du génie, attaché au ministère de la guerre, à Paris.

LARACINE Edouard, ancien conseiller à la Cour d'appel, à Chambéry.

LECOY DE LA MARCHE, archiviste aux archives nationales de Paris.

LEGRAND, vice-président de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

LEJOLIS Auguste, docteur-médecin, à Cherbourg.

LEPIC Ludovic (le comte), à Andressy (Seine-et-Oise).

LHUILLIER, professeur de mathémathiques, à Genève.

LIEUTAUD V., bibliothécaire de la ville de Marseille.

LIOT DE NORTBÉCOURT, receveur des domaines, à Saint-Omer.

LOUSTAU Gustave, ingénieur civil, à Crépy-en-Valois (Oise).

MACÉ Antonin, doyen de la Faculté des lettres, à Grenoble.

MAILLAND Pierre, notaire, à Aix-les-Bains.

MANNO Antoine (le baron), membre de l'académie des sciences de Turin, à Turin.

MARTIN Louis-Emile, conseiller à la préfecture du Rhône, à Lyon.

MARTIN-FRANKLIN Jean, ingénieur, ancien capitaine du génie, à Chambéry.

Digitized by Google

MASSON Albert, docteur en médecine, à Chambéry.

MATHERON, géologue, à Marseille,

MERCIER, chanoine, à Annecy.

MIGNARD, archéologue, à Dijon.

MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

MILLIET D'AUBENTON, inspecteur des forêts, à Belley.

MORTILLET Arthur (DE), à Méry (Savoie).

MOTTARD, docteur-médecin, à Saint-Jean de Maurienne.

MUTEAU Charles, à Dijon.

NAVILLE Ernest, ancien professeur de philosophie, à Genève.

NEGRI Christophe, inspecteur général des consulats, à Turin.

NOGUÈS A.-E., professeur de physique et d'histoire naturelle, à Lyon.

OGIER, secrétaire général des Hospices d'Annecy.

ONCIEU DE LA BATIE Eugène (le comte d'), à Chambéry.

ONOFFRIO J.-B., membre de la Cour de cassation, à Paris.

ORÉ, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux.

PADIGLIONE, à Naples.

PAYOT Venance, naturaliste, à Chamonix.

PEREIRA José, secrétaire général de l'académie impériale de médecine, à Rio Janeiro (Brésil).

PÉRIN Jules, avocat à la Cour d'appel, à Paris.

PERREY Alexis, professeur à la Faculté, à Dijon.

PERRIER DE LA BATHIE, avocat, à Chambéry.

PETTEX Jean-Marie, curé de Saint-Gingolph.

PEYSSARD Alexis, ancien colonel dans l'armée italienne, à Turin.

PHILIPPE Jules, député, à Annecy.

PICCARD L.-E (l'abbé), vicaire, à Thonon.

PILLET Albert (l'abbé), docteur en théologie, professeur de droit canon aux Facultés catholiques de Lille.

PUGET Alfred, avocat, à Saint-Julien.

QUENSON, président du tribunal, à Saint-Omer.

QUENTIN Emile, homme de lettres, à Paris.

QUINSONAS Emmanuel (le comte DE), à Chanay, près Seyssel.

REINVILLIER, docteur-médecin, à Paris.

REVIGLIO, professeur à l'école vétérinaire, à Turin.

REVIL Joseph, chimiste, à Chambéry.

REVILLOUD, professeur au lycée de Versailles.

REYMOND Charles, docteur-médecin, à Turin.

REYMOND Jean-Jacques, professeur d'économie politique, à Turin.

Digitized by Google

Rieux Léon, docteur-médecin, à Lyon.

Rive (Théodore de la), à Genève.

Robert Charles, membre de l'Institut, à Paris.

Saint-Genis (de) Victor, conservateur des hypothèques, à Fontainebleau.

Saint-Lager, docteur-médecin, à Lyon.

Sauret. chanoine honoraire, à Embrun.

Sautier-Thyrion Maurice, à Veyrier.

Slroder, bibliothécaire, à Stockholm (Suède).

Socquet, docteur-médecin, à Lyon.

Sonjeon André, naturaliste, à Chambéry.

Soprani (l'abbé), à Turin.

Stoppani Antoine (l'abbé), professeur. à Florence.

Tarry (Harold de), vice-secrétaire de la Société archéologique de France.

Taulier Jules, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie delphinale de Grenoble.

Théobald, professeur à l'École des Sourds-Muets, à Paris.

Tissot E., ingénieur civil, à Annecy.

Tredicini de Saint-Séverin Charles-Félix (le marquis), à Douvaine.

Tremey (l'abbé), membre de l'académie de la Val d'Isère, à Moûtiers.

Trenca Joseph-Alexandre, professeur de musique, à Chambéry.

Truchet (le chanoine), professeur de théologie, au Grand-Séminaire de Saint-Jean de Maurienne.

Usannaz-Joris Régis, avocat, à Chambéry.

Vidal Léon, ancien inspecteur général des prisons, à Paris.

Vignaux Eugène, homme de lettres, à Paris.

Vullierz Jules, procureur de la République, à Moûtiers.

Vuy Jules, avocat, à Genève.

Weiss A., docteur en philosophie, à Genève.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Sociétés étrangères.

Amsterdam : Académie des sciences (Koninklyke Akademie).

Aoste : Académie religieuse et scientifique.

Bâle : Verhandlungen Von Natur forschenden Gesellschaft.

Digitized by Google

Berne : Institut géographique international.

Boston : Society of natural history.

Brême : Abhandlungen herausgegeben vom naturwissenschaftlichen Vereine zu Bremen.

Cagliari : Bollettino archeologico sardo.

Christiana : Kongelige Norske Frederiks universitets.

Colmar : Société d'histoire naturelle.

Dublin : Proceedings of the natural history Society.

Florence : R. Istituto di studi superiori pratici e di perfezionamento.

Fribourg : Société d'histoire du canton de Fribourg.

Genève : Institut national genevois.

Genève : Société d'histoire et d'archéologie.

Genève : Societé de physique et d'histoire naturelle.

Harlem : Archives du musée de Teyler.

Kœnigsberg : Konigliche physikalisch-œkonomische Gesellschaft.

Lausanne : Société d'histoire de la Suisse romande.

Lausanne : Société vaudoise des sciences naturelles.

Liège : Société libre d'émulation.

Madrid ; Reale Academia de ciencias exactas fisicas y naturales.

Manchester : Literary and philosophical Society.

Milan : Reale Istituto lombardo.

Milan : Societa italiana di scienze naturali.

Modène : Reale Accademia.

Montréal : Geological Survey of Canada.

Naples : Reale Istituto d'incoraggiamento alla scienze naturali economiche e technologiche.

Neufchâtel : Société des sciences naturelles.

Palerme : Accademia di scienze e lettere.

Pise : Societa toscana di scienze naturali.

Rome : Accademia ponteficia dei Lincei.

Rome : Reale Accademia dei Lincei.

Strasbourg : Société de médecine.

Turin : Académie royale des sciences.

Turin : Députation royale d'histoire nationale.

Vienne : K. K. Geologischen Reichsanstalt.

Venise : Istituto reale.

Washington : Smith's onian Institution.

Zurich : Annuaire de la Société générale d'histoire suisse.

Digitized by Google

Sociétés françaises.

Aix : Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Amiens : Société linnéenne du nord de la France.
Amiens : Société des antiquaires de Picardie.
Angers : Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.
Angoulême : Société arch. et hist. de la Charente.
Annecy : Societé florimontane.
Annecy : Académie salésienne.
Annecy : Commission météorologique de la Haute-Savoie.
Apt : Société littéraire, scientifique et historique.
Arras : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Autun : Société Eduenne.
Auxerre : Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Besançon : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Besançon : Société libre d'émulation du Doubs.
Béziers : Société d'étude des sciences naturelles.
Blois : Société d'agriculture, sciences, arts et lettres de Loir-et-Cher.
Bone : Académie d'Hippone.
Bordeaux : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Bordeaux : Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde.
Bourges : Société des antiquaires du Centre.
Brest : Société académique.
Caen : Académie nationale de Caen.
Caen : Société des antiquaires de la Normandie.
Caen : Société des beaux-arts.
Castres : Société littéraire et scientifique.
Chambéry : Club Alpin français (sous-section de Chambéry).
Chambéry : Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Chambéry : Société centrale d'agriculture.
Chambéry : Société d'histoire naturelle.
Chambéry : Société médicale.
Cherbourg : Société des sciences naturelles.
Cherbourg : Société nationale académique de Cherbourg.
Clermont-Ferrand : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Constantine : Société archéologique.

Digitized by Google

Dijon : Académie.

Draguignan : Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var.

Gap : Société d'études des Hautes-Alpes.

Grenoble : Académie delphinale.

Grenoble : Société de statistique, des sciences naturelles et arts industriels du département de l'Isère.

Havre : Société nationale havraise.

La Rochelle : Académie.

Le Mans : Revue hist. et arch. du Maine.

Le Mans : Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

Limoges : Société archéologique du Limousin.

Lille : Société des sciences.

Lons-le-Saunier : Société d'émulation du Jura.

Lyon : Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Lyon : Annales du musée Guimet.

Lyon : Société botanique.

Lyon : Société académique d'architecture.

Lyon : Société littéraire.

Mâcon : Académie.

Marseille : Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Marseille : Société de statistique.

Melun : Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne.

Montauban : Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.

Montpellier : Académie des sciences et lettres.

Moulins : Société d'émulation.

Moûtiers : Académie de la Val-d'Isère.

Nancy : Société d'archéologie lorraine.

Nantes : Société académique de la Loire-Inférieure.

Nice : Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

Nimes : Académie du Gard.

Orléans : Société archéologique de l'Orléanais.

Paris : Société française de numismatique et d'archéologie.

Paris : Société des études historiques.

Paris : Romania, Recueil consacré à l'étude des langues romanes.

Paris : Revue des Sociétés savantes des départements.

Paris : Revue des travaux scientifiques.

Paris : Répertoire des travaux historiques.

Digitized by Google

Paris : Journal des savants.

Pau : Société des sciences, belles-lettres et arts.

Périgueux : Société historique et archéologique du Périgord.

Perpignan : Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Poitiers : Société des antiquaires de l'Ouest.

Saint-Etienne : Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

Saint-Jean de Maurienne : Société d'histoire et d'archéologie.

Saint-Omer : Société des antiquaires de la Morinie.

Saint-Quentin : Société académique des sciences, arts, agriculture, belles-lettres et industrie.

Toulon : Société des sciences, belles-lettres et arts du Var.

Toulouse : Académie des sciences.

Toulouse : Académie des Jeux floraux.

Toulouse : Société d'histoire naturelle.

Toulouse : Société archéologique du Midi de la France.

Tours : Société d'agriculture, arts, sciences et belles-lettres d'Indre-et-Loire.

Troyes : Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

Valence : Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.

Valence : Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.

Versailles : Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise

Versailles : Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

Vitry-le-François : Société des sciences et des arts.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie

EN 1885

PAR M. L. MORAND

Secrétaire perpétuel.

L'Académie de Savoie a rempli sa mission, en 1885, avec le même zèle et le même succès que dans les années précédentes. Son activité incessante s'est manifestée par de nombreux travaux, qui ont apporté autant d'éléments sérieux au progrès des sciences, des lettres et des arts, dans notre pays. Ses rapports avec les autres sociétés savantes de Savoie ont été empreints de la plus cordiale confraternité. Au dehors, le nombre de celles avec lesquelles elle est en correspondance s'est encore accru. En outre, une foule d'auteurs savoyards et étrangers lui ont adressé leurs ouvrages, soit en témoignage de leur estime, soit pour solliciter ses jugements universellement appréciés. Malheureusement, en vertu de la triste loi qui pèse sur les êtres humains, elle a eu à déplorer, dans ses membres, plusieurs pertes sensibles ; mais d'un autre côté, elle a eu le bonheur de trouver dans des hommes distingués des

Digitized by Google

recrues propres, sinon à faire oublier les morts, du moins à les remplacer dignement sur leurs fauteuils.

Conformément à ses statuts et suivant la pratique de nos éminents devanciers, nous résumerons ici ses principaux travaux et les évènements remarquables de son existence sociale pendant l'année écoulée, en les groupant, par ordre, sous les différents titres suivants : Histoire et Archéologie, Belles-Lettres, Arts, Astronomie, Nécrologies, Elections de nouveaux membres, Dons d'ouvrages.

I. — Histoire et Archéologie.

Les auteurs qui ont fourni des mémoires ou des notes se rapportant à l'une ou à l'autre de ces branches de la science sont : MM. le chanoine Trepier, le comte Amédée de Foras, Perrin, Blanchard, F.-C. de Mareschal de Luciane, Morand.

M. le chanoine Trepier a publié le second volume (VII^e^ de la 3^e^ série des Mémoires de l'Académie) de ses *Recherches historiques sur le Décanat de Savoie*. Le volume des pièces justificatives, actuellement sous presse, ne tardera pas lui-même à paraître.

On sait la valeur historique et la richesse d'érudition qui distinguent la première partie de cet important ouvrage. La seconde partie ne lui cède en rien sous ce rapport. Elle se divise en sept chapitres que l'on peut résumer sous ces titres : De la fâcheuse situation des doyens de Saint-André après 1248. — De la fausse situation du Décanat de

Digitized by Google

Savoie entre les exigences de la politique et les exigences de la discipline ecclésiastique. — De la juridiction des évêques de Grenoble sur le Décanat. — Des revenus de l'évêché de Grenoble dans cette même circonscription. — Des tentatives pour la création d'un évêché à Chambéry. — Le Décanat démembré du diocèse de Grenoble. — De l'évêché de Chambéry et de ses vicissitudes jusqu'à ce jour.

Ce simple exposé des matières suffit pour montrer le haut intérêt des nouvelles pages du savant auteur.

Le mémoire présenté par M. le comte AMÉDÉE DE FORAS [1] est une analyse raisonnée et enrichie de nombreuses notes érudites du livre de M. le baron Carutti, président du Comité des études d'histoire nationale de Turin : *Il conte Umberto I (Biancamano)*. Il concerne l'origine, la situation, les titres et les premiers descendants du chef incontesté de l'illustre Maison de Savoie.

Humbert Ier, appelé aux Blanches-Mains dans les chroniques, comte d'Aoste en 1025, doit être né vers 980 et était mort avant 1050.

Ce fut un homme d'un haut lignage, ayant eu de grandes charges ; il était connétable du royaume de Bourgogne, parent des rois Rodolphiens et de l'empereur Henri II. Il fut vainqueur des ennemis de Conrad-le-Salique, successeur des rois burgondes. Il vit la trente-neuvième année du roi Rodolphe III et fut son principal lieutenant ; il remplit ce rôle sous les empereurs Conrad et Henri III. Dans sa première jeunesse, il vit tout près de lui Otton-Guillaume, descendant des rois d'Italie, se tailler un état

[1] Séance du 5 février 1885.

Digitized by Google

dans les comtés de Bourgogne et de Mâcon et disputer plus tard le duché de Bourgogne à Hugues Capet monté sur le trône de France. De son temps, en Italie, il fut spectateur de l'élévation du roi Ardoin, de sa chûte, de sa restauration et de sa mort dans un monastère. Il mourut enfin, heureux du mariage de son fils Odon avec la comtesse Adélaïde qui lui apportait en dot l'héritage de la Maison de Turin et le titre de Marquis d'Italie.

Mais, de qui était fils Humbert Ier, de quelle nation était-il, quelle loi professait-il ? Son père était-il un étranger allemand ou italien, venu chercher fortune en Bourgogne ? Ou bien était-il bourguignon, gallo-romain ou latin ? Est-il né de sang royal, comme l'affirment tous ceux qui ont écrit avec une respectueuse déférence de sujet ou avec des flatteries de courtisan ? Toutes ces questions ont eu des réponses très affirmatives, mais qui n'ont jamais été, ni irréfutables, ni même plausibles souvent.

L'auteur, après avoir cherché à découvrir la vérité dans l'étude de nombreux documents et par de savantes dissertations, résume lui-même de cette manière son avis :

« En répétant encore, dit-il, comme chose bien établie, que les conjectures du chapitre précédent sont des conjectures et non des faits prouvés par des documents ; qu'aucun acte authentique jusqu'ici connu ne nous donne le nom du père d'Humbert aux Blanches-Mains, nous croyons avoir démontré les points suivants :

« 1° Le comte Humbert Ier, connétable du royaume de Bourgogne, comte d'Aoste et de Maurienne, ne descend ni d'Otton, ni de Bérenger, ni de Boson : son extraction doit être cherchée dans le royaume de Bourgogne avant l'an 1000. La comtesse *Anchilie*, sa femme, était fille du comte du Vallais ;

Digitized by Google

« 2° Les Humbertins sont de sang romain ou gallo-romain, ou, si l'on préfère, burgonde-romanisé ;

« 3° Leur maison professait la loi romaine, et, depuis plusieurs générations, dominait dans le second royaume de Bourgogne ;

« 4° Les documents cités nous font connaître des Humbertins non encore remarqués par les généalogistes et que nous avons nommés ;

« 5° La reine *Adélanie*, femme de Conrad-le-Pacifique, était de race humbertine : d'où l'affinité avec les Rodolphiens ;

« 6° Par le moyen de Gisèle, fille de la reine Adélanie, le comte *Humbert* était allié avec les empereurs de la Maison de Bavière ;

« 7° Les *Anciennes Chroniques de Savoie* doivent être étudiées, de concert avec les évènements du royaume de Bourgogne, au Xe siècle. Le nom de Béraud dérive de Geraud, nom mal lu de l'obituaire d'Hautecombe ;

« 8° Les Humbertins, probablement originaires de Maurienne, ont vécu, souffert et se sont élevés au milieu des peuples de leur nation ;

« 9° A cause du mariage d'Adélaïde de Turin (vers 1045), Odon de Savoie et ses descendants ont pris le titre de *Marchiones Italiæ*, *Marchiones Italorum*. Le roi d'Italie, issu et chef de cette maison, en regardant du haut du château de la Sarre, la vallée d'Aoste, ou de son palais royal de Turin, les Alpes et les plaines cisalpines, peut dire : Mes pères ont régné ici, dès les premières années du XIe siècle. »

Digitized by Google

M. PERRIN[1], ayant constaté plusieurs erreurs commises par les auteurs sur la topographie de l'ancien Chambéry, se propose de les rectifier. Il place d'abord sous les yeux de l'Académie deux plans historiques de cette ville, qui étaient à peu près connus de leurs seuls propriétaires et dont il a obtenu communication. L'un d'eux, qui paraît une copie de l'ancienne mappe, est entouré d'un résumé de l'histoire de Chambéry écrit postérieurement à la Révolution ; l'autre, à une échelle plus grande et presque de la même époque, contient une description et des notes sur les couvents de la cité. Ces documents ainsi qu'un grand nombre d'autres du même genre déjà publiés ou inédits, ont servi à retracer la vraie configuration de Chambéry à différentes époques anciennes, notamment au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle. En soumettant ces différents essais à l'Assemblée, M. Perrin fait remarquer certaines erreurs où sont tombés divers auteurs en ce qui concerne surtout ces deux dernières époques.

Selon lui, les limites désignées dans l'acte de vente de Berlion par les mots *à recluso ad pontem Emerycorum*, seraient les cours très irréguliers de la Leysse et de l'Albane ; le pont des Emerycs pourrait être le pont sur l'Albane près le moulin dont le bâtiment subsiste encore sur l'avenue du Champ-de-Mars à Maché ; de ce point, les confins, après s'être dirigés vers la vigne des du Bourget sur les pentes de Montgex, remontaient par le lit de l'Albane jusqu'au moulin d'Aymon de Chambéry.

[1] Séance du 16 avril.

Digitized by Google

De même, quant aux deux dernières enceintes fortifiées, ajoute-t-il, les comptes de construction de celle commencée en 1371 et terminée vers 1444, fournissent des renseignements intéressants sur celle qui la précédait et montrent que celle-ci était plus étendue qu'on ne l'a supposé. Le carnet du percepteur du trezain, en 1382, prouve que la porte du Reclus existait déjà bien antérieurement sur l'emplacement où elle fut ensuite reconstruite, que la rue Saint-Antoine se trouvait à peu près telle qu'elle existe aujourd'hui, et que des maisons s'avançant jusqu'à la porte du Reclus occupaient l'emplacement de l'église actuelle de Notre-Dame et du grand séminaire. On y voit, en outre, que les Antonins et la maison du Temple payaient ce droit de trezain et que cette dernière, ainsi que sa chapelle, était située dans la cour même de M. Angleys et non sur la place de l'Hôtel-de-Ville, au lieu du café Duchêne.

C'est aussi à tort, suivant M. Perrin, qu'on a dit que la Leysse, dont les glières s'étendaient sur une partie du boulevard actuel et presque jusqu'à la chapelle du Temple, allait rejoindre l'Albane à Maché. En effet, si la Leysse a été désignée comme limite d'une maison de la rue Derrière-les-Murs voisine de la rue Trésorerie, et si les comptes des syndics de Chambéry mentionnent très souvent des réparations au pont et à l'arc sur la Leysse près la porte de Maché, c'est que la dérivation de cette rivière, qui venait faire mouvoir le moulin des Granges, près le séminaire, rejoignait une branche de l'Albane sur la place de l'Hôtel-de-Ville et allait sortir à Maché où elle remplissait les fossés, depuis ce point jusqu'au batardeau de pierre qui les fermait près de la poterne du Temple. Ce cours d'eau était alors appelé Leysse et garda ce nom jusqu'au XV^e^ siècle, où il le changea en celui d'Eau-d'Enfer.

Digitized by Google

En terminant l'exposé de ces détails fort intéressants, M. Perrin prie ses collègues de l'Académie de vouloir bien lui communiquer leurs observations et tous les documents utiles, qui pourraient l'aider à mener à bonne fin le projet de reconstituer le vrai plan de Chambéry dans les susdits temps anciens.

Une autre fois [1], le même auteur donne lecture, sur les anciens habitants de Chamonix, d'un passage de l'histoire de cette vallée qu'il se propose de publier.

Selon lui, les Allobroges, soit les premiers habitants de la Savoie, dont l'histoire nous ait conservé le souvenir, trouvèrent, contre les envahisseurs ou les conquérants qui sillonnèrent la Gaule à la chute de l'empire romain, un refuge dans les hautes vallées des Alpes placées en dehors des grandes voies de communication. Les camps du Châtelard, signalés par M. l'abbé Ducis, se rapportent peut-être aux dernières luttes pour l'indépendance. La vallée de Chamonix, malgré la difficulté qu'elle présentait au passage de la vallée de l'Arve dans celle du Haut-Rhône, dût être occupée de bonne heure par quelque peuplade allobrogique ; la partie supérieure de Vallorcine ne le fut que plus tard par une tribu allemande venue par le col de la Balme.

Les plus anciennes traces de l'existence de l'homme dans ces contrées sont des pierres à bassins et à écuelles qu'on a retrouvées sur la rive droite de l'Arve, en face des Houches, et qui sont considérées par les archéologues comme remontant à une antiquité très reculée.

[1] Séance du 11 juin.

Digitized by Google

De ces premiers vestiges, on arrive à l'époque romaine, sans qu'aucune autre découverte de ce genre atteste la présence des habitants. L'inscription de la Forclaz du Larioz, située au-dessus de Saint-Gervais, à la limite même de Chamonix, montre que, quatorze ans après N. S. J.-C., cette dernière vallée, ainsi que celle du Bonnant, fut placée sous la dépendance des Ceutrons, ou plutôt du gouverneur des Alpes graies et pennines. Auguste ne voulut pas laisser sans défense des passages aussi importants. Mais cette délimitation si peu en rapport avec la configuration du sol amena avec le gouverneur de la Narbonnaise des contestations qui furent réglées par le gouverneur de la Germanie supérieure, comme le constate l'inscription ainsi conçue : *Par l'autorité de l'empereur César Vespasien Auguste, Cneius Pinarius Cornelius Clemens, propréteur de la Germanie supérieure, a limité entre les Viennois et les Ceutrons.*

Après avoir exposé et discuté les termes de cette inscription, ainsi que les nombreuses interprétations auxquelles quelques-uns d'entre eux ont donné lieu, M. Perrin résume les faits historiques relatifs à l'occupation romaine, à son influence sur les institutions, le langage et les mœurs, et enfin aux modifications que le christianisme apporta à celles-ci.

A l'arrivée des Burgondes, le mélange pacifique des envahisseurs avec l'ancienne population n'amena que peu de changement dans la manière d'être. Les libertés germaines, greffées sur les institutions romaines et mitigées par la religion chrétienne, pénétrèrent profondément dans le cœur des habitants qui les maintinrent bien des siècles plus tard, même en face de la féodalité devenue maîtresse. Après la donation de la vallée à l'abbaye de Saint-Michel de la

Digitized by Google

Cluse, les prieurs de Chamonix tentèrent de faire dominer en leur faveur le régime qui était en vigueur presque partout ailleurs; mais leurs efforts furent vains. Les hommes libres résistèrent vivement et finirent par faire reconnaître leurs franchises.

M. PERRIN [1] a présenté, en outre, son *Catalogue du médailler de Savoie du musée d'Annecy* et un rapport sur la découverte récente d'une tombe de l'époque romaine, à Bassens.

On sait, non seulement par sa qualité d'ancien conservateur du musée de Chambéry, mais encore par ses précieux ouvrages sur la numismatique, quelle est la grande érudition de M. Perrin en cette branche de notre histoire savoyarde. En 1872, il publiait déjà un beau volume in-8° avec planches, maintenant épuisé, du *Monnayage en Savoie sous les princes de cette Maison*. En 1873, c'était la brochure : *De l'Association des Monnayeurs du Saint-Empire et des ateliers du Piémont qui en firent partie*, qu'il faisait paraître. Enfin, il y a deux ans à peine, l'Académie insérait dans ses Mémoires (V^e^ volume des Documents) le *Catalogue du médailler de Savoie* du musée de Chambéry, ouvrage du même auteur qui fait l'admiration des connaisseurs.

Le *Catalogue du médailler de Savoie du musée d'Annecy*, bien que moins étendu que le précédent, n'est pas moins remarquable par les pièces qu'il énumère que par la manière dont elles sont présentées.

[1] Séance du 19 mars.

Digitized by Google

« Le médailler d'Annecy, est-il dit dans l'*Introduction*, renfermait près de 800 pièces appartenant aux monnayages des princes de Savoie, 17 des branches latérales de Vaud et d'Achaïe, et 44 de la Maison de Genevois ; en éliminant 240 monnaies frustes ou doubles, sans valeur, il en est resté 530 se rapportant à 27 princes et offrant 281 types, dont 16 sont absolument inédits et 84 présentent des variétés intéressantes. »

Ce sont ces 281 types, savoir : 258 des princes de Savoie, 5 de la branche latérale de Vaud, 5 de celle d'Achaïe et 13 des comtes de Genevois, que M. A. Perrin passe successivement en revue dans son ouvrage. La plupart, outre la légende claire et précise qui les accompagne, sont fidèlement reproduits par la gravure, et il suffit le plus souvent de jeter sur ceux-ci un simple coup d'œil pour s'en faire une idée exacte.

Mais, ce qui est non moins précieux dans ce travail du savant numismate, c'est l'éclaircissement complet qu'il apporte, après M. Eugène Demole [1], sur le point resté longtemps obscur du lieu où les comtes de Genevois faisaient battre leur monnaie. Jusqu'en ces dernières années, on avait cru, sur une simple similitude de noms ou sur des trouvailles de creusets faites en certains endroits, que ce lieu était, tantôt le château de Poisy, tantôt une maison des bords du Thiou près du pont Morens d'Annecy, tantôt l'habitation même du maître de la monnaie, Jean *de Arbicis*. Il n'en était rien. Les comtes de Genevois, qui exerçaient un droit réel, bien que contesté, ont établi dès l'origine leur monnayage dans leur maison de l'Isle, *in*

[1] *L'atelier monétaire des comtes de Genevois à Annecy* (1356-1391), par Eugène Demole, 1883.

Digitized by Google

domo de insulâ, maison qui appartint ensuite aux Savoie-Nemours et qui, depuis, a été successivement transformée en prison et en hospice. Le détail des travaux d'installation est contenu dans le compte du maître de la monnaie, Jean Gucci, aux archives royales de Turin. L'atelier fut ouvert le 15 août 1356. Il fonctionna, sous les comtes de Genevois, jusqu'en 1391, sauf une interruption de douze ans, de 1362 à 1374.

Sous Amédée VIII de Savoie, cet atelier dut être encore en activité, puisque nous voyons des monnayeurs d'Annecy assister aux Parlements généraux des monnayeurs du Saint-Empire romain et en être reçus membres; mais aucun document précis n'est venu jusqu'ici en fournir la preuve explicite.

Le rapport de M. Perrin sur la découverte d'une tombe romaine faite, dans le courant de l'hiver 1884-1885, à cent mètres en contre-bas du pont qui est au-dessous du château de la Croix, à Bassens, rappelle qu'une semblable trouvaille eut lieu, il y a une cinquantaine d'années, presque au même endroit. Les objets contenus dans la nouvelle tombe sont d'abord un certain nombre de vases en terre et en verre disposés les uns sur les autres, qui malheureusement ont été brisés par la pioche de l'ouvrier; puis une grande assiette en terre portant en dessous la marque du potier absolument inconnu jusqu'à présent : NOTUS. F.; enfin, au milieu d'ossements calcinés, trois grains de collier en verre irisé à côtes, deux grands bronzes frustes, une bague en bronze, deux anneaux du même métal et plusieurs clous. Ces derniers semblent indi-

Digitized by Google

quer que les différents objets qui précèdent et les débris du cadavre brûlé avaient été renfermés dans une caisse en bois, dont cependant aucune trace n'a été retrouvée.

Le travail de M. BLANCHARD[1], est une *Note sur le mariage de Victor-Amédée Ier et de Marie-Christine de France* ou *un mois de réjouissances à Chambéry*, tirée en majeure partie des documents contenus dans les archives du Sénat de Savoie. Cette note est ainsi conçue :

« Le 10 février 1819, le jour même où elle accomplissait sa treizième année, Marie-Christine de France, deuxième fille d'Henri IV et sœur par conséquent du roi de France alors régnant, Louis XIII, épousait dans une chapelle du Louvre Victor-Amédée, fils et héritier présomptif de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie.

« Ce mariage ne fut point, comme on pourrait le croire, l'exécution pure et simple d'une clause des traités de Brusol, du 25 avril 1610. Dans ces deux actes, il était question du mariage du prince de Piémont avec Elisabeth, fille aînée d'Henri IV. Le contrat authentique devait être signé le 25 juin suivant. Mais le roi ayant été assassiné le 14 mai, ce mariage ne se réalisa point, et la princesse Elisabeth épousa plus tard Philippe IV, roi d'Espagne.

« Néanmoins, une alliance entre les deux maisons était toujours désirée. Richelieu en reproduit un jour la pensée au conseil du roi, et, dès les premiers mois de 1618, le duc de Savoie y songe sérieusement. Nous en avons trouvé une preuve nouvelle dans la correspondance de Lesdiguières. De nombreuses lettres furent échangées à cet

[1] Séance du 30 avril.

Digitized by Google

égard entre ce dernier et la cour de Turin. On est surpris de l'intimité existant entre les auteurs de ces lettres, de la confiance qu'inspire au duc de Savoie le célèbre maréchal dont il avait apprécié autrefois, à ses dépens, la valeur militaire. On prendrait celui-ci pour l'ami le plus désintéressé, le soutien le plus ferme des intérêts du duc de Savoie, même vis-à-vis de la France, si l'on ne se le rappelait, en lisant ses témoignages de dévouement, que la politique des deux États était, à ce moment, solidaire vis-à-vis de leur ennemi commun, l'Espagne. Certains jours, deux et même trois lettres partent de Grenoble à l'adresse du duc de Savoie et du prince de Piémont, et, au milieu des affaires de guerre, on parle à mots plus ou moins couverts du projet de mariage. Un baron de Marcieux, chargé d'affaires du maréchal à Paris, le tient au courant de ce qui se passe à la Cour, et lorsque les négociations secrètes paraissent avoir abouti et que le maréchal n'a plus besoin d'entretenir son agent pour ses affaires personnelles, il le passe au duc de Savoie. Puis, quand le moment opportun lui semble venu, il engage le prince de Piémont à faire la demande officielle. Le cardinal Maurice, l'un des frères cadets de Victor-Amédée, se dirige sur Paris.

« Il quitta Turin vers le milieu d'octobre 1618, arriva à Montmélian le 17, et n'en repartit que le 23. Quel fut le motif de cet arrêt dans un voyage de cette nature ? Ce fut très probablement le désir de conférer avec Lesdiguières qui demandait cet entretien au duc, dans sa lettre du 8 octobre, et aussi pour donner à l'évêque de Genève la possibilité de le rejoindre. Car le cardinal s'adjoignit François de Sales et le président Favre pour lui faire cortège et rehausser l'éclat de la Maison de Savoie, en se présentant à la cour de France avec ces deux illustres personnages.

Digitized by Google

Il ressort, en effet, du *Registre des séances*, qu'après avoir siégé jusqu'au 22 octobre, le président Favre ne vint plus à l'audience du Sénat pendant plus d'une année, soit jusqu'à la séance de rentrée du 14 novembre 1619.

« Les augustes voyageurs arrivèrent à Paris le 6 ou le 7 novembre.

« Je trouvay bon, écrivait Louis XIII à Lesdiguières, « qu'il (le cardinal) me vit dès le jour même en particu- « lier, et le lendemain je luy donnay audience publique « et luy ai faict rendre les honneurs et tous accueils qui « sont deuts à ceux de sa qualité, et comme à un person- « nage que j'estime et affectionne particulièrement. Et, à « la vérité, je vous diray que jusqu'à présent j'ay un « grand contentement de luy. Je vous feray savoir apprez « ce qui sera passé entre nous sur le subject de son « voyage. »

« De Marcieux, de son côté, tenait Lesdiguières au courant de toutes ces démarches. Il lui apprend, en outre, que le cardinal alla ensuite rendre visite à la reine, tandis que le roi était caché pour savoir ce qui se passerait entre eux. Le 12, le cardinal fit officiellement au roi la demande de la main de sa sœur Chrestienne pour le prince de Piémont ; ouverture qui fut très bien reçue.

« Les négociations marchèrent progressivement, mais avec moins de célérité qu'on ne l'aurait désiré à Turin. Il est intéressant de lire une lettre de Lesdiguières à Charles-Emmanuel, en date du 8 décembre, où il le rassure contre les inquiétudes que leur cause le retard apporté à la réponse définitive. Il lui rappelle que le projet a été par déférence communiqué au roi d'Espagne. « Encores qu'il « ne l'agrée pas, si est-ce que par la réponse que S. M. « aura de lui, il feindra de l'agréer, parce qu'il sait bien « qu'il ne peut l'empêcher. »

Digitized by Google

« Enfin, dans les premiers jours de 1619, l'heureuse nouvelle fut apportée à Turin par un courrier spécial. Le prince Victor-Amédée était à Rivoli, où il s'était retiré dès les fêtes de Noël. Il se rendit de suite à Turin, et le soir du même jour, 3 janvier, un grand bal réunissait au palais la société de la ville. Vers minuit, en présence des princesses et des ambassadeurs, après un bruit confus de trompettes, entrèrent vingt-quatre pages avec un grand nombre de flambeaux, et ensuite parut un héraut vêtu d'une cotte d'armes qui, s'avançant jusqu'au milieu de la salle, lut un cartel sur les couleurs de Madame Chrestienne de France, qui sont le *bleu*, l'*incarnat*, le *blanc* et l'*amarante*.

« Elle nous représente par le *bleu* ses pensées célestes « et relevées ; par l'*incarnat*, ses chastes et honnêtes incli- « nations ; par le *blanc*, la candeur et la pureté de sa foy, « et par l'*amarante*, sa constance. C'est pourquoy aujour- « d'hui en la fameuse ville de Pô et à la présence des « sacrées Déités de la Doire, je m'offre à tous venants « pour combattre à l'homme armé, etc...

« S'il se trouve quelqu'un, si osé que de soutenir le « contraire, qu'il s'asseure que de l'orgueuil du *jaune*, du « désespoir du *gris*, de la frénésie du *noir*, du peu d'as- « surance du *rouge*, de la tromperie du *verd*, il passera « du *vermeil* de la vie au *pâle* de la mort. »

« Le rendez-vous fut donné au grand tournoi qui aurait lieu quatre jours après sur la place du Château. Le chroniqueur contemporain du *Mercure François*, à qui nous faisons cet emprunt, consacre 16 pages à la reproduction des réponses à ce cartel, à la description des costumes, des couleurs, des allégories, des joûtes, etc.

Digitized by Google

« Durant les jours qui précédèrent la lutte, il n'y eut que mascarades et réjouissances dans la capitale.

« Turin n'eut point le monopole des fêtes. L'allégresse fut générale dans tous les États de Savoie. Un courrier, parti le lendemain de la réception de la nouvelle officielle, arriva à Chambéry le 6 janvier, vers huit heures du matin, pour la transmettre au marquis de Lans, gouverneur général de la Savoie. De suite furent convoqués au Château les membres du Sénat et de la Chambre des Comptes pour accompagner le gouverneur à l'église de Saint-François, où un *Te Deum* solennel fut chanté en actions de grâces.

« En même temps, fut ordonné et publié par tous les carrefours de la ville, à son de tambour, de *faire feste* trois jours continuels, nettoyer les rues, éclairer des feux de joie sur la place du Château vers le soir, et d'y réunir des hommes d'armes, comme il est d'usage de le faire en semblables circonstances, comme aussi sonner les cloches avec carillons dans toutes les églises, tant de la ville que des lieux circonvoisins, à midi et le soir ; et en outre, « tenir « la nuit pendant lesdits trois jours cierges et chandelles « ardantes aux fenestres visant sur les rues tant en la ville « qu'aux fauxbourgs. »

« Le 13 janvier, deuxième dimanche de 1619, pour continuer les réjouissances extraordinaires à l'occasion du mariage du prince héritier, « furent faits grands appareils « pour les feux de joye à la place devant le Château, avec « édifice de bois en façon de tour proche le bailliage, dans « et dehors lequel édifice fut exercé le jeu de plusieurs « manières de feux artificiels, jouant tant en l'air et à « l'environ de la tour que sur et parmi les gens d'armes « de pied qui à cette occasion étaient là assemblés, avec

Digitized by Google

« l'affluence du peuple tant de la ville que hors d'icelle, « qui pour ce sujet avait là abordé. »

« Néanmoins, à l'occasion de l'arrivée d'un certain ambassadeur de Venise en cette ville, il fut sursis aux exercices jusqu'au lendemain soir, lundi 14 ; cette nouvelle fut publiée dans toute la ville et reçue avec grande démonstration de joie. Le Sénat lui-même, étant entré en séance le lendemain matin, fut prié de la part de S. Excellence de suspendre ses audiences, et tant cette Compagnie que la Chambre des Comptes « célébrèrent fêtes jusques « à la consommation du feu de joie, avec continuation « de chandelles allumées aux fenestres. »

« Ces fêtes n'étaient que des préliminaires. A peine retournée à ses occupations journalières, la population de notre ville en fut de nouveau distraite par « *l'arrivée en* « *cette ville de Chambéry de Messeigneurs les princes* « *Victor-Amédée et Thomas, allant à Paris pour effectuer* « *la perfection de l'heureuse alliance d'entre la Savoie* « *et la France* de laquelle est escript aux feuilles précé- « dentes. »

« Nous donnons ici la longue note du *Registre des séances :*

« Le mardy 26 janvier 1619.

« Estant advertie l'Excellence de Monsieur le marquis « de Lans, chevalier de l'Ordre, lieutenant et gouverneur « général pour S. A. S. de çà les Monts que debvoient « arriver le soir au Chasteau et préside de Montmellian, « les Altesses Sérimissimes et Illustrissimes prince Mon-

Digitized by Google

« seigneur Victor-Amédée, fils aisné de Savoye, et Mon-
« seigneur le prince Thomas, son frère, avec leur train
« et équipage, comme aussy Tres-illustre seigneur François
« de Bonne, maréchal de France, gouverneur et lieutenant
« général pour Sa Majesté très-chrestienne en Dauphiné,
« et debvoir venir le lendemain en cette ville de Chambéry,
« en furent incontinent advertis de la part de Son Excel-
« lence MM. les présidents, conseillers et sénateurs de ce
« souverain Sénat de Savoye, ce qui occasionna que le
« palais de justice fut serré pour l'entrée de relevée de
« jour et par conséquent pendant le séjour de mesdits
« Seigneurs en cette ville qui fut jusques au jeudy,
« dernier de ce mois, comme cy-après.

« Le même jour fut publié à son de tambour et néan-
« moins commandé les enfants de la ville et des faubourgs
« se tenir présents pour aller en parade avec armes,
« au-devant de Leurs Altesses et de Monsieur le maré-
« chal, en honneur, respect, obéissance et debvoir à eux
« possibles comme à Nostre Souverain Prince, Maistre et
« Seigneur et convenables à telles et semblables arrivées.

« En sorte que le lendemain mercredy, 30 dudit mois,
« fut au-devant de Leurs Altesses et de Mondit Sieur le
« Maréchal une compagnie d'arquebusiers à cheval, des
« enfants de cette ville et plusieurs autres à part et séparés,
« tant de noblesse que d'autres qualités honorables
« jusques au rencontre de Leurs Altesses qui fut à Nostre
« Dame de Mians, où ils entendirent messe et firent l'avant-
« garde de cette arrivée que fut en telle sorte :

« Scavoir, marchaient en teste lesdits arquebusiers à
« cheval et plusieurs gentilshommes tant savoysiens que
« françois et immédiatement après Monseigneur le prince
« majeur à droite, Monsieur le maréchal de l'Esdiguière

Digitized by Google

« au milieu et Monseigneur le prince Thomas à gauche.
« Après lesquels et quelques gentilshommes du train de
« Monsieur le maréchal estoit sur liectière (litière) S. E.,
« à cause de son indisposition, et marchoit en queue la
« trouppe de ses gardes.

« De sorte qu'estant Leurs Altesses à l'entrée du Rateau
« proche le pont de la porte de Montmellian furent
« présentées en toute humilité, obéissance et debvoir
« possible à mondit Seigneur le prince majeur Victor-
« Amédée les clefs de la ville par noble et spectable
« Pantaléon Vissod, docteur ès droit, avvocat au souverain
« Sénat de Savoye, premier scindic de Chambéry en
« l'assistance des autres conscindics et fut par lui faicte
« l'harangue convenable et décente à tel acte et semblable
« subject, lesquels clefs furent souverainement acceptées
« de Monseigneur par attouchement de sa main, comme
« de mesme luy fut faict par le capitaine du Chasteau à
« l'entrée de la première porte d'iceluy.

« La parade des enfants de ville et faubourgs estoit à
« scavoir les deux coustés des rues dès la première porte
« du faubourg de Montmellian passant par la rue de la
« Juifverie jusques à celle du Chasteau remplis de soldats
« tant bourgeois qu'autres, mousquetaires, arquebusiers
« et piegniers (?) ou toute la populace de toutes parts
« des rues criant à hautte voix en signe de parfaite
« réjouissance, Vive Savoye.

« Sur les quatre heures du soir furent assemblés so-
« lennellement en robbes rouges Messeigneurs les con-
« seillers, présidents et sénateurs du Sénat et allèrent au
« Chasteau féliciter Leurs Altesses de leur arrivée et
« heureuse alliance, et fut faicte l'harangue par Monsieur
« le président de Charpenne pour l'absence de Monsieur

Digitized by Google

« le président Favre occupé à Paris pour le service de « S. A.

« Et le lendemain jeudy dernier janvier après dîné « partirent Leurs Altesses sérenissimes pour Paris avec « semblables cérémonies, allégresses et réjouissances « comme sus est dit à leur arrivée, et à l'instant partit « Monsieur le maréchal pour aller coucher à Barreaux et « le lendemain s'en aller coucher à Grenoble. »

« D'après le *Mercure françois*, 13 janvier 1619, les princes arrivèrent le même jour, 1er février, à Lyon, dont le gouverneur leur donne le soir le spectacle d'un très beau ballet. Ils prirent la poste le lendemain après-midi et couchèrent à Tarare. Le 3 février, arrivés à Roanne, ils s'embarquèrent sur la Loire ; « mais, ajoute le chroniqueur, « leur basteau ne faisant la diligence que le prince de « Piedmont désirait, il descendit à Bony avec son frère et « quelques seigneurs, laissant tout leur train venir après « eux ; là ils prirent la poste et se rendirent à Paris le « soir du 7 février où ils furent royalement reçus avec « toutes sortes d'applaudissements et d'honneurs. » (1619, « p. 16.)

M. F.-C. DE MARESCHAL DE LUCIANE[1], dans son mémoire sur les *États généraux de Savoie tenus à Chambéry, le 19 mai 1546*, a mis au jour un point de notre histoire nationale resté jusqu'à présent dans l'ombre.

On appelait anciennement États-Généraux la réunion plénière des députés des trois ordres comprenant la nation,

[1] Séance du 21 mai.

Digitized by Google

« au milieu et Monseigneur le prince Thomas à gauche. « Après lesquels et quelques gentilshommes du train de « Monsieur le maréchal estoit sur liectière (litière) S. E., « à cause de son indisposition, et marchoit en queue la « trouppe de ses gardes.

« De sorte qu'estant Leurs Altesses à l'entrée du Rateau « proche le pont de la porte de Montmellian furent « présentées en toute humilité, obéissance et debvoir « possible à mondit Seigneur le prince majeur Victor-« Amédée les clefs de la ville par noble et spectable « Pantaléon Vissod, docteur ès droit, avvocat au souverain « Sénat de Savoye, premier scindic de Chambéry en « l'assistance des autres conscindics et fut par lui faicte « l'harangue convenable et décente à tel acte et semblable « subject, lesquels clefs furent souverainement acceptées « de Monseigneur par attouchement de sa main, comme « de mesme luy fut faict par le capitaine du Chasteau à « l'entrée de la première porte d'iceluy.

« La parade des enfants de ville et faubourgs estoit à « scavoir les deux coustés des rues dès la première porte « du faubourg de Montmellian passant par la rue de la « Juifverie jusques à celle du Chasteau remplis de soldats « tant bourgeois qu'autres, mousquetaires, arquebusiers « et piegniers (?) ou toute la populace de toutes parts « des rues criant à hautte voix en signe de parfaite « réjouissance, Vive Savoye.

« Sur les quatre heures du soir furent assemblés so-« lennellement en robbes rouges Messeigneurs les con-« seillers, présidents et sénateurs du Sénat et allèrent au « Chasteau féliciter Leurs Altesses de leur arrivée et « heureuse alliance, et fut faicte l'harangue par Monsieur « le président de Charpenne pour l'absence de Monsieur

Digitized by Google

« le président Favre occupé à Paris pour le service de « S. A.

« Et le lendemain jeudy dernier janvier après dîné « partirent Leurs Altesses sérenissimes pour Paris avec « semblables cérémonies, allégresses et réjouissances « comme sus est dit à leur arrivée, et à l'instant partit « Monsieur le maréchal pour aller coucher à Barreaux et « le lendemain s'en aller coucher à Grenoble. »

« D'après le *Mercure françois*, 13 janvier 1619, les princes arrivèrent le même jour, 1er février, à Lyon, dont le gouverneur leur donne le soir le spectacle d'un très beau ballet. Ils prirent la poste le lendemain après-midi et couchèrent à Tarare. Le 3 février, arrivés à Roanne, ils s'embarquèrent sur la Loire ; « mais, ajoute le chroniqueur, « leur basteau ne faisant la diligence que le prince de « Piedmont désirait, il descendit à Bony avec son frère et « quelques seigneurs, laissant tout leur train venir après « eux ; là ils prirent la poste et se rendirent à Paris le « soir du 7 février où ils furent royalement reçus avec « toutes sortes d'applaudissements et d'honneurs. » (1619, « p. 16.)

M. F.-C. DE MARESCHAL DE LUCIANE[1], dans son mémoire sur les *États généraux de Savoie tenus à Chambéry, le 19 mai 1546*, a mis au jour un point de notre histoire nationale resté jusqu'à présent dans l'ombre.

On appelait anciennement États-Généraux la réunion plénière des députés des trois ordres comprenant la nation,

[1] Séance du 21 mai.

Digitized by Google

c'est-à-dire la noblesse, le clergé, le peuple, dans le but de délibérer sur quelques affaires importantes. Cependant, on donnait aussi ce nom aux réunions qui ne comprenaient que les députés des trois ordres d'une province.

Dès le commencement du XIV^e^ siècle, il se tint à divers endroits de la Savoie un grand nombre de ces assemblées, dont, après Grillet qui en cite plusieurs dans son dictionnaire historique, M. le baron Bollati de Saint-Pierre a donné la liste complète, en même temps que les actes officiels de la plupart, dans le dernier volume paru (1884) des *Monumenta historiæ patriæ*.

Toutefois, il est une de ces assemblées, celle de 1546, qui n'a été qu'indiquée, faute par ces mêmes auteurs d'avoir connu toutes les pièces qui la concernent. C'est une telle lacune que M. F.-C. de Mareschal de Luciane, a eu dans ses recherches aux riches archives de la ville de Chambéry, l'heureuse chance de pouvoir combler.

Cette réunion eut lieu à Chambéry, dans le couvent de Saint-François (aujourd'hui archevêché), le 19 mai 1546, dix ans après que François I^er^ se fut emparé de la Savoie. Elle fut provoquée par les syndics et la communauté de Chambéry, qui demandèrent au gouverneur de la Savoie et de la Bresse, Jean de la Baume, la permission de convoquer les États des trois ordres pour rédiger leurs doléances et les faire porter à François I^er^ par deux ambassadeurs. Si l'on en juge d'après cette pétition et la délibération qui s'ensuivit, la situation de notre pays n'était pas belle depuis qu'il avait passé sous la domination étrangère, et était loin de celle qu'Olivier de la Marche avait peinte un siècle auparavant, sous le règne du duc Amédée VIII. On trouve au nombre des délibérants la plupart des grands noms de la noblesse, tels que le comte de la Chambre, le

Digitized by Google

comte d'Entremont, le baron d'Aix, le seigneur de la Val-d'Isère et de Combefort, Michel de Villette, baron de Chevron, etc. ; parmi les ecclésiastiques, Jean-Philippe de Grolée, archevêque de Tarentaise, les protonotaires de Bellegarde, de Marnys, de Châteauvieux, Rapin, Pierre Calliet, etc. ; les quatre syndics de Chambéry, Pierre Antherin, Louis Capris, Etienne Besse, Jean Farfein, le procureur de la même ville Théodore Morinis, etc. ; Michel Broncin, Claude Odde, Michel Replat, Hugues Falcoz, syndics et commis pour le pays de Maurienne, etc. ; M^es^ Richard Arnaud, André Martin, Antoine Durand, commis pour le pays de Tarentaise, etc.

Les deux ambassadeurs ou députés des États auprès du roi furent Michel de Villette, écuyer, seigneur et baron de Chevron, et messire François Regnauld, docteur ès-droits et collatéral. Ils partirent de Chambéry, le 25 mai, avec six chevaux et deux laquais, pour se rendre à Fontainebleau, où se trouvait la Cour. Les séances des États-Généraux avaient ainsi duré six jours.

Après avoir résumé en quelques pages l'historique de cette importante assemblée, M. de Mareschal de Luciane cite dans leur texte même les différents documents qui s'y rapportent, et qui sont :

1° *Lordonnance des grans maîtres nobles et des sindiques du pais de Savoye pour aller à la court le 19 may 1546.* N° 28 de l'Inventaire manuscrit des Archives de la ville de Chambéry.

2° *Articles presentez au roy et à son conseil privé par mons^r^ le collatéral Regnaud et mons^r^ de Chivron.* Ibid.

3° Edit de François I^er^ concernant les enquêtes et les exécutions d'arrêts dans les procès et répondant à l'article VII des doléances. N° 29 de l'Inventaire.

Digitized by Google

4° Déclaration du nombre de feux en Savoie par les ambassadeurs Regnauld et de Chevron, et compte de leurs dépenses. N° 28 de l'Inventaire.

5° Requête par les précédents à Monseigneur d'Aumale, gouverneur du Dauphiné et de la Savoie, pour être autorisés à contraindre les communes à compléter le paiement des frais de voyage. Ibid.

6° Attestation, du 15 janvier 1548, par laquelle le président Pellisson certifie que les États ont eu l'autorisation de s'assembler. Ibid.

M. Morand [1], après avoir rappelé les différentes vicissitudes de fortune qu'a subies la Maison de Savoie pendant les cinq premiers siècles de sa domination, expose, suivant les documents originaux, l'une des circonstances les plus navrantes de la détresse où tomba Charles III.

Dès la prépondérance acquise par Humbert aux Blanches-Mains sur les seigneurs féodaux du second royaume de Bourgogne, les princes de la Maison de Savoie n'avaient cessé, pendant près de quatre siècles, non seulement d'étendre leurs possessions territoriales en deçà et au-delà des Monts, mais encore de s'élever par degré vers les sommets les plus éminents de la puissance politique.

On sait de quelle grande faveur ils jouirent auprès des empereurs d'Allemagne, leurs suzerains. En 1198, Thomas Ier reçut le titre de vicaire de l'empereur en Lombardie; en 1356, Amédée VI, celui de vicaire de l'empire dans la partie cisalpine du royaume de Bourgogne; en 1416, Amédée VIII, celui de Duc.

[1] Séance du 5 mars.

Digitized by Google

Mais il arriva malheureusement ici ce que l'on voit parfois dans la saison d'été, où les pluies et les orages viennent interrompre la série des beaux jours et ravager les récoltes. Bientôt après la mort d'Amédée VIII, son œuvre ainsi que celle de ses prédécesseurs, fut sur le point d'être détruite pour toujours. Pendant cent treize ans, de 1440 à 1553, elle est défaite, pour ainsi dire, pièce par pièce, sous le règne de huit princes faibles, ou incapables, ou enfants.

Louis, dominé par sa femme Anne de Lusignan et par les Cypriotes, voit ses propres fils et les grands seigneurs de ses Etats se révolter contre lui. Des guerres inutiles ruinent ses finances et lui font perdre, en Piémont, ce qu'il avait acquis au-delà de la Sesia. Sur le Rhône, le Diois et le Valentinois sont réunis au Dauphiné et la baronnie de Gex est vendue au bâtard d'Orléans, comte de Dunois.

Amédée IX, maladif, est réduit à se défendre contre ses frères, soutenus par Louis XI.

Philibert Ier, séparé de sa mère enlevée par Charles-le-Téméraire, tombe, lui et ses Etats, sous la domination du même Louis XI.

Charles Ier, comme son frère Philibert Ier, est soumis à la tutelle hostile de la France.

Charles II meurt à sept ans, pendant que ses Etats sont traversés et ruinés par Charles VIII.

Philippe II dit Sans-Terre, malgré son retour à la sagesse et sa bravoure, ne ramène guère en sa faveur la fortune de sa famille qu'il avait combattue sous son père et sous ses neveux.

Philibert II, dit le Beau, emporté prématurément par une mort tragique, n'arrive pas à un résultat meilleur, malgré l'espoir qu'il avait fait concevoir.

Digitized by Google

Enfin, Charles III mérite, plus que les sept princes précédents, le surnom de Malheureux que l'histoire lui a donné. Rarement souverain fut soumis à de plus dures épreuves. Tremblements de terre, ouragans, disette, peste, tous les fléaux de la nature viennent d'abord affliger les populations de ses Etats. Ensuite, dépouillé lui-même presque de la totalité de ses provinces, il ne peut laisser, en mourant, à son fils Emmanuel-Philibert que la vallée d'Aoste, les villes de Coni, de Verceil et de Nice.

On sait comment celui-ci par le traité de Cateau-Cambrésis, qui suivit les victoires de Saint-Quentin et de Gravelines, rentra glorieusement en possession de l'héritage de sa famille.

Mais, pour en revenir à Charles III, ce prince, fils de Philippe Sans-Terre et frère de Philippe-le-Beau, n'était âgé que de dix-huit ans lorsqu'il succéda à ce dernier. Doux par nature, flexible, bon, religieux, régulier dans ses mœurs, aimant la justice et l'ordre, il était cependant d'une extrême indécision dans la conduite des affaires. Ne désirant que la paix, il fut entraîné fatalement à ne faire que la guerre. Pendant qu'il était assailli de tous côtés par ses ennemis, sa détresse fut un moment telle qu'il fut contraint d'engager sa chapelle, ses joyaux et sa vaisselle à des banquiers de Gênes. C'est l'énumération et la description de ces objets que M. Morand, après l'exposé des détails qui précèdent, rapporte à l'Académie suivant les livrets mêmes de la Chambre des comptes (1537-1541).

Les banquiers qui avaient obligé de cette manière le prince malheureux, étaient André Pallavicini, Bernard Spinola, Bernard Doria, Octavien Sauli.

Ils furent désintéressés en 1541 par la somme totale de 25,238 écus d'or au soleil. Les objets précieux retirés de

Digitized by Google

leurs mains étaient au nombre d'environ cent vingt, parmi lesquels on remarquait des gobelets, des plats, des croix, des reliquaires, des salières, des aiguières, des flacons de jaspe, des bracelets, des ceintures, des colliers, des boutons, des écritoires, une histoire de la Passion, un chapelet, etc. Les uns et les autres enfermés dans trois caisses furent envoyés au prince de Piémont, qui se trouvait alors dans les Flandres.

II. — Belles-Lettres.

Nous devons citer ici, en premier lieu, la proclamation solennelle du prix biennal de poésie de la fondation Guy. Cette fête qui a eu lieu, le 4 février 1885, dans la grande salle du Conseil général de la Savoie, a été souverainement remarquable par le nombre et la distinction des assistants, comme par le charme et l'élévation des discours littéraires qui ont été prononcés.

Rarement la splendide salle du Conseil général, où s'est passée cette intéressante fête littéraire, n'a offert un spectacle, à la fois plus imposant et plus gracieux, plus élevé et plus charmant. La foule considérable accourue en cette circonstance comprenait en grande partie l'élite de la société de Chambéry. On remarquait, entre autres, sur deux fauteuils d'honneur placés au bas de l'estrade réservée au bureau, M. Lasserre, procureur général, et M. le chanoine Ducis, délégué de la Société florimontane d'Annecy ; dans l'enceinte, un grand nombre d'hommes marquants par leur savoir ou par leur haute position sociale ;

Digitized by Google

enfin tout un parterre de dames non moins distinguées par leur esprit fin et délicat que par leurs toilettes élégantes.

La séance était présidée par M. Louis Pillet. Dans une courte et digne allocution, l'honorable président a souhaité la bienvenue à son brillant auditoire ; ensuite, il a donné la parole à M. l'avocat Descostes, secrétaire perpétuel, pour la lecture des rapports à l'ordre du jour.

Le premier de ces documents, retraçant la physionomie de l'Académie durant les années 1883 et 1884, se résume dans les articles suivants : *1° Travaux historiques et archéologiques ; 2° Travaux scientifiques ; 3° Travaux littéraires ; 4° Travaux artistiques ; 5° Nécrologies ; 6° Nominations de nouveaux membres.*

Chacun de ces points, développés par le rapporteur avec une clarté et une verve étincelante, ont suscité, à juste titre, de vifs et unanimes applaudissements.

Les poèmes présentés au concours étaient au nombre de vingt-cinq. A leur tour, M. l'avocat Descostes les passe successivement en revue, mettant en relief les qualités et les défauts de chacun, avec la même sûreté d'appréciation et le même charme de langage qu'on vient d'admirer dans le rapport précédent. Il insiste spécialement sur trois œuvres d'une valeur supérieure aux vingt-deux autres, mais d'une valeur inégale entre elles : *Rhodanus*, *Légende*, *Avenir*. Ensuite, il propose, au nom de la commission, de décerner le prix au premier de ces poèmes, et d'accorder en même temps une mention honorable à chacun des deux autres.

Sur ces conclusions, d'ailleurs adoptées précédemment par l'Académie, M. le président procède aussitôt à l'ouverture des bulletins cachetés, et les noms des lauréats, ainsi

Digitized by Google

connus, sont proclamés, dans l'ordre suivant, aux applaudissements répétés de l'Assemblée :

Prix : *Rhodanus*, M. Constant Berlioz, commissaire de surveillance à la gare de Chambéry.

1re Mention : *Légende*, M. Amé d'Oncieu de la Bathie, de Chambéry.

2e Mention : L'*Avenir*, M. Jean Berlioz, de Rumilly.

En dehors du compte-rendu des années 1883 et 1884 et du rapport sur les poèmes du concours de poésie, dans la séance solennelle dont nous venons de parler, l'Académie s'est entretenue, dans deux autres séances [1], d'un volume manuscrit des *Idées du sieur Antoine Pavy pour des pièces de théâtre*, présenté par M. le marquis Tredicini de Saint-Séverin, et d'une note par M. L. Pillet sur la société du *Folk-lore*.

Si, à l'exemple de Virgile, il est permis de comparer les petites choses aux grandes, le sieur Antoine Pavy, l'auteur des *Idées pour des pièces de théâtre*, a quelque ressemblance avec Homère, l'auteur de l'*Iliade*. On n'est pas fixé d'une manière certaine sur sa généalogie, et, sauf le peu qu'en font connaître ses écrits, on ne sait presque rien de sa vie.

Il y a tout lieu de croire cependant qu'il appartenait à la famille importante qui depuis longtemps possédait des biens à Saint-Jean d'Arvey, et dont l'un des membres épousa, vers la fin du XVIe siècle, une des filles de Jean de Piochet, seigneur de Salins. Peut-être même était-il cet avocat Pavy dont le château en cette paroisse, d'après un

[1] Séances des 21 mai et 17 décembre.

Digitized by Google

rapport à S. A. R. le comte de Maurienne, devait servir de logement à une compagnie de la garnison de Chambéry battant en retraite sur les Bauges, en 1792. Il avait une sœur mariée au trésorier du Genevois, Bilioud.

Quoi qu'il en soit au moment où il nous est révélé par ses compositions théâtrales, en 1736, Antoine Pavy habitait Chambéry. Gai vivant, il était l'âme des fêtes de la bonne société, et même, suivant son propre aveu, il passait, à cause de cela, pour un peu « fol » aux yeux de quelques grincheux. La réponse qu'il leur fit n'était pas propre à les flatter eux-mêmes :

« Le monde est plein de fols, et qui n'en veut point voir
« Doit rester toujours seul et casser son miroir. »

Au fond, c'était un honnête homme. A la vérité, il déclare à sa « chère Philis » qu'il ne consentira jamais à délaisser les bords du Permesse :

« Son cœur n'a de plaisir qu'en ce sacré lieu,
« Et ce n'est pas un mal que d'écouter un dieu. »

Mais il déclare bravement à la « belle Henriette » qu'elle ne doit compter que sur son « amitié. »

Ecrivain fécond, il met souvent moins de quinze jours à composer une comédie. Parmi ses pièces dont on connaît les titres, sept se sont perdues : *Le dormeur éveillé.* — *Le noble malgré lui.* — *Le hardi poltron.* — *La chaste impudique.* — *La constance récompensée, soit le magicien impuissant.* — *Le tableau du mariage.* — *L'épouse fugitive.*

Le premier volume de son répertoire, le seul qui se soit conservé, appartenait au marquis Rouere de Saint-Séverin et a été retrouvé dans les archives du château de Dulin. Il

Digitized by Google

contient, avec deux lettres dédicatoires et plusieurs airs notés, trois pièces : *Les amours magiques.* — *Le jugement de Pâris.* — *Les festes de la paix.* Cette dernière, composée à l'occasion du traité qui suivit la bataille de Parme entre la France et l'Autriche et où Charles-Emmanuel III, allié de Louis XV, gagna Tortone et Novare, est écrite en vers. On sait qu'à cette bataille, livrée le 29 juin 1734, les régiments provinciaux de Savoie et de Tarentaise firent des prodiges de valeur, de même que le régiment provincial de Chablais devait se distinguer plus tard au siège de Mont-Alban, au passage du Var, au siège de Coni et à l'affaire de l'Assiette.

En offrant ce volume à l'Académie, M. le marquis de Tredicini de Saint-Séverin l'a accompagné, sous le titre de *Prolégomènes aux pièces de M. Antoine Pavy*, d'une étude charmante sur l'art littéraire de l'auteur, sur l'auteur lui-même et sur les mœurs savoyardes à cette époque.

« La première de ces comédies, dit-il, est agrémentée de couplets avec musique notée, et la dernière est en vers, bien mauvais sans doute ; mais en somme, combien, dans les vaudevilles du temps, en rencontre-t-on qui soient meilleurs? Dans les unes et les autres de ces pièces, il n'y a, à la vérité, aucun mérite littéraire, ou il est restreint. Toutefois, on est frappé de la fécondité d'imagination de l'auteur, qui produit, pour ainsi dire, à jour fixe, pour une circonstance donnée, sans avoir, comme il dit lui-même, « le temps de revoir, de parachever et de vernir son œuvre. » A voir la difficulté des trucs nécessaires pour en rendre la représentation supportable, on se demande si ces pièces ont jamais pu être jouées sur un théâtre de salon. L'auteur, cependant, l'affirme. La première fut représentée en 1736, à Chambéry, à l'hôtel de B., et la

Digitized by Google

seconde à l'hôtel de M., en présence de tout le *pschutt* de la bonne compagnie de l'époque...

« On aimait les fêtes dans notre pays de Savoie, comme du reste on les aime encore aujourd'hui. Si nous sommes méridionaux par la latitude et peut-être aussi un peu par la tête, nous tenons des peuples du Nord, par notre altitude, le goût des plaisirs à couvert, afin de tromper parfois les tristes et interminables longueurs de l'hiver. M. de Maistre, dans ses lettres posthumes, parle des fêtes pantagruéliques que l'on donnait à Chambéry, en 1786, entre autres, d'une fête appelée « fête anglaise » qui commença à midi pour finir à quatre heures du matin du lendemain, fête donnée par souscription dans les salons du marquis d'Yenne, à Chambéry. Mais, si l'on y aimait les fêtes, on aimait aussi les arts et la littérature ; et, en définitive, malgré notre réputation de rudesse, on était, même avant la Révolution, aussi civilisé qu'ailleurs, ou pour mieux dire, pas plus bête...

« *Les festes de la paix* furent jouées, nous dit M. Pavy, à Chignin, à côté de la cure. On peut se demander où, si ce n'est que l'on n'ait disposé *ad hoc* un des nombreux celliers juxtaposés dans l'endroit. Pendant longtemps, il était d'usage, dans la société de Chambéry, de se transporter, à l'époque des vendanges, avec de nombreux amis, dans ces habitations mixtes assez peu rares en Savoie. La simplicité de l'installation et l'absence des choses les plus élémentaires du confort ajoutaient encore du piquant à la réunion... »

Enfin, M. le marquis de Tredicini de Saint-Séverin montre par de nombreux exemples tirés de l'étude de M. Florimond Truchet sur les *Mystères* joués autrefois dans la Maurienne, combien ce goût pour les représenta-

Digitized by Google

tions théâtrales était ancré dans l'esprit de nos pères, et il en rappelle ainsi l'origine :

« Le clergé ne se contentait pas de dominer les intelligences, il cherchait à subjuguer les imaginations et à s'emparer de toutes les facultés humaines. Le genre plastique, le genre musical, le genre mimique furent pour lui autant d'instruments de puissance et de séduction. Il n'est pas douteux que le christianisme a seul civilisé le monde et que cette influence n'ait été amenée par le clergé. Par lui, les mœurs se sont adoucies et la société s'est perfectionnée. Le théâtre a été un des moyens les plus pratiques pour capter l'imagination et tourner les hommes vers le bien. On est étonné de l'ingratitude des peuples envers l'Eglise qui a toujours pris, dans toutes les branches de la science, de la littérature et de l'art, l'initiative de leur divulgation et de leur conservation. Malheureusement, aujourd'hui au lieu d'être un moyen de réformer les mœurs et les défauts d'une société malade, le théâtre n'est qu'une sotte diatribe et une basse moquerie contre la chose la plus sainte, après Dieu et l'Eglise, — le mariage. »

Le *Folk-lore* est une société littéraire, d'un caractère spécial, qui s'est formée à Londres, en 1878, et qui tend à se propager en France.

Sa dénomination vient de deux mots anglais qui signifient *science* ou *savoir populaire*.

On a défini d'abord cette nouvelle branche de littérature « l'ensemble de la culture que le peuple a tiré de ses propres ressources. »

Mais cette définition n'est ni exacte, ni complète.

Digitized by Google

« Au début, dit M. le comte de Puymaigre dans un manuel qu'il vient de publier à Paris, le Folk-lore ne s'appliquait qu'aux contes, aux légendes, aux chants populaires, aux proverbes, aux devinettes, aux formulettes, à cet ensemble auquel on peut donner le nom collectif de littérature orale. On y a ajouté depuis la linguistique, et avec assez de raison, si on borne cette addition aux mots qui supposent des croyances ou des traditions ; ensuite est venue l'ethnographie traditionnelle, coutumes, croyances, superstitions, costumes, instruments, bijoux, etc. On y joint maintenant certains livres de colportage, l'imagerie populaire, parfois l'iconographie monumentale. Le vocable Folk-lore semble en passe de réunir sous sa forme élastique tout l'ensemble des choses populaires à des degrés et à des titres différents, qui jusqu'à nos jours avaient été négligées ou n'avaient point été classées. »

Le but de la Société du *Folk-lore* est de renouveler, sous ce rapport, ce qui a été fait avec un plein succès dans le domaine des arts, où de nombreux individus, dans tous les rangs et toutes les conditions de la société, par leurs collections de pièces de céramique, d'objets préhistoriques, de débris de monuments anciens, etc., ont contribué à la reconstitution presque entière de cette partie de l'histoire d'un monde passé.

Il convient à tous, et principalement à ceux que leur position appelle à vivre au milieu du peuple des campagnes.

En Savoie, on rencontre fréquemment encore quelques-unes de ces vieilles traditions que les vieillards répètent sans y croire. Ici, c'est un oratoire construit mystérieusement et dont les matériaux ont été apportés par les anges. Là, ce sont de vieux refrains rappelant d'anciens souvenirs

Digitized by Google

populaires, des légendes de saints, ou des superstitions locales. Ailleurs, où une rivière s'encaisse entre deux roches escarpées, c'est le *Saut de la Pucelle*. Ailleurs encore, c'est le *Pont du Diable*, au-dessus d'un abîme profond. Enfin, souvent une grotte sombre est une *Grotte des fées*. M. PILLET cite, entre autres, vers le haut des gorges abruptes du Sierroz, quelques assises d'un poudingue quaternaire, de cailloux roulés unis par un ciment très dur : c'est un pont commencé pendant la nuit par des fées bienfaisantes ; mais le coq étant venu à chanter avant l'achèvement de leur œuvre, celles-ci ont disparu, et le pont reste à faire.

La Société du *Folk-lore* a tenu sa séance annuelle à Londres, le 27 juin dernier. Sur la proposition d'un membre espagnol, M. Machado y Alvarez, il a été décidé qu'un congrès international aurait lieu dans la même ville, au mois de juin 1888. Il n'y a pas de doute que de nombreux folkloristes de France s'empresseront d'y assister.

III. — ARTS.

Le 6 août, l'Académie, conformément aux dispositions du testament de M. l'avocat Guy, après avoir fait un examen approfondi des tableaux du CONCOURS DE PEINTURE exposés à l'Hôtel-de-Ville, a porté son jugement.

La commission chargée d'examiner le travail des concurrents était composée de MM. Victor Barbier, Perrin et Molin.

Digitized by Google

M. Barbier, rapporteur, s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Votre commission a l'honneur de venir vous rendre compte du résumé de ses travaux à l'occasion du prix de peinture (fondation Guy) à décerner pour cette année.

« A l'unanimité, la commission a été d'avis d'attribuer le prix (400 fr.) à M. Simon pour l'ensemble de son exposition qui dénote, de la part de ce peintre, un travail persévérant, s'appliquant à des genres divers (portraits, paysages, dessins, gravures, etc.).

« Cependant, ce qui a le plus frappé votre commission dans l'œuvre de M. Simon, ce qui a déterminé immédiatement son choix, c'est le portrait de l'auteur peint par lui-même.

« La vigueur du dessin, le modelé et l'expression de la tête, la délicatesse de la touche qui n'exclut cependant pas la fermeté du pinceau, l'harmonie des teintes dans une nuance où la lumière est bien rendue, font de ce portrait l'œuvre capitale de l'exposition, et c'est sans aucune hésitation, comme nous l'avons dit plus haut, que la commission a été unanime à lui décerner le prix.

« M. Simon a envoyé, en outre, au concours deux paysages, une vue du vieux Cannes et une vue de rochers au bord de la Méditerranée, dont le dernier surtout offre des qualités remarquables de lumière, de vérité et de bonne exécution ; deux grands dessins en manière noire : *A 20 ans* et le *Repentir*, qui dénotent un travail considérable ; et enfin une planche de dessins, d'après un nou-

Digitized by Google

veau procédé de gravure dont il serait l'inventeur, qui a frappé votre commission.

« Cette planche, sur laquelle on voit une belle tête d'Arabe, des têtes de chat, plusieurs de ces animaux dans des positions variées et très naturelles, des paysages que l'on prendrait pour de véritables eaux-fortes, constitue un des attraits de l'exposition de M. Simon.

« Il y a deux années, vous vous le rappelez, Messieurs, votre commission avait accordé avec plaisir le prix de peinture à un jeune homme dont l'œuvre annonçait les plus heureuses dispositions. J'ai nommé M. Morion. Nous retrouvons cette année ce jeune artiste avec plusieurs tableaux et pourquoi faut-il que nous constations que ses deux portraits dont l'un, celui de M. Ch..., est assurément le meilleur, ne renferme que bien peu des qualités que nous nous étions plu à reconnaître au dernier concours ? Pourquoi faut-il que les autres ouvrages envoyés par le même peintre ne nous révèlent aucun des côtés dans lesquels nous avions envisagé son talent naissant. Nous savons, il est vrai, que M. Morion est en ce moment sous les drapeaux et que peut-être il y a quelques difficultés pour lui à se livrer à son art. Mais, tout en faisant la part des circonstances dans lesquelles il se trouve, nous eussions préféré qu'au lieu des nombreux tableaux qu'il a envoyés, il nous eût fait voir une seule œuvre bien soignée, bien étudiée, bien travaillée, digne, en un mot, de celle qui lui avait mérité le prix.

« Votre commission a fait la même observation à propos de l'exposition de M. Cachoud, élève également de l'école de Chambéry, qui dénote un certain relâchement dans l'étude du dessin et dans l'application des principes d'un art qui demande de sérieuses études.

Digitized by Google

« Votre commission constate avec regret que les jeunes gens qui reçoivent de si bonnes leçons à l'école de peinture de Chambéry, croient facilement qu'à la fin de leurs cours et même souvent avant, tout est fini, qu'ils en savent autant, ils diraient volontiers plus que leurs maîtres, qu'ils sont hors de page, et que le travail devient une chose inutile.

« Malheureusement il n'en est rien, ils feraient mieux de se persuader qu'ils ont appris seulement à travailler et que c'est le moment d'étudier sérieusement, tranquillement, les principes de leur art : Anatomie, dessin, perspective, etc. Sans doute, ces études sont arides, elles ne vous mettent point en relief, elles ne vous rapportent rien, mais elles sont absolument indispensables et elles doivent conduire l'artiste qui les fait consciencieusement vers le grand art.

« On n'écrit correctement le français qu'en connaissant parfaitement toutes les règles de la grammaire, on ne peint correctement une tête, un personnage, qu'en connaissant à fond le squelette de l'homme, l'anatomie, l'ortéologie, etc.

« Quelqu'intelligent que l'on puisse être, on ne sera jamais complet si l'on ne possède pas les rudiments de son art ou de son métier.

« Que les jeunes gens de l'école de Chambéry se rappellent qu'un grand peintre de ce siècle, David, commençait à peindre ses personnages tout nus et qu'il ne les habillait qu'après.

« Nous ne voulons point pousser ces observations plus loin, nous pensons qu'il suffit de les signaler aux intéressés dans leur propre intérêt.

« Votre commission a regretté qu'elle n'eut qu'un prix

Digitized by Google

à sa disposition. Elle a remarqué plusieurs tableaux envoyés par M. Rubellin, de Rumilly, et qui lui ont paru mériter une mention spéciale et une récompense particulière. Aussi n'hésite-t-elle pas à demander à l'Académie de faire ce qui a été déjà consacré par plusieurs précédents, de décerner une médaille à l'artiste ci-dessus nommé pour ses natures mortes, tableaux de fruits, pêches, prunes, etc., dont quelques parties ont un mérite incontestable.

« En suivant l'ordre de mérite, nous lui demanderions d'accorder un accessit à M. Chabert pour le portrait de son père qui décèle de bonnes qualités.

« Une mention honorable à Mlle P..., pour ses fleurs, et une autre à Mlle Marie D..., pour ses terres cuites.

« Enfin, une mention aux élèves de Mlle C..., pour leurs dessins d'après modèle et leurs peintures sur porcelaine.

« Cependant notre tâche serait incomplète si nous ne relevions pas le nom de M. Charmette, médaillé de l'Académie de Savoie, qui a envoyé une série d'études de dessin linéaire, de perspective, de dessin ombré, d'écorché, qui dénotent de la part de leur auteur l'amour de son art et le désir de triompher par un travail pénible et ingrat, de tous les obstacles pour arriver à son but et justifier le proverbe : *Fabricando fit faber.* »

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées par l'Académie, qui fixe en même temps à 100 fr. la médaille accordée à M. Rubellin.

M. Victor Barbier a présenté, en outre, un mémoire : *Mosaïques du hall du Cercle d'Aix-les-Bains de Salviati*, dont M. Blanchard, rapporteur de la commission

Digitized by Google

« Votre commission constate avec regret que les jeunes gens qui reçoivent de si bonnes leçons à l'école de peinture de Chambéry, croient facilement qu'à la fin de leurs cours et même souvent avant, tout est fini, qu'ils en savent autant, ils diraient volontiers plus que leurs maîtres, qu'ils sont hors de page, et que le travail devient une chose inutile.

« Malheureusement il n'en est rien, ils feraient mieux de se persuader qu'ils ont appris seulement à travailler et que c'est le moment d'étudier sérieusement, tranquillement, les principes de leur art : Anatomie, dessin, perspective, etc. Sans doute, ces études sont arides, elles ne vous mettent point en relief, elles ne vous rapportent rien, mais elles sont absolument indispensables et elles doivent conduire l'artiste qui les fait consciencieusement vers le grand art.

« On n'écrit correctement le français qu'en connaissant parfaitement toutes les règles de la grammaire, on ne peint correctement une tête, un personnage, qu'en connaissant à fond le squelette de l'homme, l'anatomie, l'ortéologie, etc.

« Quelqu'intelligent que l'on puisse être, on ne sera jamais complet si l'on ne possède pas les rudiments de son art ou de son métier.

« Que les jeunes gens de l'école de Chambéry se rappellent qu'un grand peintre de ce siècle, David, commençait à peindre ses personnages tout nus et qu'il ne les habillait qu'après.

« Nous ne voulons point pousser ces observations plus loin, nous pensons qu'il suffit de les signaler aux intéressés dans leur propre intérêt.

« Votre commission a regretté qu'elle n'eut qu'un prix

Digitized by Google

à sa disposition. Elle a remarqué plusieurs tableaux envoyés par M. Rubellin, de Rumilly, et qui lui ont paru mériter une mention spéciale et une récompense particulière. Aussi n'hésite-t-elle pas à demander à l'Académie de faire ce qui a été déjà consacré par plusieurs précédents, de décerner une médaille à l'artiste ci-dessus nommé pour ses natures mortes, tableaux de fruits, pêches, prunes, etc., dont quelques parties ont un mérite incontestable.

« En suivant l'ordre de mérite, nous lui demanderions d'accorder un accessit à M. Chabert pour le portrait de son père qui décèle de bonnes qualités.

« Une mention honorable à M^lle^ P..., pour ses fleurs, et une autre à M^lle^ Marie D..., pour ses terres cuites.

« Enfin, une mention aux élèves de M^lle^ C..., pour leurs dessins d'après modèle et leurs peintures sur porcelaine.

« Cependant notre tâche serait incomplète si nous ne relevions pas le nom de M. Charmette, médaillé de l'Académie de Savoie, qui a envoyé une série d'études de dessin linéaire, de perspective, de dessin ombré, d'écorché, qui dénotent de la part de leur auteur l'amour de son art et le désir de triompher par un travail pénible et ingrat, de tous les obstacles pour arriver à son but et justifier le proverbe : *Fabricando fit faber.* »

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées par l'Académie, qui fixe en même temps à 100 fr. la médaille accordée à M. Rubellin.

M. Victor Barbier a présenté, en outre, un mémoire : *Mosaïques du hall du Cercle d'Aix-les-Bains de Salviati*, dont M. Blanchard, rapporteur de la commission

Digitized by Google

« Votre commission constate avec regret que les jeunes gens qui reçoivent de si bonnes leçons à l'école de peinture de Chambéry, croient facilement qu'à la fin de leurs cours et même souvent avant, tout est fini, qu'ils en savent autant, ils diraient volontiers plus que leurs maîtres, qu'ils sont hors de page, et que le travail devient une chose inutile.

« Malheureusement il n'en est rien, ils feraient mieux de se persuader qu'ils ont appris seulement à travailler et que c'est le moment d'étudier sérieusement, tranquillement, les principes de leur art : Anatomie, dessin, perspective, etc. Sans doute, ces études sont arides, elles ne vous mettent point en relief, elles ne vous rapportent rien, mais elles sont absolument indispensables et elles doivent conduire l'artiste qui les fait consciencieusement vers le grand art.

« On n'écrit correctement le français qu'en connaissant parfaitement toutes les règles de la grammaire, on ne peint correctement une tête, un personnage, qu'en connaissant à fond le squelette de l'homme, l'anatomie, l'ortéologie, etc.

« Quelqu'intelligent que l'on puisse être, on ne sera jamais complet si l'on ne possède pas les rudiments de son art ou de son métier.

« Que les jeunes gens de l'école de Chambéry se rappellent qu'un grand peintre de ce siècle, David, commençait à peindre ses personnages tout nus et qu'il ne les habillait qu'après.

« Nous ne voulons point pousser ces observations plus loin, nous pensons qu'il suffit de les signaler aux intéressés dans leur propre intérêt.

« Votre commission a regretté qu'elle n'eut qu'un prix

Digitized by Google

à sa disposition. Elle a remarqué plusieurs tableaux envoyés par M. Rubellin, de Rumilly, et qui lui ont paru mériter une mention spéciale et une récompense particulière. Aussi n'hésite-t-elle pas à demander à l'Académie de faire ce qui a été déjà consacré par plusieurs précédents, de décerner une médaille à l'artiste ci-dessus nommé pour ses natures mortes, tableaux de fruits, pêches, prunes, etc., dont quelques parties ont un mérite incontestable.

« En suivant l'ordre de mérite, nous lui demanderions d'accorder un accessit à M. Chabert pour le portrait de son père qui décèle de bonnes qualités.

« Une mention honorable à M^lle^ P..., pour ses fleurs, et une autre à M^lle^ Marie D..., pour ses terres cuites.

« Enfin, une mention aux élèves de M^lle^ C..., pour leurs dessins d'après modèle et leurs peintures sur porcelaine.

« Cependant notre tâche serait incomplète si nous ne relevions pas le nom de M. Charmette, médaillé de l'Académie de Savoie, qui a envoyé une série d'études de dessin linéaire, de perspective, de dessin ombré, d'écorché, qui dénotent de la part de leur auteur l'amour de son art et le désir de triompher par un travail pénible et ingrat, de tous les obstacles pour arriver à son but et justifier le proverbe : *Fabricando fit faber.* »

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées par l'Académie, qui fixe en même temps à 100 fr. la médaille accordée à M. Rubellin.

M. Victor Barbier a présenté, en outre, un mémoire : *Mosaïques du hall du Cercle d'Aix-les-Bains de Salviati*, dont M. Blanchard, rapporteur de la commission

Digitized by Google

chargée d'examiner cette œuvre, a rendu compte dans la séance du 8 janvier.

Le travail de M. Barbier se développe dans un cadre beaucoup plus vaste que son titre ne paraît le laisser supposer. C'est, en réalité, une histoire générale de la mosaïque que l'auteur a esquissée comme pour servir de fond à la description de l'œuvre particulière d'Aix. Dans une première partie, il montre d'abord les origines de cet art chez les Grecs et même chez les Perses qui en auraient été les inventeurs ; puis, il en suit le développement et les péripéties jusqu'à la fin de l'empire d'Occident, en même temps qu'il en signale les beaux monuments retrouvés, soit en Italie, soit en France.

La deuxième et la troisième partie sont consacrées aux mosaïques religieuses, dont il est également rapporté beaucoup d'exemples célèbres, à Rome, à Venise et ailleurs.

La voûte du hall du Cercle d'Aix-les-Bains ne contient par moins de trois cent trente mètres carrés. Elle se compose d'une grande coupole centrale, sur chaque face de laquelle se développe un arc doubleau de près de quatres mètres de largeur, et où chacun de ces arcs se termine lui-même par une petite coupole sur pendentif avec pénétration conique dans les arcs doubleaux.

Voici en quels termes M. Barbier apprécie d'une manière générale, dans la préface de sa monographie, les diverses décorations de cette vaste surface :

« La valeur artistique des mosaïques d'Aix ne saurait être mise en doute. Non pas qu'elles procèdent de l'imitation d'une école déterminée, d'un style connu comme celui de l'époque bysantine ou de la Renaissance, mais parce qu'elles présentent toutes les qualités qui distinguent les œuvres d'art.

Digitized by Google

« Que demandons-nous, en effet, à un travail plastique ? De rendre l'objet, l'idée ou le sentiment qui a inspiré l'artiste, d'une manière qui nous frappe, nous charme ou nous émeuve, qui éveille en nous de nobles, de généreuses ou de gracieuses images ; et à l'artiste lui-même, pour arriver à ces fins dans l'exécution de son œuvre, la pureté du dessin, l'harmonie de la forme, la vérité de la couleur, etc.

« Ces qualités se retrouvent dans les mosaïques du Cercle... »

M. Barbier est un juge compétent. L'étude approfondie qu'il a faite, pendant un long séjour à Rome et à Venise, des ouvrages de cette espèce, rend son autorité indiscutable.

Les conclusions du rapport, tendant à admettre son savant et intéressant travail dans les *Mémoires* de l'Académie, sont adoptées à l'unanimité.

IV. — Astronomie.

Dans le courant de l'été dernier, M. Lajoye, directeur de l'observatoire de Rheims, découvrit à l'aide du télescope, vers le centre de la nébuleuse Andromède, une étoile de septième grandeur qui n'y avait point été remarquée jusqu'alors.

Chacun sait qu'on entend par *nébuleuses* ces taches blanchâtres, laiteuses, semblables à des nuages ou à des brouillards tourmentés, qu'on aperçoit au firmament pendant les nuits sereines et dont la voie lactée est l'exemple le plus frappant. On les distingue, sous le rapport de leur

Digitized by Google

chargée d'examiner cette œuvre, a rendu compte dans la séance du 8 janvier.

Le travail de M. Barbier se développe dans un cadre beaucoup plus vaste que son titre ne paraît le laisser supposer. C'est, en réalité, une histoire générale de la mosaïque que l'auteur a esquissée comme pour servir de fond à la description de l'œuvre particulière d'Aix. Dans une première partie, il montre d'abord les origines de cet art chez les Grecs et même chez les Perses qui en auraient été les inventeurs ; puis, il en suit le développement et les péripéties jusqu'à la fin de l'empire d'Occident, en même temps qu'il en signale les beaux monuments retrouvés, soit en Italie, soit en France.

La deuxième et la troisième partie sont consacrées aux mosaïques religieuses, dont il est également rapporté beaucoup d'exemples célèbres, à Rome, à Venise et ailleurs.

La voûte du hall du Cercle d'Aix-les-Bains ne contient par moins de trois cent trente mètres carrés. Elle se compose d'une grande coupole centrale, sur chaque face de laquelle se développe un arc doubleau de près de quatres mètres de largeur, et où chacun de ces arcs se termine lui-même par une petite coupole sur pendentif avec pénétration conique dans les arcs doubleaux.

Voici en quels termes M. Barbier apprécie d'une manière générale, dans la préface de sa monographie, les diverses décorations de cette vaste surface :

« La valeur artistique des mosaïques d'Aix ne saurait être mise en doute. Non pas qu'elles procèdent de l'imitation d'une école déterminée, d'un style connu comme celui de l'époque bysantine ou de la Renaissance, mais parce qu'elles présentent toutes les qualités qui distinguent les œuvres d'art.

Digitized by Google

« Que demandons-nous, en effet, à un travail plastique ? De rendre l'objet, l'idée ou le sentiment qui a inspiré l'artiste, d'une manière qui nous frappe, nous charme ou nous émeuve, qui éveille en nous de nobles, de généreuses ou de gracieuses images ; et à l'artiste lui-même, pour arriver à ces fins dans l'exécution de son œuvre, la pureté du dessin, l'harmonie de la forme, la vérité de la couleur, etc.

« Ces qualités se retrouvent dans les mosaïques du Cercle... »

M. Barbier est un juge compétent. L'étude approfondie qu'il a faite, pendant un long séjour à Rome et à Venise, des ouvrages de cette espèce, rend son autorité indiscutable.

Les conclusions du rapport, tendant à admettre son savant et intéressant travail dans les *Mémoires* de l'Académie, sont adoptées à l'unanimité.

IV. — Astronomie.

Dans le courant de l'été dernier, M. Lajoye, directeur de l'observatoire de Rheims, découvrit à l'aide du télescope, vers le centre de la nébuleuse Andromède, une étoile de septième grandeur qui n'y avait point été remarquée jusqu'alors.

Chacun sait qu'on entend par *nébuleuses* ces taches blanchâtres, laiteuses, semblables à des nuages ou à des brouillards tourmentés, qu'on aperçoit au firmament pendant les nuits sereines et dont la voie lactée est l'exemple le plus frappant. On les distingue, sous le rapport de leur

Digitized by Google

composition, en *résolubles* et en *non résolubles*. Les premières, examinées à l'aide de puissants instruments d'optique, présentent l'aspect d'un amas énorme d'étoiles prétendues en formation ; les secondes n'offrent aucune agglomération de cette sorte, si ce n'est une espèce de noyau vers leur centre. La nébuleuse Andromède fut longtemps classée dans cette dernière catégorie ; mais, en 1848, l'astronome Georges Bond, de Cambridge, y compta plus de quinze cents étoiles.

Pourtant, le nouvel astre signalé ne doit pas être considéré, suivant M. Lajoye lui-même, comme faisant partie de ce groupe.

A ce propos, M. Morand [1], après avoir cité les nombreuses apparitions de ce genre qui ont eu lieu depuis le commencement de notre ère, rend compte des deux modes divers qu'elles ont affectés. Parmi elles, il en est un grand nombre qui, après avoir cessé ou presque cessé, se sont reproduites, après un certain temps, en présentant de nouveau les mêmes différents aspects qui les avaient caractérisées précédemment. Par exemple, pour l'étoile de la Baleine, nommée d'abord *Mira ceti*, ensuite *omicron*, les astronomes Hévélius, D. Cassini, Bouillaud, entre autres reconnurent que son apparition revêtait un caractère périodique ; que la durée de la période était de 333 à 334 jours ; que la durée totale de l'apparition variait entre trois et quatre mois ; que le maximum d'éclat atteignait quelquefois la deuxième grandeur et d'autrefois s'arrêtait à la troisième ; enfin qu'elle mettait un temps plus long à descendre de ce maximum à la sixième grandeur, qui est la limite ordinaire de la visibilité des astres.

[1] Séance du 17 décembre.

Digitized by Google

Cependant, en dehors des étoiles de cette catégorie, il en est d'autres qui ne semblent pas avoir cette périodicité. Celles-ci, au contraire, apparaissent d'abord au maximum de leur éclat et vont ensuite en s'éteignant pour ne plus reparaître. Les annales de l'astronomie citent, à ce sujet, de nombreux exemples. Les Chinois, il y a deux mille ans, avaient déjà fait une semblable observation. Pour ne rappeler que ce qui s'est produit en notre temps, on découvrit en 1848 une étoile de cinquième grandeur, couleur oranger, qui descendit progressivement à la onzième grandeur, dans l'espace de deux ans, et disparut. En 1850, on vit également, dans la constellation de l'Orion, une belle étoile rouge, qui brilla pendant quelques semaines et qu'on ne revit plus. En 1866, l'astronome Courbebaisse annonça l'apparition d'une autre étoile de deuxième grandeur qui descendit, en douze jours, à la huitième.

Ces diverses circonstances font croire généralement que les sujets de cette dernière espèce ne sont autres que des astres en état d'éruption ou de conflagration, tandis que l'apparition et la disparition alternatives des similaires de l'*omicron* de la Baleine seraient dues au mouvement qu'ils accomplissent autour d'un centre inconnu. En effet, Huggins, qui étudia la lumière spectrale de l'étoile de 1866, constata que cet astre était comme enveloppé d'un feu d'artifice gigantesque formé de flammes d'hydrogène. Dans ce cas, il est à supposer que l'étoile laisse d'abord échapper de son intérieur une énorme quantité de gaz combustibles qui s'enflamment à sa surface ; ensuite que, les gaz épuisés, les flammes cessent et que l'étoile revient à son état primitif.

Quant à la question de savoir si le nouvel astre découvert, par M. Lajoye, appartient à la classe des *périodiques* ou à celle des *transitoires*, c'est au temps de la résoudre.

Digitized by Google

Le second événement astronomique, dont il a été parlé à l'Académie, est celui de la pluie extraordinaire d'étoiles filantes, qui a eu lieu principalement le 27 du mois de novembre dernier.

Tous les heureux témoins de cette manifestation sidérale s'accordent à dire que le spectacle était aussi ravissant qu'étonnant. On trouve l'expression de leur admiration, ainsi que le résultat de leurs observations, dans les communications que quelques-uns d'entre eux ont adressées à l'Académie des sciences, de Paris, et dont M. Hervé-Faye a fait un rapport dans la séance du 7 décembre.

A Moncalieri (Piémont), par exemple, le directeur de l'Observatoire n'a pas compté moins de 39 mille étoiles filantes. D'après ses calculs, le nombre de celles-ci ne serait pas inférieur à 160 mille.

A Upsala (Suède), douze observateurs réunis sont arrivés à peu près aux mêmes chiffres.

Néanmoins, une des plus singulières observations de ce phénomème est celle d'un fabricant de pruneaux du Midi, qui s'est construit, dans ce but, un appareil ingénieux en son jardin. D'après l'expression de cet observateur improvisé, *il neigeait des étoiles*.

A Chambéry, le phénomène s'est montré naturellement tel qu'on l'a vu à Montcalieri, à Upsala et dans le jardin du marchand de pruneaux provençal. Un nombre infini d'étoiles filantes s'échappaient presque sans intervalle de différents points du ciel pour aller se perdre dans d'autres. On eut dit une bataille furieuse, implacable, d'ennemis acharnés qui se lançaient des projectiles enflammés par-

Digitized by Google

dessus la Savoie. Ce spectacle se continua dans les nuits suivantes des 28 et 29 novembre, mais comme un combat d'arrière-garde dont les feux devenaient de moins en moins pressés et nourris.

De même que pour l'apparition des nouvelles étoiles, M. Morand explique ici la nature et la cause de ce dernier fait météorologique, qui est dû à un essaim considérable d'astéroïdes traversé par la terre dans son évolution. Une pareille rencontre a lieu fréquemment à toute époque de l'année, mais sans pouvoir être prévue pour les astéroïdes isolés ; en outre, elle se produit périodiquement plusieurs fois dans l'an, principalement vers le 13 août et vers le 13 novembre, pour certains groupes connus.

Toutefois, ce n'est pas à l'un de ces derniers amas de corpuscules que doit être attribué le phénomène dont il est question. Ce dernier ne date que d'un temps peu éloigné (1872), et ne se renouvelle périodiquement que tous les 13 ans. Sa cause doit être reportée à une comète appelée Biéla, qui s'étant brisée, forme maintenant un groupe d'astéroïdes continuant la même révolution elliptique autour du soleil.

L'histoire de cet astre est curieuse.

La découverte en fut faite le 27 février 1826, à Johannisberg, par le capitaine autrichien Biéla, et, dix jours plus tard, à Marseille, par Gambard. Celui-ci reconnut qu'elle avait déjà paru en 1805 et en 1772. Un autre astronome, M. Damoiseau, se mit alors à sonder le vaste champ de sa course à travers les airs et à faire le pénible calcul des perturbations que les planètes pouvaient lui faire subir. Ses découvertes, hélas ! eurent pour résultat de causer au public de notre globe les plus terribles transes de frayeur que l'on eut éprouvées depuis l'an 1000, où chaque

Digitized by Google

homme qui s'endormait s'attendait à se réveiller dans l'éternité. Suivant cet astronome, la comète devait, le 29 octobre 1832, percer le plan de l'écliptique un peu en dedans (700 lieues environ) de l'orbite décrite par la terre, exactement vers le point où celle-ci devait se trouver le 30 novembre suivant; et, comme les calculs assignaient 8,000 lieues de longueur à l'astre attendu, on pouvait craindre que des perturbations inconnues n'occasionnassent un retard de trente jours et par suite la rencontre avec la Terre. Heureusement, un sauveur encore ignoré, Neptune, veillait. Sous son influence salutaire, la comète qui arriva, il est vrai, avec l'exactitude d'un roi, au rendez-vous marqué par M. Damoiseau, consentit à se détourner un peu, et le 1er décembre les humains virent la Terre continuer à tourner et se remirent à respirer librement.

Mais il paraît que, dans ces régions aériennes que rêvent les poètes et les désabusés d'ici-bas, les malheurs ne sont pas moins rares, et que souvent l'on voit quelqu'un de leurs brillants habitants se conduire et finir comme un vulgaire épicier en faillite. Tel a été le sort de la comète de Biéla. Cet astre malheureux fut surpris, en 1846, en un premier mauvais état de ses affaires. Du jour au lendemain, sous les yeux mêmes des astronomes qui l'observaient, il se dédoubla, pour ainsi dire, et présenta deux noyaux distincts que le P. Secchi, en 1852, reconnaissait être éloignés l'un de l'autre de 500,000 lieues.

Depuis lors eut lieu la débâcle complète. En 1872, lorsque, suivant les calculs, on s'attendait à revoir l'astre au périhélie, on ne sut l'apercevoir et on ne se trouva plus qu'en présence d'une pluie d'étoiles filantes. On en conclut qu'il s'était brisé, et que les corpuscules formés par son éclat donnaient lieu au phénomène météorologique

Digitized by Google

dont on était témoin. La vérité de cette supposition fut reconnue par la plupart des astronomes des deux mondes, et surtout par l'astronome viennois, Oppolzer, qui constata, dans un des plus gros fragments, les mêmes éléments qui caractérisaient la comète elle-même.

Le 27 novembre dernier était le moment prévu du renouvellement du phénomène de 1872. Il a eu lieu comme on a vu. Il se reproduira de même dans treize ans, à moins que la provision des fragments ne se soit épuisée d'ici lors. Quand ceci sera arrivé, on pourra dire que la comète de Biéla aura vécu.

V. — Nécrologies.

Les pertes que l'Académie a eu à déplorer, en 1885, sont celles de M. le chanoine Arminjon, membre effectif, et de MM. les chanoines Pont, Tiollier, Fleury, membres correspondants.

M. le chanoine Charles-François Arminjon était né le 15 avril 1824. Après avoir fait ses études dans les établissements des Jésuites, il entra dans la Société, en 1842, et lui resta attaché pendant dix-sept ans. Il fut ordonné prêtre, le 2 juin 1849. Rentré dans le diocèse de Chambéry en 1859, il fut aussitôt nommé professeur au Grand Séminaire, où, pendant dix-huit ans, il occupa avec distinction les chaires d'Ecriture-Sainte et d'histoire ecclésiastique. Il fut élu, à l'unanimité des suffrages, membre effectif résí-

Digitized by Google

dant de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, le 26 janvier 1865. Sa mort a eu lieu le 17 juin 1885.

La noblesse et la générosité de son âme, plus encore que la puissance de ses facultés intellectuelles, le rendaient souverainement sympathique et en faisaient, pour ainsi dire, un homme à part. Un journal[1] en rapportant la solennité de ses funérailles, l'a représenté ainsi, sous ce point de vue : « M. l'abbé Arminjon était et restera une figure ; il se détachait sur le fond banal et monotone des vulgarités contemporaines avec le relief d'une physionomie fortement accusée, ayant son cachet bien personnel, ne ressemblant à aucune autre et réunissant en elle des traits qui d'ordinaire s'excluent : bonté ne connaissant pas de limites et allant jusqu'à la faiblesse, caractère ne connaissant pas de faiblesse et se maintenant invariable au même degré d'énergie, intelligence vaste et profonde s'élevant jusqu'à de sublimes hauteurs et capable d'embrasser les plus vastes horizons, esprit fin et âme simple jusqu'à la la candeur, cette naïveté de la vertu ; apôtre égaré au milieu d'une société imbue, plus qu'à toute autre époque, d'idées pratiques et de spéculations matérielles, marchant toujours la tête et le cœur en haut, sans regarder à côté, ne s'inquiétant que de sa mission, apprenant aux autres le chemin du ciel avec l'accent de conviction d'une foi sans nuage, et cheminant ici-bas, insouciant de lui-même, prodigue de ses forces, n'entrevoyant que le but, ne connaissant pas d'obstacle pour y parvenir et se jetant dans la mêlée comme un distrait dont les pieds touchent le sol alors que son esprit dévore les espaces de l'infini.

[1] *Courrier des Alpes*, n° du 21 juin 1885.

Digitized by Google

« Ceux qui l'ont approché pourront dire ce qu'il y avait d'attachant dans cette nature foncièrement bonne, aimant à se donner et à donner, généreuse jusqu'à l'excès, faisant la charité sous toutes les formes, sans recherche, sans calcul, par instinct et comme par distraction : âme toute droite, bienveillante à tous, incapable d'un ressentiment, s'ouvrant aux grands comme aux humbles avec la même franchise et la même ingénuité. »

Le 2 juillet suivant, l'Académie a consacré elle-même la première partie de sa séance à la mémoire de son membre regretté. M. Morand, rappelant le talent, la science et les travaux de l'académicien, s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

« Assurément la Mort, cette terrible moissonneuse, ne se lassera jamais de promener impitoyablement sa faux dans le champ de l'humanité. Mais, par une attention peu enviable et surtout bien peu digne de reconnaissance, elle semble avoir pris à tâche de multiplier ses coups sur notre Compagnie. A peine sommes-nous arrivés à combler un vide qu'un autre s'ouvre à côté. En moins de trois ans, nous avions déjà vu disparaître ainsi de nos rangs trois de nos plus aimés et plus laborieux confrères. Il y a quinze jours, un quatrième, M. le chanoine Arminjon, est frappé à son tour, sans que son âge justifie une pareille rigueur.

« Une plume autorisée et brillante que, malgré son effort à garder l'anonyme, vous avez aisément reconnue à la finesse du trait, comme à la délicatesse des sentiments et des pensées, a représenté ailleurs l'originale et charmante physionomie du défunt, la puissance de son talent,

Digitized by Google

la bonté de son cœur, la bonhomie de sa marche sur la terre et sa fière envolée dans les cieux[1].

« Je ne viens pas, Messieurs, refaire devant vous ce portrait remarquable ; mais, appelé par un concours fortuit de circonstances plus que par mon faible mérite à rendre aujourd'hui devant vous, suivant l'usage traditionnel de l'Académie, l'hommage dû justement à la mémoire de celui qu'elle vient de perdre, je me bornerai à ce qui lui est particulier avec cette assemblée. Je vous montrerai seulement l'Académicien distingué et le confrère aimable, comment, jeune encore, il fut appelé au fauteuil qu'il occupa plus de vingt ans et par quelle somme de travaux il répondit à cet honneur.

« M. le chanoine Arminjon n'était âgé que de quarante-un ans, lorsqu'il fut élu, à l'unanimité des suffrages, membre effectif résidant de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie (26 janvier 1865). Son parrain fut M. Fabre, président du tribunal de première instance de notre ville. Il prononça son discours de réception dans la séance solennelle du 8 février 1866, sous la présidence d'honneur de S. E. le cardinal Billiet et sous la présidence effective de M. le comte Greyffié de Bellecombe. Le récipiendaire, qui avait pris pour sujet les *Caractères de la Science*, se montra à la hauteur de sa tâche et excita, par la sûreté de sa doctrine aussi bien que par la beauté de ses développements, une vive admiration dans l'esprit de ses auditeurs.

« D'ailleurs, M. le chanoine Arminjon n'était point, en ce moment déjà, novice dans l'art de penser et d'écrire. Après

[1] M. l'avocat Fr. Descostes, secrétaire perpétuel. — *Courrier des Alpes*, nº du 21 juin 1885.

Digitized by Google

avoir enseigné pendant près de dix-sept ans, dans divers établissements d'éducation de la Compagnie de Jésus, la grammaire, la littérature, la philosophie et jusqu'aux sciences exactes, il professait alors, depuis sept ans, au grand séminaire de Chambéry, les cours d'Ecriture-Sainte et d'histoire ecclésiastique, qu'il devait encore continuer pendant dix ans pour le plus grand profit et à la plus durable reconnaissance de ses nombreux élèves.

« On l'a dit avec raison : enseigner est le plus sûr moyen d'apprendre.

« L'étude était la plus constante occupation de notre regretté confrère ; il lui donnait tout le temps qu'il ne mettait pas à communiquer aux autres la vérité qu'il avait acquise. Vous vous souvenez de la mauvaise humeur du jardinier de Bossuet, qui reprocha un jour irrévérencieusement au grand évêque de ne prendre aucun délassement et de négliger son jardin pour ses livres : « si je « plantais, dit-il, des saint Augustin et des saint Chrysos- « tôme, vous viendriez les voir ; mais pour vos arbres, « vous ne vous en souciez guère. » Les poiriers et les vignes de sa campagne d'Apremont ont dû aussi souvent exhaler de semblables regrets sur le peu d'attention que leur prêtait notre studieux confrère.

« A cause des biens que donne la science, son âme d'élite avait une faim insatiable de savoir : « La science, « a-t-il dit dans son discours de réception à l'Académie, « éclaire l'homme, l'ennoblit par ses facultés les plus « hautes et met sur son front le sceau glorieux de cette « domination qu'il doit exercer sur l'universalité des êtres « visibles. » C'est dire en même temps qu'il avait une profonde estime et ressentait un vif attrait pour ceux qui la cultivaient, et surtout que ses instants les plus doux étaient, Messieurs, ceux qu'il passait au milieu de vous.

Digitized by Google

« Toutefois, cet amour de l'étude ne revêtait pas chez lui un caractère égoïste. Au contraire, il ne voulait savoir que parce qu'il voulait instruire. Faire part aux autres surtout de la science la plus élevée, la plus féconde et la plus consolante, je veux dire celle de Dieu, fut sa plus chère ou plutôt son unique passion.

« En effet, là où notre confrère a le plus brillé et s'est acquis une renommée qui ne périra point, c'est dans la chaire chrétienne, là même où il est le plus difficile pour l'orateur de réussir et d'acquérir de la gloire. « L'élo-« quence de la chaire, dit La Bruyère, en ce qui entre « d'humain et du talent de l'orateur, est cachée, connue « de peu de personnes, et d'une difficile exécution : quel « art en ce genre pour plaire en persuadant ! Il faut mar-« cher par des chemins battus, dire ce qui a été dit, et ce « que l'on prévoit que vous allez dire : les matières sont « grandes, mais usées et triviales ; les principes sont sûrs ; « mais dont les auditeurs pénètrent les conclusions d'une « seule vue. Il y entre des sujets qui sont sublimes ; mais « qui peut traiter le sublime ! Il y a des mystères que l'on « doit expliquer, et qui s'expliquent mieux par une leçon « de l'école que par un discours oratoire. La morale « même de la chaire, qui comprend une matière aussi « diversifiée que le sont les mœurs des hommes, roule « sur les mêmes pivots, retrace les mêmes images, et « prescrit des bornes bien plus étroites que la satire. « Après l'invective commune contre les honneurs, les « richesses et le plaisir, il ne reste plus à l'orateur qu'à « courir à la fin de son discours et à congédier l'assem-« blée... Enfin, le prédicateur n'est point soutenu comme « l'avocat par des faits toujours nouveaux, par de diffé-« rents événements, par des aventures inouïes... Il doit,

Digitized by Google

« au contraire, tirer son discours d'une source commune, « et où tout le monde puise ; et s'il s'écarte de ces lieux « communs, il n'est plus populaire, il est abstrait ou « déclamateur, il ne prêche plus l'Evangile. Il n'a besoin « que d'une noble simplicité, mais il faut l'atteindre ; « talent rare, et qui passe les forces du commun des hom- « mes ; ce qu'ils ont de génie, d'imagination, d'érudition « et de mémoire, ne leur sert souvent qu'à s'en éloi- « gner. »

« Oui, voilà les difficultés que l'orateur de la chaire voit se dresser devant soi, et vous n'ignorez pas comment notre regretté confrère en a triomphé. Vous avez entendu ou lu ses discours, et vous avez admiré la manière dont il savait donner à son éloquence toutes les qualités les plus capables de l'élever.

« M. le chanoine Arminjon a, durant le cours de plus de trente-cinq ans, fait entendre sa voix apostolique dans presque toutes les grandes villes de France, et jusqu'en Algérie, en Suisse et en Italie. Sans compter cent autres circonstances solennelles, il a prêché près de trente carêmes et plus de soixante-dix retraites ecclésiastiques. Une grande quantité de ces discours ont été publiés ; ceux qui sont demeurés dans les cartons sont plus nombreux encore. Au moment même où la maladie qui nous l'a ravi faisait ses plus rapides progrès et l'étreignait le plus cruellement, je l'ai vu moi-même dicter à un secrétaire dévoué les conférences sur les *Anges* qui, dans son intention, devaient faire suite à celles qu'il avait prononcées dans notre cathédrale sur la *Fin du monde présent et les mystères de la vie future.*

« Les principaux de ses discours imprimés se trouvent réunis en trois volumes sous les titres des pen-

Digitized by Google

sées mères qui les ont inspirés : *Le Règne de Dieu. — La fin du monde présent et les mystères de la vie future. — Panégyriques et discours choisis.* Les éditions successives qui ont été faites en peu de temps de ces divers recueils, témoignent de leur succès et de leur à-propos. Ils répondent victorieusement aux erreurs matérialistes, qui sont devenues le mal le plus funeste des sociétés actuelles.

« On peut, en général, représenter la nature de l'éloquence de notre orateur par ce que Madame de Sévigné disait aussi de Bossuet : « qu'il se bat à outrance avec son « auditoire, et que tous ses sermons sont des combats à « mort. »

« Les trois caractères qu'il a assignés à la science dans son discours de réception à l'Académie, la profondeur, l'universalité et l'élévation, distinguent éminemment ses discours de la chaire. Ecriture sainte, tradition, ascétisme, histoire ecclésiastique, histoire profane, philosophie, physique, en un mot toute la série des connaissances divines et humaines s'y rencontre par groupes et souvent par masse compacte, suivant les circonstances, pour forcer la résistance des auditeurs à la vérité et porter la conviction dans leur esprit.

« De plus, ce n'est pas sous l'aspect effrayant d'un bataillon désordonné et uniquement armé de piques qu'il nous présente ces divers éléments avec lesquels il a résolu de nous terrasser et de nous faire captifs. Il a recours à tout ce qu'un judicieux et brillant esprit sait trouver de grâce et d'art pour nous attirer au piège, nous bercer dans une ravissante quiétude et nous intéresser à notre propre défaite. Disposition heureuse des preuves, beauté tout à la fois austère et ravissante des tableaux, charme du style :

Digitized by Google

il nous enveloppe, nous saisit par tous ces moyens des grands orateurs et nous fait ainsi trouver heureux d'être pris.

« Enfin, conception vaste, âme forte, imagination qui ne sème pas partout des fleurs, mais qui soutient le raisonnement et le sentiment, surtout raison supérieure qui règle et proportionne chaque chose suivant son but : telles sont les principales qualités qui distinguèrent notre orateur dans les nombreuses chaires où il apparut.

« C'est aussi ce que nous aimions à retrouver en lui dans ces agréables causeries auxquelles il s'abandonnait volontiers avec ses amis, et surtout dans les séances de l'Académie qu'il affectionnait d'une manière toute spéciale.

« Hélas, il n'est plus ! Je ne vous parlerai pas du droit personnel que son amitié m'a donné de déplorer amèrement sa mort ; tous nous le regretterons vivement. Mais, dans ce deuil unanime, ce qui doit nous consoler, c'est que, même sous la froide pierre qui recouvre sa dépouille mortelle, il continuera à nous parler par les exemples de travail qu'il nous a donnés, et par les œuvres qu'il a laissées. »

M. le chanoine Germain Pont, est décédé à Moûtiers, le 22 mars 1885. Il était né à Montagny (Tarentaise), le 27 septembre 1803, et avait été ordonné prêtre le 18 décembre 1830. Tout en remplissant avec zèle les diverses fonctions auxquelles il fut appelé successivement par son évêque, cet ecclésiastique se livrait avec ardeur à l'étude et à la composition. Outre la place qu'il occupait dans les rangs de l'Académie de Savoie, il était membre de la So-

Digitized by Google

ciété littéraire de Lyon, de l'Académie nationale, de l'Académie de la Val-d'Isère, de la Société libre des sciences, de l'Académie héraldique de Pise.

Écrivain fécond, il est l'auteur de près de vingt-quatre publications, dont la plupart ont trait à l'histoire de sa province : *Passage d'Annibal par les Alpes grecques. — Les Kentrons de la Tarentaise et de la Belgique. — Langue primitive de la Kentronie. — Origine du patois de la Tarentaise ancienne. — Kentronie, précis historique, proverbes, chansons, parallèle avec le patois de la Suisse romande. — La Tarentaise historique monumentale. — De Moûtiers à Salins, etc.*

En outre, le défunt a laissé en manuscrit plusieurs autres plaquettes du même genre, notamment : *Glacier du Saut* (vallée de Brides). — *Révolution dans les noms de lieux en 1793.*

M. le chanoine Charles TIOLLIER, né à Chambéry, le 10 février 1810, est décédé dans la même ville, en novembre 1885. Il fut successivement vicaire à Albens, vicaire à la Métropole de Chambéry, curé de Chignin, curé du Bourget, curé des Echelles, et enfin nommé chanoine titulaire en février 1883. Au milieu des nombreuses occupations du ministère pastoral, il trouva le temps de composer une excellente *Vie de saint Anthelme*, évêque de Belley, qui lui valut l'honneur d'être admis au nombre des membres correspondants de l'Académie de Savoie.

M. le chanoine FLEURY est mort dans le courant de l'année 1885, à Annemasse, où il s'était retiré. Après avoir

Digitized by Google

occupé des postes importants dans le clergé paroissial du canton et de la ville de Genève, il fut appelé à prendre part, en qualité de vicaire général, à l'administration épiscopale de Mgr Mermillod. Ecrivain fécond et distingué, il a composé, durant le cours de sa longue vie, un grand nombre d'ouvrages de haut mérite qui attirèrent de bonne heure l'attention de l'Académie, tels que : *Le Clergé catholique et les Ministres protestants, pendant les pestes à Genève. — Campagne de la Révolution contre Rome. — Dernière maladie de l'abbé d'Aulnois, missionnaire apostolique. — Notice sur l'église et la paroisse de Saint-Germain, à Genève. — Etudes historiques. — Antoine Champion*, ou *Réfutation d'un chapitre de* PATRIA, *ouvrage de M. Gaberel.* — Enfin, *Histoire de l'Eglise de Genève*, qui reçut le prix de la fondation de Loche.

VI. — ÉLECTIONS DE NOUVEAUX MEMBRES.

Sous ce titre, nous mentionnerons d'abord la réception solennelle des deux membres effectifs, MM. Régis FERNEX DE MONGEX et Ernest ARMINJON, nommés l'un le 6 mars, et l'autre le 29 mai 1884. Cette nouvelle fête littéraire a eu lieu le 28 mai 1885[1].

Une assistance nombreuse et des plus choisies se pressait, dès trois heures de l'après-midi, au Château, dans la grande salle du Conseil général, mise par M. le Préfet de la Savoie à la disposition de l'Académie.

[1] *Courrier des Alpes*, nº du 31 mai 1885.

Digitized by Google

La séance était présidée par M. Louis Pillet.

La parole a été donnée tout d'abord à M. le comte Fernex de Mongex, bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel de Chambéry. Le récipiendaire avait choisi comme sujet de son discours de réception une étude sur une des illustrations les plus pures de la Savoie, le chanoine Martinet. L'orateur a fixé les traits de cette grande figure dans une œuvre magistrale, admirablement ordonnée, aussi bien conçue que bien écrite, et où se révèlent dans tout leur éclat toutes les qualités maîtresses de son auteur, la méthode, la vigueur et la précision de la pensée, la rectitude et la finesse des aperçus, l'élégance, la limpidité et l'allure vraiment littéraire du style. L'illustre enfant de la vallée de Beaufort, sous le triple aspect du philosophe catholique, du théoricien politique et du décentralisateur énamouré de sa province, y est en quelque sorte peint par lui-même et ce n'est pas l'une des qualités les moins remarquables du portrait que d'avoir su donner une idée exacte et complète du modèle en lui laissant complaisamment la parole, en justifiant chaque observation par un trait de lui et en plaçant sur ses lèvres des citations fort heureusement découpées, la plupart pleines d'actualité et d'à-propos, empruntées à tous les genres si multiples dans lesquels s'est exercé le génie profond et puissamment original de l'auteur de la *Solution des grands problèmes* et de *Platon Polichinelle*.

Près de ce premier discours, M. Arminjon, avocat, ancien conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, a su édifier une œuvre historique qui en est le digne pendant. L'orateur, sous le titre modeste d'*Aperçu sur les institutions militaires sous l'ancienne monarchie sarde*, a su mettre en relief avec un rare bonheur l'un des leviers les plus

Digitized by Google

efficaces de la politique de nos anciens princes et le secret de leur fortune, cette union en quelque sorte *familiale* entre le roi et le peuple, qui faisait du roi le père d'un régiment où tous, officiers et soldats étaient ses enfants et où les infiniment petits, pas plus que les grandes questions d'intérêt national, n'échappaient à sa clairvoyance et à sa sollicitude.

Le nouvel académicien a donné un corps à ces observations générales en présentant, dans la seconde partie de son discours, une monographie intéressante. L'auditeur charmé a pu y voir revivre et y entendre parler le vieux serviteur des anciens jours, donnant la réplique au prince dans une de ces correspondances originales où l'orthographe recevait parfois des accrocs, mais qui, sous une apparente bonhomie, n'en a pas moins un incomparable cachet de grandeur par la hauteur et la pureté inaltérable des sentiments qu'elle révèle : confiance absolue chez l'un, dévouement aveugle chez l'autre, même patriotisme chez tous les deux. Ce type du serviteur, tour à tour gentilhomme et *homme d'affaires* de son prince, prêt, à toute heure, à monter à cheval pour lui donner son sang ou à courir au marché voisin pour lui acheter à bon prix le cheval qu'il convoitait, ce type, disons-nous, l'orateur l'a personnifié dans un portrait achevé, celui de Barillet, le gouverneur de la place de Montmélian, qui y mourut en plein siège à la fin du XVII^e^ siècle, à quatre-vingts ans, après avoir rempli pendant près d'un demi-siècle les mêmes fonctions sans avancement et sans défaillance.

L'honneur de répondre aux deux récipiendaires avait été dévolu à M. Louis Pillet, président, et à M. l'abbé Morand, secrétaire-adjoint de l'Académie.

Digitized by Google

Dans sa réponse à M. le comte Fernex de Mongex, M. le président Pillet a salué plus que l'avocat de l'école de Paillet dont, depuis vingt ans bientôt, les plaidoiries sont à la barre des modèles de clarté, de précision, de concision, d'élégance et, pour tout dire, de littérature parlée; il a salué le savant, la science austère du droit, cette science qui a droit de cité dans la patrie du président Favre, du comte Greyffié de Bellecombe, du premier président Mercier et qui a laissé des monuments impérissables dans cette théorie d'arrêts et de conclusions écrites dont à son heure M. le président Pillet fut le collecteur pieux et érudit. Remontant aux débuts de la brillante carrière de son nouveau collègue, l'orateur met en relief le mérite de ces deux thèses, l'une sur la *Complicité*, l'autre sur la *Récidive*, qui valurent à leur jeune auteur les couronnes que l'Université de Grenoble fut heureuse de dispenser à un de ses élèves qui l'honorent le plus. L'orateur en prend occasion pour se livrer lui-même, avec la science et l'indépendance d'allures qui lui sont propres, à une étude juridique du plus vif intérêt sur cette palpitante question de la récidive et des récidivistes qui passionne en ce momoment les régions élevées de nos assemblées délibérantes.

M. l'abbé Morand, chargé de répondre à M. Ernest Arminjon a fait ressortir les titres du nouvel académicien, en le montrant voué au bien et à l'étude, dès la première éducation de son enfance au foyer paternel jusqu'au jour où il quitta la toge d'hermine du conseiller à la Cour d'appel et reprit la robe de laine de l'avocat.

Digitized by Google

Bientôt après la réception des deux membres précédents, un autre membre effectif également distingué par son savoir, M. Hippolyte LACHAT, a été appelé à faire partie de la Compagnie[1].

M. Hippolyte LACHAT, originaire de Cruseilles (Haute-Savoie), habite depuis cinq ans notre ville en qualité d'ingénieur en chef de l'arrondissement minier formé des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie, de l'Isère, de la Drôme, des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes. Précédemment il avait obtenu une mission scientifique pour la recherche et l'exploitation des mines de la république de San-Salvador. Rentré en France, il avait occupé successivement les postes d'ingénieur des mines dans le département de Vaucluse et dans celui de la Seine-Inférieure. Pendant ce temps, il a publié plusieurs travaux remarquables sur certaines questions de minéralogie, entre autres, sur le gisement de sulfate de strontiane dans la Drôme, et sur la découverte dans un échantillon de jaspe du musée de Chambéry des oxydes de cobalt et de nickel rhomboédriques, tels que M. de Sénamont les avait obtenus artificiellement sans pourtant les avoir constatés jamais dans la nature.

Précédemment[2], la Société s'était déjà accrue de deux membres agrégés, MM. le baron Carutti di Cantogno et Félix Briot.

M. le baron Dominique CARUTTI DI CANTOGNO est conseiller d'Etat, en Italie, et président de la royale Députation d'his-

[1] Séance du 30 juillet.
[2] Séance du 5 mars.

Digitized by Google

toire nationale de Turin. Il a produit plusieurs ouvrages historiques d'une très grande valeur, entre autres : *Storia del regno di Carlo Emmanuele III*, *Storia della diplomazia della Corte di Savoia, dal 1491 al 1781*, *Humberto I* (*Biancamano*). C'est aussi sous sa haute direction que sont édités à cette heure les *Monumenta historiæ patriæ*.

M. Félix Briot, inspecteur des forêts, à Chambéry, est un savant économiste et auteur de plusieurs ouvrages remarquables sur la question pastorale dans les Alpes.

Les membres correspondants qui ont été nommés, dans la même année, sont MM. A. Weiss, Léon Charpy, Jacques Bourgeois, le marquis Tredicini de Saint-Séverin, Théophile Dufour, Régis Usannaz-Joris, J. Gremaud.

M. A. Weiss [1], docteur en philosophie, s'est fait à Genève, par ses travaux littéraires, le champion de la Savoie. Il se propose de passer successivement en revue les poètes savoisiens et a déjà commencé par l'un des plus méritants et peut-être aussi l'un des plus injustement oubliés, Jean-Pierre Veyrat. Sa brochure est une histoire complète de la vie et des œuvres du sympathique auteur de la *Coupe de l'exil*. De plus, en s'adressant surtout au public allemand, elle tend à réformer les idées de celui-ci sur notre pays que des géographies inexactes, telles que le *Lehrbuch der geographie* de Daniel, la *Geographie für scholen*, etc., récemment imprimées, continuent à désigner comme la patrie des ramoneurs et des marmottes.

[1] Séance du 8 janvier.

Digitized by Google

M. Léon Charpy [1], bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy, est tout à la fois un artiste, un numismate, un minéralogiste et un géologue distingué. Outre diverses médailles obtenues dans des concours sur la photographie et la galvanoplastie, il a publié un excellent travail concernant l'industrie du marbre à Saint-Amour (Jura), sa patrie d'origine, et une note très remarquée dans le *Bulletin de la Société géologique de France* sur le terrain cénomanien, qu'il a découvert à Cuiseaux (Saône-et-Loire).

M. Gustave Lousteau [2], ingénieur civil à Crépy-en-Valois, est un paléographe distingué qui, l'année dernière, dans une brochure intéressante, a donné l'explication des récentes découvertes épigraphiques faites à Aix-les-Bains.

M. Jacques Bourgeois [3], avocat à la Cour d'appel de Chambéry, a publié plusieurs écrits d'un haut mérite, tant pour le fond que pour la forme, entre autres : *Des Finances publiques et du Socialisme d'Etat.*

M. le marquis Tredicini de Saint-Séverin [4], outre le travail remarquable dont il a accompagné dernièrement le don du volume des *Idées du sieur Antoine Pavy pour des pièces de théâtre*, le nouvel élu a publié en 1881, chez Henri Trembley, libraire éditeur, à Genève, l'histoire d'un *Régiment provincial de Savoie* (Régiment de Maurienne), *en 1792*, histoire qui a reçu, dans son temps, des éloges flatteurs et justement mérités.

M. Théophile Dufour [5], directeur des archives et de la

[1] Séance du 8 janvier.
[2] Séance du 5 mars.
[3] Séance du 21 mai.
[4] Séance du 11 juin 1885.
[5] Séance du 30 juillet.

Digitized by Google

Bibliothèque de la ville de Genève, auteur de plusieurs brochures tirées des documents inédits dont il a la garde.

M. Régis USANNAZ-JORIS[1], ancien magistrat, avocat à la Cour d'appel de Chambéry, après un remarquable discours prononcé sur le *Pensionnat de la Motte-Servolex*, a publié une excellente traduction du *Carnet de l'ouvrier* de César Cantù.

M. l'abbé Jean GREMAUD[2], professeur à l'Université de Fribourg (Suisse), non seulement remplit cette fonction avec une distinction qui est proclamée universellement par ses compatriotes, mais encore déploie un zèle infatigable à recueillir les documents inédits qui intéressent la Suisse romande et dont un grand nombre insérés dans son *Mémorial de Fribourg* sont des plus précieux pour l'histoire de Savoie.

V. — DONS D'OUVRAGES.

Des nombreux ouvrages offerts en don à l'Académie, nous citerons seulement ceux dont les auteurs sont Savoyards, ou qui par quelque point se rapportent à la Savoie.

En première ligne, on doit ranger les copies d'une très grande quantité de manuscrits de l'historien Guichenon, offertes par M. le marquis Albert Costa de Beauregard, membre effectif de la Compagnie, et comprenant : 1° Un grand nombre de lettres écrites ou reçues par l'illustre historiographe ; 2° l'*Histoire des Révolutions de Genève*,

[1] Séance du 3 décembre 1885.
[2] Séance du 3 décembre 1885.

Digitized by Google

dédiée à Mgr Gabriel de Bernex de Rossillon, évêque et prince de Genève, conservée à la bibliothèque royale de Turin ; 3° plusieurs manuscrits du même, déposés à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier.

Les autres ouvrages sont :

La *Conférence sur les cépages américains*, faite par M. Pierre Tochon au Congrès des Sociétés savantes de Savoie tenu les 10 et 11 du mois d'août dernier à Montmélian.

Le Mildiou (peronospora viticola) et les moyens pratiques de le combattre, par le même.

Aide-Mémoire agricole et horticole, ou *Renseignements utiles à connaître pour la conduite d'une exploitation, offerts aux agriculteurs du département de la Savoie*, par le même.

Cette dernière brochure est le fruit d'une longue et sage expérience mise au service de ceux auxquels l'éminent président de la Société centrale d'agriculture de notre ville semble avoir voué sa plume et son temps.

« Désireux, dit-il dans la préface, d'être agréable aux agriculteurs, nous avons réuni dans quelques tableaux les données agricoles et horticoles d'un usage journalier ; nous y avons joint quelques chiffres sur la production que l'on est en droit d'espérer des diverses cultures. Ces données économiques permettront aux plus prudents de faire un compte préventif sommaire des ressources dont ils pourront disposer pendant le cours de l'année, et des résultats qu'ils sont en droit d'espérer de leurs exploitations.

« Nos indications ont été puisées aux meilleures sources ; notre expérience locale nous a permis de les rendre

Digitized by Google

plus spécialement applicables au département de la Savoie. »

Ces indications se rapportent en général à tous les éléments de revenus et à toutes les différentes sortes de travaux d'une ferme. Telles sont celles qui concernent : les travaux que l'on peut obtenir d'un ouvrier à la journée, — les travaux que l'on peut exiger d'un attelage à la journée, — les engrais, — les animaux domestiques, — la toison des moutons, — la laiterie, — les volailles, — les abeilles, — les vers-à-soie, — la semence et le rendement d'un hectare de terre en céréales, — la farine, le son, le pain fournis par le froment, — la production des fourrages, — le rendement des arbustes et arbres à fruits, — les légumes, époques de semis et vitalité des graines, etc.

Origine de l'imprimerie à Paris, par M. Jules Philippe, député de la Haute-Savoie, membre de l'Académie de Savoie.

On a rapporté souvent à Guillaume Fichet l'honneur d'avoir introduit l'imprimerie en France. Dans un récent volume, extrêmement remarquable au double point de vue scientifique et typographique, M. Jules Philippe vient de fixer définitivement l'histoire à cet égard.

Guillaume Fichet, né au village du Petit-Bornand (Haute-Savoie), le 15 septembre 1433, fit ses premières études dans son pays natal et ensuite dans le collège d'Avignon, fondé neuf ans auparavant (1424) par son compatriote, le cardinal de Brogny. En 1452, il se rendit à Paris pour entrer dans la Sorbonne, dont il fut reçu *associé*, le 16 décembre 1461. Il devint prieur de l'illustre maison du 25 mars 1465 au 25 mars 1466, puis recteur de l'Université de Paris du 23 juin 1467 au 10 octobre de la même année.

Digitized by Google

Venu à Rome à la fin de 1473, il y mourut vers 1478, au moment où il allait être nommé cardinal.

Mais au souvenir de cet homme éminent se trouve lié celui d'un autre personnage non moins remarquable, Heynlin, dit *de la Pierre* ou simplement *Lapierre*.

Jean Heynlin était originaire d'une localité allemande appelée *Stein*, d'où il prit lui-même le surnom de *la Pierre*. Il fit ses premières études dans sa patrie, et était à l'Université de Leipzig en 1452. On le trouve à Paris régent ès-arts dans le collège de Bourgogne, en 1459 ; puis maître et associé de la Sorbonne, en 1462. Ayant quitté cette maison l'année suivante pour se rendre à Bâle, il y revint en 1467, et en fut élu deux fois prieur, en 1468 et en 1470. Entre temps, il remplit également les fonctions de recteur de l'Université de Paris. Comme G. Fichet, il prit, à son tour, le parti de quitter définitivement la France. Il retourna à Bâle, vers 1474, et s'y livra d'abord à la prédication ; ensuite, se faisant religieux de la Chartreuse de cette ville, en 1487, il y mourut le 12 mars 1496.

Ce fut, en 1470, que ces deux hommes illustres, rêvant pour la France ce qui se pratiquait déjà dans un grand nombre de villes d'Allemagne obtinrent l'autorisation d'établir un atelier d'imprimerie dans les bâtiments de la Sorbonne. Ils avaient eu de rudes obstacles à vaincre et ne reçurent pas de leur utile entreprise toute la récompense méritée ; mais la voie était ouverte et d'autres la suivirent. Trente ouvrages sortirent de ces premières presses typographiques pendant les années 1470, 1471 et 1472. Les quatre premiers furent : *Gasparini Epistolæ*, *Sallustius Crispus*, *Orationes Bessarionis*, *Rhetorica Ficheti*.

Digitized by Google

M. Jules Philippe en révélant au public les diverses circonstances, la plupart inconnues jusqu'ici, de cet établissement, reproduit en même temps plusieurs fac-simile du travail qui y fut accompli. Son livre tiendra, sans contredit, une des premières places parmi les meilleurs de ce genre.

Mémoire en fait et en droit pour l'Ordre des Frères mineurs capucins en Savoie, deuxième édition, par M. Ernest Arminjon, ancien conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

Composée à l'occasion d'un premier procès intenté à un Frère quêteur sous prétexte de mendicité ; cette œuvre remarquable est non seulement la réfutation de l'accusation, mais encore l'exposition aussi claire que complète de l'origine et du droit légal d'existence des capucins en Savoie. La deuxième édition contient le récit de deux autres procès et du jugement rendu par la Cour d'appel de Chambéry sur deux cas du même genre.

La Révérende Mère Marie-Félicie, née Veyrat, par M. l'abbé Bouchage, aumônier du couvent de Saint-Joseph de Chambéry.

Cet opuscule, dont le but est de montrer la puissance de la vertu dans un grand cœur, est tout à la fois une biographie détaillée de la supérieure générale des sœurs de Saint-Joseph de Chambéry et une histoire de la prospérité qu'elle apporta à sa communauté.

Des Finances publiques et du Socialisme d'Etat, par M. J. Bourgeois, avocat à la Cour d'appel de Savoie.

La brochure de M. J. Bourgeois est le rapport que le docte avocat présenta au neuvième Congrès des jurisconsultes catholiques tenu en octobre 1884 à Dijon. « Le

Digitized by Google

droit, est-il dit dans la préface, de prélever sur les revenus des particuliers, pour la satisfaction des besoins généraux, droit qu'on ne peut contester à l'État, est, comme tout pouvoir, l'occasion d'un abus d'autant plus exhorbitant que les peuples ont moins de justice et de moralité. C'est, dans les temps modernes, le moyen de spoliation par excellence, parce qu'il s'accorde avec une régularité apparente et un ordre relatif dans la société, et produit des effets qui échappent aux regards distraits des masses. »

Cette thèse reçoit une pleine confirmation dans les considérations, aussi judicieuses que profondes, exposées en trois chapitres sur les diverses sources des *revenus publics*, *les dépenses publiques* et *l'énormité des budgets*.

La conclusion en est résumée dans ces autres paroles, que : « Dans un gouvernement libre, l'impôt sera modéré, tandis que sous un gouvernement césarien, quelle que soit d'ailleurs la forme des institutions, il tendra à s'accroître indéfiniment pour satisfaire au besoin de domination toujours croissant du souverain ou de ceux qui exercent ses droits. »

Le Poème de Job, *d'après le texte biblique*, par M. l'abbé J. Bernard, de Montmélian. Ouvrage couronné par l'Académie de Savoie.

Un Régiment provincial de Savoie en 1792, par M. le marquis de Tredicini de Saint-Séverin.

Le Pensionnat de la Motte-Servolex. — Son passé, son état actuel, son programme, discours prononcé à la distribution solennelle des prix du Pensionnat, le 4 août 1885, par M. Usannaz-Joris, avocat à la Cour d'appel de Chambéry.

Digitized by Google

Le Carnet d'un ouvrier, de César Cantù, traduit de la quatrième édition italienne, par le même.

Le livre de César Cantù est un des meilleurs ouvrages de ce temps pour la moralisation de l'ouvrier, et méritait d'être connu du public français. Il suffit de connaître l'auteur de l'*Histoire universelle* pour préjuger la grande valeur de son nouveau travail. La traduction qu'en a faite M. l'avocat Usannaz-Joris est de tous points digne de ces pages admirables, et lui a valu de l'illustre écrivain italien le bel éloge suivant : « Monsieur, je reçois un exemplaire de votre traduction. Je la trouve *belle* et *fidèle*. En effet, vous avez montré le plus grand respect pour l'auteur : ce que les Français ne pratiquent pas assez. Ici, c'était encore plus difficile à cause du langage familier. La préface (à part ce que vous dites de trop aimable sur mon compte) est admirable. En peu de périodes vous touchez aux questions capitales, et signalez l'unique solution possible. Je vous remercie... »

Histoire de l'Eglise de Genève (3e volume), par le chanoine Fleury.

Ce troisième volume contient principalement les faits de la Révolution française qui, au siècle dernier, bouleversa les diocèses, chassa les prêtres, profana les églises, renversa les clochers et les croix, et tenta d'anéantir la religion catholique dans notre pays.

Trois essais de religions modernes, par M. Théodore de la Rive. Conférences prononcées à Annecy et à Genève.

Ces trois essais de religions que le jeune orateur expose et stigmatise avec une vive éloquence et le charme d'un style élégant, sobre et lucide, sont ceux de l'abbé Châtel, de Saint-Simon et d'Auguste Comte.

Digitized by Google

Saint François de Sales, docteur en droit, avocat, sénateur ; sa correspondance avec les frères Claude et Philippe Quoex ; documents divers ; fac-simile et sceaux, par M. Mugnier, docteur en droit, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

L'ouvrage de M. Mugnier est extrait du XIII^e^ volume des Mémoires et Documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, l'auteur, ayant découvert dans les archives du Sénat de Savoie un certain nombre de lettres inédites de saint François de Sales et son frère Jean-François de Sales (12 du premier et 2 du second), leur a adjoint diverses autres pièces peu ou tout-à-fait inconnues jusqu'ici, telles que le texte du *Diplôme du doctorat* du saint évêque, le *Procès verbal de sa prestation de serment comme avocat au Sénat de Chambéry, etc.*, et a tâché, comme il le dit lui-même, « de relier ensemble ces divers éléments par des notes biographiques, des éclaircissements et des rectifications qui peuvent avoir leur utilité, même à un point de vue plus étendu que celui de cette publication. »

Les Eaux de Brides-les-Bains en 1685, par M. Duclos, fils.

Œuvres du docteur Alex. Trésal, ancien inspecteur des eaux de Salins-Moûtiers.

Découvertes épigraphiques à Aix-les-Bains, par M. Gustave Loustau.

L'auteur y rapporte comment une certaine quantité d'antiquités romaines furent découvertes l'été dernier, à plusieurs reprises, dans des fouilles exécutées sous la direction de M. l'architecte Grisard pour la construction de l'école des filles d'Aix-les-Bains. Le gisement qui se trouve

Digitized by Google

dans l'intérieur de la ville, à 350 mètres environ de l'établissement thermal actuel, construit lui-même sur le site des anciens thermes romains, comprenait des plaques de marbre, de nombreuses poteries très variées de formes et de couleurs, rouges, grises, jaunes, noires, ainsi que les traces d'une ancienne voie formée par une sorte de macadam ; ce qui fait supposer qu'il y avait, sur ce point, un cimetière pour les habitants de cette station balnéaire (*Aquenses*). Les divers objets de marbre et de poterie, portant les uns et les autres des inscriptions spéciales, sont exactement décrits par M. G. Loustau.

Les Maitres, les Graveurs et les Essayeurs de la Monnaie de Genève (*1535-1792*), par M. Eugène Demole.

Dans la brochure de M. Demole, qui n'est qu'un chapitre détaché de son *Histoire monétaire de Genève*, on trouve des renseignements détaillés sur la nature des principaux emplois dans la fabrication de la monnaie en cette ville, ainsi que le nom de tous les personnages qui les occupèrent dans le cours de deux cent cinquante-cinq ans.

Il comte Umberto I^o (*Biancamano*), par M. le baron Carutti di Cantogno.

Clemente V, papa ed Henrico VII, imperatore di Germania, al Castello di Rivoli, secondo un documento dell'ottobre dell'anno 1310, par M. le baron Gandenzio Claretta.

Una figlia di Giacomina d'Entremont, ammiraglia di Co'igni, par le même. Ouvrage qui jeta un jour singulier sur les infortunes de la célèbre prisonnière, ainsi que sur les mœurs sociales de cette époque (1568-1604).

Digitized by Google

Artisti subalpini in Roma, nei secoli XV, XVI, XVII, par M. A. Bertalotti.

M. A. Bertalotti est un savant italien, ancien professeur de paléographie et de diplomatique à l'Université de Rome et actuellement directeur des archives d'Etat à Mantoue. Durant son séjour à Rome, il a fouillé avidemment les archives du gouvernement des Papes aux XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles, de leur administration, de leurs tribunaux judiciaires, les archives des églises, voire les archives des particuliers, et il a été frappé du nombre prodigieux d'ingénieurs, d'architectes, de peintres, de sculpteurs, de musiciens, de fondeurs, d'orfèvres, d'ébénistes, etc., qui accoururent des contrées subalpines et exercèrent leur art ou leur industrie dans la cité pontificale. Son livre a pour but de relever ces hommes, demeurés pour la plupart inconnus jusqu'à présent. Parmi eux, on rencontre plusieurs Savoyards dont on aime à connaître les noms, ainsi que les circonstances où ils se trouvèrent mêlés. Nous citons aussi les sources où l'auteur a puisé.

Mermet, de Savoie, ingénieur du Dôme de Milan (*Annales de la construction dudit Dôme, an 1400*).

Henri de Oziaco, dit *Savoia*, gardien des vivres et des citernes du fort Saint-Ange. Il lui est payé six ducats, en décembre 1545 (*R. Mandati 1545-48, fol. 28*).

Jean et Marc, de Savoie, ingénieurs militaires (*bombardieri*), au même château Saint-Ange (*Dépenses secrètes et publiques de Paul III, 1556, fol, 39*).

Georges Escoffier, fils de Pierre, peintre. Il apparaît d'abord comme témoin d'une rixe (*Liber Investigationum 1610-11 fol. 169*). En décembre 1614, il porte lui-même plainte de ce que des voleurs, dont il ne sait donner

Digitized by Google

aucune indication, ont brisé la porte de sa chambre, et lui ont pris, dans une cassette, trente-un écus et plusieurs autres pièces de monnaie, parmi lesquelles étaient sept piastres et des Jules. Il habitait alors près de Saint-Sauveur *delle Coppelle*. Le 5 novembre 1615, il recevait en prêt, *gratis et amore*, d'Anne *de Campis*, veuve de François Napolitain, deux cents écus, et promettait de les rendre dans le délai de trois ans à sa créancière, et, dans le cas de mort de celle-ci, à son fils. Sa caution fut un certain Jean-François Magninat, savoyard. (*Not. Luzio Antinori, 1614-15, fol. 792).*

Enfin, le 2 juillet 1628, il habitait au bourg de Saint-Simon et portait plainte au gouverneur de Rome contre un certain abbé Bracino, en ces termes : « *Io staua ad abitare con il querelato e questa mattina ho cominciato a sgombrare di detta casa et avendo lassato una pictra di alabastro di 4 palmi dipintavi in essa Sodoma con Loth e suoi figlie quale lassai in camera doue habitauo, essendo ritornato per prenderlo nella camera che aveva lasciato chiusa trovai la porta scassata e non più la pietra, Non essendovi altri in detta casa che l'abbate gliene do querela.* »

Aimé Falcô, fils de feu Pierre, peintre. Le 26 juin 1616, il portait plainte de ce que, sur son refus de commettre le crime de Sodomie, auquel il avait été engagé, pendant qu'il peignait, par un certain André Benedetti, il en avait reçu un fort coup de poing dans l'œil (*Lib. Investig., 1616, fol. 160.)*

Claude Bono, peintre. Etait accusé, le 9 juin 1625, d'avoir insulté un certain Eugène Napoléon, soldat, pendant la nuit, sous ses fenêtres ; mais l'enquête prouva que

Digitized by Google

lui-même avait reçu, deux mois auparavant, un soufflet du plaignant (*Lib. Investig., 1625, fol., 258*).

Jean-Antoine, peintre. Apparaît, en 1625, comme homicide dans une rixe, sans laisser d'autre trace de sa vie.

Alexandre Arbaud, peintre. Emprisonné pour avoir jeté des pierres contre les jalousies d'une certaine Catherine Cagna, d'Aquilée, obtient, le 11 février 1625, la liberté moyennant la promesse de ne plus causer, sous peine d'exil, d'ennui à l'offensée et à sa fille. (*Liber Actorum, 1625 fol. 29*).

François Bortier, peintre. Est accusé, le 2 juillet 1658, d'abus de confiance par le Français Pierre Brossier qui, ne sachant lui-même la langue italienne, se l'était adjoint en qualité d'interprète dans son voyage de Marseille à Florence et de Florence à Rome. Il était chargé, en outre, de l'expédition des bagages. La plainte porte que François Bortier se serait approprié ceux-ci ; pourtant cet incident n'eut pas de suite. (*Liber Querelarum 1658, fol. 2.*)

Jean-François Gioli, fils de feu Claude, horloger. Il tenait boutique en face de Saint-Marcel du Corso. Le 14 mars 1681, il portait plainte contre un François *Sanctum Joanninum*, son ouvrier pour les caisses d'horloge, qui, après avoir été nourri et hébergé, s'était enfui pendant la nuit, en emportant une montre. (*Liber furtorum, 1681, fol. 158-9.*)

Tels sont les divers actes accomplis par l'Académie pendant l'année 1885. On en a vu suffisamment le caractère et l'importance, pour que nous nous abstenions d'ajouter aucun commentaire.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DU

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE DE SAVOIE

PENDANT

L'ANNÉE 1885

I. — HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Recherches historiques sur le Décanat de Saint-André (de Savoie) et sur la ville de ce nom, deuxième volume de l'ouvrage, VII[e] de la 3[e] série des Mémoires de l'Académie, par M. le chanoine Trepier.

Humbert aux Blanches-Mains et les premiers membres de la Maison de Savoie, par M. le comte Amédée de Foras.

Topographie de l'ancien Chambéry (rectifications de quelques erreurs commises sur la), par M. A. Perrin.

Les premiers habitants de la vallée de Chamonix, par le même.

Le Médailler du musée d'Annecy, par le même.

Rapport sur la découverte d'une tombe romaine, à Bassens, par le même.

Le mariage de Victor-Amédée I[er] et de Marie Christine de France, ou un mois de réjouissances à Chambéry, par M. l'avocat Cl. Blanchard.

Digitized by Google

Les Etats-Généraux de Savoie, tenus à Chambéry, le 19 mai 1546, par M. F.-C. de Mareschal de Luciane.

Période malheureuse dans l'existence de la Maison de Savoie et aliénation des bijoux et de la vaisselle de Charles III, par M. L. Morand.

II. — BELLES-LETTRES

Concours de poésie, de 1884, rapport par M. l'avocat Fr. Descostes et proclamation du prix en séance solennelle.

Les idées du sieur Antoine Pavy pour des pièces de théâtre, avec des Prolegomènes, par M. le marquis Tredicini de Saint-Séverin.

III. — ARTS

Rapport sur le Concours de peinture, de 1885, par M. Victor Barbier.

Mosaïques du Hall du Cercle d'Aix-les-Bains, de Salviati, par le même.

IV. — ASTRONOMIE

Caractères des étoiles périodiques et des étoiles temporaires, à l'occasion de la découverte par M. Lajoye, directeur de l'Observatoire de Rheims, d'un nouvel astre dans la nébuleuse Andromède, par M. L. Morand.

La pluie extraordinaire d'étoiles filantes du 27 novembre 1885 et la comète de Biéla, par le même.

Digitized by Google

V. — NÉCROLOGIES

MM. le chanoine Charles-François Arminjon, membre effectif.
le chanoine Germain Pont, membre correspondant.
le chanoine Charles Tiollier, id.
le chanoine Fleury, id.

VI. — ÉLECTIONS DE NOUVEAUX MEMBRES

Réception solennelle des nouveaux membres, MM. Régis Fernex de Montgex et Ernest Arminjon ; discours des récipiendaires et réponses par MM. l'avocat L. Pillet et l'abbé L. Morand.

MEMBRE EFFECTIF :

M. Hippolyte Lachat.

MEMBRES AGRÉGÉS :

MM. le baron Carutti de Cantogno.
Félix Briot.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

MM. A. Weiss.
Léon Charpy.
Jacques Bourgeois.
le marquis Tredicini de Saint-Séverin.
Théophile Dufour.
Regis Usannaz-Joris.
J Gremaud.

Digitized by Google

VII. — DONS D'OUVRAGES

Copies de divers manuscrits de l'historiographe Guichenon, comprenant : 1° Un grand nombre de lettres écrites ou reçues par l'illustre historiographe ; 2° l'*Histoire des Révolutions de Genève, dédiée à Mgr Gabriel de Bernex de Rossillon, évêque et prince de Genève*, conservée à la bibliothèque royale de Turin ; 3° plusieurs manuscrits du même, déposés à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, par M. le marquis Albert Costa de Beauregard.

La Conférence sur les cépages américains, faite par M. Pierre Tochon au Congrès des Sociétés savantes de Savoie.

Le Mildiou (peronospora viticola) et les moyens pratiques de le combattre, par le même.

Aide-Mémoire agricole et horticole, ou renseignements utiles à connaître pour la conduite d'une exploitation, offerts aux agriculteurs du département de la Savoie, par le même.

Origine de l'Imprimerie à Paris, par M. Jules Philippe.

Mémoire en fait et en droit pour l'Ordre des Frères mineurs capucins en Savoie, deuxième édition, par M. Ernest Arminjon.

La Révérende Mère Marie-Félicie, née Veyrat, par M. l'abbé Bouchage.

Des Finances publiques et du Socialisme d'Etat, par M. J. Bourgeois.

Le Poème de Job, d'après le texte biblique, par M. l'abbé J. Bernard.

Un Régiment provincial de Savoie, en 1792, par M. le marquis Tredicini de Saint-Séverin.

Le Pensionnat de la Motte-Servolex. — Son passé, son état actuel, son programme, discours prononcé à la distribu-

Digitized by Google

tion solennelle des prix du Pensionnat, le 4 août 1885, par M. Usannaz-Joris.

Le Carnet d'un ouvrier, de César Cantù, traduit de la quatrième édition italienne, par le même.

Histoire de l'Eglise de Genève (3e volume), par le chanoine Fleury.

Trois essais de religions modernes, par M. Théodore de la Rive. Conférences prononcées à Annecy et à Genève.

Saint François de Sales, docteur en droit, avocat, sénateur ; sa correspondance avec les frères Claude et Philippe Quoex ; documents divers ; fac simile et sceaux, par M. Mugnier.

Les Eaux de Brides-les-Bains, en 1685, par M. Duclos fils.

Œuvres du docteur Alex Trésal.

Découvertes épigraphiques à Aix-les-Bains, par M. Gustave Lousteau.

Les Maîtres, les Graveurs et les Essayeurs de la monnaie de Genève, par M. Eugène Demole.

Il comte Umberto I (Biancamano), par M. le baron Carutti de Cantogno.

Clemente V, papa ed Henrico VII, imperatore di Germania, al Castello di Rivoli, secondo in documento dell ottobre dell'anno 1310, par M. le baron Gandenzio Claretta.

Una figlia di Giacomina d'Entremont, ammiraglia di Coligni, par le même.

Artisti subalpini in Roma, nei secoli XV, XVI, XVII, par M. A. Bertalotti.

Imprimerie Chatelain, Avenue du Champ de Mars, 4, Chambéry.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

COMTE HUMBERT I^ER

(AUX BLANCHES-MAINS)

RECHERCHES ET DOCUMENTS

PAR

M. le Baron CARUTTI DE CANTOGNO

ROME. LOESCHER 1884

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION

Les origines de la Maison Royale de Savoie ont exercé depuis des siècles l'imagination des généalogistes. Chacun d'eux a proposé un système différent, le plus souvent inacceptable. Il serait trop long d'énumérer ici tous ces thèmes généalogiques destinés à rattacher *Humbert aux Blanches-Mains* à une souche saxonne, allemande, burgonde ou italienne : trop long de citer tous les écrivains qui ont essayé d'élucider cette épineuse question.

Un auteur très récent, l'éminent Président de la Royale Députation d'histoire nationale de Turin, M. le baron Dominique Carutti, vient de publier *Il conte Umberto I (Bianca-Mano), Ricerche e Documenti :* édition (Rome 1884) refondue et augmentée, d'un premier travail paru en 1878, dans l'*Archivio Storico italiano.*

Ce livre est une œuvre de haute science, d'une érudition profonde et un modèle de critique historique. Le baron Carutti, par le rapprochement des faits et des dates, met à néant tous les systèmes proposés pour l'origine de notre illustre dynastie. Avec une loyauté parfaite, il présente le fort et le faible de chaque système : il n'élude aucune difficulté et, avec une dialectique aussi serrée que courtoise, il fait table rase des thèmes proposés. Donnant pour certain ce qui est certain, et voulant avant tout la vérité, tout en enrichissant la généalogie de plusieurs faits, et en remontant de trois degrés l'ascendance d'*Humbert aux Blanches-Mains*, d'une manière dite franchement conjecturale mais bien plus probable que ne le sont les systèmes les plus autorisés, le baron Carutti s'arrête à l'an 926 à Amédée (le Vieux), bisaïeul présumé d'Humbert Ier. Des découvertes

Digitized by Google

nouvelles pourraient seules, unir *Amédée (le Vieux)* à une souche plus vieille.

Cet ouvrage est d'une importance capitale pour notre histoire : il mériterait à tous les points de vue les honneurs d'une traduction complète. Mes occupations ne me permettant pas de la faire, je veux au moins donner un résumé de ce qui concerne la Savoie directement [1]. Sans rechercher le style, j'essayerai, en aussi peu de mots que possible, de donner une analyse fidèle des arguments de l'auteur, débarrassée d'incidentes, pour qu'ils puissent, par leur enchaînement, frapper davantage l'esprit et se graver dans la mémoire [2].

Mon seul désir est, pour les personnes qui connaissent la langue italienne, de donner l'envie de lire l'original avec ses digressions intéressantes : pour les personnes qui ne la connaissent pas, de donner un *memento* de la question. Je ne crains pas d'affirmer que dans l'état actuel de la science, il n'est pas possible de donner mieux que ne l'a fait M. le baron Carutti, une juste connaissance de cette thèse généalogique. — De nouveaux documents peuvent surgir : tout récemment une charte sédunoise nous a appris le nom de la famille de la femme d'Humbert Ier. Changeraient-ils quelque chose au cadre du baron Carutti ? Cela

[1] La première partie, soit *Il conte Umberto I* (211 pages). La seconde concerne le roi Ardoin et sa famille : toutes les deux accompagnées de documents. — L'ouvrage comporte encore six appendices d'une grande valeur et un index alphabétique des choses et faits, en tout 384 pages.

[2] Je donnerai également une intitulation *in parte qua*, des documents cités. — Ils seront numérotés et appuieront dans le cours de la discussion, les faits énoncés. Il est à regretter que plusieurs de ces diplômes, de copiste en copiste, présentent des leçons évidemment fautives. Le même fait est à signaler dans l'inestimable collection des *Monumenta historiæ patriæ* : trop souvent les noms de lieux et de personnes pour me borner à ce côté de la question, surtout pour la Savoie, sont estropiés.

Digitized by Google

est possible. Il est possible, en revanche, qu'ils expliquent les possessions dauphinoises des premiers comtes de Maurienne et de Savoie — possessions qui, jusqu'à présent, semblaient donner à la filiation attachant Humbert à Charles-Constantin, prince de Vienne, le plus de chances de probabilité à mon avis.

Disons encore qu'il est de mode maintenant de rire de l'origine béroldienne. On ne sait pourquoi ; car en changeant Bérold en Gérold, cette thèse est exactement comme toutes les autres, appuyée sur des inductions et des conjectures. Feu le comte de Vignet (Mém. de l'Académie de Savoie) a même démontré que l'origine béroldienne n'est opposée à aucune donnée historique connue, ce qui n'est pas le fait d'autres origines paraissant plus sérieuses. Cette origine est absolument repoussée maintenant.

Sans autres préambules, je cède la parole au savant écrivain. En regrettant de devoir considérablement abréger son travail, de ne pouvoir le suivre pas à pas, j'ai l'espoir pourtant de rendre très fidèlement sa pensée en me restreignant à ce qui concerne directement *Humbert I^er^*, son ascendance et sa filiation.

C^te^ Amédée de Foras.

Digitized by Google

Digitized by Google

HUMBERT Ier AUX BLANCHES-MAINS

(IL CONTE UMBERTO I BIANCA-MANO)

Humbert Ier, appelé aux Blanches-Mains dans les chroniques, comte d'Aoste en 1025, a fondé la plus vieille des dynasties régnant actuellement en Europe.

Il doit être né vers 980 : il était mort avant 1050. Ce fut un homme d'un haut lignage, ayant eu de grandes charges ; il était connétable du royaume de Bourgogne, parent des rois Rodolphiens et de l'empereur Henri II. Il fut vainqueur des ennemis de Conrad le Salique, successeur des rois Burgondes. Il vit la trente-neuvième année du roi Rodolphe III et fut son principal lieutenant : il remplit ce rôle sous les empereurs Conrad et Henri III. Dans sa première jeunesse il vit, tout près de lui, Otton-Guillaume, descendant des rois d'Italie, se tailler un état dans les comtés de Bourgogne et de Mâcon, et disputer plus tard le duché de Bourgogne à Hugues Capet monté sur le trône de France. De son temps en Italie, il fut spectateur de l'élévation du roi Ardoin, de sa chûte, de sa restauration et de sa mort dans un monastère. — Il mourut, enfin, heureux du mariage de son fils Odon avec la comtesse Adélaïde qui lui apportait en dot l'héritage de la Maison de Turin et le titre de marquis d'Italie.

De qui était fils Humbert Ier, de quelle Maison était-il, quelle loi professait-il ? Son père était-il un étranger,

Digitized by Google

allemand ou italien, venu chercher fortune en Bourgogne ou était-ce un baron de race autochtone? Etait-il bourguignon, gallo-romain ou latin? Est-il né de sang royal, comme l'affirment tous ceux qui ont écrit avec une respectueuse déférence de sujet ou avec des flatteries de courtisan? Toutes ces questions ont eu des réponses très affirmatives mais qui n'ont jamais été ni irréfutables, ni même plausibles souvent.

Au commencement du XV^e^ siècle, on a fait sortir Humbert I^er^ de la maison impériale de Saxe : la légende qui favorisait la politique devint ainsi de l'histoire. Il y a soixante ans, le comte Napione tomba amoureux d'une hypothèse qu'il chercha à établir par chauvinisme national. Le comte Cibrario l'adopta, sachant être agréable au roi Charles-Albert. Suivant ces écrivains le comte Humbert devait renier Bérold, Otton et Witikind et adopter pour pères Bérenger II et Adalbert, les rois d'Italie. L'agnation saxonne avait pour elle la tradition, tout enveloppée, il est vrai, de couleurs fantastiques : l'origine italienne était bien plus une trouvaille politico-littéraire qu'une découverte historique.

Il faut étudier le passé avec l'amour du vrai, sans s'inspirer de la raison d'Etat. Nous interrogerons les témoignages, libre de toute opinion préconçue en donnant comme conjectural ce qui résulte de conjectures et comme certain ce qui nous offre les caractères de la certitude. Le premier livre de mon ouvrage [1] est divisé en quatre chapitres : le premier [2] concerne le royaume de Bourgogne;

[1] C est le seul que je traduis entièrement.

[2] Je dois faire abstraction de ce chapitre, tout en le recommandant à l'examen des érudits : il n'est pas nécessaire à mon sujet absolument.

Digitized by Google

le second [1] donnera l'exposition des légendes, des chroniques et les opinions diverses des généalogistes; le troisième [2] contiendra l'analyse des documents ; le quatrième [3] résumera ce qu'il y a de certain et donnera ce qui nous semble probable ; etc., etc , etc.

§ I. — Deux Humbert

Les chartes concernant *Humbert* ne sont pas très rares, quoiqu'il soit malaisé parfois de distinguer celles appartenant à Humbert aux Blanches-Mains, d'autres chartes qu'il faut attribuer à d'autres Humbert. Entre 995 et 1056, nous trouvons deux homonymes dans le royaume de Bourgogne : comme les personnes ne se distinguaient pas alors par un nom de famille, on pourrait facilement se tromper. Pour bien distinguer entre eux les deux personnages nous prendrons pour guides les dates, les possessions héréditaires, la descendance et leur rôle politique. Nous ne tiendrons aucun compte de la différence d'orthographe, car on trouve indifféremment *Humbertus*, *Umbertus*, *Ubertus*, *Hupertus*, etc.

[1] Ce chapitre lumineux doit aussi être laissé de côté dans mon adaptation : il est pourtant indispensable à tous ceux qui voudront désormais parler de ce sujet.

[2] Je donne à la fin la table analytique de ces documents. Les numéros d'ordre renvoient du texte aux documents, je ne dirai pas sans double emploi, mais d'une manière suffisante à éclairer la discussion.

[3] C'est ce chapitre auquel je m'attache particulièrement, uni aux explications données dans le second.

Digitized by Google

Les chartes Humbertines [1] se divisent en trois catégories : la première concerne des hommes ou des terres de l'antique principauté de Vienne, instituée par Louis l'Aveugle, ou les deux comtés de Savoie et de Belley, — la seconde est relative aux pays d'Aoste, de Maurienne, de Tarentaise, du Chablais et du Vallais, — la troisième se rapporte à un personnage puissant à la cour de Rodolphe III. Les deux *Humbert* auxquels se réfèrent ces documents descendent d'un estoc commun et très rapproché : ils forment deux lignes collatérales. Quand l'une s'éteignit, ses possessions patrimoniales ou acquises passèrent à l'autre branche.

Les deux *Humbert* ont chacun un fils du nom d'*Amédée* et chacun deux autres fils nommés *Burchard* et *Odon* : les deux *Amédée*, comme leurs pères, furent comtes tour à tour. Un troisième *Burchard* est frère d'un *Humbert* et neveu de l'autre *Humbert*. Dans un labyrinthe semblable il faut tenir ferme le fil d'Ariane.

Heureusement, les deux comtes *Humbert* semblent appartenir à deux générations différentes. Le premier est comte de Savoie et de Belley ; le second d'Aoste et de Maurienne ; l'un mourut peu après 1022, l'autre est mort après 1046 ; enfin l'un a trois fils, l'autre en a quatre.

§ II. — BRANCHE DE SAVOIE-BELLEY

Nous voyons figurer en 1009 un comte *Humbert* parmi ceux qui décident le roi Rodolphe III à la donation en

[1] Faut-il dire *Chartes Humbertines*, les *Humbertins*, ou les *Humbertiens*, ou *Humbertiniens* comme on dit *Robertiniens* dans l'école moderne? Notre histoire étant commune avec celle du Piémont à cette époque il nous semble préférable de traduire *Umbertini* par *Humbertins*, tout simplement (note du trad.).

Digitized by Google

faveur d'Humbert, évêque de Grenoble (Doc. III). Qui était ce comte Humbert? Chorier croyait voir en lui la souche des princes de Savoie. Mais si l'on considère qu'Humbert aux Blanches-Mains était fort jeune en 1009, on doutera de la possibilité de ce fait, que l'on repoussera sans pitié si l'on examine que le comte *Humbert* ici nommé nous rappelle un autre document de l'an 977, où nous voyons un *comte Humbert* (Doc. I) figurer parmi les féaux de Conrad le Pacifique avec un *comte Amédée*.

Le *comte Humbert* des chartes 977 et 1009 a-t-il laissé des descendants?

Les auteurs de la *Gallia Christiana*, d'après un vieux cartulaire de Belley, établissent qu'un *Aymon*, évêque de Belley, relâche à l'église de Saint-Jean-Baptiste de Belley une terre située au comté de Belley que son père *Amédée* avait tenue à titre précaire. Ils ajoutent que cet *Amédée* père de l'évêque *Aymon* est prouvé fils d'une *Gisle* ou *Gisèle* et comte de Belley par un document que Dom Estiennot avait tiré d'un manuscrit de Saint-Germain.

Nous avons ainsi deux actes : le relâchement par *Aymon* fils d'*Amédée* et évêque de Belley dès 1032 ; un autre du même *Amédée*, dit *fils de Gisle* et comte de Belley.

Dom Estiennot a gravement erré à propos de cette dernière charte, erreur que les savants auteurs de la *Gallia Christiana* n'auraient pas dû reproduire, puisqu'ils ont eu ce document entre les mains. En effet, il se trouve dans les manuscrits d'Estiennot à la bibl. nation. de Paris (Doc. XXXII) : il contient la donation attribuée à *Amédée* comte de Belley *fils de Gisle ;* — elle est rédigée à Genève, mais n'a point de date ; elle est faite par le comte *Amédée*, ses frères et leur mère *Gisle* pour l'âme de leur père *Humbert* ; les terres données sont de leur héritage pater-

Digitized by Google

nel quoique le texte semble établir qu'elles avaient été usurpées par *Humbert* ou ses prédécesseurs. Un des *advocati* du comte Amédée est Conon, évêque de Maurienne qui mourut en 1108 et n'était certainement pas évêque avant 1032. Il faut donc reporter la date de cet acte entre les cinq années écoulées depuis 1103, année de la mort d'*Humbert le Renforcé* à 1108, année de la mort de l'évêque Conon. En d'autres termes la donation a été faite par le comte Amédée III de Savoie fils d'*Humbert II le Renforcé* et de *Gisle*, pupille d'Aymon comte de Genève qui vivait aussi en 1032. Cette charte (XXXII) ne sert donc pas au point actuel de nos recherches.

Mais Estiennot ajoute après l'énoncé de cet acte : « *Hic « Amedeus comes erat bellicensis, pater Aymonis episcopi « qui Canaverium dedit ecclesiæ Bellicensi* », comme on le voit dans le susdit manuscrit, sous la date du XV des kal. de Janvier, férie IV, lune X, régnant le roi Henri, *Aymon*, évêque de Belley, se démet de la terre donnée par son père.

Enfin, Dom Estiennot termine ainsi : « *Is, ut puto « comes (Amedeus), dimisit bellicensem comitatum « ecclesiæ bellicensi* ». Cette conjecture semble contredite par les faits postérieurs qui dénotent que les comtes de Savoie conservèrent la juridiction de Belley, concurremment avec les évêques. Mais ceci sort de notre sujet : nous ne devons nous occuper ici que du comte qui fit donation du *canaverius* et de l'évêque, son fils, qui fit remise de la « prestaire ».

La donation d'*Amédée* est datée du 18 décembre, de la x^e^ lune, régnant le roi Henri, c'est-à-dire de l'an 1049. La remise faite par l'évêque son fils n'a aucune indication de date fournie par Estiennot. Mais si nous ne savons pas

Digitized by Google

l'époque de la mort de l'évêque, nous savons qu'il siégeait en 1032 et encore en 1044. L'acte de relâchement étant postérieur à la donation de 1049, *Aymon* a été évêque au moins jusqu'en 1050, et son successeur Glaucerand n'a pu occuper avant cette date le siège épiscopal de Belley, fait inconnu jusqu'à présent.

Aymon était donc fils d'*Amédée* comte de Belley. Qui était cet *Amédée* que nous voyons comte de 1030 à 1048 et que Dom Estiennot a confondu avec Amédée III de Savoie qui a régné de 1103 à 1148?

Quelques années avant 1030, des moines de Cluny étaient venus demeurer à Maltacène, maintenant le Bourget, dans le comté de Savoie. Par un acte de date incertaine, mais postérieur à 1030 et antérieur à 1033[1], un comte *Amédée* et sa femme Adèle font donation *d'un mas à l'église dudit prieuré, pour le remède de l'âme* de leur fils *Humbert*; le mas était situé « *in comitatu nostro* » : Maltacène ou le Bourget était une terre de Savoie. Cet *Amédée* était donc comte de Savoie, père du feu *Humbert* et de l'évêque *Aymon* (Doc. IX).

De qui était fils cet *Amédée* comte de Savoie? Le 8 avril 1022 (Doc. VII), Lambert, évêque de Langres donne des terres au comté de Genève à un sien ami le *comte Humbert et à deux de ses fils Amédée et Burchard évêque.* Cette donation est faite à cause des instances de *Burchard* (II), *archevêque de Lyon*, le frère de Rodolphe III roi de Bourgogne. Nous trouvons ainsi que le *comte Humbert*

[1] Postérieur à 1030, parce que, comme on le verra plus loin, Amédée donna l'église de Saint-Maurice aux moines du Bourget auxquels il donne plus tard le mas dont il est question.

Antérieur à 1033, parce que Rodolphe III qui a signé la donation de 1030 mourut en 1032.

Digitized by Google

nel quoique le texte semble établir qu'elles avaient été usurpées par *Humbert* ou ses prédécesseurs. Un des *advocati* du comte Amédée est Conon, évêque de Maurienne qui mourut en 1108 et n'était certainement pas évêque avant 1032. Il faut donc reporter la date de cet acte entre les cinq années écoulées depuis 1103, année de la mort d'*Humbert le Renforcé* à 1108, année de la mort de l'évêque Conon. En d'autres termes la donation a été faite par le comte Amédée III de Savoie fils d'*Humbert II le Renforcé* et de *Gisle*, pupille d'Aymon comte de Genève qui vivait aussi en 1032. Cette charte (XXXII) ne sert donc pas au point actuel de nos recherches.

Mais Estiennot ajoute après l'énoncé de cet acte : « *Hic « Amedeus comes erat bellicensis, pater Aymonis episcopi « qui Canaverium dedit ecclesiæ Bellicensi* », comme on le voit dans le susdit manuscrit, sous la date du xv des kal. de Janvier, férie IV, lune x, régnant le roi Henri, *Aymon*, évêque de Belley, se démet de la terre donnée par son père.

Enfin, Dom Estiennot termine ainsi : « *Is, ut puto « comes (Amedeus), dimisit bellicensem comitatum « ecclesiæ bellicensi* ». Cette conjecture semble contredite par les faits postérieurs qui dénotent que les comtes de Savoie conservèrent la juridiction de Belley, concurremment avec les évêques. Mais ceci sort de notre sujet : nous ne devons nous occuper ici que du comte qui fit donation du *canaverius* et de l'évêque, son fils, qui fit remise de la « prestaire ».

La donation d'*Amédée* est datée du 18 décembre, de la x^e^ lune, régnant le roi Henri, c'est-à-dire de l'an 1049. La remise faite par l'évêque son fils n'a aucune indication de date fournie par Estiennot. Mais si nous ne savons pas

Digitized by Google

l'époque de la mort de l'évêque, nous savons qu'il siégeait en 1032 et encore en 1044. L'acte de relâchement étant postérieur à la donation de 1049, *Aymon* a été évêque au moins jusqu'en 1050, et son successeur Glaucerand n'a pu occuper avant cette date le siège épiscopal de Belley, fait inconnu jusqu'à présent.

Aymon était donc fils d'*Amédée* comte de Belley. Qui était cet *Amédée* que nous voyons comte de 1030 à 1048 et que Dom Estiennot a confondu avec Amédée III de Savoie qui a régné de 1103 à 1148?

Quelques années avant 1030, des moines de Cluny étaient venus demeurer à Maltacène, maintenant le Bourget, dans le comté de Savoie. Par un acte de date incertaine, mais postérieur à 1030 et antérieur à 1033[1], un comte *Amédée* et sa femme Adèle font donation *d'un mas à l'église dudit prieuré, pour le remède de l'âme* de leur fils *Humbert*; le mas était situé « *in comitatu nostro* » : Maltacène ou le Bourget était une terre de Savoie. Cet *Amédée* était donc comte de Savoie, père du feu *Humbert* et de l'évêque *Aymon* (Doc. IX).

De qui était fils cet *Amédée* comte de Savoie? Le 8 avril 1022 (Doc. VII), Lambert, évêque de Langres donne des terres au comté de Genève à un sien ami le *comte Humbert et à deux de ses fils Amédée et Burchard évêque.* Cette donation est faite à cause des instances de *Burchard* (II), *archevêque de Lyon*, le frère de Rodolphe III roi de Bourgogne. Nous trouvons ainsi que le *comte Humbert*

[1] Postérieur à 1030, parce que, comme on le verra plus loin, Amédée donna l'église de Saint-Maurice aux moines du Bourget auxquels il donne plus tard le mas dont il est question.

Antérieur à 1033, parce que Rodolphe III qui a signé la donation de 1030 mourut en 1032.

Digitized by Google

était père du *comte Amédée* qui par héritage paternel devint comte de Savoie. Le comte *Humbert* est père également du remuant *Burchard*, évêque d'Aoste, puis devenu archevêque de Lyon, sous le nom de Burchard III.

Cette charte fixe l'origine de l'évêque Burchard très incertaine jusqu'ici [1]. Les historiens nous apprennent que *Burchard III*, archevêque de Lyon, était neveu de l'archevêque Burchard II. Ceci nous explique l'intervention de Burchard II en faveur du comte *Humbert*, son parent. Mais il y a mieux. Burchard II était beau-fils *(filiaster)* de la reine *Adélanie* (de Savoie), fils naturel de Conrad le Pacifique [2]. Nous établissons ainsi les liens de parenté entre

[1] On attribue en général et à tort la charte de 1022 à *Humbert aux Blanches-Mains*, qui eut deux de ses fils nommés également *Amédée* et *Burchard*. Mais comme ce dernier ne fut pas évêque, Cibrario et Napione croyaient éviter la difficulté en disant que *l'évêque* était un surnom. Explication trop commode, qui résoudrait avec des arguments de la même valeur toutes les difficultés de l'histoire. Il faut noter que *Burchard* fils d'*Humbert aux Blanches-Mains* ne reçoit jamais ce surnom dans les chartes qui le concernent.

[2] Dans la première édition de cet ouvrage, j'avais cru qu'Adélanie, avant d'être reine, avait eu de Conrad le Pacifique un fils, qui fut Burchard III, archevêque de Lyon. Nous savons maintenant que Conrad a eu un fils naturel, qui fut ce Burchard, mais d'une autre Adélanie ou Adlein : celle-ci épousa Anselme, un magnat burgonde, dont elle eut trois fils, frères utérins de Burchard II, lequel était oncle paternel naturel de Burchard III de Savoie. Les frères utérins de Burchard II, tous trois fils d'Anselme, sont : Burchard, archevêque de Vienne (995-1029), Anselme II, évêque d'Aoste, mort en 1026, et un Uldrich.

Gingins supposait que Burchard II fut légitimé par Conrad son père, puisque dans un de ses diplômes il le nomme son fils. Dans tous les cas, il aurait été reconnu par son père. Il naquit de Conrad avant le mariage de sa mère avec Anselme, dont elle eut les trois enfants énumérés plus haut et notamment Anselme, évêque d'Aoste,

Digitized by Google

la Maison de Savoie et la Maison des Rodolphiens, rois de Bourgogne. *Adélanie*, belle-mère naturelle (marâtre) de Burchard II, lequel était oncle de Burchard III, fils d'Humbert de Savoie, était nécessairement de sang humbertin : peut-être y avait-il encore d'autres rapports de parenté entre les deux Maisons, comme nous le verrons plus loin.

Il n'y a pas besoin d'une preuve plus directe pour établir que le comte *Amédée*, donateur du Bourget, était fils du comte *Humbert*. Ce don n'était pas le premier : il avait déjà donné aux moines l'église de Saint-Maurice, par la charte de 1030 (Doc. VIII), deux ans avant la donation du mas aux mêmes moines (Doc. IX). — Dans cet acte, le comte *Amédée* se dit fils du comte *Humbert*. Cet *Humbert* est celui de 977 (Doc. I), de 1022 (Doc. VII), etc. — En 1030, son fils *Amédée* lui avait succédé dans la dignité comitale (de Savoie et de Belley). Cette qualité de comte de Belley lui est encore donnée dans un acte (Doc. X) où il figure avec sa femme *Adèle*, faisant une donation de terres, « *de hereditate nostra in comitatu bellicensi* ».

La charte de 1030 a été faussement attribuée à *Amédée* I^er^, fils aîné d'*Humbert aux Blanches-Mains*. L'équivoque disparaîtra si l'on réfléchit que celui-ci (Amédée I^er^) devait avoir au plus 25 ans en 1030 et qu'il ne peut être père d'*Aymon*, déjà évêque avant 1032. *Aymon*

dont le chanoine Croset-Mouchet a donné une généalogie qu'il est inutile de discuter.

Il est possible que cette Adélanie (femme d'Anselme), à laquelle Conrad fit une donation de biens « *infra comitatum Oltingen* », soit issue des comtes du Vallais, comme Anchilie, femme d'Humbert aux Blanches-Mains. Ainsi s'expliquerait la consanguinité qui unissait saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, né dans la vallée d'Aoste, où les comtes de Vallais possédaient des biens, avec Humbert II le Renforcé. (Epistol. Livre III, 65.)

Digitized by Google

ne devait pas même être le fils aîné du *comte Amédée :* nous devons croire que le fils aîné était *Humbert*, mort avant 1033.

Cette même charte (VIII) est aussi signée par un *comte Humbert* et *Ancilie sa femme*, et un *Odon* que nous retrouverons plus tard. Or le comte *Humbert* de Savoie-Belley, père du comte *Amédée* était déjà mort. Nous avons donc un autre comte *Humbert*, qui, probablement comme chef de Maison, signe le prémier cet acte. C'est l'*Humbert aux Blanches-Mains* des chroniques !

Pour éviter autant que possible la confusion dans la suite de notre discussion entre ces deux *Humbert* et ces deux *Amédée*, comtes tous les quatre, je distinguerai *Humbert aux Blanches-Mains*, comte d'Aoste et de Maurienne avec le nom d'Humbert I^er^ et son fils avec celui d'*Amédée I^er^* : l'autre *Humbert* et l'autre *Amédée* avec le nom de *Savoie-Belley*. J'exposerai plus tard les liens de parenté que l'on peut conjecturer entre eux : ici, je ne veux rapporter que les témoignages authentiques des documents.

Le pape Etienne X dans sa bulle de 1057 par laquelle il confirme aux moines de Cluny leurs vastes possessions et notamment l'église du Bourget, rappelle la donation qui en fut faite par *le comte Amédée*, ratifiée *par ses frères Burchard et Odon*. *Burchard* est l'archevêque de Lyon, qui, après 1034, avait été dépossédé de la dignité métropolitaine qu'il avait usurpée, ce qui explique que le pape ne lui donne pas ce titre. Quant à *Odon* nous n'en savons rien, si ce n'est que c'est probablement le même qui a souscrit la charte de 1030.

En attendant, les cinq chartes de 977, 1009, 1022, 1030

Digitized by Google

et 1031, avec celle d'Estiennot de 1049 et la bulle de 1057 établissent les faits suivants :

1° *Amédée*, fondateur du Bourget, comte en 1030 et 1048, comte de Savoie et de Belley, avait pour femme *Adèle* ou *Adile;* il fut père d'un *Humbert* mort en 1031 ou 1032, et d'un *Aymon*, évêque de Belley.

2° *Amédée* ci-dessus était fils d'*Humbert* comte de Savoie et de Belley.

3° *Humbert* de Savoie-Belley mourut après 1022 et avant 1030, année où son fils *Amédée* lui avait succédé, il dût mourir très âgé, suivant certains calculs que nous ferons plus loin.

4° *Humbert* de Savoie-Belley, fut également père d'un *Burchard* (III) neveu de Burchard (II).

5° Burchard II de Bourgogne était beau-fils de la reine *Adélanie ;* celle-ci par son mariage avec le roi Conrad, unit par les liens de parenté la dynastie des Humbertins avec la dynastie royale de Bourgogne.

6° *Humbert* eût encore un troisième fils, *Odon*, qui signe la charte 1030, et ne signe plus celle de 1032, d'où l'on peut conclure qu'il avait déjà dû mourir.

La lignée d'*Humbert de Savoie-Belley* s'éteignit peu après l'an 1050 : avant cette date elle n'avait plus de représentants aptes à lui succéder dans les comtés, puisque *Burchard III frère* et *Aymon fils du comte Amédée* étaient d'église.

Ses biens passèrent à l'autre branche ; peut-être même *Amédée* de Belley, après 1034, ne conservait plus que le titre de comte, et l'office comital lui avait-il été enlevé par les mêmes mains qui privèrent son frère Burchard de l'ar-

Digitized by Google

chevêché de Lyon (à cause de l'opposition armée au roi Conrad).

Ici, se termine l'énumération des documents concernant cette branche. — Venons maintenant à la branche d'Aoste et Maurienne ; en parlant d'elle, nous trouverons encore des personnages appartenant à la première.

§ III. — BRANCHE D'HUMBERT AUX BLANCHES-MAINS

Les deux documents V et VI (chartes de Boesozel) nous montrent un *Odon* (de Savoie), évêque de Belley, donnant en acensement à moitié fruit « *secundum galliarum more... more burgundiorum* » des biens au pays de Salmorenc « *in villa Cotonaco* [1] ». Ces actes sont signés par *Humbert, comte*, et par sa femme, et par *Odon*, évêque [2].

Puisque la charte de 1003 est attribuée par la plupart

[1] Marion (Cartul. de saint Hugues) a lu *Cotonaco*. Salvain (Usage des fiefs) lit *Cotoniaco*. Cibrario (Doc e sig) met *Chatonay*. En prenant le *c*, l'*l* et l'*n* de *Cotonaco* et en les changeant contre leurs menechmes *t*, *l* et *v*, nous aurions *Toloraco*, qui nous donnerait *Tolvon* ou *Tolron* localité au-dessus de Voiron (*Sermorens*). (Note du trad.)

[2] Chorier et Cibrario ont cru que cet *Odon*, évêque, l'était de Grenoble. Cela est impossible, il n'y eût jamais sur ce siège de dignitaires du nom d'Odon. En 1003, il était occupé par Humbert d'Albon. Il s'agit d'Odon, évêque de Belley, qui était de la Maison de Savoie comme nous l'établirons plus tard. — Gingins-la-Sarra affirme que cet Odon, évêque de Belley, était père du comte Amédée fondateur du Bourget ; mais il n'aurait pu approuver la donation de 1030 puisqu'il était déjà mort à cette date. *Odon, frère d'Amédée* que nous voyons nommé dans la bulle du pape Etienne de 1057, n'y est pas qualifié d'évêque, qualité que le Souverain Pontife n'aurait pas oubliée ; il n'avait pas pour lui les mêmes motifs que pour Burchard III, qui avait usurpé violemment le siège de Lyon.

Digitized by Google

des historiens à *Humbert aux Blanches-Mains*, il faut aussi lui attribuer celle de l'an 1000. Dans celle-ci qui n'est connue que depuis peu de temps, nous notons la présence d'un *Burchard*, et que *Humbert* n'y reçoit pas le titre de comte. — En l'an 1000, *Humbert* ne devait guère avoir plus de 20 ans, ce qui n'empêche pas qu'en 1003 il pouvait être marié. S'il ne reçoit pas le titre de comte en l'an 1000, c'est que son père était encore en vie, et on ne peut le confondre avec *Humbert de Savoie-Belley*, qui était déjà comte en l'an 1000. Ainsi, si le copiste n'a pas oublié d'écrire *comitis* avant ou après *Uberti*, nous avons devant nous *Humbert aux Blanches-Mains*. *Humbert de Savoie-Belley* n'aurait pas signé après le jeune *Burchard*, tandis que entre deux jeunes frères, l'acte de préséance n'a pas une importance capitale.

Nous avons donc de forts arguments pour établir que le père d'*Humbert aux Blanches-Mains* vivait encore en 1000, qu'il était mort avant 1003, que ledit *Humbert* était déjà marié à cette dernière date (*signum Humberti comitis et uxoris suæ*).

Nous allons parler d'un document (Doc. XI) des plus importants, de la charte de Saint-Genis au diocèse de Belley, du mois de juin 1023, trentième année de Rodolphe roi de Bourgogne.

§ IV. — CHARTE DE SAINT-GENIS

Burchard et *son fils Aymon* font une donation pour le remède de leurs âmes et de celles du *roi Conrad*, du *roi Rodolphe* son fils, de la *reine Ermengarde*, de l'*archevê-*

Digitized by Google

que Burchard, du comte *Humbert* et de sa femme *Anchilie*, pour les âmes de son père et de sa mère (à *Burchard*) et de la *comtesse Ermengarde sa femme*.

Aymon, fils de Burchard n'est donc pas *Aymon fils d'Humbert aux Blanches-Mains*. La donation rappelle les rois Conrad et Rodolphe et la reine Ermengarde. C'est par celle-ci que l'on a cherché jusqu'à présent à établir la parenté de la Maison de Savoie avec les Rodolphiens. Nous avons trouvé ce lien dans la reine *Adélanie* femme de Conrad le Pacifique. (*Voir* folios 12 et suiv.)

Burchard le donateur, ne s'intitule pas comte, mais sa femme Ermengarde est comtesse : il possède à Saint-Genis, qui ne faisait pas partie du comté de Belley.

Ce qui est plus important pour nous, est que le *comte Humbert* de la charte de 1023 est le même *comte Humbert* signataire de la charte du Bourget de 1030, et non le *comte Humbert* père d'*Amédée*, donateur dans cette charte, 1030.

Humbert aux Blanches-Mains, né vers et pas avant 980, pouvait à la rigueur être père d'un *Amédée* en 1000 et d'un *Burchard* en 1001 ; ce *Burchard* pouvait aussi en 1023 avoir un fils du nom d'*Aymon*. Mais en précipitant même ainsi les générations, cet *Aymon* devait être dans la première enfance. Or, comment aurait-il signé : « *manu propria firmavimus ego Burchardus et filius meus Aymo* ». En outre, il est bon de le répéter, si *Humbert aux Blanches-Mains* pouvait avoir en 1001 un fils aîné de *Burchard* du nom d'*Amédée*, celui-ci, en 1030, ne pouvait certainement pas être père d'un *Humbert* et puis d'un *Aymon*, second fils, et déjà évêque de Belley. Un évêque en bas âge ne peut être admis par conjecture, mais seulement d'après des documents authentiques. —

Digitized by Google

Le *Burchard mari* et *père* de la charte de 1023 est un parent très rapproché du comte *Humbert Ier* ; l'âge et d'autres indications semblent établir qu'ils étaient frères : deux chartes (nous les retrouverons) dans lesquelles *Aymon* son fils est dit *neveu d'Humbert Ier* le prouvent sans contradiction possible.

§ V. — DEUX CHARTES D'AOSTE

19 octobre et 16 novembre 1025 (Doc. XII et XIII).

Le pays d'Aoste après la cession qui en fut faite par les ducs Lombards aux Francs, passa de ceux-ci aux rois du second royaume de Bourgogne. Il ne fut réuni au royaume d'Italie que pour peu de temps et il le fut à divers intervalles ; certainement sous Louis II, empereur et roi d'Italie, et peut-être dès le temps du roi Boson. Le comitat d'Aoste fut occupé de nouveau par Bérenger II, mais il fit retour peu après au royaume burgonde. L'évêque Anselme II était comte d'Aoste en 1023. *Burchard*, son coadjuteur dès 1022, lui avait succédé avant la date de la première des chartes plus haut visées (19 octobre 1025). C'est le *Burchard (III)*, plus tard archevêque de Lyon, fils du comte Humbert de Savoie-Belley, proche parent d'*Humbert aux Blanches-Mains*. Je crois pouvoir affirmer que cet *Humbert Ier* est le premier comte laïque d'Aoste, dont on ait la certitude, depuis l'an 1000 : le comté, puis duché, est encore possédé par ses augustes descendants. Ceci n'établit en aucune manière que ce fut le premier comté possédé par *Humbert Ier* et encore moins par ses ascendants qui, comme nous l'avons dit, possédaient Savoie et Belley au siècle précédent.

Digitized by Google

Observons, en passant, que la présence d'un comte laïque ne nuisait pas à la juridiction temporelle d'un évêque. Nous savons que les deux juridictions co-existèrent longtemps l'une à côté de l'autre. Les pouvoirs publics subdivisés entre les comtes, les évêques, les barons, et se heurtèrent jusqu'au moment où le plus fort ou le plus adroit d'entre eux prit le pas sur les autres.

Soit dans la première charte, soit et surtout dans la seconde, nous voyons que *Humbert* agit comme comte, propriétaire et vrai seigneur ; *Burchard* n'agit que comme évêque.

§ VI. — CHARTE DE LÉMENC

Date incertaine. — Postérieure à 1025 (Doc. XIV).

Après la signature du roi, fondateur, figure immédiatement celle du comte *Humbert*, puis celle d'*Odon*.

La signature d'*Humbert* ne prouve pas qu'il exerçait en Savoie les fonctions de comte. C'est plutôt un ministre à côté de son roi.

§ VII. — CHARTES DE CLUNY (LE BOURGET)

Date incertaine (Doc. XV, XVI).

Humbert Ier, avec ses trois fils *Amédée*, *Aymon et Odon*, donne des biens situés au comté de Belley et au comté de Savoie. Il faut noter que *Humbert* déclare que ces biens sont *de nostra hereditate*. Son frère *Burchard* possédait aussi des biens au comté de Belley (Doc. XI). *Humbert* ne dit pas que ces biens soient dans *ses* comtés, comme il l'a

Digitized by Google

fait à Aoste, parce que c'était alors *Amédée* qui était comte de Savoie et de Belley. Nous devons voir dans ce document deux membres de la même famille qui possèdent des terres de leurs aïeux, divisées entre leurs descendants, dont deux membres sont investis de l'office comital. Le second des deux documents nous montre encore *Humbert Ier* avec ses trois fils *Amédée, Aymon et Odon.*

Ces princes devraient être nommés les fondateurs du Bourget, si les deux chartes sont, comme tout porte à le croire, antérieures à 1030. Mais le comte *Amédée* de Savoie-Belley avait donné l'église du prieuré : c'est pourquoi probablement il en est dit le fondateur et comme tel nommé dans la bulle d'Etienne X.

§ VIII. — CHARTE DE BOURBANCHE EN BUGEY

Date incertaine vers 1030 (Doc. XVII).

Elle est dressée en présence d'*Aymon*, évêque de Belley, du *comte Humbert* et de son fils *Amédée*. Ceci semblerait indiquer que *Humbert* exerçait un pouvoir comital ou représentait le pouvoir royal. Cette charte pourrait faire douter de l'affirmation que *Humbert Ier* n'a jamais été comte du Bugey. La présence d'*Aymon*, évêque de Belley, nous prouve que cette charte est postérieure à 1030, puisqu'il est monté sur ce siège épiscopal vers 1032. *Amédée*, qui y est nommé, est le fils d'*Humbert Ier* et non d'*Humbert de Savoie-Belley*, parce que le fils homonyme de ce dernier était déjà comte en 1030.

Digitized by Google

§ IX. — CHARTE DE MONTERMINOD

Date incertaine (Doc. XVIII).

Aymon de Pierreforte « *secularem militiam gerens* » fait donation de sa « *villa* » de Monterminod située au pays de Grenoble dans le comté de Savoie. Le comte *Humbert* assiste avec ses quatre fils *Amédée, Burchard, Odon et Aymon. Burchard* paraît pour la première fois : il n'est pas qualifié *évêque* ce qui le distingue de *Burchard* cité dans le doc. VII. Peut-être cet *Aymon* (de P. F.) qui possédait des terres en Savoie, était-il de la race Humbertine, ce qui expliquerait l'intervention d'*Humbert Ier* et de ses quatre fils. Nous trouverons plus loin un comte Aymon que l'on identifierait plus facilement ainsi avec cet *Aymon*, et favoriserait notre induction.

§ X. — FONDATION DE TALLOIRES VERS 1031

Le comte *Humbert* est le premier et le seul nommé parmi les féaux seigneurs de la Cour de la reine Ermengarde, dont il était certainement le principal.

§ XI. — TROISIÈME CHARTE D'AOSTE, 1032

(Doc. XIX).

Humbert Ier y figure comme *comte d'Aoste et connétable* (du royaume de Bourgogne). Il mentionne les biens qu'il tient en ces deux qualités : la dernière explique son ingérence dans les actes précédents et suivants. Les biens

Digitized by Google

attachés à ce bénéfice ne devaient pas être bornés au comté d'Aoste, mais ils étaient sans doute répandus en divers lieux et notamment sur les pays frontières. C'est peut-être là l'origine des possessions d'Humbert Ier en Chablais, Vallais, Tarentaise et peut-être même en Maurienne.

Lors de la mort de Rodolphe III, Eudes II de Champagne (*voir* 2e tableau généalogique) envahit le royaume. La reine Ermengarde, le comte *Humbert* (selon Vippon) et d'autres seigneurs burgondes prirent la route d'Italie pour aller reconnaître à Strasbourg Conrad le Salique appelé à succéder à Rodolphe III. Le chef du parti impérial, le connétable du royaume, devait nécessairement aller conférer avec le nouveau souverain. Ses relations soit avec Henri II (*voir* 2e tableau) soit avec Conrad devaient être antérieures à ce moment. Le royaume se soulève et prend les armes. Eudes de Champagne, Renaud comte de Bourgogne, Gérold II comte de Genève (voir 2e tableau), Théobald évêque de Maurienne et d'autres patriciens burgondes luttent contre les armes de l'empereur. Parmi ceux-ci on distinguait *Burchard III* ancien évêque d'Aoste et alors archevêque de Lyon, qui, quoique proche parent d'Humbert Ier, suivait un drapeau différent, probablement avec *Amédée comte de Savoie-Belley*, son père. L'Empereur, en 1034, fait passer une armée d'Allemands et d'Italiens par Aoste. *Humbert Ier*, certainement comme connétable du royaume, en prend le commandement et la conduit aux bords du Rhône. Eudes et les siens sont défaits à la bataille de Genève : Burchard III est fait prisonnier ; Théobald, évêque de Maurienne, est chassé de son diocèse qui est uni à celui de Turin. Renaud de Bourgogne et Gérold de Genève firent leur soumission ;

Digitized by Google

Eudes de Champagne mourut 3 ans après dans une guerre contre le duc de Lorraine. La victoire assura sur la tête de Conrad le Salique la couronne royale burgonde.

§ XII. — CHARTE DE CLUNY

Sans date postérieure à 1032 (Doc. XX).

La reine Ermengarde fait une donation (de biens dans le Genevois) par le moyen du *comte Humbert* son « *advocatus* » ou défenseur, ou administrateur de ses biens. Le vainqueur de Genève était l'arbitre du royaume, et capable de défendre la reine, mieux que personne — Il a encore cette qualité dans le synode de Vienne de l'an 1036, qu'il signe « *Signum Humberti comitis* ».

§ XIII. — CHARTE DE COYSE

1036 (Doc. XXI).

Nous voici enfin en Maurienne qui a donné le plus ancien titre territorial héréditaire à la dynastie Humbertine. Cette contrée qui n'avait pas été occupée par les premiers rois burgondes, était restée unie à l'Italie depuis les Goths jusqu'en 536, année où elle fut cédée aux rois Francs. Ceux-ci y érigèrent vers 577 un évêché, relevant de Vienne, en y ajoutant la vallée de Suze abandonnée par les Lombards. Ce pays, frontière avec les ennemis lombards, dût nécessairement être confié par les rois Francs au gouvernement de comtes éprouvés par leur fidélité et leur courage. On ne connaît pas ceux qui en furent les maîtres, depuis que, aux IX^e^ et X^e^ siècles, les comtés devinrent héréditaires. La Maurienne fut dévastée et occupée par les Sarrasins en 919 ; les comtes et

Digitized by Google

les évêques et une grande partie de la population s'expatrièrent ; elle commença à se repeupler après que les Sarrasins furent débusqués de leurs forteresses d'Hermillon et de Charbonnières. On n'a pourtant aucun document qui atteste quels comtes la gouvernèrent alors. La première charte qui nous parle de la Maison de Savoie en Maurienne est celle de 1036.

Dans la fondation de Coyse, la fondation donne pour confins des biens cédés « *terra regis sive Uberti comitis* ». On a beaucoup disputé sur le sens de *sive*. Le seul sens rationnel à notre avis est que ces terres confinaient avec celles du roi et du *comte Humbert*. *Humbert I*[er] est donc seigneur de biens en Maurienne, ce qui ne prouve pas qu'il fut comte de Maurienne. Mais nous devons croire qu'il l'était déjà : très probablement, Conrad le Salique lui avait conféré cette dignité après la victoire de Genève de 1034. Les *Chroniques de Savoie* confondent Bérold avec Humbert, mais elles sont sans doute dans le vrai, pour le fond, quand elles disent que l'Empereur érigea la Maurienne en comté en faveur de son lieutenant.

La Maurienne n'était pas le comté le plus important du domaine de la Maison : Savoie et Belley avec les terres du Viennois, Aoste, avec les terres du Vallais et du Chablais, étaient des domaines bien plus riches que la vallée de l'Arc.

La Maurienne acquise en 1034 n'est pas la plus antique possession : Savoie, Belley, Aoste, leur appartenaient depuis plus longtemps. Cependant *Humbert II le Renforcé* en a pris le titre comital et c'est à elle que se rapportent les traditions les plus anciennes de la Maison de Savoie, parce qu'on la considérait com-

Digitized by Google

me son siège originaire. Il paraît pourtant certain qu'elle y possédait des biens avant 1033. Dans la troisième charte de Maurienne que nous examinerons bientôt, *Humbert Ier* rappelle une donation qu'il avait fait précédemment à l'évêque Théobald. Cette charte est sans date mais elle semble antérieure à 1046 ; la donation plus haut visée ne peut être antérieure à 1032 ; il ne serait pas croyable en effet que le connétable du royaume fit des libéralités à un évêque rebelle et chassé de son évêché.

§ XIV. — QUATRIÈME CHARTE D'AOSTE 1040 (Doc. XXII).

Humbert dans cette donation (de biens au comté d'Aoste) pense à des suffrages pour l'âme de ses parents « *parentumque meorum* ». Pendant qu'il pensait à son père, pourquoi n'en a-t-il marqué le nom ? Combien de dissertations, la nôtre y comprise, n'auraient pas fatigué l'attention des érudits !

Cette charte est signée ou laudée par ses quatre fils *Odon*, le *comte Amédée*, *Aymon évêque de Sion*, et *Burchard*, par le *marquis Pierre*, son neveu ; elle nous donne de bons compléments, savoir : *Aymon* est évêque de Sion ce qui ne résulte d'aucun autre document contemporain ; *Amédée* fils aîné d'Humbert prend ici la qualité de *comte*, qu'il n'avait pas dans les deux chartes dans lesquelles nous l'avons déjà vu figurer. Mais on peut supposer qu'il n'a laudé cette donation en y apposant son signe que quelques années après. Car dans la charte de Saint-Chaffre (21 janvier 1042, doc. XXV), où *Humbert* figure également avec ses quatre fils nous remarquons que *Burchard* prend encore le nom de l'archevêché qu'il avait per-

Digitized by Google

du : que *Odon* n'y prend pas encore la qualité de marquis : et qu'*Amédée I*[er] n'y prend pas la qualité de comte comme dans la charte de 1040, ce qui semble confirmer l'hypothèse que le 21 janvier 1042 il ne l'était pas encore et que la confirmation de l'acte de 1040 est postérieure à celui de 1042 (entre le 21 janvier et le 13 juin 1042).

§ XV. — CHARTE DE SAINT-LAURENT DE GRENOBLE 13 juin 1042 (Doc. XXIII).

Le *comte Humbert* et ses deux fils *Amédée* et *Odon* font donation à cette église de biens dans l'évêché de Grenoble : elle est signée en outre par l'archevêque *Burchard* et par *Aymon*. Ce dernier est sans doute l'évêque de Belley. Quant à *Amédée*, il prend dans la signature le titre de *comte* : il ne l'était pas le 21 janvier de la même année ; du vivant de son père, il est en possession de la dignité comitale, peut-être à cause de la mort d'*Amédée de Savoie-Belley*.

Quant à *Burchard (III)*, il continuait à prendre le titre d'archevêque quoique il ne le fut qu'*in partibus*. Il était pourtant rentré en grâce et était abbé de Saint-Maurice d'Agaune. On a une charte de lui du 13 octobre 1039, dans laquelle il s'intitule *Burchardus archiepiscopus et abatie sancti Mauritii abbas*. Selon un vieil obituaire, il mourut le 10 juin 1046 [1]

[1] La mention donnée par Cibrario et Promis (Doc. e sig.) d'un acte de 1068, dans lequel il figure avec ces qualités, ne peut résulter que d'une erreur de date. *Aymon*, évêque de Sion, fils d'*Humbert I*[er], fut aussi abbé de Saint-Maurice, et il mourut avant 1055.

Digitized by Google

§ **XVI.** — DEUXIÈME CHARTE DE MAURIENNE
1046 (Doc. XXIV).

§ **XVII.** — TROISIÈME CHARTE DE MAURIENNE
Date incertaine (Doc. XXVI).

Dans ces deux documents *Humbert I^er^* figure avec son neveu *Aymon*. Ce dernier est fils de *Burchard*, celui de la charte de Saint-Genis de 1023 (Doc. XI). *Burchard* est donc frère d'*Humbert I^er^*. Dans le premier document, on voit la signature d'un *Odon*. Si c'est le fils aussi d'*Humbert I^er^*, comment la charte qui dit qu'*Aymon* est *neveu d'Humbert* ne dit-elle pas qu'*Odon est son fils ?*

§ **XVIII.** — CHARTE DE SAINT-ANDRÉ DE VIENNE
(Doc. XXVII).

Mathieu Thomassin vivant au XV^e^ siècle nous a conservé dans son *registre dalphinal* (manuscrit de la bibl. de Vienne) un extrait du cartulaire de Saint-André de Vienne. Nous y lisons qu'*Aymon* fils de *Burchard*, sur le point de mourir, confirma la donation qu'il avait faite avec son père en 1023 à la susdite église ; que ledit *Burchard* était enterré à Saint-Genis; il veut des prières pour l'âme de son père, d'*Odon*, évêque, et du *comte Aymon* et de *ses autres consanguins et parents*. Dans cette lettre de confirmation étaient apposés les signes du *comte Humbert* et du *comte Amédée*. *Odon*, marquis, lauda également cette confirmation [1]. Nous avons ainsi la preuve que *Amédée*, le neveu d'*Humbert I^er^*, nommé dans les documents XXIV, XXVI, mourut avant son oncle. Il nous révèle

[1] L'abbé Chevalier a publié la charte entière : on y voit aussi la signature d'*Aymon*, évêque de Sion.

Digitized by Google

en outre deux membres de la race humbertine « *ceterorum consanguineorum* », savoir *Odon*, évêque (de Belley) et un *comte Aymon*.

Odon est l'évêque nommé aux chartes de Bocsozel (Doc. V. VI). Nous savons maintenant qu'il était consanguin d'*Aymon* fils de *Burchard* et ainsi *Humbert Ier*. La même consanguinité unissait le fils de *Burchard* à un *comte Aymon*. Ce n'était certainement pas l'*Aymon* fils d'*Humbert Ier* et *évêque de Sion*, mais un sien consanguin, puisque *Aymon, évêque de Sion* souscrit aussi cette charte voir note 1 au folio précédent. — Nous croyons pouvoir conjecturer que cet *Aymon* est le même *Aymon de Pierreforte* du Doc. XVIII. — Nous le retrouverons plus loin.

§ XIX. — CHARTE DE TARENTAISE 1051 (Doc. XXVIII).

Odon, marquis, fait une donation pour le repos de l'âme de son père le *comte Humbert*. — C'était le quatrième fils de ce prince : il avait épousé, vers 1046, *Adélaïde de Turin* : il possédait des biens en Tarentaise. Cette charte ne prouve pas absolument qu'*Humbert Ier* fut mort à cette époque, car rien n'empêche que l'on ordonne des prières pour l'âme d'un père, du vivant de celui-ci.

§ XX. — CHARTE DE CONFIRMATION POUR LE CHAPITRE DE MAURIENNE 1189 (XXIX).

Nous parlerons ici d'un dernier document par lequel *Thomas* de Savoie confirme les donations faites par le

Digitized by Google

comte Humbert son « *abavus* ». Cibrario attribuait cet *abavus* à *Humbert II le Renforcé*, ce qui n'est pas admissible puisque le *Renforcé* était le bisaïeul et non le trisaïeul du comte Thomas. Le vrai trisaïeul (*abavus*) de *Thomas* serait *Amédée II*. Mais *abavus* désignait aussi un aïeul quelconque plus éloigné que le bisaïeul. Ainsi l'*abavus* désigné par *Thomas* ne peut être qu'*Humbert Ier*, dont les donations aux chanoines de Maurienne sont nommément les mêmes, que celles confirmées par *Thomas* : ceci semble enlever tout doute à cet égard.

L'étude attentive de ces documents nous a conduit à des résultats différents de ceux avec lesquels on a tissé jusqu'ici la généalogie des premiers degrés de la maison de Savoie. Nous pourrions déjà ici donner une ébauche d'arbre généalogique, mais il sera plus complet après que nous aurons élucidé d'autres points [1].

§ XXI. — DATE APPROXIMATIVE DE LA MORT D'HUMBERT Ier ET DE SA NAISSANCE

Il apparaît en 1018, avec de hautes fonctions dans l'État : il devait donc déjà être en âge viril. Un seul fait peut nous donner plus de lumière. La comtesse *Adélaïde* épouse Hermann de Souabe en 1035 et en deuxièmes noces *Odon de Savoie* quatrième fils *d'Humbert Ier*, vers 1046. C'était une puissante héritière, elle a dû être mariée au plus tard à vingt ans ; elle avait donc, en 1046, trente ans environ. —

[1] Nous laissons ici de côté un intéressant article sur les domaines d'Humbert Ier.

Digitized by Google

Odon son mari devait avoir un peu plus que cet âge ; il a donc dû naître vers 1010. — Mais *Odon* avait trois frères aînés. On se mariait de bonne heure alors. *Humbert* donc a dû naître vers 980 : nous savons qu'il était déjà marié en 1003 (doc. VI).

Après le 14 juin 1046, nous n'avons plus de mention certaine de son existence. On peut affirmer qu'il était mort déjà en 1057, lors de l'institution du rectorat de Bourgogne, qui n'aurait pu s'élever côte à côte avec le gouvernement du connétable du royaume. Les chroniques de Savoie disent qu'il est mort en 1048, qu'il fut enterré dans la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne ou était son monument funéraire. Guichenon a accepté cette date ; Cibrario la reporte à 1056 ou 1057. Nous dirons plus tard à quelle des deux opinions nous nous rangeons : nous ne voulons pas mêler ici des conjectures, aux preuves données par les documents [1].

§ XXII. — DE LA COMTESSE ANCHILIE

Jusqu'à présent on ne savait rien de certain sur la famille de la comtesse *Anchilie* femme d'*Humbert I*er et mère d'*Amédée I*er, *Burchard*, *Aymon* et *Odon*. Les conjectures allaient leur train. Un précieux document publié naguère dans les mémoires et documents de la Suisse romande par l'abbé Gremaud, contient la donation de quelques

[1] Nous laissons ici de côté un savant article sur les documents qui ne se rapportent pas à la dynastie humbertine et un autre, sur la *prétendue origine royale* à laquelle le docte auteur refuse péremptoirement et preuves en mains de croire.

Digitized by Google

terres en Vallais, faite le 12 juin 1052, par *Aymon*, évêque de Sion, troisième fils d'*Humbert Ier*. L'évêque nous dit qu'il tient ces terres par héritage et don d'*Ouldric son oncle maternel* « *Sicut Odelricus avunculus meus... quos ab avunculo meo comite Oudelrico, etc.* ». Cette charte nous montre dans Oldric ou Uldric II comte du Vallais, l'oncle maternel de l'évêque *Aymon*. *Anchilie* veuve d'Uldrich, en épousant *Humbert Ier* augmenta ainsi les possessions humbertines en Vallais et peut-être au comté d'Aoste, où les comtes de Vallais possédaient de grands biens.

L'apparition de cette charte, dans les mémoires de la Suisse romande, nous donne un bon espoir que la mine des trouvailles n'est pas encore épuisée. D'autres heureuses découvertes peuvent enfin donner le dernier mot sur l'origine si disputée de la Maison royale de Savoie [1].

§ XXIII. — LES DESCENDANTS D'HUMBERT Ier JUSQU'A AMÉDÉE III (1000-1148).

Nous avons vu qu'Humbert Ier eut quatre fils : *Amédée*, *Burchard*, *Aymon* et *Odon*. Dans la ligne de Savoie-Belley nous trouvons également un *Amédée* et un *Burchard ;* un troisième *Burchard* était frère d'*Humbert Ier*.

Ainsi, *Amédée* de Savoie-Belley (des deux chartes du Bourget) mari d'*Adèle* et père d'un *Humbert*, n'est pas *Amédée Ier* fils d'*Humbert Ier*.

[1] Nous sautons ici un article *sur la reine Adélaïde*. En le réunissant à l'appendice sur ce même sujet, j'en donne un résumé dans la note 1, page 13.

Digitized by Google

La donation de l'évêque de Langres (1022) se rapporte à *Burchard III*, évêque d'Aoste et puis archevêque de Lyon, et non à *Burchard* fils d'*Humbert Ier*.

Le *Burchard* de 1023, mari de la comtesse Ermengarde était frère et non fils d'*Humbert Ier*.

Les renseignements que nous avons sur les trois fils aînés d'*Humbert Ier*, se réduisent à peu de chose. Nous savons qu'ils ont vécu ; nous ne savons ni l'époque de leur naissance, ni celle de leur mort ; s'ils eurent femme et enfants. Pourtant comme il conste qu'*Odon*, quatrième fils, mourut en 1060 et que lui et ses fils possédèrent les domaines paternels de la Maison, on peut en déduire que le *comte Amédée Ier* et *Burchard* moururent sans descendance avant 1060. Quant à l'évêque *Aymon* nous pouvons dire quand il mourut. D'après l'âge de la comtesse Adélaïde (voir paragraphe XXI), nous avons supposé qu'*Odon* naquit vers 1010 : ses trois frères aînés *Amédée Ier*, *Burchard* et *Aymon* ont donc dû naître entre 1003 et 1010.

Amédée Ier était sans doute l'aîné ; il est presque toujours nommé avant ses frères. Dans la charte de Bourbanche (doc. XVII), il siège avec son père. Il porta le titre comital du vivant de son père (doc. XXII et XXIII). Mais on est réduit à des conjectures sur le point de savoir de quel comitat il portait le titre, à moins que ce ne fut comme successeur désigné de son père. Suivant Guichenon, il serait mort en 1048 ; les chroniques de Savoie le font mourir en 1076, cette date est fausse. La date de 1048 ou une date entre 1048 et 1056, me paraît devoir être la vraie. C'est lui qui d'après les chroniques mérita à Vérone (1047), au couronnement de l'empereur Henri III, le surnom de *la Queue*.

Burchard, deuxième fils, est mentionné notamment dans

Digitized by Google

le Doc. XXII. Les chroniques du Vallais disent qu'*Aymon*, évêque de Sion, son frère, lui confia l'administration du comté du lac au Bas-Chablais. Il ne fut pas évêque et n'en porta pas le surnom.

Aymon, troisième fils, est nommé dans plusieurs chartes de son père sans titres ecclésiastiques, d'où l'on conclut qu'il ne fut pas d'église dans sa première jeunesse. En 1040 (Doc. XXII), il était évêque de Sion, succédant à Hugues II (1017) et précédant Ermenfred (1035). On a des documents sur lui de 1047 au 1er décembre 1053. La donation de 1052 (voir paragraphe XXII) nous fait connaître le nom de famille d'*Anchilie* sa mère. Il fut aussi prévot de Saint-Maurice, probablement après la mort de *Burchard III*; en cette qualité, il reçut en 1049 à Saint-Maurice d'Agaune, le pape Léon IX qui allait en France (*Gallia christiana*, tome 12, p. 740). Ermenfred lui avait succédé en 1035. L'évêque *Aymon* est donc mort entre 1053 (année où il intervient à Ravenne à la consécration de Pierre, évêque de Puy en Velay) et 1055, avant *Odon* son dernier frère.

Odon, quatrième fils, survécut à ses trois frères et il continua la famille en grandissant sa puissance en Italie par son mariage avec la comtesse Adélaïde de Turin, vers 1046. C'était le troisième mariage (des deux premiers avec Hermance de Souabe et Henri de Montferrat, elle n'eut pas d'enfants) de l'héritière de la plus grande partie des Marches de Turin ou d'Italie.

Les frères d'*Odon* étant morts sans descendance, il devint possesseur de tout l'héritage des Humbertins des deux branches. Il tenait entre ses mains les principaux passages des Alpes, la Savoie, Belley, une partie du Viennois, Aoste, la Maurienne, le Mont-Cenis et le Mont-Genève, et les possessions du Vallais et du Chablais. Il fut un des plus

Digitized by Google

puissants seigneurs de la Bourgogne et de l'Italie septentrionale, et marquis comme l'étaient tous ses pairs au X^e^ siècle. Il eut trois fils : *Pierre I^er^*, *Amédée II*, et *Odon*, évêque d'Asti, et deux filles, *Berthe* et *Adélaïde*. *Odon*, marquis, vécut 12 ou 13 ans avec Adélaïde : elle était déjà veuve en 1060.

§ XXIV. — LES ENFANTS D'ODON, MARQUIS EN ITALIE, ETC., ET D'ADÉLAIDE

Berthe, fiancée en 1055, épousa en 1066 Henri IV, empereur, c'est l'impératrice dont la triste vie est bien connue.

Adélaïde, deuxième fille, épousa Rodolphe, comte de Rheinsfeld et duc de Souabe, celui qui fut d'abord recteur du royaume de Bourgogne, élu roi des Romains, et puis mourut en 1080 dans une bataille contre Henri IV.

*Pierre I^er^* était déjà en 1064 qualifié marquis ; il gouvernait avec sa mère ; il mourut âgé de 30 ans environ, en 1078. Il avait épousé *Agnès de Poitiers* dont il eut une fille *Agnès* qui épousa Frédéric de Montbéliard (dont elle était veuve en 1091), et se fit ensuite religieuse. Il est question d'elle au Doc. XXX.

Amédée II, deuxième fils du marquis *Odon* survécut un peu plus d'un an à son frère aîné. Probablement, il n'eut pas le temps d'être investi du marquisat ; il n'est qualifié que de comte. Son nom est attaché à un des grands événements de l'histoire. Lorsque l'empereur Henri IV voulut faire sa soumission au pape Grégoire VII, il se rendit en Italie en passant par la Savoie et le Piémont. — Pendant ce voyage, il donna à Amédée II une riche province de la

Digitized by Google

Bourgogne [1]. Il rencontra « *in locum qui civis dicitur* [2] » *Amédée* et Adélaïde venus à sa rencontre qui l'accompagnèrent à Canossa, où il furent témoins de l'acte solennel de la pénitence de l'empereur. — *Amédée* était déjà mort en 1080. Suivant les chroniques de Savoie (autorité médiocre) Amédée II aurait épousé Jeanne fille de Gérold II, comte de Genève ; il fut père d'un fils nommé *Humbert* comme son aïeul et probablement d'une fille nommée *Adélaïde* comme son aïeule [3].

[1] Quelle était cette province ? Ce ne doit pas être le Bugey, puisque les Humbertins y avaient déjà juridiction. Selon d'autres, c'est le Chablais. S'il faut émettre une conjecture, nous supposerions que l'empereur donna à Amédée II tout ou partie des terres de Savoie données par Rodolphe III à la reine Ermengarde et qui, par la mort de celle-ci, avaient dû faire retour au domaine de la Couronne. — Cette donation ne devait pas être la récompense du passage accordé sur ses terres par Amédée II, comme le dit Lambert de Scafnaburg « *transitus mercedem* ». C'était sans doute comme témoignage de reconnaissance de secours et des bons offices qu'Adélaïde sa belle-mère (nous avons vu que l'empereur avait épousé Berthe de Savoie), lui promettait auprès du pape.

[2] On n'est pas d'accord sur l'emplacement de cette localité. En supposant une corruption de *Viriscum*, Cibrario admet que c'était Vevey. D'autres y voient *Chirasso*, ce qui n'est pas admissible puisque ce lieu doit être de ce côté des Alpes (*).

(*) Peut-on hasarder une nouvelle conjecture ? Au lieu de *Civis*, lire *Civitas*, c'est-à-dire *Civitas Musterii*, en Tarentaise, pour le passage du Petit-Saint-Bernard. En tous cas *Civitas* ressemble bien plus à *Civis*, que *Civis* ne ressemble à *Viriscum* (note du compilateur).

[3] Du Bouchet dans son histoire générale des Coligny a publié un document qui se rapporte à une comtesse *Adélaïde*, veuve en 1090 de Manassés Sire de Coligny, Ve du nom, et fille du comte et marquis *Amédée*. L'esprit court immédiatement au comte Amédée II de Savoie, beau-frère de l'empereur Henri IV. Les anciens auteurs et Guichenon notamment, lui donnent deux filles, Constance et Lucrèce dont les noms et les alliances paraissent du domaine de la plus pure fantaisie. *Adélaïde*, au contraire, femme de Manassès de Coligny

Digitized by Google

Humbert II (fils d'*Amédée II*) n'avait pas, lors de la mort de son père (1080) l'âge voulu pour remplir l'office marchional. *Adélaïde* obtint l'investiture pour Frédéric de Montbéliard mari d'Agnès fille de *Pierre Ier*, mort peu avant la comtesse Adélaïde, 29 juin 1091 [1].

Odon, évêque d'Asti, troisième fils du marquis *Odon* n'était pas né ou bien était en bas âge en 1057, n'étant pas nommé dans une donation en faveur des églises d'Oulx et de Suze. Il figure avec sa mère et ses deux frères dans un acte de 1073 concernant la monnaie d'Aiguebelle. On attribue à cet *Odon* une donation d'Adélaïde

viendrait à plus juste titre prendre leur place. Puisqu'il n'y avait en Bourgogne aucune maison avec le titre de marquis, le père d'*Adélaïde* ne pouvait être que le fils du marquis *Odon*. Mais on ne connaît pas pour *Amédée II*, de chartes, lui donnant le titre de marquis. Nous avons déjà dit que probablement il n'eut pas le temps d'être investi des Marches d'Italie. Le marquis *Pierre Ier*, son frère, mourut entre le 16 juillet et le 26 octobre 1078, âgé de 31 ans environ. *Amédée II* était mort avant le 8 mars 1080, jour où la comtesse Adélaïde fait une donation pour les âmes *du feu marquis Pierre et du feu comte Amédée* ses fils. Elle donne à *Pierre* le titre de marquis, elle ne le donne pas à *Amédée*, preuve qu'*Amédée* ne fut marquis. Cependant, suivant l'usage de la Marche de Turin, le titre de marquis lui était dû à lui, second fils d'un marquis, à lui auquel le droit de primogéniture était advenu. Il n'est point invraisemblable en conséquence, qu'*Adélaïde* de Coligny, de l'autre côté des Alpes, ait pu donner à son père le titre qui lui revenait par droit héréditaire. Les mariages princiers surtout, étant alors généralement très précoces, il n'y a aucun obstacle chronologique à ce que *Adélaïde*, fille aînée d'*Amédée II* née en 1067 ou 1068, soit la femme de Manassès de Coligny, entre 1084 et 1086, à l'âge de 16 ou 18 ans, mère de deux fils et veuve en 1090. — Un de ses fils s'appelait Humbert, comme le frère et l'aïeul de la comtesse. Elle se dit fille *du comte et marquis Amédée*. Rien n'empêche donc d'introduire Adélaïde dans la généalogie Humbertine.

[1] Il laissa trois fils, Bruno, Pierre et Sigifred qui après la mort de leur père se retirèrent dans leur pays. Leur descendance s'est éteinte dans la moitié du XIIe siècle.

Digitized by Google

de l'an 1089 « *domini Oddoni ejusdem ecclesie* (d'Asti) *designato episcopo* ». En 1093, Henri II lui fit donation du château de Carasson : il mourut en 1102.

Adélaïde de Turin mourut le 19 décembre 1091, chargée d'années et dans la plénitude de sa puissance. La race d'Humbert Ier n'était plus représentée alors que par le jeune *Humbert II*, par l'évêque *Odon* son oncle, et par *Agnès* veuve de Frédéric de Montbéliard, marquis d'Italie intérimaire, fille de Pierre Ier.

§ XXV. — HUMBERT II LE RENFORCÉ ET AMÉDÉE III

Il n'entre pas dans le plan de ce travail de raconter comment *Humbert II* fut dépouillé presqu'entièrement de ses états de Piémont par Conrad (fils d'Henri IV), en sa qualité de fils de l'impératrice Berthe fille d'Odon de Savoie et d'Adélaïde de Turin, et par Boniface marquis del Vasto comme fils de Berthe fille d'Oldéric Manfredi. Au-delà des Alpes, *Humbert II* garda le comté d'Aoste et la vallée de Suze, liés géographiquement et ecclésiastiquement avec la Maurienne.

Humbert II est nommé dans un grand nombre de documents, dans les donations à Bellevaux en Bauges, à Aulps, à Inimont, au Bourget, etc., etc.

Il est le premier de sa race qui adjoignit au titre comital le nom de comté de Maurienne, et au titre marchional la désignation de la marche d'Italie. Dans la donation de Novalaise de l'an 1093 il s'intitule : « *Ego Umbertus Maurianensis comes et Italie marchio* » ; s'il a pris le titre de Maurienne de préférence à Savoie, Belley ou Aoste, comtés plus anciens dans la famille — sem-

Digitized by Google

ble-t-il — on peut l'expliquer par une considération. La Maurienne unissait les domaines Savoyards avec les Italiens, car Maurienne et Suze formèrent longtemps un tout ensemble. Peut-être aussi, parce que la Maurienne était probablement la terre originaire de ses aïeux comme nous le dirons plus tard. Les *Chroniques de Savoie* lui attribuent les premières conquêtes dans la Tarentaise, ignorant que *Humbert Ier* et *Odon* y avaient déjà seigneurie ; il est probable qu'il y fit cependant quelques actes militaires. Quant à son surnom de *Renforcé* il le prend lui-même dans la charte d'Inimont, où il est intitulé : « *dominus Umbertus nobilissimus comes qui cognominatus est reinfortiatus* ». — Il épousa [1] Gisle ou Gisèle, fille de Guillaume dit Tête-Hardie, comte de Bourgogne, descendant d'Otton-Guillaume. Il mourut encore jeune [2] en 1103, laissant plusieurs enfants :

1° *Amédée* (III) qui lui succéda.

2° et 3° *Guillaume* et *Humbert*, mentionnés dans une donation faite par Amédée III à Saint-Jean de Maurienne « *laudantibus matre mea Gisla et fratribus meis Guillelmo atque Humberto* » (Guich. pr. f° 30).

4° *Renaud*, mentionné dans une charte de Saint-Maurice d'Agaune « *prepositus Raynaldus Amedei Mauriennensis comitis frater* » (Guich. pr. f° 32).

Guichenon lui donne encore un fils, *Guy*, dont nous n'avons pas trouvé trace.

Il eut aussi deux filles : *Adélaïde* qui épousa Louis-le-Gros, roi de France, et *Agnès* que Guichenon marie à

[1] Suivant les *Chroniques*, il épousa Laurence fille du comte de Venaissin. C'est de la fantaisie.

[2] Suivant les chroniques en 1109 ; il aurait été enterré dans l'église de Tarentaise.

Digitized by Google

Archambaud VI de Bourbon, ce dont nous n'avons pas de preuves certaines.

Amédée III épousa Mathilde [1] d'Albon. C'est lui qui commença les longues luttes avec les comtes d'Albon déjà dauphins du Viennois. Il partit pour la seconde croisade avec le roi de France, en empruntant à l'abbaye de Saint-Maurice une table d'or pour les dépenses du voyage. En revenant de Terre-Sainte, il mourut à Nicosie de Chypre le 30 mars 1148. Il essaya de revendiquer par les armes les domaines d'Italie enlevés à son père : il reprit Turin pendant quelque temps. Il marquait dans ses titres son droit de revendication. Ainsi dans la charte de Rivalta datée de Turin : « *Ego Amedeus comitis Umberti Rein-* « *fortiati filius ac dei gratia Burgundie et Lombardie* « *comes, neposque comitisse Aladie et hereditario jure* « *successor* ». Dans une charte de l'an 1131 il se nomme comte de Turin. Dans la charte de fondation d'Hautecombe (1125), il prend, premier de sa maison, le titre de « *Comes Sabaudie* ». Ce n'était pas pour des raisons politiques, encore moins pour les motifs donnés par les *Chroniques* (Investiture de Savoie et Bugey par l'empereur Henri V) qu'il prenait ce nouveau titre. Il s'appela, sans doute alors, comte de Savoie, parce que Hautecombe se trouvait dans ce comté. En effet dans tous les actes postérieurs il continua à se dire comte de Maurienne, ainsi qu'*Humbert III* son fils et *Thomas* son petit-fils.

Avec *Amédée III* nous sommes arrivés en partant de 955 à l'année 1148. Les documents abondent maintenant. Il est inutile de prolonger, titres en mains, cette descendance, désormais sortie de l'obscurité du temps.

[1] Les chroniques défigurent le nom d'Albon en « Abanays » et l'appellent Guigonne. La descendante de tant de Guigues aurait bien pu avoir la faculté de s'appeler Guigonne.

Digitized by Google

§ XXVI. — LOI ROMAINE SUIVIE PAR LES PRINCES DE SAVOIE

Contrairement à l'usage presque général au XIe siècle, nos princes ne font profession d'aucune loi. Dans trois chartes pourtant ils en font mention, et trois fois c'est pour invoquer la loi romaine.

Agnès, fille du marquis *Pierre*, femme de Frédéric de Montbéliard, du vivant de son mari, selon le droit constitué, a dû suivre la loi de son mari, c'est-à-dire la salique. Devenue veuve elle retourna à la loi de sa race. Dans la donation au monastère de Cavour en 1091 (Doc. XXX), on lit : « *Ego Agnes filia Petri marchionis et* « *relicta olim Friderici, que professa sum lege vivere* « *romana* ».

Le comte *Humbert II* dans une donation à l'église d'Ivrée du 14 septembre 1094 (Doc. XXXI), dit : « *Ego* « *Ubertus filius quondam Amedeus (sic) qui professo (sic)* « *sum ex nacione mea lege vivere romana* ».

Enfin, le même *Humbert II* dans une donation à l'abbaye de Pignerol du 3 décembre 1098 (Doc XXXIII), déclare encore : « *Ego Umbertus comes filius quondam* « *Amedei qui professus sum lege vivere romana* [1] ».

Il faut observer que le tabellionat piémontais de l'an 1000 notait celui qui professait une loi différente de la nationale et en indiquait les motifs. Ainsi Alric, évêque d'Asti en Piémont, déclare qu'il suit la loi romaine pour raison sacerdotale.

Le premier écrivain qui prit note de cette loi romaine suivie par les Humbertins, fut Eckart dans son histoire

[1] Monum., Hist. patr. Chartarum, Ier, et Guichenon.

Digitized by Google

des princes de Saxe, etc., 1722. Il ne connaissait que la charte de 1098 et il écrivait : « *Humberti Albimani pos-* « *teri lege romana vivebant unde et eamdem majores* « *eius agnovisse certum est. Romana vero lex in Bur-* « *gondia plurimum vigebat ..... ibi romani dice-* « *bantur qui genere Franci non erant* ».

Aucun document si ce n'est la charte de Frossasco, 1035, et elle est douteuse et interpolée, ne parle de la profession de la loi salique dans la maison de Savoie.

Adélaïde de Turin quand elle était femme d'Henri de Montferrat professait la loi salique : ainsi en 1043, avec son mari : « *professi sumus nos jugales ambo ex natione* « *nostra lege vivere salicha* ». — Dans un autre acte, on lit : « *Adelania... et conjux Enricus qui professa sum* « *ex nacione mea lege vivere salicha* ».

Elle devient plus tard femme d'Odon de Savoie, et dans un acte de 1057 où elle figure avec celui-ci elle ne fait plus de profession de loi. Cela signifie quelque chose, puisque veuve d'Odon elle fait profession de la loi salique dans les actes où elle figure seule et n'en fait pas mention quand elle est nommée avec ses fils, comme dans la charte de la Novalaise de 1078. D'où l'on pourrait conclure que la loi d'Adélaïde de Turin était différente de celle d'Odon de Savoie et que la loi de celui-ci ne pouvait être que celle suivie par ses descendants.

Dans une charte de 1042 (Doc. XXIII), *Humbert I*[er] et ses fils *Amédée* et *Odon*, font donation de biens « *qualiter lex nostra concedere precipit* ». En revanche, nous trouvons dans la première charte de Bocsozel de l'an 1000 (Doc. V) que quand il s'agissait de la loi salique ou burgonde ils disaient « *secundum galliarum more* ou *more burgundiorum* ». En outre, les mots *lex nostra* se

Digitized by Google

rapportent peut-être non seulement à la loi des donateurs, mais aussi à celle de l'église donataire et celle-ci se régissait certainement suivant la loi romaine.

Donc, les déclarations d'*Humbert II*, celle d'*Agnès*, les considérations tirées des chartes de l'an 1000 et 1042 prouvent que la dynastie d'Humbert Ier professait dès le XIe siècle la loi romaine et que celle-ci était la loi de sa nation [1].

[1] Malgré ma déférence pour le savant auteur que je traduis, je demande à garder ma liberté d'opinion sur ce point, en ne me déclarant pas convaincu par ses raisonnements. Il faudrait peut-être modifier la conclusion et dire : *prouvent que dans deux chartes de 1094 et 1098 Humbert II professait la loi romaine ; que dans une de ces deux chartes (1094) il ajoute* : « *ex natione mea* ».

Avant tout quelle signification donnera-t-on au mot *natio* ? En bonne latinité il se prend aussi bien dans le sens vulgaire de *nation* que dans le sens de *race*, car tous ceux qui font partie d'une nation ne sont pas de la même race. Quel que soit ce sens, les arguments avancés par M. le baron Carutti peuvent se retourner contre sa thèse.

Il nous dit lui-même à propos de la donation de Saint-Laurent de Grenoble, que les mots *lex nostra* pourraient se rapporter volontiers à l'église de Saint-Laurent *qui se régissait certainement selon la loi romaine*. Pourquoi la même raison n'expliquerait-elle pas la loi romaine professée par Agnès dans sa donation au monastère de Cavour, par Humbert dans ses donations aux églises d'Ivrée et de Pignerol, églises *qui devaient aussi certainement se régir selon la loi romaine ?*

Le chassé-croisé de lois saliques, de lois romaines professées tour à tour par Adélaïde, par Agnès, suivant les hasards de leurs mariages et de leurs veuvages, ne nous semble pas prouver grand'chose, puisque cela résulte d'inductions et non de termes formels inscrits dans les chartes.

Sans révoquer en doute l'authenticité des trois chartes visées, on peut indiquer au moins la possibilité d'une interpolation comme elle existe pour la loi salique interpolée, paraît-il, dans la charte de 1035. Comment ces phrases se trouvent-elles seulement dans trois chartes sur le grand nombre de celles qui concernent les premiers dynastes de Savoie, même des chartes piémontaises ? On ne comprend pas trop,

Digitized by Google

§ XXVII. — CONJECTURES ET INDUCTIONS

Le nom d'*Amédée* est le nom souche de la dynastie humbertine : il est adopté très anciennement et conservé religieusement par les aînés. Le nom de *Humbert*, appartient d'abord à un second né, puis il passa à l'aîné à la seconde génération. Ensuite, les deux noms se transmettent de génération en génération, ordre de primogéniture. Ainsi,

il est vrai, dans quel intérêt on aurait ajouté cette profession de loi romaine ; peut-être le trouverait-on dans une comparaison attentive des lois saliques et des lois romaines, ou des *consuetudines* en dérivant, par rapport à l'Église.

Nous avons ici un point historique très délicat, mais obscur et complexe : nous n'avons guère de prémisses, point de guide sûr pour prendre un parti. Nous aurions un repère quelconque si Humbert I^er^ nous avait dit quelle était la *lex nostra* en 1042. En effet quelle était la loi suivie au XI^e^ siècle en Dauphiné ou dans la Savoie (actuelle) ? Etait-ce la loi d'un des vainqueurs ou celle du vaincu ? Quel vainqueur avait-il de sa puissante main fait prévaloir sa législation dans nos contrées ? S'il était prouvé que c'était la loi romaine, il faudrait encore démontrer que c'était la loi du prince Adélaïde, Agnès, Humbert en changeaient suivant les circonstances et la condition des contractants.

En l'an 1000, Odon de Savoie concède des terres *secundum galliarum more* et plus loin *more burgundiorum*, termes certainement synonimiques dans la pensée du rédacteur de cette charte. Or, quelle était la loi qui régissait *les coutumes des Gaulois c'est-à-dire des Burgondes* Ces dernières etaient uniquement franques ou saliennes, elles furent modifiées sans doute par le frottement et par les usages dont les Burgondes opportunistes laissèrent le libre exercice aux Gaulois pour leurs relations particulières, la législation burgonde reprenant ses droits entre burgondes et gaulois ; il y avait même la *lex romana burgundiorum*, forte modification ou adaptation de la loi gombette. Nous admettons pourtant que pour ces derniers ils devaient avoir dans leurs usages gardé l'ineffaçable empreinte des envahisseurs romains ; mais dans notre pays frontière, partagé entre des possessions enchevêtrées entre les lois romaines,

Digitized by Google

nous trouvons dans les documents burgondes et à la cour des Rodolphiens trois générations du nom d'*Amédée* et d'*Humbert*, qui précèdent *Blanches-Mains*.

En 926, sous Rodolphe II, Anselme comte des Equestres et Hugues comte du Palais, règlent à Saint-Gervais hors Genève un différent pour des biens au comté de Nyon. Parmi les seigneurs qui signent cet acte solennel figure un *Amédée*. Il n'est pas comte.

burgondes (pour ne pas dire gombettes), saliques, gauloises ou gallo-romaines, il est bien difficile de donner un sens précis à une expression qui pouvait avoir une signification en deçà du Rhône, par exemple, et au-delà de ce fleuve une signification différente.

Quel que soit ce sens, cela est insignifiant pour la généalogie des princes de Savoie, il ne peut avoir une importance relative que pour favoriser une induction à propos de leur origine.

S'il était permis de faire prévaloir ses préférences personnelles dans une question historique, je ne demanderais pas mieux que l'on pût réellement prouver que la loi d'Humbert II et surtout celle de ses ascendants était la romaine ou du moins la gallo-romaine.

Nous aimerions aussi (*voir* au folio 53 du paragraphe 28, ce qui concerne ce sujet) à prouver que notre vieille dynastie a pour auteur quelque puissant chef autochtone dont le pouvoir a pu survivre à l'invasion romaine et à toutes les invasions dont notre pays a été le théâtre sanglant. Nous préférerions à une origine royale quelconque, une origine vraiment nationale; nos dynastes auraient été depuis les siècles les plus reculés nos chefs par droit de naissance et non par droit de conquête*. Quant à l'établir historiquement c'est impossible probablement. Est-il plus possible de fixer exactement la législation qui les régissait alors et surtout d'en tirer des conséquences certaines ? Pour notre compte nous ne le croyons pas. En tout cas nous ne comprenons pas comment cette loi pourrait être « *il punto capitale della questione, la pietra di paragone delle soluzioni e dei sistemi* » (folio 145).

* Ce serait une monstruosité historique de supposer qu'ils n'aient rien conquis. Dans la charte de 1042 précisément où Humbert parle de la *lex nostra*, il dit que les biens donnés sont de son héritage *que michi ex conquisto obvenerunt*. Nous entendons parler du fond de ses possessions.

(Notes du traducteur.)

Digitized by Google

En 943, dans un jugement prononcé par le roi Conrad entre Charles Constantin, prince de Vienne et les moines de Cluny, figure un Humbert[2]. Il n'est pas comte, pas plus que l'*Amédée* de 926. Mais dans une charte de 971, on voit nommé un *Humbert, comte dans le Viennois* ; dans une autre charte de 975, concernant le Viennois, on lit aussi la signature d'un *comte Humbert*.

Dans le diplôme de 977 (Doc I), Conrad le Pacifique nomme parmi ses fidèles le *comte Amédée* et le *comte Humbert*. Cet *Humbert* qui signe après *Amédée*, ne semble plus être le comte *Humbert* de 971 et 975, ce doit être l'*Humbert, comte* de Savoie-Belley que nous connaissons déjà : *Amédée* doit être son frère aîné et ce sont deux fils de *Humbert* de 943, 971 et 975, suivant la charte citée par du Bouchet, redigée en 980 *regnante Amedeo filio Humberti*. Ce mot *regnante* est une interpolation ou une correction maladroite faite postérieurement. Nous ne retiendrons que la filiation du *comte Amédée*, que nous appellerons *le Vieux* pour le distinguer de ses homonymes.

Comment *Humbert* de 943 est-il devenu comte dans la seconde moitié de ce siècle ? *Adélanie*, de race humbertine, épousa Conrad le Pacifique. En 952, les armes royales déconfirent Sarrasins et Hongrois. Humbert *le Vieux*, fils d'Amédé *le Vieux* par ses actions dans cette guerre et par la faveur du roi Conrad son parent, aura acquis une plus

[2] Je dois à la vérité de dire que dans cette charte de 943, on voit aussi signer Léotald, comte de Mâcon auquel nous connaissons un frère nommé Humbert. Mais le notre fut ensuite comte et l'autre ne le fut pas. En outre, cette charte nous donne une forte présomption que Léotald et Humbert signataires n'étaient pas frères : elle nomme deux autres frères et elle le déclare. « *Anselmus comes. Odolricus comes Anselmi frater* ».

Digitized by Google

vaste seigneurie. Ses deux fils, *Amédée l'ancien* et *Humbert de Savoie-Belley* lui succèdent dans ses titres et apanages. Ils sont revêtus de la dignité comitale (977) ; ils continuent une grande position auprès du roi Conrad et avec eux leur race se divise en deux branches.

Nous avons démontré (§ II) que le comte *Amédée* de Savoie-Belley, le fondateur du Bourget, n'est pas fils de *Humbert aux Blanches-Mains*, mais de *Humbert de Savoie-Belley* (977), lequel serait second fils de l'*Humbert* de 943 et frère d'*Amédée l'Ancien*. Il porte le nom de son oncle et de son bisaïeul. *Humbert aux Blanches-Mains* est fils d'*Amédée l'Ancien* ; il porte le nom de son aïeul et de son oncle : c'est le chef de la Maison.

Amédée de Savoie-Belley appelle son fils aîné *Humbert*.

Humbert aux Blanches-Mains appelle son fils aîné *Amédée*. La tradition des noms est régulière de tout point, comme on le voit dans l'esquisse généalogique suivante :

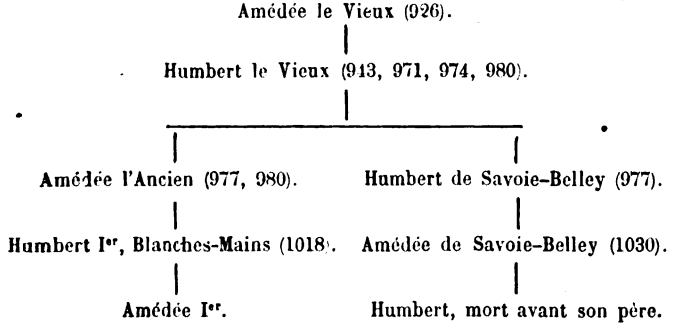

Tous ces princes appartiennent au royaume de Bourgogne, et sont tous nommés dans des actes publics. Depuis *Amédée le Vieux* (926) à *Humbert Ier* et *Amédée de Savoie-Belley*, cousins germains, nous comptons cent ans et trois générations.

Digitized by Google

Mais dans l'analyse des documents nous avons trouvé d'autres membres de la maison Humbertine : 1° *Odon*, évêque de Belley ; 2° un *Aymon*, comte ; 3° un *Burchard II*, archevêque de Lyon, parent de l'archevêque *Burchard III*, qu'Hermann Contract nous dit être oncle de ce dernier ; 4° la reine *Adélanie*.

1° *Odon*, évêque de Belley peut être ou fils d'*Humbert le Vieux* (943) ou d'*Amédée l'Ancien* ou d'*Humbert de Savoie-Belley*. En effet, dans le catalogue des évêques de Belley, on voit que Jérôme était évêque en 932 ; après lui vint Henri, puis Didier, puis notre *Odon* qui eut pour successeur Herdulf et enfin l'évêque *Aymon* de race humbertine, dont nous avons déjà parlé. Nous n'avons point de données précises sur l'époque de la mort et de l'intronisation du prédécesseur d'*Odon*, nous savons seulement qu'il était évêque en 1000 et 1003. Le nom d'*Odon* se répète dans le troisième fils d'*Humbert de Savoie-Belley*, dans le quatrième fils d'*Humbert Ier*, né au commencement du XIe siècle. Nous croyons pouvoir supposer que l'évêque *Odon* était oncle d'Humbert Ier.

2° Nous trouvons dans le Doc XVIII un *Aymon de Pierreforte*, officier militaire du roi Rodolphe III, lequel fait un don à Cluny en présence d'Humbert (Ier) et de ses fils. D'autre part, nous trouvons un *Aymon* fils de *Burchard* et neveu d'Humbert Ier (Doc. XXVII), lequel confirme la donation faite par son père, pour le remède des âmes de son père, d'*Odon*, évêque, du *comte Aymon* « *ceterorumque consanguineorum.* » *Aymon de Pierreforte* et ce *comte Aymon* pourraient être un seul personnage. Dans ce cas *Aymon* aurait été investi du comté de Belley, enlevé au *comte Amédée* après sa défaite en 1034, et étant mort vers 1040, *Amédée Ier* fils aîné d'*Humbert Ier* lui aurait suc-

Digitized by Google

cédé. Tout ceci n'est qu'une conjecture. A toutes bonnes fins que l'on note pourtant que le nom d'*Aymon* se renouvelle dans le troisième fils d'*Humbert Ier*, dans le fils de *Burchard* et de la comtesse Ermengarde, et dans l'évêque de Belley fils du comte *Amédée de Savoie-Belley*.

3° et 4° Restent *Burchard II*, archevêque de Lyon et *Adélanie* sa marâtre. Adélanie a dû être fille d'*Humbert le Vieux* (943). *Burchard II*, bâtard de Bourgogne, son beau-fils serait cousin germain d'Humbert Ier. Il serait également cousin germain de Burchard III de Savoie et non son oncle. Le nom de *Burchard* se répète dans les deux branches ; mais peut-être pour celle de *Humbert Ier*, à cause du *Burchard* frère de ce dernier et mari d'*Ermengarde*.

Adélanie, femme du roi Conrad, a été mère de Gisle, femme d'Henri de Bavière et mère de l'empereur Henri II. Nous avons déjà fait remarquer que cette consanguinité fut sans doute le principal motif qui décida *Humbert Ier* à ne pas prendre part au soulèvement des barons burgondes contre l'Empereur. Gisle, fille d'Adélanie qui était tante d'*Humbert Ier*, réunit la maison de Bavière avec celle de notre prince qui, à son grand avantage, préféra l'amitié de l'empereur.

L'arbre généalogique, en suivant les documents, les inductions et les conjectures précédents, pourrait ainsi développer ses rameaux, comme nous allons le voir au tableau suivant.

Digitized by Google

Nous sommes ainsi remontés jusqu'à l'an 926, mais au-delà de cette date, toute lueur disparaît. *Amédée* (le Vieux) et *Humbert* (le Vieux) ne sont pas encore comtes en 926 et 943. Ils appartenaient sans doute à une grande famille burgonde, dont la trace se perd dans la nuit du temps, comme pour tant d'autres illustres races. Puisqu'elle professait la loi romaine[1] elle devait être ou italique ou gallo-romaine, c'est-à-dire des provinces qui formèrent le royaume de Bourgogne. Il est vrai que les Burgondes ayant presque tous, après la conquête des Francs, abandonné leur loi gombette pour adopter la romaine, un noble bourguignon du XI^e^ siècle aurait pu appeler cette loi celle de sa nation : les Humbertins pourraient alors être de sang burgonde romanisé. Mais nous ne pouvons appuyer cette conjecture d'un exemple adapté à ce cas. Si l'on venait à découvrir que dans la patrie originaire des Humbertins, la loi gombette n'a jamais été introduite, l'hypothèse n'aurait aucune valeur. — Nous avons dit ailleurs[2] : « Si la charte d'Ivrée de 1094, appuyée « par celle de Pignerol de 1098, n'est pas interpolée et « ne contient pas d'erreur de rédaction ou de copie, et si « le mot *nation* ne peut avoir que la signification généralement reçue, il faudrait conclure que nos rois descendent d'une souche inconnue italo-romaine ou du « moins gallo-romaine » ; supposer l'altération des deux chartes d'*Humbert II* et la donation d'*Agnès* de Savoie (Doc. XXX, XXXI, XXXIII) ne serait admissible que si l'on possédait d'autres documents authentiques, où les Humbertins feraient profession d'une loi autre que la

[1] Voir la note au f° 45.

[2] Carutti, *histoire de la diplom. de la Cour de Savoie*. Turin 1875.

Digitized by Google

LE BARON CARUTTI

?

Aymon (965–972).

?

Odon,
évêque de Belley (1000–1003).

?

Adélanie ou Adeline,
épousa Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, morte avant 967 (voir le tableau suivant).

Odon
(1030–1057).

Gisle ou Gisèle de Bourgogne
épousa Henri Etelon, duc de Bavière.

Henri II le saint, duc de Bavière,
empereur d'Allemagne, dernier empereur
de la Maison de Saxe.

mon,
de Belley
–1050).

Conrad
dépouille Humbert
II (son cousin Germain) de ses Etats
de Piémont.

n.

Digitized by Google

Nous sommes ainsi remontés jusqu'à l'an 9[illegible] au-delà de cette date, toute lueur disparaît. *Am* Vieux) et *Humbert* (le Vieux) ne sont pas encore en 926 et 943. Ils appartenaient sans doute à une famille burgonde, dont la trace se perd dans la temps, comme pour tant d'autres illustres races. Pui professait la loi romaine[1] elle devait être ou ital gallo-romaine, c'est-à-dire des provinces qui for le royaume de Bourgogne. Il est vrai que les Bur ayant presque tous, après la conquête des Francs, donné leur loi gombette pour adopter la romain noble bourguignon du XI[e] siècle aurait pu appeler loi celle de sa nation : les Humbertins pourraient être de sang burgonde romanisé. Mais nous ne pou appuyer cette conjecture d'un exemple adapté à ce Si l'on venait à découvrir que dans la patrie origi des Humbertins, la loi gombette n'a jamais été i duite, l'hypothèse n'aurait aucune valeur. — Nous a dit ailleurs[2] : « Si la charte d'Ivrée de 1094, app « par celle de Pignerol de 1098, n'est pas interpol « ne contient pas d'erreur de rédaction ou de copie, « le mot *nation* ne peut avoir que la signification g « ralement reçue, il faudrait conclure que nos rois « cendent d'une souche inconnue italo-romaine ou « moins gallo-romaine » ; supposer l'altération des d chartes d'*Humbert II* et la donation d'*Agnès* de Sa (Doc. XXX, XXXI, XXXIII) ne serait admissible que l'on possédait d'autres documents authentiques, où Humbertins feraient profession d'une loi autre que

[1] Voir la note au f° 45.

[2] Carutti, *histoire de la diplom. de la Cour de Savoie.* Turin 18

Digitized by Google

LE BARON CARUTTI

?

Aymon (965-972).

?

Odon,
évêque de Belley (1000-1003).

?

Adélanie ou Adeline,
épousa Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, morte avant 967 (voir le tableau suivant).

Odon
(1030-1057).

Gisle ou Gisèle de Bourgogne
épousa Henri Etelon, duc de Bavière.

Henri II le saint, duc de Bavière,
empereur d'Allemagne, dernier empereur
de la Maison de Saxe.

e -
8).

ymon,
de Belley
2-1050).

Conrad
dépouille Humbert
II (son cousin Ger-
main) de ses Etats
de Piémont.

ain.

Digitized by Google

Nous sommes ainsi remontés jusqu'à l'an 9
au-delà de cette date, toute lueur disparaît. *A*
Vieux) et *Humbert* (le Vieux) ne sont pas encor
en 926 et 943. Ils appartenaient sans doute à un
famille burgonde, dont la trace se perd dans la
temps, comme pour tant d'autres illustres races. Pui
professait la loi romaine[1] elle devait être ou ital
gallo-romaine, c'est-à-dire des provinces qui for
le royaume de Bourgogne. Il est vrai que les Bur
ayant presque tous, après la conquête des Francs
donné leur loi gombette pour adopter la romain
noble bourguignon du XI^e^ siècle aurait pu appeler
loi celle de sa nation : les Humbertins pourraient
être de sang burgonde romanisé. Mais nous ne po
appuyer cette conjecture d'un exemple adapté à c
Si l'on venait à découvrir que dans la patrie orig
des Humbertins, la loi gombette n'a jamais été i
duite, l'hypothèse n'aurait aucune valeur. — Nous a
dit ailleurs[2] : « Si la charte d'Ivrée de 1094, app
« par celle de Pignerol de 1098, n'est pas interpol
« ne contient pas d'erreur de rédaction ou de copie,
« le mot *nation* ne peut avoir que la signification g
« ralement reçue, il faudrait conclure que nos rois
« cendent d'une souche inconnue italo-romaine ou
« moins gallo-romaine » ; supposer l'altération des d
chartes d'*Humbert II* et la donation d'*Agnès* de Sa
(Doc. XXX, XXXI, XXXIII) ne serait admissible que
l'on possédait d'autres documents authentiques, où
Humbertins feraient profession d'une loi autre que

[1] Voir la note au f° 45.

[2] Carutti, *histoire de la diplom. de la Cour de Savoie*. Turin 18

Digitized by Google

LE BARON CARUTTI

?

Aymon (965-972).

?

Odon,
évêque de Belley (1000-1003).

?

Adélanie ou Adeline,
épousa Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, morte avant 967 (voir le tableau suivant).

Odon
e- (1030-1057).
8).

Gisle ou Gisèle de Bourgogne
épousa Henri Etelon, duc de Bavière.

Henri II le saint, duc de Bavière,
empereur d'Allemagne, dernier empereur
de la Maison de Saxe.

ymon,
de Belley
32-1050).

Conrad
dépouille Humbert
II (son cousin Germain) de ses Etats
de Piémont.

ain.

Digitized by Google

Nous sommes ainsi remontés jusqu'à l'an 9
au-delà de cette date, toute lueur disparaît. *A*
Vieux) et *Humbert* (le Vieux) ne sont pas encor
en 926 et 943. Ils appartenaient sans doute à un
famille burgonde, dont la trace se perd dans la
temps, comme pour tant d'autres illustres races. Pu
professait la loi romaine[1] elle devait être ou ita
gallo-romaine, c'est-à-dire des provinces qui fo
le royaume de Bourgogne. Il est vrai que les Bu
ayant presque tous, après la conquête des Franc
donné leur loi gombette pour adopter la romai
noble bourguignon du XI^e^ siècle aurait pu appele
loi celle de sa nation : les Humbertins pourraien
être de sang burgonde romanisé. Mais nous ne pc
appuyer cette conjecture d'un exemple adapté à c
Si l'on venait à découvrir que dans la patrie orig
des Humbertins, la loi gombette n'a jamais été
duite, l'hypothèse n'aurait aucune valeur. — Nous
dit ailleurs[2] : « Si la charte d'Ivrée de 1094, app
« par celle de Pignerol de 1098, n'est pas interpol
« ne contient pas d'erreur de rédaction ou de copie,
« le mot *nation* ne peut avoir que la signification g
« ralement reçue, il faudrait conclure que nos rois
« cendent d'une souche inconnue italo-romaine ou
« moins gallo-romaine » ; supposer l'altération des c
chartes d'*Humbert II* et la donation d'*Agnès* de Sa
(Doc. XXX, XXXI, XXXIII) ne serait admissible que
l'on possédait d'autres documents authentiques, où
Humbertins feraient profession d'une loi autre que

[1] Voir la note au f° 45.

[2] Carutti, *histoire de la diplom. de la Cour de Savoie*. Turin 18

Digitized by Google

LE BARON CARUTTI

?
Aymon (965-972).

?

?

Odon,
évêque de Belley (1000-1003).

Adélanie ou Adeline,
épousa Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, morte avant 967 (voir le tableau suivant).

Odon
(1030-1057).

e-
8).

Gisle ou Gisèle de Bourgogne
épousa Henri Etelon, duc de Bavière.

Henri II le saint, duc de Bavière,
empereur d'Allemagne, dernier empereur
de la Maison de Saxe.

ymon,
de Belley
2-1050).

Conrad
dépouille Humbert
II (son cousin Ger-
main) de ses Etats
de Piémont.

ain.

Digitized by Google

Nous sommes ainsi remontés jusqu'à l'an 926, mais au-delà de cette date, toute lueur disparaît. *Amédée* (le Vieux) et *Humbert* (le Vieux) ne sont pas encore comtes en 926 et 943. Ils appartenaient sans doute à une grande famille burgonde, dont la trace se perd dans la nuit du temps, comme pour tant d'autres illustres races. Puisqu'elle professait la loi romaine[1] elle devait être ou italique ou gallo-romaine, c'est-à-dire des provinces qui formèrent le royaume de Bourgogne. Il est vrai que les Burgondes ayant presque tous, après la conquête des Francs, abandonné leur loi gombette pour adopter la romaine, un noble bourguignon du XI^e^ siècle aurait pu appeler cette loi celle de sa nation : les Humbertins pourraient alors être de sang burgonde romanisé. Mais nous ne pouvons appuyer cette conjecture d'un exemple adapté à ce cas. Si l'on venait à découvrir que dans la patrie originaire des Humbertins, la loi gombette n'a jamais été introduite, l'hypothèse n'aurait aucune valeur. — Nous avons dit ailleurs[2] : « Si la charte d'Ivrée de 1094, appuyée « par celle de Pignerol de 1098, n'est pas interpolée et « ne contient pas d'erreur de rédaction ou de copie, et si « le mot *nation* ne peut avoir que la signification généralement reçue, il faudrait conclure que nos rois descendent d'une souche inconnue italo-romaine ou du « moins gallo-romaine » ; supposer l'altération des deux chartes d'*Humbert II* et la donation d'*Agnès* de Savoie (Doc. XXX, XXXI, XXXIII) ne serait admissible que si l'on possédait d'autres documents authentiques, où les Humbertins feraient profession d'une loi autre que la

[1] Voir la note au f° 45.

[2] Carutti, *histoire de la diplom. de la Cour de Savoie.* Turin 1875.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

romaine, ou bien étaient nés dans un pays où la loi romaine n'était pas en vigueur. Dans tout le royaume italique on ne connaît qu'une seule famille comitale de loi romaine, celle des comtes de Vintimille. Après la conquête lombarde, une maison de loi romaine, grande et puissante aux x^e^ et xi^e^ siècles, serait un fait extraordinaire et certainement unique. Mais il n'en est point de même dans le royaume de Bourgogne. Les *Amédée* et les *Humbert* des documents bourguignons, antérieurs à *Humbert I^er^*, me semblent être les aïeux de sa lignée, et non les rois de Germanie, d'Italie ou de Provence [1].

§ XXVIII. — LES CHRONIQUES DE SAVOIE ET LES SARRASINS

Quelles furent de 926 à 977 les actions de ces dynastes, dont les documents donnent les noms et que les chroniqueurs contemporains ne nomment point ? Peut-on, avec le secours des anciennes chroniques de Savoie et quelques dates du second royaume de Bourgogne, essayer de formuler quelques conjectures probables ou possibles ? Nous savons que c'est une mer trompeuse, fertile en naufrages. Mais si l'on mérite des reproches sévères quand on donne le résultat de son imagination comme une chose certaine, en essayant de la faire croire par des artifices et des dissimulations, il n'en est point ainsi quand on tente modestement le passage d'un gué.

[1] Avant ce paragraphe nous avons dû laisser de côté deux chapitres très intéressants cependant *des origines nationales ou étrangères* (dans lesquels l'auteur discute les systèmes plus rationnels) et *des aïeux d'Humbert I^er^*, continuation du même sujet. Ils ne sont pas nécessaires à notre résumé. (Note du traducteur.)

Digitized by Google

En 919, les Sarrasins occupèrent la Maurienne, en chassèrent l'évêque, les seigneurs, les habitants ; ils s'étendirent ensuite dans le Viennois, s'y établirent et prirent possession des terres. Les habitants furent dispersés ou massacrés, la propriété changea de mains ; de vieilles familles disparaissent, d'autres s'exilent ; très peu d'entre elles restent dans le pays essayant de vivre en paix avec les envahisseurs. Ce fut un bouleversement politique et social.

Rodolphe II meurt en 937. Son fils Conrad (le Pacifique), âgé de 15 ans, menacé par le roi Hugues, défendu par ses vassaux est protégé par Otton Ier qui le mène avec lui en Germanie. Le royaume de Bourgogne fut gouverné, si ce n'est par la main, du moins sous l'inspiration du roi germanique jusqu'en 943, année où Conrad pût rentrer dans son royaume. L'influence du roi Otton continua à s'exercer : ici le changement est politique et gouvernemental.

Conrad le Pacifique en 952[1] défait les Sarrasins et les Hongrois et les chasse de presque toutes leurs positions. Un autre changement eut lieu pour les propriétés et les familles, et naturellement les fidèles de Conrad reçurent le prix de leur victoire.

Finalement, entre 972 et 975, les Sarrasins sont expulsés de Fraxinet de Provence par le comte Guillaume. Le comte Rotbold, le marquis Ardoin, un *Aymon* et d'autres sans doute, les délogent d'un autre Fraxinet de Maurienne, de la Val de Suze et du Saint-Bernard. Ici encore nou-

[1] On connait la manière habile dont il se débarrassa de ces terribles ennemis, en les faisant se battre entre eux, et en achevant leur défaite, d'une manière toute *pacifique*.

Digitized by Google

velles mutations de propriétés, récompenses pour les vainqueurs. Tout ceci est de l'histoire.

En consultant les documents nous avons trouvé en 926 un *Amédée* à la cour de Rodolphe II. En 943, après le retour de Conrad, nous voyons un *Humbert* auprès du jeune roi. En 971, 975 et 977, *Amédée* et *Humbert* sont comtes et sont déjà haut placés dans l'État.

Humbert (977) possède des terres dans le Viennois, il est comte en Savoie et Belley, c'est-à-dire dans les territoires dont les Sarrasins avaient été expulsés entre 952 et 975. Plus tard *Humbert Ier* est comte d'Aoste et en Maurienne, il possède des terres dans le Vallais, localités aussi occupées naguère par les Sarrasins. Enfin *Humbert II le Renforcé*, qui prend le premier le nom d'une terre comitale, se décore du titre de *comte de Maurienne*. Tout ceci est encore appuyé sur des documents positifs.

Que disent les *Chroniques* de Savoie? Il est admis que, pour ce qui concerne les origines, ce recueil nous présente des personnages fantastiques, en guerre ouverte avec la chronologie, avec la généalogie et avec l'histoire. Mais sous le manteau de la fable se cachent très probablement des fragments de vérité, des réminiscences de faits historiques, des petits filons de bon métal fondu dans les légendes et mélangé aux contes du chroniqueur. Le comte de Vignet avait bien raison d'étudier avec respect ce monument des traditions nationales en cherchant à le séparer de tout alliage impur. — Mais il s'est trompé en croyant que Bérold était de bon métal.

Les rares renseignements que l'on a sur les rois de Bourgogne et sur les personnages de la cour nous sont fournis par les étrangers, français ou allemands : nous n'avons pas une chronique nationale. Le chroniqueur de

Digitized by Google

Savoie du xv^e^ siècle qui fait contemporains Boson et Rodolphe III, et attribue à un seul homme des faits arrivés entre 887 et 1032, n'était pas un érudit, il n'avait point de grands matériaux entre les mains. Comme il ne savait rien des rois de sa patrie, à plus forte raison ne connaissait-il rien des faits arrivés aux barons qui vivaient du temps de ces rois. Bérold qui met en fuite les Génois — ils ne formaient pas un Etat et n'avaient pas de marine ; — qui bat les comtes de Piémont — ils n'existaient pas encore ; — qui élève les forteresses de Charbonnière et d'Hermillon pour défendre la Maurienne, qui assiège et prend le château de Cule, représente les longues batailles contre les Sarrasins, et les traces des souvenirs de la lutte de 23 ans qui s'écoulent entre 952 et 975.

Nostradamus, del Bene, Menabrea ont déjà identifié les Sarrasins avec les Génois. C'est un fait universellement reconnu que les fondateurs des maisons princières à cette époque doivent leur élévation aux victoires remportées sur les envahisseurs du sol, Sarrasins, Hongrois ou Normands. Ainsi pour Eudes, comte de Paris, Henri l'Oiseleur en Germanie, Guillaume en Provence, Ardoin Glabrion et Aleram en Italie. La maison Humbertine n'a pas commencé avec *Humbert I^er^*, ses terres étaient héréditaires, aussi l'archevêque Tibald ajoutait au nom d'*Odon*, évêque de Belley, le souvenir de son illustre lignage. Notre dynastie a certainement augmenté sa puissance dans tous ces bouleversements.

Dans les contes, modelés d'après les romans de chevalerie de la *Chronique de Savoie*, mais déroulant toujours les vicissitudes du pays, il nous semble apercevoir une noble famille chassée de ses domaines, qui combat avec ses rois en défendant leurs personnes et leur trône. Un

Digitized by Google

de ceux-ci mérite les bonnes grâces d'Otton, empereur. — Une de leurs filles épouse Conrad le Pacifique. La dynastie Humbertine commence à prendre le premier rang dans le royaume. Cette famille, nous semble-t-il, a souffert avec sa nation tous les malheurs causés par l'invasion sarrasine. Hongrois et Sarrasins sont vaincus en 952. Une portion des terres qu'ils occupaient (dont quelques-unes avaient peut-être appartenu à la race éteinte de Charles-Constantin, prince de Vienne) sont données aux parents de la reine. Toutes ces données s'accordent chronologiquement avec *Humbert* (943) et aux deux comtes *Humbert* et *Amédée* (977 et 980). On peut même croire qu'ils avaient perdu leurs domaines patrimoniaux pendant l'invasion, et qu'ils en ont repris possession après l'expulsion des Arabes.

Entre 972 et 975 ont lieu les dernières guerres qui débusquent les Sarrasins de Provence, de Suze, du Briançonnais et de la Maurienne. Il faut attribuer à un des Humbertins, en général, les actions attribuées par la chronique à Bérold quand elle parle de ses guerres avec les comtes de Piémont, les marquis de Suze, de Saluce, etc. Cet *Humbert*, commandant l'armée royale, aura fait en Bourgogne ce que Guillaume fit en Provence. Il aura poursuivi les Sarrasins, l'épée aux reins, de Maurienne et Aoste, en longeant la Tarentaise, le Chablais et le Vallais. *Le lieutenant et capitaine général du roi* de la *Chronique* est, à notre avis, le vrai père d'*Humbert aux Blanches-Mains*, investi de pouvoirs militaires extraordinaires et peut-être de la charge de connétable qui, nous le savons, fut occupée par son fils.

Les *Chroniques de Savoie* et les fables de Bérold, ainsi interprétées, rentrent dans le domaine de l'histoire. Elles

Digitized by Google

mettent les événements de deux ou trois générations à l'actif d'un seul personnage, suivant la coutume populaire. Les Humbertins étaient parents avec les Rodolphiens, amis des Saxons, alliés avec Henri II ; le chroniqueur lit ou traduit le *Gérold* de la chronique d'Hautecombe en *Bérold* : il ignorait son agnation, mais le croyant père d'Humbert Ier, il le fait naître d'Otton II : ainsi Rodolphe III pouvait appeler Humbert *son beau cousin* dans toute la rigueur du terme. Il obéit d'ailleurs à la coutume si générale de faire remonter toute généalogie à une souche étrangère et illustre ; il en choisit une qui lui paraissait se conformer aux faits du pays. Nous sommes certains que Cabaret a eu sous les yeux l'obituaire d'Hautecombe, d'où il a pris que « *Geraudus non fuit comes sed officialis regum* ». Il a même dû avoir en main quelques notices concernant la Bourgogne et les guerres de la seconde moitié du xe siècle. Il distingue trop bien les deux entreprises militaires contemporaines en Provence et en Maurienne contre les Sarrasins, pour supposer qu'il fut ignorant de toute chose. Certainement la Maurienne, malgré la puissance de l'évêque-comte, a été soumise à une autorité militaire capable de la défendre, peut-être à celle du connétable ou d'un grand officier du royaume. Ce gouverneur militaire serait le père d'Humbert Ier, et c'est probablement le comte Amédée des chartes 977 et 980. C'est ce que, sous d'autres couleurs, racontent les Chroniques de Savoie.

A ce propos, nous ne pouvons oublier cet *Aymon*, qui avec le comte Rotbold [1] et Ardoin Glabrion, chassa les Arabes (du *Fraxinetum*, un des *Freney*, probablement de

[1] Le baron Carutti dit ici en note que, suivant l'opinion commune, ce Rotbold est probablement un des comtes de Forcalquier. (On sait que ce comté n'a été démembré du comté de Provence qu'en l'an 1054

Digitized by Google

la Maurienne) de la Maurienne, dont les Chroniques de la Novalaise nous ont conservé la mémoire. *Aymon* est un nom commun chez les premiers dynastes Humbertins, en revanche, ce n'est pas un nom arabe ni sémitique. La chronique dit que la descendance de cet Aymon « *nostris adhuc temporibus manet* », qu'il était « *coetaneus illorum* ». On ne peut conclure de ces expressions qu'il fut Sarrasin [1], elles signifient qu'il était d'abord avec eux, leur allié.

Or si cet *Aymon*, resté en Maurienne, tandis que tous ceux de sa Maison avaient émigré, offensé par ses alliés (*altercatio fit inter utrosque... Ipse Aymo autem tumefactus vadit ad comitem Robaldum provinciæ finibus et... illi... ait ; ecce trado vobis inimicos vestros perpetratores nequitiae, etc.)* se réunit à Rotbold et à Glabrion et chasse avec eux les envahisseurs de la province : si cet *Aymon*, dont la race florissait encore à la moitié du XI^e^ siècle, pouvait être inscrit parmi les Humbertins, nous aurions une assez forte induction de leur origine vraiment nationale.

Les aïeux du connétable seraient originaires de la Maurienne, contrée située entre l'Italie et la Bourgogne, qui

par le comté Geoffroi I^er^. C'est de Rotbold, comte de Provence (992-1008), qu'il s'agit peut-être, frère et paraît-il associé de Guillaume I^er^, comté de Provence depuis 968). Le professeur Amari, en revanche, croit que c'est un « *Robaldo* », dont le nom apparait dans les documents piémontais du X^e^ siècle. Le baron Carutti fait remarquer que ces documents ne le disent jamais comte.

[1] J'ai connu jadis un vieillard qui, certainement sans connaître la Chronique de la Novalaise, croyait que le premier dynaste de Savoie était un Sarrasin, fondateur d'Hermillon. Il me disait en me montrant Hermillon : Voilà le lieu d'origne de la puissance de Savoie ! — Il est vrai qu'il ne donnait d'autre preuve de son dire, qu'une tradition existant en Maurienne, à ce qu'il m'assurait et dont je n'ai pas trouvé trace. (Note du traducteur.)

Digitized by Google

appartint à l'Italie jusqu'en 537 et ne fut jamais soumise aux Burgondes et aux Longobards. La loi gombette n'y fut et ne pût jamais y être publiée [1]. Cette terre n'eut d'autre loi que la loi romaine jusqu'au jour où elle fut unie au royaume des Francs. Ce fait expliquerait pourquoi Humbert II professait la loi romaine *ex natione sua*. De cette manière, l'ancien titre de comte de Maurienne qu'il a pris, se baserait sur les possessions patrimoniales de sa race et sur les intérêts politiques. Il rétablissait politiquement la primitive union diocésaine de la vallée Cottienne.

Certainement nous reconnaissons et nous déclarons que le parti le plus sûr serait de renoncer à connaître qui furent *Amédée* (926), *Humbert* (943), *Amédée* (980) et surtout l'*Aymon* qui combattit les Sarrasins. La méthode conjecturale, employée par exemple pour la primitive histoire de Rome, donne un champ trop libre à l'imagination ; appliquée aux *Chroniques de Savoie*, elle peut aussi nous faire sortir de la réalité historique. Tous ces noms représentent des personnages réels, jouissant d'une grande position dans l'Etat, mais nous ne savons que cela. Toutefois, nous nous refusons à admettre qu'il n'y ait pas trace de vérité dans les *Chroniques*, alors que nous découvrons que tous les faits racontés s'accordent avec les événements historiques du temps du fabuleux Bérold. Mais si par un heureux hasard, un document surgissait, établissant authentiquement

[1] Ces deux affirmations conçues en termes aussi absolus sont peut-être risquées. Rien ne prouve que la loi Gombette, ou du moins la *lex romana burgundiorum*, improprement dite de *Papien*, n'ait jamais été appliquée en Maurienne, ou dans une partie de la Maurienne. Rien ne prouve absolument que les Burgondes n'aient pas envahi quelques localités de cette province dont les confins avec la Savoie ont pu être remaniés alors comme ils l'ont été plus tard. (Note du trad.)

Digitized by Google

que *Blanches-Mains* (pas un *Humbert* quelconque bien entendu) est fils, par exemple d'un Richard, d'un Anselme ou d'un Conrad, seigneur en quelque partie du second royaume de Bourgogne, nous renoncerions sans fausse honte à notre conjecture, tout en ne comprenant pas comment la Maison Humbertine, si obstinée dans la rénovation de ses noms de famille depuis l'an 1000, n'ait pas observé auparavant une coutume semblable.

RÉSUMÉ

En répétant encore, comme chose bien établie, que les conjectures du chapitre précédent sont des conjectures et non des faits établis par des documents ; qu'aucun texte authentique, jusqu'ici connu, ne nous donne le nom du père d'Humbert aux Blanches-Mains, nous croyons avoir démontré les points suivants :

1° Le comte *Humbert Ier*, connétable du royaume de Bourgogne, comte d'Aoste et de Maurienne, ne descend ni d'Otton, ni de Bérenger, ni de Boson : son extraction doit être cherchée dans le royaume de Bourgogne avant l'an 1000. La comtesse *Anchilie* sa femme était fille du comte du Valais.

2° Les Humbertins sont de sang romain, ou gallo-romain, ou si l'on préfère burgonde-romanisé.

3° Leur Maison professait la loi romaine, et depuis plusieurs années dominait dans le second royaume bourguignon.

Digitized by Google

4° Les documents cités nous font connaître des Humbertins non encore marqués par les généalogistes et que nous avons nommés.

5° La reine *Adélanie* femme de Conrad le Pacifique était de race humbertine : d'où l'affinité avec les Rodolphiens.

6° Par le moyen de Gisèle, fille de la reine Adélanie, le *comte Humbert* était allié avec les empereurs de la Maison de Bavière.

7° Les *Anciennes Chroniques de Savoie* doivent être étudiées, de concert avec les événements du royaume de Bourgogne au x^e^ siècle. Le nom de *Beraud* est dérivé du *Geraud*, nom mal lu de l'obituaire d'Hautecombe.

8° Les Humbertins, probablement originaires de Maurienne, ont vécu, souffert et se sont élevés au milieu des peuples de leur nation.

9° A cause du mariage d'Adélaïde de Turin (vers 1045) *Odon* de Savoie et ses descendants ont pris le titre de *Marchiones Italie, Marchiones Italorum.*

Le roi d'Italie issu et chef de cette Maison, en regardant du haut du château de Sarre, la vallée d'Aoste, ou de son palais royal de Turin, les Alpes et les plaines cisalpines, peut dire : Mes pères ont régné ici dès les premières années du xi^e^ siècle. Peu de races souveraines peuvent en dire autant.

Les archives publiques ou privées, les chartiers des églises et des monastères, dispersés comme les feuilles par le vent, pourront-elles nous fournir un jour des documents inconnus ? Les Calvinistes suisses du xvi^e^ siècle, les Jacobins français et les francisés du xviii^e^, ont détruit en Savoie et en Piémont des monceaux de chartes, croyant servir la cause de la liberté en brûlant les témoins du

Digitized by Google

passé. La négligence, l'incurie de nos pères en ont laissé périr tout autant. Cependant, de temps à autre, on retrouve des fragments de chartes échappées à la rage politico-religieuse et aux injures du temps. Quelque nouvelle découverte viendra peut-être corroborer ou amender ce que nous avons cherché à établir dans ce minutieux travail.

Bon Dom. CARUTTI.

Nous avons visé uniquement à rendre clairement la pensée de l'auteur. Nous pensons rendre service aux amateurs d'histoire nationale, en leur faisant connaître, très en abrégé, cette excellente étude savoyarde.

F.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE CE QUI PRÉCÈDE

Adélaïde,
épousa Louis III, roi
de France.

Adélaïde,
épousa : 1° Lothaire,
roi d'Italie ; 2° Otton I,
empereur.

Burc
fils nature
de Lyon, m

Gerberge,
épousa Hermann de
Bavière.

Gisèle de Bavière,
épousa Conrad le Sali-
que, empereur, puis
roi de Bourgogne.

Henri III,
empereur d'Allemagne,
et roi de Bourgogne.

Mathilde,
épousa Hugues de
Angestreim.

Berthe,
épousa Gérold de
Genève.

Gérold II,
comte de Genève.

Digitized by Google

Digitized by Google

DOCUMENTS

I (III de Carutti). — 977 environ.

Conrad roi accorde des privilèges à un monastère au pays de Die. Parmi les signatures on remarque « *Signum Amedei comitis, signum Umberti comitis..... fidelium nostrorum* ».

II (IV de Carutti). — Date incertaine.

Hugues et Engelcende sa femme font une donation au monastère de Saint-André de Vienne « *regnante Amedeo comite* ».

III (V de Carutti). — 1009, 6 juin.

Le roi Rodolphe fait une donation aux enfants de Guy (d'Albon) ; sa femme, l'archevêque Burchard son frère « *et comitibus Rodolpho et Humberto* implorant cette générosité ».

IV (VI de Carutti). Vers l'an I du roi Rodolphe. — (1000?)
(Chorier Est. Polit.)

Odon (de Savoie), évêque de Belley, prend *in prestariam* de Berilon des biens au comté de Belley au mas nommé *Tresia* (Treize?) entre le Mont-du-Chat et Savière... Thi-

Digitized by Google

baud de Champagne, archevêque de Vienne, assiste à la donation en étant prié par « *quidam illustri stemmate, ecclesie Bellicensis, onomate Odo, presul...* ».

V (VII de Carutti). 1re charte de Bocsozel. — 25 janvier, 1000.
(Collect. de doc. inédits sur l'histoire de France, par Marion, page 16, Doc. VIII.)

Odon (de Savoie), évêque de Belley, concède à certains hommes des biens à moitié fruits *secundum galliarum more* (plus loin *more burgundiorum*) situés au pays de Salmorenc (Sermorens) *in villa de Cotonaco* (probablement *Tolovaco*, Tolvon ou Thollevon). Charte signée par ledit Odon, évêque, par *Burchard* : On lit ensuite *signum Uberti* (sans doute *de Savoie*, frère ou neveu de l'évêque).

VI (VIII de Carutti). — 1003, 4 avril (2e de Bocsozel?).
(Salvaing. Usage des fiefs, p. 493.)

Odon (de Savoie), évêque de Belley, accorde à certains hommes des biens à moitié produit situés au lieu susdit. Après la signature de l'Evêque, figure le « *signum Umberti comitis et uxoris sue* » puis le « *signum Burcardi* ».

VII (IX de Carutti). — 1022, 8 avril.
(Cibrario et Promis. *Doc. e Sigilli*, p. 97.)

Lambert, évêque de Langres, sur les instances de Burchard, archevêque (de Vienne), donne en précaire « *cuidam nostro amico Humberto comiti et duobus heredibus filiis ejus quorum unus dicitur Amedeus et alter Burchardus episcopus* » des possessions au comté de Genève, dépendantes de l'église dudit évêque, à Ambilly et dans le pays d'Albanais au lieu *de Cusca* (Cusy ?).

Digitized by Google

VIII (X de Carutti). — 1030, 22 octobre (1re du Bourget).
(Guich. Preuves.)

Amédée (de Savoie) fils du comte Humbert et Adalgide sa femme « *Amedeus filius Uberti comitis et Adaelingida uxor mea* » font donation au prieuré du Bourget de l'église de Saint-Maurice dont il se réserve le juspatronat. Cette charte est corroborée comme suit : « *(Sigillum) Uberti comitis, S. Ancilie uxoris ejus, S. Amedei Comitis, S. Adile uxoris ejus.... S. Odonis* ».

IX (XI de Carutti). — Date incertaine postérieure à 1030 (2e du Bourget).
(Guichenon. Preuves.)

Amédée comte (de Savoie-Belley) et sa femme Adèle « *Ego comes Amedeus et uxor mea Adela* » font encore de nouvelles libéralités de biens situés « *in comitatu nostro* » au prieuré du Bourget « *pro animarum nostrarum salute et pro requie filii nostri Uberti anime* ».

X (XII de Carutti). — Date incertaine.
(Terraneo. *Tabylarium Celto Ligusticum.*)

« *Ego Amedeus comes* » (de Savoie-Belley) « *et uxor* « *mea Adela* » donnent à Cluny une terre « *de heredi-* « *tate nostra in comitatu bellicensi* » terre qu'un certain Willelme « *tenet ab Amedeo comite* ».

XI (XIV de Carutti). — 1023 (30e du règne de Rodolphe), juin.

« *Burchardus* » (de Savoie) « *et filius meus nomine Aymo* » donnent à Saint-André de Vienne, l'église de

Digitized by Google

Saint-Genis dans le comté de Belley, pour le remède de leurs âmes et de « *seniorum nostrorum domini regis « Gondradi et filii ejus domini regis Rodolphi et domine « regine Ermengardis dominique Burcardi archiepis- « copi et domini Humberti comitis et uxoris ejus Han- « chille, seu pro remedio patris et matris mee et comitisse « Ermengardis uxoris mee* ».

(Cette précieuse charte mentionne le feu roi de Bourgogne Conrad le Pacifique qui avait épousé Adélanie (de Savoie) tante de Burchard le donateur ; le roi Rodolphe (III, fils du susdit Conrad et de sa deuxième femme Mathilde de France), sa femme Ermengarde ; Burchard (III), archevêque de Lyon, cousin germain du donateur ; le comte Humbert (de Savoie, dit Blanches-Mains), Anchilie, femme de ce dernier, frère et belle-sœur du donateur. Si, au lieu de mentionner seulement son père et sa mère, Burchard avait cité leurs noms de baptême, bien des incertitudes disparaîtraient.)

XII (XV de Carutti), — 19 octobre 1025.
(Cibrario, etc. *Docum. e Sigilli.)*

Humbert (de Savoie, I), comte, approuve un échange de biens au pays d'Aoste. *Burchard* alors évêque d'Aoste.

XIII (XVI de Carutti). — 16 novembre 1025.
(Guichenon. Preuves.)

Humbert, comte, approuve un autre échange à Aoste, de concert avec l'évêque Burchard, avec un nommé *Frecio*.

Digitized by Google

XIV (XVII de Carutti). — Date incertaine, postérieure à 1030.

Rodolphe, roi (de Bourgogne), fonde le prieuré de Lémenc avec Ermengarde sa femme. Le comte Humbert et Odon apposent leurs signes.

XV (XVIII de Carutti).— Date incertaine. (3e du Bourget).
(Guichenon, preuves.)

« *Ego Humbertus comes et filii mei, Amedeus, Aymo et Oddo* » font donation à Cluny, soit au prieuré du Bourget, de biens en Savoie et au comté de Belley « *de nostra hereditate. Signum Humberti; S. Amedei, S. Aymonis, S. Oddonis* ».

XVI (XIX de Carutti). — Date incertaine. (4e du Bourget).

« *Ego Humbertus comes et filii mei Amadeus, Aymo et Oddo* » augmentent leurs libéralités en faveur du prieuré du Bourget. — « *S. Humberti comitis, S. Amade, S. Aymonis, S. Oddonis filiorum eius* ».

XVII (XX de Carutti).—Date incertaine, paraît antérieure à 1030.
(Cibrario et Promis. Doc. e sigilli).

Donation de Bourbanche en Bugey, faite par plusieurs nobles en faveur du monastère de Savigny, en présence « *episcopi Aimonis Bellicentis et ante domnum Humbertum comitem et filium eius Amedeum* ».

Digitized by Google

XVIII (XX). — Date incertaine.
(Guichenon, preuves.)

« *Aymo Petrefortis secularem militiam gerens* » pour le remède de son âme et de ses prédécesseurs, fait donation testamentaire à l'église de Cluny de sa *villa* de Monterminod « *que est sita in pago gratianopolitano in comitatu Savogensi, signum Humberti comitis, S. Amedei filii eius, S. Burcardi, S. Oddonis, S. Aymonis... signum Aymonis qui donum fecit et testamentum* ».

XIX (XXIII de Carutti). — 1032.

Echange de terres au pays d'Aoste entre Humbert comte « *de terra de suo comitatu et beneficio costabile* » et le monastère de Saint-Bénigne.

XX (XXIV de Carutti). — Sans date postérieure à 1032.
(Docum. e sigilli.)

La reine Ermengarde (veuve du roi Rodolphe) fait donation à Cluny de biens au pays de Genevois, ce qu'elle fait « *per advocatum meum comitem Hubertum* ».

XXI (XXVI de Carutti). — 1036.

Dans la fondation du prieuré de Coyse sont cités des biens donnés situés « *in pago savogiense* » abornant au levant « *terra regis sive Uberti comitis* ».

XXII (XXVII de Carutti). — 1040.
(Monum. hist. patr. chart. I.)

Donation aux chanoines de Saint-Jean et de Saint-Ours, d'Aoste par *Humbert comte*, laudée ou signée par *Odon*

Digitized by Google

(son fils), *Amédée comte* (son fils), *Aymon, évêque de Sion* (son fils), Burchard « *Brochardus filius Humberti comitis* » par « *Petrus Marchio* » son neveu « *filius Oddonis Marchionis et commitisse Atalelde.*

XXIII (XXIX de Carutti). — 13 juin 1042.
(Collection de documents inédits sur l'histoire de France. Doc. XIX.)

Donation à Saint-Laurent de Grenoble par « *Umbertus comes et filii mei Amedeus et Oddo* ». (Amédée est dit plus loin *Comes).* « *Qualiter lex nostra concedere precipit* ». *S. Borcardi, archiepiscopi.*

XXIV (XXIX de Carutti). — 1046, 14 juin.

Donation aux chanoines de Saint-Jean de Maurienne, par *le comte Humbert,* signée par *Aymon son neveu* et par *Odon.*

XXV (XXXI de Carutti). — 21 janvier 1042.
(Cartul. de l'église cathédrale de Grenoble. Marion. p. 31.)

Donation à Saint-Chaffre, par le *comte Humbert* par lui signée et par *Burchard, archevêque, Aymon, évêque, Amédée* et *Odon.*

XXVI (XXXII de Carutti). — Vers 1056.
(Guichenon, preuves).

Donation aux chanoines de l'église de Maurienne par le *comte Humbert,* signée par *Aymon son neveu.*

Digitized by Google

XXVII (XXXIII de Carutti). — Vers 1046.
(Cartul. de Saint-André. Chevalier, 156, 212.)

Aymon confirme à Saint-André de Vienne la donation faite par son père (Burchard ?), de l'église de Saint-Genis. C'est pour le repos de son âme, de celles de ses père et mère, d'Odon, évêque, d'Aymon comte et de ses autres consanguins. Signée par *le comte Humbert*, par *le comte Amédée*, par *Aymon, évêque de Sion* et par *Odon marquis*.

XXVIII (XXXV de Carutti). — 1051.
(Monum. hist. patr. chart. I.)

Odon marquis, pour le repos de l'âme du comte Humbert son père, fait une donation à l'Eglise de Tarentaise.

XXIX (XXXVI de Carutti). — 1189, 12 juin.
(Guichenon, preuves.)

« *Thomas dei gratia comes Mauriannensis et marchio Italie... consilio bone memorie matris mee B.* » confirme aux chanoines de Maurienne la donation à eux faite par son feu père et le comte Humbert son « *abavus* ».

XXX (XXXVII de Carutti). — 1091.
(*Storia di Saluzzo. Muletti.*)

« *Agnes filia quondam Petri marchionis et relicta olim* « *Friderici* (de Montbéliard) *que professa sum lege mea* « *vivere romana* » fait une donation au monastère de Cavour.

Digitized by Google

XXXI (XXXVIII de Carutti). — 1094, 14 septembre.

« *Ubertus (II) filius quondam Amedei qui professus sum ex nacione mea lege vivere romana* » fait une donation à l'église d'Ivrée.

XXXII (XXXIX de Carutti). — Antérieure à 1025.

(Bibliothèque nationale de Paris. Estiennot, 124, 125.)

Amédée (de Savoie-Belley) *comte par la grâce de Dieu et ses frères, avec leur mère Gisle*, font une donation à l'église de Belley pour le repos de l'âme de leur père *Humbert* : plus loin *Amedeus* est dit *comes Bellicensium*. *Aymon son fils, évêque de Belley*, relâche à l'église les biens ci-dessus situés au comté de Belley.

XXXIII (XL de Carutti). — 1094.

(Monum. hist. patr. Chart. I.)

Umbertus comes filius quodam Amedei qui professus sum lege vivere romana fait une donation à l'abbaye de Pignerol.

XXXIV (XLI de Carutti). — 1052.

(Mém. Soc. hist. Suisse romande, t. XVIII.)

Aymon, évêque de Sion, fait donation à l'église de Sion de certaines terres qu'il tient par héritage ou don *ab avunculo meo comite Oudolrico*.

Digitized by Google

XXXV (XLII de Carutti). — 1090.
(Du Bouchet. Hist. de la maison de Coligny 1662.

« *Adelais comitissa filia b. m. comitis et marchionis* « *Amedei... notum facio quod Manasses dominus de Coloniaco* (Coligny) *pro remedio, etc., etc.*, laude une aumône faite par son feu mari à Nantua.

Digitized by Google

POÈTES SAVOYARDS

LE

CONCOURS DE POÉSIE DE LA FONDATION GUY

POUR L'ANNÉE 1884

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A L'ACADÉMIE DE SAVOIE DANS LA SÉANCE SOLENNELLE ET PUBLIQUE

du 4 février 1885.

PAR

M. FRANÇOIS DESCOSTES

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

MESSIEURS,

Les voici de nouveau réunis dans l'arène les bardes et troubadours du vieux pays de Savoie ! un masque impénétrable couvre leur visage, — c'est une loi du combat, la sauvegarde des droits du jouteur et de l'indépendance de l'arbitre; — mais aucun ne porte le même blason et n'a endossé le même pourpoint..... Tenez ! les voilà qui défilent : que de nuances et d'allures dans cette troupe éclectique d'irréguliers que l'arc-en-ciel semble avoir irisés de ses couleurs ! l'un est grave comme son armure, l'autre pieux comme son manteau ; celui-ci lève les yeux vers le ciel, celui-là les incline vers la terre ; tel

Digitized by Google

monte un coursier de grande allure et semble marcher à la victoire, tel caracolle pimpant et joyeux sur une bête fringante, insouciant de la défaite ou du triomphe; ici des fleurs, des grelots et des rires; là des cyprès, des prières et des pleurs: mélange éternel du grave et du doux, du plaisant et du sévère, du profane et du sacré, image de la vie!..... et qu'est-ce, en vérité, que le tournoi de la vie sinon ce parallélisme, cet entrecroisement et parfois ce heurt des choses extrêmes, de telle sorte que l'épopée, l'élégie, la satire, l'ode, le cantique, l'hymne ne sont pas seulement des fictions et des moules de la poésie, mais des réalités vivantes et vécues...

La réalité! Il est temps de vous y ramener, Messieurs, après un faux départ qui tendrait à nous faire revenir quelques siècles en arrière. La réalité, c'est que nous sommes en l'an de grâce 1885 et que, par un étrange anachronisme, nous avons une fois de plus à juger un concours de poésie!...

« Notre époque, — dit quelque part M. Legouvé, — n'est pas une époque d'imagination et de poésie; la réalité seule l'intéresse profondément. » Et François Coppée, dans son récent discours de réception à l'Académie française, n'assimilait-il pas le poète au prophète, dont la voix retentit dans le désert? Notre Savoie voudrait-elle faire mentir les deux immortels ou bien leur donner raison en opposant l'exception auprès de la règle? Choisissez entre les deux termes de l'alternative! Le fait est que la veine poétique semble dans nos montagnes demeurer aussi intarissable que l'eau qui en descend; elle jaillit un peu partout, sur les sommets, dans la plaine, à l'ombre du presbytère, sous les lambris des salons, sur les bancs de l'école, le long des chemins

Digitized by Google

ombreux, sur le trottoir des rues bruyantes, à la caserne, dans l'atelier et jusque sur la locomotive : le Parnasse ne serait-il pas quelque peu le cousin du Mont-Blanc?.....

Mais de notre temps comme du temps de Boileau :

C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur
Pense de l'art des vers atteindre la hauteur;
S'il ne sent point du ciel l'influence secrète,
Si son astre en naissant ne l'a formé poète,
Dans son génie étroit, il est toujours captif;
Pour lui Phœbus est sourd et Pégase rétif.

Hélas ! Messieurs, nous allons en rencontrer de ces concurrents téméraires que Pégase n'aura pas de peine à désarçonner. Peut-être dans cette légion de vingt-six jouteurs, entre lesquels nous aurons à prononcer, peut-être découvrirons-nous moins de poètes que de rimeurs. Qu'importe ? N'ont-ils pas droit, quels qu'ils soient, à nos remercîments et à nos louanges ? Et avant de les passer en revue, la férule de la critique à la main, ne devons-nous pas leur dire : Salut à vous qui aimez encore la poésie, qui l'entourez de votre culte pieux et de votre fidélité, à vous qui préférez les accords d'une lyre au rugissement d'une machine et qui essayez vos ailes à travers les espaces éthérés au lieu de rester accroupis dans l'ornière de la spéculation et du bien-être matériel !

Digitized by Google

I

Mon rêve ambitieux jusqu'au front du Parnasse
Voudrait élever son essor :
O Muses ! secondez la téméraire audace
De ma lyre bien jeune encor
En soutenant sa naissante harmonie !
O vous surtout, immortelle Uranie,
Inspirez mes travaux !

C'est par cette invocation pompeuse que l'auteur de l'*Homme* prélude à son chant philosophique : il faut que sa lyre soit effectivement bien jeune pour demander à la mythologie les premiers accords d'une poésie où il célèbre le Dieu des chrétiens,

..... Ce Dieu, père de tous les mondes,
Qui peupla d'un regard les ténèbres profondes
De l'informe chaos...

L'auteur aborde ainsi son sujet, qui eût gagné à être pris d'assaut, sans ces variations démodées qu'inspire un enthousiasme de commande et sans cet appel désespéré à l'immortelle Uranie, qui hurle de se trouver en contact avec les dogmes de la religion révélée... C'est à elle pourtant que le poète revient encore, comme pour ranimer l'inspiration qui va s'éteindre :

O Muses ! secondez les efforts de ma lyre
Pour chanter ce Dieu généreux !
....
Que votre doux sourire encourage mon rêve
Aux sublimes hauteurs où mon âme s'élève
Daignez me maintenir !

Digitized by Google

Certes, ce nourrisson des Muses, — il serait injuste de ne pas le reconnaître, — a parfois de beaux coups d'aile ; s'il ne s'y maintient pas toujours, il sait tout au moins s'élever jusqu'à ces sublimes hauteurs... Il chante dans un style vigoureux, bien frappé, les problèmes de notre destinée ; il les résout avec la raison du philosophe, avec la foi du chrétien ; il montre l'homme, ange déchu qui se souvient des cieux, cherchant en vain à apaiser la soif qui le dévore, voulant se passer de Dieu et y revenant, lassé de tout, comme à la source de la vie et au but du voyage...

Elance-toi dans l'air pour connaître les mondes
Va sonder l'Océan dans ses grottes profondes !
Arrête de ta main la course du soleil !
Reprends au roi brillant son empire du ciel !
Empêche de flotter les lumineuses voiles
Des navires de l'air que nous nommons étoiles !
Et peut-être qu'alors, voyant leur créateur,
Le ciel, la terre et l'air salueront leur auteur !
....
Dieu sait qu'il réunit dans sa main souveraine
Tous les fils du destin de cette race humaine
Qui voudrait essayer, dans son rêve orgueilleux,
Comme un nouveau Titan, d'escalader les cieux
Et que s'il veut briser, anéantir le monde,
Ecraser les humains dans leur haine profonde,
Pour les ensevelir dans leur témérité
Il n'a qu'à faire taire un instant sa bonté !...

Ces deux fragments de période ne sont pas sans défauts ; il y a des redondances, des remplissages ; à côté de cette gracieuse image.... *les lumineuses voiles des navires de l'air*, une chute prosaïque qui la sépare : *que nous nom-*

Digitized by Google

mons étoiles. Encore de la mythologie en plein ciel chrétien, avec le *nouveau Titan !* Trop d'enchevêtrements et de prépositions juxtaposées !... N'importe ! ce premier poème est un essai qui atteste une intelligence méditative et nourrie de fortes études, un talent qui pourra produire de beaux fruits, lorsque l'auteur, dépouillant les langes de son enfance poétique, aura formé son style, épuré ses strophes, régularisé son vol et rompu avec ce « mélange coupable » dont parle Boileau, alliance hybride que prohibe le goût.

II

Ce reproche, nous devons l'adresser sur un ton plus sévère encore au *Chapelet d'amour*.

L'auteur, — et c'est une circonstance atténuante qu'il faut bien vite relever en sa faveur, — nous paraît en puissance de cette délicieuse passion qui absorbe tout, domine tout et met volontiers le ciel sur la terre, pour le cœur soumis à son doux esclavage. L'auteur, lui, a transporté la terre au ciel ; il a placé sur le trône de la Mère de Dieu la vierge qui est l'objet de son culte ; et pieusement agenouillé, il égrène à ses pieds un chapelet d'amour, un chapelet qu'il faudrait plus exactement appeler un rosaire, puisqu'il n'a pas moins de 1380 vers : ce lévite du tendre semble avoir voulu faire une démonstration de l'éternité de l'amour....

Avant de chercher au ciel
Des flots d'inspirations
Avant mes adorations
Pour votre culte éternel,

Digitized by Google

Je voudrais bien, mais je n'ose,
Discrètement poser
Un voluptueux baiser
Au coin de votre front rose.

Lorsqu'il veut adorer mieux
Le cœur choisit son langage,
Les lèvres sur une image
Posent un baiser pieux.

Le soupirant, après avoir surpris ce doux baiser en effigie, récite son *Credo :*

Pour trouver le bonheur je dois croire à son âme
Ce doit être un péché que douter d'une femme
Dont le cœur a mûri sous le toit maternel,
Vierge prédestinée aux régions du ciel,
Enfant brune aux regards plus doux que la lumière,
Lèvres dont chaque mot devient une prière...

L'enfant est brune, les regards sont doux, les lèvres laissent tomber une suave harmonie, et le cœur est féru d'amour. Eternelle poésie, vieille comme le monde et jeune comme le printemps ! Extase enchanteresse qui fait tout disparaître dans l'objet aimé, qui le transforme en une idole, que dis-je? en une vierge sainte à laquelle son adorateur ne peut parler que sur le luth de la prière :

Ave, c'est vous que j'ai choisie
Pour être reine de mon cœur
Entre toutes, soyez bénie
Charmant reflet de mon bonheur !

Digitized by Google

Aux rayons de la belle aurore
Ressemblent vos charmes joyeux,
Votre beauté frappe mes yeux
Aimez-moi, car je vous adore,
Ainsi soit-il là comme aux cieux !

Nous voici du premier coup au septième ciel ; et nous ne sommes encore qu'au premier *Ave* de la première dizaine. Il y en a cinq sur le même mode, entrecoupés de *Pater* et de *Gloria*. A quelles hauteurs incommensurables serons-nous donc montés lorsque le poète soupirera son dernier *Amen ?*... Certes, dans le cycle immense parcouru par l'astre amoureux, il y a des faiblesses, des chutes regrettables, des éclipses totales ; mais souvent aussi l'inspiration coule limpide, gracieuse, émue, touchante dans son ingénuité...

Ecoutez cette épître du fiancé absent qui va au pied des autels demander à Dieu d'adoucir pour lui les tourments de la séparation :

Aujourd'hui j'ai voulu dès l'aube matinale
Ne vivre que par vous ; dans l'humble cathédrale
Je suis allé prier, de suite à mon réveil
Et dans mon entretien pieux avec le ciel
J'ai longuement parlé de vous, ma chère absente ;
Votre âme, j'en suis sûr, devait être présente...
Souvent j'ai regardé le front du dôme obscur
Pensant que j'y verrais briller votre œil si pur.
J'ai commencé par dire à Dieu dans ma prière :
Bénissez-la ! Seigneur ; la sainte messagère
A dû monter de suite au trône étincelant
Puisque dans ce doux rêve étrange et bienfaisant
J'ai vu que vous étiez plus que jamais heureuse ;
Un seul point m'a troublé, c'est la pensée affreuse
Que vous puissiez sourire étant si loin de moi !

Digitized by Google

C'est bien la forme élégante, simple et familière de l'épître, le ton vibrant de l'épître amoureuse. Douce et pieuse confidence couronnée par une jolie pensée, où apparaît dans toute sa sincérité jalouse le sentiment qui inspire la plume du poète : la *pensée affreuse* qu'*elle* puisse sourire loin de lui.

Ne commencez-vous pas, Messieurs, à vous intéresser à ce couple inconnu de tourtereaux qui s'aiment d'amour tendre, comme les pigeons de la fable? Voulez-vous savoir où naquit leur amour? Le poète va nous l'apprendre :

Ensuite pour finir cette longue journée
Comme elle était à vous pleinement consacrée
J'ai voulu repasser le temps de nos plaisirs
Et revoir les lieux chers à nos doux souvenirs :
Pour cela j'ai gravi la pieuse colline
Où notre amour commun prit sa chaste origine ;
Longtemps j'ai contemplé le fond de l'horizon,
Espérant découvrir, ô folle déraison !
Le lac au bleu d'azur dont la nappe ondoyante
Plus heureuse que moi vous parle et vous enchante ;
Mon œil n'a découvert que nuages errants
Qui flottaient sur le soir au pied des monts géants
Et je suis revenu, pour retrouver encore
La trace de vos pas sur le pavé sonore,
L'air par vous respiré, les contours que vos yeux
Ont en les contemplant rendus harmonieux.
Eloigné de la foule où tout beau rêve expire
J'ai songé bien longtemps, soumis à votre empire
Jusqu'à l'heure tardive où le pesant sommeil
Est venu m'avertir de descendre du ciel...

C'est charmant, c'est délicat, c'est vrai; ici le cœur parle, il ne se met pas en frais de beau langage, il raconte

Digitized by Google

sans prétention et dit des choses exquises sans effort. Combien ces passages sont supérieurs à ceux où l'auteur, voulant monter plus haut, nous entraîne avec lui dans de véritables nuages :

Ah ! qu'il est doux de boire aux célestes fontaines
Et conduit par la main d'un chérubin des cieux
Qui n'a pour le porter que les folles haleines
Des zéphyrs amoureux !

Mais plus doux est encor de suivre sur la terre
Un ange qui vous guide avec un fil d'amour
Et vous fait rafraîchir dans l'onde délétère
D'un ravissant séjour !

Nous avons devant nous ce limpide breuvage
Ah ! buvons à pleins bords cette autre volupté ;
Dans ce vase d'azur contemplons notre image
Où rit la chasteté.

Et pleurons quand parfois tombe une feuille morte,
C'est un cruel amant qu'un zéphyr amoureux ;
Oh ! ne rouvre jamais ton cœur, comme une porte,
A mes désirs voluptueux.

Laissons là les zéphyrs amoureux coudoyant les chérubins et arrivons bien vite à cette idylle, où l'auteur redevient lui-même et soupire à l'oreille de la jeune fille aimée ce joli rondeau :

Mignonne, au temps passé des roses et des lys
Sans vous connaître encor, oui, nous nous rencontrâmes,
Tu paraissais rêveuse et j'étais recueilli ;
Mais nous eûmes bientôt assimilé nos âmes,
C'était au temps passé des roses et des lys.

Digitized by Google

Tout le long des sentiers et des routes herbeuses
Nous avons fait ensemble une moisson de fleurs
Sans jamais échanger de notes amoureuses
Et pourtant nous avions tant d'amour dans nos cœurs
En courant les sentiers et les routes herbeuses !

Nous ignorions alors les serments et les vœux
Que se font au printemps tous les couples fidèles ;
Nous avions malgré tout le secret d'être heureux,
Sans avoir déployé complètement nos ailes,
Nous ignorions alors les serments et les vœux.

Maintenant que le sol est recouvert de neige
Nous nous sommes promis de nous aimer toujours
Malgré les durs frimas et leur triste cortège ;
Nous avons attendu pour les serments d'amour
Que les prés et les bois soient recouverts de neige

Chut !... ne les dérangeons pas !... la main dans la main, le fiancé soupire à l'oreille de sa bien-aimée de si délicieuses choses ; mais en attendant le couronnement de sa flamme, il faut avouer que le poète a d'ingénieuses façons de solliciter un baiser :

Peux-tu te refuser à ce désir suprême
Lorsqu'hier en partant tu me disais : je t'aime !
Oh ! ce serait bien sûr une infidélité !
Et ton ange gardien qui vers toi tend ses ailes
Pour protéger tes pas dans les sphères mortelles
Aurait la larme aux yeux de ta méchanceté.

Voilà bien l'éloquence de l'amour !... L'ange gardien lui-même intervient pour favoriser le larcin et après lui, le

Digitized by Google

diable qui, si la belle enfant refusait cette aumône au fiancé,

Changerait son repos en cauchemar terrible !

Marivaudages de la vingtième année ! Mais sur ce terrain la pente est glissante et à force de vouloir exécuter des variations sur le même thème, on en arrive à l'hyperbole et à des chutes telles que celle-ci :

Le poète célèbre, dans le sixième chant de la seconde dizaine, les yeux de la Vierge aimée et il s'écrie :

Ils sont clairs, comme un ciel exempt de tout nuage
Où je crois m'envoler lorsqu'ils daignent jeter
Leur paresseux regard sur mon triste visage,
Cet adorable jet suffit à m'exalter !

Je dis que du soleil *répand* moins de flots roses
Sur les bois d'orangers de l'Extrême-Orient
Que n'en mettent tes yeux sur nos lèvres moroses ;
L'astre du soir a moins de feux vers le couchant...

Oh ! ne détourne pas ces globes magnifiques
Qui savent fasciner avec un art divin
Laisse-les me guider ces deux astres magiques
Et briller nuit et jour sur mon étroit chemin !

Pourquoi faut-il que de pareilles inégalités nous empêchent d'accorder à ce poème la distinction que certaines strophes, prises isolément, eussent à coup sûr méritée ! Nous eussions été si heureux, en dépit de son titre, plus profane d'apparence que d'intention, de couronner ce gracieux roman d'amour, d'encourager chez son auteur une prodigieuse fécondité d'imagination, une facilité remarquable de style, un cœur chaud et généreux, et parfois un

Digitized by Google

véritable talent de poète !... Mais la gravité des fautes que nous avons dû relever ne compense pas suffisamment à nos yeux la beauté très réelle de certains passages; poursuivons donc notre route sans soulever le masque : il doit cacher une physionomie expressive, loyale et sympathique. Le poète auquel nous serrons la main sans le connaître est de taille à prendre sa revanche et il a pour se consoler, la satisfaction de garder dans le sanctuaire de l'incognito les pages de ce poème des fiançailles; un sourire de l'ange adoré qui le lui a inspiré aura plus de prix à ses yeux que les lauriers académiques.

S'ils n'étaient réunis dans le même volume et s'ils ne se présentaient au combat sous les mêmes couleurs, nous pourrions difficilement croire que les *Poèmes divers* fussent le produit de la même lyre.

Dans *Quolibet et Sans-Souci*, qu'il nous a fait l'honneur de nous dédier, l'auteur met en présence un concurrent et .... un personnage tenant de près à l'aréopage appelé à le juger.

Sans-Souci, — c'est le concurrent, — est fort en peine sur le genre et sur le choix du sujet. *Quolibet*, — c'est son interlocuteur, — lui donne la réplique et ils passent ensemble en revue les divers modes qui pourraient convenir à la lyre de l'homonyme du meunier de Postdam.

Ce dialogue n'a rien d'académique, — vous pourrez bientôt vous en convaincre; l'académicien mis en scène n'appartient pas davantage à une société de tempérance, à en juger par l'invitation qu'il adresse chemin faisant au candidat :

Digitized by Google

..... Non ! viens donc prendre un verre
Au premier coin venu, le vin porte aux discours...

L'auteur a confondu ici l'arène académique avec l'arène électorale et il fait parler à *Quolibet* un langage qui n'a pas été jusqu'ici adopté par l'Académie française, ni même par l'Académie de Savoie :

Ainsi donc rentre vite au fond de ta caboche
Cet esprit campagnard qui n'est plus de saison
Comme on rentre bientôt un mouchoir dans sa poche
Quand on s'est aperçu qu'il n'est plus qu'un torchon...

Nous ne ferons pas à *Sans-Souci* l'injure imméritée de nous approprier les paroles aimables qu'il met dans la bouche de *Quolibet :*

C'est assez m'occuper d'un âne en train de braire...

S'il n'était venu au concours

..... Comme un simple flâneur
Sans plus se soucier des lauriers du vainqueur

Nous lui dirions que pour avoir ce qu'il appelle « le plumet », la première condition est de se garer de ces tendances réalistes et de ces gageures contre la grammaire et contre le goût qui peuvent avoir du succès dans d'autres milieux, mais qui n'en auront jamais chez nous.

Sans-Souci, Messieurs, aura trouvé *Quolibet* bien sévère ; le *Chemin de roses* serait-il un *Chemin d'épines?* Il semble l'avoir pressenti puisque, comme pour faire

Digitized by Google

oublier son escapade de poète réaliste, il se hâte de nous présenter sous ce titre un poème, genre Alfred de Musset, où, tout en s'inspirant de Baudelaire, il redevient le chantre spiritualiste et tendre du *Chapelet d'amour*.

Le poète a bu à la coupe du plaisir, il y a trouvé le dégoût et le remords, le remords qui, — dit-il, — fait du cœur

Un cadavre puant qu'un ours a déterré...

Mais le voici sur le chemin de Damas :

Tout sourit au réveil de mon âme pieuse ;
Rêves éteints naissez sur ces amers débris
Comme on voit reverdir les feuillages flétris
Quand le printemps nouveau passe dans la nature
Et qu'un zéphyr léger, doux, odorant, murmure :
Renaissez ! tristes fleurs, ouvrez vos ailes d'or
Papillons, oiseaux bleus, mon âme vit encor...

Le renouveau de l'âme n'avait point encore apparu pour lui lorsque l'auteur écrivait les *Larmes sanglantes*, torrent désordonné, inégal, incorrect souvent ; mais il n'en atteste pas moins un souffle et une abondance qui, — mieux digués, — féconderaient avec succès les rives parcourues.

Le poète a douté comme Musset :

Entre le doute et l'espérance
Partagé comme un malheureux
Je cherche où finissent les cieux
Puis où le monde enfin commence.

Il a souffert comme l'auteur de Rolla et, comme lui, il a pris en dégoût le monde, la vie, l'humanité ;

Digitized by Google

O grand Musset, toi mort, qui dira de la vie
Tout le poison qui vient de sa sève flétrie?
Qui dira de nos cœurs l'amer suintement?
Toi seul as donc compris tout ce qu'il est de lie
Dans le cerveau de l'homme égoïste et méchant;
Toi seul as donc pu lire au sein de la nature
Tout ce qu'il est de vide et combien peu d'espoir
On doit attendre enfin de cette nourriture
Que le monde bâtard mange sans s'émouvoir...
Oh ! reviens ici-bas pour m'apprendre à maudire!
L'existence est un poids dont je suis accablé :
Ou que mon pied se pose il écrase un satyre
Ou que j'aille je sens que l'ombre a redoublé...

Si le poète a désespéré, s'il a pu avoir son heure de misanthropie, ce n'a été chez lui qu'un état passager; dans le conte des *Pommes à Grand' Mère*, il a repris sa gaieté, son enjouement, son esprit badin et dans le *Cri du cœur à la France*, il affirme avec l'élan d'une conviction sincère sa foi en Dieu et en l'avenir.

Ame et cœur de poète, — dirons-nous en résumé, — ayant passé par toutes les tempêtes de la vingtième année, ayant souffert, ayant pleuré, ayant douté, et finalement revenu aux croyances du premier âge et converti par la flamme d'un amour chaste et pur. Imagination puissante, instinct de l'harmonie et de la structure du vers, fontaine intermittente d'inspiration, facilité peu commune; mais les qualités confinent ici au défaut capital de son œuvre :

Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire...

Digitized by Google

III

Ce précepte de Boileau pourrait, Messieurs, nous être rappelé avec quelque apparence de raison et j'entends d'ici certains disciples de *Sans-Souci* continuer la citation par cet autre vers :

La critique est aisée et l'art est difficile.

L'auteur de *Boutade* aura su, lui du moins, éviter cet écueil.

Cent vers au minimum ! dit votre cher programme,
Vraiment ! pas un de moins ? Permettez ! je réclame !
Et si par un hasard qui s'est vu quelquefois
Un esprit fort distrait aux pensers maladroits
Oubliait d'ajouter la dernière consonne
Devrait-il, pourrait-il songer à la couronne ?

Ce début ne manque pas d'esprit ; il est écrit dans le style coulant et familier qui convient à l'épître ; mais nous avons vainement cherché dans la suite de l'œuvre une pensée-mère dont elle serait le développement. L'auteur, tout en se prétendant inhabile dans l'art des vers, se préfère

..... A l'imbécile
Qui n'en peut faire cent et qui forge le mille...

Puis, comme il lui faut les cent réglementaires sans oublier la dernière consonne et qu'il a fait le pari de ne pas les dépasser, il papillonne à travers tous les sujets sans se poser sur aucun : le Dante et Florence,

Digitized by Google

les fous et les sages, Nouméa et les plages désertes, la fraternité et le vol :

Pille, assassine et vole et sois égal aux autres,
L'on te fera plus grand que les plus saints apôtres...

Et, après avoir manié à tort et à travers le fouet de la satire, il termine par cette invocation épique :

O siècle ! siècle infâme, est-ce donc dans la lie
Que tes convulsions traînent notre patrie ?
Sur un mal si profond suis-je seul à gémir
Et que puis-je, grand Dieu ! devant cet avenir ?
Crier, crier au ciel : Pardon pour notre France
Mais on arrêterait son doux cri d'espérance !
Je vois que j'en arrive à mes cent vers bientôt ...

C'était, je crois, la grande préoccupation de l'auteur ; il a réalisé sa gageure et justifié le titre de *Boutade* par lui choisi, sinon la récompense à laquelle il aspire.

IV

Passer d'une *Boutade* à *Thérèse de Jésus*, c'est monter de la terre au ciel ; mais c'est aussi, — ce qui rend l'ascension difficile, — traverser la couche la plus épaisse de brouillards qui se soit encore présentée sur notre route et échanger les cent vers réglementaires contre un fascicule où le mille est bien près d'être atteint.

Cette poésie mystique semble éclose sous les arceaux d'un cloître :

Digitized by Google

Il faut le luth des cieux, la douce voix de l'ange
Pour chanter ici-bas la gloire des élus,
L'ardeur d'un Séraphin, son amour sans mélange
Pour louer et bénir Thérèse de Jésus.

Que n'ai-je de la Vierge et l'élan et les ailes
Pour voler du Carmel aux cimes du Thabor
Et son regard si pur et ses clartés si belles
Pour contempler son vol et suivre son essor.

L'auteur pour s'envoler ainsi doit avoir l'ardeur d'un Séraphin et l'amour sans mélange d'une sainte Thérèse ; mais nous n'avons pas à décerner des prix d'extases, nous sommes pour le moment sur la terre et nous devons nous demander si l'auteur a bien vraiment à son service ce *luth des cieux* et cette *douce voix de l'ange* dont il reconnaît lui-même la nécessité pour chanter un pareil sujet. Il faut les ailes du génie pour planer à de telles hauteurs et pour ne pas affaiblir par des variations médiocres et des élans de convention la splendeur d'un thème vraiment divin, qu'il est dangereux de compromettre dans l'arène profane d'un concours académique. Des voix mélodieuses, soutenues par les harmonies de l'orgue, feraient oublier sous les voûtes d'une cathédrale ce que la prose de ce cantique a de flasque et d'incolore ; quant à nous, nous avons vainement cherché dans cette œuvre prolixe et boursouflée une période, une strophe, un vers qui se détachât sur ce fond terne, sur cette musique banale et redondante, assemblage de mots plus que réunion d'idées exprimées dans le style élevé de la langue poétique. L'auteur eût mieux fait de consacrer les loisirs de son imagination et la facilité de sa plume à écrire une vie de sainte Thérèse ; quant à la célébrer en vers, nous crai-

Digitized by Google

gnons fort qu'il se soit bien jugé lui-même lorsqu'il s'écrie :

Pour suivre son essor, je n'ai que ma prière,
Pour monter au Carmel, je n'ai que mes désirs ;
Pour m'élever aux cieux, abîme de misère,
Je n'ai que mon néant, que mes brûlants soupirs !

V

Il me faudrait encor la voix des Séraphins
Pour oser exalter vos attributs divins
O Dieu ! de votre esprit donnez-moi l'assistance
Qui supplée au talent, ainsi qu'à la science !

C'est par cet exorde, qui rappelle le prologue de *Thérèse de Jésus*, que débute une série d'épîtres, j'allais dire de sermons qu'une mère adresse à son fils sur les grandes vérités de notre foi. L'existence de Dieu, la création de l'univers, le Paradis terrestre, la chute de nos premiers parents, la faute originelle effacée par la Rédemption, la foi, l'espérance et la charité, la récompense et les peines éternelles : rien, dans cette station quadragésimale de l'amour maternel, n'a échappé à l'orateur, à cette mère de famille qui parle avec la science, la profondeur et l'autorité d'un Père de l'Église.

Cette œuvre est irréprochable comme doctrine ; la prose en est vigoureuse et bien frappée ; mais si bonne qu'elle puisse être, ce n'est que de la prose et c'est de la poésie que nous avons le droit d'exiger. Or, comment retrouver le caractère du langage poétique dans des formules où l'auteur semble s'être avant tout attaché à

Digitized by Google

argumenter comme un professeur de philosophie ou comme un prédicateur en chaire...

Ecoutez par exemple ce passage où l'auteur s'élève contre l'incrédulité :

Pourquoi l'homme, être libre et doué de génie,
Est-il seul à troubler la divine harmonie
Empreinte et sceau divin de la Création ?
Mon enfant, nous trouvons cette solution

Dans l'Ancien Testament, livre écrit par Moïse,
Premier historien du monde et de l'Église !
De l'homme criminel il donne le cliché
Et montre clairement la source du péché !

Plus bas, l'auteur semble commencer une leçon, la Bible toute grande ouverte sur son pupitre, lorsqu'il s'écrie :

Cher enfant, relisons de l'ancien Testament
Les textes où Moïse a spécialement
Décrit du genre humain la tache originelle
Et comment dans Adam sa race fut rebelle.

Quand le poète rompt avec le langage scolastique, les libertés qu'il prend tournent à la licence. C'est ainsi qu'il nous fait aller au ciel... en chemin de fer :

..... Pélerin de la terre
Tu ne fais que passer dans cette gare austère
Pour prendre le billet de ton éternité !
A toute heure, un train part pour la sainte cité !

L'image cette fois ne manque ni de nouveauté, ni de hardiesse. Elle a son pendant quelques vers plus bas, lors-

Digitized by Google

gnons fort qu'il se soit bien jugé lui-même lorsqu'il s'écrie :

Pour suivre son essor, je n'ai que ma prière,
Pour monter au Carmel, je n'ai que mes désirs ;
Pour m'élever aux cieux, abîme de misère,
Je n'ai que mon néant, que mes brûlants soupirs !

V

Il me faudrait encor la voix des Séraphins
Pour oser exalter vos attributs divins
O Dieu ! de votre esprit donnez-moi l'assistance
Qui supplée au talent, ainsi qu'à la science !

C'est par cet exorde, qui rappelle le prologue de *Thérèse de Jésus*, que débute une série d'épîtres, j'allais dire de sermons qu'une mère adresse à son fils sur les grandes vérités de notre foi. L'existence de Dieu, la création de l'univers, le Paradis terrestre, la chute de nos premiers parents, la faute originelle effacée par la Rédemption, la foi, l'espérance et la charité, la récompense et les peines éternelles : rien, dans cette station quadragésimale de l'amour maternel, n'a échappé à l'orateur, à cette mère de famille qui parle avec la science, la profondeur et l'autorité d'un Père de l'Église.

Cette œuvre est irréprochable comme doctrine ; la prose en est vigoureuse et bien frappée ; mais si bonne qu'elle puisse être, ce n'est que de la prose et c'est de la poésie que nous avons le droit d'exiger. Or, comment retrouver le caractère du langage poétique dans des formules où l'auteur semble s'être avant tout attaché à

Digitized by Google

argumenter comme un professeur de philosophie ou comme un prédicateur en chaire...

Ecoutez par exemple ce passage où l'auteur s'élève contre l'incrédulité :

Pourquoi l'homme, être libre et doué de génie,
Est-il seul à troubler la divine harmonie
Empreinte et sceau divin de la Création ?
Mon enfant, nous trouvons cette solution

Dans l'Ancien Testament, livre écrit par Moïse,
Premier historien du monde et de l'Église !
De l'homme criminel il donne le cliché
Et montre clairement la source du péché !

Plus bas, l'auteur semble commencer une leçon, la Bible toute grande ouverte sur son pupitre, lorsqu'il s'écrie :

Cher enfant, relisons de l'ancien Testament
Les textes où Moïse a spécialement
Décrit du genre humain la tache originelle
Et comment dans Adam sa race fut rebelle.

Quand le poète rompt avec le langage scolastique, les libertés qu'il prend tournent à la licence. C'est ainsi qu'il nous fait aller au ciel... en chemin de fer :

..... Pélerin de la terre
Tu ne fais que passer dans cette gare austère
Pour prendre le billet de ton éternité !
A toute heure, un train part pour la sainte cité !

L'image cette fois ne manque ni de nouveauté, ni de hardiesse. Elle a son pendant quelques vers plus bas, lors-

Digitized by Google

que, argumentant sur la vertu, l'auteur traduit ainsi son syllogisme :

Or, la vertu s'acquiert en réprimant le germe
Du mal originel que notre cœur renferme
En ne s'écartant pas de l'austère sentier
Du bien, dont tout mortel doit être... un cantonnier...

Plus bas encore, dissertant sur l'autorité de l'Eglise, le poète s'exprime ainsi :

Ces faits sont dans l'histoire ! On ne peut en douter
Sans douter de soi-même et sans tout contester !
Jésus-Christ sur Saint-Pierre a bâti son Eglise,
Et cette autorité qui s'échappe à la prise
A Pierre fut donnée en termes très précis...

C'est très précis, très exact, je n'ajouterai pas très correct même au point de vue du style, car *l'autorité qui s'échappe à la prise* ne me paraît pas une formule exempte de reproche.

Il ne faudrait pas cependant juger de l'ensemble de cette œuvre de longue haleine (elle ne comprend pas moins de 665 vers) par ces passages découpés dans le savant recueil.

Il y a çà et là des envolées, des audaces qui étonnent et qui semblent tout-à-coup éclater sur le fond monotone du discours comme un coup de tonnerre dans un ciel serein ; l'auditeur bercé au pied de la chaire se réveille à des passages tels que celui-ci, où, déchirant les voiles qui nous cachent les rives de l'éternelle patrie, le poète s'écrie :

Digitized by Google

Pour un libre-penseur quel lugubre tableau,
Quel spectacle effrayant que celui du tombeau !
Mais le chrétien certain qu'une saison nouvelle
A sa cendre rendra la parure immortelle
Se résigne au penser de ses traits décharnés
Cachés sous un linceuil aux regards consternés !
Il voit dans l'épi mûr qui tombe sous le glaive,
De même qu'au printemps, quand reparaît la sève,
Le chrétien, dis-je, enfant voit quel sera son sort :
Comme la sève, il doit revivre après la mort
Et quand l'ombre envahit le soir notre hémisphère
O nuit ! ne dis-tu pas au cœur de l'homme : Espère !
Espère à son réveil admirer les rayons
De l'astre précurseur du Roi des nations !

Ecoutez cette puissante apostrophe :

Le doute ! horrible doute ! amer et triste fruit !
Que l'homme soucieux cultive en son esprit !
Sur un *peut-être* hélas ! le pécheur se repose !...
Peut-être est l'argument qu'à l'enfer il oppose !
Le doute ! affreux serpent, monstre au regard cruel,
Paralysant en nous le génie immortel
Qui doit pour s'élever aux sphères éternelles
De la plus humble Foi déployer les deux ailes !
Bouclier d'ignorance et d'immoralité,
Par l'Archange déchu, le doute est inventé !
De l'enfer est sorti ce sinistre *peut-être*
Qui perdit dans l'Eden notre premier ancêtre.

Il y a là non seulement la foi d'un chrétien, l'accent de conviction d'un orateur ; mais encore le lyrisme d'un poète. Pourquoi faut-il que l'auteur ne sache se maintenir à ce niveau et que ses plus belles périodes

Digitized by Google

soient déparées par des chutes prosaïques telles que celle-ci :

La Foi ! c'est la vigie indiquant au chrétien
Le port de la sagesse et du souverain Bien !
C'est le phare appuyé sur le roc de l'Eglise
Et primitivement sur la loi de Moïse !

Passons, Messieurs, et si nous ne pouvons couronner le poète, saluons du moins avec respect la femme forte, qui a révélé dans cette œuvre ce qui vaut plus que toutes les couronnes : la raison et la foi réunies sous l'aile de l'amour maternel.

VI

L'amour maternel !... C'est encore lui qui a inspiré une poésie exquise de sentiment, simple et vraie, qui a pour titre : *Le Retour à la vie!...* Elle débute comme une élégie :

L'huile sainte a touché les pieds de la mourante ;
L'arrêt fatal est prononcé ;
L'art n'a point de secours pour cette âme souffrante,
Le monde pour elle a cessé...
.....
La mère est seule enfin près de l'enfant qu'elle aime,
Elle s'enferme alors sous les obscurs rideaux,
Ecarte loin du lit les funèbres flambeaux
Et d'un œil que la foi rassure
Regarde sans pâlir le crucifix de bois
Que la vierge chrétienne a saisi de ses doigts
Et l'eau sainte et le buis à la sombre verdure,
Du chevet des mourants douloureuse parure...

Digitized by Google

Pauvre mère ! .. Le poète nous la montre haletante, penchée sur le lit de douleur de l'enfant bien-aimée que l'ange du départ semble avoir déjà touchée de son aile, interrogeant les muscles de son visage, les pulsations de son pouls... Songez-y donc ! C'est tout ce qui lui reste en ce monde :

Si tu vis, je vivrai ; mais si tu meurs, je meurs !

Et l'enfant ne répond rien ; à peine un soupir s'échappe-t-il de sa poitrine oppressée... Oh ! alors, la mère se jette à genoux, et

Prenant entre ses bras son Dieu crucifié :
« La fille de Zaïr à ta voix fut sauvée,
Tu lui dis : Levez-vous la fille s'est levée... »

Et s'adressant à la Mère du Sauveur du monde, elle lui rappelle qu'elle avait voué l'enfance de sa fille à ses blanches couleurs...

Et quand ma fille et moi, nous tenant par la main,
Nous allions à l'Eglise invoquer ta puissance
Les compagnes de son enfance
Voyant de loin par le chemin
Et sa blanche tunique et son voile de lin
Se disaient : « Celle-là dans les destins prospères
Aura des jours d'amour, d'innocence et de paix. »...

O miracle ! Après neuf jours d'angoisses, l'enfant se réveille tandis que sa mère priait :

.... Ma mère, où donc est-elle ?
Dit une faible voix....

Digitized by Google

Et l'enfant, sortant d'un rêve, raconte qu'elle descend des Cieux...

Et mon âme pourtant ne goûtait qu'à moitié
Le bonheur imparfait dont j'étais étonnée...
« Ma mère.... où donc est-elle? » ai-je aussitôt crié,
Et les anges en chœur vers toi m'ont ramenée...

Touchant récit, écrit avec le cœur et qui va droit au cœur, arrosé par des larmes et qui provoque les larmes. Une mère seule a pu moduler ces strophes faciles, sans prétention, inspirées par la foi la plus ardente et en même temps par je ne sais quoi d'humain qui attache et qui émeut : la pensée qu'il n'est pas au ciel de bonheur parfait pour une fille sans sa mère... Que direz-vous, Messieurs, de ces deux mères inconnues, rapprochées par ce concours ? L'une qui philosophe et qui prêche à son fils ; l'autre qui veille sa fille agonisante et la sauve par une prière.— Toutes deux sont des mères, égales par l'amour ; mais je gage qu'un jury de mères n'hésiterait pas entre les deux.

VII

J'ai parlé du jury et j'ai maintenant à vous présenter un poète mécontent, pour qui les décisions du jury académique ne sont pas en dernier ressort. En matière ordinaire, — si vous me permettez d'employer un instant le langage du Palais, — on n'a que vingt-quatre heures pour maudire ses juges... En matière poétique, il paraît que les délais sont plus longs. L'auteur des *Voix consolatrices* n'est pas encore consolé, au bout de deux ans, de n'avoir

Digitized by Google

pas été proclamé le champion de Savoie et tout en voulant se retirer sur le Mont-Aventin, — qui, ici, s'appelle le Grand-Mont, — il redescend dans la plaine pour chercher des couronnes et les mériter?... Allons donc!... pour distribuer les étrivières au jury qui l'a méconnu et aux incapables qui lui ont été préférés.

Il avait pourtant bien juré de ne pas reparaître dans l'arène. Serment de poète !

Oui, je l'avais juré !... Mais les jurés eux-mêmes
Sont illogiques si souvent !
Juger des prévenus ou juger des poèmes
C'est pour eux un terrain mouvant !

Mais le poète a entendu sur la montagne les voix consolatrices de la *Nature*, de la *Montagne*, de la *Poésie*, de la *Religion*, de la *Logique*, de *Victor Hugo*, de *Boileau*, d'*Hégésippe Moreau*, de *Georget*, le martyr des brutalités militaires[1], de la *Fierté* et du *Courage*.

Toutes ces entités, prenant un corps et un fauteuil dans cette Académie, à laquelle seule l'auteur entend attribuer juridiction sur lui, viennent lui prodiguer les louanges que nous n'avons pas su lui décerner et la couronne qu'il prétendait modestement mériter sans partage.

Dis-moi,

Lui dit la *Nature*,

Qu'allais-tu faire en cette compagnie
Y chercher de la gloire, y puiser du génie ?
Enseigner aux savants qui t'ont fait cet affront
A connaître le sceau que j'ai mis sur ton front ?

[1] Pièce présentée au précédent concours.

Digitized by Google

Mère, j'ai des devoirs ; reine, j'ai des caprices :
Sur cent j'en choisis un dont je fais mes délices
Je lui prodigue argent, gloire, génie, honneur,
Et d'un pâtre souvent je fais un grand seigneur...
. .....
Donc, je suis du talent la nourrice et l'amie,
Je suis, — sache-le bien, — la grande Académie !
Reprends, mon cher enfant, ton luth aérien ;
Mon amour te suffit, tout le reste n'est rien !...
.....
Pourquoi,

Dit à son tour la *Montagne,*

Puisque sur moi ton génie est éclos
Quittes-tu le Grand-Mont pour le petit enclos ?

Mais voici la *Poésie*, la *Poésie* en personne, qui vient reprocher au lauréat manqué de s'être fourvoyé dans notre arène, devant un tribunal incompétent :

Un concours n'a pour moi ni chance, ni péril ;
Pour les poètes faits, c'est un jeu puéril
De prétendre obliger l'intelligence humaine
A juger chose qui n'est pas de son domaine...

La *Religion*, la *Religion* elle-même, se dégageant un instant de son auréole de paix, de mansuétude et de charité, vient fulminer des anathèmes contre les poètes qui l'ont chantée et contre le « sanhédrin » qui a eu l'audace impie de couronner leurs chants :

Combien dans ce milieu je suis dépaysée !
Quoi, moi, fille de Dieu, je deviens la risée
Des censeurs écœurés, des docteurs de la loi !
Mieux vaudrait pour ces gens qu'ils n'eussent pas la foi !

Digitized by Google

Ils prennent de mes saints la place inamovible ;
L'un des douleurs de Job interprète risible
En rimant d'âpres vers par de rudes sentiers
Arrache au bon jury des pleurs et des lauriers...

La *Religion* vengée, c'est la *Logique* qui apparaît pour se plaindre de ce que les éloges distribués au précédent concours à la pièce *la Poésie et le Réalisme* n'aient pas eu la sanction d'une récompense :

Bref, le compte rendu t'apporta la nouvelle
Que ton « profond cerveau » n'avait point de cervelle !

La *Logique*, en disparaissant dans la coulisse, se croise avec *Victor Hugo* qui, en faisant son entrée sur la scène, salue l'astre naissant du poète méconnu :

Ce qu'il faut, ce n'est pas un vain prix.....
Il faut en poésie être propriétaire !
Toi, tu l'es, suis ta route et penseur sérieux
A ton front de trente ans fais des plis glorieux !

Fais des plis glorieux ?... Victor Hugo a eu évidemment une distraction en commettant ce nébuleux impératif...

Boileau entre précipitamment ; serait-ce pour le lui reprocher ? Non, c'est pour apprendre au barde du Grand-Mont que Chapelain a failli lui être préféré ;

Poète, c'est en vain que ta muse tragique
Pense arriver un jour à la palme olympique ;
Tes vers n'atteindront pas la sublime hauteur
S'ils n'ont pour avocat l'éminent rapporteur...

Ici, Messieurs, c'est votre rapporteur lui-même qui a l'insigne honneur d'être distingué par l'*éminent* auteur de

Digitized by Google

l'*Art poétique* et si le poète veut bien lui laisser la parole, il se permettra de lui dire en prose, — ce sera une voix consolatrice de plus :

Votre satire atteste aujourd'hui ce que nous constations hier : une imagination riche et puissante, un esprit d'invention et un talent de mise en scène remarquables, une grande facilité dans la structure du vers ; mais nous relevons dans votre nouveau poème une tendance plus accentuée à l'incorrection et à la trivialité, que votre ami *Boileau* vous engagera sans doute dans l'intimité à surveiller avec soin... La *Nature* vous reprochera peut-être aussi de faire sortir des « *cris reconnaissants* » de la lyre, *Victor Hugo* est capable de vous accuser de l'avoir mal compris quand vous lui faites dire :

C'est vil, c'est odieux, c'est petit, lamentable
De faire un plat nouveau des restes d'une table :
Je veux, — et c'est mon droit, — pour qu'un vers soit [parfait
Qu'il sorte vigoureux de la tête tout fait...

Hégésippe Moreau a dû tressaillir dans sa tombe en vous entendant dire

... Qu'au lieu de lauriers il n'avait que d'orties
Malgré sa rime et sa raison !

Quant à la *Logique*, elle vous demandera, comme le *Géronte* de Molière, ce que vous venez faire dans cette galère et pourquoi vous avez quitté le Grand-Mont pour ce « petit enclos » dont les fleurs sont trop décolorées, les fruits trop secs, et l'air, trop raréfié pour un Parnassien de votre hauteur...

Digitized by Google

VIII

Nous viendraient-elles également du Grand-Mont, poussées par le vent de la logique, ces deux chansons : *la Vallée de la Joie* et *les Conscrits?*

Salut, ô vallée
Sereine, étoilée,
Où la joie ailée
Embaume le cœur.
O montagne blanche
Vers qui Dieu se penche,
A ton sein j'étanche
Ma soif de bonheur!

Poésie facile, harmonieuse, mais sans originalité et ressemblant aux mille romances que les vallons de l'Helvétie ou les montagnes des Pyrénées ont inspirées.

Plus de couleur locale et d'inspiration personnelle dans les *Conscrits :*

Soyons partout fiers de nos monts sublimes,
Car de leurs flancs partent de fiers soldats !
Le montagnard qui se rit des abîmes,
Se rit aussi du péril des combats.
Nos vieux héros que la Rome superbe
Ne put jamais broyer sous son talon,
Chantent encor, à nous guerriers en herbe :
Restez toujours grands comme le Grand-Mont !

C'est bien le ton de la chanson patriotique, c'est sonore comme le tambour, strident comme le clairon, et cette

Digitized by Google

marche guerrière doit merveilleusement marquer le pas des conscrits enrubannés qui, drapeau en tête, préludent à travers les ruelles de la commune natale aux exercices de l'école de peloton ; mais ce n'est point là une œuvre suffisamment relevée et d'un genre assez académique pour aspirer sérieusement à une récompense ; pas plus que la *Vallée de la Joie*, la pièce des *Conscrits* n'a, d'ailleurs, le minimum de cent vers prescrit par nos règlements ; il faut donc les écarter toutes deux par la question préalable.

IX

Nous venons d'entendre la chanson du conscrit ; voici maintenant ce que j'appellerai la complainte du pèlerin.

Saint François de Sales, docteur de l'Eglise

L'auteur, entrant *ex abrupto* dans son sujet, nous montre sous des couleurs vives et animées la foule des fidèles se rendant de tous les points de la Savoie aux fêtes magnifiques, qui furent célébrées à Annecy, au mois d'août 1878, en l'honneur du doctorat de l'Apôtre du Chablais ; puis c'est le saint évêque lui-même qu'il ressuscite, qu'il fait parler, agir, qu'il accompagne dans les principales étapes de sa vie féconde ; il s'adresse enfin à l'héritier de son siège et de ses vertus, l'évêque d'Hébron, et chante ses infortunes et son éloquence.

L'œuvre est bien conçue ; mais l'ouvrier, faute d'expérience et de science littéraire, a totalement échoué dans l'exécution. Les douze premières strophes, enchaînées à une rime finale unique, tirée du mot *pèlerin*, semblent

Digitized by Google

trahir la préoccupation de composer un cantique populaire, dont la musique soutiendrait le pas de route des émigrants de la grande solennité. Les paroles sont empreintes d'un réalisme pieux et naïf qui peut impressionner les masses, mais qui n'est pas de mise dans une œuvre littéraire.

Ecoutez plutôt !... Voici Saint-François de Sales partant pour le Chablais :

Il court prêcher la céleste espérance
Aux mornes serfs des mornes environs.
Sur une planche, il doit franchir la Dranse ;
Les pieds, les mains lui servent d'avirons.
Le voyez-vous roulant par la moraine
Et traversant les glaçons de ce train?
Pour l'autre berge, il la gravit sans peine
Missionnaire, il naquit *pèlerin*.

Et cette strophe sur la fondation de l'ordre de la Visitation :

De ces travaux que le Dieu juste juge,
François revient à son pays natal;
Il affermit la ville du refuge
En y fondant son ordre avec Chantal.
La maison mère est campée aux collines,
D'où rayonna le dévouement serein.
Et, soulagé par les Visitandines,
Le malade est aujourd'hui *pèlerin*.

Laissons, Messieurs, les *pèlerins* chanter cette complainte qui semble exhumée de quelque vieux parchemin et poursuivons notre route.

Digitized by Google

X

Ici une escouade dont la revue sera rapide.

Le Premier jour de mai au Collège est une composition d'humaniste où je chercherais vainement une strophe, un vers, un trait à mettre en saillie. Assemblage incohérent de substantifs pompeux et d'épithètes ronflantes entassés par une imagination de seize ans ; âme pieuse et candide, cœur généreux, s'enflammant au flambeau des grands sentiments et des grandes causes, demandant à la Vierge l'abolition de l'esclavage, le licenciement des harems, le salut des innocents, la consolation des condamnés, mais dans quel style !... Ecoutez ce simple passage :

> Affranchis du harem cette Circassienne
> Vendue et qui descend des tribus d'Israël,
> Prisonnière d'un chef de la conquête ancienne
> Eparse sous le ciel !

Je passe, car l'échantillon vous a permis de juger la marchandise.

XI

C'est encore à ces beaux jours de mai, à cette heure où la nature endormie se réveille et se reprend à vivre, que nous ramène l'auteur d'*Un Nid*. Thème gracieux, plein de charme et de poésie ; mais thème banal à force d'avoir été exploité sur tous les modes, même sur celui de la romance.

Digitized by Google

Le nid où l'auteur nous convie à pénétrer est un nid d'hirondelles.....

Une pauvre hirondelle, un jour vint se percher
Tout près de ma fenêtre..... Elle semblait chercher
La timide pauvrette, une petite place
Pour son nid...

Mais pour construire un nid, il faut être deux : *elle* et *lui*, même chez les hirondelles..... *Elle* était venue en éclaireur ; *Lui* arrive à son tour...

Ils bâtirent leur nid, au-dessus de ma tête,
Sous mon toit, à l'abri de la noire tempête.
Tous les jours, ils allaient chercher un peu de crin,
D'argile et de duvet sur le bord du chemin.

Le nid est bâti, ce nid, ce doux mystère !.....

La mère sur le nid couvait avec constance
Ses œufs, ses tendres œufs, le fruit de son amour !
Hélas ! elle attendait le moment et le jour
Où les pauvres petits briseraient leur coquille.

La coquille est brisée...

O bonheur ! Ses petits, ses œufs viennent d'éclore !

Ici un joli tableau, dont la peinture, si elle n'est pas achevée, a du moins le mérite d'être vivante :

Qu'il était beau de voir gentiment endormis
Ces tout petits oisels, ces chers petits amis,
Surtout quand on venait leur donner une mouche !
Il fallait tous les voir se lever sur leur couche,
Ouvrant leur petit bec au-dessus du berceau,
Demandant aux parents le bout de vermisseau !

Digitized by Google

Mais les petits sont devenus grands ; ils vont voler de leurs propres ailes ; le père leur dit adieu, dans un langage qui n'a hélas ! rien d'ailé, d'aérien :

Oh ! que cela nous est sensible
Mes petits, mes pauvres enfants ;
Ce moment nous est plus pénible
Plus que tous les autres moments !

Vous quitter, vous, chère famille !
Vous petits oiseaux ! O Seigneur !
Bénissez.... elle est si gentille,
Puis elle a fait notre bonheur....

Ne troublons pas les effusions de cette scène de famille et ouvrons cette *Epître* que nous remet le candidat voisin.

XII

Le grand écueil de l'*Epître*, — lorsqu'elle n'est pas le vêtement qui cache le développement d'une thèse ou la trame d'un récit, — c'est qu'elle est forcément enveloppée de nuages pour tout autre que l'expéditeur et le destinataire.

Parcourez celle-ci ; vous arriverez, non sans peine, à deviner qu'elle est adressée à un ami ; il se nomme Omer, doit être militaire et poète, a dû naître sous le même toit que l'auteur, qui espère bien « sur le tard » dit-il, y finir ses jours avec lui...

Où diable Omer est-il allé puiser sa vocation guerrière ?
Dis-moi, dis-moi serait-ce au bord de nos torrents

Digitized by Google

Ou bien en te roulant, le soir, dans la prairie,
Comme un jeune chevreau, dont la mère est partie,
En effeuillant la fleur dont l'adorable sein
Est tout humide encor des larmes du matin....

Style facile et négligé, œuvre terne et sans caractère, effusions amicales auxquelles la galerie reste indifférente ; l'auteur eût peut-être mieux fait de serrer son épître dans le portefeuille de l'intimité.

XIII

C'est encore le sanctuaire de l'intimité que nous ouvre l'auteur d'*Héroïsme* en répétant à nos oreilles ce mot d'ordre qui lui sert d'épigraphe :

Que la terre est petite à qui la voit des cieux !

Héroïsme pourrait s'appeler aussi l'histoire d'une vocation. Une fille unique, Angèle, adorée de son père et de sa mère, a entendu retentir la voix d'en haut ; elle veut quitter sa famille, le monde, l'existence brillante et heureuse qui lui semblait réservée pour se consacrer à Dieu. Seul le vieux curé du village prochain a reçu ses pieuses confidences :

Hormis le vieux pasteur qui bénit sa naissance
Nul n'avait jusque-là reçu sa confidence,
La crainte avait toujours rendu son cœur discret;
A sa mère pourtant elle doit son secret,
Que pourrait-on cacher à l'amour d'une mère ?

Digitized by Google

Angèle se décide un jour à parler :

Du ciel depuis longtemps me poursuit un appel
.....
Cette voix qui m'appelle et ne vient que de Dieu
Me force à dire au monde un éternel adieu !

C'est pour sa pauvre mère un coup terrible. Ici un dialogue de cent cinquante vers où toutes les ressources de l'éloquence maternelle viennent se briser contre la volonté inébranlable de la jeune fille : Racine lui prête son harmonieux langage pour triompher du cœur de sa mère :

Vous voulez, mais en Dieu, vous voulez mon bonheur !
Sur vous, soumise en tout à sa volonté sainte
O ma mère ! je puis me reposer sans crainte.

Deux ans s'écoulent, deux ans

D'une lutte sans trêve
Où l'enfant fit l'assaut du cœur de ses parents

Enfin ceux-ci se laissent toucher. C'est le père qui vient d'une voix brisée par l'émotion l'annoncer à sa fille :

Le ciel qui te reprend pour un autre hyménée
A nos cœurs pour toujours semblait t'avoir donnée
Qu'il soit béni le Dieu qui reprend notre enfant !...

Oui, c'est bien là de l'héroïsme ! Voir se dresser la grille du couvent, la voir ravir à l'amour, aux espérances de la vieillesse l'unique enfant du foyer et bénir Dieu !... Ce père est un grand chrétien ; les sentiments que le

Digitized by Google

poète place dans son cœur sont dignes du saint homme Job ; mais, si la donnée de l'œuvre est excellente, elle ne se distingue pas par un cachet assez saillant, par une forme assez poétique ; il y a des répétitions, des négligences de style, des longueurs et l'ensemble du poème, tout en dénotant une grande facilité, ne nous paraît pas sortir de cette région moyenne où tant de concurrents se livrent à leurs exercices poétiques.

XIV

En fait d'exercices poétiques, je n'en connais pas de plus difficile que la biographie.... en vers.

Il n'a pas reculé devant les périls de l'entreprise, le prosateur à la plume vigoureuse qui vient nous soumettre une ode à la mémoire de Louis Veuillot :

D'où vient ce long cortège ? Où va-t-il lentement ?
Grave et respectueux, il semble être en prière ;
Je distingue à sa tête une modeste bière ;
La croix et une plume en sont tout l'ornement.

Le début est dramatique et saisissant ; c'est bien le procédé de l'ode ; mais pourquoi un horrible hiatus grimace-t-il dès le quatrième vers entre la croix et la plume et vient-il déparer la pompe des funérailles du grand écrivain ?

Grand écrivain, Louis Veuillot le fut entre tous et commanda l'admiration de ses ennemis eux-mêmes non seulement par le génie éminemment français de la plume, mais encore par la droiture inflexible, par la fixité inébranlable des principes.

Digitized by Google

L'auteur le définit exactement quand il dit de lui :

Il est tout d'une pièce et ne transige pas

Et ailleurs :

Le talent du bien dire est sa grâce d'état ;
Sincère dans le ton, preste et souple d'allure
Sa phrase dégagée avance claire et pure
Et rien n'en obscurcit le radieux éclat.

Au moderne unissant l'antique rajeuni
Son discours net et simple, abondant et superbe
Jaillit à flots pressés du trésor de son verbe
En un style nerveux, abondant et fini...

L'auteur a peint ici avec la précision d'un Boileau les traits caractéristiques du talent du fougueux polémiste de l'*Univers*, de l'auteur des *Odeurs de Paris* et des *Parfums de Rome*, poète, lui aussi, à ses heures, ainsi que le rappelle finement son apologiste ; mais comment célébrer dans la langue des Muses les doctrines de Veuillot, comment y buriner la trace de ces querelles retentissantes auxquelles sa plume fut mêlée ?

Le poète n'a pu que transporter au Parnasse les procédés et les formules du journalisme contemporain, lorsque, combattant le catholicisme libéral, il s'écrie :

Ainsi s'est égaré le chrétien libéral :
Faisant sonner bien haut sa foi de catholique,
Il l'incline bien bas devant la politique
Et la laisse accabler sous le niveau légal.

Digitized by Google

Par ce beau suranné qu'il estime nouveau,
Il veut mettre d'accord le siècle avec l'Eglise ;
Mais quel fruit de salut compte-t-il que produise
D'un arbre envenimé le perfide rameau ?

Les libéraux ! Le temps a prouvé ce qu'ils sont ;
Mais eux n'apprennent rien. Et je finis par dire
Pour user d'indulgence et ne les point médire :
Pardonnez ; ces gens-là ne savent ce qu'ils font.

Le poète, lui, a bien su ce qu'il faisait en abordant sous le pavillon de l'ode les écueils d'un pareil sujet ; son œuvre contient la matière première d'une excellente étude biographique et critique sur les traits fortement burinés de son héros ; mais il le dit lui-même avec ingénuité :

Comment leur imposer la rime et la mesure ?
Que Veuillot me soit doux si je le défigure
En faisant dans mes vers passer sa prose d'or !

XV

Si, avec une modestie peut-être exagérée, l'auteur de *Louis Veuillot* s'est accusé de défigurer la prose d'or de son modèle, nous pouvons résolument dire que l'auteur de la *Dernière veillée d'un jeune philosophe libertin* n'a pas retrouvé sous sa lyre la poésie d'or d'Alfred de Musset.

Sept cent cinquante vers !... Rassurez-vous, Messieurs, je ne vous les lirai point... Le poète y met en scène un émule de Rolla ; à vingt ans, son héros a épuisé la coupe de tous les plaisirs ; un billet vient lui annoncer en quatre

Digitized by Google

lignes glacées la rupture d'une liaison..., la dernière! Il va mourir et, en jetant un regard sur le chemin parcouru, il exhale la plainte suprême du voyageur qui a gaspillé sa vie et prostitué son âme...

Et dire qu'à vingt ans mon cœur n'a plus de sève,
Que je suis pour le ciel incapable d'un rêve
Qu'à mes yeux fatigués pèse un rayon du jour !
Et dire qu'à vingt ans, ère à peine ébauchée,
Mon cœur comme une grappe au soleil désséchée
Ne peut me rendre même une goutte d'amour !

Le vieillard de vingt ans se rappelle son enfance et sa mère :

Le monde ! mais alors il avait tant de charmes !
J'avais tant de bonheur à l'inonder de larmes :
Ils sont si doux les pleurs donnés aux malheureux...
.....
Et puis qu'il était beau nageant dans la lumière
Le paradis naïf de ma naïve mère ;
Y rêvant à genoux, douce était ma prison...

Après cette chaste évocation, c'est l'image impure des voluptés disparues et le désir de revoir une dernière fois la maîtresse infidèle :

Reviens, ô ma colombe, et c'est par un cantique
Qu'en mourant de la mort j'ébranle le portique
Si je sens dans tes bras mes veines se glacer
Et mon souffle pour fuir dans tes cheveux passer !

Mais qu'a-t-il trouvé au fond de la coupe ?... Le dégoût, le remords, la fin prématurée qui s'avance à grands pas...

Digitized by Google

Comme le naufragé, debout sur le rivage,
Voit pour dernier malheur, sous les coups de l'orage,
Les débris de sa nef reparaître à ses yeux ;
Ainsi de mon passé, sur cette grève affreuse,
Pour me briser le cœur la nacelle pompeuse
En débris désolés remonte sous les cieux...

Et d'un coup d'aile, qui ne manque pas de lyrisme, le poète s'élève au dessus des civilisations anciennes, des peuples oubliés et des générations contemporaines et montre les ruines amoncelées par la débauche sur le champ de l'humanité...

Il se retourne alors vers Dieu et se jetant entre ses bras, il lui rend son âme régénérée...

O viens ! Amour sans chair, comme une épouse en rêve
Pour te chercher, mon âme en sursaut se soulève !
Jamais de tant de feu mon cœur n'avait brûlé !...
....
Un souffle de son sein s'enfuit comme un soupir ;
C'était du pénitent l'âme montant aux cieux !

Cette œuvre est excellente comme conception, comme charpente et comme moralité ; l'allure en est dramatique et, passez-moi le mot, *empoignante*. Avec un profond esprit d'observation, le poète dissèque et met à nu sous nos yeux les tourments et les luttes suprêmes dont le cœur de son héros est le théâtre, la victoire que Dieu finit par y remporter...

Malheureusement son talent d'architecte, d'analyste et de moraliste n'a pas trouvé dans le style un pendant digne de lui. L'auteur se soustrait sans façon aux en-

Digitized by Google

traves prosodiques. Il y a cà et là des vers de onze et de treize pieds :

Sauvage volupté ! vois ! qu'il se tient bien ce doute !
.. ..
Empire que je rêvais conquis par la victoire
....
Au vent des voluptés leur racine morte
....

Mais ce qu'il y a de plus grave, ce qui tient au style lui-même, c'est la diffusion, c'est l'obscurité, c'est l'impropriété des termes, c'est la fausseté des images, c'est la trivialité, c'est la tendance au réalisme engendrant des audaces exagérées ou des formules malheureuses...

Comment, sans un effort de pénétration prolongé, comprendre qu'il est question d'un billet d'amour dans cette strophe où l'auteur trouve une si singulière façon de définir ce genre d'épître :

Qui ne sait le bonheur qu'un pli charmant exhale
Quand surtout l'attiédit le manchon d'une Omphale !
Et pour le faire éclore au gré de son ardeur
Qui jamais dans son sein n'a mis cet œuf du cœur !

Plus bas, le poète, peignant l'insomnie de l'amant abandonné, s'oublie jusqu'à commettre ces vers :

Ayant au fond du ventre un serpent qui s'engraisse
Comment donc un mortel pourrait-il s'endormir ?
Hélas ! mais non.... du moins.... si je pouvais.....

Je n'ose, Messieurs. répéter le mot ; la rime est riche ; mais la richesse ne s'allie pas toujours avec la pureté du goût.

Digitized by Google

Plus bas, l'auteur veut imiter Musset dans son fameux anathème contre la débauche ; mais que nous voilà loin du modèle !... Ecoutez :

Ah ! périsse à jamais sous ton aisselle gauche
Jeune homme au front en fleur, la cuve où la débauche
Sous un feu de vingt ans coule en fleuve de sang !

Ici, que veut dire le poète lorsqu'il s'écrie :

On se fait tout vivant de son cœur une fosse
Où descend l'avenir sous la mâchoire atroce
D'un néant en vain supplié.

Plus loin, faisant allusion aux principes sociaux, l'auteur s'exprime ainsi :

Le ver des voluptés a calciné leur base ;
C'est assez d'un enfant que le souffle les rase ;
Chantons nos libertés ; on en pourrit les troncs...

Là, au sujet des victimes de la débauche :

Que grand serait le compte à faire à la science
Si les tombeaux rendaient ce qu'au sein de l'enfance
Le plaisir écrasa de génie en fœtus !

Ici, une invective réaliste contre la littérature réaliste :

Chantres des voluptés, docteur de la crapule,
Des fléaux contemporains exécrable pendule
Remuez les égoûts ; vous en êtes les rois !...

Une Académie, gardienne des traditions du bon goût et de la langue qui, « dans nos plus grands excès, doit tou-

Digitized by Google

jours nous demeurer sacrée » ne peut évidemment encourager de pareilles tendances!....

XVI

Le poète des *Destinées* a su, lui, planer sans défaillance dans la région éthérée d'une inspiration soutenue par un style noble et harmonieux. C'est l'humanité qu'il nous montre, marchant vers l'Éternité, poussée par le fouet du Temps :

Elle va nuit et jour
Comme un fleuve fuyant à des mers sans rivage
Et dans l'immensité poursuit un long voyage
Qui n'a pas de retour...
.....
Penché sur son troupeau dans sa course affolée
Comme un berger qui pousse à travers la vallée
Ses brebis en retard,
Des humains sous ses pieds foulant toutes les traces
Toujours vole et se hâte à la suite des races
L'impétueux vieillard.

Et au terme du voyage, le poète, renversant les voûtes de

L'arche de cristal, comme un passage immense,
Sur l'abîme jeté

nous fait assister au jugement de Dieu :

Peuples échevelés et plus vains que des ombres
Ils iront du sommeil de leurs demeures sombres

Digitized by Google

Paraître au dernier jour
Se frappant la poitrine et pleurant leur démence
Quand le Verbe viendra dans l'étendue immense
Les juger sans retour...

Il y a dans ces strophes un lyrisme incontestable ; mais trop souvent le poète est de ces esprits

Dont les sombres pensées
Sont d'un nuage épais toujours embarrassées...

Bien épais est le nuage qui enveloppe des strophes telles que celles-ci :

Alors pasteur divin, —

C'est vraisemblablement l'impétueux vieillard, —

Roi des plaines célestes
De nos pâles neveux, il chassera les restes
Jusqu'au dernier lambeau
Et lui-même emporté sur une aile de flamme
Il volera d'un bond dans les bras de la femme
Au-delà du tombeau.

Mais la Vierge, ô vieillard, trahira ton attente,
A peine d'un baiser la lèvre frémissante
Goûtera la douceur,
Que recueillant la mort sur sa bouche glacée
Tu ne laisseras plus qu'une forme affaissée
Sur le sein de ta sœur.

N'éprouvez-vous pas, Messieurs, en entendant ces strophes quelque chose de l'impression que produisent certains passages de la musique de l'avenir. La période

Digitized by Google

coule rebondissante et bien orchestrée ; mais on se demande naïvement : — qu'est-ce que cela veut bien dire ? — et on arrive à conclure : — ce doit être bien beau !... mais je ne comprends pas... — Or,

> Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement
> Et les mots pour le dire arrivent aisément.

XVII

Soyons justes pourtant, l'auteur des *Destinées* conserve à nos yeux un grand mérite : celui d'avoir traité sous une forme vraiment poétique un sujet religieux.

Il faut bien le dire, — le genre sacré est le plus élevé, mais aussi le plus inabordable de tous ; il ne supporte pas de médiocrité ni de faiblesse ; aigle, il demande à planer et à planer toujours ; s'il vient à tomber dans l'ornière des vulgaires rimeurs, il n'est plus lui ; il est déconsidéré, diminué, amoindri ; il provoque un sourire profane là où ne devraient régner que le respect, la vénération et la prière ; les sublimités du Sanctuaire ne doivent pas s'égarer sous le portique d'une Académie, à moins de les dominer de toute leur hauteur et d'imposer silence à toutes les critiques.

Voici, par exemple, deux concurrents qui se sont rencontrés dans les écueils redoutables et sur les cimes inaccessibles du même sujet :

L'*Eucharistie*

Ecce Panis Angelorum.

L'*Eucharistie* est un sermon que l'orateur a divisé en quatre points ;

Digitized by Google

1° L'Eucharistie préparée ;
2° L'Eucharistie instituée ;
3° L'Eucharistie donnée ;
4° L'Eucharistie civilisatrice.

Excellente conférence, traité dogmatique en 466 vers sur le grand mystère du Fils de Dieu fait homme pour sauver l'humanité, thèse dont toutes les propositions sont appuyées de l'indication des textes des Saintes-Ecritures ; je vais plus loin, œuvre irréprochable de correction dans la forme, révélant une imagination brillante en même temps qu'un esprit élevé, méthodique, nourri de fortes études théologiques ;

Mais comment la chanter, cette ineffable hostie
Qui nous comble de biens dans son Eucharistie ?
Si je la contemplais aux rayons du Thabor
Si j'avais, Séraphins, votre cithare d'or,
Si l'ange du prophète enchantait mes oreilles
Si mon âme s'ouvrait aux célestes merveilles,
Avec quels saints transports des chants mélodieux
Jailliraient de mon cœur jusques au Dieu des Dieux !

Oui, l'auteur a raison de le dire, il faut

Des poètes sacrés le sublime héritage,
Des anges le langage,

pour chanter le Très-Haut comme on le chante aux cieux.

XVIII

Et c'est encore par la même réflexion, j'allais dire par la même excuse que débute l'hymne *Ecce Panis Angelorum*,

Digitized by Google

Quelle corde ici-bas peut vibrer sans souillures ?
Quelles harpes aux cieux résonnent assez pures
Pour l'être qui se chante en ses propres splendeurs ?

L'auteur, moins correct que son concurrent dans la facture du vers, a l'allure plus vive, plus entraînante, plus poétique ; ce n'est pas une homélie en quatre points qu'il nous soumet, c'est un hymne au ton varié, tour à tour calme et majestueux comme un fleuve coulant à pleins bords, puis précipité, rapide et impétueux comme un torrent clapotant à travers les rochers. Le vers n'est pas coulé dans le moule unique de l'alexandrin ; il revêt une forme plus légère, plus ailée, lorsque, conviant la création tout entière aux pieds du Dieu descendu sur la terre, le poète s'écrie :

Pleurs du ciel, distillez votre onde
Sur la grappe de nos coteaux ;
Soleil par ta chaleur féconde,
Rends nos épis d'or pleins et beaux.
Vert feuillage, fleurs parfumées,
Tressez à l'Eternel plus d'un frais reposoir,
Que vos corolles embaumées
Naissent pour s'effeuiller au pied de l'ostensoir.

Oiseau timide et solitaire,
Tu chanteras le Dieu de paix,
Et le toit de son sanctuaire
Sera l'abri de tes palais.
Abeille active et matinale
Apprends avec ardeur ton art ingénieux
Pour que ta cire virginale
Se consume à ses pieds comme le cœur pieux.

Digitized by Google

Lorsque la nature attristée
Eteindra ses chants et ses vœux
Etoile d'or, lune argentée
Quand l'ombre amènera vos feux
Par vos clartés mystérieuses,
Vous irez visiter le divin prisonnier
Messagères silencieuses
Pour le monde endormi, l'adorer, le prier.

L'auteur a encore une belle et lyrique inspiration dans son invocation au Dieu de l'Eucharistie :

Restez à nous Arbre de vie....
Fleuve limpide....
Arc-en-ciel....
Sacré buisson...
Blanche colonne...
Arche de l'alliance...
Agneau pascal...

Oh! oui! restez à nous, Dieu de l'Eucharistie
Restez pour que l'enfant de votre chère hostie
Sente un rayon darder et bénir son berceau ;
Pour que l'adolescent se calme sous vos charmes,
Que le vieillard lassé vous apporte ses larmes
S'endorme entre vos bras dans la nuit du tombeau!...

Mais à côté de ces élans que de chutes et d'inégalités! L'auteur enfreint les règles de la prosodie, lorsqu'il écrit :

Mon âme remontons les *années* éternelles...
L'hostie a pour sa cour des *hosties* en tout lieu...

Digitized by Google

Il ne parle plus le langage poétique, lorsqu'il emploie des formules telles que celle-ci :

Vous l'êtes doublement..... J'oserai dire plus....
Dans ce séjour *normal* du calme et de la paix....
Il faut l'acclimater...

La langue elle-même n'est pas respectée dans ces deux vers :

Restez à votre peuple, arche de l'alliance !
Sous votre sauvegarde il est *en assurance*...

Et le poète retombe dans la prose banale d'un cantique lorsqu'il s'écrie :

Ah ! comment retracer l'allégresse immortelle ?
Oui, le ciel, on l'a dit, c'est la communion,
C'est la communion sainte, perpétuelle,
La vraie, indissoluble et parfaite union ?

XIX

La Mère du Dieu de l'Eucharistie a, comme au précédent concours, inspiré de nombreux poèmes.

Quatre jouteurs ont exercé leur lyre sur ce thème, qui exigerait, lui aussi, le luth des Séraphins, quelque chose du génie extatique de Fra Angelico en peinture.

L'*Ave Maria* du premier n'a rien, hélas ! de commun avec celui de Gounod : c'est une prose rocailleuse, vulgaire, incorrecte, servant de manteau à une piété profonde, à une foi ardente, devant lesquelles nous nous inclinons avec respect, mais aussi à des pensées nébuleuses

Digitized by Google

et à des traits qui vous laissent songeur ou provoquent un irrésistible sourire :

Oyez le vieux rapport de saint Bonaventure
Sur trois héros courant la tragique aventure :
Trois faits..... Le matelot, le soldat, l'écolier
A la Mère de Dieu surent se confier.
Et trouvèrent, suivant des carrières diverses,
Un dénoûment heureux dans les chances adverses...
.....
.... L'un caché dans une barque
Ecartel'abordeur avec un coup de marque
Et tranche le poignet d'un forban, sur les eaux,
Qui crie au traître et fuit suivi de vingt vaisseaux ;
L'autre dans des combats livrés avec furie
Echappe au plomb tueur de la mousqueterie
Prompte à joncher de morts, de mourants le terrain
Autour de lui qui prie et garde un air serein ;
Le troisième, monté sur un canot qu'il pousse
A la gaffe, se noie au flot qui se courrouce,
L'autan fort couche un saule au travers du torrent,
L'arbre arrête l'esquif, sauve un gars expirant...

XX

Le *Spes nostra Salve*, je m'empresse de le dire, est d'une autre facture ; nous n'y rencontrerons pas de « plombs tueurs de la mousqueterie », ni « de gars expirants »; mais pas non plus de ces « coups de marque », qui révèlent le *mens divinior* et vous frappent d'une émotion soudaine, indéfinissable, comme le frisson produit par la véritable éloquence...

Digitized by Google

Le Christ apparaît à Dominique :

Tu pleures,

Lui dit-il,

Sur le sort de ce peuple en démence,
Qui brave ma colère et frustre ma clémence,
Et tu dis : Quel moyen vous reste-t-il, Seigneur,
Pour vaincre sa malice ou guérir sa frayeur ?
Eh bien ! je te réponds : Il me reste Marie !
.....
Tu vois de quelle main doit venir le secours,
Va donc, prêche Marie et dans tous tes discours
Exalte la bonté, la grandeur de ma Mère
Et sois dorénavant l'apôtre du Rosaire !

XXI

Le *Refugium peccatorum* a su éviter ce qu'un poème sur la Vierge a de trop vaste et de trop mystique. C'est l'histoire de Madeleine que le poète nous raconte. Le début est saisissant :

C'est elle ! Vous l'avez vue entrer... l'impudente !
Souiller de sa présence immonde un tel festin !
Oui ! qu'elle vienne ici poser en pénitente
Et verser des parfums, restes d'un vil butin
Quand le pays entier est plein de ses scandales !
Qu'elle porte à son Christ un hommage menteur !
Les pleurs du triclinium pourront laver les dalles,
Ils ne laveront pas les taches de son cœur !

Ainsi parlait un Pharisien... La foule ameutée va lapider Madeleine ; une femme inconnue l'enlève « en une douce étreinte » et lui fait un rempart de son corps.

Digitized by Google

..... De la foule à l'instant,
La rage s'apaisa. Les Pharisiens même,
Eblouis à l'aspect de cette vision
Sentirent sur leur bouche expirer l'anathème ;
La colère fit place à la compassion.

La pécheresse repentante hésite à se laisser sauver :

Non ! non ! j'ai trop péché ! Que ce peuple m'écrase !
De ses justes fureurs et toi, de mon dédain !
Et l'inconnue alors : Mais que t'a dit Jésus ?
— Il m'a dit : Je t'absous ! — Eh bien ! je suis sa Mère
— Toi ! la Mère du Christ ! — Je ne m'étonne plus !

La Vierge Mère entonne un cantique pour célébrer la miséricorde du Dieu Sauveur ; et elle annonce à Madeleine qu'elle sera envoyée un jour

Vers un peuple d'élite, au cœur comme le sien,
Aimant et généreux, mais plus ardent que sage
.....
Apprends-lui le secret du pardon ; qu'il me prie !
Si bas qu'il soit tombé, mon bras l'ira chercher.

Cette œuvre n'est point banale ; elle a le mérite d'une création personnelle hardie, d'une exposition animée, d'un élan remarquable ; mais ici encore c'est par le goût et par le style que l'auteur est resté inférieur à sa tâche.

La pécheresse convertie n'a pas pu dire à la noble étrangère que l'auteur appelle son « avocate » :

Qui que tu sois, *Déesse*, Ange ou Mère, de grâce !

Il y a aussi quelque chose de choquant à comparer la

Digitized by Google

joie qu'éprouve la Sainte Vierge à ramener au bercail une brebis égarée

Au bonheur du chasseur qui tient enfin sa proie !

Nous relevons enfin un trop grand nombre de négligences de langage ou de tournures prosaïques qui détonnent dans une œuvre d'un genre aussi élevé :

Ma fille, embrassons-nous ! Chacune à sa manière
Nos âmes de Jésus ont épuisé le cœur.
....
Il est Dieu ; loin de lui que la peur vous retienne
Je le comprends ; mais moi, je suis femme. O pécheur
Je suis *en même temps* votre mère et la sienne
....

..... Nos larmes confondues
Exhaleront ensemble un arôme *sans nom*
Qui du ciel irisé parfumera les nues
Pour en faire pleuvoir des torrents de pardon.

XXII

La *Vierge du Calvaire* est le troisième poème sur la Vierge qui débute par un aveu d'impuissance :

Ma lyre, hélas ! reste muette
Le Ciel sourit avec dédain
Et semble me dire : O poète
Ne trouble pas l'hymne divin !

La Mère de Dieu assistant au supplice de son Divin Fils : c'est le tableau que nous présente l'auteur dans

Digitized by Google

une composition généralement correcte, mais manquant du grand souffle et parsemée de remplissages, d'expressions et de tournures peu poétiques :

C'est ainsi que.....
Cette vierge couronnée
Ici-bas se vit condamnée
A des supplices *bien cruels*....

Quelques vers plus bas, le poète lui dira :

O mère de douleurs, ta peine est *trop cruelle*...
Ils ont fait de ton fils un *spectre des tombeaux*...
.....
On a tressé pour lui la couronne d'épines ;
Tu la vois s'enfoncer *dans son chef précieux*...
.....
Es-tu victime, hélas ! de ta douleur amère
Et faudra-t-il *tous deux vous descendre* au tombeau ?
.....
On étend l'Homme-Dieu sur la croix redoutable ;
Ses deux mains, ses deux pieds *sont broyés par les clous*...
.....
Le Christ est *suspendu sur* le gibet sanglant
.....
On *descend* de la croix ce corps froid et livide
.....

L'auteur nous force à lui dire avec Boileau :

En vain vous me frappez d'un son mélodieux
Si le terme est impropre et le tour vicieux
.....
Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

Digitized by Google

XXIII

Voici enfin, Messieurs, le *Poème de la Vierge*, qui se présente à nous sous l'épigraphe : *De Maria nunquàm satis*... Cette épigraphe, l'auteur a voulu la justifier par la longueur de son œuvre, qui ne renferme pas moins de treize cents vers. Certes, nous admettrons volontiers avec lui que la Vierge soit un sujet sur lequel une lyre pieuse n'aura jamais assez d'harmonies ; mais, au point de vue purement littéraire auquel nous devons ici nous placer, le poète, en ne modérant pas ses accents, vient se heurter au grand écueil de la prolixité, qui risque d'entraver la marche de l'inspiration, de l'embarrasser dans des circuits inévitables et d'engendrer la lassitude.

Le poète, à vrai dire, peut invoquer ici une excuse ; comme l'auteur de *Job ou le Poème de la Douleur*, que vous couronniez au précédent concours, il a voulu en traduisant les Saintes Ecritures, nous présenter une traduction fidèle et une œuvre complète. Il a, sous ce rapport, pleinement réalisé son programme. Le poème se divise en dix chants :

Marie prédestinée, annoncée dans les Oracles et symbolysée par les Figures ;
Marie immaculée, sa naissance, la douceur de son nom ;
Marie au temple ;
L'Épouse du Cantique, mariage et portrait de la Vierge ;
L'Ambassade céleste et l'*Ave Maria* de la terre ;
La Visitation de Notre-Dame des Grâces, Magnificat ;
La Vierge Mère, Noël, L'enfantement virginal ;
La Vierge à Nazareth ;

Digitized by Google

La Mère des Douleurs, Stabat ;
L'*Ave Maria* du Ciel, Mort et assomption de Marie.

Le poète parcourt ainsi, les Livres Saints à la main, la vie tout entière de la Reine de la terre et des cieux, non seulement sa vie mortelle, mais, si je puis m'exprimer ainsi, sa vie des cieux à la terre et de la terre aux cieux, sa prédestination annoncée par les prophètes, sa naissance venant au bout de vingt ans féconder l'union jusque-là stérile d'Anne et d'Eliacin, sa présentation au temple, son union avec Joseph,

> Merveilleux hymen
> Où deux virginités vont se donner la main,
> Où deux cœurs s'aimeront comme s'aiment les anges,

l'Annonciation, la naissance du Christ sous le toit de Bethléem et l'adoration des Mages, l'enfance de Jésus à Nazareth, Jésus au milieu des Docteurs de la loi, la passion et le drame sublime du Calvaire, la mort de Marie et son entrée triomphale sous les célestes parvis.

Le *Poème de la Vierge* est donc une histoire, — la plus belle de toutes les histoires, — une vie, la plus grande de toutes les vies ; mais ce n'est qu'une traduction, en ce sens que l'auteur s'y est attaché à suivre les textes sacrés avec une exactitude scrupuleuse et à les transplanter dans notre langue, sous le moule de l'alexandrin, avec une préoccupation de respect et de docilité, qui a parfois gêné le libre essor de sa lyre et l'a empêché de frapper son œuvre au coin de l'invention personnelle. Le poète a pensé sans doute qu'il n'est pas de poésie supérieure à celle des Livres Saints ; il eût cru la profaner en visant à un autre rôle que celui de traducteur ; il l'a rempli tout au moins

Digitized by Google

XXIII

Voici enfin, Messieurs, le *Poème de la Vierge*, qui se présente à nous sous l'épigraphe : *De Maria nunquàm satis*... Cette épigraphe, l'auteur a voulu la justifier par la longueur de son œuvre, qui ne renferme pas moins de treize cents vers. Certes, nous admettrons volontiers avec lui que la Vierge soit un sujet sur lequel une lyre pieuse n'aura jamais assez d'harmonies ; mais, au point de vue purement littéraire auquel nous devons ici nous placer, le poète, en ne modérant pas ses accents, vient se heurter au grand écueil de la prolixité, qui risque d'entraver la marche de l'inspiration, de l'embarrasser dans des circuits inévitables et d'engendrer la lassitude.

Le poète, à vrai dire, peut invoquer ici une excuse ; comme l'auteur de *Job ou le Poème de la Douleur*, que vous couronniez au précédent concours, il a voulu en traduisant les Saintes Ecritures, nous présenter une traduction fidèle et une œuvre complète. Il a, sous ce rapport, pleinement réalisé son programme. Le poème se divise en dix chants :

Marie prédestinée, annoncée dans les Oracles et symbolysée par les Figures ;
Marie immaculée, sa naissance, la douceur de son nom;
Marie au temple ;
L'Épouse du Cantique, mariage et portrait de la Vierge ;
L'Ambassade céleste et l'*Ave Maria* de la terre ;
La Visitation de Notre-Dame des Grâces, Magnificat ;
La Vierge Mère, Noël, L'enfantement virginal ;
La Vierge à Nazareth ;

Digitized by Google

La Mère des Douleurs, Stabat ;
L'*Ave Maria* du Ciel, Mort et assomption de Marie.

Le poète parcourt ainsi, les Livres Saints à la main, la vie tout entière de la Reine de la terre et des cieux, non seulement sa vie mortelle, mais, si je puis m'exprimer ainsi, sa vie des cieux à la terre et de la terre aux cieux, sa prédestination annoncée par les prophètes, sa naissance venant au bout de vingt ans féconder l'union jusque-là stérile d'Anne et d'Eliacin, sa présentation au temple, son union avec Joseph,

Merveilleux hymen
Où deux virginités vont se donner la main,
Où deux cœurs s'aimeront comme s'aiment les anges,

l'Annonciation, la naissance du Christ sous le toit de Bethléem et l'adoration des Mages, l'enfance de Jésus à Nazareth, Jésus au milieu des Docteurs de la loi, la passion et le drame sublime du Calvaire, la mort de Marie et son entrée triomphale sous les célestes parvis.

Le *Poème de la Vierge* est donc une histoire, — la plus belle de toutes les histoires, — une vie, la plus grande de toutes les vies ; mais ce n'est qu'une traduction, en ce sens que l'auteur s'y est attaché à suivre les textes sacrés avec une exactitude scrupuleuse et à les transplanter dans notre langue, sous le moule de l'alexandrin, avec une préoccupation de respect et de docilité, qui a parfois gêné le libre essor de sa lyre et l'a empêché de frapper son œuvre au coin de l'invention personnelle. Le poète a pensé sans doute qu'il n'est pas de poésie supérieure à celle des Livres Saints ; il eût cru la profaner en visant à un autre rôle que celui de traducteur ; il l'a rempli tout au moins

Digitized by Google

comme un ouvrier, expert en l'art de forger les vers, manquant parfois de souplesse et de fini dans l'expression, mais se maintenant sans cesse au même niveau sans chute, comme aussi sans envolée ; l'œuvre tout entière est empreinte d'une monotonie qui la dépare de telle sorte qu'une période, découpée au hasard, donne une idée exacte de la partition tout entière.

Voici par exemple, le chant où Marie célèbre sa prédestination :

C'est moi qu'en ces versets chantent les Ecritures:
Première je suis née entre les créatures...
Avant que rien ne fut, de toute éternité
J'étais dans les desseins de la Divinité.
La terre n'était pas, ni l'eau, ni les abîmes ;
Les monts n'élevaient point encore au ciel leurs cimes,
Et j'étais engendrée... Avant que le Seigneur
A l'azur eut jeté son manteau de splendeur,
Avant qu'il eut aux cieux allumé les étoiles,
Que les sources soudain du sol eussent jailli.
Qu'au souffle créateur le monde eût tressailli,
De son regard d'amour Dieu m'avait aperçue
Et dans le plan divin déjà j'étais conçue.
Sa main me façonnait dès le commencement,
Pour être de la terre et du ciel l'ornement.
Alors qu'il déployait les cieux comme une tente,
Qu'il endiguait l'abîme et l'eau, j'étais présente...
Lorsqu'il confinait l'air dans les hauts réservoirs,
Que pour l'homme il faisait les aubes et les soirs,
Lorsqu'il équilibrait les sources et le sable,
Qu'il traçait à la mer sa ligne infranchissable,
J'étais auprès de lui, réglant les éléments,
Jouant dans l'univers nageant dans les délices
Qui coulaient à pleins bords des éternels calices...

Digitized by Google

Mes délices sont d'être au milieu des humains
Pour aplanir du Ciel les austères chemins...
Voilà pourquoi je suis sur la terre appelée
La Fille du Très-Haut, la Vierge Immaculée !...
Prophètes, Livres Saints m'annoncent tour à tour,
Me nommant à l'envi : Mère du bel amour,
Etoile de la mer qui soudain calme l'onde
Et sauve du péril le navire du monde ;
L'Ève qui brisera la tête du serpent
Et de qui le salut du genre humain dépend ;
L'Arche Sainte qui doit devenir le refuge
Des pêcheurs menacés par un nouveau déluge,
La tige de Jessé qui germa le Sauveur,
Le lis pur du vallon, plein de suave odeur,
Rose de Jéricho qui fleurit en Judée
Et des parfums de qui la terre est inondée...
Plus belle que Sara, Noémie ou Rachel,
Plus charmante qu'Esther, plus forte que Jahel,
Devant le Roi des Rois, seule j'ai trouvé grâce,
Moi, la reine des cieux, chef-d'œuvre de ma race...
C'est pourquoi tous les temps ont couronné mon front
Et pourquoi bienheureuse ils me proclameront.

Un Aristarque méticuleux pourrait bien chercher querelle à l'auteur au sujet de certaines expressions impropres..... Peut-on bien dire : *endiguer un abîme* et, en parlant de la Rose de Jéricho, *des parfums de qui* la terre est inondée? Mais ce ne sont là que des critiques de détail, qui ne nuisent pas à l'harmonie calme et majestueuse de ce chant, où les textes des Livres des Proverbes et de l'Ecclésiaste revivent, sinon avec leur vigueur originale, au moins dans la mesure où le génie de notre langue le permet.

J'aurais plus d'un passage à vous citer encore; mais je

Digitized by Google

dois me borner... La Nuit de Noël est retracée avec une couleur locale, une habileté de pinceau, un élan remarquables :

Jamais, depuis les jours d'Adam, jours de colère !
Tant de regards au ciel n'avaient cherché la terre ;
Jamais tant d'astres d'or dans le bleu firmament
Et sur les champs d'Ephrath tant de rayonnement !
C'est sur l'humble cité, c'est là sur la caverne
Que la lumière afflue et là qu'on se prosterne...
Que se passe-t-il donc ? — Ecoutez ! Minuit sonne
D'un bonheur inconnu la nature frissonne...
Au dedans tout à coup la grotte resplendit
De rayons éclatants tombés du Paradis...
....
Il est là devant eux.... Alentour tout rayonne
De la clarté divine... Ils tremblent de frayeur...
Alors : « Ne craignez point, dit l'Ange du Seigneur,
« Je viens vous apporter l'étonnante nouvelle,
« Le message divin, la joie universelle...
« Ce soir, à Bethléem, le Christ-Sauveur est né ».

Toute la vie mortelle du Dieu fait homme est retracée dans les traits fortement burinés de cette superbe phrase qui sert d'ouverture au Stabat :

Les jours où délaissant sa Mère et son foyer,
Ses fleurs et son enclos, le divin Envoyé
Allait par les chemins, sur les places publiques
Guérir aveugles, sourds, boiteux, paralytiques,
Et prêcher en tous lieux l'Evangile nouveau,
Jours divins où les morts sortaient de leur tombeau,
Où dans sa Galilée, il semait les miracles,
Le bien, les guérisons, les conseils, les oracles ;

Digitized by Google

Où ses amis n'avaient point encore oublié
Les splendeurs du Thabor, le pain multiplié !...
Les jours cent fois bénis où la Samaritaine
Recevait l'eau du ciel pour de l'eau de la fontaine ;
Où la voix du Très-Haut, aux yeux de Jean charmé,
Au Jourdain l'appelait : mon Fils, le Bien-Aimé !....
Où Madeleine aux pieds du Sauveur en extase
Versait, avec ses pleurs, les parfums de son vase....
Il était loin ce jour, où de toutes les mains
Des palmes et des fleurs pleuvaient sur les chemins,
Où vers Lui s'élançait l'hosanna populaire.....
Soudain, les jours de joie en des jours de colère
S'étaient changés.....

Ces citations, Messieurs, vous auront donné une idée suffisante du talent de l'auteur ; talent solide, exercé, bien pondéré, mais trop monocorde ; les mêmes tournures, les mêmes expressions, les mêmes épithètes reviennent trop souvent. Tel trait des textes sacrés qu'il s'est appliqué à traduire perd de sa force en passant d'une langue à l'autre et devient même difficilement acceptable dans celle-ci, alors qu'il est parfaitement à sa place dans celle-là. L'auteur n'a pas non plus évité les remplissages, les formules prosaïques, les adjectifs mal assortis...

C'est ainsi que nous avons pu lire dans son œuvre des vers tels que ceux-ci :

Au seul siècle d'Auguste
Il était réservé de voir *pleuvoir* le Juste.
.....
Qui s'en ira redire aux enfants de Ruben
Qu'Anne la gracieuse allaite un Chérubin.
....

Digitized by Google

Elle est née en Juda la merveille inouïe
L'enfant qui dès l'instant de sa conception
A senti les effets de la Rédemption
.....
C'était *un abrégé* des merveilles des Cieux
Vierge du pur amour, oh ! que vous êtes belle
Sans parler des attraits que votre cœur recèle...
....
Les grenadiers en fleurs, les figuiers et les palmes
Où la vie est heureuse, où les jours sont *si* calmes,
Ces jours *sereins* et *purs* étaient enfin venus
Après les pleurs versés que Dieu seul a connus...
.....
Son regard se perdait dans ses regards *si doux*...
Or l'enfant grandissait en sagesse *et en* grâce...

Ici, c'est un hiatus, le seul en vérité; mais c'est encore trop !

Sa grâce et sa beauté *rappelaient trait pour trait*
Les charmes de sa Mère enfant à Nazareth.
. ...
Jamais *rien de sa part* n'affligea ses parents
Qui purent le garder ainsi pendant trente ans.
.....

Tournures prosaïques ou incorrectes, dans ces autres vers :

Non elle ne peut pas garder le fol espoir
Qu'on va casser l'arrêt *ou du moins* y surseoir
....
En ce moment suprême un voile immense et sombre
Isole la Judée et son crime dans l'ombre ;
L'éclipse, refusant d'éclairer ce *forfait*
Epouvantable qui s'accomplit au Calvaire
.....

Digitized by Google

Dans ce vaste malheur à la rendre insensée
Qui trouble *tellement* ses sens et sa pensée
....
Sous la *pâleur de mort* son front se décolore.

L'auteur, Messieurs, nous trouvera peut-être bien minutieux et bien sévère ; les critiques que nous lui adressons lui prouveront tout au moins le cas que nous avons fait de son œuvre et le désir que nous aurions éprouvé de la recevoir expurgée des défectuosités qui en diminuent la valeur : l'auteur eût pu les éviter en se défiant de l'abondance et de la facilité dont il est doué, en surveillant mieux son style et en se rappelant qu'il vaut mieux ciseler cent vers irréprochables que d'en commettre mille, offrant, dans la proportion de leur nombre, des brèches toutes grandes ouvertes à cette impitoyable assiégeante qui s'appelle la critique.

XXIV

Il l'a bien compris, lui, et c'est avec le léger bagage de cent et quelques vers qu'il entre prudemment en ligne, le poète de la *Légende ! — Légende*, c'est son titre ; celui d'*apologue* lui conviendrait mieux encore ; récit allégorique qui semble venir en droite ligne de l'Orient, la terre classique de l'allégorie, et qui en arrive tout imprégné de ses parfums.

Un sujet du roi Salomon s'est élevé par son mérite aux premières dignités de l'Etat. Pilier du trône près duquel il avait grandi, premier chancelier de son prince, comblé d'honneurs et de richesses, que pouvait-il désirer de plus ? Et cependant il vient un jour, triste et préoccupé, demander une faveur nouvelle au plus puissant des rois :

Digitized by Google

Ce matin je songeai sur le seuil de ma porte
A ces mille soucis que le jour nous apporte
Quand l'Ange de la mort m'apparut brusquement
Il me considérait avec étonnement
Comme reconnaissant les traits de mon visage ;
Aussitôt j'ai senti défaillir mon courage
Et je veux (je ne sais si j'ai tort ou raison)
Fuir cet ange qui rôde autour de ma maison.

— La puissance des rois,

Lui répond Salomon,

Ne pourra te défendre
Contre la mort ; le vent qui balaiera ta cendre
Est moins insaisissable et moins rapide, hélas !
Que cette ombre qui glisse et que l'on n'entend pas.
Va l'attendre, paisible au seuil de ta demeure :
Tes efforts ne sauraient la retarder d'une heure !

Le vieillard insiste :

Faites seller pour moi votre coursier fidèle
Car il suit au galop le vol de l'hirondelle
Et sa crinière d'or semble l'aile du vent :
J'irai m'ensevelir au désert tout vivant....

La bête fringante est amenée par quatre valets qui ont peine à la contenir :

Le vieillard sans effroi s'élance sur sa selle
Et disparaît aux yeux qui le cherchent encor
Vers le sud enflammé dans un nuage d'or....

Alors commence une course échevelée, éperdue, fantastique ; les bourgades, les forêts, les oasis, les déserts disparaissent....

Digitized by Google

Le sol tremble avec bruit sous ses pas frémissants,
Et l'argent de son mors au soleil étincelle.....
Le vieillard sans effroi s'élance sur la selle
Et disparaît aux yeux qui le cherchent encor
Vers le Sud enflammé dans un nuage d'or...
..... Il allait étonnant les bourgades lointaines,
Laissant derrière lui les vallons et les plaines...
Son cheval s'arrêta sous les remparts d'Hébron...
Plus loin, dit le vieillard, pressant de l'éperon
Les flancs déjà poudreux de son coursier farouche,
Plus loin, je veux, avant que le soleil se couche,
Avoir mis tant d'espace entre la mort et moi,
Que je la puisse alors attendre sans effroi.

Le soleil atteignait le milieu de sa course;
Un mendiant passait... Il lui jeta sa bourse,
Et repartit plus pâle et plus craintif encor
Vers le Sud enflammé dans un nuage d'or.

Il allait étonnant les bourgades lointaines,
Laissant derrière lui les vallons et les plaines.....

Soudain comme il passait dans l'épaisseur d'un bois,
Son cheval s'arrêta pour la seconde fois.
Un homme y sommeillait sous un palmier à l'ombre,
Le vieillard inquiet voulut fuir ce lieu sombre :
O voyageur qui dors sous l'arbre du chemin,
Dit-il, où donc s'étend le grand désert de Zin ?
— Marche droit devant toi vers le Sud. Quatre stades
Te séparent encor des dernières bourgades,
Et puis tu trouveras les sables étouffants.
— C'est bien, dit le vieillard ; ses membres défaillants
Et brûlés par la fièvre avaient perdu leur force ;
C'était un arbre mort soutenu par l'écorce.
Cependant il voulut fuir encore ces lieux,
Son cheval repartit d'un galop furieux.

Digitized by Google

Mers de sables où le vent soulève la tempête,
Grands arbres qui jetez une ombre sur ma tête,
Forêts qui recelez des monstres inconnus,
Oasis toujours verts, déserts mornes et nus,
Fuyez, disparaissez, dit ce vieillard farouche,
Fuyez, je veux avant que le soleil se couche,
Avoir mis tant d'espace entre la mort et moi,
Que je la puisse alors attendre sans effroi !

Comme il disait ces mots, son cheval butte et tombe ;
Son pied avait heurté la pierre d'une tombe ;
Et le vieillard veut fuir encor, mais c'est en vain,
Car l'ange de la mort l'a saisi par la main.
..... Le soleil était près de finir sa carrière...
Alors il prosterna son front dans la poussière,
Et puis il s'écria : Non, je n'essaierai pas
De te fuir plus longtemps, sombre esprit du Trépas !
Je sens que le jour tombe et que l'heure est venue
Où mon cœur va goûter une paix inconnue,
Car mes pieds ont trouvé dans ce morne désert
Comme terme à leur course, un sépulcre entr'ouvert.
Mais tu peux remonter le cours de mes années,
Jamais crime odieux ne les a profanées,
Et quand, levant ta faux, tu me diras « suis moi »
Je me présenterai devant Dieu sans effroi.
D'une chose pourtant mon esprit se tourmente...
Toi seul peux dissiper le doute qui me hante.
— Parle, dit l'ange. — Eh bien, me diras-tu pourquoi
Le regard que tu tins longtemps fixé sur moi,
Exprimait ce matin tant de surprise étrange.
— Je te l'expliquerai facilement, dit l'ange,
Le Seigneur m'avait dit : va t'asseoir au désert,
A l'ombre d'un palmier un sépulcre est ouvert
Et l'air est rafraichi par l'onde d'une source ;
Quand le soleil sera près de finir sa course

Digitized by Google

Un homme alors viendra se présenter à toi;
Prends-le. — Quel est son nom ? — C'est le bras
droit du roi.

L'aube n'éclairait pas encor la ville sainte,
A peine le soleil rougissait l'horizon,
Que j'en avais déjà franchi la triple enceinte,
Et comme je cherchais de maison en maison,
Le sceau mystérieux que mon œil sait comprendre,
Je te vis sur ta porte où tu semblais m'attendre,
Et mon étonnement de te voir en ce lieu
Fut tel que j'ai douté des paroles de Dieu !
Non, quand cet homme aurait le pied de la gazelle,
Quand le vent du désert le prendrait sur son aile,
Il ne pourrait pas être exact au rendez-vous !

— Ange de mort, esprit funèbre, ange jaloux,
Qui sur tous nos soleils jette sans cesse une ombre,
Morne créancier, spectre, fantôme sombre,
Toi qui ne dis jamais : je reviendrai demain ;
Et qui comme un voleur au détour du chemin
Guettes l'instant fatal où tu pourras nous prendre,
Crois-tu que sans combat j'eusse voulu me rendre !
Hors quand j'ai vu tes yeux sur mes yeux s'arrêter,
J'ai compris que ma fin, sans doute, était prochaine,
Mais il manquait encor des anneaux à la chaîne,
Avec toi jusqu'au bout, mort, j'ai voulu lutter,
Mais hélas ! les desseins de Dieu sont insondables ;
Tandis que je fuyais rapide dans les sables,
Assis sur le tombeau qui m'était préparé,
Tu me voyais grandir comme un point dans la plaine ;
Le destin m'a conduit dans ma course incertaine,
Et c'est en te fuyant que je t'ai rencontré !

Et le poète dégage ainsi cette vérité morale facile à saisir sous la transparence du voile dont il l'a couverte :

Digitized by Google

Mers de sables où le vent soulève la tempête,
Grands arbres qui jetez une ombre sur ma tête,
Forêts qui recelez des monstres inconnus,
Oasis toujours verts, déserts mornes et nus,
Fuyez, disparaissez, dit ce vieillard farouche,
Fuyez, je veux avant que le soleil se couche,
Avoir mis tant d'espace entre la mort et moi,
Que je la puisse alors attendre sans effroi !

Comme il disait ces mots, son cheval butte et tombe ;
Son pied avait heurté la pierre d'une tombe ;
Et le vieillard veut fuir encor, mais c'est en vain,
Car l'ange de la mort l'a saisi par la main.
..... Le soleil était près de finir sa carrière...
Alors il prosterna son front dans la poussière,
Et puis il s'écria : Non, je n'essaierai pas
De te fuir plus longtemps, sombre esprit du Trépas !
Je sens que le jour tombe et que l'heure est venue
Où mon cœur va goûter une paix inconnue,
Car mes pieds ont trouvé dans ce morne désert
Comme terme à leur course, un sépulcre entr'ouvert.
Mais tu peux remonter le cours de mes années,
Jamais crime odieux ne les a profanées,
Et quand, levant ta faux, tu me diras « suis moi »
Je me présenterai devant Dieu sans effroi.
D'une chose pourtant mon esprit se tourmente...
Toi seul peux dissiper le doute qui me hante.
— Parle, dit l'ange. — Eh bien, me diras-tu pourquoi
Le regard que tu tins longtemps fixé sur moi,
Exprimait ce matin tant de surprise étrange.
— Je te l'expliquerai facilement, dit l'ange,
Le Seigneur m'avait dit : va t'asseoir au désert,
A l'ombre d'un palmier un sépulcre est ouvert
Et l'air est rafraichi par l'onde d'une source ;
Quand le soleil sera près de finir sa course

Digitized by Google

Un homme alors viendra se présenter à toi;
Prends-le. — Quel est son nom ? — C'est le bras droit du roi.

L'aube n'éclairait pas encor la ville sainte,
A peine le soleil rougissait l'horizon,
Que j'en avais déjà franchi la triple enceinte,
Et comme je cherchais de maison en maison,
Le sceau mystérieux que mon œil sait comprendre,
Je te vis sur ta porte où tu semblais m'attendre,
Et mon étonnement de te voir en ce lieu
Fut tel que j'ai douté des paroles de Dieu !
Non, quand cet homme aurait le pied de la gazelle,
Quand le vent du désert le prendrait sur son aile,
Il ne pourrait pas être exact au rendez-vous !

— Ange de mort, esprit funèbre, ange jaloux,
Qui sur tous nos soleils jette sans cesse une ombre,
Morne créancier, spectre, fantôme sombre,
Toi qui ne dis jamais : je reviendrai demain ;
Et qui comme un voleur au détour du chemin
Guettes l'instant fatal où tu pourras nous prendre,
Crois-tu que sans combat j'eusse voulu me rendre !
Hors quand j'ai vu tes yeux sur mes yeux s'arrêter,
J'ai compris que ma fin, sans doute, était prochaine,
Mais il manquait encor des anneaux à la chaîne,
Avec toi jusqu'au bout, mort, j'ai voulu lutter,
Mais hélas ! les desseins de Dieu sont insondables ;
Tandis que je fuyais rapide dans les sables,
Assis sur le tombeau qui m'était préparé,
Tu me voyais grandir comme un point dans la plaine ;
Le destin m'a conduit dans ma course incertaine,
Et c'est en te fuyant que je t'ai rencontré !

Et le poète dégage ainsi cette vérité morale facile à saisir sous la transparence du voile dont il l'a couverte :

Digitized by Google

En vain lutterons-nous contre notre destin !
La mort saura nous prendre en tous lieux, à toute heure.
Ainsi mieux vaut l'attendre au seuil de sa demeure,
La voir venir sans crainte et lui tendre la main.

Que dites-vous, Messieurs, de ce conte arabe ? Le *C'était écrit* du fatalisme musulman s'y présente à nous sous une forme saisissante, résonnant comme un glas dans le galop désespéré de cette course macabre, où la pierre du sépulcre marque le poteau d'arrivée... J'ai dit *fatalisme*, non pas, certes, que nous osions faire à l'auteur l'injure de lui en attribuer toutes les doctrines et de placer sur ses lèvres inspirées la négation du libre arbitre et l'affirmation du règne souverain de la fatalité dans toutes les actions humaines... Ce qu'il a voulu dire et mettre en lumière, c'est cette vérité malheureusement inexorable que nous sommes tous mortels et que, quand notre heure a sonné, c'est en vain que nous essayions de nous soustraire à la fatale échéance. Le moraliste est ici doublé d'un poète ; cette inspiration a quelque chose de fébrile ; elle semble éclose dans une nuit d'insomnie et, comme le coursier de la légende, elle galope légère, écumante, d'une seule traite, allant droit devant elle, éperonnée par un fantôme et franchissant tous les obstacles avec une aisance et une correction parfaites...

XXV

Mais arrière cette lugubre évocation de la mort !... Voici le poète de l'*Avenir*. Qu'est-ce que l'Avenir ?... Écoutez...

Digitized by Google

L'Avenir, c'est la maison blonde,
Et le raisin sous le pressoir,
C'est la paix rieuse et féconde,
C'est le grand chemin de l'espoir !

C'est l'enfant qui grandit encore,
C'est le nid dans le buisson vert,
C'est la fleur éclose à l'aurore,
C'est l'oasis dans le désert !

L'Avenir, c'est l'ami fidèle
Dont chaque être attend le retour,
C'est le printemps, c'est l'hirondelle,
C'est le premier rayon du jour !

C'est l'étoile, au ciel, qui scintille
Devant nous, dans les sombres nuits,
C'est le phare au lointain qui brille
Et veille aux horizons brunis !

L'Avenir, c'est la délivrance,
C'est la sainte fidélité,
C'est la revanche de la France
Par la paix et la liberté !

A vingt ans, c'est la folle ivresse,
C'est, le soir, la main dans la main,
C'est un doux baiser de maîtresse,
Espéré pour le lendemain !

C'est la vie encore toute pleine
De désirs et de volupté,
C'est l'âme ingénue et sereine
Voguant vers un port enchanté !...

Digitized by Google

C'est bien souvent un rêve immense,
Qui naît et meurt en un seul jour,
C'est tout ce que dans sa démence
L'homme trouve et perd tour à tour !

L'Avenir, c'est l'âme meurtrie,
C'est l'horizon devenu noir,
Le fruit tombé, la fleur flétrie,
Un présent qui n'a plus d'espoir !...

C'est la nacelle abandonnée,
La brusque séparation,
Le dernier chant de la journée
Et l'amère déception ;

C'est avril aux nuits étoilées
Dont les aubes, mortels rayons,
Aux pauvres branches désolées
Brûlent les fleurs et les bourgeons ;

C'est la grêle, c'est le naufrage,
C'est la sombre infidélité,
C'est la douleur... c'est l'esclavage
Pour qui voulait la liberté !

C'est le ciel perdu de la France,
C'est le doute accablant l'amour,
C'est le dégoût, c'est la souffrance,
C'est l'exil niant le retour !

C'est parfois le rouge incendie,
C'est la chaumière en lambeaux,
C'est la vieillesse qui mendie
Sur les routes, loin des hameaux !

Digitized by Google

C'est la plaine qui n'est plus verte
Et le deuil glacé des hivers,
C'est la pauvre maison déserte
D'où sont partis les êtres chers !

C'est l'oubli plus prompt que la gloire :
Après Austerlitz, Waterloo...
La défaite après la victoire :
Sedan après Montebello !

Ces strophes en vers coupés ont quelque chose de la marche rapide du temps sur le chemin sans issue de l'avenir ; c'est un kaléidoscope qui fait apparaître à nos yeux séduits toutes les alternatives d'heur et de malheur, d'épreuves et de relèvements que le grand inconnu peut apporter avec lui ; l'auteur les égrène, une à une, passant de l'une à l'autre à coups précipités ; et chaque coup porte, juste, brillant, coloré, allant tout droit à l'imagination et au cœur, rouvrant parfois les blessures mal fermées... Et ici, l'avenir du poète confine au passé...

L'avenir, c'est la guerre !
..... Eh ! oui ! la guerre ! on entend de nouveau
Retentir cette clameur sombre
Et lugubres viveurs, l'autour et le corbeau
De joie ont tressailli dans l'ombre...

Ici, un tableau de la guerre et de ses horreurs, le champ de bataille jonché de cadavres et de mourants

Qui se tordent dans les ténèbres !

Et se tournant vers Dieu, le poète agenouillé demande grâce pour les foyers déserts, pour les mères éplorées :

Digitized by Google

Seigneur, cet effroyable orage
Qui vient de s'abattre sur nous,
Cette hécatombe, ce carnage,
Est-ce l'effet de ton courroux ?

Au nom des mères, grâce ! arrête
Car les étendards triomphants
Qu'on voit flotter aux jours de fête
Restent rouges encor du sang de nos enfants.

Le poète maudit la guerre, mais le citoyen la bénit et l'appelle, en rugissant ce cri patriotique superbe d'élan et de vigueur :

O Patrie ! ô ma Mère ! ô cent fois plus encore.
Tant que l'aube au lointain levant
Dans un disque empourpré verra rugir l'aurore,
Tant que les ondes et le vent

Hurleront dans les nuits sombres, pleines d'orage,
Tant que le vieux Rhin gémira
Sur deux bords allemands, une implacable rage
De revanche en nos cœurs vivra.

Mais l'avenir du poète, c'est encore le présent...

On avait demandé quelques braves de plus,
Ils se sont présentés cent mille résolus
A tout, pour que ta mort, Rivière, fût vengée !

Et demain que sera-ce ?... que va répondre le Lion de Belfort au poète-soldat qui l'interroge ?

O Lion de Belfort, as-tu rugi ?... J'écoute !
A travers les grands bois, au loin, bien loin... là-bas,
J'entends une clameur, j'entends des bruits de pas
Est-ce l'heure ?... une voix répond : Oui : France ! en [route !

Digitized by Google

Il est facile de se convaincre, Messieurs, qu'un cœur de citoyen, de patriote a communiqué à ce poème le souffle qui l'anime et qui en constitue la qualité dominante. L'auteur est de l'école de Deroulède ; pour lui, tant que les sœurs ne seront pas rentrées dans la grande famille, la grande famille doit porter le deuil, elle doit travailler en silence, se fortifier, se préparer pour la sainte revanche, attendre et le moment venu, marcher. Quant à mettre la main dans la main de l'envahisseur, jamais !... L'auteur est de ceux qui disent avec François Coppée au Lion de Belfort :

Rugis pour rappeler ses devoirs à la France !

Les diplomates pourront trouver inopportune, j'allais dire *inopportunistes*, de telles manifestations ; mais où il n'y aura pas de dissentiment, c'est lorsqu'il s'agira d'applaudir à ce passage dans lequel le poète salue avec enthousiasme la bravoure de ces héros, dignes de leurs aînés, qui, un contre dix mille, soutiennent glorieusement au-delà des mers l'honneur du drapeau national... Le poète a eu raison de placer son inspiration sous le patronage de cette belle parole de l'évêque d'Angers : « Quand le drapeau national est engagé, il faut le défendre, quelles que soient les mains qui le tiennent ». Au-dessus des querelles des partis, il y a la France, devant qui tout s'efface, une fois qu'elle a tiré son épée ; et ce n'est jamais en vain que du haut de la tribune ou sur le luth modeste du poète ignoré il est fait appel à ce grand sentiment. Conservons nos opinions, nos individualités, nos préférences; luttons loyalement et honnêtement pour les faire prévaloir ; défendons-les avec la dignité d'une conviction sincère, visière abaissée et poitrine découverte ;

Digitized by Google

mais tendons-nous la main lorsque la sainte image de la patrie se dresse au-dessus de nos querelles intestines et convie tous les enfants d'une même mère à l'accomplissement de sa mission civilisatrice et à la défense de son honneur !...

Les strophes sur l'*Avenir* restent pourtant ce qu'il y a de meilleur dans le poème et seules elles justifient le titre par lui choisi : le présent et surtout le passé ont, en effet, ici une part aussi large que l'avenir et la pièce tout entière manque d'homogénéité; elle produit l'effet d'une mosaïque brillante, mais dont les divers fragments ont quelque peine à tenir ensemble. L'auteur a transgressé cette règle que l'école impose à tout ouvrage poétique :

> Il faut que chaque chose y soit mise en son lieu,
> Que le début, la fin répondent au milieu,
> Que d'un art délicat les pièces assorties
> N'y forment qu'un seul tout de diverses parties.

XXVI

Et c'est précisément pour s'être inspiré de ce prétexte de Boileau que le dernier jouteur auquel nous arrivons nous a présenté trois œuvres supérieures par le plan et l'ordonnance, non moins que par l'invention, par le souffle et par la beauté de la forme.

Ouvrez cet écrin, Messieurs ; il est intitulé : *Entre Naples et le Rhône* et il contient trois bijoux, trois perles fines, détachées et indépendantes l'une de l'autre, mais se faisant réciproquement valoir et composant par leur réunion une parure d'une harmonie parfaite :

Digitized by Google

Ischia ;
La Quêteuse ;
Rhodanus.

Ischia pourrait s'appeler *le Châtiment.*

Victor Hugo a écrit, lui, *les Châtiments* ; et vous vous souvenez de ce refrain lugubre qui, dans le chant de l'*Expiation*, retentit à l'oreille de Napoléon, après chaque revers : la Retraite de Russie, Waterloo, Sainte-Hélène. Est-ce le châtiment ? Dieu vengeur, -- et une voix qui parle dans l'ombre lui répond : Non !

L'auteur d'*Ischia* s'est inspiré du procédé du maître ; de la catastrophe si tristement fameuse, il a fait un drame, où les éléments prennent un corps, parlent un langage, jouent un rôle et concourent à faire éclater cette haute vérité morale, qui est la pensée maîtresse de l'œuvre et que nous allons voir se dégager des ruines fumantes et des débris amoncelés.

Voici Ischia au soleil couchant...

Regardez : on dirait vraiment une corbeille
De myrtes, de lauriers où voltige l'abeille,
C'est Ischia, l'île aux palais !
Le pâtre, le pêcheur, dans leur hutte isolée
De l'astre-roi qui peint la cime dentelée
Contemplaient les derniers reflets.

Vive l'Eponeo ! C'est la fière montagne
Mère des ruisseaux clairs courant dans la campagne
Et mère des vins généreux :
Regardez ! car voici de timides étoiles,
La nuit jalousement va dérouler ses voiles
Là, sur ce coin de terre heureux

Digitized by Google

Crayon charmant, gracieux, plein de couleur locale, tableau d'après nature... avant la catastrophe ; d'un bond hardi, le poète nous introduit en plein merveilleux. Le feu central,

Monstre que la science aveugle ignore encore

rugit du fond de l'abîme vers Dieu :

Toi qui mis au Vésuve un panache sublime
Veux-tu que je brûle Ischia?...

L'homme oublie Dieu ; il bâtit des murs là où il ne devrait dresser qu'une tente.

Faut-il lui rappeler, dit le monstre,
Qu'il est étranger ici-bas ?

Le Seigneur ne répondit pas.

Pendant ce temps Ischia éveillée s'amuse et danse ; à Casamicciola, à Locco-Ameno, à Forio, ce ne sont que fêtes et plaisirs ; théâtres, casinos, hôtels resplendissent de lumière... « Dans l'azur étoilé », la lune brille entourée de sa cour de vassales. Personne n'a rien entendu.

Seigneur ! ordonne donc ! dit la voix vengeresse
La lave dans mes flancs bouillonne ! Vois l'ivresse
De tous ces riches vaniteux !

Le Seigneur lui répondit : Non !

Ici, un brusque changement de décor :

Or, la même soirée un vieillard seul et morne
Rosaire aux doigts, nu-tête, assis près d'une borne

Digitized by Google

Dans l'ombre, à Casamicciola,
Aux nombreux promeneurs tendait son chapeau vide,
Mourant presque de faim devant l'hôtel splendide
De Piccola-Sentinella.

Carità, signori, — disait-il à la foule
Tandis qu'elle fuyait comme l'eau qui s'écoule :
Ce n'était pas l'heure des pleurs !
Sa prière qui donc aurait voulu l'entendre ?
Le dieu Plaisir est sourd et n'a pas le cœur tendre :
On passait effeuillant des fleurs...

Je suis le voyageur succombant dans l'espace
Le simoun, c'est pour moi la misère qui passe :
Soyez l'oasis ! Je suis vieux !
Signora, Carità ! Je prierai la madone.
Ah ! Quand on est si belle on doit être bien bonne :
La belle détournait les yeux.

Cette fois la mesure était comble :

Tout-à-coup dans les airs une voix inconnue
Cria : Voici le châtiment !

Éteignant des cités les brillantes lumières,
Démolissant les tours, les palais, les chaumières,
Changeant en clameurs les chansons,
Dans un rugissement le monstre volcanique
De l'île entière a fait un grand cercueil unique
Pour les maîtres et les garçons.

De l'île d'Ischia, de cet éden célèbre,
C'est un vaste tombeau, c'est un séjour funèbre
Qu'a fait le brasier souterrain
On dit que le vieillard sauvé du noir désastre
Répète en désignant le soleil : « Ce grand astre
Est l'œil du vengeur souterrain » !

Digitized by Google

L'histoire est d'hier, la légende semble exhumée des ruines de Sodome ou d'Is englouties dans les flots... Le poète y associe dans un mélange heureux les couleurs réalistes du drame moderne et les conceptions fantastiques du merveilleux chrétien. Il donne la vie aux phénomènes et et fait parler les catastrophes... Qui donne aux pauvres prête à Dieu : près de cette douce et consolante parole, Ischia rugit la sanction de la divine loi de la charité... Qui refuse aux pauvres encourt la colère du ciel et appelle sur sa tête les plus terribles châtiments.

C'est encore la pauvreté que le poète nous présente dans sa seconde inspiration; mais par une sorte d'antithèse la pauvreté secourue et la charité récompensée...

Une femme roulant en ses doigts un rosaire
Sur le parvis d'un temple aux pieds du Tout-Puissant
Humblement demandait quelque aumône au passant....

Près d'elle :

Deux enfants se tenant à sa jupe d'indienne
Et dont elle chauffait une main dans la sienne...

La foule passe indifférente... Mais survient une jeune fille dont le cœur s'émeut à la vue de ces infortunés... Vite, elle court en sacristie, arrache à Monsieur le Curé l'autorisation de quêter et la voilà cheminant sur le pavé sonore de l'antique cathédrale....

Tandis que vers l'autel sous les arceaux gothiques
De blancs enfants de chœur entonnent leurs cantiques,
Et que de l'orgue saint les accords gémissants
S'exhalent embaumés par les flots de l'encens

Digitized by Google

La jeune fille (Anna dans sa quinzième année)
A travers l'assistance au temple prosternée,
Passe et parcourt les rangs une aumônière en main...

L'aumônière remplie se vide entre les mains des pauvres... La quêteuse revient s'agenouiller sur sa chaise. A l'*Ite missa est*, en sortant de l'Eglise, elle rencontre sous le porche le poète qu'elle a oublié dans sa tournée :

Mon voisin avez-vous donné ?...

Soyez bénie !
M'écriai-je ! Par vous au paradis j'ai foi !
J'aurais donné l'Espagne et la Californie
Ayant mis dans sa main le peu d'or que j'avais
De la quêteuse je rêvais...

Vive, elle reporta ce don à la pauvresse
Dont l'âme débordait d'ivresse
Et qui voulait baiser l'empreinte de ses pieds ;
Ses yeux étaient toujours mouillés,
Mais cette fois des pleurs de la reconnaissance !...

Charmante fantaisie, tableau de genre où revit par certains côtés la jolie toile de Daisay sur l'aumône à la porte d'une église : c'est délicat, c'est gracieux, cela fait du bien au cœur... La donnée de ce petit poème n'est pas pourtant aussi neuve que celle d'Ischia ; l'expression n'y est pas toujours juste, l'épithète, bien assortie et il y manque cette touche personnelle, cette facture *sui generis*, cette originalité qui forme le caractère distinctif de la troisième inspiration tirée du même écrin :

Le *Rhône !*
Rhodanus !

Digitized by Google

Voici bien un sujet qui nous touche de près!..... Le Rhône est quelque peu Savoyard par les extrémités et il n'y a pas de fleuve plus français que lui; non pas, certes, que je veuille établir une antithèse entre *Savoyard* et *Français*, car l'un est renfermé dans l'autre, et nous avons tous en Savoie la prétention d'être aussi Français que le Rhône, tout en conservant l'autonomie de nos souvenirs et le culte de nos montagnes.... Aussi bien Rhodanus est-il un fier montagnard :

Au Saint-Gothard est son berceau,
Que Dieu tailla d'un fier ciseau.
C'est le fleuve des aigles.
Il vagabonde, aussitôt né,
Et le roc s'écrie, étonné :
« Imposez-lui des règles!

« Mettez un frein à ce coursier,
« Ou mieux à ce serpent d'acier,
« C'est Rhône qu'on le nomme!
« Certes, vous ne le pourrez pas.
« Il marche, il marche, et de quel pas!
« Comme il se rit de l'homme »!

Les sapins verts, les glaciers blancs,
Les nants, les torrents turbulents,
Sont tous ses tributaires.
Il fend les masses de granit
Où le roi de l'air a son nid,
Il féconde les terres.

Dans son ventre, quels poissons fins!
Sur ses rives, quels vins divins!

Digitized by Google

Quelle race de femmes !
Les premiers, pour charmer les sens ;
Les secondes, aux yeux perçants,
Pour enivrer les âmes !

Comme il plonge au grand lac, sans peur !
Et que ce soit voile ou vapeur,
— Ce serait un navire, —
Comme il les porte sur son dos,
Comme il les berce, les fardeaux,
En riant, sans rien dire !

Issu du flanc des sommités,
En d'insondables cavités
A Bellegarde il tombe ;
Il reparaît sous le ciel clair,
Il ouvre, aussi vif que l'éclair,
Impétueux, sa tombe.

Vous avez soif? Puisez chez lui.
Il a tant d'eau, si vite il fuit,
Qu'il n'y prendra point garde.
Il remplit les fossés voisins,
Les lônes lui font des larcins,
Jamais il ne regarde.

Puis, que d'îles et que de ponts,
Que de cités, de quais profonds,
De Marseille à Genève !
C'est le vieux Rhône, chapeau bas !
Non, vous ne l'arrêterez pas,
Ce contemporain d'Eve !

Fussiez-vous monarques sacrés,
Maitres de tout, vous ne pourrez

Digitized by Google

Mettre un mors à sa bouche.
Tel qu'un poète fier et fort,
Plus on empiète sur son bord,
Plus il devient farouche.

Il a des arbres pour roseaux ;
Au baiser mâle de ses eaux,
Soudain il les entraîne.
Enfant des Alpes, il est roi
Il dit à la Saône : « Avec moi
« Viens, tu seras la reine ».

Et le couple va, sous les cieux,
Baignant les bois délicieux
Et le ravin sauvage.
En vrais époux, ils ne font qu'un,
Leur lit de cailloux est commun,
Et commun leur rivage.

Ses galets ont pavé Lyon.
Après deux mille ans, Avignon
Et Vienne sont gentilles :
De la Canebière au Léman,
Le Rhône a comme un talisman
Qui rajeunit ses filles.

Respect au Rhône, au grand lutteur
Descendu seul de la hauteur
Où le chamois s'abreuve !
Oh ! moi je l'aime, ce vaillant,
Ce rude, jour et nuit veillant ;
Je l'aime, ce beau fleuve !

A ce travailleur immortel,
La Suisse de Guillaume Tell,

Digitized by Google

La Gaule, son aînée !
A lui, le petit pâtre blond,
Le brun pêcheur ! l'eau du vallon,
La Méditerranée !

A lui, la bise et le mistral !
L'avalanche et le littoral
Aux suaves haleines !
A lui, les fils tels que Bayard !
A lui, le hardi montagnard !
Le laboureur des plaines !

Que brille ou non le firmament,
Coule, ô Rhône ! va fièrement
A la mer qui t'appelle.
Je te ressemble ; seulement,
Ce qui m'appelle à tout moment,
Ah ! c'est l'ombre éternelle.

L'été fleuri, l'hiver neigeux,
Coule, ô Rhône ! va. Pour nous deux,
Chaque pente est rapide ;
Nos bords sont riants ou brumeux ;
Tes flots, mes jours, sont gris ou bleus :
Mon cœur reste limpide.

Qu'en dites-vous ? Messieurs... Et en refermant l'écrin, ne trouvez-vous pas comme nous que *Rhodanus* en est le le bijou le plus artistement ciselé et le plus séduisant d'aspect... En cent huit vers, dans des strophes légères et sautillantes, sur un mode qui communique au poème une sorte d'harmonie imitative, l'auteur nous montre le Rhône de son berceau à sa tombe, cheminant à travers la Suisse et la France, se perdant à Bellegarde, traversant superbe et majestueux les grandes villes et les vastes

Digitized by Google

plaines, baignant les coteaux plantés de vignes, souriant à la jeunesse, servant des mets exquis aux gourmets de l'âge mûr et des vins généreux aux vieillards :

Dans son ventre, quels poissons fins !
Sur ses rives, quels vins divins !
Quelle race de femmes !

C'est une leçon de géographie donnée dans le langage des Muses..... Vif, alerte, gaulois comme le Rhône, le poète l'a chanté d'une façon digne de lui, et il n'y a pas jusqu'aux accents mélancoliques de la fin qui ne soient comme le simulacre de ce terme inexorable où hommes et fleuves viennent aboutir : l'immensité de la mer pour les fleuves et pour les hommes l'immensité de l'au-delà !

XXVII

Notre revue est achevée, Messieurs ; il nous faut maintenant prendre un parti et choisir entre les vingt-six chevaliers qui viennent de rompre des lances sous nos yeux, celui que vous aurez à juger digne du grand prix du tournoi, ceux qui, d'un mérite plus modeste, doivent tout au moins prétendre à une récompense honorifique.

Pour nous, disons-le sans hésitation, la meilleure pièce du concours est la dernière que nous avons lue. — *Ischia*, et *la Quêteuse* attestent déjà des qualités supérieures ; mais nous ne les trouvons pas réunies au même degré de perfec-

Digitized by Google

tion que dans *Rhodanus*. Nous vous proposerons donc de la distinguer de ses deux satellites et, tout en décernant à ceux-ci la part d'éloges qu'ils méritent, de déclarer que c'est le *Rhône* qui aura fait pencher la balance et attribuer sans partage à son auteur le prix de la fondation Guy.

Après cette belle inspiration, la *Légende* nous paraît l'œuvre la plus correcte et la mieux ciselée ; une première mention honorable lui reviendrait équitablement à notre sens, en ménageant suffisamment la distance qui la sépare du *Rhône*, où il y a plus d'invention personnelle, plus d'originalité, plus de cachet poétique.

Enfin, une seconde mention honorable nous a paru devoir être décernée au poète de l'*Avenir*.

Si l'Académie n'avait tenu à ne pas multiplier les récompenses, nous lui aurions proposé de distinguer quelques autres poèmes, d'un mérite inférieur, mais qui n'en étaient pas moins dignes d'être encouragés ; le poème de la *Vierge*, le *Retour à la vie*, certaines strophes du *Chapelet d'amour*, l'*Ecce panis Angelicus* se fussent en première ligne présentés à nos suffrages ; mais nous avons dû nous borner pour rester fidèles à une jurisprudence qui a sa raison d'être. *Entre Naples et le Rhône*, la *Légende* et l'*Avenir* se partageront donc seuls les récompenses de ce concours et nous allons avoir la satisfaction d'applaudir les heureux élus dont les noms vont sortir de ces enveloppes mystérieuses.

Le tournoi est terminé, Messieurs ; nous venons d'assister à une joûte brillante, où les vaincus eux-mêmes ont fait preuve de valeur. Quant à nous, arbitres impartiaux,

Digitized by Google

nous avons du haut de la tribune, marqué les coups, applaudi aux passes vigoureuses, signalé les défaillances, pesé les mérites et dégagé de la mêlée les bannières qui nous paraissent devoir être appelées aux honneurs du triomphe.

Triomphe modeste, dont le bruit ne réveillera pas d'autres échos que ceux de nos montagnes; triomphe pacifique du moins, qui, celui-là, n'aura fait couler d'autres larmes que celles d'une saine et bienfaisante émotion.

Approchez donc, valeureux champions de la pensée libre, de cette pensée vraiment libre, qui, comme l'oiseau rendu à la liberté, s'envole à tire d'aile vers les sommets au lieu de s'ensevelir dans la mare où grouillent les animaux immondes !... Salut à vous, poète des catastrophes et chantre des grands fleuves ; poète de la mort et chantre de ses enseignements; poète de l'avenir et chantre des relèvements de la patrie ! Qui que vous soyez, vous êtes des soldats de la même armée ; le *Sursum cor* est votre devise commune ; et vos harpes, sur lesquelles nous avons entendu résonner tous les enthousiasmes, tous les sentiments nobles et élevés, toutes les mélodies, sont comme un concert qui, dominant les cris du troupeau d'Epicure, semble nous dire : Libre à vous de vous vautrer dans la fange et de vous confiner dans la matière ; pour nous, notre mot d'ordre, notre cri de ralliement est *En haut!* — En haut, les cœurs ! En haut, les espérances ! En haut l'avenir ! En haut la patrie ! En haut l'immortalité !... Qu'importent les négations, les obscurités et les combats ?... En haut toujours et quand même !

L'alcyon quand l'océan gronde
Craint que les vents ne troublent l'onde

Digitized by Google

Où se berce son doux sommeil ;
Mais pour l'aiglon, fils des orages,
Ce n'est qu'à travers les nuages
Qu'il prend son vol vers le soleil ! [1]

En conformité des conclusions de ce Rapport adoptées par l'Académie de Savoie, M. le Président Louis Pillet a proclamé, dans l'ordre suivant, les noms du lauréat et des concurrents mentionnés honorablement :

PRIX DE LA FONDATION GUY

Rhodanus, de M. Constant Berlioz, de Rumilly, commissaire de surveillance administrative à la gare de Chambéry.

Première Mention honorable

Légende, de M. Amé d'Oncieu de la Bathie, de Chambéry.

Deuxième Mention honorable

L'Avenir, de M. Jean Berlioz, de Rumilly.

---

[1] Victor Hugo. — Odes et Ballades.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES MOSAÏQUES DU HALL

DU

CERCLE D'AIX-LES-BAINS

Du Docteur A. SALVIATI

MONOGRAPHIE

PAR

P.-V. BARBIER

MEMBRE EFFECTIF DE L'ACADÉMIE DE SAVOIE

« In questa settimana Aix-les-Bains, luogo tanto in-
« cantevole per la sua posizione quanto celebre per la
« salubrità delle sue acque termali, presentò un fatto
« che fara epoca nella storia dell'arte[1] ».

Cette phrase que nous avons relevée dans la *Gazette de Venise* du 7 août 1883, peut nous servir d'introduction sur les mosaïques du docteur Salviati et sur celles d'Aix-les-Bains en particulier.

C'est en effet le 22 juillet qu'avait lieu au Cercle d'Aix une cérémonie qui, pour n'avoir pas un caractère officiel et tout en se passant sur un théâtre restreint, devait avoir

[1] Pendant la semaine qui vient de s'écouler, il s'est produit à Aix-les-Bains, localité aussi agréable par sa position que renommée par l'efficacité de ses eaux thermales, un évènement qui fera epoque dans l'histoire de l'art.

Digitized by Google

dans le monde des arts, ainsi que le disait le correspondant que nous avons cité plus haut, un grand retentissement.

On découvrait ce jour-là, et on livrait d'une manière complète à l'admiration du public, la décoration de la voûte du Grand Hall qui venait d'être achevée après quelques mois de travail.

L'Académie de Savoie, gardienne des traditions littéraires et artistiques du pays, était représentée à cette solennité par plusieurs de ses membres, et nous avons pensé qu'en raison de l'importance de la surface qu'il s'agissait de décorer, du caractère et de la nouveauté de la décoration, enfin de la notoriété des artistes qui avaient concouru à cette œuvre magistrale dans son invention aussi bien que dans son exécution, il y aurait peut-être un certain intérêt à fixer, d'une manière plus complète que par les différents articles de journaux qui ont paru sur le moment, la mémoire d'un événement qui a réellement une grande importance au point de vue décoratif.

Ayant à pourvoir à l'ornementation d'une superficie de près de 400^{m} carrés, l'administration du Cercle avait à choisir entre plusieurs genres de décorations qui pouvaient concourir au même but.

La peinture lui offrait toutes ses ressources, soit qu'on l'employât comme moyen de décoration ornemaniste, un peu banale il est vrai, mais d'un prix réduit, soit de grande décoration artistique ou allégorique dans le genre de celle dont les maîtres de la peinture moderne ont couvert la coupole de plusieurs de nos théâtres.

D'un autre côté la mosaïque la sollicitait par l'attrait de la nouveauté, par sa longue durée, sa résistance aux intempéries, etc.

Digitized by Google

La mosaïque a dit le vieux Ghirlandajo « est la seule peinture de l'éternité ».

Ce procédé a quelque chose de plastique dû aux demi-teintes que l'on peut employer et qui donnent un relief semblable à celui de la sculpture.

En accordant donc la préférence aux mosaïques du docteur Salviati, dont les récentes découvertes avaient eu déjà d'heureuses applications dans différentes capitales de l'Europe, le Cercle d'Aix a fait preuve d'un goût et d'une initiative qui lui font le plus grand honneur et qui, à un point de vue plus général, donneront à notre station thermale, la seconde maintenant en France par son importance, un rang tout à fait hors ligne, parce qu'elle aura été la première à profiter de la restauration d'un art autrefois si florissant, et que le Cercle d'Aix l'aura dotée d'une œuvre de premier ordre qui sera pendant longtemps encore une des curiosités de cette élégante station.

La valeur artistique des mosaïques d'Aix ne saurait en effet être mise en doute. Non pas qu'elles procèdent de l'imitation d'une école déterminée, d'un style connu comme celui de l'époque byzantine ou de la renaissance, mais parce qu'elles présentent toutes les qualités qui distinguent les œuvres d'art.

Que demandons-nous en effet à un travail plastique : de rendre l'objet, l'idée ou le sentiment qui a inspiré l'artiste d'une manière qui nous frappe, nous charme ou nous émeuve, qui éveille en nous de nobles, de généreuses ou de gracieuses images ; et à l'artiste lui-même, pour arriver à ces fins dans l'exécution de son œuvre, la pureté du dessin, l'harmonie de la forme, la vérité de la couleur, etc.

Ces qualités se retrouvent à un degré remarquable dans

Digitized by Google

dans le monde des arts, ainsi que le disait le correspondant que nous avons cité plus haut, un grand retentissement.

On découvrait ce jour-là, et on livrait d'une manière complète à l'admiration du public, la décoration de la voûte du Grand Hall qui venait d'être achevée après quelques mois de travail.

L'Académie de Savoie, gardienne des traditions littéraires et artistiques du pays, était représentée à cette solennité par plusieurs de ses membres, et nous avons pensé qu'en raison de l'importance de la surface qu'il s'agissait de décorer, du caractère et de la nouveauté de la décoration, enfin de la notoriété des artistes qui avaient concouru à cette œuvre magistrale dans son invention aussi bien que dans son exécution, il y aurait peut-être un certain intérêt à fixer, d'une manière plus complète que par les différents articles de journaux qui ont paru sur le moment, la mémoire d'un évènement qui a réellement une grande importance au point de vue décoratif.

Ayant à pourvoir à l'ornementation d'une superficie de près de 400^{m} carrés, l'administration du Cercle avait à choisir entre plusieurs genres de décorations qui pouvaient concourir au même but.

La peinture lui offrait toutes ses ressources, soit qu'on l'employât comme moyen de décoration ornemaniste, un peu banale il est vrai, mais d'un prix réduit, soit de grande décoration artistique ou allégorique dans le genre de celle dont les maîtres de la peinture moderne ont couvert la coupole de plusieurs de nos théâtres.

D'un autre côté la mosaïque la sollicitait par l'attrait de la nouveauté, par sa longue durée, sa résistance aux intempéries, etc.

Digitized by Google

La mosaïque a dit le vieux Ghirlandajo « est la seule peinture de l'éternité ».

Ce procédé a quelque chose de plastique dû aux demi-teintes que l'on peut employer et qui donnent un relief semblable à celui de la sculpture.

En accordant donc la préférence aux mosaïques du docteur Salviati, dont les récentes découvertes avaient eu déjà d'heureuses applications dans différentes capitales de l'Europe, le Cercle d'Aix a fait preuve d'un goût et d'une initiative qui lui font le plus grand honneur et qui, à un point de vue plus général, donneront à notre station thermale, la seconde maintenant en France par son importance, un rang tout à fait hors ligne, parce qu'elle aura été la première à profiter de la restauration d'un art autrefois si florissant, et que le Cercle d'Aix l'aura dotée d'une œuvre de premier ordre qui sera pendant longtemps encore une des curiosités de cette élégante station.

La valeur artistique des mosaïques d'Aix ne saurait en effet être mise en doute. Non pas qu'elles procèdent de l'imitation d'une école déterminée, d'un style connu comme celui de l'époque byzantine ou de la renaissance, mais parce qu'elles présentent toutes les qualités qui distinguent les œuvres d'art.

Que demandons-nous en effet à un travail plastique : de rendre l'objet, l'idée ou le sentiment qui a inspiré l'artiste d'une manière qui nous frappe, nous charme ou nous émeuve, qui éveille en nous de nobles, de généreuses ou de gracieuses images ; et à l'artiste lui-même, pour arriver à ces fins dans l'exécution de son œuvre, la pureté du dessin, l'harmonie de la forme, la vérité de la couleur, etc.

Ces qualités se retrouvent à un degré remarquable dans

Digitized by Google

les mosaïques du Cercle et justifient largement leur valeur artistique.

Mais, avant de faire la description détaillée de la décoration du Hall, il ne serait peut-être pas inopportun de retracer d'une manière sommaire l'histoire de la mosaïque et l'état dans lequel elle se trouvait, au moment où Salviati conçut la noble et patriotique pensée de la restaurer et de lui rendre son ancienne splendeur.

Nous dirons aussi quelques mots de la vie et des recherches savantes de l'artiste éminent auquel le Cercle a eu la bonne pensée de se confier pour l'exécution de ses projets.

Salviati est, en effet, une personnalité des plus originales, une figure des plus sympathiques et attrayantes que l'on puisse rencontrer. Son courage et sa persévérance sont dignes de servir de modèle.

I

Les mosaïques peuvent être divisées suivant les archéologues en quatre catégories :

La première comprend le *Pavimentum rectile*, dallage composé de marbres de couleurs variées, dont les morceaux sont coupés en segments de formes diverses mais toujours d'après des lignes géométriques. Telles sont celles du pavé de l'église Saint-Marc, de l'église cathédrale de Murano, etc.

La deuxième comprend le *Pavimentum tessellatum Alexandrinum* ou *tesseris structum*, dallage dont tous les fragments sont de forme cubique. La majorité des mosaïques romaines appartiennent à ce genre dont on trouve

Digitized by Google

également de fort beaux spécimens à l'église Saint-Marc, à Murano, au musée Égyptien, à Turin, où subsiste notamment un assez grand fragment de chasse au chameau qui ne manque pas d'intérêt.

Dans la troisième catégorie, on doit ranger le *Pavimentum vermiculatum*, genre de mosaïque qui a pour but de reproduire les effets de la peinture.

Les fragments de pierre, de marbre ou d'émail en forme de petits tubes sont assemblés avec le plus grand soin, et disposés, d'après les besoins de l'œuvre, en lignes qui serpentent et ondulent en suivant tous les contours du dessin. Dans le but de rendre l'illusion avec la peinture plus complète et plus frappante, et afin que le travail fut plus perfectionné, tous les interstices étaient remplis d'un mastic coloré destiné à donner aux couleurs de l'émail un ensemble plus parfait, c'est par ce procédé appelé *système romain* que sont exécutées la plus grande partie des mosaïques d'une grande valeur artistique.

Enfin le *Pavimentum sculpturatum* forme la quatrième catégorie ; il se composait comme les autres mosaïques de pierres aux couleurs variées, mais dont les dessins, au lieu d'être tracés sur une surface plane, se trouvaient tracés en creux ; ces lignes étaient ensuite remplies d'une sorte de mastic noir ou blanc destiné à marquer les différentes teintes du tableau. C'est par ce système qu'a été exécuté le célèbre plan de Rome, dont on voit encore aujourd'hui les restes au Musée du Capitole. On les a trouvés dans l'église des Saints-Cosme et Damien et on les rapporte à l'époque de Caracalla. On y distingue parfaitement le théâtre de Pompée, le temple de Junon et Jupiter, la basilique Ulpienne, etc.

Pline attribue l'invention de la mosaïque aux Grecs qui

Digitized by Google

l'auraient ensuite introduite en Italie, d'où elle se serait répandue, grâce aux conquêtes de Rome, partout où s'établit sa domination. Cependant on est généralement d'accord que cet art était connu bien avant les Grecs dans l'Extrême-Orient, et quelques auteurs veulent qu'il ait pris naissance en Perse.

Il est indubitable que les anciens Egyptiens le connaissaient et on peut voir au Musée égyptien de Turin, créé par le roi Charles-Albert, un fragment de cercueil sur lequel est incrustée une mosaïque en émail d'un travail très fin.

Dans la Bible, le livre d'Esther mentionne un riche pavage sur lequel des pierres précieuses faisaient une sorte de peinture. De l'Orient, la mosaïque passa en Grèce où elle avait acquis une telle réputation qu'il n'est point étonnant que Pline, ainsi que nous le disions plus haut, ait pensé à faire honneur de cette invention aux artistes grecs, parmi lesquels il se plait à citer tout particulièrement Sosus de Pergame comme un ouvrier très expert en mosaïque. Il existe au musée du Capitole une salle dite des Colombes, qui a reçu ce nom d'une incomparable mosaïque que l'on attribue généralement à cet artiste. Le cardinal Furietti qui l'avait trouvée en 1737 dans la villa d'Adrien la vendit au pape Clément XIII.

Pline en parlant de Sosus et d'une mosaïque de Pergame la décrit dans les termes suivants : « *Mirabilis ibi columba bibens, et aquam umbra capitis infuscans ; apricantur alire scabentes sese in cathari labro* ». On remarque avec admiration une colombe qui boit tandis que l'ombre de sa tête se projette dans le bassin ; d'autres colombes qui s'épluchent prennent le soleil sur le bord du bassin.

Digitized by Google

De la Grèce, cet art passa en Italie où il devint bientôt très populaire, et constitua un moyen de décoration très recherché des riches romains qui en ornaient leurs somptueuses demeures, les temples de leurs dieux, ou leurs thermes grandioses.

La première mosaïque dont il est question chez les Romains est celle de Sylla, faite à Préneste environ 170 ans avant J.-C. et qui formait en partie le dallage du temple de la Fortune.

Le palais Barberini possède un fragment de cette mosaïque si renommée. On y voit des animaux divers, une tente avec des soldats, des figures égyptiennes. On pense qu'elle représente les fêtes qu'on célébrait en Egypte à l'occasion de l'inondation du Nil.

Parmi les mosaïques romaines qui sont venues jusqu'à nous, on peut citer celle qui a été trouvée à Pompéi, il y a plusieurs années, et qui est conservée dans une des salles du Musée National italien. Elle représente, dit-on, la bataille d'Issus et ne contient pas moins de 25 personnages de grandeur presque naturelle.

La partie gauche de ce travail manque complètement, le reste est endommagé sur plusieurs points ; mais ce qu'on a pu conserver suffit pour faire comprendre à quel degré de perfection était arrivé cet art chez les Romains.

Dans une des salles du Musée chrétien au Palais de Latran, on voit les restes d'une magnifique mosaïque trouvée hors de la porte Saint-Paul. On y avait représenté les emblèmes de la Tragédie et de la Comédie, ainsi que les restes d'un repas, tels que des écailles d'huîtres, des feuilles de salade, du poisson, des écrevisses, etc.

On peut juger de la finesse du travail par ce fait qu'on y compte 7,500 pièces sur une palme carrée, tandis qu'il

Digitized by Google

n'y en a que 6,400 sur le même espace dans la fameuse mosaïque des Colombes au Capitole.

C'est dans le même palais que l'on voit aussi une mosaïque très renommée, dite des Pugiles, trouvée dans les thermes de Caracalla et qui représente 28 lutteurs de grandeur colossale avec leur nom, 26 bustes et 9 autres sujets divers. Parmi les belles mosaïques que nous ont léguées les temps antiques, on peut encore citer celles qui ornent plusieurs salles du palais du Vatican, notamment celles qui se trouvent dans la salle à croix grecque et dans la salle ronde, bâties toutes deux par le pape Pie VII, et qui ont été trouvées soit dans la villa de Cicéron à Tusculum, soit à Fallerone dans la Marche d'Ancône.

La mosaïque qui forme le pavé de la salle ronde a été trouvée en 1780 à Otricoli. Elle est plus importante que les précédentes ; on y voit représentés au milieu, la tête de Méduse et tout autour le combat des Centaures et des Lapithes, puis des Néréides, des Tritons et autres divinités marines. Tous ces sujets sont entourés de guirlandes de fleurs qui forment les différentes divisions.

Celles du Braccio Nuovo et de l'hémicycle de cette grande galerie de bustes, trouvées en 1801 à Poggio Mortero, celles de la salle des animaux trouvées à Palestrina, celles du cabinet des Masques trouvées dans la villa d'Adrien et celles de la chambre des Muses trouvées dans l'ancien Lorium, aujourd'hui Castel di Guido, sans avoir la même importance que celles dont nous avons parlé plus haut, offrent encore d'intéressants spécimens de cet art dont on voit encore de beaux échantillons au palais Borghèse et à la villa Albani.

C'est encore à l'époque romaine des premiers siècles de l'ère chrétienne sans doute, qu'il faut rapporter les mo-

Digitized by Google

saïques que l'on a découvertes récemment sur quelques points de la ville de Vérone si intéressante par ses souvenirs historiques et archéologiques.

Ces mosaïques appartiennent au genre *Pavimentum tessellatum Alexandrinum.*

Malheureusement l'une d'elles, trouvée en creusant une cave dans la via della Balena, a été entièrement recouverte de terre et de sable dans la terrible inondation de l'Adige du 17 septembre 1882, et il n'est plus possible d'en rien voir actuellement.

Mais celle que le chapitre de la Cathédrale est en train de faire déblayer dans le cloître de cette église est admirablement bien conservée, et ce qu'on en voit déjà peut faire supposer qu'on est en présence d'un ouvrage fort ancien et des plus remarquables.

Le Dôme de Vérone étant bâti sur l'emplacement d'un temple dédié à Minerve qui se trouvait lui-même à proximité de Thermes romains, on peut supposer que la mosaïque en question servait de décoration à l'une des salles entourée de colonnes de marbre dont on a retrouvé également un fût et des morceaux.

On ne voit encore que les côtés extérieurs qui ont vingt mètres de longueur sur dix mètres de large, formant bordures avec dessins et petits arabesques divers en petits cubes de marbre blanc, rouge et noir ou bleu très foncé. Le travail en est très fin et très soigné, parfaitement conservé et si dans le milieu on trouve le sujet principal, on aura, grâce à l'initiative du Chapitre du Dôme, découvert un travail mosaïque de la plus grande valeur artistique.

Dans une des dépendances de l'archevêché, nous avons vu également des fragments de mosaïque dont quelques-uns sont encore fort bien conservés.

Digitized by Google

L'un deux notamment offre un certain intérêt par l'inscription qu'il contient au centre d'un cercle composé d'un entrelac et qui est ainsi conçue :

HIMERIA
GVMSVIS
P. CXX.

Ce qui semble faire remonter l'origine des mosaïques que l'on vient de retrouver au IIe siècle de notre ère.

D'Italie les décorations en mosaïque s'étendirent sur tous les pays conquis, notamment dans les Gaules où l'on en a trouvé un grand nombre, à Lyon, à Nimes, à Vienne, en Savoie, ainsi que sur d'autres points.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici les belles mosaïques de dallage découvertes par M. le marquis César d'Oncieu à Arbin et qui ornent maintenant la chapelle de son château de la Bâthie. La célèbre église de la Daurade à Toulouse, *Santa Maria Daurata*, doit son nom à une remarquable mosaïque exécutée au Ve siècle et qui couvrait le sol et les murs en les faisant resplendir de reflets dorés.

Parmi les mosaïques remarquables de cette époque qui n'ont pas été détruites entièrement comme la précédente, on peut voir encore les restes de l'admirable travail qui existe à Germigny-des-Prés près de Saint-Benoit-sur-Loire.

C'est un chef-d'œuvre de l'art qui a été chanté par Théodulf, évêque d'Orléans au IXe siècle.

Elle est placée sur la muraille derrière l'autel en guise de tableau et représente le Christ le bras étendu avec des anges à ses côtés.

Les mosaïques grecques et romaines, tout en étant d'un

Digitized by Google

genre essentiellement décoratif, étaient, cependant dans l'ensemble, faites dans le principe de petits morceaux de marbre coloriés en de différentes nuances naturelles noyés dans un ciment spécial.

Celles d'Arbin, dont nous avons parlé plus haut et qui sont en général de marbre blanc, rouge, bleu et vert, offrent ces caractères.

« Les mosaïstes romains, dit Bachelet, frappés du dé-
« faut de vivacité des couleurs dans les mosaïques à com-
« partiments des Grecs, recoururent aux pierres pré-
« cieuses, aux émeraudes, aux turquoises, aux onyx, aux
« agates, aux cornalines, aux sardoines, etc.

« Mais bientôt la cherté de ces matériaux les força à
« chercher des substances moins coûteuses et comparati-
« vement aussi brillantes. Ce fut ainsi qu'on eut l'idée
« d'employer des pâtes de verre ».

Aucun ouvrage de ce genre n'est parvenu jusqu'à nous, et on peut dire que ce fut seulement à l'époque du Bas-Empire que l'usage de la pâte de verre ou émail devint, dans la fabrication des mosaïques, d'une application générale par les soins des ouvriers byzantins qui décorèrent la coupole de l'église de Sainte-Sophie.

La première application de la mosaïque à la décoration des murailles paraît avoir été faite par les soins des chrétiens dont un grand nombre appartenaient, on le sait, à des familles riches et puissantes de Rome, et qui avaient orné de cette façon les murailles et les voûtes des cryptes et des catacombes dans lesquelles ils se réunissaient pour célébrer en commun les mystères de leur religion.

Le P. Marchi qui a beaucoup étudié les Catacombes de Rome et qui a publié sur ce sujet un ouvrage fort estimé sous le titre de *Monuments de l'art chrétien*, a cité, dit le

Digitized by Google

dictionnaire universel de Larousse, une mosaïque qui ornait un *Arcolosium* [1] dans la crypte des saints Protus et Hyacinthe qu'il avait découverte dans le cimetière de Saint-Hermès et qui représentait le *Paralytique guéri emportant son grabat.*

Nos souvenirs personnels nous rappellent une fresque semblable qui se trouve dans les catacombes de Saint-Callixte, et qui est de la plus haute antiquité puisqu'on assure qu'elle remonte au Ier ou au IIe siècle. Elle a dû, sans doute, servir de modèle à la mosaïque dont parle le P. Marchi.

Pline, de son côté, dit qu'on comprit bien vite tout le parti que l'on pouvait tirer des revêtements en mosaïques pour orner les murailles et les lambris, et il ajoute que cette innovation eut lieu sous le règne de l'empereur Claude.

On sait que plus tard, ainsi que nous le verrons plus loin, on s'en servit pour composer des tableaux et reproduire les œuvres des grands maîtres de la peinture.

La mosaïque émigra avec l'empire d'Orient, et c'est sous le règne de Constantin qu'elle prit tout son développement et devint un art tout à fait populaire, dans lequel les artistes byzantins acquirent une grande et légitime réputation.

L'école, fondée par Constantin au IVe siècle, avait produit les plus heureux résultats et les plus belles promesses pour l'avenir, et sous le règne de Justinien, elle était arrivée à l'apogée de sa gloire et de son développement.

[1] On appelait *loculus* les niches creusées dans les murs et qui recélaient ou qui avaient recélé un cadavre. Quand ces niches étaient recouvertes d'un arceau cintré elles recevaient le nom de *Arcosolium*.

Digitized by Google

Dès le IVe siècle de notre ère, les mosaïstes siciliens jouissaient également d'une grande réputation et ils venaient même travailler à Rome. Mais dans les siècles suivants, cet art avait dû tomber en décadence complète en Sicile puisque Guillaume-le-Bon, qui vivait au XIIe siècle, fut forcé d'appeler des artistes bysantins pour couvrir de mosaïques, que l'on voit encore, les murs du splendide temple de Montreale.

Ce fait ne fut pas du reste spécial à la Sicile. Déjà au IXe siècle les bonnes traditions s'étaient affaiblies, le goût avait changé de nature, les corps s'allongent, l'expression des visages est dure et sévère, les mouvements des personnages sont lourds et empâtés, les figures n'ont plus de vie et la pauvre nature humaine est comme momifiée dans la mosaïque.

D'autre part, il faut reconnaître aussi une absence de perspective et des principes du dessin que les artistes de cette époque ont cru racheter par la profusion des couleurs éclatantes, des fonds et des ornements d'or et par l'usage assez fréquent des pierres précieuses sans parvenir à dissimuler ces graves imperfections.

En un mot, le grand art disparaît de l'Orient et il ne reste plus aux artistes grecs que le souvenir d'un glorieux passé et la pratique matérielle. Ils savent encore fondre l'émail, procédé dont ils se croiraient volontiers les inventeurs, ils savent préparer le ciment et disposer les petits cubes les uns à côté des autres; mais, pour retrouver l'art véritable, nous devons revenir en Italie où nous voyons que les contrées occidentales qui restèrent sous l'influence directe de Rome, ne subirent que momentanément (un demi siècle à peu près) cette influence néfaste dont nous trouverons des spécimens dans quel-

Digitized by Google

ques mosaïques dont nous parlerons plus loin, et reprirent bientôt leur personnalité.

En Italie, en effet, l'art de la mosaïque, cet art capable de braver le cours des siècles, s'il resta stationnaire quelque temps, ne se perdit jamais et si nous lui devons de connaître quelques échantillons de la peinture des anciens, nous trouvons encore dans les principales églises de ce pays une série de travaux au moyen desquels il est possible de suivre pas à pas son histoire.

L'Italie du Moyen-Age nous donnera les mosaïques de Rome au IVe siècle, celles de Ravenne au VIe [1], celles de Rome encore au IXe; elle nous offrira les travaux exécutés à Saint-Ambroise de Milan, ceux de la cathédrale de Capoue; elle nous montrera un pontife italien du VIIIe siècle ordonnant la décoration de toutes les églises en mosaïque.

Les mosaïques de Saint-Marc nous conduiront jusqu'à la décadence de cet art.

II

Commençons cette revue rapide par les églises de Rome. On doit considérer comme appartenant aux IVe et Ve siècles, les mosaïques de la basilique de Sainte-Marie-Majeure qui décorent les parois latérales de la grande nef. Il y en avait autrefois 46. Par suite de changements dans la forme de l'édifice ou de détérioration, il n'en reste

[1] Nous ne faisons qu'indiquer les mosaïques de Ravenne, nous n'avons parlé un peu en détail dans ce travail que de celles que nous avons vues par nous-même.

Digitized by Google

plus que 27, représentant des faits tirés de l'Ancien Testament et qui ont trait à la maternité divine de la Vierge.

L'arc triomphal est décoré d'une mosaïque du v^e^ siècle, œuvre de grande dimension, et se compose de trois zônes qui représentent des scènes tirées de l'Ancien Testament et qui sont conçues dans le même ordre d'idées que la précédente.

La première zône est consacrée dans l'ensemble à l'Annonciation, et on est d'accord pour trouver que le mosaïste a rendu parfaitement la pensée mystique des Pères du Concile d'Ephèse.

La seconde zône, conçue également dans le but de protester contre l'hérésie du patriarche Nestor, a pour sujet principal l'Adoration des Mages. Enfin la troisième représente comme sujet principal le Massacre des Innocents.

Les divers archéologues qui ont décrit ces mosaïques ne sont pas tous d'accord sur l'interprétation de quelques-uns des sujets de cette grande et belle composition qui, dans la pensée de son auteur, doit être une glorification de l'essence divine de la naissance du Christ.

Au point de vue de l'art, les mosaïques de Sixte III, dit M. Vitet, sont bien inférieures de style et de caractère à celles de Sainte-Pudentienne et même à celles de Sainte-Sabine. On les dirait d'une autre époque. Toutefois l'influence directe des barbares ne s'y fait point encore sentir, les figures bien qu'un peu lourdes restent romaines de types et de costumes [1].

Au sujet de la mosaïque qui décore l'abside de l'église de Sainte-Pudentienne, les auteurs ne sont point davan-

[1] Vitet. Les mosaïques modernes de Rome.

Digitized by Google

tage d'accord sur l'époque à laquelle elle doit remonter. M. Barbet de Jouy la fait contemporaine du VII^e^ siècle ; M. Vitet au contraire l'attribue au IV^e^ « si même, dit-il, « quelques preuves nouvelles ne nous démontrent pas un « jour qu'elle est encore un peu antérieure et qu'elle « appartient même au règne de Constantin ».

Personnellement, nous nous rangerions plus volontiers à l'opinion de M. Vitet. Mais quelle que soit l'époque à laquelle elle appartient, ils sont d'accord tous les deux pour la proclamer une des plus belles de Rome chrétienne, pour en louer sans restrictions la composition habile, la disposition savante et animée des personnages, la distribution des groupes sur des plans divers, les attitudes variées, le dessin ferme et expressif, les figures d'un caractère austère et d'un grand style.

Elle représente le Christ bénissant d'une main sainte Pudentienne et sainte Praxède qui couronnent elles-mêmes saint Paul et saint Pierre. La mosaïque de Sainte-Sabine n'est plus qu'un fragment représentant deux figures sur fond d'or avec lettres d'or sur fond bleu lapis. Les deux figures symbolisent l'une l'église des Circoncis, l'autre l'église des Gentils.

Citons encore comme appartenant à cette période séculaire la mosaïque de l'oratoire de saint Jean l'Evangéliste à côté du baptistère de saint Jean de Latran, qui présente les caractères principaux de l'ornementation classique de cette époque.

La basilique majeure de Saint-Paul hors les murs possédait, il y a encore quelques années, des mosaïques remarquables du VI^e^ siècle notamment les portraits de tous les papes. Dans le terrible incendie du 16 juillet 1823 qui détruisit une grande partie de cette église, la plupart

Digitized by Google

de ces richesses artistiques et archéologiques devint la proie des flammes. On ne sauva que 40 portraits des papes et une mosaïque que le pontife Grégoire XVI fit rétablir à la place qu'elle occupait autrefois dans la voûte de l'abside, et qui représente Notre-Seigneur Jésus-Christ assis sur son trône bénissant de la main droite et tenant un livre ; Honorius III est agenouillé à ses pieds, plus bas se trouvent les douze apôtres debout. Il y a beaucoup d'analogie entre la disposition et l'attitude des figures de cette mosaïque avec celle de Sainte-Pudentienne dont nous avons parlé plus haut, analogie qui serait de nature à confirmer l'opinion de M. Vitet relativement à l'époque de sa facture.

On peut rattacher aussi aux v^e^ ou vi^e^ siècles les deux mosaïques fort belles de l'église des SS. Cosme et Damien, celle de l'Arc ou de l'Agneau qui en forme le sujet principal, celle de l'abside au sommet de laquelle apparaît le Sauveur debout, la main droite levée pour bénir, la gauche tenant un livre, probablement l'*Evangile*. Les costumes des différents personnages, saint Pierre, saint Cosme, saint Félix, le fondateur de l'Eglise, sont magnifiques. Un symbole que l'on rencontre pour la première fois dans cette mosaïque, mais que l'on retrouve plus tard ailleurs, est un oiseau dont la tête se détache sur une étoile rayonnante [1].

Parmi les mosaïques des vii^e^ et viii^e^ siècles, on distingue à Rome celles de l'église de Sainte-Agnès hors les murs et celles de Saint-Pierre-aux-Liens.

Dans le premier de ces temples, l'abside est ornée d'une mosaïque due à Honorius I^er^ qui figure lui-même à

[1] Barbet de Jouy. Des mosaïques chrétiennes de Rome.

Digitized by Google

la droite de sainte Agnès, tandis que le pape Symmaque le restaurateur de l'église se trouve à sa gauche. La sainte et les saints pontifes sont par rapport à la grosseur de leurs têtes d'une longueur prodigieuse. Autant les figures du Ve siècle à Sainte-Marie-Majeure nous ont semblé épaisses et courtes, autant les trois personnages de l'abside de Sainte-Agnès nous ont semblé allongés outre mesure. Mais ceci une fois constaté, on doit reconnaître que la mosaïque n'est pas sans élégance et sans noblesse ; la simplicité des deux papes contraste d'une manière heureuse avec l'éclat des vêtements de la sainte couverts d'or, de perles et de pierreries qui sont d'un effet extraordinaire et saisissant, et qui offrent tous les caractères du génie byzantin avec ses défauts et ses qualités.

A l'église de Saint-Pierre-aux-Liens, il n'y a qu'un autel décoré d'une mosaïque du VIIe siècle représentant saint Sébastien debout, soutenant de la main droite sa couronne de martyr, qui est posée sur la gauche, recouverte de sa chlamyde.

Le IXe siècle est richement représenté à Rome. Les mosaïques de cette époque y sont nombreuses et intéressantes.

Nous trouvons en premier lieu la mosaïque du Triclinium de Saint-Jean-de-Latran qui perpétue la fondation du saint Empire romain par Charlemagne ; puis celle de la voûte de l'abside de l'église de Sainte-Françoise romaine, donnée par le pape Nicolas Ier, et qui a pour sujet principal la sainte Vierge assise sur un trône et tenant l'Enfant Jésus debout et s'appuyant sur sa mère.

A l'église Saint-Marc près de la place de Venise, le pape Grégoire IV lors de sa restauration vers 833 l'orna de nouvelles mosaïques. L'abside est décorée d'un travail

Digitized by Google

de ce genre où l'on remarque un grand nombre de personnages parmi lesquels on distingue le patron de l'église Saint-Marc, le pape Grégoire IV et le pape saint Marc.

A Sainte-Marie *in Dominica* la partie supérieure de l'arc et la voûte de l'abside sont ornées d'une mosaïque que le pape Pascal Ier y fit placer lorsqu'il restaura ce sanctuaire en 817. Cette composition importante qui renferme un grand nombre de personnages est entourée d'une guirlande de fleurs qui a pour clef un médaillon central renfermant le monogramme du pape Pascal.

A l'église des SS. Nérée et Achillée, reconstruite une seconde fois au IXe siècle par le pape Léon III, on peut voir le maître-autel qui est en mosaïque. Celle de l'arc de la tribune date du même siècle et a pour sujet principal la Transfiguration. Enfin à Sainte-Praxède on peut voir trois importantes mosaïques : celle de l'abside où figure le monogramme du pape Pascal Ier qui détermine d'une manière exacte l'époque à laquelle elle remonte ; celles de l'arc de la tribune et de l'arc triomphal sont de la même date ; dans la dernière on remarque sainte Praxède et sainte Pudentienne qui sont aux pieds du Christ.

A ce moment l'art de la peinture était presque complètement abandonné. Aussi la mosaïque reste-t-elle stationnaire pendant plusieurs siècles.

Devenue absolument hiératique, elle sert uniquement pour la décoration des églises, décoration qui était toujours la même, et elle conserve pendant longtemps les formes de convention que lui avaient imposées les artistes bysantins. Il convient de dire cependant qu'il se trouve quelques exceptions à ces règles générales, et que nous trouvons aux XIe, XIIe et XIIIe siècles d'intéressants échan-

Digitized by Google

tillons de mosaïque notamment à Saint-Marc de Venise dont nous parlerons plus loin.

Ainsi la *Pala d'Oro*[1] et le baptême du Christ qui se voient dans cette basilique sont de beaux spécimens exécutés au XIe siècle par des artistes bysantins.

Nous voyons aussi que des artistes grecs appelés par l'abbé Desiderio exécutèrent à la même époque au célèbre couvent du Mont-Cassin des travaux en mosaïque, dont une partie s'est conservée jusqu'à nos jours et qui ont une très réelle valeur artistique.

On peut citer encore, comme appartenant à la bonne époque bysantine, les mosaïques de la cathédrale de Torcello, près Venise, qui sont restaurées en ce moment par Salviati. Elles sont antérieures au XIIe siècle et se font remarquer par l'expression des figures.

Nous avons parlé plus haut de la réputation des artistes siciliens.

On voit à Palerme dans le palais Ziza de magnifiques mosaïques de l'époque bysantine normande.

Celles de la cathédrale de Montréal et qui sont également fort remarquables, sont de la même époque.

Elles ont été décrites les unes et les autres par le P.

[1] En réalité, la *Pala d'Oro* n'est pas une mosaïque dans le sens absolu du mot; c'est un magnifique retable d'orfévrerie d'une richesse extraordinaire, couvert de perles et de pierreries et très remarquable surtout à cause de ses peintures en émail. Elle est divisée en deux parties dont la supérieure sur plaque d'argent appartient au Xe siècle, tandis que l'inférieure sur plaque d'or appartient aux XIe et XIVe siècles.

Les peintures en émail représentent des épisodes de la vie de Jésus-Christ.

Cette œuvre d'art a, dit-on, été exécutée d'après les ordres du doge Pietro Orseolo à Constantinople en 976, ou suivant une autre opinion dans la même ville d'après ceux du doge Ordelaffo Falier en 1105.

Digitized by Google

Gravina dans une publication illustrée, d'une grande érudition et qui jouit d'une légitime réputation.

Mais revenons à Rome.

Parmi les mosaïques qui datent du XII^e^ siècle, il faut distinguer celle de l'abside dans la basilique supérieure de l'église Saint-Clément. C'est une des plus belles de Rome, dit le chanoine de Bleser[1].

Dans les magnifiques rinceaux qui se déroulent gracieusement aux deux côtés de la croix à laquelle est attaché le Divin Sauveur et qui forme le principal sujet, on voit une foule de figures allégoriques se rapportant pour la plupart à l'histoire de Saint-Clément. La bordure est composée de fleurs et de fruits et a pour clef le monogramme du Christ.

La seconde mosaïque, celle de l'arc triomphal sans avoir l'importance de celle de l'abside, n'en est pas moins remarquable. De la même époque, peut-être même un peu antérieurement dans le XII^e^ siècle, est la mosaïque qui orne la façade de l'église de Sainte-Marie *in Trastevere* et qui représente les Vierges sages et les Vierges folles. Au XIII^e^ siècle appartient la mosaïque qui orne la belle tombe gothique de Guillaume Durand, évêque de Mende, à Sainte-Marie de la Minerve. Cette mosaïque représente la Vierge assise sur une chaise ornée et tenant dans ses bras l'Enfant Jésus. Guillaume Durand est agenouillé soutenu par un évêque, saint Privat; du côté opposé se trouve saint Dominique.

A Sainte-Sabine, où nous avons déjà vu une ancienne mosaïque du V^e^ siècle, nous en trouvons une autre de la fin du XIII^e^ sur le pavé de la deuxième nef. Elle représente Munioz de Zamora, septième général de l'ordre

[1] De Bleser. Rome et ses monuments

Digitized by Google

des Dominicains, et elle est l'œuvre de Jacques de Torrita l'un des mosaïstes distingués de cette époque.

A Sainte-Marie-Majeure en reconstruisant la façade au XVIII^e^ siècle, on eut l'excellente idée de respecter la mosaïque du XIII^e^ siècle qui ornait autrefois cette partie de l'ancienne basilique et qui comprend deux compartiments. La partie supérieure est de Philippe Rossati ainsi que l'indique l'inscription placée aux pieds du Christ. M. Barbet de Jouy estime que la partie inférieure qui représente l'histoire de la basilique serait de Gaddo-Gaddi.

A l'extrémité de la nef latérale droite de l'autel de saint Jérôme se trouve le tombeau du cardinal Gonzalve Rodriguez, la mosaïque du XIV^e^ siècle qui le décore n'est pas sans valeur.

Mais c'est la voûte de l'abside qui est surtout remarquable par la riche mosaïque qui la décore. Commandée par le pape Nicolas IV, elle fut exécutée par Jacques de Torrita, puis terminée par Gaddo-Gaddi après 1307. C'est une grande et magnifique composition représentant le couronnement de la Vierge et dans laquelle figurent un grand nombre de personnages. Le reste de l'abside est rempli par d'élégantes arabesques qui partent de chaque angle et qui renferment des paons, des colombes, des cygnes, etc.

Dans l'angle, à gauche, on lit : *Jacob-Torriti. Pictor. H.*[1] *op.*[1] *mosiac. fec.* (Jacques de Torrita, peintre, a fait cet ouvrage de mosaïque.[1])

[1] Torrita *(Fra Jacques Degli Altimanni de)*, mosaïste italien, naquit à Torrita (Toscane) vers 1205 et mourut en 1295. Il entra dans l'ordre de Saint-François, étudia, croit-on, son art à Rome, revint à Florence où ses travaux lui acquirent la réputation du plus habile mosaïste de son temps. Par la suite, il retourna à Rome et fut chargé d'exécuter sous le pontificat de Nicolas IV des mosaïques à Saint-Jean-de-Latran et à Sainte-Marie-Majeure.

Digitized by Google

A Saint-Jean-de-Latran se trouve une autre œuvre considérable de Jacques de Torrita. C'est une grande mosaïque qui décore l'abside et qui a été exécutée par lui avec l'assistance de frère Jacques de Camerino vers la fin du XIII^e^ siècle et terminée par Gaddo-Gaddi dans le XIV^e^.

C'est une œuvre monumentale et d'une rare magnificence, dit M. Vitet. On y voit évidemment le signe d'un art plus avancé, quelque chose de mieux conçu, de mieux disposé, de plus simple que dans les meilleures peintures à nous connues de Cimabue, de ses émules et de Gaddo-Gaddi lui-même.

Elle se divise en trois ordres. Aux pieds de saint Paul, à gauche, dans le bas du deuxième ordre, on lit ces mots : *Jacobus Torriti. Pict. Ho. Op. fecit.*

Dans le dernier ordre, on voit Jacques de Torrita, l'auteur, petit moine agenouillé tenant une équerre et un compas et au milieu d'autres saints, le frère Jacques de Camerino, le compagnon de Torrita, agenouillé aussi et armé d'un marteau, avec l'inscription : *Fr. Jacob de Camerino Soci' mgri. opis recommandat de... itis beati Jo^h^. is.* (Frère Jacques de Camerino compagnon du maître de l'œuvre se recommande à l'intercession du bienheureux Jean).

D'après le même auteur, ces mosaïques du XIII^e^ siècle auraient remplacé en partie les décorations primitives des IV^e^ et V^e^, qui probablement ornaient la première basilique.

Avec la renaissance de la peinture, s'ouvre une ère nouvelle pour la mosaïque qui, grâce au génie de quelques peintres italiens du XIV^e^ siècle, put reprendre une nouvelle vie avec de nouvelles créations dues aux pinceaux de ces artistes.

Digitized by Google

Nous avons déjà cité plus haut quelques-uns des travaux qui marquent pour ainsi dire la période d'incubation de cette renaissance de l'art.

Avec Gaddi et Giotto, avec les artistes qui ont décoré Saint-Marc de Venise, avec la fabrique du Vatican, nous allons voir la mosaïque refleurir de nouveau pendant quelque temps encore pour s'éteindre tout à fait, excepté dans ce dernier établissement.

C'est à l'époque dont nous venons de parler qu'appartenait la mosaïque qui avait été faite à Saint-Pierre de Rome par Giotto et qui est connue sous le nom de la *Navicella* de Jésus-Christ.

Restaurée en 1674 par Manetti, elle n'a malheureusement presque rien conservé du caractère expressif et du style de Giotto.

III

Elevée en 828, la basilique de Saint-Marc fut complètement détruite par un incendie en 976.

Rebâtie sur de plus vastes proportions par le Doge Pietro Orseoli dit le Saint, elle ne fut entièrement achevée que sous le règne de Domenico Selvo qui la fit revêtir de marbres précieux et fit commencer les mosaïques par des artistes byzantins.

Les plus anciennes mosaïques de Saint-Marc ne remontent donc pas au-delà de l'année 1071, c'est-à-dire presque au XII^e^ siècle. Elles sont loin d'avoir, on le voit, l'ancienneté de celles de Ravenne et de celles que nous avons rencontrées dans quelques-unes des basiliques de Rome.

Digitized by Google

Mais elles offrent encore à l'étude les plus beaux spécimens de l'art de la Renaissance, et elles couvrent à elles seules une surface que l'on n'obtiendrait peut-être pas en réunissant toutes les autres ensemble.

Tous les doges de Venise attachèrent une grande importance à l'embellissement du temple dédié à Saint-Marc. Le Sénat lui-même ne resta pas étranger à tout ce qui pouvait contribuer à l'ornementation et à la décoration de la basilique chère à Venise.

En 1517, la République ouvrit un concours et Mario, Luciano, Rizzo et Vincenzo Bianchini exécutèrent deux anges en mosaïque. Le Sénat les fit mettre tous les deux sur la porte du sanctuaire, afin que, placés dans les mêmes conditions de jour et de lumière, le jugement du public put s'exercer avec toute l'équité désirable.

Plus tard un nouveau concours fut ouvert pour une figure représentant saint Jérôme. Paul Veronèse, le Tintoret et Sansovino désignés comme juges du concours, acceptèrent le mandat qui leur était confié. Les concurrents étaient au nombre de 4 ; Francesco Zuccato, Jean Antoine et Dominique Bianchini et Bozza. Le travail du premier de ces artistes fut offert en cadeau au duc de Savoie [1], celui de Bozza fut placé dans le Trésor et les deux autres eurent les honneurs de la sacristie.

Mais déjà à cette époque l'art de la mosaïque tendait à décliner, les maîtres mosaïstes ne craignaient pas de recourir à quelques artifices pour obtenir, grâce à leurs pinceaux, des jeux de lumière, des demi-teintes plus délicates ou des tons plus fermes, plus accusés.

En 1563, Francesco et Valerio Zuccato avaient été char-

[1] Attilio Sarfatti. San Marco. Conférence à l'Athénée vénitien.

Digitized by Google

gés d'éxécuter la décoration de l'arc au-devant de la première coupole. Trois autres artistes mosaïstes, Vincenzo et Dominico Bianchini et Bozza, jaloux peut-être de la faveur faite à leurs compétiteurs, les accusèrent d'avoir coloré les petits morceaux d'émail pour obtenir un plus grand effet.

Le Sénat nomma sur le champ une commission et désigna pour en faire partie en même temps que le Titien, Paul Véronèse, le Tintoret, le Schiavone et Jacques Pistoia.

La supercherie fut vite découverte, les experts reconnurent facilement que quelques parties de la mosaïque avaient été peintes, mais ils déclarèrent en même temps que les émaux qui existaient dessous étaient des meilleurs.

Le Sénat se montra bon prince, et les délinquants furent simplement condamnés à remplacer les parties colorées.

Ces faits absolument historiques et qui sont cités par M. Attilio Sarfatti dans sa conférence sur Saint-Marc, ont inspiré à G. Sand, une de ses plus intéressantes nouvelles « les Maîtres Mosaïstes » qui devait avoir, ainsi qu'on le verra plus loin, une influence décisive sur la vocation artistique du docteur Salviati.

Les murs de Saint-Marc sont couverts de 40,000 pieds carrés de mosaïques de diverses époques, toutes sur fond d'or, ce qui lui avait fait donner le nom de *Templum aureum* par les anciens Vénitiens.

On comprendra facilement que dans un travail aussi restreint et avec le but que nous nous sommes proposé, il ne soit pas possible d'en donner une description détaillée, d'autant plus qu'une grande partie d'entre elles se compose de figures isolées dont la seule énumération n'offrirait même pas d'intérêt.

Digitized by Google

Et d'ailleurs ces beaux travaux sont l'objet d'une publication splendidément illustrée de chromolithographies et de gravures, entreprise avec succès par un éditeur de Venise, M. Ferd. Ongonia [1].

Le visiteur qui entre pour la première fois à Saint-Marc ne se doute pas qu'il foule aux pieds ce pavement superbe qui est une des gloires de la basilique.

Les marbres blancs, noirs, gris, rouges, jaunes, verts, bleus, violets, etc., se croisent, se mêlent, s'entre croisent, s'entre mêlent dans une diversité infinie de dessins, de couleurs et de formes. C'est un vrai kaléidoscope. Ces mosaïques appartiennent au genre *Pavimentum rectile*, et une notable partie de la nef gauche a été restaurée dans le même style par le docteur Salviati, il y a quelques années.

On y découvre aussi des figures d'animaux. Que signifient ces deux lions marins gras et fiers dans l'onde amère, à côté de ces deux autres lions maigres et affaissés ?

L'auteur, le bon prêtre Joachim, a-t-il voulu faire allusion à la puissance de Venise et à la soumission de ses ennemis, ou bien a-t-il eu la prescience de la gloire et de la décadence de la cité des lagunes, de la Reine des mers ?

Et ces paons orgueilleux que l'on voit également en divers endroits et que nous avons retrouvés à San Donato de Murano, sont-ils le symbole de l'orgueilleuse République ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'infinie variété des teintes, des dessins, des figures, compose un ensemble qui vous attache fortement, vous retient, vous enchaîne en quelque sorte, et au moment de partir vous fait revenir sur vos pas admirer encore ce que vous ne pouvez vous lasser

[1] *La Basilica di San Marco.*

Digitized by Google

de voir. Toutes ces mosaïques du pavé de Saint-Marc sont fort anciennes et ont une valeur inestimable. Mais, par suite des mouvements de tassements de l'édifice, il présente presque partout des creux et des bosses qui nuisent un peu à l'effet général. Un grand nombre d'artistes ont concouru sans doute à la décoration de Saint-Marc. Nous n'avons pu découvrir de signature pour les travaux des artistes byzantins qui subsistent encore.

Mais parmi ceux de la Renaissance, on doit citer les deux frères Francesco et Valerio Zuccati, les plus célèbres d'entre eux et qui ont exécuté leurs principaux ouvrages sur les cartons du Titien et du Tintoret.

Les trois frères Bianchini, Vincenzo l'aîné, Domenico dit le Rouge et Gian Antonio, le plus jeune des trois qui fut élève de Bartolomeo Bozza, ont aussi de nombreux représentants de leurs travaux.

Bartolomeo Bozza qui avait longtemps travaillé avec les frères Zuccati, mais qui ne put jamais arriver à leur talent, a également fait à Saint-Marc un certain nombre de mosaïques dont nous indiquerons les principales.

Nous trouvons encore les noms de J. A. Marini et de Laurenzo Ceccato, tous deux élèves des Zuccati et dont le dernier a eu un de ses ouvrages réparé en 1751 par Monaco ; celui de Pietro Luca, d'Arminius Zuccatus, parent des deux frères, celui de Luigi Gaetano, qui restaura aussi un certain nombre des anciennes mosaïques.

Quelquefois enfin nous n'avons trouvé que des indications plus vagues, telles qu'un simple prénom, Silvester fecit, Antonius fecit, Petrus fecit, etc.

Les plus anciennes mosaïques datent donc du XII^e^ siècle ainsi que nous l'avons dit. Bien qu'en petit nombre, il en reste encore assez de beaux spécimens pour se faire une

Digitized by Google

idée de l'habileté des artistes qui les ont exécutées, de la magnificence qu'on apportait à ce genre de décoration.

Nous pouvons citer, comme appartenant à cette époque, les mosaïques des archivoltes et des niches qui se trouvent dans la chapelle Zéno.

Elles représentent la vie de Saint-Marc et une madone entre deux anges, magnifique ouvrage du style byzantin et dans lequel on peut distinguer déjà un goût plus moderne que dans celles de la même époque qui se trouvent sous le porche.

Celles-ci représentent l'histoire de l'arche de Noë depuis sa construction jusqu'à son arrivée sur le mont Ararat.

Elles offrent également un fort beau spécimen de l'art byzantin dans sa naïveté primitive qui est des plus touchantes.

La représentation de la pluie et de l'eau au moment du déluge est traitée de la manière la plus pittoresque dans sa simplicité. On peut indiquer aussi comme appartenant au style byzantin : dans le chœur, Jésus-Christ bénissant Marie, David, Salomon et 11 prophètes et en bas les symboles des 4 évangélistes d'après la vision d'Ezéchiel. Dans la première grande coupole, les figures des 12 apôtres et entre chacune des fenêtres, 16 groupes de deux personnages représentant le costume des différents peuples, Arabes, Parthes, Mèdes, Juifs, Romains, Asiatiques, etc., et aux 4 angles de la coupole 4 figures colossales d'anges nimbés avec de grandes ailes.

Dans la coupole du milieu, Saints et Anges, aux 4 coins dessus saint Marc, saint Mathieu, saint Jean, saint Luc avec leurs divers attributs écrivant les Evangiles. Au-dessus les figures allégoriques des quatre villes saintes.

Dans la coupole de la nef transversale à gauche, se

Digitized by Google

trouve également une mosaïque représentant la découverte du corps de saint Marc en 1094, style byzantin du XII^e siècle, qui a été restaurée plus tard. Le siècle suivant est beaucoup plus largement représenté.

On admire tout d'abord, sur la voûte du portail extérieur de la basilique à gauche, la vue de l'église de Saint-Marc qui date du XIII^e siècle, ouvrage remarquable au point de vue des souvenirs archéologiques, en dehors de la perfection avec laquelle il est exécuté et de sa bonne conservation.

La plus grande partie des mosaïques que l'on voit dans la voûte de la coupole et dans les lunettes du porche, représentent l'histoire de l'ancien testament depuis la création du monde et appartiennent aussi au XIII^e siècle.

L'exécution de ces mosaïques est en général soignée, mais on peut distinguer, dans toutes ces productions en opposition avec le style bysantin qui reste bien accusé encore, une tendance évidente de l'art vers la manière occidentale. La rondeur des formes, les draperies plus flottantes, l'expression et l'animation des figures dénotent un changement de manière que nous constatons dans les œuvres des deux siècles suivants, et qui nous mèneront à l'époque la plus glorieuse pour la mosaïque.

Quelques-unes de ces mosaïques qui se trouvent notamment sous la galerie latérale de gauche de saint Marc ont une grande importance archéologique, l'histoire de Joseph présente surtout des compositions remarquables.

Dans le baptistère on remarque également des mosaïques fort intéressantes qui appartiennent à la fin du XIII^e siècle, et qui représentent l'histoire de saint Jean-Baptiste dans une série de scènes et figures symboliques qui ont trait au baptême. Quelques-unes de ces compo-

Digitized by Google

sitions doivent même être antérieures à l'ensemble, car on retrouve en elles les caractères de simplicité dans l'exécution et de naïveté que nous avons remarqués dans l'histoire de l'arche de Noé, c'est-à-dire dans la manière dont l'eau est représentée. On peut les attribuer au même artiste dont le nom reste inconnu.

Dans une lunette on voit le baptême de Jésus-Christ dans le Jourdain, des poissons forment des vagues au milieu desquelles s'élève une sirène couverte d'écailles dorées.

On doit attribuer également au XIIIe siècle une partie des peintures en mosaïque du chœur. Ainsi, sur le mur de clôture derrière l'orgue à gauche, évènements de la vie de saint Marc (saint Pierre l'envoie comme évêque à Aquilée); à droite, derrière l'orgue, miracles opérés par le corps de saint Marc, plus bas l'histoire de saint Clément.

Dans la chapelle de saint Isidore qui fait suite à celle de la Madone dans la nef transversale de droite, les mosaïques datent du XIVe siècle et représentent la vie et les miracles de ce saint.

Dans celle de la Madone *dei Mascoli* qui se trouve à gauche du côté opposé, les mosaïques qui ornent les murs représentent la Naissance, la Présentation, l'Annonciation et la Mort de Marie. L'archivoûte partagée en trois ovales représente la Madone et trois Prophètes. Elles ont été commencées en 1430 par Michele Giambono et sont considérées avec raison par beaucoup d'auteurs comme des meilleures de l'école vénitienne.

Cependant, dit Kugler dans son histoire de la peinture, « on ne remarque plus dans ces mosaïques la même élé- « vation de style que dans les plus anciennes; ce sont

Digitized by Google

« des peintures historiques d'un style compliqué repro-
« duites en mosaïques fines et polies. Toutefois la pré-
« cision des proportions, la beauté et l'expression des
« figures, la splendeur de la couleur, la correction de
« la perspective donnent à cette œuvre non seulement la
« préférence sur toutes les autres mosaïques de cette
« église, mais lui accordent aussi généralement le pre-
« mier rang dans la peinture historique de cette épo-
« que ».

Les plus belles mosaïques de Saint-Marc, après celles de l'époque bysantine, sont celles qui datent de la Renaissance. Ainsi on voit au-dessus de la porte d'entrée principale de l'église sous le porche une belle figure de saint Marc son patron. Elle est datée de 1545 et a été exécutée par un des frères Zuccati. Cette magnifique tête est du Titien. On admire particulièrement dans la figure de saint Marc la légèreté du mouvement de la tête et la vive expression d'un désir ardent de gagner le ciel.

On remarque aussi du même côté, en haut et en bas, le Crucifiement et l'inhumation du Christ, du côté droit la Résurrection de Lazare et du côté gauche l'Enterrement de Marie ainsi que des figures d'Évangélistes, de Saints et de Prophètes, d'Anges et de Docteurs de l'Eglise. Toutes ces mosaïques sont des meilleures œuvres des célèbres artistes Francesco et Valerio Zuccati. Elles ont été exécutées à la même époque que le saint Marc, au moment le plus heureux de l'art de la peinture qui avait à Venise les représentants les plus illustres, le Titien, le Tintoret, Palma le jeune, etc.

Les dessins des diverses figures qui composent ces mosaïques ont été donnés suivant les uns par le Pordenone, et suivant d'autres par Salviati.

Digitized by Google

De la même époque nous pouvons citer aussi sur l'archivolte de la nef principale les scènes de l'Apocalypse, des frères Zuccati en cinq parties et qui sont datées de 1560.

C'est ensuite dans la sacristie qu'on retrouve les belles mosaïques de la Renaissance ; elles sont presque toutes exécutées sur les cartons du Titien, savoir : au-dessus de la porte dans l'intérieur une Sainte-Vierge par Rizzo (1530), saint Théodore et saint Georges par Francesco Zuccato, dans les quatorze lunettes des deux cotés, les apôtres saint Marc et saint Paul.

La voûte elle-même est couverte de mosaïques représentant le Sauveur, les Evangélistes et plusieurs Prophètes de l'Ancien Testament. Ce sont tous d'excellents ouvrages de Luciano Rizzo, d'Alberto Zio, de Francesco Zuccato (1524).

Dans la nef latérale, à gauche, sur la surface intérieure de la voûte, on remarque plusieurs ouvrages importants de L. Gaetano ; ce sont : le Paradis, au-dessous Jésus-Christ et les Prophètes, au-dessus la chute de Simon-le-Mage, crucifiement de saint Pierre.

Des trois frères Bianchini dont nous avons parlé plus haut, c'est de l'aîné dont nous avons retrouvé le plus d'ouvrages à Saint-Marc.

De Vincenzo Bianchini nous voyons en effet des scènes de la vie du Christ dans l'arc qui est au-dessus du bras droit, ainsi que les quatre grandes figures de sainte Thècle, sainte Thérèse, sainte Euphémie et sainte Dorothée qui ornent la coupole du bras droit. Ces mosaïques sont datées de 1538 et de 1557. Sur l'arcade du mur au-dessus de la chapelle de saint Isidore se voit l'arbre généalogique de Jésus-Christ d'après saint Mathieu. Ces mosaïques ont

Digitized by Google

été exécutées par V. Bianchini sur les cartons de Salviati et sont datées de 1542 à 1552.

On ne doit pas passer sous silence le magnifique jugement de Salomon du même artiste, fait en 1538.

Citons encore de cette époque féconde en beautés artistiques les mosaïques qui ornent le plus grand arc du côté gauche au-dessus de la chaire. Elles représentent les noces de Cana en Galilée et un médaillon central le Christ. Elles sont dues à Bartolomeo Bozza. Le même auteur a signé également celles qui se trouvent à l'arc qui sépare la grande coupole de celle de gauche et qui représentent des scènes de la vie de Jésus-Christ.

Ce mosaïste de talent a fait en outre un grand nombre de figures détachées, telles que celles de David et Isaïe, prophète.

Dans la nef transversale à droite, sur l'arcade du mur au-dessus de la sortie de côté, nous trouverons l'Histoire de la jeunesse de Jésus-Christ et des scènes tirées de l'histoire de Suzanne de J. Ceccato, exécutées sur les cartons de Palma le jeune et de Dom. Tintoretto.

Citons enfin les ouvrages d'Aloysius Caietanus Mana de 1560, de Laurentius Ceccatus de 1560, d'Arminius Zuccatus de 1585 ; ceux de Pietro Luca, scènes de la Vie du Christ qui se trouvent au-dessus de l'autel de la Vierge et dans la niche du chœur, Jésus-Christ sur le trône avec cette mention *Petrus fecit 1505*.

Avec la fin du XVI^e^ siècle s'éteint la splendeur de l'art de la mosaïque.

A Saint-Marc on ne constate plus que quelques travaux originaux, tels que de grandes figures saints Cosme et Damien et saint Basile, de Lorenzo Ceccato datées de 1609 ; deux autres grandes figures d'Arminius Zuccatus de 1629 ;

Digitized by Google

une grande composition du même mosaïste, sans date, au milieu du premier grand arc; le Père éternel, saint Georges terrassant le dragon, le Serpent vaincu par la Vierge et l'Agneau de la Table Sainte.

La plupart des compositions des XV^e^ et XVI^e^ siècles avaient été en grande majorité destinées à renouveler les anciennes mosaïques de l'époque bysantine que le temps n'avait pas respectées.

Lorsque le Sénat promulguait le décret de 1610, craignait-il déjà lui-même la ruine totale de cet art et n'était-il pas soucieux aussi de la perte de la dignité de la plupart des mosaïstes qui se faisaient une concurrence quelquefois déloyale, lorsqu'à la manie des restaurations de ce siècle, il opposait la prohibition de la destruction des derniers ouvrages antiques qui subsistaient encore, et qu'il ordonnait que partout où le remplacement deviendrait absolument inévitable, il convenait de procéder avec le plus grand soin et le plus grand amour de l'art pour remettre les choses dans l'état primitif.

Il est à croire que ce décret ne reçut point une sévère application, car il ne dépend pas des décrets de former ou de réformer les arts, et quand Luigi Gaetano renouvelait sur les cartons de Maffeo Verona quelques-unes des anciennes mosaïques de la basilique, on pouvait bien juger que le caractère grec avait entièrement disparu et qu'il ne se fit plus dès lors que des ouvrages ayant toutes les qualités mais surtout les défauts du XVII^e^ siècle. Tels sont ceux de Pietro Vecchia (1660), de Leopoldo dal Pozzo (1728), de Salandrin, de Pietro Monaco (1751) qui ont remplacé les anciennes peintures en mosaïque qui existaient sur les voûtes des portails et sur les voûtes supérieures de Saint-Marc.

Digitized by Google

Nous n'avons rien dit encore des mosaïques de Saint-Pierre de Rome ; il ne reste en effet que le souvenir des belles mosaïques que Constantin avait fait placer dans la première basilique qui tombait en ruines au xv^e^ siècle. Les mosaïques actuelles sont toutes modernes ou à peu près.

C'est au xvi^e^ siècle que remonte l'idée de décorer Saint-Pierre de cette façon qui était usitée depuis si longtemps dans les temples chrétiens.

Il s'était conservé à Venise une école de maitres mosaïstes fondée lors de la décoration de Saint-Marc, par Andrea Tafi.

Clément VIII qui occupa le trône pontifical de 1592 à 1605, appela à Rome les plus célèbres des artistes de cette école qui, au siècle précédent, avait exécuté de remarquables copies de tableaux dans diverses églises du nord de l'Italie et leur confia la décoration de la coupole de Saint-Pierre. Ces artistes furent le noyau de l'établissement qui prit le nom d'Ecole Vaticane de mosaïques, elle fut placée sous la dépendance de la révérende fabrique de Saint-Pierre et s'est perpétuée jusqu'à présent, conservant intact les procédés de fabrication de l'émail.

Sous le pontificat de Clément VIII et sous celui de ses successeurs, les travaux de copie en mosaïque prirent une grande extension, et on reproduisit de cette manière la plupart des chefs-d'œuvre de la Renaissance, les meilleures pages de Lanfranc, de Pellegrin, de Sacchi, de Romanelli, de Raphaël, du Dominiquin, du Guerchin et de tant d'autres.

L'histoire de l'art nous a conservé les noms de Zucchi, de Rozetti, de Calandra qui, parmi tant d'autres mosaïstes fameux de cette époque, ont pris part à ces travaux remarquables.

Digitized by Google

On doit citer notamment parmi ceux-ci, le martyre de saint Sébastien sur la peinture à fresque exécuté, en 1629 par le Dominiquin et scié ensuite du mur en 1736 pour être transporté en entier à Sainte-Marie-des-Anges ; puis au-dessus de l'autel de saint Jérôme, la copie en mosaïque du chef-d'œuvre du Dominiquin *la dernière communion de saint Jérôme* dont l'original fait partie de la Pinacothèque du Vatican. Puis encore le martyre de saint Erasme, d'après l'orignal du Poussin également au musée du Vatican.

A l'autel de sainte Pétronille dans la nef latérale droite, on remarque la plus belle mosaïque de la basilique d'après le tableau du Guerchin qui est au musée du Capitole. Dans la partie inférieure, exhumation de la sainte, sur le devant, Flaccus, jeune noble romain, qui l'avait recherchée en mariage, et, dans la partie supérieure, la Sainte reçue par Jésus-Christ qui lui a fait la grâce de mourir vierge.

Dans le transept méridional, copie du crucifiement de saint Pierre, le chef-d'œuvre de Guido Reni, qui fait partie de la Pinacothèque du Vatican, copie du tableau du Dominiquin qui se trouve à l'église des Capucins et qui porte le nom des stigmates de Saint-François. Puis dans la nef latérale gauche, la Transfiguration, copie du chef-d'œuvre de Raphaël qui orne le musée du Vatican, dans la chapelle de la Présentation, la copie du tableau de Romanelli qui orne l'église des saints Anges. Enfin les mosaïques de la coupole, les plus anciennes de toutes, et qui consistent principalement en figures de saints, d'évangélistes, d'évêques et de pontifes, termineront cette rapide énumération d'un grand nombre de chefs-d'œuvre dont nous n'avons cité que les plus remarquables, et qui sont en très grand nombre puisqu'à Saint-Pierre il n'y a qu'une seule peinture à l'huile.

Digitized by Google

En dehors de Saint-Pierre, les autres églises de Rome ont aussi profité des ouvrages des ateliers du Vatican. Les portraits des papes qui ornent Saint-Paul hors les murs y ont été exécutés, et si les cartons laissent quelquefois à désirer et n'ont pas ce caractère vigoureusement tracé que l'on doit exiger dans les sujets de cette nature, le travail du mosaïste ne peut donner prise à la critique. Chaque portrait exige une année de travail.

Les autres églises de Rome ont également participé au bénéfice dont les élèves de l'école d'Andrea Tafi avaient fait profiter le Vatican. Paolo de Christophoris et son école, au commencement du XVIIIe siècle, suivirent leurs traditions et dotèrent la plupart des églises de Rome d'admirables copies des maîtres.

Nous avons dit plus haut que l'École vaticane avait conservé intacts les procédés de fabrication de l'émail qui sert dans la mosaïque. Nous ne voulons pas entrer ici dans le détail de cette fabrication et des manipulations qui y donnent lieu.

Nous dirons seulement qu'il n'y a pas moins de 36,000 nuances classées et numérotées qui servent à faire les envois à l'extérieur, suivant les demandes qui sont faites, et que les prix varient de 1 fr. 25 à 50 fr. la livre romaine de 12 onces.

Les artistes mosaïstes du Vatican travaillent à leurs pièces ou plutôt à leur loisir, car la plupart d'entre eux sont payés à l'année et reçoivent une gratification qui est variable quand leur travail est achevé et suivant le mérite qui lui a été reconnu. Chaque mosaïste a près de lui un marteau, tranchant d'un côté et plat de l'autre, avec lequel il casse l'émail en morceau de grosseur appropriée à son ouvrage et une meule pour les polir suivant ses be-

Digitized by Google

soins. Devant lui se trouve le carton ou modèle qu'il doit copier.

Le cadre sur lequel doit être faite la mosaïque est rempli de plâtre d'une épaisseur qui est variable suivant la dimension du sujet et que l'artiste enlève au fur et à mesure de l'avancement de son travail. L'émail est appliqué au moyen d'une pâte qui remplace le plâtre et dans laquelle il s'enfonce et se trouve parfaitement adhérent lorsqu'elle a séché.

Lorsque la mosaïque est achevée, si elle est de grandes dimensions et destinée à être placée dans un lieu élevé, on la laisse telle qu'elle est sortie de la main de l'artiste ; si, au contraire, elle est de petite dimension et destinée à être vue de près, comme un tableau de chevalet par exemple, la surface en est parfaitement polie et reçoit un vernis particulier.

On voit au Vatican dans une salle spéciale une petite exposition d'un certain nombre de tableaux mosaïques qui constituent une sorte de musée.

Quelques-uns de ces tableaux, qui sont la reproduction des œuvres des grands maîtres, ont été à l'Exposition universelle de Paris en 1867, où ils ont obtenu une récompense bien méritée. On distinguait surtout une Vierge à la Chaise, d'après le tableau de Raphaël, qui était une véritable merveille de l'art du mosaïste Sa valeur n'était pas moindre de 50,000 francs et l'artiste avait mis dix ans pour achever son travail. Nous avons vu également dans ce musée un autre tableau beaucoup plus grand, représentant la Bénédiction de la Vierge, qui avait été fait par quatre artistes qui avaient travaillé chacun 11 ans, soit en tout 44 années.

Digitized by Google

IV

Antonio Salviati naquit à Vicence, en Vénitie, dans la même ville qui donna le jour à un autre artiste célèbre Antonio Coltelazzo, graveur sur pierre, surnommé le Benvenuto moderne, et qui eut avec Salviati ce point commun de ressemblance, qu'il fut tout d'abord beaucoup plus apprécié à l'étranger que dans son propre pays, et qu'il dut sa renommée à l'insistance et aux efforts d'un Anglais, ami passionné de l'Italie, M. A. H. Layard.

Doué par la nature de brillantes qualités, d'une intelligence vive, d'un esprit ouvert, d'une imagination ardente, Salviati à peine adulte connaissait déjà quatre langues qui devaient lui être plus tard d'un grand secours.

Destiné au barreau, il fit de brillantes études de droit à Padoue d'abord, et plus tard à Vienne. Reçu docteur, il exerça avec succès la profession d'avocat dans les études de Valentin Pasini et de Daniel Manin, puis ensuite seul pour son propre compte de 1843 à 1859.

C'est de cette dernière époque que date, non pas la vocation artistique de Salviati, mais son idée arrêtée de s'y vouer entièrement.

Frappé depuis longtemps déjà de l'état de décadence dans lequel se trouvait un art qui avait été si florissant dans son pays, il souffrait de le voir complètement abandonné et oublié à ce point qu'il n'était plus possible depuis longtemps d'entretenir et de restaurer les magnifiques mosaïques de la basilique Saint-Marc, qui se détérioraient d'année en année.

Digitized by Google

Tout pénétré du désir de rendre à sa patrie une industrie que Venise, la Reine des mers, avait autrefois empruntée à l'Orient, il fut vivement impressionné par la lecture d'un roman de G. Sand, les *Maîtres mosaïstes*, dont les scènes se déroulent d'une façon si pittoresque et si dramatique dans la ville des lagunes.

L'illustre châtelaine de Nohant lui écrivait du reste, quelques années après, les lignes suivantes que Salviati conserve précieusement et qui valent pour lui le meilleur des brevets : « Votre entreprise si bien réussie est œuvre d'ar-
« tiste et de bon citoyen : je suis fière d'avoir été pour
« quelque chose dans votre détermination et je la regarde
« comme la meilleure récompense de mon livre ».

A la même époque, il fit à Rome un voyage dans lequel il voulut visiter naturellement la fabrique de mosaïques du Vatican. Il en revint émerveillé, mais en même temps de plus en plus triste en pensant à l'état d'abandon où cet art était tombé à Venise, et de plus en plus déterminé à quitter la toge de l'avocat pour le four de l'émailleur.

Malheureusement les procédés de fabrication étaient perdus ou se trouvaient concentrés dans le seul atelier du Vatican qui n'en laissait pas pénétrer le secret.

Il rapportait, il est vrai, avec lui quelques morceaux de la pâte d'émail dont se servent les mosaïstes romains et c'est avec ces seuls éléments qu'il se mit à l'œuvre.

Tout était en effet à faire et à créer de toutes pièces. Faisant le sacrifice complet de sa position honorable et lucrative, de sa fortune personnelle, de celle de sa femme et de ses enfants, seul, sans autre appui que celui de ses premiers collaborateurs qui, partageant sa confiance, luttaient avec lui sous sa direction, sous l'impulsion de sa tenacité et de son ardeur, le docteur Salviati, nouveau

Digitized by Google

Bernard de Palissy, au moment où il allait épuiser ses dernières ressources, vit enfin ses nobles et patriotiques efforts couronnés du plus éclatant succès.

La récompense de tels labeurs, de si grands soucis, était bien due à cet homme énergique, qui a l'amour, on pourrait dire même, le culte de son art. Il en parle avec une éloquence qui jaillit non seulement de sa parole, mais qui éclate dans son regard, dans ses gestes et se communique facilement à ses auditeurs qui restent sous le charme de son récit chaud et coloré.

Quand il raconte ses travaux, ses recherches, son espoir, ses désillusions et ses désespérances même, où brille malgré tout la fermeté de sa conviction, sa foi dans l'avenir, le courage et l'activité indomptable de sa nature, on n'est plus étonné de l'avoir vu arriver enfin aux résultats qu'il avait entrevus dès le commencement, et l'on répète volontiers avec le poète latin : *Audaces fortuna juvat.*

Trop profondément artiste pour ne voir dans la restauration de l'art mosaïste qu'une affaire purement industrielle, le docteur Salviati a su néanmoins élargir considérablement les applications de ce genre de travail, presqu'exclusivement consacré autrefois à la décoration des églises.

Il peut ainsi non seulement le faire servir à la même destination, mais encore à la décoration des monuments publics ou privés. Il peut également l'appliquer au mobilier, aux statues ; l'employer pour les magasins, pour les inscriptions de toute forme et de toutes grandeurs, pour les pierres tumulaires, etc., tout en conservant à ces divers travaux le caractère artistique qu'il sait imprimer à toute chose.

Digitized by Google

Car nous l'avons dit plus haut, Salviati est profondément artiste, tout le démontre ; en dehors de ses travaux spéciaux, de ses créations personnelles soit en mosaïque, soit en verrerie, sa nature artistique se traduit par mille faits dont nous ne voulons citer qu'un seul.

Lorsque le prince Humbert visita sa fabrique, Salviati lui présenta son contre-maître qui venait de terminer un ouvrage d'une grande beauté qui, depuis, fut offert à la princesse Marguerite, en lui disant : « Altesse, pour moi « je ne demande rien, je serai assez récompensé si vous « trouvez que cet ouvrier est digne de votre bienveil- « lance ». Et le prince touché d'un sentiment si honorable fit don à l'ouvrier d'une magnifique épingle avec son chiffre en brillants.

Nous pourrions multiplier ces citations qui, toutes, font honneur à l'artiste autant qu'à l'homme ; terminons en disant que, par une heureuse application de ses idées au point de vue de son art favori, il fonda une école de mosaïque, véritable pépinière d'élèves distingués dont quelques-uns sont devenus eux-mêmes des fabricants, qui ont certainement créé une concurrence à leur ancien maître, mais dont il ne se plaint pas et dont il se sent fier au contraire quand elle est loyale, parce que pour lui elle est profitable, et à l'art et à son pays tout à la fois.

Mais toute médaille a son revers. Les succès de Salviati, les grandes récompenses qu'il a obtenues aux diverses expositions nationales ou étrangères, les témoignages de sympathie et d'estime qu'il a reçus des gouvernements ou des souverains pour lesquels il a travaillé, ont excité l'envie et la jalousie.

La haute considération et la notoriété qui s'attachent à cette personnalité si intéressante qui a quitté une pro-

Digitized by Google

fession honorable, tranquille et lucrative pour se lancer, par amour de l'art, dans tous les hasards d'une vaste entreprise industrielle, afin de doter son pays d'un art qui avait autrefois fait sa richesse et sa gloire, ont facilement tenté la concurrence déloyale de commerçants qui ne reculent point devant les moyens les moins avouables, quand ils ne sont pas les plus puérils[1], pour chercher à détourner à leur profit la clientèle de leur maître à tous, le docteur Salviati.

On vient de le voir, à force de recherches, de patience et de labeurs, en remontant aux sources les plus pures et les plus classiques de l'art ancien, en mettant en œuvre les méthodes les meilleures et les moins dispendieuses, le docteur Salviati était donc arrivé à reconstituer la matière première nécessaire à la fabrication de la mosaïque, c'est-à-dire l'émail tel qu'il était connu et employé par les anciens mosaïstes vénitiens.

La valeur de cette matière première réside principalement dans sa durée, parce que les éléments dont elle se compose résistent au temps et aux intempéries et parce que les couleurs ne s'altèrent point, le mélange étant tellement intime avec la matière vitrée qu'elles ne sont qu'une seule et même chose. Mais l'émail pour les fonds d'or, tel que le connaissaient les anciens, ne pouvait avoir cette durée, aussi c'est surtout sur cette partie de la fabrication que s'était portée toute son attention.

Nous avons entendu raconter à Salviati comment avec l'aide d'un verrier de Murano, d'un talent éminent, plusieurs fois lauréat de l'Institut Royal vénitien, Lorenzo Radi, malheureusement mort depuis quelques années, il

[1] Voir le *Clairon* du 16 décembre 1883.

Digitized by Google

avait réussi en peu de temps dans la fabrication autrefois si coûteuse et si difficile des émaux d'or, d'argent et de couleur.

Considérez un peu, en effet, ces petits carrés qui servent à faire les fonds d'or ; voyez leur éclat et leurs brillantes couleurs. Si sur l'émail vitrifié on faisait simplement adhérer une mince feuille d'or, on reviendrait aux procédés anciens et ce serait peine perdue parce que cette feuille d'or exposée à la lumière, à l'air, finirait par s'altérer, par se noircir comme toutes les dorures sur bois et sur métal. Il fallait donc trouver quelque chose de plus solide.

Avec la collaboration de Lorenzo Radi, il réalisa un progrès remarquable dans la fabrication de l'émail d'or, et il parvint à le fixer d'une manière indélébile et absolument inaltérable.

Pour arriver à ce résultat qui est des plus importants, surtout pour les décorations extérieures des monuments et des églises, il a dû, par un procédé spécial, superposer à la dorure elle-même une lame de verre excessivement mince, transparente, adhérente et qui la met complètement à l'abri de l'air et de l'humidité. Cette lamelle dont la couleur peut être changée à volonté suivant les besoins, donne à l'or sur lequel on l'applique les teintes diverses graduées que l'on veut lui communiquer, le jaune, l'orange, le jaune vert, le rouge et permet aussi d'obtenir des demi-teintes de clair obscur.

Ce dernier mode de coloration au moyen de lamelles de verre de couleurs différentes était complètement inconnu des anciens, et il constitue une innovation dont tout le mérite revient au docteur Salviati et à Laurenzo Radi.

Digitized by Google

On peut obtenir par ce procédé les effets les plus surprenants et les plus variés, et c'est ainsi qu'a été exécutée la figure imposante de saint Georges placée à Londres au palais du Parlement.

Et cependant, comme le progrès ne doit pas s'arrêter, le docteur Salviati a encore trouvé le moyen de faire mieux en nous donnant ce qu'on peut appeler la mosaïque en relief, c'est-à-dire que pour les vêtements ou le costume par exemple, certains détails (broderies, couronnes, nimbes ou auréoles) ressortent complètement du fond, ce qui donne surtout pour les sujets religieux une plus grande variété d'effet décoratif que le système ordinaire qui est complètement plan.

Ce relief est obtenu au moyen de petits morceaux d'émail concaves ou convexes couverts d'une feuille d'or sur laquelle on applique pour la protéger, comme nous l'avons dit plus haut, une légère couche de verre plus ou moins colorée qui permet de lui donner toutes les teintes que l'on veut obtenir, ménageant alternativement l'ombre et la lumière de façon à produire les nuances les plus délicates ou les contrastes les plus hardis.

On peut voir au musée du palais Salviati un triptique en bois doré de style archaïque qui a été fait dans ces conditions pour l'exposition de Milan en 1881. Il est divisé en 5 compartiments reproduisant des peintures religieuses d'artistes de l'école vénitienne Vivarini, Bazaïti, Giovanni et Antonio Murano dont les œuvres originales se trouvent soit à l'Académie des Beaux-Arts, soit dans la chapelle de San Tarasio à l'église de Saint-Zaccharie de Venise.

Tous les ornements des vêtements des saints personnages et de la Madone sont décorés de mosaïque

Digitized by Google

en relief se détachant sur le fond d'or avec le plus grand effet [1].

Retrouver les anciens procédés de fabrication, les améliorer comme l'avait fait le docteur Salviati constituaient déjà un assez beau lot ; mais cela ne lui suffisait pas. Il étudia et adopta également la manière la plus convenable pour la production de la mosaïque dans le but de la rendre plus aisée, moins dispendieuse et plus appropriée aux exigences et aux goûts de la société moderne, tout en lui conservant au besoin son cachet artistique.

En visitant la fabrique du docteur Salviati à Venise, nous avons été à même de voir les nouveaux procédés qu'il a employés pour rendre aussi brillants que durables les moyens de décoration architecturale pratiquement possibles dans notre siècle, où il est permis à un industriel de faire beau à condition de faire bon marché.

Autrefois, quand il s'agissait de décorer une église avec peintures en mosaïque, on ne pouvait confier ce travail qu'à un seul artiste. Celui-ci se transportait sur les lieux qu'il s'agissait d'orner, faisait d'abord le dessin de toute la mosaïque sur les points où elle devait être placée, et puis, jour par jour, faisait lui même le travail, plaçant chaque petit morceau d'émail un à un, absolument comme on le fait encore à la fabrique du Vatican.

Tout en admettant que l'artiste put être aidé dans son travail pour les fonds par exemple, on comprend facilement les inconvénients d'un pareil système de travail lorsqu'il s'agit de couvrir de grandes surfaces, la perte de

[1] Nous avons vu au musée de Vérone quelques tableaux de Gio. Maria Falconetti et la Vierge et l'Enfant Jésus de Vittore Pisano qui présentent également en saillie certaines parties dorées des vêtements. C'est assez rare en peinture.

Digitized by Google

temps, la nécessité pour l'artiste d'être toujours sur le lieu où il doit travailler dans des positions quelquefois fort incommodes et très fatiguantes.

Le mode qu'a trouvé et adopté Salviati est tout différent. Il peut s'appeler faire de la mosaïque à l'envers et s'exécute de la manière suivante : sur le mur de l'atelier est attaché le dessin du travail qui doit être exécuté ; un autre dessin fait à l'envers comme la lithographie ou la gravure par des artistes de grands talents, à la tête desquels se place le fils de Salviati, est divisé en morceaux s'il y a lieu et distribué aux ouvriers.

Chacun d'eux, sur le morceau qui lui est attribué, place un à un les petits cubes d'émail et les colle sur le papier en s'inspirant pour les nuancer du carton original qu'il a devant les yeux.

Petit à petit, chaque ouvrier termine son travail ; les uns font la tête, d'autres les vêtements, ceux-ci les ornements, ceux-là le fond, absolument comme ces grands travaux de tapisserie exécutés par un grand nombre de personnes différentes, qui ne forment ensuite qu'un seul ouvrage. Quand tous les morceaux, qui ont été étiquetés et numérotés soigneusement, sont terminés, le travail est achevé, mais tout couvert du papier dessiné sur lequel ont été fixés les petits morceaux d'émail, travail qui rappelle un peu la décalcomanie puisqu'il suffit, lorsque l'adhérence sur le ciment spécial qui est employé est devenue complète, d'enlever le papier en le mouillant pour avoir le dessin mosaïque tel qu'on doit le voir.

Ce nouveau système répond pleinement à la condition de bon marché puisqu'il repose sur la division du travail fait suivant les facultés de chacun, et qu'il n'exige pas exclusivement l'emploi d'artistes pour son application.

Digitized by Google

Quelques-uns sont nécessaires pour les travaux les plus importants, des ouvriers intelligents suffisent pour les autres.

Il permet, en outre, au moyen d'un emballage spécial, de transporter de l'atelier de fabrication sur un point quelconque du globe les divers morceaux qui doivent concourir à former un tout et, une fois arrivés à destination, il suffit pour les assembler d'un artiste intelligent et d'un nombre plus ou moins grand de bons ouvriers et de manœuvres, suivant la rapidité que l'on veut imprimer au travail.

En résumé, quand on y songe, il n'y a rien de plus simple que ce procédé, mais il fallait le trouver, et c'est toujours l'histoire de l'œuf de Christophe Colomb.

Les améliorations apportées dans le travail de la mosaïque par le docteur Salviati ont été complétées, grâce aux progrès de la mécanique, par l'invention de divers instruments au moyen desquels on coupe l'émail en morceaux de la forme et de la grandeur appropriées au travail qu'il s'agit d'exécuter.

Placé pendant les premières années à la tête de la société qu'il était parvenu à fonder au début de son entreprise industrielle, Salviati a repris son indépendance, aussitôt que celle-ci est arrivée au terme de son existence légale.

Seul maître maintenant de sa belle entreprise, tout en ayant cherché et trouvé le moyen de faire de la mosaïque un art industriel en même temps que décoratif, il a toujours fait passer l'art avant le métier et n'a point eu jusqu'à présent de concurrence sérieuse à redouter.

Les ateliers du Vatican n'ont qu'une production exclusive d'ailleurs fort limitée et qui ne dépasse pas, on peut le dire, les murs de Rome, à part quelques cadeaux offerts

Digitized by Google

par le Pape aux souverains ou à quelques personnages considérables.

Les amateurs de belles choses peuvent se convaincre à Venise même que, sans vouloir déprécier les produits des autres fabriques, les siens restent sans rivaux.

Scrupuleux admirateur des beaux modèles anciens, il les embellit encore en les reproduisant avec la plus religieuse exactitude. On admire dans ses merveilleux produits le goût exquis et la parfaite harmonie des formes et des nuances [1].

L'extrême beauté et la délicatesse de coloris des matières employées, la manière tout artistique dont elles sont disposées et la richesse d'harmonie de l'effet qu'elles produisent peuvent rivaliser avec les meilleures œuvres du moyen âge et excitent l'admiration universelle. Nous parlerons plus loin des œuvres monumentales de Salviati, indiquons sommairement ici quelques-uns des morceaux les plus remarquables, mais de dimensions restreintes, que nous connaissons.

Nous avons parlé déjà du tryptique qui a figuré à l'exposition de Milan en 1881. Nous pouvons citer encore une Madone entièrement sur fond d'or avec ornements dorés dans les vêtements. C'est la copie d'une antique Madone en mosaïque de l'église de San Donato à Murano. La reproduction en est fidèle mais dans des proportions restreintes, puisque la mosaïque de Murano que nous avons vue est assez grande pour occuper entièrement l'abside. Elle est d'ailleurs de toute beauté et ressort majestueusement sur le fond d'or.

[1] On ne fait pas moins, dans les ateliers de Murano, de 5,000 couleurs qui ont chacune de 12 à 15 nuances.

Digitized by Google

Une autre Madone également sur fond d'or mais à mi-corps, qui est copiée sur celle qui se trouve à San Marco et qui date du XIII^e^ siècle.

Un Christ assis sur son trône et qui est la reproduction en petites dimensions du magnifique et gigantesque Christ qui se trouve au-dessus du grand autel de Saint-Marc.

Les cadres de ces deux ouvrages méritent une mention spéciale parce qu'ils offrent un exemple de l'application utile de la mosaïque à la décoration du mobilier. Un autre Christ à mi-corps est un travail original exécuté sur un dessin attribué à Léonard de Vinci.

Citons encore les portraits de Marco Polo et de Christophe Colomb pour la mairie de Gênes ; deux magnifiques médaillons de style monumental, mais d'un travail particulièrement fini, représentant l'un le Christ d'après Guido Reni, l'autre la Vierge de Carlo Dolci ; trois morceaux d'ornementation en mosaïque de trois genres différents, une copie de Saint-Marc de Venise, l'autre de Sainte-Sophie de Constantinople, le troisième du Dôme de Montréal.

Enfin la fameuse fontaine qui a figuré également à l'Exposition de Milan, et pour l'exécution de laquelle Salviati a combiné toutes les ressources que pouvait lui offrir la richesse de coloris de la mosaïque jointe à la vivacité des couleurs, à la transparence de la verrerie de Venise dans ce qu'elle a de plus artistique et de plus décoratif.

Ajoutons, pour terminer l'énumération de ces travaux qui ne composent qu'une faible partie de l'œuvre que Salviati a dispersée dans toutes les parties du monde, que cet habile artiste vient d'être chargé de la décoration de la cathédrale d'Amalfi.

Digitized by Google

On a vu et admiré, à l'exposition de Turin, l'exécution de la première partie de ce travail en style byzantin qui doit représenter les douze Apôtres.

Les cartons sont du célèbre peintre Morelli. Les figures de saint Barthélemi et de saint Thomas surtout sont remarquables par l'expression que le peintre a su leur donner. Cette qualité a toujours distingué, on le sait, les anciens mosaïstes qui attachaient beaucoup moins d'importance à la forme.

V

L'emplacement qu'il s'agissait de décorer et qui n'occupe pas moins de 330 mètres carrés, se compose d'une grande coupole centrale sur chaque face de laquelle se développe un arc doubleau de près de quatre mètres de largeur, et chacun de ces arcs se termine lui-même par une petite coupole sur pendentifs avec pénétration conique dans les arcs doubleaux.

Il y a donc là des surfaces de formes différentes et d'aspect varié qui laissaient place à la fantaisie du dessinateur chargé d'exécuter les cartons. Le sujet principal se trouve dans la coupole centrale qui occupe à elle seule une surface de 114 mètres carrés.

Au sommet sur un fond bleu se détachent deux génies ailés soutenant sur leurs bras un cartouche portant inscrit en lettres d'or le nom de la ville d'Aix au-dessus duquel brille une étoile.

Ce cartouche occupe lui-même le centre d'un premier cercle sur fond entrelacé jaune orné de cabochons de forte

Digitized by Google

dimension et de différentes couleurs (topazes, rubis, grenats, émeraudes, saphirs, etc.) dont l'application due à Salviati rehausse singulièrement l'entourage qui est formé par les douze signes du Zodiaque en camaïeu blanc avec des demi-teintes habilement ménagées qui leur donnent un relief de l'effet le plus charmant.

D'autres cercles vert, blanc et rouge ornés également de cabochons terminent ce premier motif qui est parfaitement trouvé et exécuté avec beaucoup de talent.

Si le visiteur se place au centre du Hall en regardant le jardin, il a, à droite et à gauche, aux angles et sur le piédestal qui part du pendentif deux grandes figures monumentales.

La première personnifie l'Automne ou plutôt le plaisir le plus vif que nous réserve cette saison, c'est-à-dire la chasse. Elle est vêtue entièrement de jaune et tout en reconnaissant le mérite de la difficulté vaincue dans l'exécution de la mosaïque, puisque les draperies jaunes sur un fond de même nuance se détachent parfaitement sur le fond général d'or, tout en admettant qu'il y ait eu là pour le mosaïste un écueil qu'il a su éviter avec beaucoup de talent, c'est le personnage qui nous plaît le moins dans son attitude.

Le raccourci de la jambe droite nous semble trop raide, les jambières dont elle est chaussée donnent à la partie inférieure des jambes une raideur qui peut être naturelle, mais qui manque absolument de grâce.

Le chien qui se jette au-devant de l'Automne en jappant, aurait gagné, croyons-nous, à être d'une robe différente qui aurait rompu ainsi la teinte un peu uniforme.

Ces réserves faites, on ne peut nier que l'ensemble ne soit satisfaisant. La figure est expressive, la pose est natu-

Digitized by Google

relle et on retrouve dans son attitude l'indication de la force et de la maturité de cette saison, qui n'a que peu de promesses mais encore de beaux fruits.

Par exemple, il y a des détails d'exécution qui sont merveilleux et qu'on ne peut se lasser d'admirer. Le gibier contenu dans la corbeille que l'Automne porte sur la tête est vivant quoique tué. On compterait les poils du lièvre, le canard à gorge verte est d'un naturel saisissant, et l'on se demande comment il est possible d'arriver à de tels résultats de nuances et de fondu, on pourrait presque dire de léché, avec de petits cubes d'émail.

La figure de gauche nous représente l'Été.

Au lieu de la chasse, c'est la pêche que nous avons en face de nous.

Le personnage qui symbolise cette saison est drapé de rouge et de jaune et s'appuie de la main gauche sur une rame de galère antique. La nasse remplie de poissons que porte l'Été sur son épaule est tout simplement une petite merveille; le mosaïste a obtenu là un de ses plus beaux effets. La lumière se joue avec une telle vérité, avec une telle puissance entre les mailles d'osier qu'on croit voir frétiller encore anguilles et brochets.

En se retournant, le visiteur aura également devant lui, de chaque côté, une figure qui fait pendant aux premières. A droite, c'est le Printemps qui a pour représentant une jeune femme aux mouvements souples et nerveux, vêtue de bleu, elle est enveloppée d'une écharpe de couleur claire qui se joue autour d'elle et l'enveloppe de ses plis gracieux.

D'une main elle porte un oiseau de paradis, seul attribut de sa personnalité, de l'autre elle retient son vêtement et marche dans l'espace avec une grâce, une légèreté

Digitized by Google

qui rendraient jalouse Atalante elle-même, une rapidité qui nous fait involontairement songer aux jours trop courts qu'elle nous donne.

Tout dans cette gracieuse et fraîche figure respire la grâce, la jeunesse, le parfum de la charmante saison qu'elle personnifie.

La quatrième figure doit nous représenter le triste hiver avec son cortège de neige et de frimas. Elle est conçue dans un style et exécutée dans une forme qui en font une des plus agréables.

Le peintre, en effet, au lieu de nous faire voir l'Hiver sous les traits d'un vieillard morose, à la longue barbe blanche, l'a peint sous les traits d'une femme encore jeune, vêtue d'une jupe bleue relevée par une ceinture rouge à clous d'argent. Drapée dans un large manteau rouge qui flotte au gré des vents contre lesquels elle semble lutter, elle tient dans ses mains un réchaud allumé dont le vent emporte la flamme et la fumée dans les airs.

Cette personnification allégorique de l'hiver semble nous faire comprendre que si la nature va se reposer sous son manteau de neige pour refleurir plus belle, quand sera venue la saison nouvelle, les glaces ne seront point éternelles et que, d'ailleurs, il est d'autres plaisirs qui pourront nous charmer durant ce temps.

A côté des plaisirs mondains qui nous convient aux bals et au théâtre, la vue de l'hiver éveille en nous d'autres idées que nous entrevoyons au travers des brumes légères qui flottent devant nos yeux, les plaisirs tranquilles du coin du feu, les satisfactions de l'ardente et pieuse charité que ne rebute ni le froid, ni le vent pour aller soulager nos misères humaines.

Chacune de ces quatre figures est supportée par un écus-

Digitized by Google

son blanc, au centre duquel se lisent les mots latins appropriés à chaque saison : *Ver — Hiems — Æstas — Autumnus*. Tout le fond de la coupole est couvert par un travail très riche d'arabesques et de festons s'enroulant sur eux-mêmes en volutes et en rinceaux de couleurs éclatantes sur fond d'émaux d'or fin.

Le milieu du dessin général est rempli des formes les plus bizarres, où l'imagination de chacun peut retrouver à son gré les fleurs d'orchidées les plus singulières, les gueules de bull les plus menaçantes, ou les têtes d'oiseaux de proie les plus fantastiques, mais qui forment en tout cas un ensemble charmant.

Pour séparer les quatre grandes figures hardiment jetées dans l'espace et dont la vivacité de coloris fait ressortir l'élégance de la ligne, quatre cartouches de style grec, doivent, dit notre aimable confrère du *Lyon républicain*, révéler aux siècles futurs d'une manière plus durable que modeste les noms désormais célèbres de l'architecte Boudier qui a conçu la décoration, du peintre dessinateur Lameire qui l'a traduite avec un grand talent sur ses cartons [1] et du mosaïste Salviati qui l'a exécutée en transmettant à son œuvre le plus grand relief dans les figures, leurs emblèmes et leurs accessoires ; enfin le millésime de l'année qui a vu commencer et mettre en place en un peu plus de six mois, chose presque incroyable, un ouvrage des plus importants et des plus beaux de décoration murale parmi tous ceux du même genre accomplis pendant ce siècle.

La décoration des quatre petites coupoles est du même

[1] Ces cartons ont dû être offerts au Musée des Arts décoratifs à Paris.

Digitized by Google

style, mais sans figures et sans autre dessin que la ligne polychromique relevée par des cabochons de nuances diverses et les figures, en plus petit, du fond général.

Les arcs doubleaux ont au contraire chacun une figure allégorique de moins grande dimension que celles de la grande coupole, en forme de médaillons et qui symbolisent les éléments, l'eau, l'air, la terre et le feu.

Au-dessus du grand salon, c'est un jeune garçon tenant un thyrse et qui est monté sur une panthère au milieu de raisins et de pampres ; en face, une jeune fille qui a enfourché une chèvre capricieuse et lance des roses dans l'espace ; du côté du jardin, c'est un enfant joufflu monté sur un tigre qu'il excite en le frappant avec des fleurs, et en face de ce dernier un enfant dans l'espace au milieu d'hirondelles et dans un nuage de feu.

De chaque côté du médaillon, des gerbes de feuillage et de fleurs autour desquelles s'enroulent de gracieuses banderolles qui portent les noms de quatre stations minérales de la Savoie, Aix-les-Bains, Saint-Gervais, Marlioz et Challes.

Ce motif se répète deux fois sur chaque arc doubleau et nous avouons que tout en lui reconnaissant une symétrie parfaite, nous eussions préféré une autre combinaison qui était d'ailleurs dans la pensée primitive de l'architecte.

Chacun des arcs doubleaux aurait pu recevoir le nom des eaux, des montagnes, des fleuves et lacs, et des promenades les plus célèbres de la Savoie.

Telle est la description de ce magnifique travail qui produisit du reste sur tout le monde un effet prodigieux.

Quand la voûte du Hall, qui ne mesure pas moins de 3,500 pieds anglais, apparut aux yeux émerveillés des

Digitized by Google

spectateurs dans toute son étendue et dans toute sa splendeur, la vue de ce chef-d'œuvre souleva un enthousiasme général.

Tous les assistants sans exception furent frappés de la richesse, de la variété de cet art qui fit la gloire des artistes du Moyen-Age et que Salviati a ressuscité.

Chacun le félicitait chaleureusement de l'heureuse occasion qu'il avait eue de pouvoir déployer avec autant d'abondance la richesse et la variété des moyens et des effets. On admirait les ressources innombrables dont on peut disposer dans ce genre de décoration murale, qui a le grand avantage de joindre à une incomparable splendeur une durée presque indéfinie que n'altère ni le temps ni les éléments.

On admirait également la grâce, le moelleux du dessin, l'harmonie des couleurs où les nuances les plus tendres se mariant aux tons les plus violents, n'ont rien de heurté et ressortent néanmoins avec une vigueur du plus bel effet sans troubler par la moindre dissonance l'aspect général.

La presse de son côté a été unanime à confirmer les appréciations du public, et l'on peut affirmer qu'une œuvre murale de ce genre et de cette importance n'a certainement point d'égale en ce moment et, sous quelques rapports même, dans les siècles passés.

Non pas que les maîtres mosaïstes anciens n'aient pu atteindre à une aussi grande richesse de couleurs, à une auss grande variété de tons, mais parce que la mosaïque s'appliquait d'une manière presque générale alors à des décorations d'un caractère essentiellement religieux, plus sévère naturellement et qui laissait moins de latitude à la fantaisie de l'artiste.

La foule élégante qui se pressait dans l'enceinte du

Digitized by Google

Hall autour de Salviati écoutait avec intérêt les détails qu'avec sa bonne grâce habituelle, il donnait sur son industrie.

On paraissait étonné de lui entendre dire que depuis 25 ans qu'il avait jeté son bonnet d'avocat par dessus les moulins pour se consacrer entièrement à son art, il n'avait point encore accompli un ouvrage aussi étendu, aussi considérable et qui lui eut produit une plus entière satisfaction.

Les éloges ne lui ont pas manqué du reste dans cette circonstance.

Il aime encore à rappeler que la princesse Béatrice qui se trouvait à Aix en ce moment et qui venait fréquemment au Cercle, avait bien voulu lui donner un nouveau et précieux témoignage de sa haute bienveillance et de sa sympathie, en venant visiter tout spécialement la nouvelle merveille de l'artiste éminent qui avait illustré la chapelle de Woolsey à Windsor, le mausolée de Frogmore, le monument du prince Albert, son père, à Hyde Park et dont elle avait déjà, dans une circonstance antérieure, apprécié le talent artistique.

La disposition des lieux fait que l'œil ne se rend pas un compte bien exact de la grandeur des surfaces couvertes par les mosaïques du Hall. Nous avons dit plus haut qu'elles n'étaient pas inférieures à 3,500 pieds carrés anglais.

Si nous consultons la liste des travaux de Salviati, nous les trouvons fort nombreux, mais il en est peu qui atteignent des proportions supérieures à 500 pieds carrés anglais. Les décorations de la chapelle entière de Woolsey dans le château royal de Windsor et le mausolée de Frogmore n'atteignent ensemble que 2,900 pieds.

Digitized by Google

Les travaux effectués pour le vice-roi d'Egypte dans le palais de Metz, près d'Alexandrie, n'atteignent que 2,000 pieds ; la décoration intérieure et extérieure du monument du prince consort à Hyde Park ne dépasse pas 1,200 pieds ; il en est de même de la voûte de la grande salle centrale du Palais du Parlement à Westminster (Londres).

La mosaïque exécutée sur la façade de l'église d'Erfurt qui représente la Madone et l'Enfant Jésus de proportions colossales n'atteint que 500 mètres carrés. La restauration des mosaïques sur les parois et le sol de la basilique de Saint-Marc, à Venise, n'a pas dépassé encore le même chiffre, non plus que les deux lunettes sous la coupole de la cathédrale de Saint-Paul à Londres.

On voit par ces quelques citations des travaux les plus importants, comme étendue, du docteur Salviati que ceux qu'il vient d'exécuter au Cercle d'Aix, doivent être considérés comme ce qu'il a fait de mieux et de plus considérable tout à la fois, car à égalité de surfaces, la coupole de la cathédrale de Charlemagne, à Aix-la-Chapelle, où les murs extérieurs de la pagode du roi de Siam à Bankok n'ont point, paraît-il, le même éclat, la même variété de couleurs.

Digitized by Google

NOTE

SUR LA

GRANULATION SOLAIRE

ET SUR SA

DISTRIBUTION EN CIRQUES CRATÉRIFORMES

SOUS

L'INFLUENCE DES ONDES PHOTOSPHÉRIQUES

PAR DOM M. LAMEY

Dans une note *sur l'analogie du réseau photosphérique du soleil et des cratères de la lune*, publiée dans les *Comptes Rendus* de l'Académie des sciences de Paris, à la date du 4 février 1878, et reproduite dans la livraison des *Mondes* du 14 février de la même année (p. 274), j'ai déjà fait connaître en substance l'objet principal de ces pages, mais d'une manière trop succincte pour qu'il ne soit pas opportun d'y revenir.

I. — Avant de dire pourquoi j'y reviens, il n'est pas inutile de rappeler le point de départ.

Dans l'*Annuaire pour l'an 1878* du bureau des longitudes, M. Janssen a donné un spécimen des photographies solaires qu'il obtient journellement à l'observatoire de Meudon; une *note sur le réseau photosphérique solaire*

Digitized by Google

et sur la photographie envisagée comme moyen de découvertes en astronomie physique (p. 689-700) accompagne cet intéressant spécimen ; il représente une portion de la surface solaire, de 2'5 environ de largeur, telle qu'elle était le 10 octobre 1877, à 9 heures 36 minutes. Je prie très instamment le lecteur de vouloir bien me lire en ayant cette photographie sous les yeux, car c'est pour ainsi dire sur elle seule que je me baserai dans cette étude analytique des granulations solaires. Voici comment M. Janssen en décrit la partie la plus importante : « Le résultat le plus remarquable, et qui est dû exclusi- « vement à l'intervention de la photographie, c'est la « découverte du *réseau photosphérique.* »

« En effet, l'examen attentif de ces photographies mon- « tre que la photosphère n'a pas une constitution uni- « forme dans toutes ses parties ; mais qu'elle se divise « en une série de figures plus ou moins distantes les « unes des autres et présentant une constitution parti- « culière. »

« Ces figures ont des contours généralement arron- « dis, souvent assez rectilignes et rappelant des poly- « gones (p. 697). »

Si le lecteur veut bien comparer cette description avec l'épreuve photoglyptique de la page 700 de l'*Annuaire*, il trouvera *au premier abord* que tout y est *suffisamment* indiqué ; mais si au lieu de porter son attention sur chacun de ces grains blancs, dont la surface de l'image solaire est couverte, si au lieu de regarder le *détail* de cette granulation, il cesse d'examiner de près cette épreuve remarquable, s'il cligne un peu de l'œil et cherche à saisir le tracé général des parties plus obscures, alors comme une nouvelle image se révèlera au regard. On est surpris de voir tout

Digitized by Google

un système de circonférences de dimensions variées et sur le pourtour desquelles la granulation est rare, atténuée et quelquefois même absente, tandis qu'un peu plus loin cette granulation est, au contraire, très accentuée et disposée en arcs de cercles plus ou moins complets. La figure 1 de la planche ci-jointe montre les traits principaux de ces étranges circonvallations; elles sont *calquées* sur l'épreuve photograghique elle-même de l'exemplaire que j'ai entre les mains; ce calque donne les zones circulaires en un trait continu et non interrompu par le détail de la granulation dont je n'ai pas tenu compte; si on examine cette épreuve de plus près, on constate que l'image est couverte d'une infinité de ces cirques cratériformes, depuis les dimensions de 1/4 de millimètre jusqu'à celles de 4 centimètres et plus[1] en diamètre.

Je me suis donc permis en 1878 de faire remarquer le caractère particulier de ces circonvallations, si analogues aux cratères de la lune; comme l'a remarqué M. Janssen, les contours sont généralement arrondis; il convient d'ajouter qu'ils le sont en règle générale parce qu'ils appartiennent à des portions de matière disposée en cercles, lesquels cercles sont évidemment dus à l'expansion de bulles gazeuses sous-jacentes; lorsque plusieurs de ces cercles viennent en contact, alors leurs portions voisines s'aplatissent, en se soudant, et forment cet aspect *polygonal* qui a frappé le directeur de l'observatoire de Meudon et a reçu de lui la dénomination de *réseau photosphérique*. Cette dénomination que j'accepte d'ailleurs vo-

[1] Je dis et plus parce que la partie inférieure de l'image présente des arcs de cercles correspondant à des diamètres de 40 centimètres, le diamètre du disque photographique étant de 0m 92.

Digitized by Google

lontiers, a pourtant cela de fâcheux qu'elle n'explique en rien la cause et la nature du phénomène et laisse de côté un point cependant très important que voici : Ces circonvallations, quelquefois concentriques, ou du moins incluses les unes dans les autres, se coupent très souvent à la manière des ondes circulaires, formées à la surface d'une eau troublée par une poignée de gravier que l'on y jette en l'éparpillant. A la surface du soleil, ces ondes sont produites, comme je l'ai dit, par des bulles sous-jacentes ; elles doivent grandir en diamètre en s'atténuant comme intensité, car la fluidité de la photosphère doit être au moins aussi considérable que celle de l'eau ; la photographie de Meudon ne semble pas contredire cette induction et tous ceux qui ont observé le soleil par projection dans une chambre obscure savent avec quelle rapidité la granulation change d'aspect. J'ajouterai que le réseau photosphérique devient alors facilement visible ; c'est ce que nous avons constaté tout dernièrement encore, à notre observatoire de Grignon, mes assistants et moi.

II. — Voici maintenant pourquoi je reviens sur ce sujet. Occupé pendant plus des six premiers mois de cette année 1884 à l'étude des aspects physiques de la planète Mars, je me suis convaincu que le sol de cet astre voisin est radicalement différent de ce qu'on s'était habitué à *imaginer*. Les parties sombres ne sont pas des mers, des océans, comme le monde des astronomes l'admet généralement ; ce sont des montagnes d'un genre tout spécial. Quant aux autres parties continentales, elles présentent un ensemble remarquable de cirques, à circonvallations très déprimées, et enchevêtrés les uns dans les autres,

Digitized by Google

à la manière des cirques du réseau photosphérique, reproduits dans la présente figure 1 [1]. De plus, pendant que je poursuivais ces observations sur Mars, je constatais sur la planète Vénus un système de formations annulaires fort analogue, mais non identique [2]. Pour le dire en passant, les circonvallations cratériformes de Vénus paraissent beaucoup plus accidentées, plus hérissées d'aspérités que celles de Mars. Pour cette dernière planète, l'aspect montre que les bulles qui ont crevé à la surface, n'ont pas eu à percer une matière aussi dense et aussi réfractaire que celle de Vénus. Mais il y a toujours analogie.

III. — L'actualité de ces pages n'est pas seulement dans la conformité de ces nouveaux aspects planétaires avec ceux du *réseau photosphérique*, mais encore dans la manière fort analogue dont j'ai dû user pour faire ces diverses constatations. Ce que j'ai reconnu sur Mars et Vénus n'est certes pas facile à voir ; il ne faut pas seulement de la patience, mais en même temps éviter que l'œil ne s'attache trop aux détails des configurations, ce qui l'empêcherait de saisir les grandes lignes qui y sont comme à l'état sous-jacent. Le lecteur qui, à ma prière, aura regardé de cette façon la photographie de M. Janssen, aura bien vite constaté la disposition en zones circulaires que la matière

[1] Voir ma *Note sur la découverte du système géologique éruptif de la planète Mars* avec planche, dans les *Mémoires de la Société Eduenne*, Autun 1884. J'ai eu l'honneur d'offrir à l'Académie de Savoie un tirage à part de cette note. Un premier résumé de ces observations a été adressé à l'Académie des Sciences de Paris et a été lu à la séance du 3 mars. (Voir *Comptes Rendus*, t. XCVIII p. 592.)

[2] J'ai donné un aperçu de ces observations dans une note *sur la hauteur et sur la forme annulaire des montagnes de Vénus*, publiée dans les *Comptes Rendus* de l'Académie des Sciences, t. XCVIII. p. 1533.

Digitized by Google

photosphérique affecte dans cette intéressante épreuve. Si Mars et Vénus pouvaient se photographier comme le Soleil, j'y puiserais sans doute un argument en faveur de l'exactitude de mes observations, mais il n'en est pas ainsi; Mars est actuellement inobservable, et pour près de deux ans, et Vénus est encore trop voisine de sa conjonction inférieure pour que l'on puisse vérifier ce que j'ai annoncé. Dans une question aussi délicate, il est tout naturel de me soupçonner d'avoir été victime d'une illusion quelconque. Et comme ce soupçon pourrait être assez fort pour faire négliger à la prochaine occasion la constatation de ce que j'ai annoncé, je crois à propos d'essayer, dès aujourd'hui, de m'en défendre, et voici par quel argument je me sens pour ainsi dire contraint de plaider ma cause : malgré la répugnance que pourraient avoir certains observateurs à admettre que j'aie *pu* découvrir sur Mars et Vénus des détails de configuration qui, jusqu'à ce jour, ont échappé à tous, j'espère qu'ils voudront bien supposer que cela est sinon probable du moins possible, dès l'instant que je leur aurai démontré, par des documents qui sont depuis six ans dans le domaine de l'histoire, que j'ai découvert sur une photographie solaire, vue et admirée de tous, des détails importants que personne n'avait néanmoins constatés. Or, j'affirme ces trois points : 1° Tandis qu'on ne voyait sur les photographies de Meudon que la présence d'un *simple réseau*, je constatais sur un spécimen de ces épreuves tout un ensemble de formations *annulaires*; 2° comme on ne croyait pas à la possibilité d'observer directement ces ondes photosphériques, j'ai prouvé cette possibilité en citant le dessin bien connu de M. Huggins[1], dont l'habi-

[1] Young, *le Soleil*. Paris, 1883, in-8°, page 81, figure 26.

Digitized by Google

leté est hors de conteste ; 3° J'ai constaté dans toutes les publications sur la constitution photosphérique du soleil qui me sont parvenues jusqu'à ce jour, qu'aucun auteur, même après la publication de ma note du 4 février 1878, n'était parvenu à constater sur la susdite photographie, la présence pourtant si frappante de ces figures cratériformes. Du moins personne n'en a parlé.

IV. — La cause de ce silence ou de cet insuccès est tout entière, je crois, dans la manière d'examiner cette épreuve ; il est évident qu'une vue par trop myope ne pourra saisir l'aspect général et que les formations annulaires qui y existent bel et bien lui échapperont nécessairement. C'est du moins ainsi que je m'explique ce fait. Pour donner un exemple, je dirai que MM. Huggins et Young ne voient dans cette réticulation de la photosphère qu'une espèce de « barbouillage », pour me servir de leur expression[1]. En parler de la sorte, c'est montrer que l'on n'a pas même vu le phénomène, comme M. Janssen l'a décrit.

Je ne m'étais pas encore étendu aussi longuement sur cette question intéressante ; j'espère que les savants qui voudront bien me lire et faire la comparaison entre la figure 1 de cette note et la photographie du 10 octobre 1877, telle que l'Annuaire l'a publiée, reconnaîtront enfin la présence irrécusable de ces nombreux cercles, plus ou moins brillants, plus ou moins accentués, selon le relief très variable de la granulation. Il est impossible de les reproduire tous, car ils se superposent et s'enchevêtrent les uns dans les autres, de façon à ce qu'on ne peut les

[1] Young, *le Soleil*, Paris, 1883, in-8°, page 85.

Digitized by Google

voir que successivement, d'autant plus que leur présence est marquée d'une manière très différente. Ainsi, par exemple, la limite de celui indiqué par la lettre *a* est une dépression obscure, tandis que le cratère *b*, outre qu'il se remarque par une certaine dépression périphérique, est en même temps délimité par une circonvallation lumineuse formée de granulations disposées en circonférence. Sur cette photographie, j'en ai compté plus de 80, petits et grands. Outre les cirques complets, je prierai le lecteur de remarquer les grands arcs de cercles indiqués sur notre figure par les lettres *cc'* et *dd'*.

V. — Si partant de ce que nous savons de la granulation, par l'observation directe, nous cherchons à étudier à la loupe les formes qu'elle affecte sur les photographies de M. Janssen, nous pouvons arriver à une conception très rationnelle et très nette de la structure de cette granulation. L'intérieur des taches surtout nous montre les parois tapissées d'une infinité d'éléments lumineux allongés en forme de massues ou de points d'exclamation ! (voir fig. 2) accolés les uns aux autres, quelquefois boursouflés plus ou moins, comme je l'ai figuré légèrement. Ces filets lumineux auraient à la partie la plus large, de 200 à 300 kilomètres de largeur ; cette partie est ce qu'on peut appeler la tête du filet, l'autre extrémité pointue étant la queue. Cette forme est une conséquence de leur mouvement de projection à travers une atmosphère transparente mais résistante.

Lorsque l'on projette de la vapeur de stéarine que l'on voit nager au fond d'un chandelier, où brule un bout de bougie, on obtient des filets blancs tout-à-fait semblables

Digitized by Google

à ceux du soleil. On a là, je crois, en miniature ce qui se passe à la surface de notre astre central. Comme je veux me borner ici à faire une courte synthèse de la nature de la granulation solaire, je n'en dirai pas davantage, et je poserai que ces filets lumineux sont formés par une sorte de vapeur lumineuse lancée avec force dans la chromosphère.

VI. — En dehors des taches, la surface du soleil est, comme on sait, couverte de grains brillants qu'on a comparés successivement à des grains de riz crevés, ou aux grumeaux du lait caillé. Ces grains ne sont autre chose que le sommet des massues ou filets lumineux qui constituent à l'entour du noyau d'une tache, ce que l'on nomme la pénombre[1]. Or, en examinant à la loupe les granulations de la photographie de l'Annuaire, j'ai constaté que ces massues devaient être creuses et qu'elles présentaient l'aspect exprimé par la figure 3. Quelques-unes sont complètement ouvertes et montrent une paroi assez mince ; d'autres le sont moins encore, et plusieurs ne possèdent plus qu'au sommet une petite ouverture ombiliquée, circulaire et cratériforme. C'est donc par le sommet qu'elles s'ouvrent. Le gaz intérieur s'échappe alors, devient probablement plus incandescent et plus lumineux par l'effet d'une combustion plus active et la matière photosphérique se transforme et se dissout finalement. Les petites éruptions gazeuses forment, lorsqu'elles sont vues sur les bords du soleil, au moyen du spectroscope, cette apparence *poilue* si bien décrite par le P. Secchi ; il

[1] M. Young considère cette identification comme incertaine. (Voir *le Soleil*, p. 81.)

Digitized by Google

voir que successivement, d'autant plus que leur présence est marquée d'une manière très différente. Ainsi, par exemple, la limite de celui indiqué par la lettre *a* est une dépression obscure, tandis que le cratère *b*, outre qu'il se remarque par une certaine dépression périphérique, est en même temps délimité par une circonvallation lumineuse formée de granulations disposées en circonférence. Sur cette photographie, j'en ai compté plus de 80, petits et grands. Outre les cirques complets, je prierai le lecteur de remarquer les grands arcs de cercles indiqués sur notre figure par les lettres *cc'* et *dd'*.

V. — Si partant de ce que nous savons de la granulation, par l'observation directe, nous cherchons à étudier à la loupe les formes qu'elle affecte sur les photographies de M. Janssen, nous pouvons arriver à une conception très rationnelle et très nette de la structure de cette granulation. L'intérieur des taches surtout nous montre les parois tapissées d'une infinité d'éléments lumineux allongés en forme de massues ou de points d'exclamation ! (voir fig. 2) accolés les uns aux autres, quelquefois boursoufflés plus ou moins, comme je l'ai figuré légèrement. Ces filets lumineux auraient à la partie la plus large, de 200 à 300 kilomètres de largeur ; cette partie est ce qu'on peut appeler la tête du filet, l'autre extrémité pointue étant la queue. Cette forme est une conséquence de leur mouvement de projection à travers une atmosphère transparente mais résistante.

Lorsque l'on projette de la vapeur de stéarine que l'on voit nager au fond d'un chandelier, où brule un bout de bougie, on obtient des filets blancs tout-à-fait semblables

Digitized by Google

à ceux du soleil. On a là, je crois, en miniature ce qui se passe à la surface de notre astre central. Comme je veux me borner ici à faire une courte synthèse de la nature de la granulation solaire, je n'en dirai pas davantage, et je poserai que ces filets lumineux sont formés par une sorte de vapeur lumineuse lancée avec force dans la chromosphère.

VI. — En dehors des taches, la surface du soleil est, comme on sait, couverte de grains brillants qu'on a comparés successivement à des grains de riz crevés, ou aux grumeaux du lait caillé. Ces grains ne sont autre chose que le sommet des massues ou filets lumineux qui constituent à l'entour du noyau d'une tache, ce que l'on nomme la pénombre[1]. Or, en examinant à la loupe les granulations de la photographie de l'Annuaire, j'ai constaté que ces massues devaient être creuses et qu'elles présentaient l'aspect exprimé par la figure 3. Quelques-unes sont complètement ouvertes et montrent une paroi assez mince ; d'autres le sont moins encore, et plusieurs ne possèdent plus qu'au sommet une petite ouverture ombiliquée, circulaire et cratériforme. C'est donc par le sommet qu'elles s'ouvrent. Le gaz intérieur s'échappe alors, devient probablement plus incandescent et plus lumineux par l'effet d'une combustion plus active et la matière photosphérique se transforme et se dissout finalement. Les petites éruptions gazeuses forment, lorsqu'elles sont vues sur les bords du soleil, au moyen du spectroscope, cette apparence *poilue* si bien décrite par le P. Secchi ; il

[1] M. Young considère cette identification comme incertaine. (Voir *le Soleil*, p. 81.)

Digitized by Google

estime leur diamètre à 200 ou 300 kilomètres[1], c'est-à-dire précisément égal à celui des massues.

VII. — Un fait admirablement mis en relief par les photographies de Meudon, c'est l'inégalité de hauteur du sommet de ces massues, autrement dit de la granulation[2]. Examinée à la loupe, cette granulation est plus ou moins claire, plus ou moins ombrée, et le relief accidenté est si bien marqué qu'il est impossible de se méprendre sur sa nature. L'aspect général rappelle assez les sommets des larmes figées d'un cierge que l'on regarderait renversé. La figure 4 de cette note représente une coupe idéale de la photosphère; l'inégalité de hauteur des granulations n'est donnée que par appréciation; j'ai plutôt diminué qu'exagéré cette différence; je l'ai indiquée sur la figure par une double flèche.

VIII. — D'après tout ce qui vient d'être dit, la cause qui produit les massues granulaires est bien facile à saisir : 1° elles sont *allongées,* par suite de la force de projection qui les lance de bas en haut; 2° elles sont *effilées* par la base par suite du frottement du milieu ambiant, tout comme cela s'observe pour les traînées fumeuses des bolides qui traversent notre atmosphère; 3° elles sont *arrondies* vers la tête et ont une tendance à la forme sphé-

[1] *Le Soleil*, Paris 1875, 2e partie, p. 35.

[2] Le P. Secchi remarque très bien, t. I, p. 57, que cette inégalité constatée par l'observation directe, correspond assez à l'apparence que les mamelons arrondis de nos nuages connus sous le nom de *cumuli* présenteraient vus de dessus.

Digitized by Google

rique, parce que, projetées d'une région inférieure plus dense dans une région supérieure qui l'est moins, la masse gazeuse qui se trouve enveloppée par la matière granulaire tend et réussit à se dilater; 4° elles *crèvent* ordinairement au sommet puisque c'est le point où l'enveloppe doit être moins dense et plus sujette à la combustion.

IX. — Je viens d'énoncer la règle, mais voici l'exception et elle confirme rigoureusement la règle. Le P. Secchi a très bien remarqué que la pénombre des taches présente généralement une structure très différente, selon que l'on considère le contour extérieur, voisin des facules, ou l'intérieur qui limite le noyau. L'extérieur est moins lumineux que l'intérieur; ce dernier devient parfois plus lumineux encore que la photosphère. De plus, les filaments qui constituent la pénombre sont beaucoup plus estompés et moins nets vers le bord extérieur. Ce fait joint à celui étudié par M. Trouvelot, des *ombres* portées par les facules[1] montre que la profondeur de la pénombre est très inégale et que les filaments ou massues peuvent mieux se *dilater* vers le noyau que vers les bords entourés par les facules. Or, cette facilité à la dilatation explique parfaitement la structure en grains de chapelet, en forme de nœuds, que les filaments de la pénombre prennent parfois[2]; en effet, par suite des troubles produits par la tache, les massues sont déviées de leur direction primitive, elles flottent souvent dans des milieux d'une densité assez grande pour arrêter leur course première, et alors les

[1] *Comptes Rendus*, t. XCVIII, p. 660.

[2] SECCHI, *le Soleil*, t. I, p. 84-85.

Digitized by Google

gaz contenus à l'intérieur de l'enveloppe s'échappent par où ils peuvent. Les renflements, esquissés dans la figure 2, s'accentuent et produisent des masses sphériques qui se dissolvent très promptement, au témoignage du P. Secchi.

X. — La transformation de la granulation en facule, la proéminence très accentuée des facules lorsqu'elles arrivent sur le contour du disque solaire, leur disposition souvent cratériforme, la subséquence assez fréquente d'un point noir à leur centre, enfin la coïncidence des facules, des jets éruptifs et des protubérances, sont autant de phénomènes étroitement liés entre eux et qui ne sont autres que la manifestation successive d'une seule et même cause, l'éruption sous-photosphérique. Ces relations intimes ont été, je crois, assez remarquées des héliographes pour que je sois autorisé à n'en pas dire davantage.

Il est pourtant un point sur lequel je dois insister, c'est la transformation de la granulation en facules. Qu'il n'y ait pas une grande différence de structure entre une granulation et une facule, c'est un fait constaté assez généralement. Mais faudrait-il en conclure que la différence n'est que du petit au grand[1] et qu'une facule n'est qu'une grosse granulation ? Je ne le crois pas. Il me semble que l'on est conduit à admettre qu'une facule est une agglomération de granulations pressées les unes contre les autres plutôt que soudées et fusionnées en une seule masse faculaire.

Les raisons qui indiquent que la facule est constituée par le *rapprochement* des granulations sont les suivantes :

[1] Secchi, *le Soleil*.

Digitized by Google

1° les facules se trouvent toujours autour des taches, lesquelles étant des *ouvertures* dans la photosphère, ont dû nécessairement se constituer en accumulant, sur le pourtour, les granulations situées primitivement à la place de la tache ; 2° les facules se voient beaucoup mieux sur les bords du soleil qu'à son centre, sans doute parce que vers le bord, les sommets des granulations, c'est-à-dire les parties les plus brillantes, se projettent l'une sur l'autre et forment donc par leur ensemble une masse plus brillante ; 3° parce que les facules ne brillent pas d'un éclat uniforme tout autour des taches. Dans la partie postérieure, où la différence du mouvement en longitude de la tache et de la photosphère entraînée par la rotation est moins sensible, les facules sont plus nombreuses, plus étendues, mais moins brillantes que dans la partie antérieure. Cela s'explique par l'accumulation plus accentuée des granulations à la partie antérieure de la tache[1], la différence des mouvements étant plus grande à cet endroit.

Quant aux raisons qui semblent indiquer que les granulations en se comprimant les unes contre les autres, ne finissent pas par former une seule et même grosse granulation ou facule, elles peuvent se résumer ainsi : 1° les facules sont peu ou point visibles lorsqu'elles sont loin du bord. Comme nous venons de le voir, cela s'explique parce que, formées par des granulations distinctes, ces granulations peuvent se voir vers le centre du soleil, séparées les unes des autres par les bas fonds indiqués dans notre figure 4, laquelle est une coupe de la photosphère ; 2° dans les photographies de M. Janssen, comme

[1] Secchi, *le Soleil*, t. I, p. 114.

Digitized by Google

dans les observations directes, on constate que cette granulation forme toujours un élément distinct, conservant à peu près la même dimension, de 200 à 300 kilomètres ; 3° de plus, dans les susdites photographies, cette granulation qui tend évidemment à la forme sphérique, se présente souvent avec un contour irrégulier et polygonal, par suite de la compression des éléments granulaires les uns contre les autres.

On est donc en droit d'admettre ou du moins de soupçonner très sérieusement, que les granulations n'ont pas une tendance à se réunir en un seul élément identique ; elles restent distinctes et s'évanouissent spontanément, quoique souvent simultanément. Quand ces sphérules granulaires éclatent simultanément, — et cela doit arriver fréquemment lorsqu'elles sont agglomérées en une facule, — elles donnent lieu à des jets puissants, à de véritables protubérances. Mais dans ce cas, on pourrait cependant admettre la possibilité d'une fusion de plusieurs granulations en une seule, laquelle ne durerait pas longtemps, tout comme cela arrive pour les bulles de savon. Lorsqu'elles sont très peu volumineuses et accolées les unes aux autres, elles restent distinctes et ont assez de persistance ; mais losqu'elles sont plus distendues, elles se réunissent beaucoup plus facilement en une grande bulle, laquelle crève d'autant plus vite qu'elle est plus grosse. Cette comparaison est plus voisine de la réalité qu'elle ne paraît au premier abord, et j'admettrais volontiers que pour qu'il y ait identité, il n'y aurait qu'à ajouter deux conditions : d'abord la substitution de l'eau de savon à la vapeur quasi en dissociation de la photosphère ; en second lieu le mouvement de projection incessant de chacune de ces bulles, de la partie sous-jacente à la photosphère, à sa surface visible.

Digitized by Google

XI. — La photosphère étant supposée une épaisse couche de nuages en ignition, nuages composés de l'accumulation et de la juxtaposition des sphérules et massues granulaires, nous sommes conduits à admettre au-dessous de la photosphère, une masse constituée par une vaste sphère de matière en fusion, analogue à un liquide.

Ce liquide bouillonne incessamment, et chaque petite bulle qui crève à sa surface est projetée à travers la couche photosphérique, pour laisser échapper au-dessus d'elle les gaz plus légers destinés à former les protubérances et la chromosphère. Ce bouillonnement sous-jacent se manifeste non pas seulement par les petites granulations qui éclatent à la surface, mais aussi par d'autres moins nombreuses mais plus vastes qui éclatent beaucoup plus tôt et forment alors les divers phénomènes du déchirement ou de l'agitation des granulations superficielles, à savoir, les taches, les pores noirs et enfin les *ondes photosphériques* que j'ai fait connaître au début de ces pages. Ces dernières affectent naturellement la forme circulaire et parfois ont un aspect cratériforme.

XII. — Il me reste à décrire, pour terminer, la disposition que prennent les granulations, sous l'influence d'une ou de plusieurs ondes photosphériques. J'ajoute *ou plusieurs*, parce que, lors du bouillonnement d'un liquide, il arrive généralement qu'au même point de la surface où une bulle éclate, une seconde, une troisième et même une quatrième se livre subséquemment passage.

Soit donc, figure 5, un dessin schématique d'une onde photosphérique. En *a*, au centre du cercle, se trouve un cratère éruptif ; il est plus déprimé que le pourtour formé

Digitized by Google

par des massues granulaires disposées en éventail, lesquelles sont étirées plus ou moins et représentent assez bien les pétales d'une fleur. En *b*, j'ai dessiné un autre petit centre éruptif, rappelant également la disposition de la corolle d'une fleur, mais dont les pétales seraient moins étirés. Puis en *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h* et *i*, j'ai esquissé les apparences les plus curieuses que la photographie présente ; ce sont les têtes des massues représentées en perspective dans la figure 2. On voit qu'elles ne sont pas uniformes dans leur périphérie et se déchirent de mille façons. M. Langley avait depuis longtemps remarqué par des observations directes, la tendance des granulations à se subdiviser en granulations secondaires.

Tels sont les faits sur lesquels je désire appeler l'attention des savants ; comme on l'a vu, ils s'expliquent et se corroborent facilement les uns par les autres. Les ondes photosphériques en particulier ont besoin d'être étudiées, car elles sont une des marques les plus frappantes des forces éruptives dont la photosphère est le théâtre.

Prieuré de Grignon,
près les Laumes (Côte-d'Or),
ce 12 août 1884.

Fr. M. LAMEY.
O. S. B.

Digitized by Google

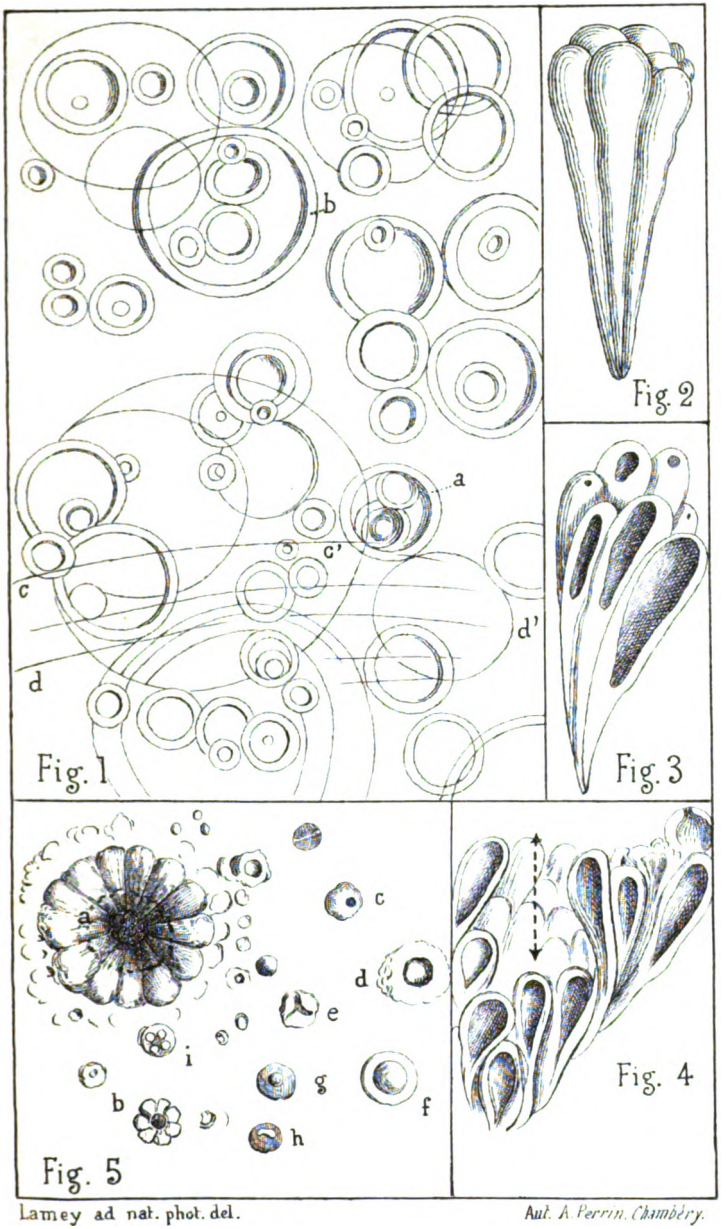

Lamey ad nat. phot. del. Aut. A. Perrin, Chambéry.

Digitized by Google

Digitized by Google

M. L'ABBÉ MARTINET

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS DE SAVOIE

DANS LA

Séance solennelle du 28 mai 1845

PAR

M. LE COMTE RÉGIS FERNEX DE MONGEX

Bâtonnier

de l'Ordre des Avocats a la Cour d'appel de Chambéry

Messieurs,

Il y a bientôt douze ans, sur le flanc des Alpes, au milieu d'une des hautes vallées de notre chère Savoie, à l'ombre d'un de ces vieux clochers qui, partout dans nos contrées, font étinceler le signe du Christ au milieu des splendeurs de la nature, une foule nombreuse rendait un pieux hommage à un prêtre respecté qui fut l'un des membres les plus illustres de cette Académie. L'évêque de Tarentaise[1], un des vôtres, lui aussi, inaugurait dans le modeste cimetière de la paroisse de Queige le monument funèbre que le patriotisme et l'admiration de tous ve-

[1] Mgr Turinaz, aujourd'hui évêque de Nancy, membre effectif non résidant de l'Académie de Savoie.

Digitized by Google

naient d'élever au glorieux enfant de ces montagnes, à M. l'abbé Martinet[1].

De partout, des cœurs émus s'étaient assemblés : les prêtres qu'il avait instruits et édifiés ; les hommes d'étude et de science dont il avait partagé les travaux ; les fiers et robustes habitants de la vallée dont il était le frère et que personne plus que lui n'a aimés, parce que personne mieux que lui n'a compris l'importance de leur rôle social et apprécié leur vertueuse indépendance.

Vous aussi, Messieurs, vous étiez à cette fête ; je ne veux pas dire à ce deuil. Il n'y a pas de deuil à rappeler les derniers jours de l'homme de bien.

Vous étiez à cette fête, car M. Martinet vous appartenait tout entier. Dès 1837[2], depuis un demi-siècle, son premier livre lui avait ouvert les portes de votre Compagnie, et les dix mille pages qui, depuis lors, ont étendu sa renommée et assuré la gloire de son nom vous ont aussi apporté quelque honneur. N'avez-vous pas des droits sur le patrimoine littéraire de tous les vôtres?

Il est cependant un hommage que cette Académie n'a point encore rendu à M. Martinet. Elle s'est unie à ceux qui gravaient son nom sur le marbre et le granit[3] ; mais elle lui doit encore l'hommage de la parole, hom-

[1] Le monument funèbre de M. Martinet a été inauguré à Queige, le 23 septembre 1873. — L'oraison funèbre a été prononcée par M. le chanoine Savarin, supérieur du Petit-Séminaire de Moûtiers. — Mgr l'évêque de Tarentaise a fait aussi dans cette circonstance l'éloge de M. Martinet.

[2] M. Martinet a été nommé membre effectif non résidant de l'Académie de Savoie, le 18 août 1837, à l'occasion de la publication de son premier ouvrage, la *Perfectibilité humaine*.

[3] L'Académie de Savoie a souscrit une des premières pour l'érection du monument funèbre de M. Martinet.

Digitized by Google

mage plus fugitif sans doute et moins durable, mais aussi moins froid et plus vivant.

J'ai cru, Messieurs, faire œuvre agréable à l'Académie en essayant de crayonner devant vous les traits saillants de cette physionomie si marquée.

Je vous dois, en effet, une reconnaissance profonde. Vous m'avez appelé, moi inconnu, dans la première assemblée littéraire de ma Province. Et cependant je venais à vous les mains vides. Que pouvais-je donc faire pour vous témoigner ma gratitude? Evoquer à vos yeux une figure sympathique, rappeler à vos oreilles l'écho d'une parole aimée, et dissimuler, s'il était possible, sous l'intérêt même de l'œuvre la faiblesse et l'insuffisance de l'ouvrier.

Ce n'est pas moi du reste qui vous parlerai de M. Martinet. Vous l'entendrez souvent lui-même, et c'est lui-même déjà qui va vous tracer son portrait.

« Cet homme, dit-il, vivant en dehors de tous les partis « pour rester catholique, n'est rien, absolument rien ; « mais il a une âme de diamant contre tous les despo- « tismes, et il résiste à celui qui fait fléchir les plus nobles « cœurs, au despotisme de l'amitié. Il a, grâce au ciel, « des amis dans tous les rangs.

« Les uns lui disent: Sois avec nous! Tu es homme « d'ordre, conservateur; tonne contre le libéralisme, et ton « pain du jour, que tu as rarement la veille, te man- « quera aussi peu que notre amitié.

« Il répond: Je tiendrai à votre amitié quand même; « mais, pour sauver l'ordre, je vous conjure de dire com- « me moi: Périsse mon pain, vive la liberté!

« Les libéraux lui disent: Tu es des nôtres: tonne donc

Digitized by Google

« contre les rétrogrades ; ne défends pas les jésuites;
« seraient-ils donc le catholicisme ?

« Il répond : Cessassiez-vous d'être justes, c'est-à-dire
« vraiment libres, j'aimerais encore vos personnes, et,
« par amour pour vos personnes, je crierais de plus fort:
« Vive la liberté pour tous ! Là où l'on sentencie qui que
« ce soit sur le dire des criailleries publiques, il n'y a de
« liberté ni pour le catholique, ni pour le protestant, ni
« pour l'indifférent.

« Plusieurs radicaux lui disent : Avec toi on peut, sinon
« s'accorder en tout, du moins s'estimer. Mets ta main
« dans la nôtre ! — Volontiers, mais que je n'y voie ni
« l'épée ni le sang.

« Cet homme qui a tant de raisons pour se défier de
« ses lumières, et qui aime à profiter de celles des autres,
« a dû, faute de temps, et surtout pour prendre sur lui
« seul la responsabilité de ces pages, ne consulter que
« Dieu et sa conscience. Il écoutera et discutera froide-
« ment le jugement du public. Mais il est un jugement
« auquel sa soumission filiale est d'avance acquise sans
« ombre de discussion, le jugement du successeur de
« l'homme à qui Jésus-Christ a bien réellement dit,
« comme le prouve l'histoire de dix-huit siècles : J'ai prié
« pour que ta parole ne s'éloignant jamais de la mienne,
« et ralliant toujours mes fidèles ouailles, soit le fonde-
« ment visible de mon Eglise perpétuellement une, sainte,
« apostolique, catholique [1]. »

On dit souvent que les auteurs se connaissent mal eux-mêmes. Il faudra cependant faire une exception pour M. Martinet. Il est impossible en effet de mieux préciser

[1] Edition Roger et Chernoviz, tome VIII, pages 486 et 487. *les Bénis.*

Digitized by Google

les trois caractères qui sont le signe distinctif de ses œuvres : catholicisme ardent, indépendance absolue, amour profond de la liberté, et nous ajouterons, si vous le voulez bien, un quatrième caractère qui se concilie admirablement selon nous avec les trois autres, affection passionnée pour sa modeste province, notre chère Savoie.

I

M. Martinet a été avant tout un écrivain et un philosophe catholique.

La défense des principes catholiques est la raison d'être de ses écrits.

C'est un apologiste, et si nous voulons le classer, il faudra lui chercher une place à la suite des Tertullien et des Origène.

Son premier livre a pour titre : *la Perfectibilité humaine.*

« L'homme, dit-il, est une plante divine qui a sa racine « dans les cieux [1]. »

Comment donc l'arbre pourra-t-il vivre si vous l'arrachez du sol natal ?

Or, il fut un jour néfaste, l'histoire du monde nous l'apprend, où les racines de cet arbre immense furent sinon entièrement rompues, du moins violemment soulevées, et depuis lors l'homme s'agite, secoué par l'orage de toutes les passions.

Comment donc raffermir le chêne chancelant sur sa base, si ce n'est en demandant une sève nouvelle à la patrie qui l'a vu naître ?

[1] Tome I, page 12, *de la Perfectibilité humaine.*

Digitized by Google

La conclusion de ce premier livre, — ce sera du reste la pensée dominante de l'œuvre entière, — c'est la parole du prophète sacré : *Jerusalem, convertere ad dominum Deum tuum.*

La *Perfectibilité humaine* avait posé les premiers principes ; mais elle n'était guère sortie de ces vérités générales sur lesquelles tous les philosophes spiritualistes sont à peu près d'accord.

Un esprit aussi logique que M. Martinet ne pouvait pas se contenter d'une prémisse. Il fallait tirer les conséquences.

Aussi, bientôt après, il publie la *Solution de grands problèmes.*

Qu'est-ce que l'homme doit faire pour parvenir autant qu'il est en lui à sa perfection ?

Il doit évidemment se conduire suivant les règles conformes à sa nature. Il doit vivre en homme.

Or, qu'est-ce donc que d'être homme ?

C'est vivre par son intelligence, par sa raison.

Et cette intelligence, cette raison que doit-elle rechercher ?

Elle doit résoudre d'abord trois questions : Qui suis-je ? — D'où viens-je ? — Où vais-je ? Et elle doit agir ensuite en conséquence.

Voilà le principe de l'ouvrage.

M. Martinet passe successivement en revue les solutions de l'indifférent, du panthéiste, du matérialiste ou de l'athée, et il arrive preuves en mains à cette conclusion : le Christianisme seul est digne de l'humanité.

Suffit-il même d'un christianisme un peu vague, et le choix est-il libre entre toutes les confessions qui admettent la divinité du Christ ?

Digitized by Google

Non encore. — La vérité est de sa nature intolérante : elle n'admet ni partage, ni diminution. S'il existe une religion vraie, il ne peut pas y en avoir plusieurs. On ne peut pas être chrétien sans être catholique.

Et ce catholicisme que sera-t-il ? Suffit-il de le renfermer dans les secrets de sa conscience, et de le réserver prudemment pour l'oratoire domestique ?

Non encore. — Il n'y a pas dans l'homme plusieurs consciences, plusieurs intelligences, plusieurs âmes. L'homme, quoi qu'il fasse, est toujours l'homme tout entier, et si l'homme isolé doit être catholique, l'homme social, c'est-à-dire la société doit, elle aussi, être catholique.

On ne peut pas être homme sans être chrétien.

On ne peut pas être chrétien sans être catholique.

La société ne peut pas se sauver sans redevenir catholique.

Tel sera donc, Messieurs, en trois mots le résumé de tout l'ouvrage, et c'est ainsi en effet qu'un juge éminent, Mgr l'évêque de Nancy [1], analysait cette œuvre qui sera toujours l'œuvre principale de M. Martinet.

Quatre ans plus tard, en 1850 et 1851, M. Martinet revient sur les mêmes idées avec une forme nouvelle dans la *Science de la Vie* et la *Science sociale.*

La *Science de la Vie*, il l'a analysée lui-même et je lui cède la parole :

« Contempler la vie à son début dans l'homme, dit-il ;
« — de ses manifestations diverses dans notre organisme,
« dans notre moi et dans les êtres qui nous environnent,

[1] Mgr Turinaz, alors évêque de Tarentaise. — Discours prononcé à l'inauguration du monument élevé sur la tombe de M. Martinet. — Tome I, page XIII.

Digitized by Google

« remonter à son premier principe, — en étudier les « aspirations et le terme final, — en montrer dans l'his- « toire humanitaire, les moyens naturels et surnaturels « de développement et de propagation ; — de là, s'élever à « l'étude de la vie telle qu'elle apparut d'abord dans le « premier homme ; — justifier en l'exposant dans son vrai « jour l'histoire du crime qui faillit éteindre la vie humaine « dans son foyer en le souillant ; — considérer les suites « de cette catastrophe dans le temps et au-delà — indi- « quer les préparatifs de la réparation miséricordieuse : « telle est la matière du premier volume.

« Dans le deuxième, l'étude sur le Fils de l'homme, « nouveau chef de l'humanité, nous révèle la plénitude « de la vie divine et humaine. — Après une définition ou « description philosophique de la vie humaine dans « laquelle on s'attache à mettre en lumière son caractère « d'universalité, on entreprend l'examen des lois de Dieu « et de l'Église pour la conservation et le développement « de la vie dans l'individu, la famille, les sociétés natio- « nales et la grande société humanitaire. — L'épa- « nouissement illimité de la vie humaine au soleil de « l'éternité, dans les âmes justes et son effroyable éclipse « dans les enfants de ténèbres, sont le sujet des der- « nières leçons. — On finit par un résumé qui signale « la cause première de nos aberrations religieuses, de « notre défaillance sociale, les conditions d'un avenir « meilleur, et l'on exhorte la jeunesse à éviter les deux « abîmes où le génie du mal cherche à l'entraîner[1]. »

Et maintenant la *Science sociale*.

Qu'est-ce que la science sociale ?

[1] Tome II, page 7, *la Science de la Vie*, Préface.

Digitized by Google

C'est *la connaissance de nos rapports nécessaires avec les êtres auxquels notre existence est liée*[1].

Or, nous avons des rapports nécessaires avec Dieu ; — c'est l'objet de la religion ; — des rapports avec les autres hommes ; c'est l'objet de la politique ; — des rapports avec les substances vivantes et inanimées de l'ordre matériel ; c'est l'objet de l'industrie.

De là, la division de l'ouvrage :

Influence sociale de la religion. — Influence sociale de la politique. — Influence sociale de l'industrie.

Jamais peut-être M. Martinet n'a été mieux inspiré. On lui reproche quelquefois des longueurs et des redites. Ici, rien de semblable : partout il court au but, partout sa pensée apparait nette et brillante sous une forme saisissante et précise :

Soit que l'auteur nous montre la religion façonnant les hommes et par eux la société ; soit qu'il insiste sur la transformation complète des idées sociales due au christianisme, en sorte que les peuples les plus difficiles à gouverner, sont les peuples chrétiens qui ne le sont plus ; soit qu'il expose et démontre l'origine et le sens catholique de la belle devise moderne : Liberté, Egalité, Fraternité ; soit qu'il analyse les principes chrétiens sur l'origine et la mission des pouvoirs politiques ; soit qu'il proclame le respect dû aux nationalités « ce diplôme national « comme il les appelle, don de Dieu et des siècles, noble « conquête des aïeux, précieux héritage que chacun doit « être jaloux de transmettre à ses enfants, et que tous les « peuples doivent tenir pour inviolable tant qu'une nation « ne l'a pas déchiré de ses propres mains en n'usant de son « indépendance que pour nuire à celle des autres[2] ; » soit

[1] Tome IV, page 187, *la Science sociale*.

[2] Tome IV, page 357, *la Science sociale*.

Digitized by Google

que passant en revue les trois grandes formes de gouvernement, monarchie avec l'ancienne France, aristocratie avec l'Angleterre, démocratie avec la libre Amérique, il scrute les défauts et pèse les avantages de chacun pour dégager ensuite les règles immuables qui devraient régner toujours et partout ; soit que, enfin, il expose les grands principes chrétiens en matière d'économie politique, travail, épargne et dévouement.

Dans ce livre, il faudrait tout citer, et à lui seul, il serait le sujet d'un discours.

Vous me permettrez seulement de vous lire une page qui va nous servir de conclusion.

M. Martinet vient de définir la société : *la famille humaine travaillant à l'éducation de ses membres*[1], et voici comment il développe cette belle pensée :

« Travailler au développement de la divine ébauche qui « est en nous, faire marcher notre âme *de clarté en « clarté, de vertu en vertu*, vers les hauteurs marquées « par la parole et les exemples du grand Maître qui nous « a dit : Soyez parfaits, comme votre Père céleste est « parfait ! c'est le premier point de l'éducation humaine, « sans lequel nulle paix véritable avec Dieu, avec notre « conscience, avec nos frères, avec nos sujets.

« Travailler à bien connaître et observer nos légitimes « rapports avec l'universalité des hommes ; remplir exactement les devoirs sacrés de la famille ; savoir donner « une partie de son pain et au besoin sa vie au gros indigent qu'on appelle l'Etat, et trouver dans le reste une « part pour les petits nécessiteux ; être assez intrépide pour « mépriser jusque sur l'échafaud les lois et les faveurs de « César quand il commande l'injustice ; être assez patient

[1] Tome IV, page 228, *la Science sociale*.

Digitized by Google

« pour bégayer et jouer avec l'enfant afin de faire douce-
« ment grandir les petites âmes et les petits corps ; n'ou-
« blier aucun bienfait ; ne se souvenir des torts et des
« injures que pour s'en venger par une constante bien-
« veillance, c'est le deuxième point de l'éducation humaine,
« sans lequel la paix n'est possible ni avec Dieu, ni avec
« les hommes, ni avec notre conscience, ni avec nos
« sujets.

« Par notre opiniâtreté et notre entente dans le travail,
« vaincre cette nature rebelle, qui nourrit si libéralement
« les animaux, les végétaux, et ne nous donne rien qu'à la
« sueur de notre front ; nous procurer à tous, sinon avec
« abondance, du moins suffisamment, un air respirable,
« la lumière si nécessaire à tout, une eau pure, du feu,
« le vêtement, le logement, le *pain qui fortifie le cœur*
« *de l'homme*, le *vin* ou l'équivalent qui porte *un peu de*
« *joie* dans ce foyer de tristesse..... ; enfin, les innombrables
« produits de l'industrie humaine nécessaires ou utiles.....,
« tel est le troisième point de l'éducation humaine.

« Ce n'est donc pas un petit travail que celui de
« l'éducation des hommes ; et voilà pourquoi Dieu a
« voulu qu'il fût l'unique affaire et de l'individu et de la
« famille domestique et de la famille nationale et de la
« grande famille humaine ; l'unique affaire des peaux
« blanches, des peaux noires, des peaux rouges, des
« peaux jaunes ; l'unique affaire des pontifes et des rois,
« des grands et des petits, des guerriers et des laboureurs,
« des héros et des bonnes d'enfants. — Il y a des fonc-
« tions diverses dans le monde ; mais toutes à peine
« d'être mauvaises et inutiles doivent tendre à la bonne
« éducation des hommes [1]. »

[1] Tome IV, page 232, *la Science sociale*.

Digitized by Google

C'est un beau thème en effet que l'*Éducation de l'homme*, de *cet être qui a pour point de départ le néant, et pour terme l'infini*[1]. Le sujet devait tenter un éducateur tel que M. Martinet et effectivement il lui a consacré un livre.

Le moment était bien choisi : la tribune française venait d'entendre les célèbres débats de la loi de 1850 ; l'opinion publique était émue ; mais forcément les passions politiques, semblables aux oiseaux sinistres de la fable qui souillent tout ce qu'ils ont touché, avaient un peu rapetissé la question et transformé en une lutte de parti une discussion où s'agitait la vie de la nation.

M. Martinet entre en lice, et d'un mot, il reporte le sujet à sa véritable hauteur.

« L'éducateur de l'homme, dit-il, doit recevoir son « élève au seuil de la vie, le diriger constamment au but, « et ne le quitter qu'au moment où il lui dit : Partez, « enfant du Très-Haut, poursuivant de l'infini, entrez « dans la maison de votre père[2] ! »

Et maintenant, Messieurs, après ce début, je n'ai plus à vous dire quelle est la grandeur de vues de l'ouvrage.

Je n'ai pas à vous dire non plus quel sera le nom du maître illustre qui pourra remplir une pareille mission.

Il n'y a que l'Infini lui-même, c'est-à-dire la Divinité, ou une religion révélée par elle, qui puisse montrer le chemin de l'infini !

M. Martinet allait terminer sa carrière de polémiste pour se consacrer définitivement aux études plus élevées

[1] Tome 1, page 269, *de l'Éducation de l'homme.*

[2] Tome 1, page 269, *de l'Éducation de l'homme.*

Digitized by Google

encore de la théologie, mais auparavant il publie un dernier livre.

Vous avez suivi le chemin qu'il a parcouru ; vous connaissez l'édifice qu'il a élevé ; en voici le couronnement : c'est la *Philosophie du Catéchisme catholique*, de ce petit livre qu'on enseigne aux enfants, et qui cependant, au témoignage d'un incrédule célèbre, de Jouffroy, *ne laisse sans réponse aucune des questions qui intéressent l'humanité* [1].

Certes, il était difficile de mieux terminer une œuvre consacrée à la propagation des idées catholiques. Après la théorie, après les grands principes, c'était descendre dans le domaine de la pratique et des faits que de prendre tous les articles de notre symbole et de démontrer la sagesse et la haute raison de chacun d'eux. Mais, comme l'a dit le poète :

La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère ?

Ne fallait-il pas encore aborder l'un après l'autre tous les articles du Décalogue, toutes les règles imposées à la conduite de celui qui croit à l'Église et démontrer que la pratique rigoureuse de ces préceptes était, pour l'homme, le repos de son cœur et de son intelligence, et, pour la société, cette paix profonde qu'elle poursuit sans l'atteindre ?

Messieurs, je ne vous ai point parlé des œuvres théologiques de M. Martinet, et je n'entends pas aborder ici une étude sur laquelle je serais d'une incompétence absolue.

Je négligerai aussi les œuvres ascétiques de votre

[1] *Mélanges philosophiques*. page 424.

Digitized by Google

collègue ; mais il est un dernier livre qui émane bien, celui-là, du publiciste, et que je ne puis oublier.

Ce dernier livre est même un des premiers qui soit sorti de sa plume, je veux parler de *Platon-Polichinelle*.

Platon-Polichinelle a été beaucoup lu ; il a même été lu plus souvent que les autres livres de M. Martinet. Cela ne veut pas dire qu'il soit meilleur. Mais il y avait dans le titre même de l'ouvrage, dans cette association littéraire au moins bizarre entre le roi des philosophes et le prince des pitres, je ne sais quelle nouveauté hardie qui a su éveiller la curiosité un peu blasée de notre époque, et a assuré le succès du livre. Ce livre, M. Martinet ne l'eut point écrit au grand siècle. A cette date, il eût peut-être déplu. Au XIX^e^ siècle, l'œuvre a fait du bruit ; ce qui est mieux, elle a fait du bien.

C'est que, si Polichinelle tient la plume, Platon a toujours dicté. Il a même dicté d'une voix assez ferme pour convertir son singulier secrétaire, et, passez-moi l'expression, elle est du livre, sauf quelques cabrioles, le turlupin a écrit moins follement que bien des sages.

Mais, parlons sérieusement. *Platon-Polichinelle* n'est pas un traité ; ce n'est pas l'armée rangée en bataille dans le grand combat que livre M. Martinet contre l'indifférence et la libre pensée ; c'est un engagement d'avant-garde ; c'est une série d'escarmouches, ou, si vous voulez une autre comparaison, ce sont des variations brillantes sur le thème favori de l'auteur, l'idée catholique dans ses diverses manifestations.

Les panthéistes allemands, la souveraineté populaire, le régime représentatif, la mission et l'influence du prêtre, la bureaucratie, Luther et la réforme, la confession, les moines et le monachisme, tels sont les principaux sujets,

Digitized by Google

je devrais dire les principaux tableaux que M. Martinet esquisse tour à tour.

Mais ici, Messieurs, il faut que je m'arrête : un tel livre échappe forcément à l'analyse.

Je dois maintenant me résumer et conclure.

Je n'aurai pas du reste à me charger de ce soin : c'est un des premiers membres de votre Académie, l'illustre évêque d'Annecy, Mgr Rendu, qui va le faire à ma place :

« Détruire, écrivait-il à M. Martinet, l'esprit de division « élevé par l'esprit moderne entre l'ordre religieux et « l'ordre politique ; mettre en lumière l'étroite connexité, « ou mieux l'identité des questions religieuses et des « questions sociales ; à la maxime absurde qui déclare « la religion étrangère à la politique, substituer cette « autre maxime : *Hors de la religion catholique, point de « salut pour la société* ; telle est la pensée fondamentale « qui a inspiré toutes vos productions[1]. »

On ne saurait mieux dire.

Nous vivons, Messieurs, dans un siècle où l'esprit d'analyse et la division du travail et des connaissances sont poussés à l'excès. Il semble à plusieurs que l'intelligence de l'homme et sa conscience soient morcelées en une infinité de domaines séparés qui seraient pour ainsi dire indépendants les uns des autres. L'homme du monde a ses principes ; le légiste a les siens, le savant en a d'autres, le financier ou l'homme d'affaires n'accepte pas ceux de ses voisins, et l'homme politique, j'allais dire le politicien, revendique aussi pour son compte une morale particulière. Que reste-t-il à la morale religieuse ?

[1] Lettre de Mgr Rendu, du 1er mars 1853, publiée en tête de *la Philosophie du catéchisme*, tome III, page 5.

Digitized by Google

Voilà l'étrange théorie que M. Martinet combat au nom de l'unité humaine. — Il n'y a qu'une âme, il n'y a qu'une conscience, il n'y a qu'un homme, et s'il existe une religion vraie, cette religion s'impose à l'homme dans tous ses actes.

Le christianisme est, du reste, un grand fait historique dont la société moderne ne peut supprimer les conséquences.

Quelle était la première institution sociale des nations païennes? c'était l'esclavage. Par l'esclavage seulement Rome et Athènes ont pu vivre en paix.

Or, la venue du Christ a irrévocablement détruit cette honte et en même temps cette force du paganisme.

La belle devise : *liberté, égalité, fraternité*, est une devise chrétienne. La foi nouvelle l'a gravée dans tous les cœurs : elle n'en sortira plus, quoi qu'il arrive.

Tous les hommes sont frères ; tous les hommes sont égaux ; tous les hommes sont libres ; et s'ils ne le sont plus suivant le sens chrétien, ils voudront l'être suivant le sens matériel de la liberté et de l'égalité dans la jouissance. — Chassez le catholicisme, le communisme s'impose au nom de la logique, et la force ne tardera pas à planter son drapeau noir sur les ruines du monde.

Hors de la religion catholique, concluait M. Martinet, il n'y a donc point de salut pour la société.

Mais alors, lui dit-on, *votre devise est la devise du parti clérical ! — Répondez : Oui*, dit-il,[1] et si ses disciples lui demandent comment il faut défendre la devise, Marchez ! répondra t-il ailleurs, donnez l'exemple : c'est la meilleure des démonstrations ; le mouvement sera tou-

[1] Tome II, page 542, *la Science de la Vie*.

Digitized by Google

jours la preuve de la vie [1] ! Et ici j'analyse à grands traits.

De nos jours, en effet, il ne s'agit plus guère de discussions théoriques. La question pratique est celle-ci : le christianisme est-il bon ?

— Soyez donc bons, vous qui êtes chrétiens !

Favorise-t-il les élans du génie et la diffusion des lumières ?

— Ne restez point immobiles au milieu du mouvement intellectuel de votre siècle !

Assure-t-il la paix publique en tenant la balance égale entre les gouvernants et les peuples ?

— Sachez protéger l'ordre contre les entreprises des uns et défendre la liberté contre les tentatives des autres!

Fait-il de bons citoyens, fait-il des héros ?

— Soyez de bons citoyens ! soyez les hommes de tous les dévouements !

Messieurs, M. Martinet ne s'est pas borné au précepte. Sa vie témoigne bien haut qu'il fut un exemple pour tous, et s'il eut des critiques et des adversaires, du moins peut-on affirmer que ce grand homme de bien n'a jamais rencontré un ennemi.

II

J'ai dit que l'indépendance d'esprit de votre collègue et son amour profond de la liberté étaient le second des caractères qui donnent à ses œuvres leur puissante origi-

[1] Tome VIII, pages 302 et suivantes, *des Affaires de l'Italie*.

Digitized by Google

nalité. Nous touchons ainsi à un nouvel ordre d'idées, je veux dire aux théories purement politiques de M. Martinet.

M. Martinet avait solidement planté au milieu de sa vie la croix du Dieu dont il était le ministre. C'était le phare qui éclairait sa marche et lui montrait le port, et jamais il ne le perd de vue un instant. Mais pour un homme qui a fourni une aussi vaste carrière, le voyage est bien long au milieu des opinions humaines, et bien nombreuses sont les questions qu'il a eu à aborder.

C'est ici que cette intelligence impatiente de tout autre frein que celui de la foi va se donner une libre carrière.

Je n'ai pas à vous rappeler, encore moins à résumer ici tous les écrits politiques de M. Martinet : *les Idées d'un Catholique*, *la Statolâtrie*, *les Béats*, *les Affaires de l'Italie*, *le Réveil du Peuple*, *l'Arche du peuple*, jusqu'à ce dernier cri d'alarme, *Que faire?* qui a été ses *novissima verba*, et que les malheurs de la patrie lui arrachaient, en 1870, sur le bord de la tombe [1].

Mais, dirai-je du moins, ils sont bien rares les grands problèmes sociaux qui n'ont pas attiré la scrupuleuse attention de ce profond penseur.

Le droit des nationalités, la constitution des Etats, la forme républicaine, le principe monarchique, l'origine et la transmission du pouvoir, la presse, l'enseignement, la liberté des cultes, la représentation nationale, le suffrage, les droits et les devoirs des peuples, les droits et les devoirs des gouvernements préoccupent tour-à-tour l'écrivain ; et les solutions qu'il apporte, si elles étonnent

[1] Tome X, pages 1 et suivantes, *Que faire.* — Cette brochure a été publiée pendant l'hiver 1870-71. — M. Martinet est décédé le 17 juin 1871.

Digitized by Google

quelquefois par leur hardiesse, charment toujours par leur profonde loyauté.

Mais pourquoi cette froide énumération? — Ouvrons ces volumes, feuilletons ensemble ces pages et, une fois de plus, laissons la parole à celui que nous louons; ce sera le meilleur des éloges.

On accuse parfois les idées catholiques de jeter dans les âmes je ne sais quel mysticisme nuageux qui engourdit les intelligences et paralyse les volontés.

Je ne pense pas que M. Martinet ait jamais mérité ce reproche.

Ecoutez ce portrait de ceux qu'il appelle les *Béats de la dévotion.*

« Les mains jointes et l'œil fixé au ciel, les béats disent « avec une simplicité de colombe qui exclut la prudence « du serpent : Oui, les temps sont bien changés, bien « mauvais, mais Dieu est toujours le même, veillant sur les « siens *comme sur la prunelle de ses yeux.* Que pouvons- « nous craindre ? Ne sommes-nous pas confessés, com- « muniés, indulgenciés ? .....

« Cela dit, nos bienheureux font dévotement leurs « prières, se signent et s'endorment au bruit des pas de « l'ennemi. Que la torche fume aux quatre coins de leur « couchette, peu importe, la goutte d'eau bénite qu'ils y « ont jetée n'aura-t-elle pas la vertu de l'éteindre [1] ? »

Voilà le portrait, et maintenant voici entre mille, un des discours qu'il adresse à ces braves gens.

« N'y aurait-il point encore parmi vous quelques juifs in- « circoncis attendant un Messie temporel, un prince qui

[1] Tome VIII, pages 390 et 391, *les Béats.*

Digitized by Google

« fera tout rentrer dans l'ordre ? Juifs d'une crédulité bien « autrement sotte que les enfants de la Synagogue..... « Les poussez-vous à bout....., ils vous citeront l'œuvre « d'un extravagant mort, il y a quelques siècles, en odeur « de folie, ou le dire d'une bonne religieuse morte, on ne « sait quand, en odeur de sainteté, expression d'un grand « effet sur ceux qui ne vivent pas en odeur de raison. Or, « le prince accompli, dont tous les astrologues annoncent « depuis trois siècles, l'apparition à leurs contemporains, « savez-vous ce qu'il fera ? Il fera ce que nul prince de la « cour céleste ne pourrait faire, ce que le Christ en per- « sonne n'a pas fait, ne fera jamais. A peine monté ou « descendu sur le trône, il donnera la paix à l'Église et à « la société, c'est-à-dire, au signal qu'il en donnera, les « ignorants seront magnifiquement éclairés, les méchants, « les scélérats se frapperont la poitrine, les voleurs resti- « tueront, les oppresseurs se jetteront aux pieds de leurs « victimes, et les honnêtes gens n'auront qu'à verser des « larmes de joie, à crier : Vive le prince ! et..... à entrer « dans les douceurs de leur repos [1]. »

M. Martinet avait déjà conclu ailleurs en ces termes :

« Je vous exhorte, mes frères, à sortir un moment de « vos extases, pour méditer cette grande maxime : Aide-toi, « le ciel t'aidera [2] ! »

Car, s'il en est autrement :

« Dieu qui vient au secours de ceux qui s'aident et ne « prête son bras qu'à ceux qui se servent des leurs, n'in- « terviendra pas et réservera ses miracles pour une meil- « leure occasion [3] ! »

[1] Tome VIII, pages 464 et 465. *les Béats.*
[2] Tome VIII, page 458, *les Béats.*
[3] Tome VIII, page 392, *les Béats.*

Digitized by Google

Telle était l'indépendance de langage de M. Martinet à l'égard de ses meilleurs amis.

Voulez-vous maintenant connaître l'indépendance de ses idées?

Prenons un exemple illustre et demandons-nous quelle est la meilleure forme de gouvernement. Sera-ce la Monarchie ou bien la République qui obtiendra les suffrages du philosophe ? Voici sa réponse :

« Que nous proposez-vous de mettre à la tête de nos « grands conseils nationaux et de l'Etat ? — Un chef « sans doute, et rien qu'un, comme symbole de l'unité « nationale, œuvre divine des siècles, et condition essen- « tielle de notre puissance au dedans et au dehors.

« Et à ce chef, que lui mettez-vous sur la tête, une « couronne, une toque ou un chapeau ? — Absolument « ce qui vous plaira, moins toutefois le bonnet rouge. [1] »

Et ailleurs :

« Nous disons aux monarchistes : si votre principe est « celui de la majorité nationale, nous dirons de cœur : « Vive la monarchie, gare à qui y touche ! Mais dans l'in- « térêt et du monarque et de la nation, nous voulons des « garanties sérieuses. Avant de jurer fidélité au souverain, « nous entendons que celui-ci jure fidélité à la constitu- « tion religieuse et à la constitution nationale, et nous « demandons des moyens propres à prévenir et à répri- « mer les tentatives de parjure.

« Nous disons aux républicains : si la majorité veut la « république, nous dirons de cœur : Vive la république, « gare à qui y touche ! Mais nous ne voulons pas plus du

[1] Tome X, page 77, *Que faire ?*

Digitized by Google

« despotisme républicain que du despotisme monarchi-
« que [1]. »

Si M. Martinet se montrait ainsi fort accommodant avec les divers partis politiques, ne voulant s'engager à aucun pour conserver le droit de dire la vérité à tous, il y avait toutefois un point sur lequel il s'est toujours montré intraitable, c'est quand il s'agissait de la liberté, *une sainte*, comme il l'appelle, *peu connue durant sa vie et dont on ne fait la fête qu'après sa mort* [2].

Mais qu'est-ce que la liberté ?

Il est une école, qui se dit libérale, pour qui la liberté n'est pas autre chose que le droit de déposer de temps en temps, dans une urne, un bulletin de vote plus ou moins imposé, après quoi le souverain d'une heure disparaît pour faire place à la majorité omnipotente de ses élus.

Je n'ai pas à vous dire que M. Martinet n'est pas de cette école.

Il a, vous l'a-t-il dit, *une âme de diamant contre tous les despotismes*, et pour lui, il y a despotisme toutes les fois que l'homme disparaît devant l'Etat, que l'Etat s'appelle César ou Louis XIV, qu'on le nomme la Commune, la Convention ou l'Empire.

M. Martinet a fait un livre entier sur ce sujet : *la Statolâtrie*, le culte du Dieu-État, de cette divinité qui prétend créer le droit : *jus est id quod jussum est* ; qui a été inventée par les plus anciens tyrans ; et à qui notre siècle, malgré ses lumières, ne craint pas d'élever de nouveaux autels.

[1] Tome II, page 541, *la Science de la vie*.
[2] Tome IX, page 492, *le Réveil du peuple*.

Digitized by Google

« L'Etat est tout ; je cite textuellement : l'Etat est tout, « a tout, fait tout; il élève les enfants, il nourrit les « pauvres, il assiste les malades ; affaires générales et « particulières, intérêts publics et privés, associations « religieuses, savantes, commerçantes, industrielles, il « enlace, il domine, il règlemente, il étouffe tout dans les « plis et replis de sa chaine bureaucratique. Il s'empare « des grands capitaux par les emprunts, des petits par « les caisses d'épargne, de l'industrie par les mines ; « routes, ports, canaux, travaux publics, chemins de fer, « tout est de son ressort; et si ces vexations vous font « jamais perdre la tête et prendre le chemin de la rivière, « c'est encore dans son eau que vous expirerez [1] ! »

Le trait de la fin vous montre en passant comment M. Martinet sait égayer les sujets les plus graves et réveiller l'attention de ses lecteurs.

Mais en face de ce Dieu-Etat, dont vous connaissez maintenant le portrait peu flatté, quel sera l'idéal que nous proposera M. Martinet ?

Il a défini quelque part la politique : *l'art de procurer à une nation toutes les libertés compatibles avec l'ordre et au meilleur marché possible* [2].

Poursuivant la même idée, il va nous dire que « *le meilleur des gouvernements c'est le gouvernement le plus national et le moins personnel possible* [3]...., *celui qui, ayant le moins de ministres et administrant le moins,*

[1] Tome VIII, page 60, *la Statolâtrie.*

[2] Tome VIII, page 316, *des Affaires de l'Italie.*

[3] Tome X, page 25, *Que faire ?*

Digitized by Google

laisse à la nation la plus grande liberté de s'administrer elle-même[1] *.....; celui qui assure le mieux à tous, individus, familles, communes, provinces, associations utiles quelconques, la pleine liberté de vaquer à leurs affaires sans immixtion de sa part*[2]. »

Le droit pour chacun de faire ce qu'il veut, à la condition bien entendu de ne nuire à personne, et surtout le droit de le faire sans la permission ou le contrôle de l'Etat, tel est en effet l'idéal de M. Martinet, et telle est aussi l'idée bien simple et facilement intelligible qu'il se fait de la liberté.

Cette liberté, va-t-il seulement la demander pour lui et pour ceux qui pensent comme lui?

Ecoutez ce qu'il dit de la liberté religieuse :

« L'unité religieuse est sans doute un des premiers « biens, la meilleure garantie de l'unité nationale; mais « quand un peuple l'a perdue, comment peut-il la re- « conquérir? Par la liberté complète de discussion entre « les religions dissidentes sur le terrain de l'égalité légale. « Là seulement la vraie religion peut triompher de ses « rivales dans les esprits qui la combattent faute de la « connaître, en déployant ses véritables titres à la « croyance, les privilèges qu'elle a reçus du ciel, à « l'exclusion des religions de l'homme; privilèges dont « le divin éclat frappera d'autant plus les regards, que le « pouvoir temporel, se tenant à distance, le ternira « moins de son souffle protecteur[3]. »

[1] Tome X, page 59, *Que Faire?*
[2] Tome X, page 26, *Que faire?*
[3] Tome VIII, page 75, *Statolâtrie.*

Digitized by Google

« Le devoir du gouvernement est de protéger chaque « citoyen dans la profession de sa croyance, dans le libre « exercice de son culte; mais il ne doit pas s'aviser de « protéger ni d'inspecter la religion elle-même. Dans la « langue politique, protéger étant synonyme de gouver- « ner, d'administrer, de manipuler, il arriverait encore « à nos hommes d'Etat de nous donner au lieu d'une re- « ligion divine propre à relier tous les hommes, une « religion politique faite pour sanctifier le despotisme et « courber les peuples, corps et âme, sous le joug d'un « autocrate[1]. »

Parlerons-nous maintenant de la liberté de l'enseignement?

M. Martinet professe ici encore la même théorie; la liberté d'enseignement, il la veut entière, absolue, et ce qu'il demande, comme en matière religieuse, c'est l'abstention de l'Etat, sauf un droit de haute surveillance.

Et pourquoi cette abstention ?

Voici la réponse écrite en 1848, c'est-à-dire il y a un quart de siècle, avec une prescience de l'avenir, qui rappelle un autre de nos concitoyens, l'illustre Joseph de Maistre.

« Chez un peuple qui ne jouit pas de l'unité en religion, « l'enseignement donné par l'Etat devrait s'abstenir de « toute doctrine religieuse fixe, déterminée, pratique. Or, « une doctrine vague, indéfinie, purement philosophique, « ne pouvant déterminer aucune vue morale, il est clair « qu'un tel système ferait bientôt de la jeunesse un trou- « peau d'individus dénués de convictions religieuses, de

[1] Tome VIII, page 231. *les Affaires de l'Italie.*

Digitized by Google

« frein moral, une masse d'hommes sans âme, sans éléva-
« tion, sans défense contre les séductions du vice, minés
« rapidement par les excès des basses jouissances, dévorés
« de la soif de l'or qui les procure. — Un tel système ne
« peut aller qu'à un peuple las de son existence [1]. »

Où trouver en effet, si ce n'est dans les convictions de la foi, un mobile suffisant pour tous les nobles élans de notre âme?

Pourquoi le héros donnera-t-il son sang à la patrie, s'il n'y a rien par delà le trépas? Pourquoi le pauvre qui a la force s'abstiendra-t-il d'en user, si la misère qu'il supporte ne doit pas trouver un jour sa récompense? Pourquoi le riche qui a l'opulence voudrait-il la partager avec ses frères malheureux, s'il ne sait pas qu'un jour il lui sera demandé compte de sa richesse? Pourquoi le juge saura-t-il descendre de son siège plutôt que de laisser fléchir la balance du côté des puissants, s'il n'entrevoit pas une justice prête à châtier les injustices d'un jour? Pourquoi le devoir en un mot, le devoir toujours pénible, toujours en lutte avec la passion, si les satisfactions de celle-ci ne méritent d'autre vengeance que les vengeances terrestres? Non le regard, qui se détourne de l'éternité, c'est-à-dire de la vision divine, sera toujours impuissant à diriger vers le bien une existence humaine!

Mais, ne nous laissons pas entraîner, et, malgré l'intérêt d'une pareille question, revenons à notre sujet.

Il est un troisième ordre de libertés que M. Martinet revendique avec la plus grande énergie. Ce sont ce qu'il appelle les libertés administratives, c'est-à-dire le droit pour

[1] Tome VIII, page 78. *Statolâtrie.*

Digitized by Google

les communes, pour les provinces, pour les associations, pour les familles, pour tous les éléments en un mot qui concourent à former la grande famille nationale, de gérer comme elles l'entendent leurs affaires personnelles et de développer leur activité au soleil de l'indépendance.

La centralisation même modérée et le fonctionnarisme n'ont jamais rencontré d'adversaire plus convaincu que M. Martinet.

Qu'est-ce donc que ce régime, dit-il, qui fait d'une nation « une masse inerte mue par des demi-dieux appelés « ministres, à l'aide d'une espèce de demi-hommes appe- « lés fonctionnaires révocables [1]. »

La question est vive, mais la réponse ne l'est pas moins.

« Figurez-vous, dit-il, une longue chaîne de machines « superposées les unes aux autres, et formant par leur « engrenage ce mécanisme administratif qui fait affluer « les affaires et l'argent du pays dans les bureaux minis- « tériels. Si les machines supérieures sont, en général, « polies et froides comme l'acier, celles qui portent im- « médiatement sur les épaules du peuple sont raboteuses « comme du fer fondu, et transmettent avec usure aux « administrés la pression qui leur vient d'en haut. Le plus « mince employé vient donc, au nom de l'Etat, arracher aux « mains d'un conseil de commune l'affaire la plus simple « pour lui faire remonter la chaîne. Chaque rouage la « maltraitant, l'affaire arrive broyée au grand laboratoire ; « on la jette en poussière dans les hauts fourneaux ; il « en sort un lingot d'argent que l'Etat garde, et l'on envoie « le résidu à qui il appartient [2]. »

[1] Tome VIII, pape 325, *des Affaires de l'Italie.*

[2] Tome VIII, page 57, *Statolâtrie.*

Digitized by Google

Le tableau vous paraîtra sans doute chargé de couleurs un peu noires, mais du moins il fait bien connaître la manière du peintre.

C'était un sage, assurément; c'était un philosophe; c'était un savant; mais avant tout, il aimait l'air pur des sommets; il lui fallait respirer à l'aise sous les hautes futaies, et pourquoi ne le dirai-je point, enfant de la montagne, il gardait au plus profond de son âme la vieille indépendance un peu ombrageuse, la fierté un peu jalouse de son vieux pays.

Républicain, au fond, je le crois, c'était son rêve, il eût aimé la délibération en commun sous l'ombre séculaire d'un chêne.

Royaliste, il eût engagé sa foi, mais le serment qu'il eût prêté était celui du montagnard espagnol: O prince! nous te jurons obéissance tant que tu respecteras notre foi et notre liberté! sinon, non!

Telle était bien en effet la doctrine de M. Martinet. Deux ou trois fois il examine la question si grave du droit à la révolte, et s'il tarde à se prononcer, s'il reconnaît les dangers toujours immenses des révolutions ou plutôt des évolutions extra-légales, du moins quand le salut du peuple l'exige, quand les lois fondamentales de son existence sont violées, n'hésite-t-il plus à donner le signal.

« Quant au mot de légalité, dit-il, avec lequel on croit « tout justifier de nos jours, il ne faut pas qu'il nous en « impose. L'iniquité est toujours odieuse: elle l'est cent « fois plus quand elle se produit sous forme de lois. L'in- « dividu qui détrousse un autre individu, le pistolet au « poing, mérite répression; il y va de la sécurité publique.

Digitized by Google

« Mais ceux qui forgent des lois pour détrousser des « classes entières de citoyens inoffensifs, sont certes bien « plus coupables. S'ils restent impunis la société est perdue.

. . . . . .

« Les honnêtes gens ont partout accrédité de singulières « idées en matière de droit public. A les en croire, les « mesures énergiques, l'emploi de la force, le recours « aux armes doivent être abandonnés aux factieux.

. . . . . .

« L'honneur et le salut des nations exigent qu'on substitue « à ces théories les éternels principes du sens commun. — Tout peuple est en droit de défendre, au besoin « par la force, sa liberté, son indépendance ; et le vrai « moyen pour lui d'éviter la guerre civile, c'est d'être « inexorable envers ceux qui tentent de l'asservir et de le « corrompre. Le citoyen pur de tout esprit de vengeance « et d'ambition personnelle, qui, voyant son pays opprimé « et la délivrance possible, appelle ses concitoyens à « secouer le joug, est un héros béni de Dieu et des hommes, s'il réussit ; un noble martyr, s'il succombe [1]. »

Peut-être, Messieurs, devrais-je maintenant compléter cette étude en vous exposant avec détails les théories de M. Martinet sur la question importante du suffrage ; vous le faire voir cherchant la base rationnelle de son système électif dans la famille, parce qu'elle a été l'origine historique des Etats ; vous le montrer conférant le droit de vote aux chefs de famille, à tous les chefs de famille sans exception, mais aussi à eux seuls ; de cette unité primitive,

[1] Tome VIII, pages 274, 275 et 276, *des Affaires de l'Italie*.

Digitized by Google

remonter avec lui à une unité plus étendue et naturelle elle aussi, la commune ; de celle-ci arriver par le suffrage à plusieurs degrés aux Conseils de la province, puis à ceux de la nation et enfin à ce grand jury national que dans un rêve généreux il entrevoyait un jour, délibérant à huis clos, sans le tumulte du nombre et les entraînements de l'éloquence et pouvant dire aux chefs du pouvoir : « Sire, la « nation appelle votre successeur ; ne résistez pas à ses « vœux bien connus et ne nous obligez pas à prononcer « votre déchéance [1] ! »

Ce jour-là, eût été réalisé cet autre rêve de M. Martinet : « le seul gouvernement, d'après lui, désormais acceptable, « une monarchie assez largement républicaine pour con- « sacrer le règne de toutes les libertés et prévenir les « excès du pouvoir, et une république suffisamment mo- « narchique pour conserver l'ordre et la stabilité [2]. »

Mais j'aime mieux vous laisser le désir de relire vous-mêmes des pages trop longues peut-être pour être citées, trop remplies assurément pour supporter l'analyse.

Oublierais-je, du reste, que je ne suis pas un artiste digne de peindre le portrait tout entier ; j'essaie à peine une esquisse, et j'ai hâte de vous montrer un dernier trait, inaperçu sans doute de la plupart, mais qui pour nous, les compatriotes du modèle, n'est pas le moins intéressant.

[1] Tome IV, page 411, *la Science sociale*. Sur la question du suffrage, voir surtout tome X, *Que faire ?* chap. XIII et suivants.

[2] Tome VIII, page 62, *Statolâtrie*.

Digitized by Google

III

« Après l'amour de Dieu, avait écrit M. Martinet, rien « n'exalte tant l'individu, rien ne le porte aussi énergi- « quement vers les grandes choses que l'amour de la « patrie. Or, cet amour n'est nulle part plus vif que dans « les petits pays. Souvent, il va jusqu'au ridicule; riez- « en, mais gardez-vous de l'affaiblir. L'homme qui ne « chérit pas son pays par-dessus tous les pays est, comme « l'enfant qui ne met pas sa mère au-dessus de toutes les « femmes, un mauvais cœur ; et vous devez savoir qu'un « mauvais cœur, fût-il doué des plus beaux talents, ne « donnera jamais qu'un fameux vaurien [1]. »

En parlant ainsi, c'était le cri de son âme que faisait entendre M. Martinet ; car, j'ai le droit de le dire, après Dieu, il n'aima rien tant que notre chère Savoie.

Deux fois dans le cours de sa vie, il s'adresse directement à elle.

C'était en 1848 : une ère nouvelle venait de s'ouvrir. Charles-Albert, aux acclamations de tout un peuple, avait promulgué le Statut.

M. Martinet salue ce grand événement en ces termes :

« Les peuples des Etats Sardes ne sont pas des en- « fants à tenir au maillot sous la main des gens du « prince; il est juste de leur faire une plus large part de

[1] Tome IV, page 338, *la Science sociale.*

Digitized by Google

« liberté, et même de les associer au gouvernement des « Etats. — Le fait est vrai, très vrai ; je dis donc : Vive le « principe constitutionnel ! gare à qui y touche[1] ! »

Mais, hélas ! les désenchantements ont suivi de bien près les élans de la première heure. Au nom des prétendus principes constitutionnels, de plus grands principes ont été attaqués : des associations religieuses ont été expulsées ; la liberté d'enseignement va disparaître sous la main de l'Etat, seul dispensateur de la science ; les franchises provinciales ne seront bientôt plus que des souvenirs ; les anneaux de la centralisation se resserrent ; le fonctionnarisme piémontais nous envahit ; et le petit groupe des représentants de la Savoie, debout autour de la Croix blanche, malgré sa fermeté, malgré sa cohésion, malgré son éloquence, succombe peu à peu sous le flot toujours montant des prétentions italiennes.

Un mot grave a couru de proche en proche : on a parlé de séparation.

Martinet proteste :

Il proteste d'abord contre la situation que les parlementaires piémontais veulent faire à son pays :

« La Savoie, dit-il, avec ses franchises administratives, « judiciaires, universitaires, dues à sa nationalité et à sa « situation exceptionnelle : voilà quelle fut toujours ma « thèse[2]. »

Mais il proteste aussi contre un déchirement qui profiterait d'un jour funeste pour briser une vieille fraternité. L'ennemi n'est-il pas au cœur de la patrie ? *Les Savoyens*,

[1] Tome VIII, page 172, *une Parole au pays*.

[2] Tome VIII, page 201, *une Parole au pays*.

Digitized by Google

comme disait Froissart, *ne sont-ils pas toujours en avant?*

« Honte, s'écrie Martinet, à qui parlerait de séparation « en présence des baïonnettes autrichiennes ! »

« Que notre attitude dans le malheur, que le spectacle « de notre union empêchent l'étranger d'abuser d'un « triomphe qu'il n'a dû qu'aux dissentiments de l'Italie. « Rallions-nous autour du trône de notre jeune et va- « leureux monarque, au cri de : Vive le Roi! vive la « Constitution, qui, par une juste conciliation de tous les « droits, de tous les intérêts, cimentera le mieux no- « tre union, réparera nos désastres et nous préparera « un avenir meilleur[1] ! »

Cependant, les temps vont vite ; les espérances conçues ne se réalisent point ; l'antique Maison Royale incline de plus en plus vers l'Italie ; quel sort est réservé à la vieille province? M. Martinet n'hésite plus : l'amour de la grande patrie ne peut lui faire oublier son petit pays : le problème redoutable est posé ; bientôt il faudra le résoudre ; M. Martinet reprend la plume et il demande fièrement : *Que doit faire la Savoie*[2]*?*

Mais d'abord qu'est-ce que la Savoie?

M. Martinet va répondre : la Savoie est une nation ; les Savoisiens sont un peuple !

Et ici, il faut voir avec quel soin, avec quel zèle, avec quel amour, il appelle à son aide toutes les ressources de son intelligence et de son cœur.

Nos montagnes, nos lacs, nos vallées, nos forêts, nos

[1] Tome VIII, page 201, *une Parole au pays.*

[2] Tome VIII, pages 87 à 167.

Digitized by Google

productions, nos grands hommes, notre histoire, tout vient sous sa plume plaider en faveur de sa thèse.

Nous sommes ici de mauvais juges sur un pareil sujet. Mais je voudrais faire appel au plus railleur de nos voisins. Je ne sais, Messieurs, si au spectacle d'une admiration aussi naïve, il réprimerait un premier sourire ; mais du moins, j'en suis convaincu, le second expirerait sur ses lèvres, l'émotion gagnerait son âme et, la terre, serait-il bien obligé de conclure, la terre qui peut inspirer un tel enthousiasme, qui nourrit de tels enfants, oui, elle est digne du plus beau des titres, du nom mille fois sacré de patrie !

Si la Savoie est une nation, pourquoi ne serait-elle pas un Etat indépendant ? et ici M. Martinet, songeant tout éveillé, se prend à dessiner un peu dans l'espace les grands traits d'une constitution à la mesure de notre taille, puis s'adressant à la Constituante qu'il entrevoit déjà dans la pénombre : « Or ça, Messieurs, leur dit-il, vous autres qui « êtes des savants, des avocats, des administrateurs et, de « plus, de très bons citoyens, vous saurez bien nous bâtir « là-dessus une jolie petite république savoisienne qui nous « console de notre ancien gouvernement et fasse répéter « de grand cœur à tous nos concitoyens et aux étrangers « qui nous visiteront, le vieux cri : Vive la Savoie [1] ! »

La Savoie sera donc un Etat indépendant ; mais vous allez voir que M. Martinet était encore meilleur prophète qu'il n'en a l'air en ce moment. Au nouvel Etat il faut, en effet, un allié intime ; or cet allié selon notre cœur, ce ne sera pas la Suisse, ce ne sera pas l'Italie, ce sera la France :

[1] Tome VIII, page 159, *Que doit faire la Savoie.*

Digitized by Google

l'alliance sera même tout à fait intime ; nous garderons les Alpes pour la France ; la France nous protègera contre tous les autres ; on pourra s'entendre pour supprimer les barrières commerciales ; on stipulera une naturalisation réciproque ; le Français en Savoie sera traité comme un Savoisien, le Savoisien en France sera un Français. Bref, l'ouvrage se termine par l'invitation suivante : « Nos chers « amis de France....., renoncez à faire des *Français mal-* « *gré eux* et vous franciserez infailliblement les trois quarts « de l'Europe [1]. »

Douze ans après ce livre, le conseil était suivi ; la prédiction s'accomplissait en ce qui nous concerne et M. Martinet saluait l'aurore de ce beau jour.

Ce jour-là, une autre joie était réservée à M. Martinet. Il voyait définitivement s'évanouir la plus grande crainte qui eût jamais effrayé son âme courageuse.

M. Martinet était un voyant, et déjà en 1848, il avait pressenti les tristes manœuvres qui devaient en 1860 menacer l'intégrité de notre sol. Le morcellement de la Savoie lui était apparu comme le plus grand des dangers.

« Non, s'écriait-il, vous ne le souffririez pas, nobles « enfants des Alpes ! Vous en faites tous le serment dans « le fond de votre cœur, et, au besoin vous le scelleriez de « votre sang !

« Quand une force irrésistible vous condamnerait à « perdre votre nationalité....., vous sauveriez l'honneur.

« Par votre union vous seriez assez forts pour imposer « aux conquérants notre indivisibilité. Vous dicteriez des « volontés dernières. Vous exigeriez, vous obtiendriez

[1] Tome VIII, pages 161 et 165, *Que doit faire la Savoie.*

Digitized by Google

« d'honorables funérailles pour l'antique drapeau. Vous « marqueriez l'emplacement du marbre sur lequel on « lirait :

« *Ici fut la Savoie,*
« *L'Allobrogie des Anciens,*
« *Elle finit comme elle avait vécu,*
« *Avec honneur,*
« *Après 20 siècles d'existence.*

« Et les enfants de la Savoie, s'ils ne pouvaient porter « le nom de leur Mère, recueilleraient du moins avec em- « pressement sa glorieuse succession historique, et n'au- « raient pas à rougir de sa fin [1]. »

Mais si Martinet avait jeté le cri d'alarme, d'autres veillaient.

Laissez-moi m'incliner en passant devant ces hommes dévoués. Un des vôtres les dirigeait. N'êtes-vous pas partout où vous appelle l'honneur de notre nom ?

Le comte Greyfié de Bellecombe, si bien loué dans cette enceinte par l'éloquente parole d'un soldat [2], — ne fut-il pas lui aussi un combattant ? — l'illustre comte Greyfié de Bellecombe faisait retentir dans tout le pays le cri de guerre, je me trompe, le cri de la paix, *Unité de la Savoie !*

Tous les échos le redisaient à l'envi ; le présage funeste était conjuré ; l'alliance désirée avec le grand pays devenait l'union indissoluble ; la pierre tombale que les angoisses du grand patriote avait écrite se brisait, et à sa place la

[1] Tome VIII, page 167, *Que doit faire la Savoie.*

[2] Eloge de M. le comte Grefié de Bellecombe. — *Discours de réception à l'Académie de Savoie.* par M. le comte Du Verger de Saint-Thomas.

Digitized by Google

main d'un peuple gravait le marbre historique qui rappellera à nos enfants l'inébranlable union de leurs pères.

Et maintenant, demanderai-je à mon tour, que doit faire la Savoie? Non pas que cette interrogation ait, sous ma plume, le sens mystérieux et redoutable qu'elle avait en 1848 dans la bouche de M. Martinet : l'œuvre de 1860, consacrée par le pays, cimentée dans le sang et les larmes de l'année terrible, sera respectée par les siècles.

Mais que doit faire la Savoie pour les fils qui l'ont si bien servie? que doit faire la Savoie pour M. Martinet? Dans le Panthéon de ses grands hommes ne doit-elle pas marquer une place spéciale pour le solitaire de la vallée de Beaufort, et ne doit-elle pas lui rendre en souvenir et en hommage ce qu'elle a reçu de lui en gloire, en amour filial et en dévouement?

IV

J'ai terminé, Messieurs, la plus grande partie de cette étude ; j'espère vous avoir montré la pensée de M. Martinet, sinon dans ses détails, du moins dans ce qu'elle a de plus saillant et à la fois de plus intime. Or, malgré la définition célèbre de Buffon, la pensée ce sera toujours l'homme.

Cela ne veut point dire cependant que le style soit peu de chose ; je ne songerai jamais, et devant vous moins que partout ailleurs, à formuler une pareille hérésie.

Je devrais donc, ce semble, étudier maintenant M. Mar-

Digitized by Google

tinet au point de vue purement littéraire, et m'occuper du vêtement qu'il donnait à ses pensées.

Mais est-ce bien nécessaire ?

Les citations nombreuses que j'ai faites ne valent-elles pas mieux que tous les commentaires ?

Et M. Martinet lui-même ne nous a-t-il pas engagé à peu nous préoccuper de la forme ?

Ecoutez plutôt les conseils qu'il donne à Polichinelle sur le point de devenir écrivain :

« On donne beaucoup de préceptes, dit-il. Si tu veux les « lire, tu perdras un temps précieux et ne sauras jamais « écrire. Ils ne regardent en général que la forme, et la « forme ne donne pas le fond, tandis que le fond, quoi « qu'on en dise, aura toujours une forme, et une forme « d'autant plus riche que le fond le sera.

« Ecoute bien cette règle unique qui les renferme « toutes :

« Entre autant qu'il te sera possible dans les profon- « deurs de la vérité..... Ne regrette aucun temps pour « cela. On écrit toujours assez tôt quand on ne le fait « qu'après s'être mis en état de le bien faire.....

.....

« Ne sors pas du sein de la vérité avant d'en être telle- « ment plein qu'elle demande à déborder. Résiste à la « tentation qui a perdu devant Dieu de beaux talents et « les a amaigris devant les hommes, à la tentation de jeter « au monde avec des points d'admiration la première « pensée neuve qui apparaît. C'est une bluette ; on le voit « plus tard quand on surmonte la tentation. — C'est un « éclair peut-être, mais suivi de ténèbres ; et pour dessiller « les yeux du monde, il faut un éclair sans intermit-

Digitized by Google

« tence, soutenu par quelques coups de tonnerre pour « empêcher le sommeil [1]. »

Voilà le précepte et maintenant, sans transition aucune, voici l'exemple : il s'agit de la langue française :

« Elle est pauvre, nue : eh oui ! C'est le vêtement « apostolique, l'habit de voyage de la vérité, court, léger, « simple, sans broderies ni colifichets, tel qu'il convient à « cette fille du ciel, jamais plus belle, plus puissante sur « l'esprit de l'homme que quand elle apparaît dans la « nudité de son innocence. La pensée humaine est comme « la première femme : elle ne songe pas à se voiler tant « qu'une rencontre avec le père du mensonge ne lui a « pas fait perdre ce qui charme Dieu, charme les hommes, « la pureté du vrai.

« La conception fausse ou louche, qui a besoin des « plis et replis onduleux de la phrase pour se draper, « fera bien de ne pas se jucher dans la langue franco- « gauloise, la plus diaphane, la plus incolore, la plus « expressive des langues. Par-là même qu'il excelle à for- « muler nettement ce qui est, le français a de la peine à « dire ce qui n'est pas. S'il fait place au mensonge, on « voit qu'il se dérange.

« Quand l'italien, l'espagnol ne disent rien à l'esprit, « ils plaisent encore à l'oreille ; mais le français n'est pas « fait pour être parlé à l'oreille ni pour charmer ceux « qui n'ont que de l'oreille : il va droit à l'esprit recevant « la vérité par les deux cornets acoustiques appelés « oreilles. C'est un fait cent fois constaté : à volume égal

[1] Tome VII, page 516, *l'Art d'apprendre en riant des choses sérieuses.*

Digitized by Google

« de voix, la parole française est celle qui porte plus loin : « c'est la langue du peuple prêcheur. Seulement il ne « faut pas qu'elle se charge d'idées vides, soi-disant sono- « res. Dès qu'elle chante, elle chante faux et mérite d'être « sifflée [1]. »

Décidément, proclamons-le de nouveau, M. Martinet se connaissait bien lui-même. La langue française si nettement analysée dans cette page admirable, ce n'est pas la langue de tout le monde, ce n'est pas l'harmonie de Lamartine, la poésie de Châteaubriand ou la plainte de Musset. Vous l'avez bien reconnue ; c'est la langue même de l'écrivain ; c'est l'épée de combat qui poursuit l'erreur ; c'est l'arme vigoureuse confiée à une main robuste ; c'est la raison parlée dédaignant non pas le trait saillant, mais du moins les ornements et les fleurs pour mieux saisir les intelligences dont elle entreprend la conquête.

Pourquoi n'aurions-nous pas recours aussi à l'ancienne comparaison si connue ?

L'éloquence de Martinet, ce n'est pas le ruisseau tranquille serpentant dans les prairies au milieu de tous les charmes de la nature. Ce n'est pas davantage le fleuve majestueux, coulant à pleins bords au milieu d'une plaine fertile. — C'est plutôt le torrent de la montagne descendant avec fracas entre deux rives abruptes. Il rencontre parfois des chûtes inattendues ; mais il renverse tous les obstacles ; il roule peut-être quelques cailloux ; mais le chercheur attentif y recueille l'or le plus plur.

Laissez-moi citer encore : j'en suis sûr, vous ne vous lasserez point d'entendre.

[1] Tome VIII, page 10. préface de la *Statolâtrie*.

Digitized by Google

C'est Platon, le divin Platon, qui va décrire un paysage de nos montagnes.

« Dans la matinée d'hier, dit Platon, je dirigeai mon « vol vers le délicieux vallon qui coupe en deux la cîme « de cette haute montagne que nous avons à notre gauche.

« Des essaims d'abeilles y butinaient, bourdonnant les « louanges de l'Etre qui, selon une expression évangéli- « que, donne chaque année au coin le plus ignoré du globe « un vêtement dont la magnificence efface le manteau des « rois au jour de leur couronnement. Le ruisseau qui « circule dans la vaste prairie, entre deux haies d'aunes « et de sapins, fourmillait de poissons.

« Des parfums d'une exquise délicatesse embaumaient « l'air. L'œil était charmé par la prodigieuse variété des « fleurs et leur divin agencement. Le gazon lui-même, « servant de fond à cette riche broderie offrait dans cha- « que gouttelette de rosée une perle brillante ou un dia- « mant irisé. Un beau soleil levant colorait de ses feux « ce gracieux tableau où je crus voir réunis notre Tempé « et notre Hymette.

« Heureux habitants de ces montagnes, m'écriai-je, je « ne m'étonne plus de voir la religion perpétuer parmi « vous l'innocence et le bonheur [1] ! »

Quelle sobriété, Messieurs, dans ce crayon charmant, quelle pureté de lignes ? N'est-il pas digne de l'art grec et Fénelon ne l'eût-il pas signé ?

Je l'ai précisément choisi entre plusieurs pour vous montrer que M. Martinet s'affranchissait quelquefois de ses propres préceptes, et s'il n'allait pas jusqu'à chanter,

[1] Tome VII, page 460. *l'Art d'apprendre en riant des choses sérieuses.*

Digitized by Google

du moins venons-nous de le surprendre le pinceau et la palette à la main.

Certes, nous ne lui en ferons pas un reproche. Nous essayerons plutôt d'épier encore quelques infidélités du même genre, trop heureux de surprendre le philosophe en pareils flagrants délits.

Eh bien, Messieurs, le solitaire auvergnat, comme il signait ses premiers livres, a fait bien pis ..... ou bien mieux encore. Voici une nouvelle où il parle..... d'amour, et vous allez voir comment cette main, parfois un peu rude, a su cueillir la fleur délicate du printemps.

« Avez-vous été marié demande-t-on à Polichinelle ?

« Non, mesdames et messieurs. L'humeur voyageuse « née avec moi s'accommodait peu du bagage d'une famille. « En honorant beaucoup un état qui est celui du grand « nombre, je répugnais à des liens dans lesquels je « voyais les uns se chamailler, les autres se résigner, « d'autres se complaire.

« Cependant..... embrasser le célibat, c'est y « condamner une de mes contemporaines, me disais-je ; « en ai-je bien le droit ? Puis, est-ce de la rigueur du « droit, laquelle est toujours injurieuse, qu'il faut user « avec un sexe auquel le respect général est acquis chez « tous les peuples non barbares !

« Cela me chiffonnait. Je tenais fort à mon indépen- « dance, mais plus encore à la gaîté. Or, le secret de « vivre gai et content c'est de n'être en guerre ni avec « Dieu ni avec la nature.

« Polichinelle, sous un air de folie, a toujours eu un « grand fonds de sagesse ; et vous allez voir qu'avec de la

Digitized by Google

« sagesse on vient à bout de tout, même des lois de la « nature.

« J'aperçus un matin, en ouvrant ma fenêtre, un gentil « escadron folâtrant sur la verte pelouse.

« Je me dis : C'est bien là que je pourrais choisir, si « tant est que je doive faire un choix. Allons donc voir « si je ne trouverais point une soupirante du célibat qui « tranquillise ma conscience.

« J'approche avec l'air de simplicité et de candeur « qu'avait la jeunesse au moyen-âge.

« — Mesdemoiselles, voilà un jeu qui me plaît fort, « voudriez-vous bien me l'apprendre ?

« — Très volontiers, monsieur, voilà votre rôle, répond « la plus espiègle, comptant bien jouer à mes dépens.

« On s'amusa beaucoup, en effet, mais si poliment que « j'eusse eu tort de me fâcher.

« Le jeu terminé, après une introduction telle quelle, « je leur dis : Je suis d'âge, comme vous voyez, mesde- « moiselles, à prendre une carrière ; n'y en aurait-il point « parmi vous qui voulût me faire l'honneur d'y entrer « avec moi ?

« On me regarda, on se regarda, puis ce fut une ex- « plosion de rires accompagnés de larmes.

« — Franchement, mesdemoiselles, nulle d'entre vous « ne pense donc au mariage ? — On ne répondit que « par un redoublement d'hilarité.

« Je terminai aussi galamment que je pus la plus « naïve déclaration qui se soit jamais faite en amour, et « je rentrai chez moi avec dix permis de voyager au lieu « d'un qui m'eût suffi.

« Le soir, il est vrai, en réfléchissant à ma conduite, « j'y trouvai du louche. Ces dix refus, envisagés de près,

Digitized by Google

« me parurent fort suspects. — Règle générale : il y a une « foule de refus, surtout en ceci, qui veulent dire : de « grâce, monsieur, demandez sérieusement et l'on vous « répondra oui.

« Je résolus de surseoir. Quelques mois écoulés, « j'appris que mon espiègle (juste celle à laquelle j'eusse « pensé dans l'hypothèse) venait de prendre l'habit des « religieuses qui l'avaient élevée, avec deux de ses com- « pagnes.

« Dieu soit béni ! me dis-je, je peux voyager donc sans « rompre l'équilibre, et même prendre deux amis avec « moi. — J'ouvris mon album encore blanc, j'écrivis : Aux « grands esprits, les grandes sottises [1] ! »

Et c'est de cette manière originale que Polichinelle fit son entrée dans le monde des lettres.

Sans doute, si nous étions indiscrets, nous pourrions rechercher maintenant quel fut le véritable héros de l'aventure. Il y a, en effet, dans ce récit une finesse et une grâce charmante qui révèlent l'homme d'esprit, mais il s'y rencontre aussi sous sa forme naïve un sentiment profondément vrai, peut-être même un souvenir légèrement ému qui disent assez que l'imagination n'a pas été seule à parler.

Mais laissons ce problème trop curieux aux académies futures et revenons aux sujets plus élevés, aux tableaux plus graves qui, dans l'œuvre de Martinet, se disputent de toutes parts l'attention.

Ici, les modèles abondent, et les pages émues où il montre le cœur de l'homme devenu, par ses élans vers

[1] Tome VII, pages 441-444, *l'Art d'apprendre en riant des choses sérieuses.*

Digitized by Google

l'Infini, la plus magnifique preuve de l'existence du Très-Haut [1] et celles où il définit le prêtre catholique [2], et celles encore où il dit la vie quotidienne de cet homme, ministre de Dieu qui pour être probe doit être saint... « la « probité du prêtre, dit-il, c'est la sainteté [3]; » et ces autres aussi où le tableau vivant de la faiblesse humaine prise au berceau, conduite à la tombe apparaît sous sa plume comme la démonstration éloquente du principe tutélaire de l'autorité [4].

Mais enfin, il faut faire un choix:

Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire.

Voici donc, pour terminer, le portrait de l'Evêque, tel que son âme l'a idéalisé, tel que ses yeux l'ont vu, tel que le christianisme nous le montre encore tous les jours.

« Rien de grand comme un évêque à la tête de son « diocèse, donnant des audiences à tout le monde et n'en « sollicitant de personne, si ce n'est à la porte des mori- « bonds qui ne voient pas l'enfer allumé sous leur lit, à la « porte d'un hôpital où l'on pleure, d'un taudis où la faim « se lamente; si ce n'est encore à la porte dorée où l'opu- « lence oublie que Dieu réserve aux riches l'honneur de « nourrir, de chauffer et de vêtir l'Homme-Dieu dans ses « pauvres.

« Il est grand, n'eût-il qu'une croix de laiton sur la poi- « trine et une crosse de bois à la main.....

.....

« Que j'aime à le contempler dans le jardin solitaire où « il se promène à pas lents méditant les paroles de vérité

[1] Tome V, pages 41, 42 et 43, *Solution de grands problèmes.*

[2] [3] Tome VII, pages 118, 138 et suivantes, *Platon-Polichinelle.*

[4] Tome I, pages 112 et suivantes, *de la Perfectibilité humaine.*

Digitized by Google

« me parurent fort suspects. — Règle générale : il y a une « foule de refus, surtout en ceci, qui veulent dire : de « grâce, monsieur, demandez sérieusement et l'on vous « répondra oui.

« Je résolus de surseoir. Quelques mois écoulés, « j'appris que mon espiègle (juste celle à laquelle j'eusse « pensé dans l'hypothèse) venait de prendre l'habit des « religieuses qui l'avaient élevée, avec deux de ses com- « pagnes.

« Dieu soit béni ! me dis-je, je peux voyager donc sans « rompre l'équilibre, et même prendre deux amis avec « moi. — J'ouvris mon album encore blanc, j'écrivis : Aux « grands esprits, les grandes sottises [1] ! »

Et c'est de cette manière originale que Polichinelle fit son entrée dans le monde des lettres.

Sans doute, si nous étions indiscrets, nous pourrions rechercher maintenant quel fut le véritable héros de l'aventure. Il y a, en effet, dans ce récit une finesse et une grâce charmante qui révèlent l'homme d'esprit, mais il s'y rencontre aussi sous sa forme naïve un sentiment profondément vrai, peut-être même un souvenir légèrement ému qui disent assez que l'imagination n'a pas été seule à parler.

Mais laissons ce problème trop curieux aux académies futures et revenons aux sujets plus élevés, aux tableaux plus graves qui, dans l'œuvre de Martinet, se disputent de toutes parts l'attention.

Ici, les modèles abondent, et les pages émues où il montre le cœur de l'homme devenu, par ses élans vers

[1] Tome VII, pages 441-444, *l'Art d'apprendre en riant des choses sérieuses.*

Digitized by Google

l'Infini, la plus magnifique preuve de l'existence du Très-Haut [1] et celles où il définit le prêtre catholique [2], et celles encore où il dit la vie quotidienne de cet homme, ministre de Dieu qui pour être probe doit être saint... « la « probité du prêtre, dit-il, c'est la sainteté [3]; » et ces autres aussi où le tableau vivant de la faiblesse humaine prise au berceau, conduite à la tombe apparaît sous sa plume comme la démonstration éloquente du principe tutélaire de l'autorité [4].

Mais enfin, il faut faire un choix:

Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire.

Voici donc, pour terminer, le portrait de l'Evêque, tel que son âme l'a idéalisé, tel que ses yeux l'ont vu, tel que le christianisme nous le montre encore tous les jours.

« Rien de grand comme un évêque à la tête de son « diocèse, donnant des audiences à tout le monde et n'en « sollicitant de personne, si ce n'est à la porte des mori- « bonds qui ne voient pas l'enfer allumé sous leur lit, à la « porte d'un hôpital où l'on pleure, d'un taudis où la faim « se lamente; si ce n'est encore à la porte dorée où l'opu- « lence oublie que Dieu réserve aux riches l'honneur de « nourrir, de chauffer et de vêtir l'Homme-Dieu dans ses « pauvres.

« Il est grand, n'eût-il qu'une croix de laiton sur la poi- « trine et une crosse de bois à la main.....

.....

« Que j'aime à le contempler dans le jardin solitaire où « il se promène à pas lents méditant les paroles de vérité

[1] Tome V, pages 41, 42 et 43, *Solution de grands problèmes.*

[2] [3] Tome VII, pages 118, 138 et suivantes, *Platon-Polichinelle.*

[4] Tome I, pages 112 et suivantes, *de la Perfectibilité humaine.*

Digitized by Google

« et d'amour, qu'il ira bientôt redire à ses ouailles disper-
« sées sur la montagne ou paissant dans le creux des
« vallées sous la garde du prêtre !

« Qu'il est grand dans ses courses apostoliques, le
« préfet des âmes, gravissant le bâton à la main, le sen-
« tier étroit suspendu sur des abîmes où le torrent blanchit
« les rochers de sa bouillonnante écume, et emplit la
« vallée de ses longs mugissements !

« Le pasteur du hameau caché dans les nuages, est
« accouru avec les villageois au pied de la montagne pour
« lui dire : Monseigneur, les chemins sont impraticables ;
« notre jeunesse descendra ; n'exposez pas des jours
« si précieux au diocèse.

« — Mes enfants, si les chemins sont impraticables, par
« où êtes-vous donc arrivés ? Votre jeunesse descendra ;
« mais vos vieillards, vos enfants, vos malades, la plus
« chère partie du troupeau, viendront-ils recevoir ma
« bénédiction et la parole qui rend l'espérance à la vieil-
« lesse, éclaire l'enfance, adoucit la souffrance et la dou-
« leur ? Puisque mon cheval ne peut avancer, il restera
« ici ; la charité me prêtera ses ailes. Si je meurs de fa-
« tigue au sein de vos montagnes, vous graverez sur ma
« tombe l'épitaphe que le Dieu-Pasteur imprima sur la
« croix, il y a dix-huit siècles : — Le bon pasteur donne
« sa vie pour ses brebis.

« Allons, mes enfants, vos âpres rochers se couvrent de
« roses quand on pense au Calvaire[1] ! »

Celui qui a trouvé dans son cœur un pareil langage, celui qui a tracé un pareil portrait, n'eût-il pas été bien digne de devenir à son tour le modèle ?

[1] Tome VII, page 152, *Platon-Polichinelle.*

Digitized by Google

MESSIEURS,

A la première page de son premier livre, M. Martinet a placé cette sentence de l'orateur romain : *Omnis ratio vitæ definitione summi boni continetur.* Toute la conduite de la vie dépend de l'intelligence du souverain bien [1] !

Cette belle pensée a fait l'unité de son œuvre et de sa vie entière : elle sera aussi la conclusion de ce discours.

Qu'est-ce que le souverain bien ?

M. Martinet le savait, et c'est l'œil fixé sur le type éternel qui en est l'immuable expression, qu'il a fourni sa carrière.

Ah ! Messieurs, qu'importent aux hommes qui ont un pareil guide, que leur importent les agitations passagères, les discussions d'un jour, les luttes et les imprécations des partis ?

Ils peuvent ceux-là jouir de la plénitude de leur indépendance ; ils peuvent se mouvoir en liberté au milieu des opinions des hommes, ils peuvent appliquer à la science toutes les forces de leur âme. Le doute, le doute terrible et rongeur ne vient point affaiblir leurs forces, ni obscurcir le flambeau de leur intelligence. Ils marchent d'un pas sûr, ils dominent, ils précèdent la foule, et ceux-là mêmes qui restent en arrière ne peuvent leur refuser le tribut de leur admiration.

[1] Tome I, page 14, *de la Perfectibilité humaine*, extrait des Académiques, livre II n° 43.

Digitized by Google

Vous aussi, Messieurs, vous êtes les disciples du Bien. De quelque point que vous soyez partis pour vous rencontrer dans cette enceinte, quelle que soit l'étude préférée de vos veilles, qui que vous soyez, philosophes, savants, érudits, historiens, artistes, poètes, tous vous vous êtes réunis dans cette seule passion, la passion du Bien, l'amour du Vrai et le culte du Beau qui est la splendeur du Vrai et du Bien !

La passion du Bien, ce fut la gloire de Martinet !

Ce sera toujours aussi le suprême honneur de votre Compagnie !

C'est votre grand enseignement à ceux que vous appelez : *Omnis ratio vitæ definitione summi boni continetur* !

Heureux si nous savons vous entendre ! Heureux si nous savons imiter les exemples illustres que nous trouvons parmi vous !

Digitized by Google

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. LE COMTE FERNEX DE MONTGEX

PAR

M. L. PILLET, PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Lorsque vous nous avez annoncé une étude sur les œuvres du chanoine Martinet, notre ancien collègue de l'Académie de Savoie, nous avons admiré votre courage, et, je l'avoue, nous n'avons pu nous défendre d'un sentiment d'appréhension.

Il faut, en effet, presque de l'audace pour entreprendre une appréciation à la fois scientifique et littéraire de l'œuvre immense, colossale de l'abbé Martinet. Philosophie, théologie, politique, histoire, littérature..... il a tout embrassé. Il a publié de nombreux volumes, sans compter les brochures et les pamphlets. Son talent était original, il fuyait les voies battues ; il rajeunissait tout par l'éclat d'un style magique.

Digitized by Google

Maintenant que nous vous avons entendu, nous reconnaissons que l'entreprise n'était pas au-dessus de vos forces : nous admirons surtout cette méthode sûre, cette puissance de travail que les juges de nos tribunaux ont déjà su apprécier si souvent dans les plaidoyers de l'avocat. Vous ne vous laissez pas décourager par le nombre et la variété des documents : vous les classez avec ordre, vous les réduisez à quelques idées mères, à quelques propositions simples. Où l'on ne voyait d'abord qu'une mêlée de traités, de brochures au jour le jour, de polémique badine, parfois même burlesque, nous ne découvrons dans votre savante étude qu'une pensée unique, avec ses logiques conclusions.

Je n'essaierai pas de vous suivre dans cette forêt touffue que vous venez de parcourir avec tant de bonheur. Je risquerais de m'y égarer et surtout de redire moins bien ce que vous avez déjà dit et parfaitement apprécié.

Vous êtes trop jeune pour avoir connu personnellement le chanoine Martinet, qui vivait fort retiré dans son ermitage de Beaufort, ou dans celui de Vilette, en Tarentaise. Je ne l'ai vu moi-même qu'une seule fois, mais il m'a laissé une impression profonde : cette tête austère, émaciée, cet œil vif et profond, tout me rappelait le portrait d'un personnage, d'un prêtre bien différent, celui du trop célèbre abbé de La Mennais.

Chez l'un comme chez l'autre, il me semblait trouver, dans un corps chétif, une âme de feu; sous une apparence rêveuse et distraite, une intelligence toujours en travail.

Mais tandis que de La Mennais s'égarait dans ses spéculations novatrices, était condamné par Rome et en gardait au fond de l'âme un venin dont sa figure, comme ses dernières œuvres, portèrent l'empreinte; l'abbé Martinet eut

Digitized by Google

le bonheur de rester fidèle à l'orthodoxie catholique. On peut presque le définir : *un de La Mennais orthodoxe*. De là une physionomie placide, une gaieté d'esprit qu'il conserva jusqu'à ses derniers jours.

En nous rappelant le beau portrait de l'évêque catholique qu'il a dessiné de main de maître dans son *Platon-Polichinelle*, vous ajoutez : « Celui qui a trouvé dans son « cœur un pareil langage, celui qui a tracé un pareil por- « trait n'eût-il pas été digne de devenir à son tour le mo- « dèle! »

Vous me permettrez, mon cher Confrère, d'être ici en désaccord avec vous. M. Martinet n'était pas né pour le calme apostolat de l évêque, avec sa mission de paix et de sage administration. Sa mission à lui c'était la lutte, la controverse ardente du journalisme. Il a devancé, dans ses brochures, cette presse, souvent agressive, toujours pétillante d'esprit, qui a brillé d'un si vif éclat dans les colonnes de l'*Univers*. Si je ne me fais illusion, sa vraie place eût été non pas sur le trône épiscopal, mais dans le bureau de la rédaction d'un journal de polémique religieuse.

J'avais promis de ne pas vous suivre dans l'étude du caractère et des œuvres du chanoine Martinet, et voilà que, malgré moi, je me laisse entraîner à cette tentation séduisante.

Je voudrais bien plutôt, mon cher confrère, jeter un coup d'œil rapide sur les travaux que vous avez publiés et qui vous ont ouvert les portes de cette enceinte.

Homme de raison et de méthode, vous n'avez jamais laissé votre esprit s'égarer dans les bosquets de la littérature fantaisiste. Avocat fort affairé, devenu bâtonnier de l'ordre fort jeune encore, vous n'avez imprimé que ce qui était pour vous *travail professionnel* ; une thèse de doctorat

Digitized by Google

sur la *Complicité*, en 1867, et un mémoire profond sur la *Récidive*, qui vous a valu une médaille d'or à la Faculté de droit de Grenoble, en 1868. Mais ces deux sujets de droit pénal ont été traités avec une telle abondance de doctrine, une telle sûreté de coup d'œil, que notre regretté président, M. le comte Greyfié, nous les signalait dès leur apparition, et obtenait dès lors pour vous le titre de correspondant de notre Académie.

Je ne puis étudier ici les théories souvent fort abstraites qui font le sujet de ces deux publications. Mais puisque notre Compagnie prend le titre d'Académie des Sciences, que nulle science ne lui doit être étrangère, il me semble que je ferais œuvre utile en signalant quelques points saillants de vos remarquables travaux.

Je ne dirai que deux mots de votre thèse sur la *Complicité*. Vous discutez les deux systèmes qui se partagent nos codes modernes, en cette matière : le système de l'*assimilation complète* du complice à l'auteur principal, comme dans le droit romain, comme dans nos lois anciennes, et même dans le Code civil français, — et la théorie de la *graduation*, qui n'inflige au complice qu'une peine mitigée. Vous vous prononcez pour ce dernier système patroné par les criminalistes, Montesquieu, Filangieri, Rossi, Guizot, et adopté par la plupart des codes modernes de l'Italie, de la Prusse, de l'Autriche, du Wurtemberg, de Saxe, de Bade, Bavière, Brunswick et par le plus récent et le plus parfait de tous, le Code pénal des Pays-Bas.

Aussi ce n'est pas sans surprise que nous avons entendu, le 4 novembre dernier, à l'audience de rentrée de la Cour d'appel de Chambéry, notre savant avocat général, parlant précisément du Code pénal néerlandais, donner la préférence au vieux système de l'*assimilation*.

Digitized by Google

Nous avons été plus surpris encore du calcul sur lequel il base sa préférence.

Je suis peu compétent en ces matières, mais j'éprouve le besoin de dire que, si j'avais à me prononcer, je donnerais raison au jeune docteur de 1867.

Dans votre étude sur la *Récidive*, vous abordez un sujet, qui est à la fois une source de difficultés devant les tribunaux, et qui, dans nos assemblées législatives, est aujourd'hui l'objet des plus vives controverses.

Vous nous montrez, dans nos codes modernes et dans les législations des divers peuples en matière de récidive, deux systèmes en présence :

Les lois anciennes punissaient toute nouvelle récidive dans la même faute, d'une pénalité nouvelle, croissant avec chaque rechûte, et pouvant arriver aux peines les plus graves.

Le Code pénal français, au contraire, avec ceux qui l'ont pris pour modèle, n'applique au récidiviste qu'une seule aggravation, quel que soit le nombre des rechûtes, et même quel que soit le genre de crime ou de délit commis après une première condamnation. Vous approuvez cette théorie, et voici quels sont vos motifs :

« L'indulgence, dites-vous, est rarement à craindre « dans les lois criminelles ; souvent même elle est pré- « férable à une justice trop rigoureuse. Aussi nos codes « modernes, alors même qu'ils auraient eu le droit de « prévenir et de punir les récidives successives, ont-ils « bien fait de ne pas s'en occuper. Il y a d'ailleurs ici un « autre principe qu'il ne faut jamais négliger en matière « pénale. Il est vrai, la loi peut toujours tenir compte de « l'intention délictueuse ; mais la peine ne doit cepen- « dant jamais être disproportionnée avec les faits maté-

Digitized by Google

« riels de l'infraction. Le vol de quelques sous, même « répété dix fois, sera assurément plus coupable la dixiè- « me fois que la première, et cependant ne devra jamais « être frappé d'une peine trop grave. La sagesse du légis- « lateur consistera à se bien pénétrer des deux principes et « à les concilier l'un et l'autre, suivant que l'exigeront les « faits et les circonstances. »

Tels sont les deux systèmes en présence : avant de prononcer entre eux, je dois présenter un court résumé historique. Je ne remonterai pas aux lois des Germains, ni même aux Capitulaires de Charlemagne ; mais je trouve, plus près de nous, des monuments législatifs, qui n'ont pas été compulsés encore.

Nos *statuta vetera sabaudiæ*, rédigés seulement en 1430, mais remontant déjà au Comte Vert, Amédée VI, ont édicté des peines croissant avec chaque nouvelle récidive.

Ainsi au livre I, le législateur, suivant l'usage reçu dans ces siècles de foi, punit des peines les plus sévères le blasphème. Il fait trois catégories de délinquants :

« Les personnes viles, abjectes, comme histrions, ribauds, ivrognes, joueurs, souteneurs, courtisanes et autres semblables, seront saisies par les châtelains ou officiers du lieu où le délit a été commis, attachées par les pouces au pilori, en public, devant tout le peuple, et y demeureront exposées pendant trois heures consécutives, à moins qu'elles ne se rachètent par la peine pécuniaire de trois gros, fixée pour le premier délit. — Si elles retombent dans la même faute, elles devront subir la peine corporelle ci-dessus pendant un jour entier, du lever au coucher du soleil. — Si elles récidivent une troisième fois, elles seront attachées au pilori un jour de marché public, pendant trois heures, et si c'est en été,

Digitized by Google

mises à nu depuis l'ombilic jusqu'au haut du corps, les mains liées et ainsi exposées aux piqûres des mouches. En toute saison, été ou hiver, en quittant le pilori, elles seront promenées par les rues, depuis le lieu du blasphème jusqu'à l'extrémité opposée de la ville, au son de la trompette, battues de verges et de fouets ; ensuite, elles seront bannies pendant trois ans, du territoire où le délit aura été commis.

« Si les coupables sont des nobles, des personnes notables, citoyens, bourgeois, marchands, artisans ou cultivateurs (à l'exception seulement des Barons, Bannerets et autres titrés). ils seront punis d'une amende de trois gros, s'ils paient le jour même du délit, du double si elle n'est payée que le lendemain, du triple le surlendemain et ainsi de suite de jour en jour. Si elles viennent à récidiver, l'amende sera doublée pour la première infraction, triplée pour la seconde et ainsi de suite en progressant de plein droit.

« Enfin, s'il s'agit de Barons, Bannerets, Chevaliers ou de nos conseillers, ils encoureront une peine double de celle qui est édictée ci-dessus. » Etant plus haut placés, ils ont ainsi une peine plus sévère... Pour tous, on le voit, la pénalité s'accroît avec chaque nouvelle récidive.

Nous trouvons une disposition analogue au livre III, chapitre 38, *de concubinatu laicorum*. L'homme coupable de concubinage simple est condamné à trois jours de prison, au pain et à l'eau ; en cas de récidive, à six jours, puis à neuf, douze, quinze jours et ainsi de suite, s'il y a nouvelles récidives. Si le concubinage est aggravé par l'adultère, l'homme est condamné à sept jours de prison, au pain et à l'eau, puis à quatorze, vingt-un jours et

Digitized by Google

ainsi de suite en cas de récidive. La peine infligée à la femme est plus sévère encore...

Mais il me suffit d'avoir prouvé, par ces quelques exemples, choisis dans les infractions qui étaient considérées alors comme très graves, que la récidive était punie de peines d'abord modérées, grandissant indéfiniment avec le nombre des rechûtes.

Nous ne trouvons pas la même modération, la même sagesse dans les Edits des Ducs et des Rois, qui ont formé plus tard les Royales Constitutions. Les peines y deviennent atroces.

Ainsi, pour le vol simple, lorsque la somme volée « n'excède pas 15 livres, le coupable sera puni de la chaîne « pour un temps ; si la somme excède 15 livres, il subira « celle du fouet en public. Pour le second, quand même « il n'excèderait pas la somme ou valeur sus-exprimée, « le voleur sera marqué au bras et condamné aux galères « pour un temps proportionné à la qualité du délit, pourvu « que ce ne soit pas pour moins de cinq ans. Le troisième « sera puni des galères pour vingt ans ; le quatrième des « galères perpétuelles, lorsque tous les quatre vols « ensemble n'excèderont pas la somme ou la valeur de « 200 livres. Mais s'ils l'excèdent, l'on en viendra à celle « de mort, laquelle aura toujours lieu pour le cinquième « vol, quelle que soit la somme ou valeur de tous les « objets dérobés. » (*Victor Amédée I^er^*, 1632.)

Puis, ce qui est en contradiction avec les principes en matière de récidive, le même législateur ajoute :

« Il ne sera pas nécessaire pour condamner aux peines « respectives du deuxième, troisième, quatrième et cin- « quième vol, que le voleur ait été accusé, qu'on lui ait fait « son procès ou qu'il ait été puni ou condamné pour les

Digitized by Google

« vols précédents; voulons qu'elles aient leur effet toutes « les fois que le voleur aura commis plusieurs vols dis- « tincts de lieu et de temps. »

Ainsi un simple *pik-pocket* arrêté après quelques exploits pourrait être d'emblée condamné à mort.

Je ne parle pas de la peine infligée au blasphémateur par les Royales Constitutions. En vertu d'un Edit de 1513, il est puni des galères pour le premier fait, et même de mort, s'il a agi de propos délibéré ; ce premier article évidemment dispensait d'édicter une aggravation pour les cas de récidive.

Au vu de ces textes, je me trouve forcé de vous combattre, au moins pour ce qui regarde notre législation de Savoie. Vous supposez que les législations anciennes ont procédé, de la sévérité excessive, à une doctrine de plus en plus modérée.

« A l'époque où ce système prit naissance, celui de la « progression de la peine avec le nombre des récidives, « la lutte, dites-vous, était habituellement peu longue, elle « finissait bien vite par la mort du coupable. A la tierce ou « à la quarte fois au plus, c'est-à-dire à la deuxième ou à « la troisième récidive, on prononçait la peine de mort. « C'était la limite où la progression pénale allait prompte- « ment aboutir. Peu à peu cependant les mœurs devin- « rent plus douces. On commença par éloigner le terme « fatal ; entre le crime et l'échafaud il y eut des étapes « nombreuses. » (*Etude sur la Récidive*, page 64.)

Si nous en jugeons par la marche suivie en Savoie, des *Statuta vetera*, aux Royales Constitutions, les choses se seraient passées tout autrement. La législation ancienne fut, en Savoie du moins, la plus humaine, la plus rationnelle. En approchant des temps modernes, elle perd à la

Digitized by Google

fois sa modération et sa base philosophique. Elle le doit peut-être aux doctrines détestables de certains jurisconsultes, qui, vers cette époque, torturaient les lois romaines pour leur faire dire que trois vols, si minimes soient-ils, suffisent pour motiver la peine de mort : *potest pro tribus furtis etiam minimis pœna mortis imponi. (Farinaceus*, quest. 23.)

C'est à cette école rigoriste qu'appartenaient les Deville, les de Bavout, de notre ancien Sénat de Savoie.

S'il en est ainsi, la sévérité exagérée a dû amener une réaction[1]. Les écrits des philosophes, des Beccaria, des Montesquieu et de tant d'autres demandaient une réforme radicale du droit pénal et en posaient les principes rationnels.

Sous cette influence ont été rédigés nos codes modernes, et d'abord le code pénal français, le premier en date. Pour simplifier le texte de la loi et probablement aussi pour éviter une sévérité excessive, ce code n'admet qu'une seule aggravation pour cause de récidive. Le coupable, fût-il retombé dix fois ou cent fois, n'est pas puni d'une peine plus forte que celui qui n'a récidivé qu'une seule fois. Il y a plus : la récidive est devenue générale ; c'est-à-dire qu'elle existe quel que soit le genre de crime ou de délit commis après une première condamnation.

Ces dispositions nouvelles soulevèrent bientôt des critiques. On voulut les expliquer et les améliorer d'abord en 1832, puis en 1863.

[1] Nous n'aurions donc pas marché régulièrement, depuis le moyen-âge, vers un système de plus en plus doux ; mais nous aurions oscillé d'un extrême à l'autre, phénomène qui se produit souvent dans l'allure des idées philosophiques.

Digitized by Google

De ces retouches multiples il est résulté un premier inconvénient : c'est la difficulté de concilier entr'eux ces textes souvent contradictoires. Vous nous citez neuf hypothèses qui ont été imaginées dans le cas de récidive de crimes ou de délits (page 202) ; sur l'une de ces hypothèses, vous discutez sept systèmes différents proposés par des jurisconsultes éminents, et sur lesquels la jurisprudence est loin d'être fixée.

Mais l'obscurité de la loi n'est encore que le moindre mal. La pratique a prouvé l'insuffisance de la peine infligée au récidiviste. Depuis des années, la statistique accuse une effrayante multiplication dans le nombre des repris de justice, surtout en matière de vol et de vagabondage. Le délinquant, après une première rechûte, sait que la justice ne peut rien contre lui. Il s'arrange pour supporter les quelques mois de prison réglementaire dans la morte saison, et recommence indéfiniment sa profession de vol et de vagabondage. Aussi n'est-il pas rare de rencontrer de jeunes voleurs qui en sont à leur dixième ou à leur vingtième récidive!!!

La statistique nous en citait récemment sept, qui ont chacun plus de soixante récidives.

La société s'est justement émue de cette multiplication des repris de justice, qui forment aujourd'hui des légions dans nos grandes villes. Passant d'une excessive clémence à un véritable affolement, le Parlement vient de voter, le 12 de ce mois, une loi qui semble avoir excédé les limites d'une juste sévérité.

Dans notre bon vieux temps, on disait que le condamné a 24 heures pour maudire ses juges. Aujourd'hui, nous n'avons pas la volonté de blâmer, fut-ce même pendant 24 heures, une loi votée, bien qu'elle ne soit pas encore pro-

Digitized by Google

mulguée. Notre Académie peut légitimement exprimer son opinion sur les mesures législatives ou réglementaires qui sont encore en discussion ; mais, quand le législateur a parlé, elle doit donner l'exemple, s'incliner et se taire.

Il lui est seulement bien permis de faire remarquer que la loi nouvelle ne forme, pour ainsi dire, qu'une déclaration de principes, un cadre vide ; que *des décrets à rendre par forme de règlements d'administration publique* auront tout à prévoir, tout à régler. L'article 21 réserve même expressément que la loi ne sera exécutoire qu'à partir de la promulgation de ces règlements.

Ces règlements d'administration publique soulèveront de sérieuses difficultés. Le Commissaire du gouvernement, qui a soutenu le projet devant la Chambre des députés, demandait lui-même un délai de 4 ans et une somme de 20 millions pour réaliser cette réforme. Je crois que c'est peu dire. Pendant que ces règlements s'élaborent, avant que les millions qu'ils exigeront ne soient dépensés, l'opinion publique peut et doit faire entendre sa voix, prévenir de nouveaux mécomptes.

L'article 1 de la loi laisse au règlement d'administration publique le soin de fixer *les lieux dans lesquels pourra s'effectuer la relégation.*

Dès ce premier pas, on se heurte à des obstacles : des Commissaires ont été chargés de visiter les colonies, et de présenter des rapports qui ne sont pas encore rédigés. Seulement, on sait que les principales colonies se sont émues : la Guyane entre autres a énergiquement protesté par l'organe de son Conseil général. A la Nouvelle-Calédonie, autre opposition formulée par les Etats voisins, par l'Australie qui considère comme un danger la proxi-

Digitized by Google

mité des colonies pénitentiaires de la France, et en fait presque un *Casus belli*.

Ce qui est plus grave, c'est l'état sanitaire déplorable de la Guyane, que le gouvernement semble avoir principalement en vue dans ses projets de relégation. Les essais de transportation déjà faits, en 1852, ont donné, en une année, 40 décès sur 100. Comme disait un député : pour la race blanche, la transportation à la Guyanne, *c'est la guillotine sèche*.

Supposons qu'on ait paré à ces inconvénients, ou découvert un lieu de relégation moins meurtrier, il faudra encore (c'est la seconde besogne des règlements à faire), il faudra édicter *les mesures d'ordre et de surveillance auxquelles les relégués pourront être soumis par nécessité de sûreté publique, et les conditions dans lesquelles il sera pourvu à leur subsistance avec obligation du travail, à défaut de moyens d'existence dûment constatés*.

Pour *tous* donc, il faudra construire des logements pour les abriter. Il faudra des ateliers pour les occuper, des cuisines pour les nourrir ; hélas aussi des hôpitaux pour les malades, et des prisons pour les coupables.

Ne faudra-t-il pas des écoles pour eux et leurs enfants, et des temples pour les différents cultes ; des négociants pour fournir les vêtements et les effets indispensables ? Avec cela des logements pour les administrateurs, des casernes pour la force armée, etc., etc., en un mot une ville entière à bâtir dans chacun des lieux de relégation.

Ce n'est pas tout, l'article 18 de la loi impose encore au gouvernement un grand nombre de questions préalables à résoudre :

« Les conditions dans lesquelles le condamné pourra « être dispensé provisoirement ou définitivement de la

Digitized by Google

« relégation pour cause d'infirmité ou de maladie ; les « mesures d'aide et d'assistance en faveur des relégués ou « de leur famille ; les conditions auxquelles des conces- « sions de terrains provisoires ou définitives pourraient « leur être accordées, les avances à faire, s'il y a lieu, pour « le premier établissement ; l'étendue des droits de « l'époux survivant, des héritiers et des tiers intéressés « sur les terrains concédés, et les facilités qui pourraient « être données, à la famille des relégués pour les rejoin- dre. » Il faudra peut-être aussi régler le droit de vendre, de louer, d'hypothéquer les terrains, objet des con- cessions.

On le voit, c'est tout un code civil à rédiger, outre des règlements administratifs, des études financières et écono- miques à mener à bon port avant que la loi ne devienne exécutoire.

Est-ce trop de prévoir un délai de quatre et même dix ans ? Sans manquer de respect, ne peut-on pas supposer que de nombreuses modifications y seront introduites avant cette date éloignée !

Cette loi draconienne servira peut-être d'épouvantail aux récidivistes endurcis : à ce point de vue, elle n'aura pas été inutile, quand même elle devrait rester lettre morte encore pendant des années.

Elle nous aura rendu un autre service, tout à fait inat- tendu. Les justes objections qu'elle a soulevées au Sénat, disons même la répulsion qu'elle y a provoquée, ont fait accueillir avec faveur un projet plus humain, improvisé en quelque sorte par l'un de nos éminents criminalistes, l'honorable sénateur Bérenger.

C'est la loi *destinée à prévenir les récidives* votée par le Sénat, puis par la Chambre des députés, le 12 de ce

Digitized by Google

mois. La loi *répressive* est un remède héroïque, une amputation douloureuse et redoutée : la loi *préventive* est une sage hygiène, qui tâche de conjurer le mal dans l'avenir.

M. Bérenger l'eût désirée plus complète : il demandait l'isolement des détenus dans les prisons en conformité de la loi du 5 janvier 1875, comme base de l'amendement du coupable. Mais le ministre a dû avouer que cette loi n'a pas été exécutée; sur 380 prisons d'arrondissement, il en est aujourd'hui à peine 10, où l'emprisonnement cellulaire soit praticable. Il a soumis aux Chambres une loi destinée à hâter cette réforme, mais en attendant il faudra se contenter de nos prisons défectueuses.

Là du moins, dès cette année, le condamné, après avoir accompli la moitié de sa peine, pourra être mis conditionnellement en liberté, s'il l'a mérité par sa bonne conduite.

Le libéré conditionnel sera confié à des sociétés de patronage, qui faciliteront son placement et lui viendront en aide dans ses besoins. S'il ne répond pas à leurs soins, il sera réintégré dans sa prison.

Si au contraire l'amendement est complet, il obtiendra une réhabilitation qui effacera tout souvenir de sa faute.

Telles sont les principales dispositions de cette sage proposition Bérenger, qui sera prochainement convertie en loi. Avant six mois, les détenus pourront essayer le système des libérations provisoires, système dont l'Angleterre a obtenu des résultats merveilleux.

Singulière surprise ! La loi de relégation, épouvantail des récidivistes, n'a pu être votée qu'après quatre années de débats; elle exige des règlements compliqués, qui en retarderont indéfiniment l'application.

Digitized by Google

La sage mesure préventive a été votée en quelques jours, elle sera peut-être le seul résultat pratique de ces longs et stériles débats!

Ces graves questions sur le châtiment des récidivistes, sur les moyens de prévenir la récidive, ces lois qui ne datent que d'hier et qui ne sont point encore promulguées, vous ne pouviez les prévoir, ni les discuter dans votre savante étude de 1868. Vous les eussiez sans doute commentées et élucidées avec cette connaissance des législations comparées, et surtout avec cette sûreté de jugement dont vous avez donné tant de preuves.

Ne craignez jamais d'aborder au sein de notre Académie des études de législation : les travaux de la Société ont pour objet les *sciences*. Or la science des lois est incontestablement l'une de celles qui doivent nous intéresser davantage.

Loin de nous exposer à un blâme, nous ne faisons que répondre à l'appel de l'État qui a créé, au sein de l'Institut de France, une académie des *sciences morales et politiques*, et qui tout récemment, dans les congrès annuels des sociétés savantes à la Sorbonne, a voulu instituer une section des *sciences économiques et sociales*.

Digitized by Google

APERÇU

DES

INSTITUTIONS MILITAIRES

DE LA MAISON DE SAVOIE

De 1559 à 1796.

DISCOURS DE RÉCEPTION

A L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE SAVOIE

PRONONCÉ

Dans la séance solennelle et publique du 28 mai 1885

PAR

M. ERNEST ARMINJON

AVOCAT, ANCIEN CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE CHAMBÉRY

MESSIEURS,

L'histoire de la Maison de Savoie depuis son origine a été glorieuse mais agitée. Gardienne des Alpes, placée entre de puissants voisins, elle n'a connu la paix qu'à de rares intervalles et n'a pu maintenir son rang, sa fortune, son existence même, que les armes à la main.

Il y eut un moment, à la fin du XVI^e^ siècle, où à force de guerres malheureuses, il ne resta plus à Charles-le-Bon que son épée. Elle tomba en de vaillantes mains. Ce fut en Picardie, à la bataille de Saint-Quentin (1559) qu'Emma-

Digitized by Google

nuel-Philibert reconquît ses Etats. Sage politique autant qu'habile capitaine, le nouveau souverain, à peine investi du pouvoir, traça d'une main sûre le plan dont ses successeurs ne s'écartèrent jamais.

Les guerres de la féodalité étaient terminées. La lutte de François Ier et de Charles-Quint avait ouvert une ère nouvelle, celle des grands Etats absorbant dans leur orbite, entraînant dans leurs mouvements les souverainetés de moindre importance qui gravitaient autour de leurs frontières.

Etabli sur les deux versants des Alpes, le duc de Savoie plus que tout autre avait à compter avec les deux puissances rivales. Possesseur du territoire qui forme aujourd'hui, à peu de chose près, trois de nos départements, le duché de Savoie, la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex, il avait pour limites du côté de la France la Saône et il touchait aux portes de Lyon. C'était un magnifique joyau que ces provinces, berceau de la Monarchie, peuplées d'une noblesse nombreuse et vaillante, de sujets fidèles et dévoués, mais joyau convoité de la France qui aspirait à rejoindre les Alpes, convoité aussi par Berne, jalouse d'étendre son influence et ses doctrines.

La défense du territoire situé entre la Saône et le Rhône était presque impossible au duc de Savoie, il est à peine besoin de le faire remarquer. En 1601, vingt-un ans après la mort d'Emmanuel-Philibert, la Bresse, le Valromey, le pays de Gex et la plus grande partie du Bugey n'appartenaient plus à son successeur. Charles-Emmanuel Ier les avait cédés à Henri IV en échange d'autres possessions plus importantes dont nous parlerons bientôt.

Des deux clefs assurant au duc de Savoie la possession de ce qui lui restait en deçà des monts, une seule, Montmélian, était en son pouvoir. Genève lui manquait et lui

Digitized by Google

manqua toujours. Charles-Emmanuel Ier ne négligea aucune occasion pour s'en rendre maître ; l'*Escalade* tentée dans la nuit du 23 décembre 1602 est trop connue et elle a été trop bien racontée par l'un d'entre vous, Messieurs [1], pour qu'il y ait lieu d'en rappeler les dramatiques incidents. Après cet échec, Charles-Emmanuel parut se résigner, attendant une occasion qui ne se présenta jamais. En 1605, dans les instructions tracées de sa main et destinées à son successeur, il formulait sans ambages sa pensée : « Ne sera jamais maître de la Savoie qui ne possédera pas Genève et rien ne doit être omis pour s'en emparer, mais rien ne doit être tenté pendant que vivra le roi de France (Henri IV) ; ce serait s'attirer une guerre ; si je l'ai essayé, c'est à un moment et dans des circonstances où je n'avais rien à craindre de lui. Après sa mort, on mettra en œuvre les moyens que fera connaître le sieur d'Albigny et dont nous avons plus d'une fois conféré [2]. »

La France donc, pas plus que Berne, ne se souciait de voir le duc de Savoie à Genève. Henri IV, en 1598, Mazarin en 1645 déclinèrent toute entente sur ce point. Plus tard lorsque Charles Emmanuel II fut en âge d'être marié, Mazarin eut l'ambition de faire asseoir sa nièce, Olympe Mancini, sur le trône de Savoie ; ni Madame Royale [3] ni son fils n'agréèrent ce projet, le trouvant au-dessous de la dignité de leur Maison. Un refus ouvert eut toutefois aliéné l'es-

[1] M. d'Arcollières, *Discours de réception à l'Académie.*

[2] Carutti, *Storia della diplomazia della Corte di Savoja*, tome II, page 25.

[3] Christine de France, fille d'Henri IV, femme de Victor-Amédée Ier, tutrice et régente, de 1637 à 1648, pendant la minorité de son fils Charles-Emmanuel II ; son influence dans le gouvernement dura autant que sa vie.

Digitized by Google

prit du puissant cardinal ; on lui répondit en demandant ce que l'on savait bien qu'il ne pouvait accorder, toute liberté sur Genève. Mazarin ne se méprit pas sur cette défaite et il chercha pour sa nièce un autre parti. De nouvelles visées sur Genève et sur la rive droite du lac Léman, ancien domaine de la Maison de Savoie, se manifestèrent sans plus de succès après 1656. On serait allé cette fois, jusqu'à offrir Nice à la France en retour de son adhésion [1].

Le duc de Savoie eût-il possédé Genève, ses possessions de ce côté des Alpes restaient toujours imparfaitement protégées. Séparées du reste des Etats par de hautes montagnes que traversaient de rares et difficiles chemins exposés en plus d'un endroit aux surprises de l'ennemi, on ne pouvait y entretenir une armée de quelque importance sans mettre en péril les provinces de l'autre versant et sans exposer cette armée elle-même à être coupée de ses communications.

Aussi la guerre en Savoie se borna le plus souvent à de simples combats d'avant-postes et à la défense de quelques places dont une seule, Montmélian, avait une réelle importance et pouvait occuper sérieusement l'ennemi.

A un point de vue plus général et en se préoccupant de la sûreté des Etats d'outre monts, quelle est pour une armée ayant en Italie sa base d'opération, la valeur défensive de la Savoie? Ce point controversé échappe au cercle ordinaire de mes études et je ne me reconnais aucune compétence pour le traiter ou le résoudre.

Les contreforts qui des hauts sommets descendent vers le Rhône en pentes étagées ont été comparés à un glacis

[1] Carutti, tome II, pages 538, 540.

Digitized by Google

couvrant le corps du rempart; mais suivant d'autres, les tranchées qui sillonnent ce glacis et conduisent au pied même du rempart ne sont-elles pas un péril pour la défense?

Tout le long du rempart et parallèlement à sa crête, on s'est plu à montrer un fossé formé par les vallées profondes qui l'entourent. Il y a un fossé, soit; mais la valeur d'un fossé dépend des moyens qu'a le défenseur de s'y mouvoir librement, d'y entrer et surtout d'en sortir; à défaut ne court-il pas le risque de s'y trouver enfermé?

Le massif des Bauges, a-t-on dit, est un bastion, un fort détaché fermant l'accès des vallées de l'Isère et de l'Arc. Je le veux bien, répond le contradicteur; mais la gorge de ce bastion n'est-elle pas ouverte du côté de la France et son escarpe ne regarde-t-elle pas l'Italie?

Dans le difficile art de la guerre, moins que dans tout autre paraît-il, on ne connaît de vérités absolues, ni de système qui ne soit exposé à recevoir un démenti, pas plus qu'il n'existe d'armée invincible et de place forte qui ne puisse être tournée ou enlevée. L'état moral d'un pays, ses ressources en argent, le nombre et la valeur de ses soldats, l'habileté ou la promptitude d'un général et cet élément fugitif, instable, que l'on nomme l'occasion ou la fortune, contribuent autant et plus que tout le reste au succès.

De 1597 à 1598, Charles Emmanuel Ier a vaillamment soutenu la lutte en Savoie contre Lesdiguières. En fait, à cette seule exception près, les armées françaises chaque fois qu'elle se sont présentées à l'entrée des Alpes n'ont rencontré jusqu'aux plateaux les plus élevés qu'une faible résistance. Les petites places espacées sur notre sol ont sans doute fait leur devoir et mis à couvert leur honneur; quelques-unes, Rumilly en est un exemple, se sont acquis

Digitized by Google

quelque gloire; mais ce fut tout. Henri IV en 1600, Louis XIII en 1630, Louis XIV en 1690 se heurtèrent à un seul obstacle, facilement tourné d'ailleurs, celui que leur opposa Montmélian, et Montmélian rasé en 1706 ne fut même pas reconstruit. Les armées de la République en 1792 arrivèrent presque sans coup férir aux crêtes du Petit Saint-Bernard et du Mont-Cenis; là seulement une ligne de défense fut établie.

En 1742, les Espagnols furent arrêtés un instant à l'entrée des vallées de l'Arc et de l'Isère par les milices savoyardes qui se levèrent à leur approche. Charles-Emmanuel III voulut seconder ce généreux effort ; on sait la suite de cette désastreuse campagne. Menacé dans ses communications, le roi de Sardaigne dut repasser les Alpes en plein hiver. « Cette entreprise malheureuse, remarque un écrivain dont le nom fait autorité, avait été exécutée par le Roi, contre l'avis du Conseil... Depuis lors, il ne franchit plus les Alpes, et il ne considéra ce qu'il possédait au-delà de ces montagnes que comme un domaine sans défense qui devait lui échapper un jour [1]. »

La Savoie fournira aux armées de ses princes un précieux contingent, elle tiendra à distance le puissant voisin d'au-delà du Rhône, elle préviendra de sa part une trop brusque agression et permettra d'établir sur les hauts sommets une solide avant-garde. A cela se bornera son rôle. C'est en Piémont, au milieu du vaste cirque enserré par les Alpes que les troupes de la Maison de Savoie pourront aisément se mouvoir, faire face à l'une et à l'autre frontière et résister avec succès à l'ennemi même supérieur en nombre qui pénètrera dans cette enceinte.

[1] Henry Costa de Beauregard, *Mémoires historiques*, t. III, p. 291.

Digitized by Google

Emmanuel-Philibert l'avait compris lorsque, avec cette intuition que donne le génie, il fixa la capitale de ses Etats à Turin devenu par ses soins une place de premier ordre.

De ce côté cependant, en 1559, la situation ne semblait guère plus favorable que sur l'autre versant. Le duc de Mantoue, après lui viendront les Espagnols, était établi sur les collines du Montferrat au cœur même du Piémont. Deux portes ouvertes dans l'enceinte des Alpes, je veux dire deux vallées débouchant à quelques lieues de la capitale, la vallée de Pignerol et le marquisat de Saluces, étaient au pouvoir de la France et offraient un libre passage à ses armées. De son palais, suivant une image qui n'a rien de trop exagéré, le duc de Savoie entendait battre les tambours de la garnison française établie à Carmagnole, sur les bords mêmes du Pô.

On sait au prix de quels sacrifices fut obtenue la cession de ces deux vallées. La Bresse, le Bugey, le pays de Gex, riches provinces, livrées en 1601 au traité de Lyon en échange du marquisat de Saluces, payèrent la rançon de maigres pâturages. Le duc de Savoie cédait, a-t-on dit, autant de gentilshommes qu'il acquérait de paysans. Henri IV, suivant un autre mot, faisait une paix de marchand, il donnait peu et gagnait beaucoup. Charles-Emmanuel faisait une paix de prince, il obtenait ce qui ne saurait être trop payé, son indépendance et la liberté de ses frontières. Ce ne fut pas sans regrets toutefois, et sans esprit de retour qu'il se résignait à abandonner les rives de la Saône. Dans les instructions de 1605 déjà citées, il insiste sur l'utilité de recouvrer cette partie de ses Etats. En 1631, Victor-Amédée Ier tentera de négocier ce retour. Quelques années plus tard, dans les pourparlers de la

Digitized by Google

paix de Munster, c'est la France elle-même qui proposera de rétrocéder certaines parties de la Bresse et du Bugey en échange de possessions dans la vallée de Pignerol. Madame Royale qui dirigeait les négociations pendant la minorité de Charles-Emmanuel II, son fils, trouva le prix trop élevé [1].

En somme, la France était chez elle dans le bassin du Rhône, le Piémont était chez lui dans la vallée de Pignerol recouvrée au prix de longues guerres et de lourds sacrifices ; ces projets d'échange ne pouvaient aboutir.

Après la France, l'Espagne à son tour et les Impériaux laisseront libre le sol du Piémont. Le plan tracé par Emmanuel-Philibert semble accompli. De même que Louis XIV avait fait son pré carré, suivant l'heureuse expression de Vauban, le duc de Savoie devenu le roi de Sardaigne possède le sien. Adossé aux Alpes, il est maître jusqu'aux rives du Tessin. Qui sait ? Le Tessin, un jour, pourra être franchi ; l'Adda, le Mincio, l'Adige lui même le seront à leur tour et l'Isonzo servira de frontière ; de Turin, la capitale passera à Milan ; la Maison de Savoie, arbitre entre la France et l'Allemagne, assurant la liberté du surplus de l'Italie, possédera dans le nord de cette contrée le royaume le plus beau qui se puisse imaginer ! Emmanuel-Philibert a pu former ce rêve ; sa pensée assurément n'allait pas au-delà.

La défense de la Savoie semblait difficile en 1559 au vainqueur de Saint-Quentin ; combien plus l'était-elle devenue après le traité de Lyon et l'échec des entreprises sur Genève ?

[1] Carutti, tome II, page 191.

Digitized by Google

A Brusolo, le 25 avril 1610, Charles-Emmanuel Ier et Henri IV, devançant de deux siècles et demi une partie des accords qui, dans un tout autre esprit et avec des visées bien différentes, devaient se renouveler à Plombières, avaient conclu un traité d'alliance en vue de conquérir le Milanais et les places importantes, Valence et Alexandrie, que les Espagnols possédaient enclavées dans le Piémont. A Brusolo comme à Plombières, un projet de mariage était écrit entre les lignes du traité. L'entrée en campagne avec 30,000 fantassins, 4,000 chevaux et 40 pièces d'artillerie, force considérable en ce temps, devait avoir lieu le 19 mai. Cinq jours avant, le 14 mai, Henri IV tombait assassiné et sa mort rendait inutiles des stipulations dont le succès ne semblait pas douteux.

Est-il vrai qu'en échange des avantages considérables assurés à Charles-Emmanuel par ce traité — le territoire et les places à conquérir devaient lui être remis en entier — ce prince ait consenti en vertu d'une clause secrète la cession de la Savoie? Un auteur l'a récemment affirmé. Suivant nous, rien ne le prouve. Mais rien n'exclut que la pensée de cette cession se soit présentée à l'esprit des parties contractantes. L'article 3 du traité est ainsi conçu :

« Sur la déclaration de la récompense que demandait Sa Majesté du duché de Savoie, au lieu de la conquête de celui de Milan pour lequel le Roi employait ses forces et moyens, Son Altesse serait demeurée d'accord que lorsqu'elle sera en possession de la ville et du château de Milan, elle remettra toute la forteresse entière du fort et château de Montmélian pour le faire démolir et raser incontinent. Bien entendu que la conquête dudit duché de Milan demeurera tout entière au profit de Son Altesse[1]. »

[1] *Traités publics de la Maison de Savoie*, tome I, page 284.

Digitized by Google

Céder Montmélian ou le démolir, ce n'était pas céder la Savoie assurément ; c'était tout au moins en remettre la clef, et qui remettait une clef à Henri IV devait s'attendre à le voir avant peu dans la maison.

A partir de 1559, la politique de la Maison de Savoie était orientée vers l'Italie. Le traité de Brusolo, signé par le fils d'Emmanuel-Philibert neuf ans après celui de Lyon, accuse un plan trop visible pour être dénié. Quels que fussent les liens qui existaient entre cette Maison et les provinces d'où elle était sortie, elle avait clairement entrevu la difficulté de les conserver. Pourquoi d'ailleurs ces luttes obstinées au nord des Alpes, alors que sur l'autre versant s'offraient de brillantes compensations ? L'Italie a toujours exercé sur les ambitieux et les conquérants un irrésistible attrait.

Victor-Amédée II, à son tour, constatera l'impossibilité, avec les forces limitées dont il dispose, de soustraire la Savoie aux armes de son puissant voisin; en 1704, il proposera de la neutraliser. Le projet agréait à la Suisse qui y voyait une garantie de plus pour sa sécurité ; il échoua devant l'opposition de la France intéressée à se ménager un passage vers les Alpes. La France consentait bien à la neutralité du Chablais et du Faucigny, cette neutralité ne lui créant aucun obstable et ne pouvant que favoriser ses projets ; mais ce n'était pas ainsi que l'entendait Victor-Amédée II; il prétendait en neutralisant la Savoie tout entière être exonéré du soin de combattre tout à la fois au-delà et en deçà des monts [1].

Cette neutralité limitée dont ne voulait pas le duc de Savoie et qu'acceptait la France fera partie des

[1] Costa de Beauregard, *Mémoires historiques*, tome III, page 68.

Digitized by Google

stipulations de 1815 ; n'est-il pas curieux d'en trouver la pensée en 1704 ?

A l'aide de quels moyens la Monarchie de Philibert-Emmanuel qui, en 1559, comptait 1,200,000 habitants ruinés par la guerre, voués presque exclusivement aux travaux de l'agriculture, a-t-elle mis en mouvement des armées, conclu des alliances, réalisé enfin ses projets?

L'alliance de la Maison de Savoie, gardienne des Alpes, s'imposait dans une certaine mesure à chacun de ses voisins qui la sollicitaient tour à tour. Mais d'autres causes encore se sont réunies pour rendre cette Maison plus forte et son amitié plus recherchée que l'étendue de ses Etats et le nombre de ses sujets semblaient le comporter : sa persévérance d'abord à suivre un dessein nettement conçu et l'attention que chaque souverain, sans en excepter un seul, depuis Emmanuel-Philibert, a donné aux affaires de l'Etat et aux moindres détails du gouvernement. Dans la Maison de Savoie, il n'y avait de premier ministre et de général en chef que le souverain lui-même. Jusqu'à la tourmente soulevée par la Révolution française, sauf peut-être le dernier, tous ont été à la hauteur de leur mission.

Les peuples se montrent reconnaissants à ceux qui les gouvernent comme ils doivent être gouvernés, comme ils aiment à être gouvernés, avec sagesse, avec justice, avec fermeté et avec cette sollicitude qui est d'un père autant que d'un souverain. La Savoie pendant des siècles a été ainsi traitée et jusqu'aux derniers instants de son union, alors même que l'heure des désenchantements semblait arrivée, elle a continué à ses princes l'aide que ceux-ci en retour étaient fondés à lui demander. A tous les degrés de la hiérarchie quand le chef accomplit son devoir, le subor-

Digitized by Google

donné fait le sien. Cette seule recette contient tout l'art de conduire et de gouverner.

Jamais à la Maison de Savoie, dans les circonstances les plus difficiles, la fidélité et le dévouement n'ont fait défaut, et, chose singulière, nulle part ces maîtresses vertus ne se montreront plus solides que dans notre Savoie, destinée à se détacher tôt ou tard de la Monarchie. En 1600, en 1630, en 1690, en 1742, en 1792 même, nous en trouvons les preuves ; elles n'ont pas été moins éclatantes de nos jours. En 1859, au moment de la guerre contre l'Autriche, l'annexion de la Savoie à la France était un pacte conclu, un fait presque accompli ; en versant leur sang sur les champs de bataille de Montebello, de Palestro, de Solferino, les soldats savoyards combattaient pour un intérêt désormais étranger. Ont-ils montré une moindre valeur? D'une main, nos députés au Parlement de Turin votaient contre les entraînements de la politique italienne, de l'autre, ils montraient à la brigade de Savoie le chemin du devoir et de l'honneur, et jusqu'à la dernière heure celle-ci a prodigué ses efforts pour une cause qui n'était plus la nôtre.

Le calcul tenait-il en ce temps-là une moindre place dans la vie? Je ne sais. Chacun faisait son devoir sans regarder au delà. C'est la bonne manière, il faut le croire ; de même que les familles, les peuples ne se maintiennent et ne gardent leur honneur qu'à ce prix.

Les ressources que lui prêtait sans marchander le dévouement de ses sujets, la Maison de Savoie les a mises en œuvre avec une sagesse qui n'a pas moins contribué que tout le reste aux succès de sa politique. Avec peu d'argent, en imposant au pays une charge relativement modérée, entretenir un état militaire suffisant ; être prêt à

Digitized by Google

repousser les attaques parfois inopinées d'armées nombreuses et aguerries; se tenir en mesure de faire en tout temps rechercher leur alliance, tel est le problème que les princes de cette Maison ont habilement et heureusement résolu. Comment ils y sont arrivés, ce modeste aperçu servira peut-être à l'expliquer.

I

L'attention des princes de la Maison de Savoie aux affaires de l'État se traduit entre autres signes par une correspondance qui ne néglige aucun détail et où l'intervention personnelle du souverain est attestée par sa signature mise au bas de chaque lettre. Le souverain ne se borne pas à signer; plus d'une fois il complète de sa main les instructions formulées dans sa dépêche. Je dois à une obligeante et gracieuse amitié la communication de documents originaux auxquels vous me permettrez de faire quelques emprunts. Ces papiers jaunis, malgré leurs phrases un peu longues, leur orthographe démodée, malgré les locutions perdues, à cause de cela peut-être, offrent à ceux qui les manient un irrésistible attrait; puissent-ils n'en pas trop perdre en subissant la lecture que je ferai; si le traducteur est l'ennemi justement redouté de l'écrivain, le lecteur est bien plus dangereux et plus traître encore.

La campagne de 1597 s'est ouverte au mois de juin[1].

[1] L'objectif de Lesdiguières était d'isoler la Savoie du reste des Etats en se rendant maître, sans s'arrêter devant Montmélian, des hauts cols qui de la Tarentaise et de la Maurienne ouvrent sur le Piémont. La promptitude de Charles-Emmanuel Ier déjoua ce plan.

Digitized by Google

Charles Emmanuel Ier est en Savoie, il commande en personne. Conduire les troupes placées sous sa main ne suffit pas à sa vigilante activité. Du bivouac il envoie des ordres aux détachements les plus éloignés; il pourvoit à tout, aucun détail ne lui échappe.

Le baron de la Val d'Isère, colonel du régiment des milices de la Tarentaise, garde avec une portion de ce régiment les barricades construites au col de Tignes. Le 6 juillet, Charles Emmanuel lui écrit de Montmélian :

Très cher bien amé et féal, nous avons receu deux de vos lettres. La première qui nous fust rendue en Aouste nous fist prendre assurance du passage de Tignes par le bon ordre que vous y aviez donné et la belle résolution vostre à bien le déffendre ; chose certainement qui nous a esté singulièrement agréable et nous a confirmé en l'opinion que nous avions de votre valeur et affection à notre service. La dernière que nous avons reçeue en ce lieu contient le renvoy que vous avez fait des Valdaoustains voyant que l'ennemi avait rebroussé chemin, avec la résolution toutefois de défendre ces barricades avec ceux qui vous restent de votre régiment, ce que nous avons treuvé très à propos attendu que ayant à faire avec un ennemi rusé il ne faut s'endormir sur sa démarche ains est requis de demeurer sur sa garde en toutes les advennes. Or d'autant que nous avions faict acheminer notre infanterie piémontaise du costé de la vallée de Pont qui vient à la montagne de la Galise pour descendre en la Val-d'Isère, faisant par ce moyen avance de trois ou quatre journées de plus qu'il eust fallu emploier pour donner le tour par le Val-d'Aouste, et devenant incertains si le dict passage aura encore pu être effectué, causant le mauvais temps pluvieux et venteux qui règne dès deux jours en ce, vous regarderez à la reçeue de ceste, de nous donner incontinent

Digitized by Google

advis de ce que vous aurez appris du dict passage de l'espérance et certitude d'iceluy, afin que s'il y a lieu qu'il se puisse faire nous sachions à quel jour nous devrons attendre la dicte infanterie..... De Montmélian, ce 6 juillet 1597. CH.-EMMANUEL.

Le 9, le 11, le 12, le 14 juillet, nouvelles lettres datées de Conflans ;

Nous citons l'une de celles du 12 juillet :

... Nous vous avons escrit de mettre votre régiment sur pied en la meilleure diligence possible et ceste sera pour vous dire en réplique d'ycelle que apprès avoir donné bon ordre à l'asseurance du passage de Tignes [1] par le moïen du Sr de la Tour vostre frère que vous y laisserez avec deux cents hommes vous aïez à ramasser tout ce que vos pourrez en plus grand nombre des gens de vostre régiment et viendrez avec iceux loger au lieu d'Aigueblanche d'où vous nous donnerez incontinent advis de vostre arrivée afin de recueillir de nous l'ordre de ce que vous aurez à fere de plus et confiant qu'en cecy vous ne ferez aulcune perte de temps puisque vostre venue est par vous désirée pour occasion urgente... De Conflans, ce 12 juillet 1597. CH.-EMMANUEL.

Autre lettre, du 15 juillet :

..... Estant sur le point de desloger d'icy pour nous rapprocher de l'ennemy, nous avons faict état de retirer en notre armée le régiment du baron de Loissy qui se treuve présentement à Aigueblanche qui en délogera dès demain et vous

[1] Tignes, Moûtiers, Aigueblanche, Briançon, Blay, points situés au débouché des passages qui, de la vallée de l'Arc restée sans défense, pouvaient conduire dans celle de l'Isère.

Digitized by Google

prendrez incontinent la garde de ce lieu-là notamment du pont qui est de l'importance que scavez et ce ferez vous avec deux cents hommes de votre régiment et quelques païsans que vous pourrez ramasser. Vous en donnerez aultres deux cents de renfort au sieur de Bussy pour la garde de Mostiers après en avoir laissé tout autant en Tignes sous la charge du sieur de la Tour votre frère. Mais d'autant que le régiment du dit sieur de Loissy en deslogera dès demain vous arregarderez de vous y rendre tout incontinent suivant ce que vous dira le marquis d'Este de notre part estant par nous dépêché pour pouvoir à toutes choses requises pour la conservation de cette province.

Le lendemain 16 juillet, le marquis d'Este envoyé à Moûtiers, « pour establir l'ordre qu'il plait à S. A. être observé pendant qu'il sera du costé de l'ennemy en sa poursuite et chasse de ses Etats... » fait savoir au baron de la Val-d'Isère, « que de concert avec le sieur de Bussy, il doit faire toutes diligences pour la garde de cette province de sorte que les ennemis n'y puissent donner empêchement... Il aura soin de tous les endroits qui peuvent être surpris comme Mostiers, Aigueblanche, le château de Briançon dont il fera renforcer la garnison à suffisance parce qu'il en a été levé les soldats du sieur de Loissy qui y étaient de renfort jusqu'à présent..... Il fera le possible pour pourvoir de ses troupes le château de Blay, afin de renvoyer à son régiment la compagnie qui s'y trouve en garnison..... Il ne se fera faute de rompre tous les ponts qui se trouvent sur la rivière, etc. »

Le 19 juillet, Charles-Emmanuel est à Miolans :

..... Nous avons veu, répond-il au baron de la Val-d'Isère, ce que vous nous escrivés concernant le manque-

Digitized by Google

ment des armes dont vous avez de besoing pour le restant de votre régiment ; sur quoy nous vous dirons que pour le besoing que nous en avons il convient nécessairement que vous mettiez tous les six cents hommes sur pied à l'effect contenu en nostre dernière lettre et exécution de l'ordre que le marquis d'Este vous a laissé ; et nous escrivons au marquis de Lullin afin de vous faire donner d'armes de celles que nous faisons venir de Piedmont. Cependant faites diligence d'en ramasser de votre côté et continuer à l'accoutumée vigilance pour la conservation de ce que nous vous avons laissé en garde et que Dieu vous ait en la sienne.

Les lettres se succèdent nombreuses, toutes signées de Charles-Emmanuel :

Ceste sera pour vous dire qu'aïez à donner promptement au sieur de Saint-Paul huict arquebusiers pour s'aller rendre dans le chasteau de Blay de quoy ne ferez faute. De nos armées de Miollans, ce 27 juillet.

Nous sommes advertis que ceux qui sont à la Charbonnière[1] commencent à trotter qu'est à craindre qu'ils ne viennent à quitter la place. Nous vous en avons voulu donner advis à ce que vous continuiez à fere bonne garde.... De Miollans, ce 27 juillet.

.... Nous sommes advisé que l'ennemi fait remonter ses forces contre la Maurienne que n'est pas sans quelque des-

[1] Près d'Aiguebelle, dans la vallée de l'Arc. — On remarquera la position des deux armées. Charles-Emmanuel, qui n'a de communications avec le Piémont que par la Tarentaise, s'aventure à descendre le long de la rive droite de l'Isère jusqu'à Barraux; il ira même jusqu'à Chambéry. De son côté, Lesdiguières sur l'autre rive remonte jusqu'à l'entrée de la Maurienne et fait pénétrer ses troupes dans cette vallée où une marche hardie de son adversaire réussira à les enfermer.

Digitized by Google

sein sur vos quartiers et par ce demeurez avec bonne garde... De Miollans, ce 3 août.

Le 11 août, le duc de Savoie est à Sainte-Hélène-du-Lac :

Ayant escrit au sieur de Bussy de s'en venir avec sa trouppe en nostre armée et au capitaine Stella de venir à Conflans à la garde de cette ville avons bien voulu vous en donner advis et dire que vous ferez service très agréable d'avoir bien l'œil à ce qui est de la conservation de Mostiers et Aigueblanche ainsi que confions qu'avec toutes diligences vous ferez..... Ce 11 aoust. Au baron de la Val-d'Isère à Mostiers.

Le 13, en vue de l'ennemi avec qui il aura le lendemain une affaire sérieuse, S. A. mande au baron de la Val-d'Isère :

Ayant eu advis que l'ennemy a fait passer mille hommes en Maurienne, ce que n'ayant faict sans quelque dessein, vous en avons bien voulu donner avis à cette fin qu'ayez l'œil partout pour vous garder de surprise.

Le 16 août, le surlendemain du combat des Mollettes, autre lettre datée de Chapareillan :

Nous avons repassé la rivière avec toute notre armée en l'intention de reprendre notre chemin vers Mombonod et nous y fortifier et rendre toutte la vallée de Grisevoudan (*sic*) contribuable à nous. Et d'autant que l'ennemi pourrait prendre argument de vous aller attaquer mesmes que nous avons vu que leur cavalerie tourne la teste de ce costé là nous avons bien voulu vous dire que vous aiez à demeu-

Digitized by Google

rer sur votre garde en toutes les advennes et nous dépêcherez incontinent les advis que vous en aurez par ce même porteur... car en cas que l'ennemy allast de ce costé là nous rebrousserons tout aussitôt chemin pour vous aller soutenir..

Le 17 août, Charles-Emmanuel porte son camp à Barraux où il met la main sans tarder un seul jour à la construction d'un fort, entreprise qui ne lui a guère profité, comme on le verra plus loin. Sa correspondance n'est pas interrompue :

Nous sommes averti que l'ennemi a fait passer la riviére à ung régiment d'infanterie du Sr de Créqui et quelque cavallerie du costé de Conflans et Tarentaise... nous advisons d'être sur vos gardes. De Barraulx, ce 27 août.

La lettre qui suit ne porte pas l'indication du lieu où elle est adressée. Le baron de la Val-d'Isère était à Moûtiers le 27 août ; il s'y trouvait encore le 9 septembre ; tout semble indiquer que c'est à Moûtiers que Charles-Emmanuel lui envoyait ses instructions le 2 septembre :

Nous avons eu pour très agréable d'entendre le commencement qui se donne à la réparation de ce lieu lequel vous solliciterez de vostre costé en tenant main que ne soit commis ni abus ni surcharge au préjudice de nostre peuple assez aggravé d'ailleurs. Nous n'entendons que la réparation susdite s'étende delà la rivière pour ne causer la ruyne des maisons dont la vostre fait mention et suffira de s'accomoder de deçà au moindre dommage de la ville que faire se pourra puisque ce n'est pas fortification permanente et le tout avec l'avis du Filippi et assistance du juge mage et auditeur Delachenal.

Digitized by Google

La diligence dont est vostre frère La Tour à Aigueblanche pour se barraquer et fortifier nous est semblablement agréable comme aussy les advis que nous avez envoyé du costé de Maurienne sur lesquels nous ferons entendre nostre volonté lorsque le temps le portera sans laquelle vous n'entreprendrez rien en gros pour ne rien hasarder mal à propos car toutes choses viendront bien à point avec peu de temps..... Du camp de Barraulx, ce 2 septembre 1597.

Du même lieu, Charles-Emmanuel répond au baron de la Val-d'Isère, qui trouvant son régiment moins bien traité que d'autres, avait écrit de Moûtiers pour se plaindre :

Nous avons reçeu diverses lettres vostres, avec les mémoires que vous nous avez faict présenter et le principal poinct d'ycelles consiste en la plaincte que vous faites de l'ordre qu'avons envoïé pour l'établissement de rations cy devant faict par le Président Berliet[1] surintendant des vivres, dont nous sommes émerveillé puisqu'il est conforme à ce qui se baille aux aultres régiments de Savoie dont les chefs, qui sont ce que savez, se contentent en ce qui les concerne et leurs officiers. Quant aux soldats six sous par jour et un pain reviennent au calcul qu'en avons faict à vingt florins[2] de paie par mois qui est le même de ce qui se donne à ceulx qui sont en l'armée, et ne serait pas raisonnable que les vôtres qui sont à couvert et comme chez eux en eussent davantage. Aussy n'est-ce pas une guerre étrangère, c'est pour notre service et pour la conservation de leur patrie et par conséquent ne se doibvent pas rechercher ces avantages si grands, mais se contenter d'un entretenement médiocre.

[1] Jean-François Berliet, président au Sénat de Savoie.

[2] Le florin, monnaie de compte, valait en 1717, date de son abolition, 79 centimes de notre monnaie.

Digitized by Google

Vous vous accomoderez doncques à ceci pour bien peu de jours passés lesquels nous entendons nous servir de ce régiment ailleurs et par ce le ferez tenir prompt et libre pour marcher au premier advis. Du camp à Barraux ce 8 octobre 1597.

Le florin étant de douze sous, on voit par cette lettre que la ration de pain quotidienne du soldat était évaluée à deux sous.

Suivent plusieurs lettres datées de Montmélian et d'Haute-Combe où Charles-Emmanuel passe les derniers jours de l'année 1597 ; le 21 janvier 1598 il écrit de Chambéry :

... Sur les remontrances que nos bien amés subjects de notre province de Tarentaise nous ont faictes des charges qu'ils souffrent pour l'entretenement des gens de guerre dont la continuation leur est impossible et sur la confiance que nous avons en leur fidélité avec laquelle ils pourront durant ce temps d'hiver se conserver d'eux mesmes suivant l'offre et submission qu'ils nous en ont envoié faire, nous avons ordonné que toute la soldatesque en sortira et que par ce moyen ils seront déchargés de toute sorte de contribution hormis de celle de la compagnie de... don Amédée notre frère. En observation de quoi nous avons advisé de vous dire que vous aïez à en sortir avec votre régiment et iceluy conduire a Conflans où nous envoierons commission pour passer la monstre (*revue*) afin que suivant ycelle nous fassions pourvoir à son entretenement, entendant que de la reçeue de ceste toutes rations soient supprimées.

Le 8 mars, Créqui, gendre de Lesdiguières, surpris et cerné par Charles-Emmanuel au-dessus de La Chambre en Maurienne, dut mettre bas les armes. Ce succès auquel

Digitized by Google

servit de revanche la prise du fort récemment construit à Barraux etque Lesdiguières enleva le 15 mars, mit fin à la campagne. Le 2 mai la paix était signée à Vervins.

Après deux ans inutilement employés par Charles-Emmanuel à négocier la restitution du marquisat de Saluces, Henri IV pour couper court à une alliance avec l'Espagne que le duc de Savoie vient de conclure, rentre brusquement en campagne.

Le 13 août 1600, Lesdiguières passe la frontière et tombe à l'improviste sur Montmélian. La ville est enlevée ; mieux gardée, la citadelle a le temps de fermer ses portes, mais Lesdiguières passe outre et la Savoie est envahie. La nouvelle en parvient à Charles-Emmanuel au Château de Rivoli, à quelques lieues de Turin. Surpris mais non déconcerté, il mande, le 15 août, au baron de la Val-d'Isère qui, au commandement de la milice de Tarentaise, joint la qualité de gouverneur de Conflans :

..... Nous avons heu l'advis de l'accident survenu en la ville de Montmélian que tout aussitôt vous aurez scu, qui nous donne néault moings occasion de vous dépêcher Romagnan pour vous advertir de vous tenir sur vos gardes attendant l'ennemi par dellà qui sera bientôt avec de bonnes forces. Cependant vous donnerez l'ordre que les barricades de Tignes du Mont-Iseran soient bien gardées. Et pour ce faire vous y placerez un bon chef pour y commander. Dès demain nous faisons partir le sieur d'Albigny avec des troupes et le lendemain nous le suivrons pour arriver à temps et arrêter sur pied tant de mouvement.

Vous aviserez de faire jeter dans Conflans la plus grande quantité de grains et d'hommes que faire se pourra puisque

Digitized by Google

vous nous écrivez qu'il est de grande garde, tenant bon compte de tout ce que vous prendrez du dehors pour en faire raison à qui il appartiendra. Tenant bon à ce que les soldats vivent avec toute la modestie (*modération*) qu'il se convient pour la pouvoir durer.

En signant cette lettre, dictée suivant l'usage à l'un de ses secrétaires, Charles-Emmanuel ajoute de sa main :

Je vais et croyez que je mène de si bonnes troupes que j'espère avec l'aide de Dieu de réparer le tort que nous ont faict l'ennemi. Je vous prie soutenez de place jusqu'à mon arrivée.

Autre lettre du même jour, 15 août :

Par le baron de Lilli (*sic*) vous aurez entendu ce qu'avions à vous dire allors de son partement (*départ*) sur l'entretenement de votre levée pour laquelle nous dirons à présent qu'aïez à la diligenter comme aussi de faire tenir prompte la milice de votre colonnellat à cette fin que sortant votre troupe de Conflans, en même temps ladite milice y puisse entrer. Sera bien en cependant que vous faittes faire les barricades de Tignes sur le Mont-Iseran.

Troisième lettre, encore du même jour :

Nous écrivons à Compois qui est dès maintenant à Aiguebelle avec les munitions de guerre, de vous faire conduire promptement dix barils de poudre, six balles de mèches et du plomb à proportion, vous lui enverrez au rencontre afin que si le manquement de voitures ne lui permettait pas de le faire si promptement, vous les puissiez faire charger et recevoir à temps. Au reste nous reposons sur vous de l'assurance

Digitized by Google

de Conflans et nous assurons que vous pourvoyez si bien à la fortification et garnison de Bonhomme *(le col de ce nom)* que vous nous conserverez ce passage et que la perte de Montmélian vous servira d'exemple. Nous ne tarderons pas beaucoup d'être de là avec des forces pour secourir où il sera de besoin. Demeurez donc sur vos gardes. A tant Dieu vous aie en la sienne. Rivoli, 15 août 1600.

Au bas et d'une écriture qui, plus d'une fois, a dû faire le désespoir des officiers appelés à déchiffrer sès ordres, Charles-Emmanuel complète la dépêche dictée à son secrétaire :

En ce pendant sieur d'Albigny part et *(illisible)* moi je le suis avec les Espagnols.

Si l'on réfléchit au désarroi et à la confusion qui accompagnent d'ordinaire les surprises et les échecs imprévus, on ne peut qu'admirer et la présence d'esprit et la prodigieuse activité de ce souverain qui, hélas, aima un peu trop la guerre à laquelle il prenait un aussi vif intérêt. Averti le 15 août de l'entrée de l'ennemi qui avait passé la frontière le 13, le même jour il expédie au seul baron de la Val-d'Isère trois dépêches dont deux sont complétées de sa main ; et cependant, de toutes les mesures auxquelles il a dû songer à ce premier instant, la défense de la Tarentaise si importante qu'elle fût, n'était ni la plus compliquée, ni la plus chargée de détails.

Le lendemain 16, il adresse de nouveaux ordres :

Parce que par tous les advis que nous avons, le passage de Conflans est fort menacé nous avons estimé d'envoyer une troupe d'infanterie piémontaise sous la charge et con-

Digitized by Google

duite du capitaine Jean Ferrero que vous connaissez..... Tâchez par tous moyens de nous conserver cette place par où nous espérons de passer dans peu de jours avec un bon secours pour Montmélian. Le sieur d'Albigny part aujourd'hui bien accompagné et nous le suivons dès demain par la voie d'Ivrée pour nous joindre aux Espagnols... De Rivoli, le 16 août 1600

Le 20, Charles-Emmanuel notifie la marche des troupes espagnoles qui s'avancent dans la vallée d'Aoste et descendront en Tarentaise par le Petit-Saint-Bernard ; le 25 il annonce la prochaine arrivée de d'Albigny nommé capitaine général delà les monts ; mais ni les Espagnols, ni d'Albigny n'arriveront à temps. D'une position habilement choisie, le canon a ouvert une large brèche dans les remparts du château de Conflans et la place a capitulé. La Tarentaise au pouvoir de Henri IV qui ne tardera pas à occuper la Maurienne, c'était la perte de la campagne. Charles-Emmanuel dut éprouver un cruel mécompte ; sa lettre du 31 août au peu fortuné gouverneur de Conflans n'en laisse rien voir :

Le capitaine Jean Ferrero a été icy pour nous donner compte de la reddition de Conflans et nous a dit particulièrement la valeur que vous y avez témoignée qu'est entièrement conforme à ce que nous avons toujours espéré de vous, de quoi nous aurons particulière souvenance.

Le capitaine Ferrero était-il un témoin bien fidèle et un appréciateur absolument désintéressé de la capitulation à laquelle il a pris part? Une lettre de sa main adressée le 1er septembre au baron de la Val-d'Isère permet tout au moins de poser la question. Le texte est en italien ;

Digitized by Google

J'ai rendu compte à S. A. de la peine que nous avons prise à Conflans et je lui ai fait connaître tous vos soins. Elle a été fort satisfaite de notre capitulation ; elle nous tient pour des gens de valeur et garde de nous une excellente opinion... Soyez certain que je vous ai rendu les meilleurs offices auprès de Son Altesse, et j'espère bien que vous en userez de même en ma faveur lorsque vous en aurez auprès d'Elle l'occasion. Quand vous verrez S. A. vous pourrez reconnaître la vérité de ce que je vous écris. San Borgo, 1er septembre 1600. Gio. Ferrero.

Le capitaine Ferrero assurément, un peu dans son propre intérêt, faisait office de bon camarade, mais Charles-Emmanuel n'était pas homme à prendre aussi aisément le change et il a dû savoir la vérité. Si le baron de la Val-d'Isère a cédé un peu facilement, semble-t-il, le poste qu'il était chargé de défendre, d'autres services lui ont conservé la faveur de son souverain. En 1602, il était gouverneur du *préside* d'Allinges, en Chablais. C'est à ce lieu qu'il reçoit une lettre trop curieuse pour n'être pas citée.

Il s'agit de l'entreprise méditée sur Genève. On a voulu nier le soin mis par le duc de Savoie en personne aux préparatifs de cette escalade nocturne dont il attendait d'importants résultats et qui, malgré tant de précautions, a malencontreusement échoué :

Très cher amé et féal, ... Nous avons vu par celle que vous nous avez envoyée de la Proterie le dessein qu'il marque pour entrer dans la ville de Genève. Mais pour rendre la chose plus intelligible, nous désirons qu'il envoie un portrait de l'endroit par où il estime d'y parvenir, sur lequel il tracera avec des points le chemin tel qu'il devra

Digitized by Google

être tenu par ceux qui auront à faire l'exécution, afin que confrontant le portrait avec sa lettre susdite nous puissions mieux comprendre son intention. Car se présentant l'occasion nous lui écrirons de venir ici pour en parler plus longuement avec lui. Priant Dieu vous avoir en sa sainte garde. De Thurin, ce dernier octobre 16.. CH.-EMMANUEL.

Les deux derniers chiffres du millésime sont mal formés ; au lieu de 1602, date de la trop célèbre tentative dont nous avons parlé plus haut, on croit pouvoir lire 1611. Si cette dernière date est celle de la lettre que nous venons de reproduire, il faut en conclure, que Charles-Emmanuel, loin de renoncer à ses projets sur Genève, aurait cherché, huit ans après le traité de Saint-Julien, à prendre une revanche de son échec. Ce projet n'a rien que de conforme aux vues dont, en 1605, ce prince léguait l'exécution à son successeur.

Charles-Emmanuel, après la capitulation de Conflans, a pu excuser une faiblesse ; nous allons le voir impitoyable devant une trahison. Ni les plus éclatants services, ni les liens du sang ne sauveront le coupable. Il s'agit du sieur d'Albigny dont nous avons plusieurs fois rencontré le nom.

Charles de Simiane, seigneur d'Albigny, gentilhomme provençal, l'un des plus fervents champions de la ligue, était entré au service du duc de Savoie, et par sa valeur, par ses talents, il s'était élevé à la plus haute fortune. Gouverneur et lieutenant général en Savoie, chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, pourvu de riches fiefs en Piémont, il était entré, en 1607, dans la famille de son souverain

Digitized by Google

par son mariage avec Mathilde de Savoie, fille légitimée d'Emmanuel-Philibert, sœur consanguine de Charles-Emmanuel. A la même date, le duc de Savoie se préparait à séparer ses intérêts de ceux de l'Espagne et à nouer avec Henri IV cette alliance qui devait aboutir au traité de Brusolo. D'Albigny, alors à Chambéry où il résidait en sa qualité de gouverneur, était initié à ce secret. Resté fidèle à la ligue, très hostile à Henri IV dont il mettait en doute la sincérité, tout dévoué à Philippe III qu'il tenait pour le défenseur de la foi, il entreprit de ramener Charles-Emmanuel à ses sentiments. Ne pouvant y réussir, il ouvrit une correspondance secrète avec le roi d'Espagne ; on prétend même, sur la foi des Vénitiens ordinairement bien informés, qu'il se proposait de livrer Montmélian, trahison que sa charge de gouverneur lui rendait facile.

Une de ses lettres tomba, on ne sait comment, dans les mains de Charles-Emmanuel. Sans laisser rien paraître, le duc manda d'Albigny à Turin. L'avis lui fut donné de s'abstenir de ce voyage ; ce prudent conseil lui parvint de nouveau à Suse, « il était téméraire de venir à Turin, le duc avait à son égard de dangereux projets ». L'ambassadeur d'Espagne alla jusqu'à conseiller de fuir. D'Albigny protesta de son innocence et continua sa route. Reçu dans la capitale avec tous les égards dus à son rang, il se présenta à Charles-Emmanuel et en eut, selon l'usage, le plus gracieux accueil. Le lendemain de bonne heure, un haut magistrat, le sénateur Crassus [1] se rendit à son hôtel et lui intima de la part de S. A. l'ordre de se lever. Aux paroles, à l'air de son interlocuteur, d'Albigny sentit qu'il

[1] Il s'agit sans doute ici de François Crassus, sénateur au Sénat de Savoie.

Digitized by Google

était perdu. Il se leva, se vêtit ; au moment de ceindre son épée, le sénateur fit observer qu'il n'en était pas besoin. D'Albigny sans insister laissa son épée, et se munit d'un livre de prières ; il descendit ensuite, prit place dans un carrosse qui attendait et accompagné de trente gardes à cheval, il fut conduit à Montcalier. Huit jours plus tard, il avait la tête tranchée.

Un jugement sans doute a eu lieu, l'intervention d'un sénateur au moment de l'arrestation le donne à supposer ; mais il n'en est pas resté de traces. Le registre des cérémonies de la Cour porte la mention que Charles de Simiane, chevalier de l'Annonciade, étant décédé à Montcalier le 17 janvier 1608, le duc avait envoyé quarante torches en cire pour ses funérailles[1].

S'il est vrai, comme le donne à entendre l'auteur à qui nous empruntons ce récit, que d'Albigny, alors qu'il était encore sujet du roi de France, ait servi en Provence et en Dauphiné les intérêts du duc de Savoie, Charles-Emmanuel aura pu se dire qu'il avait trop facilement placé sa confiance. A qui déjà a trahi sa foi, il est imprudent de se fier ; oncques d'un félon on ne fit un loyal serviteur.

De même que les vertus se transmettent, les vices passent avec le sang. Soixante-quatorze ans plus tard, en 1682, Charles-Jean-Baptiste de Simiane, petit-fils de Charles d'Albigny, était arrêté pour crime de haute trahison dans le même château de Montcalier où son aïeul avait perdu la vie.

[1] Carutti, tome II, page 39.

Digitized by Google

II

L'importante forteresse de Montmélian, tant qu'elle dura, dût tenir et elle tint en effet une large place dans la pensée et dans les sages prévisions des ducs de Savoie. La surveillance du pays voisin, la discipline de la garnison, le renouvellement des vivres, l'entretien des munitions, les réparations aux remparts sont, avec le gouverneur de la place, l'objet d'une correspondance de chaque jour. Chaque pièce de cette correspondance est invariablement soumise au souverain et signée de lui, suivant un usage constant auquel Christine de France et Marie-Jeanne-Baptiste de Nemours régentes, l'une de Charles-Emmanuel II, l'autre de Victor-Amédée II, se firent elles-mêmes un devoir de se conformer. Plus d'une fois, le souverain, en signant la dépêche, l'apostille ou la complète de sa main :

Si vous apprenez quelque chose de particulier sur le sujet du quartier d'hyver des troupes de France qui sont en ce pays, vous me le ferez savoir ponctuellement. De Turin le 6 février 1654. CHRESTIENNE. (*Christine*).

Quant les maçons mettront la main aux réparations de la camisade des bastions, vous prendrez bien garde que leur travail soit de la durée qu'il doit être. Vous ne permettrez point que l'on commence à mettre le ciment en œuvre que les gelées ne soient tout à fait passées, puisque vous savez que quand il gèle il ne vaut plus rien. De notre Vénérie, ce 12 avril 1669. CH.-EMMANUEL.

Digitized by Google

Nous avons agréé le soin que vous avez pris de bien faire reconnaitre les poudres qui ont été délivrées par les frères Bertholus avant de les recevoir. Nous sommes aussi satisfait d'apprendre que l'on ait achevé de passer au soleil celles qui en avaient besoin. Nous escrivons à la Chambre (*des Comptes*) de donner ordre aux susdits frères Bertholus d'aller prendre la poussière des poudres qui sont dans ce château et c'est ce que nous voulons croire qu'ils exécuteront au plus tôt pour empêcher qu'elle ne se gâte. De Turin ce 14 juin 1669. CH.-EMMANUEL.

On dit qu'il se fait quelques levées de gens de guerre sur la frontière du Dauphiné, vous procurerez d'en savoir la vérité et aussi où ces troupes doivent aller servir comme aussi les noms des officiers. De Turin ce 13 février 1671. CH -EMMANUEL.

Vous nous marquez dans votre lettre du 21 de ce mois que l'on a encore fait conduire la semaine passée 313 vaisseaux[1] de blé dans les magasins, nous désirons que vous nous fassiez savoir ce qu'il en faut de plus. Si les deux soldats qui ont déserté reviennent nous entendons qu'ils soient châtiés suivant la qualité de leur crime. De Turin ce 27 février 1671. CH.-EMMANUEL.

Nous sommes informés que les entrepreneurs des affûts n'y ont pas encore travaillé quoique leurs bois soient prêts parce qu'on ne leur a pas encore donné les mesures, ainsi vous aurez soin qu'il les aient au plus tôt. De Turin ce 12 mars 1677. MARIE-JEANNE-BAPTISTE.

Nous pourrions citer cent autres lettres prescrivant, comme celles-ci, les plus minutieux détails.

[1] Le veissel, mesure de Montmélian, équivaut à 82 litres.

Digitized by Google

Le premier président du Sénat de Savoie exerçait en ce temps-là une juridiction fort étendue qu'il cherchait parfois à étendre encore, si l'on en juge par cette autre lettre adressée au commandant de la place de Montmélian :

Nous vous avons assuré déjà plus d'une fois de notre protection et que nous vous soutiendrons dans les autorités et prérogatives de votre charge. Sur l'advis que vous nous donnez que le Premier Président de la Pérouse a fait arrester au lieu de Saint Joire proche de Chambéry une troupe de soldats que l'on conduisait au service des Vénitiens sans vous le faire savoir quoique ce lieu (*dépende*) du gouvernement de Montmélian, nous lui en écrivons par cet ordinaire afin qu'en pareils rencontres les choses se fassent de concert et vous en devrez faire de même avec lui, particulièrement en l'affaire des picoreurs de la garnison de Barraux qui infestent les chemins depuis là jusques à Chambéry. Que s'il juge à propos que vous envoyiez un sergent avec des fusiliers dans les routes qu'ils tiennent pour les arrêter prisonniers et les remettre à la justice vous le ferez, autrement vous suivrez ses sentiments et vous nous en donnerez part. De Turin ce 1er mars 1669. CH.-EMMANUEL.

Les relations n'étaient pas faciles, paraît-il, avec le premier président de la Pérouse[1] :

Nous vous recommandons d'éviter d'avoir aucune dispute avec le président de la Pérouse touchant le gouvernement politique des Vallées et de vivre avec lui de la même manière que vous avez fait en d'autres occasions où par votre prudence vous avez tâché de n'avoir aucun démêlé. De Turin le 2 septembre 1678. MARIE-JEANNE-BAPTISTE.

[1] Le premier président de la Pérouse habitait, dans la belle saison, une résidence située à quelques cents mètres au nord de Montmélian.

Digitized by Google

Il s'agit sans doute ici des vallées occupées en Piémont par les *Vaudois*, secte religieuse sur laquelle les évènements qui se passaient alors en France attiraient l'attention.

Le pont qui relie les deux rives de l'Isère sous Montmélian avait été détruit pendant le siège de 1630. Sa reconstruction tient une large place dans la correspondance :

On nous a donné advis qu'il y avait autrefois deux piles de pierre qui soutenaient le pont sur l'Isère et qui furent abattues par le canon au temps du siège. Si cela est véritable vous vous en pourriez bien souvenir puisque vous y estiez et en ce cas nous serons bien aise que vous enseignez l'endroit où elles étaient à ceux qui iront pour le rechercher et visiter s'il y reste encore quelques vestiges pour y travailler dessus. De Turin ce 25 octobre 1669. CH.-EMMANUEL.

Nous apprenons avec plaisir que le travail de la première pile du pont s'avance beaucoup..... Nous serions bien aise que vous preniez soin de voir de temps en temps la besogne qui s'y fait pour obliger les entrepreneurs à ne pas se dispenser de leur devoir. De Cirié le 27 novembre 1671. CH. EMMANUEL.

Les autres piles furent construites les années suivantes, sous la direction de l'architecte Cuenot ; le travail marchait lentement malgré les recommandations envoyées de Turin; les fondations de trois d'entre elles, les dernières sans doute, ont été jetées en 1676, en 1677 et en 1679.

Nous avons puisé au hasard pour faire nos citations, dans la volumineuse correspondance que nous avons sous les yeux, et qui n'est qu'une faible partie cependant de celle tenue entre le duc de Savoie et le lieutenant du

Digitized by Google

gouverneur de la place de Montmélian. Les sujets qui y sont traités, diront quelques-uns, appartiennent pour le plus grand nombre aux bureaux ; de telles minuties sont peu dignes d'un souverain qui pourrait mieux employer son temps en laissant ces détails aux commis ?

Il ne parait pas que pour être entrés dans ces détails les princes de la Maison de Savoie aient jamais rien négligé d'essentiel ou d'important. Rien n'est inutile ou déplacé dans la surveillance qu'un souverain exerce sur les affaires de l'Etat. C'est en veillant aux petites choses que l'on se ménage des ressources et que l'on prépare, que l'on assure l'exécution des plus vastes projets.

La correspondance de Napoléon Ier, qui s'étendait à tout son empire et suivait ses armées dans toutes les contrées de l'Europe, abonde en détails non moins précis, non moins minutieux. La signature du Souverain au bas d'un ordre de service atteste sa vigilance; elle tient chacun en haleine, sollicite l'attention, prévient les défaillances, encourage le zèle et le dévouement, montre à chacun que, placé sous le regard du maître, il a tout à attendre de sa justice et de sa bienveillance, tout à craindre de sa sévérité.

La correspondance de Napoléon est sèche, impérative ; c'est le maître qui commande, rien de plus. Celle des princes de la Maison de Savoie a un tout autre caractère. Sans que les ordres perdent rien de leur précision, ni le commandement de sa fermeté, les encouragements s'y trouvent mêlés, les marques de sympathie entrecoupent le langage des affaires :

... Ayant appris par le retour du comte Catalan les soins que vous avez pris pour conserver cette garnison en bon état nous en sommes satisfaits et en conservons le souvenir. 23 octobre 1671. Ch.-Emmanuel.

Digitized by Google

... Nous sommes informée des services que vous rendez depuis si longtemps à notre Couronne et vous connaitrez le souvenir que nous en conservons... 8 janvier 1677. MARIE-JEANNE-BAPTISTE.

Le Souverain fait part de ce qui arrive d'important ou d'heureux :

Candie se défend toujours vigoureusement et pourvu qu'elle soit secourue au mois d'avril prochain on espère qu'elle résistera aux efforts des armées ottomanes. 22 février 1669. CH.-EMMANUEL.

Cette nouvelle avait pour la Savoie un intérêt tout particulier. En 1660, Charles-Emmanuel avait fourni à la République de Venise un corps de volontaires qui soutenaient vaillamment, à Candie, le renom de nos armes. Les Savoyards étaient nombreux dans ce corps qui, à son retour en 1670, fut incorporé dans le régiment de Savoie; en 1685, ce qui restait de ces volontaires formait la quatrième compagnie du régiment.

Le prince de Piémont mon fils commence à se mieux porter, Dieu merci et nous vous savons gré des témoignages que vous nous avez donné de votre zèle à cette occasion. 9 août 1669. CH.-EMMANUEL.

Grâces à Dieu, la fièvre nous a quitté et peu à peu nous allons reprenant nos forces. 4 octobre 1669. CH.-EMM.

D'autres fois le Souverain marque son ennui d'un accident dont on lui a rendu compte :

Il nous déplait du malheur de ce pauvre soldat qui s'est noyé (*dans l'Isère*) par le peu d'adresse du batelier qui le conduisait. Même lettre du 4 octobre 1669.

Digitized by Google

Ainsi pense, ainsi écrit le Souverain, il n'est rien qu'il n'obtienne au prix de cette affectueuse confiance.

Le gouverneur de la place de Montmélian était un officier de haut rang, d'une naissance illustre, appelé le plus souvent, au sortir de ce poste, à remplir les plus importantes fonctions. Tels furent les Chabod, les Gattinara, les Alfieri, les Cavour, les d'Aglié, les Cagnol et d'autres encore.

Ce n'est point à quelqu'un de ces hauts personnages, qu'ont été adressées les lettres auxquelles j'ai fait des emprunts. En temps de paix les absences du gouverneur étaient fréquentes ; le commandement de la place restait alors confié à un officier d'un rang moins élevé, au capitaine de l'une des compagnies de la garnison, qualifié du titre de *lieutenant du gouvernement* et qui en cette qualité correspondait directement avec le souverain. Pendant près d'un demi-siècle, à partir de 1645, ce poste est échu successivement à deux membres de la famille Barillet ; ce sont ces deux officiers qui, dans les intervalles où ils ont exercé le commandement de la citadelle, ont reçu et soigneusement conservé les lettres dont je parle.

Laurent Barillet, anobli en 1604, était en 1612 lieutenant de la compagnie de Tignat, de *préside* au bas fort de Montmélian ; il est décédé en 1627 capitaine d'une compagnie du même préside. Ses deux fils, Jean et Philibert Barillet servaient dans la garnison, nous dirions volontiers dans le régiment. Les garnisons, les *présides*, pour employer le mot usité, étaient permanents, attachés invariablement à la même place de guerre et se distinguaient par là des corps de troupes appelés à tenir la campagne.

Digitized by Google

Jean Barillet était en 1645 capitaine de la compagnie du Bas-Fort. Le 15 mai de la même année tout en conservant le commandement de cette compagnie qu'il exerçait encore en 1659, il fut nommé lieutenant du gouvernement aux appointements de 50 ducatons[1] par mois.

Au décès de Jean Barillet, en 1668, son frère Philibert lui succéda dans la charge de lieutenant du gouvernement. Philibert Barillet était un vétéran, il comptait à cette date trente-huit ans de services ; en 1630 il avait pris part à la défense de la place comme Charles Emmanuel se plaisait à le lui rappeler dans une lettre déjà citée, du 25 octobre 1669.

La famille Barillet à dater de son anoblissement a compté dans la descendance mâle trois générations seulement. Philibert n'était pas marié. Jean a eu un fils, Félix, officier lui aussi au *préside* de Montmélian ; en 1668 au décès de son père, il était lieutenant et il devint en 1675, lieutenant de la compagnie *Colonelle*, c'est-à dire de celle des compagnies de la garnison dont le Gouverneur lui-même, selon l'usage, était le capitaine[2].

[1] Le traitement du gouverneur était de 155 ducatons par mois. — Le ducaton : monnaie d'argent du poids de 25 deniers (31 grammes 85) dont le titre et par conséquent la valeur ont plusieurs fois varié. L'édit de 1594 l'évalue à 6 florins 8 sols et un arrêt de 1610 à sept florins. « L'ordonnance des ducatons battus en la monnoye de Chambéry dès 1597 est de onze deniers dix grains » (Jolly, *Compilation*, page 778) titre infime qui met ce ducaton à 3 fr. 23 cent. de notre monnaie En 1666, le titre du ducaton est réglé à vingt-trois deniers vingt grains d'argent fin valant 5 livres 12 sols. L'édit de 1741 en fixe la valeur à 5 livres 10 sols (6 francs 53 centimes).

[2] Dans chaque régiment, l'une des compagnies avait pour capitaine le colonel même du régiment, une autre le lieutenant-colonel, une troisième le major : de là le nom de ces compagnies appelées la *colonelle*, la *lieutenant-colonelle*, la *majore*. Le commandement effectif de chacune de ces compagnies incombait au lieutenant.

Digitized by Google

Toute récente que fut leur noblesse, les services des deux frères Barillet leur avaient valu à la cour une charge dont ils faisaient l'un et l'autre exactement les quartiers. Après de longs mois passés à Montmélian, un séjour de quelques semaines à Turin avait son charme. Comme on le voit par une lettre de Madame Royale, du 23 mai 1659, Jean Barillet était écuyer de Charles Emmanuel, Philibert était maître d'hôtel de Madame :

Nous avons remarqué par votre lettre du 17 du courant que votre frère et vous avez un égal désir de venir servir S. A. R. Monsieur mon fils et nous le prochain quartier, chacun en sa charge. Nous ne désirons pas que l'un et l'autre absentiez le château de Montmélian en même temps et afin que le service de S. A. R. n'y reçoive aucun préjudice par l'absence et qu'il se fasse aussi auprès de sa personne nous nous priverons des services de notre maître d'hôtel pour donner lieu à S. A. R. de se prévaloir des vôtres. Votre frère devra donc demeurer delà et vous pourrez vous préparer pour partir deçà, S. A. R. et nous vous en accordant la permisssion. Et dans l'attente de vous voir nous prions Dieu qu'il vous ai en sa sainte garde. CHRESTIENNE. A notre très cher bien amé et féat écuyer de S. A. R. et capitaine du second Bas-Fort de Montmélian, Barillet.

De la main de Madame Royale est écrit auprès de sa signature :

Ou que l'un change de quartier ce qui sera sans préjudice, mais pour plus de commodité.

Jean Barillet, il faut le dire, n'était point un inconnu pour Madame Royale. On sait les difficultés que créèrent

Digitized by Google

à la noble fille de Henri IV pendant sa régence, ses deux beaux frères Maurice et Thomas de Savoie [1]. Jaloux de son autorité, les deux princes allèrent jusqu'à soulever en Piémont une guerre civile qui en Savoie resta sans écho. En 1642, Maurice âgé de soixante-quatre ans avait épousé sa nièce, celle-ci en comptait treize à peine, et était ainsi devenu le gendre de Madame Royale ; sur la fin de 1653 une attaque d'apoplexie portait le dernier coup à ses vues ambitieuses, si toutefois il en avait conservé. A la majorité de Charles-Emmanuel II le prince Thomas s'était retiré en France, d'où ses menées continuaient, semble-t-il, de menacer la sécurité de l'Etat. Le 12 décembre 1653, Madame Royale adressait au lieutenant du gouvernement de Montmélian dont elle avait éprouvé la fidélité, les termes de la lettre en font foi, les instructions nécessaires pour surveiller à Lyon et à Chambéry les mouvements qui, à l'instigation de ce prince, pouvaient se produire sur la frontière :

Le prince Maurice monsieur mon fils a esté assailly d'un accident qui en son commencement donna quelque crainte de sa personne et quoyque sa santé prenne maintenant un beaucoup meilleur acheminement,si est que les bruits qui s'en sont répandus pourront peut estre causer quelque nouveauté et obliger le prince Thomas à repasser de çà.

[1] Maurice et Thomas, fils de Charles-Emmanuel I^er^, frères puinés de Victor-Amédée I^er^. Le prince Thomas est le chef de la maison de Carignan qui accéda au trône en 1831 par l'extinction de la branche aînée. Maurice, sans entrer dans les ordres, avait été revêtu de la pourpre romaine qu'il déposa pour épouser sa nièce Louise-Christine fille de Victor-Amédée I^er^. Le prince Maurice frappé d'apoplexie en 1653 mourut d'une nouvelle attaque en 1657.

Digitized by Google

C'est pourquoi ayant une particulière confiance en vostre personne nous avons jugé à propos de vous dire que S. A. R. monsieur mon fils estime estre de son service qu'à la réception de cette lettre vous preniez occasion d'aller demeurer une quinzaine de jours à Chambéry jusques à nouvel ordre, où vous prendrez un soin exact de vous informer de tout ce qui pourrait regarder la venue du dit Prince pour nous en donner advis particulièrement, comme aussi s'il passe quelque françois de condition ou d'autres, et s'il passe aussi des trouppes ou en gros ou à la défilée, prenant grand soin de vous informer de tout ce qui peut regarder les affaires de par deçà et qui y peut avoir quelque relation ou connexion. Veillant mesme sur ce que vous en pourrez apprendre du voisinage par voye d'amis ou autrement, vous ne manquerez de nous en donner advis par une personne expresse dont vous vous puissiez bien fier et qui prévienne tous ceux qui pourraient venir. Mais surtout vous tiendrez secrètte cette commission.

S. A. R. a donné aussi charge au Bret capitaine au chasteau de Chambéry de se transporter à Lion pour y observer tout ce qui se passera sur ce sujet, et apprenant quelque... de vous l'envoyer par exprès à Chambéry afin que vous nous le fassiez tenir. On aura égard à la dépense que cette commission vous pourrait causer et par la ponctuelle exécution d'icelle vous estes assuré de faire chose agréable à S. A. R. et d'augmenter auprès de nous votre mérite. Et sur ce prions Dieu de vous avoir en sa sainte garde.

De Turin le 12 décembre 1653, CHRESTIENE.

Barillet remplit avec un plein succès la mission délicate qui lui avait été confiée. Madame Royale l'en félicite par une autre lettre du 13 février 1654 et l'autorise, le péril étant dissipé, à quitter Chambéry où il avait dû se fixer pour être plus facilement renseigné. Sur cette dernière lettre la

Digitized by Google

signature de Madame Royale est suivie de ces mots écrits de sa main ; « J'ay agréables les services que vous m'avez rendus ». Ces deux lettres ne pouvaient être passées sous silence ; elles ajoutent aux titres de la famille Barillet et sont un précieux témoignage de la fidélité qu'elle sut garder dans les moments difficiles.

Entre les Barillet et le fort de Montmélian, il y avait comme un pacte que seules l'extinction de la race et la destruction de la forteresse arrivées à peu près à la même date, purent dissoudre. Je n'ai pas cru m'écarter trop de mon sujet en m'attachant à vous faire connaître ces loyaux et vaillants soldats, dont la vie ne fait qu'un avec l'histoire des remparts derrière lesquels elle s'est écoulée.

Les Barillet tant qu'ils ont duré, ont gardé la forteresse avec la même scrupuleuse attention, le même amour-propre, le même intérêt que le duc de Savoie, leur maître, en mettait à bien gouverner ses États, veillant aux murailles des bastions, tenant sèche la poudre de S. A. R., l'œil aux aguets, l'oreille tendue vers la frontière, faisant arrêter pour tromper les ennuis de l'attente, les *picoreurs* de Barraux qui s'aventuraient dans l'aire de leurs canons.

Les vieilles monarchies, la Maison de Savoie plus que toute autre, et c'est là un des secrets de sa force et de sa résistance, abondaient de ces serviteurs qui, dans les rangs les plus modestes, autant et plus que dans les sommets de la hiérarchie, se tenaient pour honorés de servir et prenaient plus de souci de la gloire du souverain et du profit de l'Etat que de leur fortune et de leurs affaires propres.

Du souverain au sujet, l'affection était égale, j'ose le dire, et la confiance réciproque ; entre les lignes de la cor-

Digitized by Google

C'est pourquoi ayant une particulière confiance en vostre personne nous avons jugé à propos de vous dire que S. A. R. monsieur mon fils estime estre de son service qu'à la réception de cette lettre vous preniez occasion d'aller demeurer une quinzaine de jours à Chambéry jusques à nouvel ordre, où vous prendrez un soin exact de vous informer de tout ce qui pourrait regarder la venue du dit Prince pour nous en donner advis particulièrement, comme aussi s'il passe quelque françois de condition ou d'autres, et s'il passe aussi des trouppes ou en gros ou à la défilée, prenant grand soin de vous informer de tout ce qui peut regarder les affaires de par deçà et qui y peut avoir quelque relation ou connexion. Veillant mesme sur ce que vous en pourrez apprendre du voisinage par voye d'amis ou autrement, vous ne manquerez de nous en donner advis par une personne expresse dont vous vous puissiez bien fier et qui prévienne tous ceux qui pourraient venir. Mais surtout vous tiendrez secrètte cette commission.

S. A. R. a donné aussi charge au Bret capitaine au chasteau de Chambéry de se transporter à Lion pour y observer tout ce qui se passera sur ce sujet, et apprenant quelque... de vous l'envoyer par exprès à Chambéry afin que vous nous le fassiez tenir. On aura égard à la dépense que cette commission vous pourrait causer et par la ponctuelle exécution d'icelle vous estes assuré de faire chose agréable à S. A. R. et d'augmenter auprès de nous votre mérite. Et sur ce prions Dieu de vous avoir en sa sainte garde.

De Turin le 12 décembre 1653, CHRESTIENE.

Barillet remplit avec un plein succès la mission délicate qui lui avait été confiée. Madame Royale l'en félicite par une autre lettre du 13 février 1654 et l'autorise, le péril étant dissipé, à quitter Chambéry où il avait dû se fixer pour être plus facilement renseigné. Sur cette dernière lettre la

Digitized by Google

signature de Madame Royale est suivie de ces mots écrits de sa main ; « J'ay agréables les services que vous m'avez rendus ». Ces deux lettres ne pouvaient être passées sous silence ; elles ajoutent aux titres de la famille Barillet et sont un précieux témoignage de la fidélité qu'elle sut garder dans les moments difficiles.

Entre les Barillet et le fort de Montmélian, il y avait comme un pacte que seules l'extinction de la race et la destruction de la forteresse arrivées à peu près à la même date, purent dissoudre. Je n'ai pas cru m'écarter trop de mon sujet en m'attachant à vous faire connaître ces loyaux et vaillants soldats, dont la vie ne fait qu'un avec l'histoire des remparts derrière lesquels elle s'est écoulée.

Les Barillet tant qu'ils ont duré, ont gardé la forteresse avec la même scrupuleuse attention, le même amour-propre, le même intérêt que le duc de Savoie, leur maître, en mettait à bien gouverner ses États, veillant aux murailles des bastions, tenant sèche la poudre de S. A. R., l'œil aux aguets, l'oreille tendue vers la frontière, faisant arrêter pour tromper les ennuis de l'attente, les *picoreurs* de Barraux qui s'aventuraient dans l'aire de leurs canons.

Les vieilles monarchies, la Maison de Savoie plus que toute autre, et c'est là un des secrets de sa force et de sa résistance, abondaient de ces serviteurs qui, dans les rangs les plus modestes, autant et plus que dans les sommets de la hiérarchie, se tenaient pour honorés de servir et prenaient plus de souci de la gloire du souverain et du profit de l'Etat que de leur fortune et de leurs affaires propres.

Du souverain au sujet, l'affection était égale, j'ose le dire, et la confiance réciproque ; entre les lignes de la cor-

Digitized by Google

respondance, on lit l'expression de ce double attachement :

Messieurs Barillet offrent leurs hommages aux fêtes de Noël ou à l'anniversaire de la naissance de S. A. R. ; leurs vœux sont agréés en bons termes :

Nous connaissons assez le zèle que vous avez pour nous et nous croyons bien que vous nous désirez une longue et heureuse vie. Vos sentiments sont justes en cela puisqu'ils respondent à la bonne volonté que nous avons pour vous. 25 décembre 1659. CHRESTIENNE.

Les sentiments de zèle que vous nous faites paraître par vos souhaits répondent à l'estime que nous faisons de votre personne et de vos services..... 9 janv. 1671. CH.-EMMANUEL.

Le lieutenant du gouvernement a sollicité pour l'un de ses officiers une faveur qui ne peut être accordée ; le refus est formulé en des termes qui n'ont rien de décourageant :

Nous aurions souhaité de pouvoir déférer à la prière et aux instances que vous nous faites au sujet de Charrière, mais comme le défunt de la Trinité a laissé plusieurs enfants et que son frère se trouve déjà dans le service, S. A. R. a jugé de le préférer à un autre afin d'inviter par là ceux qui sont dans le service à se rendre toujours plus méritants. 20 mars 1654. CHRESTIENNE.

On n'hésite pas à demander au commandant Barillet des offices qui n'ont rien de commun avec la garde de la forteresse. Charles-Emmanuel est dans l'entrain de la jeunesse ; il a une meute et certains soins sont devenus

Digitized by Google

nécessaires. Le sieur Barillet expédie un homme qui ne payait pas de mine, parait-il :

Nous avons fait donner à cet homme qui a soigné nos lices les huit pistoles que vous lui aviez promises, mais non pas la casaque de nos livrées que vous désiriez, n'ayant pas été persuadés de le faire à un homme de cette condition ; nous vous remercions du soing que vous avez pris à le faire venir. 18 février 1655. CH.-EMMANUEL.

Une autre fois la princesse Louise, la veuve de Maurice de Savoie, consulte de Turin le sieur Barillet sur l'achat d'une jument noire de l'âge de cinq ans, marquée d'une étoile au front, qu'on lui a signalée dans une écurie de Montmélian. Le prix demandé est de douze *doppie* [1]. La jument est-elle douce, facile à la main, de port et d'allure *nobles*, n'a-t-elle aucuns défauts ? Il faudra éviter de trop laisser paraître le désir que l'on a de la posséder. La lettre se termine par de gracieuses paroles et de bienveillants souhaits ; elle porte la date du 2 septembre 1676.

Charles-Emmanuel parfois se dispense de recourir à l'aide d'un secrétaire ; il prend la plume et supprimant toute forme officielle, il écrit de sa main la lettre tout entière. Faut-il ajouter après ce que l'on sait de l'écriture royale, que la lettre pour être autographe ne gagnait rien en clarté ? Le commandant Barillet, jaloux de soigneusement exécuter les instructions transmises sous cette forme, commençait par les déchiffrer en clair sur un carré de

[1] Le double (*doppia*), monnaie d'or dont il existait en Italie plusieurs types. Le double d'or battu à la monnaie de Chambéry à partir de 1597 est de 21 carats 6 octaves de fin ; chaque pièce pesant 5 deniers 5 grains, vaut ainsi 20 francs 72 centimes.

Digitized by Google

papier à son usage, faisant à l'orthographe de son souverain certaines corrections qui laissent elles-mêmes beaucoup à désirer. On eût fort étonné et le prince et son fidèle serviteur en leur révélant qu'un jour ce seraient les maîtres d'école qui gagneraient les batailles et feraient capituler les forteresses. Nul ne prévoyait en 1675, que deux cents ans plus tard, les manquements à l'orthographe deviendraient irrémissibles et qu'un jeune homme, laissât-il pressentir le génie de Philibert-Emmanuel, l'esprit de saint François de Sales et la science du président Favre, n'arriverait à rien s'il commettait au-delà de trois fautes dans une page d'écriture. Autres temps, autres mœurs ; évidemment nous sommes en progrès, pour l'orthographe.

Les hachures, les traits abruptes qui forment l'écriture de Charles-Emmanuel I^er^ et celle de Charles-Emmanuel II dénotent un rare commerce avec la plume. L'un et l'autre eussent fait de médiocres bacheliers. C'est à cheval qu'ils ont appris à faire la guerre ; c'est autour de la table du Conseil où ils se sont assis de bonne heure, c'est en conversant avec des diplomates, des administrateurs, des magistrats, qu'ils se sont familiarisés avec tous les ressorts de la politique, avec tous les secrets du gouvernement.

Nous possédons deux lettres écrites en entier, y compris l'adresse mise au dos, de la main de Charles-Emmanuel II et scellées à la cire de son cachet privé. Entre les feuillets de chaque lettre, Barillet a laissé le carré de papier portant sa traduction.

De Turin le 4 mai 1675.

Barillet, vous ne manquerez pas d'avoir un extrême soin de voir s'il part en poste ou avec l'ordinaire un certain

Digitized by Google

homme du marquis de Livorne nommé Pellaja, lequel je vous envoie un mémoire ci-joint comment il est fait afin que quand il passera vous le fassiez saisir et lui preniez toutes lettres qu'il portera quelque adresse qu'elles aient. Vous le ferez bien fouiller et le mettrez au Château, le retenant dans un lieu sûr afin qu'il ne parle à personne et vous lui ferez fournir à manger et à boire. Après cela vous me dépêcherez un courrier avec les dépêches que vous aurez trouvées sur lui ou qu'il aura dans sa malle et ce courrier vous l'adresserez ici au président Truli (?). Exécutez ponctuellement tout ce que je vous ordonne ; je vous ferai tout payer par le courrier comme pour les dépenses selon le mémoire. Faites vous-mêmes les avances. Celle-ci n'étant pour autre je finis en vous disant adieu. CH.-EMMANUEL.

(*En post-scriptum.*) Je ne vous envoie pas comme il est fait, ce sera pour l'ordinaire qui vient.

Le signalement de l'homme recommandé à la surveillance du lieutenant-gouverneur se trouve joint en effet, mais écrit d'une autre main que celle du duc, à la deuxième lettre :

De Turin ce 16 mars 1675.

Je vous envoie le portrait en écrit de l'homme que je vous ai mandé d'arrêter et vous le conserverez jusques à temps je vous lève l'ordre de le faire arrêter. Remarquez seulement s'il passe en France et il faut attendre pour l'arrêter qu'il passe de France en Piémont. Celle-ci n'étant pour autre je finis en vous disant adieu. CH-EMMANUEL.

Après les émissaires à surveiller, c'étaient les fils de famille dévoyés qu'on envoyait en correction :

Nous envoyons dans ce château le fils du feu gouverneur de Suse (Claude-Bernadin Bajotti) pour le corriger de ses

Digitized by Google

méchantes mœurs et pour lui faire connaître qu'il ne doit pas se dispenser du devoir qu'il doit à sa mère. Nous vous ordonnons de le recevoir et de le faire servir comme soldat dans une des compagnies de la garnison sans lui permettre de sortir du château sous quel prétexte que ce soit. 1er juin 1675. CH.-EMMANUEL.

D'autres ordres étaient plus agréables à exécuter :

M. le marquis de Cenelay[1] revenant d'Italie s'en retourne en France. A son passage par Montmélian vous lui ferez voir ce château et lui présenterez la collation. La première fois qu'il boira vous ferez tirer six volées de canon et en sortant du château vous le prierez de vous donner l'ordre et quand il s'en excuserait vous l'en presserez instamment et lui direz que vous avez le commandement exprès de ne pas permettre qu'il sorte que vous n'ayez reçu l'ordre de lui. Vous ferez cela et tout le reste avec toute la civilité possible en témoignage de l'estime particulière que nous faisons de sa personne. Turin, 3 juin 1671. CH.-EMMANUEL.

Si beau que fut le site de Montmélian, on se lasse à regarder les côteaux couverts de pampres et les cimes neigeuses des Alpes se teintant de rose au soleil couchant. Les années étaient longues dans la forteresse habitée toujours par les mêmes officiers et les mêmes soldats, la garnison restant la même sans autre changement que celui des nouvelles recrues et des vétérans qui se retiraient en congé. L'arrivée d'un nouveau gouverneur, le passage d'un personnage de marque ou d'autres rares incidents jetaient seuls,

[1] Il s'agit, on peut le croire, du marquis de Seignelay, fils aîné de Colbert.

Digitized by Google

de temps à autre, quelque peu de variété dans cette existence monotone. C'étaient les fêtes de la garnison. Les sentinelles ont signalé l'arrivée du noble visiteur ; le convoi est en vue ; il se déroule sur les pentes de la colline de La Chavanne ; encore un peu et il s'engage sur le pont de l'Isère. Les soldats ont pris les armes ; les officiers se groupent à la porte de la forteresse ; les brillants uniformes reluisent au soleil. Au moment de la collation un vin généreux remplit les coupes et la santé de S. A. R. est portée pendant que les salves d'artillerie font tressaillir les bastions et que prolongées par les échos du Granier et de la Roche-du-Guet [1] elles réveillent les souvenirs de glorieux combats.

Entre temps, Barillet songe à son avancement qui est bien long à venir ; les encouragements qu'il reçoit laissent soupçonner dans sa correspondance quelques allusions discrètes à ce délicat sujet. Un instant, il a espéré devenir gouverneur, non pas à Montmélian, son ambition ne saurait s'élever si haut, mais à Ceva, une petite place perdue au pied de l'Apennin. La réponse est négative, — 5 avril 1675—. Tout gentilhomme qu'il soit et honoré de la confiance du Souverain, son tour n'est pas encore venu. Barillet comptait à cette date, pour le moins quarante-cinq ans de services ; quelques mots de Charles-Emmanuel au bas de la lettre adoucissaient ce refus qui d'ailleurs n'avait rien de blessant pour le vieux soldat. A quelque degré de la hiérarchie que ce fût, pour un officier servir était un honneur ; les hauts grades étaient rares, l'ambition du plus grand

[1] Montagne escarpée qui domine Montmélian au Nord-Ouest et sur les flancs de laquelle ont été plus d'une fois établies les batteries des assiégeants. Le vignoble cultivé à la base de cette montagne produit un vin justement renommé.

Digitized by Google

nombre se bornait à commander une compagnie. Deux ans plus tard — 5 février 1677 — une légère augmentation de solde prouva au sieur Barillet qu'il n'était pas oublié.

Comme tous les vieux serviteurs, ces soldats blanchis sous l'uniforme avaient leurs privilèges. Le sieur Barillet hasarde parfois des observations sur les ordres qu'il reçoit. On tolère beaucoup d'un brave et fidèle officier comme lui. Mais à deux reprises, malgré ses services, le lieutenant du gouverneur a senti le poids d'une réprimande. Une fois ce sont des mousquets qu'il se refuse d'envoyer au château de Miolans, les estimant, paraît-il, mieux à leur place sous sa main — 20 novembre 1676 — Un autre jour la solde est en retard et le trésorier venu à Montmélian ne veut distribuer qu'un à compte ; les officiers, Barillet à leur tête, le prennent de haut et refusent. La garnison, disent-ils, attendra qu'on lui paye le tout :

« Si quelques officiers pouvaient attendre que tout l'argent fut prêt, les autres et principalement les soldats n'avaient pas la même commodité. Nous devons vous dire que tout ce qui vient de notre part doit être reçu avec le respect et la soumission qui nous sont dus. CHARLES-EMMANUEL. 31 mai 1675.

En 1630, âgé de 21 ans, le sieur Barillet avait vu les batteries dressées contre la place ; il avait pris part à la défense ; sa vie s'écoula dans la forteresse à attendre un autre siège et cet honneur ne lui fit pas défaut. Au mois de juin 1690, Montmélian fut investi par le maréchal de Catinat et commença avec des milices pour toute garnison, les vieilles troupes en ayant été tirées pour servir ailleurs,

Digitized by Google

cette héroïque défense qui prit fin le 21 décembre 1691 après dix-neuf mois de blocus sans secours ni ravitaillement, trente-cinq jours de tranchée ouverte au château et dix-sept jours du plus furieux bombardement sous le feu de 32 canons et 18 mortiers[1]. La faible garnison était réduite à une poignée d'hommes. Parmi les anciens officiers, parmi les volontaires qui s'étaient jetés dans la place le plus grand nombre avait péri. Claude-Louis de Buttet, pour citer un exemple, commissaire général de l'artillerie, entré en volontaire avec ses trois fils, restait seul survivant[2]. Des trois frères de Sirace[3], deux furent tués, le troisième blessé d'une balle dans l'œil.

La forteresse bouleversée jusque dans ses fondations n'était plus qu'un monceau de ruines recouvrant la tombe du commandant Barillet mort au poste que pendant les deux tiers d'un siècle il avait fidèlement gardé.

« Le 18 mai 1691, dit le journal du siège, mourut M. Barillet, commandant de la place, âgé de quatre-vingt-deux ans; quoiqu'il fût aveugle et fort incommodé de la vieillesse, il aima mieux s'exposer à tous les dangers de la guerre d'un siège et d'un bombardement que de se retirer comme il aurait pu le faire ». Ces quelques lignes tracées de la main de l'un des héros du siège avec le laconisme d'un

[1] Léon Ménabréa, *Montmélian et les Alpes.*

[2] A. de Foras, *Armorial.*

[3] M. le comte Régis Fernex de Montgex, avec qui je partage en ce jour, l'honneur d'être reçu membre de l'Académie, appartient aux de Sirace par sa naissance, aux Cagnol par son mariage. Le nom des Cagnol est lié non moins que celui des Sirace, à l'histoire de la forteresse de Montmélian. Deux Cagnol ont été gouverneurs de la place ; l'un Centorio Cagnol chevalier de l'Annonciade, de 1643 à 1663 ; l'autre Victor Cagnol son fils, maréchal de camp, de 1680 à 1683.

Digitized by Google

officier qui écrit sous le feu, suffisent à la mémoire du commandant Barillet ; tout autre éloge serait superflu.

Me suis-je trop attardé à ces feuillets, classés et conservés avec un soin religieux par le vieux soldat dont j'ai essayé de tracer le portrait. L'action, le développement, la juste popularité de la Maison de Savoie et les dévouements qu'elle a su inspirer se peuvent-ils bien connaître sans pénétrer la vie intime du souverain qui commande et du sujet qui obéit ?

Etait-il inutile d'évoquer avec la fidèle ressemblance garantie par des documents originaux, l'image d'un de ces loyaux serviteurs dont le type si fréquent autrefois, semble devenu plus rare aujourd'hui ?

Nous leur devions, ce semble, un hommage et sans doute aussi un regret.

Les services obscurs et désintéressés, les dévouements sans prétention et sans éclat ne sont ni les moins méritoires ni surtout les moins utiles. Par qui sont conservés les lois de la discipline et de l'honneur, l'esprit de corps, les traditions professionnelles, si ce n'est par ces soldats et ces fonctionnaires d'un rang modeste, souvent inférieur à leur mérite, voués à un état que se transmet chaque génération, attachés à leur devoir, n'ayant d'autre but dans la vie que de le bien remplir et se tenant pour satisfaits de le remplir à la place où la fortune les a fixés ; certains de recevoir en échange l'honneur, les égards, la sécurité et les satisfactions morales auxquels ils ont droit ?

Digitized by Google

III

Une sage organisation de ses armées contribua, non moins que tout le reste, à servir les desseins de la Maison de Savoie.

C'était mon plan d'exposer les moyens qui lui permirent de mettre sur pied, en ménageant les forces et le dévouement de ses sujets, des troupes dont le petit nombre ne peut se comparer aux masses que l'on fait mouvoir de nos jours, mais solides et capables de tenir en respect les armées aguerries de ses voisins. Le temps que je pouvais demander à votre attention est en partie écoulé et je dois renoncer à faire connaître, autrement que par un rapide aperçu, le recrutement, la formation et le mécanisme de cette vaillante petite armée.

Aux anciennes troupes féodales, masses confuses, lentes à se mouvoir, manquant de cohésion et d'unité, Philibert-Emmanuel substitua, en 1560, une milice laissée dans ses foyers en temps de paix, mais solidement encadrée et tenue en haleine par de fréquents exercices. Ce furent les *colonellats*, créés à l'origine au nombre de huit, cinq au-delà des monts et trois en deçà, formés chacun de six compagnies de 400 hommes. La compagnie se divisait en centuries, la centurie en escouades de 25 hommes levés dans les lieux les plus rapprochés et réunis chaque jour de dimanche ou de fête ; la centurie se rassemblait tous les quinze jours ; la compagnie tous les mois. Le colonellat d'un effectif total de 2,500 hommes, était passé en revue

Digitized by Google

et dressé aux manœuvres à la Pentecôte et à la Saint-Martin de chaque année.

De nombreux privilèges étaient accordés aux soldats de la milice[1] : Exemption de la contrainte pour dettes, de l'obligation d'accepter les fonctions de tuteur ou de curateur ; dispense d'être entendu comme témoin, sauf en matière criminelle ; suspension de la prescription ; exemption des frais de justice et des droits de péage ; affranchissement temporaire de la puissance paternelle et, détail à noter, dispense pour le soldat et pour sa femme, d'observer les lois somptuaires ; l'un et l'autre étaient autorisés à porter des habits de soie et à orner leur chapeau de plumes et de dorures. L'uniforme, on le voit, n'existait pas ; le signe distinctif de la milice consistait, pour l'officier, en une écharpe bleue, pour le soldat, en une croix de drap de la même couleur cousue sur l'habit. A peine trouvait-on quelque rudiment d'unité dans l'armement. Certaines centuries étaient pourvues de piques, d'autres portaient des mousquets ou des arquebuses. Les lettres-patentes de 1594 recommandent que les mousquets et les arquebuses soient du même calibre *si faire se peut*. Aux privilèges que nous venons d'énumérer, les lettres de 1603 ajoutent celui de n'être élu à aucune fonction municipale. Remplir les fonctions de syndic et même de simple conseiller municipal était tenu pour une charge en ce temps-là, et c'était une faveur d'en être exempt.

A part un petit nombre d'hommes, 2,000 environ, attachés en temps de paix à la garde des places fortes,

[1] Edit du 10 septembre 1585. — Lettres-patentes du 15 mai 1594. — Lettres-patentes du 15 janvier 1603. — Duboin, *Raccolta delle leggi*, XXVI.

Digitized by Google

Emmanuel-Philibert n'eût d'autres troupes que la milice dont nous venons d'esquisser à grands traits l'organisation. Général heureux, ce prince aimait peu la guerre ; une fois remonté sur le trône il sut l'éviter. Son successeur, Charles-Emmanuel Ier, eut d'autres goûts et d'autres besoins ; aux armées aguerries de la France et de l'Espagne, il estima nécessaire d'opposer des corps de troupe permanents ; de son règne date la création des régiments d'ordonnance, nationaux ou étrangers, suivant qu'ils étaient levés dans ses Etats ou au dehors, les uns et les autres composés exclusivement de volontaires.

Les armées de la Maison de Savoie comprenaient ainsi, à dater de Charles-Emmanuel Ier, un double élément: les régiments de la milice, laissés dans leurs foyers en temps de paix, et les régiments d'ordonnance seuls astreints à un service permanent. Les cadres des troupes permanentes n'étaient pas utilisés, comme il arrive de nos jours, pour recevoir en temps de guerre les hommes restés dans leurs foyers. Les régiments d'ordonnance tenus au complet, ou peu s'en faut, en temps de paix, se présentaient à l'ennemi sur le pied où ils se trouvaient avant leur entrée en campagne. Formés exclusivement d'hommes rompus au métier, conservant intacts l'esprit et les traditions militaires, ils donnaient l'exemple et le soutien aux régiments de la milice. Un instant, en 1636, les régiments nationaux d'ordonnance furent disposés pour recevoir dans leurs cadres les hommes de la milice appelés au moment de la guerre à en compléter l'effectif. L'essai ne fut pas heureux ; on l'abandonna promptement, l'expérience ayant démontré que cet amalgame, *questa mescolanza*, disent les lettres du 21 mars 1638, ne donne pas les résultats que l'on en attendait. En fait, les régiments d'ordonnance et ceux de

Digitized by Google

la milice eurent toujours des cadres absolument distincts et séparés.

Après avoir nombre de fois varié dans leur nombre et dans leur composition, les régiments nationaux d'ordonnance, levés ou licenciés suivant les besoins [1], furent définitivement constitués à partir de 1660 pour l'infanterie et vers 1690 pour la cavalerie.

Les régiments d'infanterie ainsi réorganisés, étaient à l'origine, au nombre de six ; après les *Gardes*, *Savoie* tenait parmi eux le premier rang. Un septième régiment fut créé avant la fin du siècle, un autre en 1734, deux enfin en 1774. Il y eut ainsi dix régiments d'ordonnance. L'infanterie d'ordonnance était complétée au moyen de régiments levés à l'étranger et dont le nombre continua de varier selon les besoins.

La cavalerie, à la date que nous venons d'indiquer, eut cinq régiments, dont l'un, *Mombrison*, prit en 1701 le nom de *Savoie*. Un sixième régiment fut créé en 1736, deux autres en 1774. Deux escadrons de Gardes du Corps, d'origine fort ancienne, et deux escadrons de Dragons de Sardaigne créés en 1726, formaient avec ces huit régiments toute la cavalerie, entièrement composée de troupes d'ordonnance.

[1] Le 3 avril 1685 un corps de cavalerie levé en Savoie et commandé par le marquis de la Serraz, est licencié. Les soldats reçoivent leur congé et emportent à titre de gratification leur équipement et leurs armes, un sabre et un mousqueton ; chacun reçoit deux pistoles y compris ses frais de route. Les officiers en se retirant en Savoie, restent liés au service ; ils conservent un traitement annuel qui varie de 300 ducatons pour le capitaine à 50 ducatons pour le maréchal-des-logis ; ils ont la faculté de reprendre les chevaux fournis à leurs hommes au moment de la levée. En retour, ils restent obligés pendant cinq ans de remettre leurs compagnies sur pied, s'ils en sont requis.

Digitized by Google

La milice apportait à l'infanterie un solide appoint. Aux colonellats d'Emmanuel-Philibert avait succédé, de l'autre côté des Alpes, le *Bataillon de Piémont* formé de douze régiments d'infanterie de cinq à six cents hommes chacun. Une organisation analogue, sur laquelle les documents précis font défaut, paraît avoir existé en Savoie. Ce fut en 1713, que la milice en deçà comme au delà des monts reçut une organisation définitive sous le nom de régiments provinciaux. Le nombre de ces régiments fixé à dix, fut porté à douze en 1752 et à quatorze en 1786. La Savoie pour sa part eut à fournir deux régiments, *Tarentaise* et *Chablais*, appelés plus tard *Maurienne* (1786) et *Genevois* (1774) [1].

Laissés dans leurs foyers en temps de paix, comme autrefois les colonellats, les régiments provinciaux avaient pour officiers des gentilshommes ou des propriétaires vivant au milieu de leurs soldats, ayant puisé leur instruction dans les régiments d'ordonnance où la plupart avaient passé, supérieurs aux hommes qu'ils commandaient par leur éducation et leur position sociale, exerçant sur eux en temps de paix ce légitime ascendant et cet affectueux patronage qui assurent la confiance et la discipline devant l'ennemi. En temps de guerre les régiments provinciaux entraient en ligne avec les régiments d'ordon-

[1] Les noms de *Tarentaise* et de *Chablais* étaient déjà portés en 1597 par deux régiments de la milice. A cette date, le colonel du régiment de Chablais est le baron de la Bastie et de Lullin. Des provisions de capitaine ont été octroyées par Charles-Emmanuel, le 19 octobre 1597, à noble Matthieu de Chastillon « pour commander dans ce régiment aulx soldats envoïés par ceux des paroisses et villaiges ressortissants de la ville d'Evyan présentement en nos armées ».

A partir de 1774, le nom de régiment de Chablais fut porté par un régiment d'ordonnance de nouvelle formation.

Digitized by Google

nance, et jamais dans aucune occasion, ils ne leur ont été inférieurs.

Les armées étaient peu nombreuses aux temps qui nous occupent. Lesdiguières en 1597 envahissait la Savoie avec 7,000 hommes, Henri IV n'en conduisait guère plus en 1600 et 30,000 parurent suffisants, au traité de Brusolo, pour détruire en Italie la puissance espagnole à laquelle, quarante-trois ans plus tard, Condé avec 23,000 hommes portait à Rocroi un coup mortel. A la fin du siècle encore, Bonaparte obtenait à Montenotte, à Rivoli, à Marengo des résultats décisifs avec des forces qui surpassaient de peu l'effectif d'un seul de nos corps d'armée.

Philibert-Emmanuel crut faire assez en fixant à 20,000 hommes l'effectif de sa milice et à 2,000 hommes celui des troupes de garnison.

A partir de ce règne il n'est point aisé de préciser des chiffres. Les régiments étrangers sont plus ou moins nombreux selon les exigences de la paix ou de la guerre. Les régiments nationaux ont un nombre variable de bataillons ou de compagnies; à la paix, lorsqu'elle semblait devoir durer, on licenciait quelques-unes de celles-ci; à l'approche de la guerre, on les rétablissait en confiant à leurs capitaines le soin de les recruter.

En 1751, l'effectif total de l'armée est de 31,000 hommes, dont 8,500 d'infanterie étrangère (16 bataillons). Le surplus, 22,500 hommes, était le contingent demandé à la population des Etats; dans ce nombre, les régiments provinciaux entraient pour un tiers seulement (7,500 hommes formant 10 bataillons); les troupes d'ordonnance pour les deux tiers (15,000 hommes).

Digitized by Google

Appartenaient aux troupes d'ordonnance : les vétérans et les invalides, gardes de la porte du roi ou répartis dans les forteresses, 2,200 hommes ; — les régiments nationaux d'infanterie, 8,500 hommes (16 bataillons) ; — la cavalerie 3,050 hommes (34 escadrons) ; — l'artillerie 800 hommes ; — les troupes des galères, 300 hommes ; — quelques corps spéciaux au nombre desquels figurent 50 *architectes*, sans doute les officiers du génie, complétaient l'effectif.

Cet effectif de 31,000 hommes est celui des années de calme qui suivirent la paix d'Aix-la-Chapelle (1648). Dans des moments critiques il s'éleva en temps de guerre à 40,000 hommes ; Victor Amédée III au cours de son règne, de 1773 à 1796, le porta jusqu'à 45,000.

La population totale des Etats dans la dernière moitié du XVIII^e^ siècle n'était certainement pas inférieure à trois millions d'habitants[1]. L'effectif de 1751, les régiments étrangers déduits, répondait sur ce pied à 0,75 pour cent de la population. Celui de Victor Amédée III, suprême effort de la monarchie, s'élevait à 1.25 pour cent ; il s'agit ne l'oublions pas de l'effectif de guerre ; c'est moins que l'effectif entretenu de nos jours sur le pied de paix.

Si l'on regarde à l'origine de ces troupes, c'est-à-dire à leur mode de recrutement, on verra combien peu, relativement aux charges actuelles, cet effectif pesait sur la population.

Dans les seuls régiments provinciaux, formant le quart

[1] La population de certaines provinces a peu varié depuis le milieu du XVII^e^ siècle. Suivant le cardinal Billiet, *Mémoires de l'Académie* tome XII. page 337, les paroisses du diocèse de Maurienne en 1650 comptaient 59,133 habitants ; les mêmes paroisses en avaient 60,801 en 1829. Le chiffre actuel est au-dessous de celui de 1650.

Digitized by Google

de l'effectif total, le service était obligatoire. Tout le surplus de l'armée était composé de volontaires, engagés spontanément ou sollicités par les recruteurs de chaque régiment.

En 1682, le régiment de Savoie-infanterie doit être augmenté de 5 compagnies. Le recrutement des deux sergents, des 50 soldats et du tambour de chacune est confié au capitaine. Dans le délai de trente jours, dit l'ordre du 8 avril, cet officier devra présenter sa nouvelle compagnie complètement habillée de neuf, munie du sabre et du baudrier et il lui sera alloué pour ses dépenses une indemnité de deux doubles d'Espagne par homme.

D'autres fois, c'est le colonel qui est chargé de lever le régiment tout entier. En 1689, le 12 octobre, le marquis de Chaumont reçoit une commission pour lever le régiment de dragons appelé dans la suite *Dragons de Genevois*. Il lui est alloué à forfait 500 pistoles[1] pour chacune des huit compagnies du régiment formée de 50 dragons. Le régiment devait être « levé dans le délai de quatre mois, bien *ajousté*, couvert, harnaché et monté sur des chevaux qui ne seront pas de moins de quinze palmes, le plus égaux qui se pourra et en état de bien servir ». Le colonel et les officiers, qui sont à sa nomination pour la première fois seulement, pourvoiront à chaque dragon, outre le fusil et la baïonnette fournis par S. A. R., un sabre, un uniforme[2] complet de drap vert, un chapeau bordé, les bottines avec leurs éperons, etc.

Le 20 février 1690, le comte de la Trinité reçoit une

[1] La pistole de Savoie valait 20 francs 25 centimes de notre monnaie ; la pistole de Gênes et celle d'Espagne, 20 francs 50 centimes.

[2] L'uniforme, dans les troupes du duc de Savoie, date de 1671.

Digitized by Google

commission analogue pour lever un régiment de fusiliers.

Pendant toute la durée du délai fixé pour le recrutement, les soldats enrôlés prenaient leur quartier chez l'habitant qui leur devait la place au feu et à la lampe ou à la chandelle, « tant que les hôtes les tenaient allumés, » et recevaient de la commune où se tenait le quartier une ration journalière qu'en 1689 et en 1690, je trouve ainsi réglée : une livre de chair (368 grammes), trois quarts de livre de fromage, deux livres de pain, une pinte de vin (1 litre 369) et pour le cheval un *rub* de foin (9 kilog. 220) et un quart d'avoine (5 litres 75). Ce traitement était fait pour engager les recrues, mais il était onéreux pour les communes et pour les particuliers astreints au logement. Dans la suite, la charge fut allégée ; le nouveau soldat recevait sa solde et subvenait à ses dépenses à partir du jour de son enrôlement ; il continuait, toutefois, d'être logé jusqu'au jour de sa mise en route pour le régiment.

En 1738, les capitaines chargés de porter leur compagnie au complet, reçoivent 25 livres[1] par recrue, 30 livres si c'est un ancien soldat et 33 livres si c'est un soldat au moment de recevoir son congé. Sur cette somme, le capitaine doit fournir à chaque recrue une paire de souliers, deux chemises et une cravate et il paie à l'embaucheur un courtage fixé à 4 livres au plus et 2 livres au moins.

Il est arrivé parfois que, pour porter au complet les régiments d'ordonnance, des hommes aient été empruntés aux troupes de la milice, mais cette mesure exceptionnelle n'a été appliquée que rarement et dans des cas d'absolue nécessité. En 1691, pour citer un exemple, la Savoie étant

[1] Cent livres anciennes de Piémont valent 118 francs 75 centimes.

Digitized by Google

occupée par les armées françaises, le régiment de Savoie a été tenu au complet à l'aide d'un contingent imposé à certaines communes du Piémont. La même chose a eu lieu en 1743 pendant l'occupation de la Savoie par les Espagnols ; mais loin qu'à l'état normal les soldats provinciaux fussent jamais obligés à passer dans les régiments d'ordonnance, il était interdit aux recruteurs de les y enrôler volontairement.

Le régiment de Savoie, d'ailleurs, où la langue française a toujours été seule employée, se recrutait exclusivement dans notre duché, quelquefois aussi, mais à titre d'exception dans le duché d'Aoste et dans quelques cantons des provinces de Suse et de Pignerol où cette langue était restée en usage.

Les régiments étrangers, Suisses ou Allemands, sont levés au moyen de *Capitulations* ou traités à forfait passés avec leur colonel ou avec le souverain de certains petits Etats de la Suisse ou d'Allemagne qui ont la spécialité de cette fourniture. Dans ces capitulations la solde et les *avantages* des officiers et des soldats de chaque grade sont exactement déterminés. Le profit du fournisseur, je ne trouve pas de mot plus exact, résulte ou du paiement d'une somme supérieure à celle que chaque homme devra recevoir, ou d'un certain nombre de places qu'il est autorisé à tenir vacantes dans chaque compagnie. Le souverain ou le colonel avec qui l'on traite, se réservent ordinairement, pour la première fois au moins, le droit de nommer les officiers. La paie des soldats tués ou blessés à l'ennemi continue de courir pendant toute la campagne ; d'autres fois, deux blessés comptent pour un tué. Les munitions de guerre sont fournies gratis pour les combats ; le régiment doit se les procurer à ses frais pour les cas ordinaires.

Digitized by Google

Les régiments étrangers, officiers et soldats, étaient soumis à une discipline fort rigoureuse appliquée, le plus souvent par un juge attaché au régiment, d'après un code sommaire faisant partie intégrante de la capitulation. La peine de mort est fréquente. « Une compagnie étant au démêlé avec l'ennemi, dit la Capitulation du régiment de Schoulembourg, et ne faisant pas son devoir, au contraire prenant la fuite, l'officier qui la commande s'il en est la cause, aura mérité la mort ; mais s'il est par faute de ses soldats, le dixième qui sera destiné par le sort sera pendu; 14 juin 1698 ». En revanche « en cas de gain d'une bataille où le régiment aura été, S. A. lui accorde un mois de paie aussi bien qu'à l'état-major. » — Capitulation du régiment de Reding, 16 juin 1699.

Ces divers procédés d'enrôlement n'étaient pas sans donner lieu à certains abus. La difficulté de maintenir au complet les effectifs et le désir d'un profit illicite avaient rendu fréquente dans les régiments d'ordonnance, nationaux et étrangers, une fraude que les règlements ne se lassent pas de réprimer. Aux revues des officiers de la solde, certains capitaines empruntaient, paraît-il, les hommes qui leur manquaient à d'autres compagnies ou trouvaient parmi d'anciens soldats des gens qui consentaient à endosser pour quelques heures l'uniforme. Les *passe-volants*, c'est le nom donné à ces soldats de rencontre, encouraient, s'ils étaient découverts, des peines sévères. En 1683, 17 octobre, on leur coupait une oreille ; en 1759, on les passait par les verges suivies de six mois de chaîne. Les officiers surpris à user de cette fraude étaient cassés à la tête de la compagnie. Le dénonciateur qui faisait découvrir un *passe-volant* obtenait une prime de 200 livres et son congé s'il était soldat. — 25 août 1759.

Digitized by Google

Tout autre était le mode de recrutement des régiments provinciaux. Le service dans ces régiments était obligatoire, nous l'avons dit, en ce sens que chaque province devait tenir au complet par voie d'appel le régiment qui lui était assigné. Dans ce but, un état de répartition fixait le nombre d'hommes à fournir par chaque commune suivant sa population mâle[1].

Le choix des recrues qui ne pouvaient en aucun cas se faire remplacer, si ce n'est par un membre de la famille, appartenait au Conseil de la commune[2] moyennant certaines règles destinées à fournir un bon recrutement et à prévenir les abus. On recherchait autant que possible les anciens soldats ; les sujets les plus turbulents, ceux dont le départ devait laisser le moins de vide ou de regret avaient, sans doute, ensuite la préférence. Dans l'origine, la durée

[1] L'état de répartition dressé en avril 1714 permet de donner par province le chiffre du contingent assigné aux deux régiments provinciaux de Tarentaise et de Chablais.

Régiment de Tarentaise : province de Savoie, 312 hommes ; province de Maurienne, 144 hommes ; province de Tarentaise, 107 hommes ; Bugey, 46 hommes. Total, 609 hommes.

Régiment de Chablais : province de Chablais, 120 hommes ; province de Genevois, 234 hommes ; province du Faucigny, 165 hommes ; Ternier, Gaillard, Bugey, 86 hommes. Total, 605 hommes.

A titre d'exemple de la répartition par commune, je citerai le contingent assigné à chacune de celles du plateau des *Bauges* formant le canton actuel du Châtelard : Lescheraines, 2 ; Arith, 5 ; Le Noyer, 3 ; La Composte et le Châtelard, 5 ; Jarsy, 2 ; Doucy. 2 ; La Motte et Bellecombe, 6 ; Sainte-Reine, 3 ; Aillon, 5. Total : 36 hommes.

[2] Je dois à une amicale communication les extraits des délibérations du Conseil de Larringes, en Chablais, portant *élection*, aux dates des 19 mai et 31 décembre 1742, 16 juillet 1749, 15 et 20 juin 1763, de cinq soldats à fournir par cette paroisse et par son annexe de Champanges au régiment provincial de Chablais.

Digitized by Google

du service était illimitée ; le soldat désigné parmi les hommes âgés de 18 à 35 ans, restait sur les rôles tant qu'il était en état de servir ; par la suite, on donna leur congé à ceux qui avaient vingt ans, et dans les derniers temps douze ans de service. Le soldat dont la situation de famille avait changé pouvait aussi en certains cas demander son congé. En échange, les soldats provinciaux et leurs familles jouissaient de certains privilèges et avantages ; ils recevaient dans leurs foyers une légère paie qui, pour les sous-officiers et les soldats, variait suivant le grade de 36 à 18 livres par an — 8 juin 1714 —. Dans l'origine aucune paie n'était allouée aux officiers ; je ne sais de quelle époque date celle qu'ils ont reçue depuis et qui, accrue en 1775, variait de 1,012 livres pour le colonel à 132 livres pour l'enseigne ; le capitaine recevait 382 livres. Le règne de Victor-Amédée III venait de s'ouvrir, et avec lui l'ère des prodigalités.

Les colonellats d'Emmanuel-Philibert étaient astreints à de très fréquents exercices ; cette charge fut de beaucoup diminuée pour les régiments provinciaux. Le capitaine réunissait sa compagnie trois fois par an. Le régiment tout entier se rassemblait au mois de mai. Pendant la durée des exercices fixée à six jours, les soldats recevaient la ration de pain seulement. En cas de mobilisation, la paie et les rations étaient celles des régiments d'ordonnance. En 1714, au moment de la création, le quartier de rassemblement du régiment de Tarentaise était à Aiguebelle ; on le transporta dans la suite à Saint-Pierre d'Albigny. Le régiment de Chablais se réunissait à Annecy. Les armes des régiments provinciaux restaienten dépôt au lieu fixé pour le rassemblement.

Le service militaire sous ce régime, se réduisait en

Digitized by Google

somme, à peu de chose. En temps de paix, les régiments provinciaux restaient dans leurs foyers ; des engagés volontaires, des étrangers, Suisses ou Allemands, levés en vertu de capitulations, étaient seuls sous les drapeaux. En temps de guerre, les contributions à payer, les souffrances, les angoisses, la ruine des pays foulés par les armées formaient alors comme toujours un lamentable tableau. Pour le surplus de la population, pour les provinces que leur situation topographique mettait à l'abri, le terrible fléau passait presque inaperçu.

La physionomie d'un régiment différait de ce qu'elle est aujourd'hui. Les officiers étaient plus nombreux ; les sous-officiers et les soldats plus âgés, plus complètement assimilés au service que la plupart ne devaient plus quitter. On aura remarqué le nombre des vétérans ou invalides fournis exclusivement par les troupes de l'ordonnance, 2,200 sur 15,000 ; c'est plus d'un septième de l'effectif. Cette proportion atteste la longue durée des engagements et la persistance des hommes à rester sous les drapeaux ; elle est un signe indiscutable de l'esprit militaire qui régnait dans cette petite armée.

Les régiments et les unités qui les composent sont d'un faible effectif comparés aux nôtres. Dans la cavalerie, la compagnie variait de 40 à 50 hommes non compris les officiers. Jusqu'en 1774 le régiment est de dix compagnies ; à partir de cette date il est de huit compagnies. Deux compagnies formaient un escadron.

Dans l'infanterie, le régiment de Savoie, pour citer un exemple, compte en 1660, 485 hommes dont 25 officiers, répartis en dix compagnies. En 1708, il a

Digitized by Google

deux bataillons de dix compagnies chacun et un effectif total de 1,310 hommes dont 61 officiers. En 1713, il est porté à 1,600 hommes formant trois bataillons et 26 compagnies. En 1751, le 19 mai, il est réduit à deux bataillons, chacun de 10 compagnies, et compte 1,100 hommes dont 45 officiers. En 1784 enfin, il est divisé en 14 compagnies formant 3 bataillons ; son effectif est de 1,400 hommes dont 66 officiers. Dans chacune de ces formations à partir de 1708, deux des compagnies sont de grenadiers. Le régiment a un aumônier et un chirurgien ; il a des sapeurs ou plus exactement des charpentiers (*fulegnami*). La musique tient peu de place ; en 1708, elle n'existe pas ; en 1751, elle se compose de six hautbois ; les fifres n'ont pas encore fait leur apparition. En 1775, le colonel obtient dix exécutants dont huit hautbois et deux trompettes ; à cette date les compagnies ont leurs fifres.

Les régiments provinciaux sont d'un effectif plus faible encore. En 1713, à la création, ils forment un seul bataillon à six compagnies de cent hommes chacune. En 1748, le régiment compte huit compagnies ; il a 750 hommes dont 26 officiers. En 1786, on le divise en deux bataillons de 375 hommes chacun et on l'accroit d'une compagnie de 90 hommes destinée à la Légion des campements, corps de nouvelle formation réunissant des canonniers, des pionniers, des grenadiers, et destiné à un service spécial[1]. En 1792, les régiments provinciaux reçoivent une nouvelle augmentation de 100 hommes ; l'un des deux bataillons appelé de

[1] Le quartier d'assemblée des deux compagnies détachées à la légion des campements par les régiments de Maurienne et de Genevois était à Rumilly.

Digitized by Google

campagne compte 500 hommes, l'autre dit de garnison en a 350 seulement; dans ce total de 850 hommes sont compris 43 officiers.

Le grand nombre des officiers — ils arrivent à former en moyenne, un vingtième de l'effectif — montre le goût qui portait la noblesse et les classes aisées à servir dans l'armée où la solde cependant, suffisante depuis le grade de capitaine si l'on tient compte de la valeur relative de l'argent à cette époque, laissait à désirer pour les grades inférieurs. En 1708, un colonel d'infanterie touchait 3,036 livres ; un lieutenant-colonel 2,200 ; un major 1,800 ; un capitaine 1,400 ; un lieutenant 650 ; un enseigne 425 ; à la solde s'ajoutaient certaines prestations qui la relevaient d'un cinquième environ [1]. Dans la cavalerie, en 1690, à raison sans doute des charges qui pesaient sur les officiers et de la part qu'ils prenaient aux frais de recrutement, la solde est sensiblement plus élevée ; le colonel reçoit 3,500 livres, le capitaine 1,833 ; le lieutenant 1221, le cornette 916.

Jusqu'en 1784, les grades élevés étaient rares. Chaque régiment comptait trois officiers supérieurs seulement et

[1] En 1708, le sergent d'infanterie reçoit pour la solde et l'habillement, 193 livres, 4 sous ; le caporal, 153 livres ; le soldat, 87 livres, 15 sols ; chacun, en outre, a droit à une ration de deux livres de pain (736 grammes).

La ration de pain à la même date, comme on le voit par le *bilan du régiment de Savoie* du 21 décembre 1708, est réglée à raison de 28 rations par émine de blé (23 litres) et ressort au prix net de 21 centimes de notre monnaie. Ce prix est fort élevé si l'on tient compte de la valeur de l'argent en 1708 ; la même ration coûtait 13 centimes en 1597 ; elle valait 12 centimes en 1742. Le prix du blé variait beaucoup, quelquefois d'une année à l'autre suivant l'état des récoltes, à raison de la difficulté des transports et des barrières qui séparaient les divers pays.

Digitized by Google

comme la limite d'âge n'était pas connue, on ne calculait guère sur l'avancement. A partir de cette date qui est celle où Victor Amédée III applique ses projets de réorganisation, une sorte de réaction se produit contre le système de sage économie qui jusqu'alors avait prévalu. Le nombre des officiers supérieurs s'élève jusqu'à huit dans chaque régiment d'ordonnance et à quatre dans les régiments provinciaux; en même temps la solde augmente. Le souverain se livre à son goût pour les réformes trop souvent minutieuses qu'il apporte à l'organisation, aux grades, aux uniformes, aux mille détails dans lesquels il se plait. L'armée ne perd rien de sa valeur, mais son effectif s'accroît et le surcroît de dépense qu'elle occasionne ne tardera pas à peser sur le trésor.

La maison de Savoie a traversé plus d'un moment critique où l'effectif des troupes régulières s'est trouvé insuffisant. Jamais dans ces circonstances le zèle et le dévouement de ses sujets ne lui ont fait défaut. Nous n'avons pas à raconter ici les mémorables exemples donnés par les bourgeois de Turin et de nombre de villes fortes assiégées au-delà des monts ; ceux de Montmélian et bien d'autres en Savoie ont montré la même valeur[1].

L'invasion de l'armée espagnole, en 1742, donna lieu à Charles-Emmanuel III de recourir à la fidélité de ses braves Savoyards. Son appel fut entendu et des com-

[1] Après la mémorable défense de 1690-1691 les bourgeois de Montmélian retirés dans le château furent honorablement compris dans la capitulation; ils obtinrent de sortir avec leurs armes et leurs effets et avec la promesse de n'être nullement recherchés pour avoir combattu pendant le siège.

Digitized by Google

pagnies de volontaires se levèrent tout aussitôt [1]. Un ordre du roi, daté de Montmélian le 6 décembre 1742, donne sur l'organisation de ces compagnies des détails généralement peu connus.

On sait que l'une des deux compagnies, de l'effectif de 50 hommes chacune, formées par les Chevaliers-Tireurs de Chambéry soutint sans le secours d'aucune artillerie la défense du château d'Apremont. Le document que nous venons de citer nous apprend que la plupart des volontaires de ces deux compagnies étaient des artisans ; aussi l'ordre avait-il été donné de les renvoyer à leurs travaux aussitôt qu'il n'y aurait plus besoin de les retenir, ce qui eut lieu après la prise du Château. La paie de ces deux compagnies était de six sous et une ration de pain chaque jour.

Neuf autres compagnies désignées par le nom de leurs capitaines reçurent une organisation plus solide. C'était les compagnies Magdelain, Rousset, La Roche, Delalle, Mollier, Demotz, Songy, Reveiron et Jaillet. Leur effectif était de cent hommes. Seule la compagnie Rousset levée dans les Bauges comptait deux cents hommes appelés à faire alternativement le service, de façon à permettre à cent hommes de rentrer temporairement dans leurs foyers, pendant que les cent autres resteraient à leur poste.

Les cadres de ces compagnies [2] étaient empruntés en partie aux régiments provinciaux de Chablais et de Tarentaise. Chaque homme avait été invité à apporter son fusil, s'il en possédait un ; une gratification de 2 livres lui était allouée en ce cas. Les munitions devaient être délivrées par les magasins de l'artillerie sur le pied de dix livres par homme. La paie

[1] Billets royaux du 10 et du 25 octobre 1742, du 14 novembre de la même année.

[2] 3 officiers, 5 sergents, 10 caporaux et 1 tambour.

Digitized by Google

des officiers était de 50, 30 et 25 livres par mois, suivant le grade ; les sous-officiers recevaient six sous par jour, les soldats trois sous, et tous indistinctement une ration de pain ou un supplément de paie de deux sous[1], s'ils préféraient se procurer eux-mêmes leur pain. Aucun homme ne devait être retenu au-delà de sa volonté ; les capitaines étaient invités à tenir leur compagnie au complet en faisant appel à d'autres hommes capables d'un bon service.

Les dispositions prises pour lever en Savoie cinquante autres compagnies sur le même pied, ne paraissent pas avoir été mises à exécution ; les rapides progrès de l'ennemi et la retraite de l'armée royale, n'en donnèrent pas le temps. Les neuf compagnies dont nous avons donné les noms, étaient destinées à garder le plateau des Bauges et à occuper les vallées de l'Arc et de l'Isère ; peut-être ont-elles suivi l'armée dans sa retraite ? Nous ne savons rien de plus de ce qui les concerne et l'on ignore à quelle date précise elles ont été licenciées.

Lequel d'entre nous, au cours de ses recherches, n'a rencontré maintes fois la preuve de cet adage, qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil et que l'homme, dans ses lois, dans ses institutions, comme en bien d'autres choses, se répète bien plus qu'il n'invente ? Voici qu'en 1690, dans les vieux papiers de la Maison de Savoie, je trouve appliqués, pour adoucir les maux de la guerre, les principes de la célèbre convention de Genève[2]. Un cartel, échangé le 17 octobre entre S. A. R. et S. M. Très Chrétienne pour la rançon et l'échange des prisonniers de guerre, porte que

[1] Douze centimes de notre monnaie.

[2] 22 août 1864.

Digitized by Google

les aumôniers, les médecins, les chirurgiens et pharmaciens et tout le personnel attaché au service des malades sera renvoyé des deux parts sans échange ni rançon, de même que les tambours et les trompettes, sauf qu'ils aient été pris les armes à la main. Ce n'était pas un médiocre avantage ; pour les blessés et les malades d'abord, et aussi pour le personnel non combattant qui échappait ainsi aux ennuis et aux misères de la captivité; le régime des prisonniers était dur; ils ne recevaient que la seule ration de pain. La même convention interdit de dépouiller les prisonniers ; elle défend l'usage des balles d'étain ou de tout autre métal que le plomb et celui des balles ou boulets ramés.

Le temps et bien d'autres conditions encore me font défaut pour offrir mieux qu'un rapide et fort incomplet aperçu des institutions militaires de la Maison de Savoie. Un sentiment de patriotisme et de piété filiale a dicté à une plume élégante et facile d'intéressantes pages intitulées : *Un Régiment provincial*[1]. J'aurais aimé, m'inspirant de cette généreuse pensée, entrer plus avant dans l'étude de l'organisation et du mécanisme de nos régiments provinciaux. En eux surtout, apparaissent les vertus militaires des Savoyards, le courage, la discipline, la constance, la fidélité. On en jugera par un trait emprunté à l'ouvrage que je viens de citer :

En 1792, le 22 septembre, la Savoie pour la dernière fois est envahie. Le bataillon de campagne du régiment de

[1] Par le marquis Tredicini de Saint-Séverin.

Digitized by Google

Maurienne appartient au petit corps d'armée qui, de Chambéry, bat en retraite par les Bauges. Engagé dans d'étroits sentiers et craignant d'être enveloppé par l'ennemi, le colonel s'arrête au parti de licencier ses soldats. Ils obéissent et rentrent chez eux, emportant leurs armes et leur drapeau.

Au moment de la séparation, l'ordre a été donné de se rassembler à Suse au mois de janvier. Cet ordre sera-t-il exécuté ? La Savoie est aux mains des armées de la République ; l'assemblée des Allobroges s'est proclamée libre, elle a rompu le pacte avec la vieille dynastie ; de plus, la saison est rude, la neige intercepte les passages. Peu importe à ces braves soldats ; ils se tiennent pour liés par leur serment ; aucun ne veut y manquer. A la date indiquée, tous se trouvent au rendez-vous et prennent une part glorieuse à la défense des Alpes et aux rudes campagnes qui précédèrent l'armistice de Cherasco et la cession de la Savoie à la France consentie par le traité de Paris, du 15 mai 1796.

Ils ne furent pas les seuls d'ailleurs, pendant ces trois années, à vouloir servir un prince que, jusqu'à la date de ce traité, nombre de Savoyards s'obstinaient à regarder comme leur souverain. Un billet royal, du 2 novembre 1793, constate que de nombreuses recrues ont porté le régiment de Maurienne au-delà du complet, et qu'il reste un excédant de deux cents hommes à encadrer dans une compagnie de réserve dont la formation est ordonnée.

L'auteur du livre ou j'ai puisé ce touchant épisode a eu l'heureuse pensée de publier le rôle complet du régiment de Maurienne, d'après les revues d'effectif qui eurent lieu

Digitized by Google

à Suse au mois de janvier 1793[1], associant ainsi dans un même honneur et dans un même éloge les officiers dont quelques-uns portaient les noms les plus illustres de la Savoie et les braves paysans qui auprès d'eux surent montrer que celui-là est noble qui dans toutes les conditions tient haut son cœur et remplit tout son devoir. Notre sang, grâce à Dieu, n'a pas dégénéré ; les *mobiles* de 1870 se sont montrés les dignes fils des *provinciaux* de 1793[2].

[1] L'effectif réglementaire du régiment de Maurienne au complet, était de 850 hommes, dont 43 officiers ; l'état des revues constate la présence à Suse, en janvier 1793, de 821 hommes, officiers compris.

Un autre livre bien connu, sorti de la plume du marquis Albert Costa de Beauregard, *Un Homme d'autrefois*, a mis en relief dans des pages attachantes la généreuse fidélité et les services de nos régiments provinciaux pendant les tristes années qui se sont suivies de 17 92 à 1796.

[2] La restauration de 1814 rétablit les régiments d'ordonnance et les régiments provinciaux. Ce fut pour peu de temps. En 1816, sur les bases de la conscription empruntée au régime qui venait de disparaître, l'armée reçut une organisation nouvelle.

Aux dix régiments d'infanterie de l'ancienne ordonnance on substitua dix brigades, portant la plupart les mêmes noms, formées chacune de deux régiments ; chaque régiment eut deux bataillons actifs et un bataillon de réserve, celui-ci mis sur pied en temps de guerre seulement ; les trois bataillons recevant en ce cas les hommes envoyés temporairement en congé. C'étaient 40 bataillons actifs et 20 bataillons de réserve, au total 55,000 hommes d'infanterie, force respectable pour un état de quatre millions d'habitants, l'île de Sardaigne n'étant pas soumise à la conscription.

En 1839, Charles-Albert méditant la future guerre de l'indépendance italienne, forma les régiments de trois bataillons actifs et de quatre bataillons de réserve, ceux-ci réduits en temps de paix à un seul bataillon formant le dépôt du régiment. Il se procurait ainsi pour l'armée active, 60 bataillons (55.000 h.) et pour la réserve, 80 bataillons (58.000 h.). Trente-six escadrons de cavalerie, une artillerie peu nombreuse (cent pièces de campagne environ) mais réputée excellente,

Digitized by Google

En évoquant ces vieux souvenirs je ne cède, il est à peine besoin de le dire, à aucune illusion, à aucun désir de voir revivre les temps qui ne sont plus. Les ans comme les fleuves s'écoulent sans retour.

Quel motif d'ailleurs, existerait de regretter le passé? Si le passé a connu des jours heureux, l'avenir nous appartient et il dépend de nous de le rendre meilleur encore. Puissent ceux qui gouvernent connaître leur devoir et s'ins-

un bataillon de sapeurs, un bataillon d'infanterie de marine, un bataillon de *bersaglieri*, complétaient l'armée. L'organisation de ces armes spéciales ne laissait rien à désirer.

Le cadre d'un régiment d'infanterie suivant l'*Instruction* de 1839 était de 60 officiers et de 660 sous-officiers et soldats d'ordonnance liés au service pour huit années qui se passaient en entier sous les drapeaux, au total 720 hommes. Le régiment se complétait sur le pied de guerre par l'adjonction d'un contingent annuel de 360 hommes appartenant pendant huit ans à l'armée active et pendant huit autres années à la réserve. La classe la plus jeune du contingent, retenue pour son instruction une année sous les drapeaux, portait l'effectif du régiment sur le pied de paix à 1,080 hommes.

Dans chaque régiment d'infanterie au moment de la mobilisation, les 720 hommes du cadre avaient à recevoir les huit classes du contingent actif (2,880 h.) et les huit classes de la réserve (2,880 h.), sauf les diminutions survenues pendant le cours des seize années de service.

A ces régiments dilatés outre mesure, ni la vaillance, ni la bonne volonté, ni l'ardeur même ne faisaient défaut, pas plus que la science militaire aux états-majors chargés de les conduire. C'est aux défauts d'une organisation reconnue défectueuse que doivent surtout être attribués les désastres qui mirent fin à la campagne de 1848. Trop peu solidement encadrés, les contingents piémontais après de brillants succès au début, ne purent tenir contre le retour offensif des vieux soldats du maréchal Radetski. La campagne de 1849 se termina plus promptement encore. Rappelons à titre de patriotique souvenir, qu'aux jours critiques de ces deux années, plusieurs bataillons de réserve de la brigade de Savoie enfermés dans Venise, tinrent glorieusement tête à l'ennemi.

Après la bataille de Novare de promptes réformes eurent lieu. Ramenée à de plus justes proportions l'infanterie de la Maison de Sa-

Digitized by Google

pirer de sages exemples. Pour nous, confiants en Celui qui a fait les nations guérissables, restons fidèles aux lois immuables, aux principes nécessaires qui ne cèdent ni aux erreurs ou aux caprices des hommes, ni à leurs stériles agitations.

Non, nous ne regrettons pas le passé ; mais quand le passé est glorieux, quand il offre de profitables enseigne-

voie se retrouva en 1855 et en 1859 à la hauteur de sa vieille renommée.

Quelle nation dans l'avenir sera la plus forte, la plus résistante sur les champs de bataille, de celle qui mettra en mouvement des masses plus ou moins confuses, plus ou moins difficiles à conduire, de soldats déshabitués de la discipline et des exigences de la vie militaire ou de celle qui dans une armée moins nombreuse, mais plus homogène, mieux rompue, aura su conserver l'esprit et les traditions qui bien plus que tout le reste, disent les hommes autorisés, font le véritable soldat ?

Il semble depuis nos malheurs de 1870 que la population toute entière doive s'entasser dans les régiments ; il semble que le nombre seul puisse triompher aujourd'hui.

Combien de démentis à cette théorie, n'a pas enregistré l'histoire. De quels succès, de quelles victoires nouvelles, les vétérans de l'Algérie, de la Chine et du Mexique les soldats éprouvés de Reischoffen, de Gravelotte, de Saint-Privat et de Bazeilles n'eussent-ils pas illustré leurs drapeaux si la lutte eut été mieux préparée, mieux conduite, moins témérairement engagée ; si derrière eux s'était trouvé prête au premier instant comme autrefois nos régiments provinçiaux, la garde mobile créée par la loi du 1er février 1868, réserve jeune et vaillante, conception heureuse, conforme à notre caractère et à notre génie national, et que cependant ni la Chambre qui a voté cette loi, ni les administrateurs chargés de l'appliquer n'ont semblé, jusqu'à l'heure des malheurs, prendre au sérieux ?

Les armées qui à la fin du siècle dernier ont soutenu avec éclat le renom de la France et protégé efficacement sa frontière, étaient formées, on ne saurait trop le répéter, des vieux et solides régiments de la monarchie encadrant les jeunes bataillons de volontaires et les soutenant de leur sang-froid et de leur expérience.

Digitized by Google

ments, il est doux, il est salutaire, il est utile de n'en pas laisser perdre la mémoire. Les peuples pas plus que les enfants ne sauraient oublier le toit qui les a vus naître et la main qui a su les élever.

Unie à la patrie française, la Savoie est heureuse autant que fière de lui avoir apporté en dot les richesses et les traditions d'une histoire huit fois séculaire.

MESSIEURS,

Ma pensée, en prenant place dans cette Académie, se reporte aux hommes éminents qui l'ont illustrée et dont l'image m'apparaît vivante au milieu de vous. Plusieurs ont une place dans mes plus chers et mes plus vénérés souvenirs :

Le cardinal Billiet grand et simple tout à la fois, toujours égal à lui-même lorsqu'il parvint aux plus hautes dignités ;

Le noble et chevaleresque Léon Costa de Beauregard comblé des dons de la fortune, plus riche encore de ceux du cœur et de l'esprit;

Mon bien-aimé président le comte Greyfié de Bellecombe, il nous quitta enseveli dans sa toge à l'heure que lui-même aurait choisie ;

Digitized by Google

Et le dernier disparu, cet aimable docteur Guilland qui s'est joint à vous pour m'ouvrir vos portes et qui me semble dans son gracieux sourire, encore assis à vos côtés.

Plus d'une amitié dans vos rangs est faite pour adoucir ces regrets. Les unes datent de loin ; d'autres moins anciennes ne sont ni moins solides, ni moins précieuses. Qu'elles veuillent bien s'unir pour accorder à votre nouvel et trop insuffisant collègue toute l'indulgence dont il a besoin.

Il n'est pas donné à tous, Monsieur le Président [1], de lire dans les feuillets de la pierre la succession et les grandioses accidents des âges qui n'ont pas d'histoire.

Il n'est pas donné à tous de charger leur palette d'or et d'azur, d'être élégant écrivain aussi bien que brillant orateur, d'émouvoir en même temps que de convaincre, et de distribuer aux poètes, avec l'autorité d'un maître, la critique ou l'éloge [2].

D'autres, ils ne me pardonneraient pas de les nommer, ont fouillé nos archives et nos bibliothèques, secoué la poussière des manuscrits, restauré les inscriptions, classé les médailles et les monnaies ; pour eux vos annales n'ont plus de secrets.

A l'un de ces infatigables chercheurs le passé ne suffit pas [3]. En rendant compte de vos travaux, s'agit-il de la science moderne, de ses plus ardus problèmes, de ses applications ou de ses progrès, sa plume est toujours prête, son style toujours clair et précis. Veut-il apprécier quelque œuvre délicate, quelque gracieux produit de l'imagination,

[1] M. Louis Pillet, président de l'Academie.

[2] M. F. Descostes, avocat, secrétaire perpétuel de l'Académie.

[3] M. l'abbé L. Morand, curé de la paroisse de Maché, secrétaire-adjoint.

Digitized by Google

il extrait le suc des fleurs, il emprunte leur brillant coloris sans rien ôter de leur grâce et de leur parfum.

Descendus des mêmes montagnes, nous avons mille raisons d'être amis ; vous l'avez désigné en ce jour pour être mon parrain. Il me devrait à tous ces titres de salutaires leçons, de rudes mais utiles vérités. Un secret pressentiment m'avertit que tout à l'heure il trahira ce devoir.

Quel sera mon rôle dans cette assemblée d'élite ?

Je suis de ceux, hélas, qui empruntent à la ruche bien plus qu'ils ne lui apportent, de ceux qui écoutent le plus souvent et se couvrent d'un prudent et légitime silence.

N'est-ce rien de savoir écouter ?

L'immortel Platon nous eût-il laissé le témoignage de son génie s'il n'avait eu sous le portique d'Athènes des disciples muets, mais attentifs à sa parole !

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. l'avocat ERNEST ARMINJON

PAR

M. L. MORAND, SECRÉTAIRE-ADJOINT

MONSIEUR,

Nous savions ce que nous faisions, lorsque nous vous avons appelé à siéger dans nos rangs. L'élévation de votre caractère, la haute distinction de vos qualités intellectuelles vous désignaient à notre choix. Nous étions même assurés d'avance qu'en don de joyeuse prise de possession de votre fauteuil, vous nous apporteriez aujourd'hui quelques-unes de ces pages où votre esprit excelle à réunir les enseignements variés d'une vaste érudition à tous les charmes du style.

Votre étude que vous intitulez modestement : *Aperçu des institutions militaires de la Maison de Savoie*, est de tous points accomplie. Le tableau que vous venez de de nous retracer de la politique de nos anciens souverains, de leur fortune prodigieuse, ainsi que des moyens aux-

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. l'avocat ERNEST ARMINJON

PAR

M. L. MORAND, SECRÉTAIRE-ADJOINT

MONSIEUR,

Nous savions ce que nous faisions, lorsque nous vous avons appelé à siéger dans nos rangs. L'élévation de votre caractère, la haute distinction de vos qualités intellectuelles vous désignaient à notre choix. Nous étions même assurés d'avance qu'en don de joyeuse prise de possession de votre fauteuil, vous nous apporteriez aujourd'hui quelques-unes de ces pages où votre esprit excelle à réunir les enseignements variés d'une vaste érudition à tous les charmes du style.

Votre étude que vous intitulez modestement : *Aperçu des institutions militaires de la Maison de Savoie*, est de tous points accomplie. Le tableau que vous venez de nous retracer de la politique de nos anciens souverains, de leur fortune prodigieuse, ainsi que des moyens aux-

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. l'avocat ERNEST ARMINJON

PAR

M. L. MORAND, SECRÉTAIRE-ADJOINT

MONSIEUR,

Nous savions ce que nous faisions, lorsque nous vous avons appelé à siéger dans nos rangs. L'élévation de votre caractère, la haute distinction de vos qualités intellectuelles vous désignaient à notre choix. Nous étions même assurés d'avance qu'en don de joyeuse prise de possession de votre fauteuil, vous nous apporteriez aujourd'hui quelques-unes de ces pages où votre esprit excelle à réunir les enseignements variés d'une vaste érudition à tous les charmes du style.

Votre étude que vous intitulez modestement : *Aperçu des institutions militaires de la Maison de Savoie*, est de tous points accomplie. Le tableau que vous venez de de nous retracer de la politique de nos anciens souverains, de leur fortune prodigieuse, ainsi que des moyens aux-

Digitized by Google

quels ils eurent recours, restera comme un monument de science et de critique parmi tout ce qui a été dit à ce sujet jusqu'à ce jour. Ce n'est pas un tableau de genre où le peintre, ménageant ses effets, n'emprunte aux objets que le contour et la couleur qui lui conviennent ; c'est une photographie, où les personnes et les choses, saisies sur le fait, sont représentées avec la plus scrupuleuse exactitude.

Vous souvenez-vous des paroles de Joseph de Maistre définissant un certain genre d'histoire une conspiration du mensonge, ou de celles de ce cynique qui ne demandait que trois mots d'une personne pour la faire pendre ? Rien de plus perfide, en effet, que les élucubrations prétendues historiques que nous présentent certains écrivains. Les uns, par insuffisance d'étude ou par distraction, jugent de la vie d'un peuple comme un sourd apprécierait une mélodie de Mozart ; les autres, en vue d'un système préconçu, conforment leur récit aux faits moins que les faits à leur récit.

Quelles explications fantaisistes n'a-t-on pas données jusqu'ici de la prospérité merveilleuse des princes de la Maison de Savoie ? De quelle duplicité, de quel manque de foi ou d'honneur n'est-on pas allé jusqu'à les accuser ? Louanges exagérées d'un côté, reproches immérités de l'autre, tout leur a été octroyé sans mesure comme sans justice. C'est la loi de nature du cœur humain en face des heureux, — et aussi celle de beaucoup d'auteurs.

Je ne vous suivrai pas, Monsieur, dans tous les détails multiples et la plupart inédits, que vous nous avez si éloquemment rapportés. Il est pourtant une chose qui les domine et qu'ils font ressortir excellemment : je veux dire la réciprocité d'affection de nos anciens souverains et de

Digitized by Google

leurs sujets, et leur communauté de dévouement pour la patrie.

Il y a là plus qu'une idée, il y a tout un idéal. Les nations n'étaient pas alors considérées seulement comme de grandes agglomérations d'hommes, séparées les unes des autres par des montagnes ou des fleuves, par des lignes de douanes, par des différences de races ou de langues, par des intérêts souvent contraires. Elles étaient regardées comme ayant une âme, des croyances, un culte, une mission, une vocation. Dieu, — car Dieu faisait encore quelque chose en ces temps, — les avait suscitées pour accomplir l'œuvre du bien, pour lutter entre elles dans la carrière du dévouement et du travail, de manière à s'élever et grandir dans l'imitation des modèles qui créent les progrès moraux de la vraie civilisation.

Aujourd'hui, on est un peu revenu de cette métaphysique de grand'mères. D'après les nouveaux principes, les peuples ne sont guère plus que des troupeaux d'individus qui ne doivent s'attacher au sol de la patrie qu'autant qu'il sert de théâtre à leur ambition, ou qu'il fournit un aliment à leur faim insatiable de jouissances.

Jadis, — du moins chez nos pères, — on n'était pas aussi avancé en histoire naturelle. Dans notre pays de Savoie, la devise des souverains était : Tout pour Dieu, pour la patrie et pour le peuple ; celle des sujets était : Tout pour Dieu, pour la patrie et pour le prince. C'est bien cette conformité de sentiments, Monsieur, que, malgré son air vieillot, vous nous avez montrée sous un aspect charmant.

Certes, tous les chefs de la Maison de Savoie ne furent pas également des grands hommes et ne se sont pas distingués au même degré ; mais tous occupèrent le trône

Digitized by Google

avec une rare distinction. La race d'Humbert aux Blanches-Mains porta constamment haut la main de la justice, fut le secours des faibles et le refuge des opprimés. Durant les huit siècles que ses membres régnèrent sur nous, on trouve des milliers d'exemples de leur sollicitude paternelle à procurer le bien de leur peuple. Pour ne citer que quelques-uns des plus célèbres, c'est Amédée V et son fils, Edouard le Libéral, qui accordent des franchises à la plupart des villes et des bourgs.

C'est Aymon qui, en 1329[1], crée cette institution de l'*Avocat des pauvres* que la France ne nous empruntera que cinq cents ans plus tard sous le nom d'*Assistance judiciaire*[2].

C'est Emmanuel-Philibert qui, par son édit de Rivoli du 25 octobre 1561, abolit les servitudes réelles et personnelles dans ses domaines.

Enfin, c'est Charles-Emmanuel III qui rend obligatoire l'entier affranchissement des droits féodaux dans ses Etats[3], et accomplit cette réforme trente ans avant que la Révolution française prétendit venir nous en doter.

Voilà, Monsieur, une autre étude intéressante que nous vous recommandons et que vous devrez nous apporter un jour.

On comprend, en face de tels actes, la profonde reconnaissance et la confiance illimitée qui dut animer le cœur des sujets. Ne serait-ce pas la vraie explication du « concours puissant et sans calcul », qu'ils prêtèrent à leurs souverains en toute occasion et principalement sur les champs de bataille où vous nous les avez représentés ?

[1] 29 novembre 1329.
[2] Loi du 22 janvier 1851.
[3] 1762.

Digitized by Google

L'histoire des Etats de la Maison de Savoie est d'un bout à l'autre une épopée militaire. Autour de princes dont la valeur est légendaire, viennent se ranger sans cesse des héros de tout rang et de toute classe qui donnent à la patrie le plus pur de leur sang. Chaque province fournit un contingent nombreux de familles dont les membres sont voués au métier des armes. Par elles, l'unité de la nation se fait, par elles, elle se défend. Il n'y a même pas une localité qui ne marque, dans ses annales, quelque témoignage de dévouement patriotique par lequel elle s'est illustrée.

Sans doute, dans les fréquentes luttes qu'ils ont à soutenir, nos ancêtres voient parfois la fortune trahir leur vaillance ; mais aussi souvent, infligeant à leurs vainqueurs d'un moment la peine du talion, ils reviennent prendre possession du sol d'où ils ont été refoulés.

Vous avez cité, Monsieur, la mémorable conduite des Barillet au fort de Montmélian, la fidélité et la bravoure de nos régiments provinciaux en 1793. Il est bien d'autres exemples non moins glorieux que vous auriez pu ajouter. En remontant plus haut[1], ne voyons-nous pas ce seigneur de Bellecombe[2] qui, guidé par son seul patriotisme, appelle les Tarins aux armes pour interdire l'entrée de leur province aux troupes de François Ier, bat celles-ci à Conflans et à Chambéry, et fait prisonniers un grand nombre de leurs gentilshommes ?

C'est forts de ce patriotisme de leurs sujets que, même dans les plus pressants dangers et les plus rudes épreuves,

[1] 1536.

[2] François Loctier, nommé plus tard pour ce fait chambellan du duc Charles III et commandant la milice nationale en Tarentaise.

Digitized by Google

les princes de Savoie ne perdirent jamais confiance. Victor-Amédée II sommé, en 1691, par Louis XIV d'abandonner son alliée Marie-Thérèse, répondit à M. de Chamery, agent secret de la cour de France : « Monsieur, vous dites que je n'aurai bientôt plus de troupes ; mais, ignorez-vous que je n'ai qu'à frapper du pied le sol de mon pays pour en faire sortir des soldats. »

Cent quarante ans plus tard, en 1831, Paris venait de chasser son roi légitime. Comme Charles-Félix se trouvait à Hautecombe, et que son entourage l'exhortait à repasser les monts, dans la crainte que les révolutionnaires d'au-delà du Rhône ne renouvelassent la criminelle invasion de 1792 : « Soit, répondit-il ; chef d'Etat, je n'ai pas le droit de m'exposer à un coup de main. Mais il suffit que je m'arrête à Chambéry ; là, au milieu de mes fidèles Savoyards, je ne crains plus rien. Qu'ai-je besoin de soldats ? Ne sauront-ils pas me garder ? »

En ce moment, Monsieur, vous et moi ne faisions que d'entrer dans le monde, et nous avons pu encore nous apercevoir combien était profonde dans tous, autour de nous, cette notion élevée de la patrie, combien étaient grands ces sentiments de confiance et d'amour.

Mais je n'aurais rappelé qu'imparfaitement les vertus douces et salutaires de ces temps passés, si je n'en disais la vraie source. Oh ! rassurez-vous, Monsieur, il ne s'agit pas de l'orthographe. Vous avez dit que nos princes d'alors, pas plus que leurs plus fidèles serviteurs, ne se piquaient d'honneur sur ce point ; je ne vous contredirai pas, et je suis même d'avis que ce n'était point là un si grand mal. Depuis que j'ai commencé à lire l'Evangile, je me suis toujours défié des Scribes, race de vipères, plus occupés à propager leur haine contre le Christ qu'à sauver

Digitized by Google

Jérusalem. Ce qui donnait donc à nos anciens monarques et à leur peuple cette grandeur d'âme imposante, cette fidélité à toute épreuve, surtout cette intrépidité invincible sur les champs de bataille, c'est qu'ils étaient religieux. Eh non! quoi qu'on en soit venu à dire aujourd'hui, on ne fonde rien de bon et de durable en dehors de cette base ; on n'accomplit aucune grande action sans ce souffle divin, et il ne saurait y avoir dans le soldat aucun dévouement patriotique semblable à celui de nos anciens preux de Savoie, s'il n'a pas la croyance en Dieu et l'espérance d'une récompense éternelle. Non, ce n'est pas en vain que Dieu s'appelle le Dieu des armées. Son souvenir tient bonne compagnie, lorsqu'il faut attendre la mort en face des batteries qui vous écrasent, et il semble qu'un vieillard, qui bénit et pardonne en son nom, n'est pas de trop parmi des hommes, qui demain peut-être tueront ou se feront tuer.

Il vous appartenait, Monsieur, de faire ainsi revivre la belle physionomie de nos anciens souverains et de retracer le dévouement qu'ils suscitèrent dans leurs sujets à la cause de la patrie. Vous n'avez eu qu'à remonter dans vos souvenirs de famille.

Vos ancêtres sont sortis d'une contrée que je connais bien et où j'ai rencontré sur plus d'un point la trace glorieuse de leurs pas. Au xv^e^ siècle, l'un d'eux traitait déjà avec le prince régnant qui le regardait comme son fidèle sujet et lui octroyait des faveurs. Quand, vers le milieu du siècle dernier, votre bisaïeul Blaise[1] partit des Bauges pour

[1] Né à Lescheraines, village des Rossillons, en 1721 : mort à Evian le 27 novembre 1800.

Digitized by Google

remplir à Evian l'office de commissaire des extentes, il emporta comme un trésor de famille ces qualités de l'esprit et du cœur, auxquelles l'air vif des montagnes et les grands spectacles de la nature semblaient avoir donné un cachet particulier : un jugement sûr, l'amour passionné du bien, le besoin de servir les nobles causes, enfin l'horreur de la bassesse et de l'intrigue.

Ce précieux héritage, il l'a laissé à ses descendants qui, par un de ces mystères dont Dieu se sert en faveur de ses familles privilégiées, le reçurent chacun en entier et l'ont conservé jusqu'à ce jour intact en leur âme. Aucun d'eux n'a failli à la lettre de change ; tous, au contraire, en ont généreusement rempli les obligations et se sont hautement distingués par les services rendus, soit à la société, soit à l'Eglise, soit à l'Etat. Si je compte bien, je vois jusqu'à vous deux notaires, deux magistrats, quatre prêtres, un marin et un ingénieur.

Votre père[1], Monsieur, il n'est personne de nous qui ne s'en souvienne avec une légitime fierté pour le nom savoyard. Comme ces généraux dont vous parliez tout à l'heure et qui ont conquis presque tous leurs grades à la pointe de l'épée, il s'est élevé lui-même aux plus hauts degrés de la magistrature par la puissance de son esprit. Il fut successivement avocat patrocinant, avocat des pauvres, sénateur de Savoie, conseiller à la Cour de cassation de Turin. Le renom d'intégrité et de savoir qu'il s'acquit dans ces différentes positions, joint aux titres que lui donnaient son origine et sa naissance, le fit nommer membre du Parlement sarde par les électeurs des circonscriptions du Châtelard et d'Evian.

[1] Mathias Arminjon, né à Evian, le 24 février 1793.

Digitized by Google

Il mourut jeune encore[1]. Peut-être Dieu voulut-il ainsi lui épargner un regret que son amour pour son roi eut rendu trop amer. Il y a des cœurs ainsi faits, qui ne peuvent se détacher volontiers de ceux qu'ils ont une fois aimés. Mais au moins, du haut du ciel, il a lieu de se réjouir du soin de chacun de ses enfants à suivre les nobles traditions de sa famille.

Le plus jeune de vos frères, Monsieur, mort à Lecce[2], était déjà ingénieur des chemins de fer du Midi de l'Italie, quand les jeunes gens de son âge cherchent encore leur voie.

L'aîné est un des membres les plus anciens de cette Académie. Là-bas, au milieu des souffrances cruelles de sa longue maladie, sa douleur la plus vive est de ne point se trouver ici en ce moment. En disant qu'aucun homme ne saurait avoir un cœur meilleur, comme un esprit plus profond et plus fin, qu'il a dépensé quarante ans de sa vie à servir sans relâche l'Eglise et à honorer la Savoie, et qu'il est tombé sur le champ de bataille, comme Bayard, la croix à la main, assurément personne de ceux qui le connaissent, n'accusera ma profonde affection et ma vive reconnaissance d'exagérer[3].

Pour votre troisième frère [4], mathématicien distingué, marin intrépide, voire diplomate habile, il a porté en qualité de contre-amiral l'honneur du nom et du drapeau

[1] A Turin, le 3 juillet 1859.

[2] Albert, mort à Lecce (Terre d'Otrante), le 17 mars 1870.

[3] Charles, chanoine de l'église de Chambéry et de celle d'Aoste, missionnaire apostolique, mort le 17 juin 1885, après que ces paroles furent prononcées

[4] Victor

Digitized by Google

italien sur toutes les plages du monde. En ce moment, il se repose de ses longues fatigues en se dévouant aux intérêts de la ville de Gênes. Que voulez-vous? Les âmes d'élite ont cette singularité de ne se délasser des labeurs d'un devoir rempli qu'en s'en imposant un autre.

Et ce qu'il y a de frappant, comme de rare, c'est que, tous tant que vous êtes, vous avez reçu le talent d'écrire à l'égal de celui d'agir.

Ce don vous est venu, Monsieur, ainsi qu'à vos frères, de la manière dont vous fûtes instruit et élevé.

Vous fîtes vos études classiques dans l'établissement des Jésuites de Chambéry, lorsque celui-ci était le plus florissant. Vous eûtes pour professeurs les hommes les plus célèbres de la Société, entre autres, le père Calvetti, qui fut depuis l'un des fondateurs de la savante Revue de Florence, *Civiltà cattolica*. On a beau temps de calomnier et de poursuivre les fils de saint Ignace ; on n'a trouvé encore rien de mieux que leur méthode d'enseignement.

Cependant, vous eûtes un autre avantage plus grand que celui de tels maîtres. Aux leçons classiques des Jésuites, vous joignîtes l'éducation du foyer domestique, qui est assurément le bien le plus précieux pour un jeune homme, comme le gage le plus sûr de la force d'une nation. Nous ne voyons presque plus aujourd'hui cette belle occupation des parents à former eux-mêmes l'âme de leurs enfants. On en est venu à la compter au nombre des affaires difficiles et désagréables et à la repasser volontiers à d'autres mains.

L'enfant, à peine sorti des mains de sa nourrice, est jeté dans un de ces établissements publics, sortes de casernes scolaires, où il n'est guère plus considéré que comme un casier à remplir de toutes les nombreuses matières d'un

Digitized by Google

programme universel. Ni ses goûts, ni ses aptitudes particulières ne sont comptés ; son esprit doit être formé sur le moule commun.

Quel bien peut sortir d'un tel système inconnu des âges précédents ? Qu'est-ce qui rattachera cet élève au domaine de ses ancêtres ? Que deviendront dans son âme les traditions du foyer, si ce n'est une lettre morte ? Que deviendra pour lui cette intimité du père, de la mère, des frères et des sœurs, qui fait le bonheur et la durée des familles ? La force de la nation sera elle-même atteinte, en enlevant ainsi aux caractères et aux esprits ce que l'éducation de la maison paternelle peut leur donner d'original. Comme certains grands arbres servent à orner les forêts et à retenir de leurs racines capricieuses la terre des montagnes qui tend à descendre, ainsi font les esprits originaux dans la société. N'étaient-ils pas de fiers originaux ces Barillet qui soutenaient si bravement l'honneur de la patrie au fort de Montmélian ? Ce Loctier de Bellecombe qui fermait l'entrée de la Tarentaise à François Ier et prenait ses gentilshommes ? Ces vicaires généraux de l'évêque de Chambéry qui refusaient de s'incliner devant le geôlier de Pie VII ? Une nation qui ne produit plus d'originaux est une nation finie.

Rollin estimait que l'on ne devait jamais séparer, dans l'éducation de la jeunesse, l'action de la famille de l'action des maîtres à gages. Vous avez bénéficié, Monsieur, de ce précepte. Aussi étiez-vous solidement affermi, lorsque, vous rendant à Turin pour vos études universitaires, vous vous êtes trouvé en face d'évènements capables de faire dévier une âme moins assurée.

Souffrez que je vous rappelle ces circonstances ; tout aussi bien elles serviront à expliquer certaine disposition

Digitized by Google

de votre esprit. Quand vous fîtes, en 1847, votre entrée dans la capitale, vous entendîtes les premières acclamations qui accompagnèrent la promulgation des réformes (du 27 octobre) accordées par Charles-Albert. Vous fûtes bientôt ensuite témoin de changements plus profonds dans le gouvernement lui même. Enfin, vous vîtes l'exécution de l'idée fixe du roi et de ses prédécesseurs d'étendre leur domination en Italie.

Charles-Albert a dit de lui-même : « Ma vie a été un roman, je n'ai pas été connu. » A la vérité, ses actes et ses paroles ont eu un tel caractère de contradiction, d'étrangeté et d'imprévu, qu'il serait difficile à un homme non prévenu de les comprendre.

Doué d'une vive intelligence et d'un amour ardent de l'étude, il avait des connaissances très variées et très étendues en philosophie, en histoire, en géographie, en économie politique et sociale. Il écrivait élégamment le français et a laissé en cette langue un grand nombre de traités, de mémoires et de lettres remarquables par les idées ou les faits qu'ils renferment [1].

De plus, Charles-Albert joignait à cette riche intelligence une imagination vive, une bravoure invincible, un cœur chevaleresque, une âme excessivement sensible et une foi qui touchait au mysticisme.

[1] Entre autres : *Pollenzo, Crissolo, — Courmayeur, — Souvenir de l'Andalousie. — Voyage en Sardaigne. — Notice sur les Vaudois. — Réflexions historiques. — Contes moraux pour l'Enfance. — Rapports et détails de la Révolution qui eut lieu en Piémont dans le mois de mars 1821. — Détails sur ma Régence. — Details sur la manière dont j'ai su la Révolution qui allait éclater et sur ce que je fis pour l'empêcher. — Etc.*

Digitized by Google

Mais il lui manquait cette raison supérieure qui apporte un sage tempérament à l'exubérance des plus belles facultés. C'est cette absence de contrepoids qui donnait lieu en lui d'abord à des élans généreux, à des abandons charmants, à une crédulité religieuse enfantine, suivis bientôt d'hésitations énervantes, d'une taciturnité sombre et d'une défiance injuste des hommes et des choses. On pourrait douter, en effet, par exemple, si c'est le même homme qui récite chaque jour son chapelet et qui interdit aux Echelles la mission que des religieux doivent y prêcher ; qui offre de secourir Pie IX et qui défend d'inscrire dans le calendrier du diocèse de Turin la fête de saint Grégoire VII ; qui donne accès auprès de lui à des visionnaires et qui refuse l'autorisation d'un couvent de Visitandines à Thonon ; enfin, qui entretient officiellement des ministres réactionnaires et qui consulte dans l'intimité les chefs du parti avancé.

Cependant, on ne le saurait nier, Charles-Albert n'a pas varié sur un point, celui d'étendre ses États par-delà le Tessin et les Apennins. Les sentiments de ses dernières années à cet égard sont restés ceux de sa jeunesse. C'est à tort qu'on dit l'homme vieillir; l'homme demeure toujours à ses vingt ans. Le corps il est vrai s'affaiblit par le retour de saisons multipliées, la succession des étés chauds et des hivers froids lui est funeste ; mais l'âme ne se défait presque jamais de sa générosité, de son enthousiasme et de ses rêves de la vingtième année. Qui de nous, sous ses cheveux blancs ou sous son front chauve, ne vit encore plus de cet âge si charmant que du présent? Parlant de la révolte de 1821 à laquelle il s'était laissé entraîner, le même Charles-Albert disait : « Ces élans de l'âme d'un jeune soldat ne peuvent pas même être désavoués par

Digitized by Google

mes cheveux gris... Je le sens, jusqu'à mon dernier soupir, mon cœur battra au nom de patrie et d'indépendance de l'étranger. »

En 1840, il écrivait au marquis de Villamarina, à propos du marquis Paolucci : « Vingt batailles gagnées, c'est bien beau ; je me contenterai, *pour une cause que je sais*, d'en gagner dix, et d'être tué à la dixième. »

A Oporto, à la suite de la défaite de Novare et de son abdication, il n'était point encore converti ; il écrivait, le 17 mai 1849, au comte Gabrio Casati : « Après un combat malheureux, dans lequel je ne pus trouver la mort, ne voulant point renoncer à la sainte cause de notre indépendance, ni souscrire à des conditions qui n'étaient point honorables, j'emporte dans l'éloignement la douce conviction d'avoir fait tout ce qui était humainement possible pour notre patrie. »

Nous nous souvenons tous de ce qui suivit les réformes d'octobre 1847, et jusqu'où, après cette première concession, le monarque fut entraîné, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Une fois qu'un souverain s'est engagé en pareille voie, il ne lui est guère possible de s'arrêter. Les évènements les plus extraordinaires et les plus graves se succédèrent ensuite avec une rapidité vertigineuse. Les prétentions des meneurs de la Révolution devinrent chaque jour plus grandes et plus impérieuses. Les cris d'impatience se multiplièrent ; la garde civique fut réclamée ; on accablait d'outrages les conservateurs et les Jésuites, tandis qu'on faisait des avances aux Juifs et qu'on couvrait les Vaudois de tendresses. Ici, c'étaient des réunions, des banquets, des défilés, des illuminations, qui se succédaient sans trêve ; là, c'étaient des cocardes, des drapeaux qu'on arborait à profusion. De toutes parts, enfin, l'on n'en-

Digitized by Google

tendait que chants où le roi était pressé d'accomplir l'œuvre d'indépendance: « Monte à cheval et brandis ton épée. »

En moins de trois mois, l'exaltation des esprits était devenue telle que, le 3 février 1848, Charles-Albert ordonna à ses ministres Villamarina, la Margherita, Avet, Revel et des Ambrois de formuler un projet de constitution. Cinq jours après (8 février), il annonça dans une proclamation à ses sujets, les bases du futur Statut, et, le 4 mars suivant, l'ayant signé, il le publia.

En ce jour, peut-on dire, l'histoire du royaume de Sardaigne fut close. Douze ans après, ce à quoi aucun prince de la Maison de Savoie n'avait pu se résigner jusqu'alors, fut accompli : le berceau de la dynastie passa à d'autres destinées.

Vous assistâtes, Monsieur, témoin oculaire, à tous ces évènements. Vous entendîtes parler et vîtes agir les hommes. Vous n'avez certainement pas encore perdu le souvenir des émotions diverses que vous causèrent l'ivresse des foules à la proclamation du Statut, la déclaration de guerre à l'Autriche, les premières victoires de notre armée suivies d'une retraite précipitée, la nouvelle entrée en campagne, la défaite de Novare et enfin l'abdication du roi Charles-Albert.

Néanmoins, vous poursuiviez vos études de droit. L'université du Turin, créée jadis par Louis de Savoie (1405), restaurée par Emmanuel-Philibert (1560), et complétée ensuite par Charles-Albert, était la plus florissante de l'Italie.

Ses professeurs, généralement d'un grand talent et d'un vaste savoir, appartenaient pour la plupart à la nationalité sarde ; les autres étaient venus de diverses parties de l'Italie. Au pied de leurs chaires, la Savoie était largement

Digitized by Google

représentée. Là, un grand nombre de vos camarades faisaient comme vous, Monsieur, l'honneur de notre province par leur talent et leur ardeur au travail. Les uns et les autres vous étiez unis non seulement par le souvenir du pays, mais encore par le désir de vous instruire. N'est-il pas vrai que chaque semaine vous vous assembliez dans l'une de vos chambres du quatrième étage? Nous savons ce que vous faisiez dans ces sortes d'antres de conspirateurs. Chacun devait apporter à tour de rôle, sur le sujet de son choix, un mémoire qui devait servir de thème à la discussion. Nécessairement celle-ci était parfois vive, comme il convient à de parfaits Savoyards, mais toujours profitable.

Voilà, Monsieur, les deux milieux dans lesquels vous avez passé les années de vos cours universitaires. Par les premiers, vous avez vu, longtemps avant ce qui s'est renouvelé ailleurs, comment on arrive à passionner les foules et comment la carte d'un pays peut changer. Par les autres, vous avez appris à discerner nettement la nature du droit et du devoir, les limites du juste et de l'injuste, ce qui sauve les nations et ce qui les perd.

Depuis, non seulement vous avez retenu fidèlement les leçons reçues de votre père au foyer domestique ; mais encore vous avez conformé exactement votre carrière publique à la sienne. On vous a vu successivement avocat patrocinant, substitut du procureur général, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry. Cependant vous avez un avantage sur lui : votre père est mort sur son siège et vous..... vous êtes redevenu avocat patrocinant. Dans toutes ces fonctions, vous avez fait preuve non seulement de la science, du talent et de toutes les qualités qui font l'avocat et le magistrat éminent, mais encore de tous est

Digitized by Google

nobles sentiments et de toutes les vertus qui élèvent l'homme.

Voltaire disait, après avoir défendu Calas et Sirven : « J'ai vanité de croire que Dieu m'avait fait avocat. Je vois que, dans toutes les affaires, il y a un centre, un point principal contre lequel toutes les chicanes doivent échouer. » Non, Voltaire n'avait pas ce qui honore l'avocat ; ses attaques contre Dieu et contre l'Eglise prouvent qu'il n'était qu'un méchant chicaneur. Mais il a parfaitement indiqué le fondement de la véritable éloquence du barreau et défini votre propre éloquence.

Ceux qui vous ont entendu plaider rapportent que personne, mieux que vous, ne sait d'abord dépouiller un dossier, y démêler d'un coup d'œil les pièces principales et en extraire la moelle, vous pénétrer de l'affaire jusqu'à vous l'incorporer, sans la grossir et sans souffrir qu'on la diminue. Ensuite à l'audience, circonscrire avec soin le débat dans ses limites naturelles, en écarter les hors-d'œuvre, les bagatelles et les broussailles, expliquer votre cause de telle sorte que l'exposer c'est l'avoir discutée, cheminer vers le point de la question sans vous presser, mais d'un pas sûr et comme fatal, vous installer victorieusement au cœur de la place comme dans un lieu fort hérissé de bastions pour le rendre imprenable et d'où l'on fait des sorties meurtrières sur l'assiégeant : tel est, ajoutent-ils, votre procédé.

Ceux qui n'ont point eu le bonheur de vous entendre n'ont, pour se convaincre de la vérité de ce jugement, qu'à lire votre récent *Mémoire en fait et en droit pour l'Ordre des frères mineurs capucins en Savoie*. En même temps qu'une science consommée de la jurisprudence, ils y trouveront l'historique de l'ancienne organisation politique,

Digitized by Google

législative et judiciaire de la Savoie, en un mot, tout ce qu'une vaste érudition dans un esprit sage peut mettre au service du bon droit.

Mais votre éloquence ne se borne pas à ce genre ; elle sait s'élever plus haut, là même où d'Aguesseau s'est illustré. Pendant que vous siégiez au parquet, vous avez prononcé, à l'occasion de la rentrée des tribunaux, un discours où, en même temps qu'un art parfait d'écrire, vous nous avez montré l'admiration que vous nourrissez pour les hommes remarquables de notre chère Savoie.

Votre sujet était le cardinal Gerdil. Vous aviez là, Monsieur, un bel exemple de la hauteur où peut s'élever le génie uni à la vertu et vous l'avez fait ressortir dignement.

En lisant ces belles pages où vous nous montrez la vie de ce fils de notaire campagnard, son entrée en religion, ses nombreux ouvrages, son séjour à la cour en qualité de précepteur du prince héritier Charles-Emmanuel IV, son élévation au cardinalat, les votes du conclave de Venise qui faillirent le porter sur le trône pontifical, je me suis laissé gagner par un grave soupçon. Il m'est venu fréquemment à l'esprit l'idée que, sur votre table d'avocat ou de juge, près du livre des lois, vous teniez le volume des classiques, et que vous quittiez souvent la lecture du premier pour la lecture du second. La pureté toujours châtiée de votre langage dans votre éloge du cardinal Gerdil, comme dans tous vos autres discours, la sobriété de l'expression, la précision mâle et serrée du tour ; tout dénote cette rupture de ban pour les régions gracieuses des muses. Au fond, bien dire va si justement avec bien penser! N'est-ce pas la souveraine distinction et la plus grande puissance d'un homme?

Digitized by Google

Cependant quelque chose de plus élevé et de plus touchant que votre savoir et votre talent se remarque en vous : je veux dire la noblesse de vos sentiments et la fermeté de vos convictions. En ce temps, où les sentiments simples ont peu de place, où il est admis de renier, sans courir le risque d'aucun mépris ou même d'aucun étonnement, ce qu'on adorait la veille, où la vie humaine, en un mot, se développe dans les sens les plus divers, sans souci de la contradiction, vous êtes resté comme ce vieillard du Vatican dont parle Lacordaire, à qui l'on demandait une petite concession à l'esprit du siècle et qui répondit : Je ne change pas. Aucun des grands devoirs qu'impose, soit la religion, soit la famille, soit la patrie, ne vous a jamais trouvé infidèle. Vous avez aimé et soutenu ce qui est grand, ce qui est juste, tout ce qui souffre pour le droit, toutes les nobles causes injustement attaquées.

Toutefois, il faut en convenir, une telle droiture et générosité d'âme ne sert guère en ce monde. N'arrive-t-il pas le plus souvent que la foudre frappe les plus hauts sommets de nos Alpes ? Quand sont venus les jours sombres, que n'avez-vous pensé à vous mettre à l'abri de l'orage en vous abaissant jusqu'au niveau du marais ? Combien vous eussiez été même plus applaudi, si vous aviez pu vous compléter par un peu de condescendance aux idées régnantes. Hélas ! n'est pas Protée ou Méphistophélès qui veut, et l'art des transformations sera toujours ce que vous réussirez le moins à vous donner. Vous avez aussi répondu : Non, je ne change pas, et je suis bien sûr que vous vous êtes cru plus heureux et plus fier après cette affirmation.

Rien donc n'a manqué à votre bonheur : les bienfaits d'une saine éducation, une vie honorable, tous les plai-

Digitized by Google

sirs de l'esprit, la satisfaction du devoir rempli, et, pour comble, la profonde estime de vos concitoyens. Que vous faut-il de plus ?

Vous avez dit qu'en prenant place dans nos rangs, vous étiez soutenu par la pensée de notre bienveillance. Soyez en certain, Monsieur ; vous ne comptez ici que des amis, en même temps que des admirateurs de votre science et de votre caractère. En vous choisissant pour occuper ce fauteuil où vous serez désormais assis dans notre Académie, nous y avons inscrit cette devise, qui est la vôtre : *Dieu, Patrie, Science, Honneur.*

Digitized by Google

ÉTATS GÉNÉRAUX

DE SAVOIE

Tenus à CHAMBÉRY, le 19 mai 1546,

(INÉDITS)

PAR

F.-C. DE MARESCHAL DE LUCIANE

Les Archives d'État, conservées à Turin, sont une mine inépuisable pour ceux qui veulent fouiller dans l'histoire des provinces de notre ancienne monarchie [1]. Heureusement, les membres éminents de l'Académie des sciences de cette ville et de l'Institut royal d'histoire nationale continuent à publier les documents les plus importants de ces archives, dans les Mémoires et les Actes de l'Académie, dans les *Monumenta historiæ Patriæ* et dans les *Miscellanea di storia patria*. Parmi leurs publications des dernières années, il en est deux qui offrent un intérêt tout particulier. Ce sont la série des mémoires et des documents de M. Cesare Nani sur les statuts des comtes de

[1] Lorsque la Bresse et le Bugey furent cédés à la France, celle-ci reçut des Archives ducales les principales pièces qui avaient rapport à ces provinces. L'inventaire des archives de la Côte-d'Or, publié depuis peu de temps, indique une quantité très considérable de titres, qui ont cette provenance et qui concernent souvent aussi la Savoie proprement dite. En 1860, à l'annexion de la Savoie, le gouvernement italien n'a remis à la France que des papiers insignifiants.

Digitized by Google

Savoie [1], et le grand ouvrage du baron Bollati di Saint-Pierre sur les anciennes Assemblées représentatives.

M. Cesare Nani fait connaître la première période de la législation des princes savoyards, celle des tentatives de lois générales, de statuts généraux, qui doivent être considérés comme les prodromes d'une œuvre plus importante, le code d'Amédée VIII. Ce code, qui a servi de fondement aux Constitutions royales, résulte lui-même en grande partie de la fusion des statuts antérieurs, promulgués par Pierre II, Edouard, Aimon, Amédée VI et Amédée VII. M. Nani ne s'est pas contenté de publier ces statuts, qui pour la plupart étaient complètement inédits ; mais il les a accompagnés d'études approfondies et savantes, particulièrement sur l'origine du Conseil *nobiscum residens*, sur celle de la Chambre des Comptes de Savoie et sur l'institution de l'Avocat des pauvres à Chambéry. Par conséquent, ces documents et les mémoires de M. Nani ont une importance capitale pour l'histoire de notre droit public et de notre droit privé.

L'immense travail de M. le baron Bollati est aussi du plus grand intérêt aux mêmes points de vue. Il renferme les Actes et les Documents des États-Généraux et des autres Assemblées représentatives de la monarchie de Savoie de 1264 à 1766 ; et le deuxième volume contient en supplément une table chronologique de toutes les assemblées, y compris celles qui ne sont connues que par des témoignages historiques et qui remontent à 1146 [2]. Il

[1] Tomes XXXIII, XXXIV et XXXV, 2e série des *Mémoires de l'Académie*.

[2] Tomes XIV et XV des *Monumenta historiæ patriæ*, le dernier paru en 1884. Un membre de l'Académie de Savoie, M. François Rabut, a signalé l'importance de cette publication dans un article bibliographique : voir le journal *le Patriote savoisien*, numéros du 21 avril et du 21 mai 1882.

Digitized by Google

a aussi dans ce supplément une nouvelle édition, revue ar l'auteur, de l'ouvrage de M. Sclopis sur le même sujet. . la collection de mémoires, chapitres ou pétitions, de déli- bérations ou procès-verbaux des États, de Lettres-Patentes ou Édits, que le baron Bollati a extraits en grande partie les archives de Turin, il a ajouté de savantes considéra- ions générales et des notes très intéressantes. Parmi les États-Généraux tenus à Chambéry, il cite ceux qui se eraient assemblés en mai ou juin 1546, et dont il a con- naissance seulement parce qu'ils sont indiqués dans la copie d'un Édit de François Ier [1]. Grillet avait déjà parlé de ces Etats, et d'un autre Édit rendu le même jour que e précédent par le même roi [2]. Or la délibération et la pétition de cette assemblée se trouvent dans les riches archives municipales de Chambéry [3], ainsi que deux Édits ou Lettres-Patentes de François Ier, qui furent la consé- quence de cette pétition [4]. Je reproduis ici le texte de ces documents [5], qui n'avaient pas été retrouvés par M. le baron Bollati ; et je vais expliquer en peu de mots ce que les États de 1546 ont eu de particulier.

Au cours de la domination française en Savoie, les sindics et la communauté de Chambéry prirent l'initiative de demander au gouverneur de la Savoie et de la Bresse la permission de convoquer les États des trois Ordres à

[1] Tome XIV, col. 1295 ; — tome XV, *Serie chronologica*, page 371. — On a donné le nom d'États-Généraux, même aux assemblées qui étaient seulement provinciales, lorsqu'elles comprenaient les trois Ordres.

[2] Dictionnaire historique, tome I, page 65.

[3] N° 28 de l'Inventaire manuscrit.

[4] N°s 26 et 27 de l'Inventaire manuscrit.

[5] Excepté l'un des Edits, parce qu'il a déjà été publié par M. Bur- nier, dans l'Histoire du Sénat de Savoie.

Digitized by Google

Savoie [1], et le grand ouvrage du baron Bollati di Saint-Pierre sur les anciennes Assemblées représentatives.

M. Cesare Nani fait connaître la première période de la législation des princes savoyards, celle des tentatives de lois générales, de statuts généraux, qui doivent être considérés comme les prodromes d'une œuvre plus importante, le code d'Amédée VIII. Ce code, qui a servi de fondement aux Constitutions royales, résulte lui-même en grande partie de la fusion des statuts antérieurs, promulgués par Pierre II, Edouard, Aimon, Amédée VI et Amédée VII. M. Nani ne s'est pas contenté de publier ces statuts, qui pour la plupart étaient complètement inédits ; mais il les a accompagnés d'études approfondies et savantes, particulièrement sur l'origine du Conseil *nobiscum residens*, sur celle de la Chambre des Comptes de Savoie et sur l'institution de l'Avocat des pauvres à Chambéry. Par conséquent, ces documents et les mémoires de M. Nani ont une importance capitale pour l'histoire de notre droit public et de notre droit privé.

L'immense travail de M. le baron Bollati est aussi du plus grand intérêt aux mêmes points de vue. Il renferme les Actes et les Documents des États-Généraux et des autres Assemblées représentatives de la monarchie de Savoie de 1264 à 1766 ; et le deuxième volume contient en supplément une table chronologique de toutes les assemblées, y compris celles qui ne sont connues que par des témoignages historiques et qui remontent à 1146 [2]. Il

[1] Tomes XXXIII, XXXIV et XXXV, 2e série des *Mémoires de l'Académie*.

[2] Tomes XIV et XV des *Monumenta historiæ patriæ*, le dernier paru en 1884. Un membre de l'Académie de Savoie, M. François Rabut, a signalé l'importance de cette publication dans un article bibliographique : voir le journal *le Patriote savoisien*, numéros du 21 avril et du 21 mai 1882.

Digitized by Google

aussi dans ce supplément une nouvelle édition, revue
r l'auteur, de l'ouvrage de M. Sclopis sur le même sujet.
a collection de mémoires, chapitres ou pétitions, de déli-
rations ou procès-verbaux des États, de Lettres-Patentes
Édits, que le baron Bollati a extraits en grande partie
s archives de Turin, il a ajouté de savantes considéra-
ns générales et des notes très intéressantes. Parmi les
ats-Généraux tenus à Chambéry, il cite ceux qui se
raient assemblés en mai ou juin 1546, et dont il a con-
issance seulement parce qu'ils sont indiqués dans la
pie d'un Édit de François Ier [1]. Grillet avait déjà parlé
ces Etats, et d'un autre Édit rendu le même jour que
précédent par le même roi [2]. Or la délibération et la
étition de cette assemblée se trouvent dans les riches
rchives municipales de Chambéry [3], ainsi que deux Édits
u Lettres-Patentes de François Ier, qui furent la consé-
uence de cette pétition [4]. Je reproduis ici le texte
e ces documents [5], qui n'avaient pas été retrouvés par
l. le baron Bollati ; et je vais expliquer en peu de mots
e que les États de 1546 ont eu de particulier.

Au cours de la domination française en Savoie, les
ndics et la communauté de Chambéry prirent l'initiative
e demander au gouverneur de la Savoie et de la Bresse
a permission de convoquer les États des trois Ordres à

[1] Tome XIV, col. 1295 ; — tome XV, *Serie chronologica*, page 371. — On a donné le nom d'États-Généraux, même aux assemblées qui taient seulement provinciales, lorsqu'elles comprenaient les trois Ordres.

[2] Dictionnaire historique, tome I, page 65.

[3] N° 28 de l'Inventaire manuscrit.

[4] N°s 26 et 27 de l'Inventaire manuscrit.

[5] Excepté l'un des Edits, parce qu'il a déjà été publié par M. Burnier, dans l'Histoire du Sénat de Savoie.

Digitized by Google

Chambéry, pour rédiger leurs doléances et les faire porter à François Ier par deux ambassadeurs ou députés. Cette permission fut accordée et les États se réunirent le 19 mai 1546 à Chambéry, au couvent de Saint-François, lieu ordinaire des séances du conseil de la ville. Les noms des principaux membres de la noblesse nous ont été conservés dans la délibération ; ensuite viennent les noms de ceux du clergé, qui sont presque tous des protonotaires apostoliques, et enfin les noms des délégués des communes. Parmi ceux-ci, les premiers nommés sont les quatre sindics de Chambéry ; à la suite se trouvent des conseillers de cette ville, les sindics de diverses communes, les délégués de la Maurienne, de la Tarentaise, etc. Il ne paraît pas que le Tiers-État du Genevois et du Faucigny fût représenté ; cependant quelques noms des nobles et des membres du clergé indiquent que le Genevois et le Faucigny avaient été convoqués. Ainsi la duchesse de Nemours[1] avait été avertie ; le vicomte de Martignes[2], MM. de Monthouz [3],

[1] Charlotte d'Orléans, qui avait conservé son apanage du Genevois, du Faucigny et de Beaufort. Dans une pièce du dossier n° 28 de l'inventaire des archives de Chambéry, il y a : « Item pour la dispense faicte pour advertir madame de nemeurs, mons^r le viscomte, mons^r le conte d'entremons, messieurs de la chambre et d'aix mons^r de tharentaise et les aultres gros seigneurs et communes du pays de Savoye pour soy trouver a lassemblee et parler des afferes du peys huit ecus. »

[2] François de Luxembourg, vicomte de Martigues, qui avait été nommé à la fois évêque de Genève et de Maurienne, et qui ne put prendre possession ni d'un siège ni de l'autre (Angleys, histoire du diocèse de Maurienne, page 289. — Guichenon, Savoie, Généalogie. — Besson, Mémoires des Diocèses, page 66. — Histoire de l'Eglise de Genève. Ch^ne Fleury, tome II. page 92.)

[3] Peut-être deux membres de l'ancienne famille de Monthouz en Genevois, ou peut-être (comme aux Etats de Savoie en 1559) un de

Digitized by Google

des Clefs, le protonotaire de Bellegarde assistèrent aux États. L'abstention des communes et d'une partie de la noblesse du Genevois et du Faucigny provenait peut-être de ce que ces deux Baillages, n'étant pas sur le passage des troupes entre la France et l'Italie, supportaient moins de charges et souffraient moins de la *foule* (comme on disait alors). Les États demandèrent que les charges de la guerre fussent réparties à raison du nombre des feux, tant en Savoie qu'en Faucigny et en Genevois. Cependant, pour le voyage de leurs députés, ils n'imposèrent de trois sous par feu que la Savoie, la Maurienne et la Tarentaise [1] : donc ils ne représentaient probablement pas le Faucigny et le Genevois d'une manière suffisante.

Une particularité de ces Etats est que ses délégués obtinrent six Lettres-Patentes ou Edits [2]. Sur ces six Edits, trois sont conservés et portent la même date, dernier juin 1546. 1° L'un a été publié, d'après une copie, dans les *Monumenta historiæ patriæ* [3], et il est transcrit dans le *Livre noir* [4], aux archives de la ville de Chambéry. Il a rapport aux articles ou chapitres II et III des doléances (fournitures des châteaux, paiement des soldats et mortes-payes). C'est la découverte de cette copie par M. Bollati,

Monthouz seigneur de Monthouz en Genevois et un Guilliet seigneur de Monthouz en Faucigny. Voir *Monumenta historiæ patriæ*, tome XV. Appendice, page 379.

[1] Le Chablais était occupé par les Bernois.

[2] Dans le compte des ambassadeurs ou députés, il y a : « pour minuter six pères de lettres-patentes... »; et il y est question de six boîtes de tôle pour mettre ces patentes. Je pense que les six paires sont six patentes en double exemplaire, et non pas douze patentes différentes. Même dossier n° 28.

[3] Tome XIV, col. 1295.

[4] N° 34 de l'Inventaire.

Digitized by Google

qui lui a fait conclure que des Etats-Généraux avaient été tenus en mai ou juin 1546.

2° Un autre Edit concerne les enquêtes et les exécutions d'arrêts dans les procès ; il répond à l'article VII des doléances et se trouve aux archives de Chambéry [1].

3° Enfin un Edit concernant l'observation des statuts de Savoie existe aux mêmes archives, et répond à l'article X des représentations. C'est celui que Grillet cite dans son Dictionnaire historique. Le baron Bollati n'en fait pas mention. Il a été imprimé en 1553 dans le recueil qui contient le style du Parlement de Chambéry, et dans l'histoire du Sénat de Savoie par Burnier. Ces trois Edits furent entérinés au Parlement de Savoie.

Les trois Lettres-Patentes ou Edits, qui ne nous sont pas connus, donnaient probablement satisfaction aux autres plaintes des Etats. En marge des plaintes, il y a quelques réponses faites, sans doute, à la Cour de France, telles que : « *monsieur ladmiral parlera au roy de cest article — seront expédiées lettres-patentes du roy... — fault parler au roy de cest article* — ». Ces plaintes font un tableau émouvant du triste état auquel l'invasion française avait réduit notre pays, qui dans le siècle précédent était si prospère et même si riche, au dire d'Olivier de la Marche. Elles fournissent des indications sur la manière dont la justice était rendue et le pays gouverné sous François I : ainsi il y est question des gages des Conseillers du Parlement, des épices que prenaient les juges, de l'imposition foraine, des enquêtes et des exécutions d'arrêts, du droit écrit usité en Savoie, des attributions de la Chambre des comptes, et des statuts de Savoie

[1] n° 26 de l'Inventaire. Il est inédit : voir le document III.

Digitized by Google

qui continuaient à être la loi du pays. Ce mémoire se termine par une protestation de fidélité et des vœux de prospérité pour « la royale majesté et maison de France ».

Les deux ambassadeurs ou députés des Etats furent Messire Michel de Vilette, écuyer, seigneur et baron de Chevron[1] et François Regnauld, docteur-ès-droits et collatéral. Ils partirent de Chambéry le jeudi 25 mai 1546 avec six chevaux et deux laquais, pour se rendre à Fontainebleau où se trouvaient François I et sa cour ; ils furent de retour à Chambéry le deux août, c'est-à-dire au bout de soixante-neuf jours. Ils avaient reçu une somme d'argent avant de partir, et ils éprouvèrent beaucoup de difficultés à se faire rembourser une partie de leurs frais de voyage, et de leurs dépenses pour les Lettres-Patentes. Il s'ensuivit toute une procédure, et c'est dans ce dossier que j'ai trouvé le procès-verbal et les doléances des Etats[2]. Parmi les autres pièces il y a : le rôle des feux de Savoie, de la Maurienne, de la Tarentaise, du Genevois et du Faucigny[3] ; le compte des dépenses des délégués des Etats ; le compte de ce qu'ils ont reçu pour faire leur voyage ; une déclaration par laquelle ils assurent que l'on comptait environ 6,000 feux en Savoie, qu'ils avaient dépensé

[1] Il fut encore un des ambassadeurs désignés par les Etats de 1559 ; *Monumenta historiæ patriæ*, tome XV. Appendice, p. 379.

[2] N° 28 des archives de la ville de Chambéry.

[3] En voici quelques extraits : Chambéry n'est porté que pour 200 feux, Montmélian 224, les hommes royaux de la Maurienne 546, les hommes de l'Evêque de Maurienne 245, les hommes royaux de Tarentaise 1,000 feux, ceux de l'Archevêque 300, Annecy 428 ; « les ressortissans et gentilhommes du Genevois sont cotizés pour quinze cents feux en bloc » ; dans le baillage de Faucigny « les hommes des nobles que neont point de jurisdiction pour six cens quatre-vingtz-neuf feus ».

Digitized by Google

plus de 400 écus et qu'ils en avaient reçu seulement 320 [1] ; une requête adressée au mois d'août 1547 à Monseigneur d'Aumale, gouverneur du Dauphiné et de la Savoie, pour être autorisés à contraindre les communes à compléter le paiement [2] ; une attestation, datée du 15 janvier 1548, par laquelle le président Pellisson certifie que les Etats ont eu l'autorisation de s'assembler, et ont délégué « les seigneurs Me François Regnault docteur collatéral et Chevron [3] ». Dans la requête que je viens de citer et qui était adressée à Mgr d'Aumale [4], Messire de Chevron et le collatéral Regnauld disent qu'ils ont été élus par les grands seigneurs, la plupart des nobles et *de tous* les sindics des communautés de la Savoie, et qu'ils ont obtenu plusieurs Lettres et Edits entérinés au Parlement « *au grand prouffit et soulagement dudict pais* ».

Il parait en effet que ce *soulagement* eut lieu, du moins pendant quelque temps; car des Etats furent encore réunis à Chambéry en 1549, « *après la résolution de la paix* », et des ambassadeurs furent chargés de se rendre auprès de Henri II, du duc de Guise et de divers princes français, pour les remercier du bon traitement que la Savoie avait reçu pendant l'occupation française. Les mêmes délégués allèrent aussi saluer le duc de Savoie, le féliciter et l'assurer de l'obéissance et de la fidélité du pays envers *son prince naturel* [5]. Mais cette paix ne fut qu'une trêve et la

[1] Voir plus loin le document IV.

[2] Un extrait de cette pièce forme le document V.

[3] Document VI.

[4] François de Lorraine Comte et ensuite duc d'Aumale, plus tard duc de Guise.

[5] *Monumenta historiæ patriæ*, tome XV, — appendice, p. 373. Comme pour ceux de 1546, le baron Bollati n'a pas trouvé les documents concernant ces états.

Digitized by Google

Savoie resta occupée par les Français jusqu'au traité de Cateau-Cambrésis. Il y eut encore des Etats tenus à Chambéry en 1556 [1]. Enfin dès que la nouvelle de la conclusion de la paix arriva en Savoie, les Etats des trois Ordres se réunirent en toute hâte le 2 mai 1559, et envoyèrent de « *bons et notables personnages* » auprès d'Emmanuel Philibert, pour le féliciter de la restitution de la Savoie et lui témoigner la grande joie de tout le pays[2]. On sait que les derniers Etats des trois Ordres tenus en Savoie furent ceux de 1560. Ils se réunirent pour le Comté de Nice jusqu'en 1691. Les Etats de la vallée d'Aoste continuèrent jusqu'en 1766 à s'assembler très fréquemment.

---

[1] *Monumenta historiæ patriæ*, tome XIV, col. 1139.

[2] *Monumenta historiæ patriæ*, tome XV. Appendice, p. 379.

Digitized by Google

TENEUR DES DOCUMENTS

I

Lordonance des grans maistrés nobles et des sindiques du pais de Savoye pour aller a la court le 19 de may 1546.

Sachent tous presens et advenir que lan de nostre seigneur courant mil cinq cens quarante six et le dixnesviesme de may Estans congregues dans la presente ville de Chambery au lieu et covent des freres religieulx sainct francoys lieu accoustume tenir le conseil pour les afferes de la dicte ville de Chambery et aultres concernans le bien utilite prouffit et comodite de la republique du pays de savoye et a requeste de messrs les syndiques et communaute de Chambery du vouloir consentement et permission de monseigr monsr Jehan de la baulme chevalier de lordre du roy nostre sire conte de montrevel gouverneur et lieutenant general pour ledict sr roy au present pays de savoye breese beugeys mauriane tharentaise et verromeys Pour certains afferes concernans le bien utillite et prouffit de tout ledict pays Aussi du consentement de monseigneur le président lieutenant du dict seigneur gouverneur au pays de Savoye auquel ledit seigneur Conte et gouverneur ainsi fere avoyt escript Illustres et magniffiques srs messeigneurs le visconte de martigues monsr lar-

Digitized by Google

chevesque de tharentaise[1] monsr le conte de la chambre[2] monsr le conte dentremons[3] monsr le baron daix[4] monsr de la vauldisere et de combefort[5] monsr de Chivron[6] monsr de cordon monsr de lechaulx monsr de fontany[7] monsr dorlie monsr des cles monsr de la plasse[8] messrs de monthouz monsr de catinel monsr de blondet monsr de la rochette monsr daltamare monsr de macognin monsr de chastillonet[9] monsr de gie monsr lofficial de furno monsr ladvocat morel messrs les prothonotaires de bellegarde le prothonotaire de masso le prothonotaire de marnys le prothonotaire de chasteauvieulx le prothonotaire rappin messire pierre calliet Nobles et honorables personnes pierre autherin loys capris estienne besse jehan farfein sindiques modernes dudict Chambery vincent villaret[12] Jaques triquet[12] le procureur morinis[10] procureur de la dicte ville le procureur du regnon[11] guillaume mojon[12] dardier[13] dardelle[14] chouet et plusieurs bourgoys et conseilliers de la dicte ville mes michiel broncin

[1] Jean-Philippe de Grolée. Les sièges de Maurienne et de Genève étaient vacants.

[2] et [4] De la famille de Seyssel.

[3] Sébastien de Montbel, chevalier de l'Ordre.

[5] Jean de Duyn dit Mareschal

[6] Michel de Vilette, baron de Chevron.

[7] De la famille de Pignier.

[8] Probablement un de Chignin, seigneur de la Place.

[9] Les seigneurs de Chatillonet étaient une branche des Seyssel.

[10] Theodore Morinis.

[11] Me Claude Derenon, procureur, qui fut sindic en 1550 : dans l'Inventaire des archives, il est inscrit sous le nom de Delenon.

[12] Vincent Villaret, Jacques Triquet et Guillaume Mojon furent sindics de Chambéry à diverses époques.

[13] Me François Dardier fut sindic en 1550-51.

[14] Me Claude Dardelle était conseiller de ville.

Digitized by Google

glaude odde michiel replat hugue farcoz sindiques et commis pour le pays de maurianne Urban guchier sind que daiquebelle pierre clavel scindique de sainct pierre de souci m^e richard arnaud andre martin commis pour le pays de tharentaise pour les homes royaulx et banneres et m^e anthoenne durand commis pour les homes dudict s^r de tharentaise et plusieurs aultres personnes tant nobles que habitans dudict pays de Savoye Pardevant lesqueulx apres avoir requis ledict seigneur president de Savoye de vouloir assister a la dicte compagnie et assemblee A este propose au non des sindiques Nobles bourgoys et habitans dudict chambery par mons^r le collateral regnault les foulles et nouvelletes que lon a faict audict pays de Savoye pour y obvier et mectre ordre daller par devers le roy estans assures la voullonte dudict s^r nestre dendurer telles foulles et nouvelletes estre faictes à ses subiects lesquelles ayant estes declares par ledict seig^r Collateral Ont conclus les susdicts s^rs sindiques communaultes et aultres particuliers tous dunq comun accord et vouloir daller a la court et pour ce faire ont deppute lesdits s^r de chivron et collateral regnaul pour faire les remostrances audict s^r roy et a son conseil prive de ce que sensuyt Premierement des grosses charges que le pays a endurer des allans et venans de la les mons tant acheval que apied sans rien poyer et ce dampuys la redduction dudict pays a lhobeissance dudict s^r roy Aussi des grosses garnisons que ledict pays a soubs tenu et sostient dampuys ladicte redduction mesmement a present de la bande des excossoes et du s^r conte de tentes [1] que sont en nombre de cent et dix homes darmes sans la compagnie dudict s^r gouverneur quest establye

[1] Claude de Savoie, comte de Tende.

Digitized by Google

ausdict pays de bresse beugeys et verromeys Item des grosses foulles que les subiects ont soubstenu pour fournir vivres et avitualier les chasteaulx et forteresses et payer les soddars ou morte payes aleurs propres frais et despens mesme aux chasteaulx et forteresses de montmellian myollans breansson sainct Jaqueme et aultres Item remonstrer audict sr les charges que ledict pays porte pour raison du payement que les poures subiectz font au prevost des mareschaux dudict pays et a ses archiers ascendant a grande quantite des degniers Item lescharges que les habitans dudict pays ont de payer la foreyne de tout ce que entre audict pays de savoye venant du pays de daulphine lyonnoys et allieurs Actendu que les subiectz dudict pays de savoye nen doibvent rien payer pource quils sontz subiects dudict sr comment les aultres Item informer ledict sr des nouvelletes faictes ausdicts subiectz par les srs de la chambre des comptes seantz Achambery en publiant le contenu aux cries faictes en ladicte ville de Chambéry le quinziesme apvril annee presente faisant foy desdictes cries et proclamations faictes audict pays Item remonstrer audict sr comme les commis de ladicte chambre ont exige et exigissent les lods non seulement des ventes faictes dampuys la reduction dudict pays de trente quarante ans en ca et aultre de tant de temps quil nest memoire dhome au contraire Item remonstrer audict seigneur linobservance des status de savoye combien quil aye declaire tant par letres que aultrement a iceulx ne vouloir deroger suppliant ledict sr vouloir exempter le pouvre pays desdictes garnisons de la forniture et payement des chasteaulx aussi du payement audict prevost des mareschaulx et a ses archiers et de ne plus payer la forene et commander au sr de ladite chambre des comptes de savoye et aultres officiers

Digitized by Google

casser et abolir le contenus ausdictes cries laissant les subiectz Quant a ce quil est prejudiciale a la republique a la forme du droit comun et desdicts status de savoye lesqueulx status il luy plaira mander estre gardes et observes Item quil soyt commande par ledict s[r] que les charges des passages estappes et aultres frais provenans du faict de la guerre soient coeques suyvant le nombre des feuz de tous les subjectz tant de savoye genevoys que faulcigny pour lesquel choses susdictes remonstrer ont donne plain pouvoir et puissance ausdicts seig[rs] de chevron et collateral commis par les sus nommes et de fere tout ce quilz verront estre necessaire oultre ce que dessus pour le bien et prouffit dudict pays et a celle fin que ledict voiage ne demeure par suilte d'argent A este conclus et dunq comun consentement accorde que lon leveroyt de chacun feuz des habitans ausdicts pays de savoye tharentaise et mauriane troys solx pour chacun feuz monnaie de. savoye pour estre delivres ausdicts commis pour faire ledict voiage.

Extrait de son propre original par moy greffier de ladicte ville de Chambery combien quil soyt escript daultre main.

J. NEUTON (?)

Digitized by Google

II

Articles presentez au roy et a son conseil prive par mons^r le collateral Regnaud et mons^r de Chivron

Plainctes et doleances que les habitants du pays de savoye supplyent estre entendues par le Roy et mess^rs de son conseil et sus icelles pourveoir ausdicts supplyans.

Premierement supplyent ledict seigneur avoir regard aux grandes charges et foulles quilz ont endure et endurent journellement depuys dix ans et demy quils sont reduyctz a son obeissance pour le passage ordinaire des gens de guerre tant de pied que de cheval francoys italiens suisses et lansquenetz allant et revenant delalemont en nombre infiny lesquelz mesmement depuys cinq ans nont riens paye aux estapes ny ailleurs Avoir aussi regard a la longue demeure que firent les legionneres et italiens pillans et sacageant le pais indifferamment sans avoir esgard a ceulx qui avaient faict la fidellite et estoyent bons subjectz de sorte que tout le pais depuys chambery au montsinis et jusques au sainct bernard a este pille et sacage jusques aux esglises et beaucoup de maisons bruslees et encores depuis la publication de la paix na jamais passe homme de guerre allant et revenant dolalesmont sinon par la savoye excepte la bande de mons^r le prince de melfe qui passa par le daulphine et oultre lesdictes charges ont aussi supporte la foulle des garnisons mesmement la bande de feu mons^r de sainct pol, des escossoys, du seigneur Renci (?), de feu monseigneur de botieres, de messire de thes, sainct sac

Digitized by Google

casser et abolir le contenus ausdictes cries laissant les subiectz Quant a ce quil est prejudiciale a la republique a la forme du droit comun et desdicts status de savoye lesqueulx status il luy plaira mander estre gardes et observes Item quil soyt commande par ledict s[r] que les charges des passages estappes et aultres frais provenans du faict de la guerre soient coeques suyvant le nombre des feuz de tous les subjectz tant de savoye genevoys que faulcigny pour lesquel choses susdictes remonstrer ont donne plain pouvoir et puissance ausdicts seigr[s] de chevron et collateral commis par les sus nommes et de fere tout ce quilz verront estre necessaire oultre ce que dessus pour le bien et prouffit dudict pays et a celle fin que ledict voiage ne demeure par suilte d'argent A este conclus et dunq comun consentement accorde que lon leveroyt de chacun feuz des habitans ausdicts pays de savoye tharentaise et mauriane troys solx pour chacun feuz monnaie de. savoye pour estre delivres ausdicts commis pour faire ledict voiage.

Extrait de son propre original par moy greffier de ladicte ville de Chambery combien quil soyt escript daultre main.

J. NEUTON (?)

Digitized by Google

II

Articles presentez au roy et a son conseil prive par mons^r^ le collateral Regnaud et mons^r^ de Chivron

Plainctes et doleances que les habitants du pays de savoye supplyent estre entendues par le Roy et mess^rs^ de son conseil et sus icelles pourveoir ausdicts supplyans.

Premierement supplyent ledict seigneur avoir regard aux grandes charges et foulles quilz ont endure et endurent journellement depuys dix ans et demy quils sont reduyctz a son obeissance pour le passage ordinaire des gens de guerre tant de pied que de cheval francoys italiens suisses et lansquenetz allant et revenant delalemont en nombre infiny lesquelz mesmement depuys cinq ans nont riens paye aux estapes ny ailleurs Avoir aussi regard a la longue demeure que firent les legionneres et italiens pillans et sacageant le pais indifferamment sans avoir esgard a ceulx qui avaient faict la fidellite et estoyent bons subjectz de sorte que tout le pais depuys chambery au montsinis et jusques au sainct bernard a este pille et sacage jusques aux esglises et beaucoup de maisons bruslees et encores depuis la publication de la paix na jamais passe homme de guerre allant et revenant dolalesmont sinon par la savoye excepte la bande de mons^r^ le prince de melfe qui passa par le daulphine et oultre lesdictes charges ont aussi supporte la foulle des garnisons mesmement la bande de feu mons^r^ de sainct pol, des escossoys, du seigneur Renci (?), de feu monseigneur de botieres, de messire de thes, sainct sac

Digitized by Google

et brissac, chevaulx legiers et plusieurs aultres tellement quilz nont jamais este presque sans garnison.

Desquelles charges ledict seigneur estant adverty et voyant que le pauvre pays ny pouvoit plus fournir auroit des lan mil cinq cens quarante troys par lectres patentes descharge ledict pays pour ladvenir des garnisons se reservant seullement les estappes et passages de ses gens de guerre Neantmoins lon a assis en garnison audict pays la bande des escossoys et de mons^r le conte de tendes en nombre de cent dix hommes darmes qui despendent pour jour trois cent cinquante livres tournois ou environ et ce oultre cinquante hommes darmes de la compaignye de mons^r le conte de montrevel nostre gouverneur qui est en bresse bieugeoys et verromoys le tout a la charge des pauvres subjectz et habitans dudict pays de savoye dont la pluspart des paysans ne mengent que de pain de glan davoyne et des pepins de raisins comme bestes chose horrible a ouyr et pitoiable a veoir causant la sterillite et infertillite dudict pays situee en roches et montaignes et

Monseign^r ladmiral parlera au roy de cest article.

Digitized by Google

anquel pays depuys troys ans enca na este recueilly pour nourrir les habitans dudict pays troys mois de l'annee Tellement que les ungs sont mors de fain et ceulx qui sont demeurez vont la pluspart mendians et vivans dudict pain de glan.

A ceste cause supplye le bon plaisir du Roy en faisant jouyr lesdicts supplyant du contenu esdictes lettres de sa maieste les descharger desdictes garnisons ayant regard aux choses dessusdictes et confirmer ladicte exemption.

II. Sera rescript aulx gouverneur et lieutenant du pays a de ce quilz advertissent le roy pour quoy et en fote (?) de quoy ils contraignent lesdicts sugectz au payment desdictes mortes payes. Pour le tout par eulx entendu estre pourveu aux suplyans.

Item puys aulcun temps enca lon contrainct les subgectz dudict pays payer les souldars et mortes payes estant aux chasteaux de montmeillant myollans briansson et aultres places fortes et aussi avitaller lesdictes places et chasteaulx a leurs fraiz et despens tous les ans sans aulcune recompense ny reddition de comptes des vivres qui sont mises dedans lesquels sans necessite se consomment le tout au gros dommaige et prejudice des pauvres subjectz chose qui ne fut jamais faicte sinon depuis quelque temps enca.

III. Seront expedicez lettres patentes du roy adressantes ausdicts gouverneur et lieutenant contenant defense de ne prendre aulcuns vivres pour lavitalliement desdicts chasteaulx si non par bon et loyal inventaire. selon lequel seront tenus les cappiteynes desdicts chasteaulx en rendre compte chacun an et les payer à ceulx qui auront forni lesdicts vivres.

A ceste cause sera le bon plaisir dudict s[r] les en descharges et dores-

Digitized by Google

navant les payer du revenu dudict pays.

IIII. Supplyent aussi ledict s^r^ considerer que combien que de tout temps il y eut en audict pays prevost des mareschaulx et archiers ne avoyent jamais acoustume estre souldoyez par le peuple Ains par le s^r^ dudict pays qui est une charge nouvellement mise depuys la reduction a lobeissance du roy sur le peuple dudict pays.

Laquelle charge il plaira audict seigneur oster et dudict payement descharger ledict pays.

V. Supplyent aussi avoir regard que les droictz de limposition foraine se prennent sur les marchandises portees aux forains et etrangiers et combien que apresent lesdicts supplyans soyent subgectz dudict seigneur Neantmoins on les contrainct a payer le droict de limposition foraine qui est cinq pour cent de toutes marchandises qui sortent du royaulme.

Le present article sera communicque au procureur du roy.

De laquelle imposition il plaira audict seigneur descharger lesdicts supplyans ainsi que ses aultres subgectz et regnicolles.

VI. Item supplyent avoir advis que en..... combien que les gaiges de mess^rs^

Digitized by Google

les abbus, abusatives (?) et excessives taxes que font lesdicts conseillers, leur sera pourveu.

du parlement de Chambery soyent plus grands que des aultres parlemens de france et que par les statuts et ordonnances de Savoye ne soyt permis aux juges prendre espices argent ny aultre present sinon esculenta et poculenta.

Neantmoins non seullement les conseillers du parlement de Chambery depuys la reduction du pays a lobeissance de sa maieste Ains les aultres juges subalternes et inférieurs de Savoye oultre lesdicts presens prenens espices en argent qui sont si haulx tauxez que non seullement les pauvres mais aussi les riches s'en sentent fort grevez et par ce moyen est donne occasion de charger et opprimer le peuple.

Auquel article il plaira audict seigneur pourveoir et remeddier pour le bien de justice suyvant les statuz de Savoye.

VII.

Seront expedieez lettres par lesquelles sera mande aulxdicts president et conseillers garder lordonnance du roy loys XII°, articles XIX, XX, XXI, XXII.

Item et oultre ladicte charge des espices les conseillers dudict parlement de Chambéry se réservent les enquestes et executions darrest dont les fraiz souventefoys passent le sort principal. Qui est une si grande charge au faict de la justice que le pauvre peuple a

Digitized by Google

peine le peult porter lequel au paravant prenoit ung commissaire tant pour lesdictes executions que enquestes qui ne avoit que vingt ou vingt-cinq solz pour jour et aujourdhuy le conseiller prent trois escuz pour jour sans le sallaire de son adjoinct aussi de lhuissier ou du sergent qui y vont souvente foys.

Ausquelz deux articles il plaira audict seigneur proveoir et remedier pour le soulagement du peuple ayant regard a la pauvreté du pays.

VIII. Item supplyent avoir regard a certaine equite de laquelle veullent user lesdicts s^rs^ de parlement laissant le droict escript et duquel ainsi de tout temps a este juge garde et observe au pays de Savoye qui est cause que plusieurs ayant conseil de leurs advocatz se fondans en droit escript succombent sont lombre de ladicte equite non escripte et sont condampnez sans scavoir cause ny raison pour quoy sinon alleguant ladicte equite.

Surquoy plaira audict seigneur pourveoir et commander garder le droit escript Actendu la qualite du pays qui est coustumier de user dudict droict escript.

Digitized by Google

IX.

Item supplyent avoir regard aux cries faictes et publiecs ce mois dapvril par les gens des comptes dudict Chambery contenant troys chiefs.

Le premier que ungchacun vendant piece franche et de franc allot a verifier comme elle est franche et non verifiant comme elle est franche sera ladicte piece confisquee Item que tous notaires ayant a mettre dans leurs contractz de vendition le nom du seigneur diret dont les pieces vendues sont mouvantes donnant terme audict notaire de quinzaine pour ce informer qui sont les s^rs diret et iceulx quinze jours passez pour navoir faict ladicte verification et mys le nom du s^r diret seront declairees lesdictes pieces estre et se mouvoir du fief de la maieste du Roy Item que dans ung moys apres que lon aura acquis pieces se mouvant du fief dudict seigneur les achepteurs ayant a venir prendre investiture de ladicte Chambre des comptes de Chambéry ou des depputez pour eulx sur peine de confiscation des pieces et heritages acheptez.

Et pour ce que audict seigneur seul appartient faire edict et or-

Le S^r de..... a quelques memoires envoyes par lesdicts gens des comptes touchant ces articles et desquels fauldra fere rapport avec ceulx cy tout.

Digitized by Google

donnance sera le bon plaisir dudict s^r^ revocquer lesdictes cries Actendu quelle sont contre droict et raison et equite au grand prejudice des subgectz.

Item pour ce que lesdicts gens des comptes pretendant avoir jurisdiction et auctorite et leurs jugemens et ordonnances estre arrest et se debvoir executer comme arrest combien quil ne soyt question que de ligne de compte Sur quoi en ce faisant il abusent et foullent grandement le peuple contraignant a payer etiam si lon en appelle soubz lombre de dire que cest du dommaine du roy.

Il plaira audict seigneur limiter leurs jurisdictions declairer quilz ne puisse congnoistre sinon sur les matieres de ligne de compte Ainsi que font ceulx de la Chambre des comptes du daulphine et de disgeon.

Item supplyent avoir regard que ceulx de la Chambre des Comptes ou les depputez pour eulx font payer les lotz non seulement des pieces acquises depuis la reduction du pays mais aussi des pieces vendues depuys vingt ans trente ans et de tant de temps quil nya me-

fault parler au roy de cest article.

Digitized by Google

moire dhome au contraire Chose fort dommageable aux subgectz desquels la pluspart des tiltres et quictances ont este brusles pillez et saccagez Que pourroit causer qui paieront deux fois joinct que desia il a pleu a la maieste dudict seigneur en faire declaration a ceulx du pays de piedmont ne debvoir payer lotz sinon des pieces acquises depuys la reduction dudict pays a son obeissance.

A ceste cause sera le bon plaisir dudict seigneur leur octroyer pareille declaration.

X Item combien quil aye pleu audict seigneur declairer que les statuz et ordonnances de Savoye seroient gardees tant en jugement que aultres choses et ne riens innover desdicts statuz libertez et franchises Neantmoins les juges tant superieurs que inferieurs le plus souvent ne gardent lesdicts statuz et ordonnances de savoye.

Parquoy supplyent que plaise audict seigneur ordonner que lesdicts statuz de savoye soyent observez et gardez sur peine de nullite des sentences jugemens et actes qui se feront au contraire.

Digitized by Google

XI. Item pour ce quil est tres raisonnable que les habitans et demeurans es lieux et pais qui ne sont sur le passage portent leur part de la foulle provenant du passaige des gens de guerre il plaira audict seigneur que desdicts fraiz mises et despenses les pays de savoye genevoys et fossigny chacun en porte sa charge faisant la coctization et esquance par feuz le fort portant le foible et seront tenus de payer reallement et de faict leur coctization Nonobstant opposition ou appellation quelconque.

Et au surplus sera le bon plaisir dudict seigneur conserver garder et mainctenir lesdicts pauvres subgectz et habitans dudict pays en sa bonne grace et les entretenir en leurs franchises et libertez ainsi que par plusieurs lectres il leur a promys et faict dire Et oultre la vraye et cordialle loyaulte et obeissance en laquelle ils demeureront envers luy ilz prieront perpetuellement dieu pour la conservation de sa prosperite et augmentation de la royale maieste et maison de france.

Digitized by Google

III.

Francoys par la grace de Dieu Roy de France, A nos amez et feaulx les gens de nostre court de parlement en Savoye seant a Chambery salut et dilection, Les depputez des estatz de nostredict pais de Savoye envoiez par deca pour leur pourveoir sur aucunes doleances Nous ont entre aultres choses remonstre Que nos subiectz dudict pais collitigans et ayans proces pardevant vous se sentent grandement chargez de ce que vous vous reservez la faction des enquestes et des executions darrestz dont les fraiz souventeffoiz excedent le sort principal Et ny pouroient nosdicts subiectz fournir ne sattisfere, Car chacun de vous qui allez et vacquez en telles commissions, Prenez par jours troys escus sans le sallaire de vostre adjoinct et celui aussi de lhuissier ou sergent qui souventeffoiz vous y menez, Esquelz fraiz auparavant la reduction en nos mains dudict pais les parties nestoient constituees, Daultant quelles prenoient ung commissaire pour le faict desdictes enquestes et executions, Lequel navoit que vingt ou vingt-cinq soldz par jour, et si maintenant que le peuple est fort paouvre cela avoit lieu et se observoit Nos subiectz se sentiroient grandement soullagez Nous supplyant et requerant lesdicts depputtez sur ce avoir esgard et le pourveoir ainsi que verrons estre a fere. Pour ce est il que nous desirant singulierement le soullagement de nosdicts subiectz Et actendu que sur ceste doleance, la provision est toute preste et peremptoire, par les ordonnances faites de feu nostre trescher seigneur et beaupere le Roy loys dernier deceddé, articles XIX, XX, XXI, XXII^mes^ publiees en l'an mil quatre cens quatre vingts dix neuf, ou il est dit et ordonne, que les conseillers de nostre court de parlement N'yront en commission devant le parlement, sinon

Digitized by Google

ung seullement es cas et matieres, et selon et ainsi quil est declare par lesdicts articles, et sans prendre des parties leurs dépens. Le contenu esquels articles, recours à iceulx, nous vous mandons et tres expressement enjoignons, entretenir, garder et observer irrevocablement de point en point, et en tant que besoing seroit, lire publier, et enregistrer en nostre court, selon lextraict que nous en avons fait fere deuement collationne, et attacher a ces presentes, sous nostre contrescel, sans par vous ne aucun de vous aller ne directement ou indirectement au contraire, en quelque manière que ce soit, encores que les ordonnances ne facent mention que de nostre court de parlement de Paris, ou nous voullons que toutes nos aultres courts de parlement se conforment et suivent les ordres formalitez, et constitutions dicelle, En pourvoyant par vous au surplus en cest endroict, selon le contenu es dessusdicts articles, de sorte que nosdicts subiectz nayent plus occasion den venir a plaincte ne doleance par devers nous, car tel est nostre plaisir Nonobstant quelzconques ordonnances restrinctions mandemens ou defense et lettres a ce contraire. Donne a fontainebleau le dernier jour de juing Lan de grace mil cinq cent quarante six et de nostre regne le trente deux^me^.

Par le Roy en son Conseil,

BOCHETEL.

Leves publiees et enregistrees ouy sur ce et consentant le procureur general du Roy sans preiudice des droicts dudict S^r^ A Chambery en parlement le quatorziesme jour du mois daoust l'an mil cinq cens quarante six.

RUFFIN.

NOTA. — La copie des articles XIX, XX, XXI, XXII, dont il est question dans ces Lettres-Patentes, est attachée avec elles et fixée aussi par le petit sceau qui pend de ces Lettres.

Digitized by Google

IV

Pour satisfayre a la resquisition de monsr ladvocat general du Roy Le seigneur de Chevron et le collateral Regnauld commis par les grans maistres nobles sindiques et aultres du pais de Savoye pour aller par devers le Roy lan pace 1546 declarent que illy a environ 6000 feus audict pais de Savoye sur lesqueuls feus a este ordonne que lesdicts Chevron et Regnauld prandront 4 grous de Savoye pour feu ainsy que ce conste et apert par les ordonnances produittes a messieurs les gens du Roy desqueuls deniers lesdicts commis nont receut que 320 écus et en ont depandut et debourse pour les frais dudict voiage plus de 400 écus ainsi qu'il appert par les parties produittes ausdicts messieurs les gens du Roy sans leurs vacations lesquelles y plairat a messeigneurs tauxer et sur le tout pourveoir comme de raison.

V

A Monseigneur domalle lieutenant general pour le Roy et gouverneur en ses pais du Daulphyne et de Savoye ou a son lieutenant.

Supplient tres humblement les srs de Chevron et le Collateral Regnauld comme ainsy soit que euls estant eslus et desputes par les grans seigneurs et la pluspart des nobles et de *tous* les sindiques des communaultes du pais

Digitized by Google

de Savoye assembles au covent de sainct francoys de Chambery pour les affayres du pais soient alles le mois de may pace 1516 par devers le Roy nostre Sire et son conseil prive duquel aurioni obtenut plusieurs lectres provisions et edics suivant la charge et memoyres a euls donnes interines a la court du parlement de Savoye au grand prouffit et soulagement dudict pais pour lesquelles lectres et voiage aurioni lesdicts supplians debourssе oultre largent a euls delivre en leur departemen grosses sommes de deniers pour le paiement desquelles .....

.....

Ce considere vous plaisat monseigneur auctoriser lectres ausdicts supplians pour contrendre les sindiques representans les communes qui non paie et qui refusent paie entre les mains des supplians les 4 grous pour feu....

.....

VI

Nous Reymond pellisson seigneur de Reddon et de la garde conseiller du Roy President en sa cour de parlement de savoye Certiffions a tous ceulx quil apartiendra estre vray que monsr le conte de Montrevel chevalier de lordre lorsquil avoit charge du gouvernement dudict pays de savoye sur la requeste a luy fete par le peuple habitant enicelluy ou voyrement par les sindicques et communeaulte de Chambery aux fins davoir liberte de sassembler pour deliberer de leur afferes et envoyer devers le roy nous escripvit quil leur donnoit puissance de ce fere ce quil en fut declare de par nous suivant le voulloir dudict conte

Digitized by Google

gouverneur soubz lequel estions commis audict gouvernement en vertu de laquelle permission ladicte assemblee nous auroit este rapportee estre fete et les seigneurs Me francoys Regnault docteur collateral et chevron depputez de la part dudict pays pour aller devers le dict Sr roy dont ilz nous ont requis leur expedier la presente certiffication laquelle pour ceste cause nous avons signee de nostre main a chambery le quinziesme janvier mil vc quarante huict (prins a Noel)

PELLISSON.

(Scellé en placard d'un cachet armorié).

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Tableau des membres de l'Académie..... I
Rapport sur les travaux de l'Académie de Savoie..... XVII
Le comte Humbert Ier (aux Blanches-Mains)..... 1
Rapport sur le concours du prix de poésie..... 75
Les Mosaïques du Hall d'Aix..... 165
Note sur la Granulation solaire..... 225
M. l'abbé Martinet. — Discours de réception de M. le comte Régis Fernex de Mongex..... 241
Réponse au discours par M. L. Pillet..... 289
Aperçu des Institutions militaires. — Discours de réception de M. Ernest Arminjon..... 305
Réponse au discours par M. l'abbé Morand..... 383
Etats généraux de Savoie..... 403

Imprimerie Chatelain, Avenue du Champ de Mars, 4, Chambéry.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

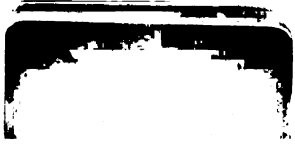

Digitized by Google

Digitized by Google

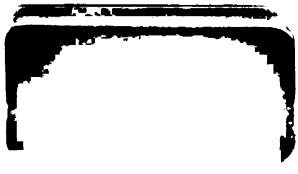

Digitized by Google

Digitized by Google

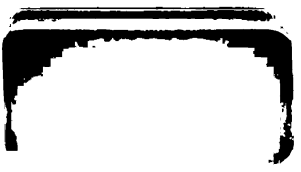

Digitized by Google

PENN STATE UNIVERSITY LIBRARIES
A000052387258